Tableau de référence du nom du fonds:

Ce tableau est inclus pour vous aider à trouver les fonds dans lesquels vous avez investi. Vous pourrez ainsi associer le nom indiqué dans votre relevé annuel ou la notice explicative avec le nom officiel du fonds indiqué dans ces états financiers.

Nom commun	Nom légal
Géré par : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie ltée	
Fonds de répartition de l'actif	
Portefeuille accéléré	Fonds Portefeuille à croissance accélérée 7.04G
Portefeuille d'actions canadiennes	Fonds Portefeuille d'actions canadiennes 9.13G
Portefeuille d'actions mondiales	Fonds Portefeuille d'actions mondiales 9.14G
Portefeuille de revenu accéléré	Fonds Portefeuille de revenu accéléré 15.07G
Portefeuille de revenu équilibré	Fonds Portefeuille de revenu équilibré 15.06G
Portefeuille de revenu fixe diversifié	Fonds Portefeuille de revenu fixe 9.15G
Portefeuille de revenu modéré	Fonds Portefeuille de revenu modéré 15.05G
Portefeuille de revenu prudent	Fonds Portefeuille de revenu prudent 15.04G
Portefeuille énergique	Fonds Portefeuille à croissance énergique 7.05G
Portefeuille équilibré	Fonds Portefeuille à croissance équilibrée 7.03G
Portefeuille modéré	Fonds Portefeuille à croissance modérée 7.02G
Portefeuille prudent	Fonds Portefeuille à croissance prudente 7.01G
Solutions de fonds gérées	
Croissance équilibré Plus géré par l'équipe principale	Fonds équilibré de base Croissance plus 18.03G
Croissance modéré Fidelity	Fonds de croissance modéré 18.15F
Croissance modéré Franklin Templeton	Fonds de croissance modéré 18.08TE
Croissance modéré Mackenzie	Fonds de croissance modéré 18.12MF
Croissance modéré Plus géré par l'équipe principale	Fonds modéré de base Croissance plus 18.06G
Croissance prudent géré par l'équipe principale	Fonds de base Croissance prudente 18.04G
Équilibré géré par l'équipe principale	Fonds équilibré de base 18.02G
Équilibré Mackenzie	Fonds équilibré 18.10MF
Modéré géré par l'équipe principale	Fonds modéré de base 18.05G
Revenu équilibré CI	Fonds de revenu équilibré 18.01CI
Revenu équilibré Fidelity	Fonds de revenu équilibré 18.14F
Revenu équilibré Franklin Templeton	Fonds de revenu équilibré 18.07TE
Revenu équilibré Mackenzie	Fonds de revenu équilibré 18.11MF
Revenu modéré Fidelity	Fonds de revenu modéré 18.16F
Revenu modéré Franklin Templeton	Fonds de revenu modéré 18.09TE
Revenu modéré Mackenzie	Fonds de revenu modéré 18.13MF
Géré par : Gestion de placements Canada Vie ltée	
Hypothécaire	Fonds de placement hypothécaire nº 1
Obligations à long terme	Fonds d'obligations à long terme 18.53PIM
Obligations à rendement réel	Fonds d'obligations à rendement réel 18.52PIM
Géré par : Conseillers immobiliers GWL inc.	
Immobilier	Fonds de placement immobilier canadien nº 1
Géré par : Placements AGF Inc.	
Croissance américain	Fonds de croissance américaine 8.05A
Croissance de petites capitalisations canadiennes	Fonds d'actions de croissance 6.08A
Géré par Beutel, Goodman & Company Ltd.	
Équilibré de valeur canadienne	Fonds équilibré 6.12B
Valeur principalement canadienne	Fonds d'actions nord-américaines 6.11B
Géré par Bissett Investment Management	
Titres canadiennes	Fonds en actions 6.14BST
Géré par Brandywine Global Investment Management	
Obligations mondiales	Fonds de placement en obligations internationales nº 1
Géré par : Gestion d'actifs Canada-Vie	
Actions Extrême-Orient	Fonds de croissance asiatique 8.06A
Géré par Foyston, Gordon & Payne Inc.	
Valeur canadienne	Fonds de valeur canadien 8.03AT
Géré par : Invesco Canada Ltée	
Équilibré d'excellence canadienne	Fonds équilibré 6.04AT
Géré par : Irish Life Investment Managers Limited	
Actions mondiales à faible volatilité	Fonds d'occasions d'investissement canadien 8.04M

Nom commun	Nom légal
Géré par JP Morgan Asset Management (Canada) Inc.	
Actions internationales	Fonds d’actions internationales 13.01JPMF
Croissance internationale	Fonds d’occasions d’investissement international 8.07JPMF
Portefeuille durable prudent	Fonds de croissance et à revenu 6.10A
Géré par : Placements Mackenzie	
Actions canadiennes socialement responsable	Fonds éthique 9.02G
Actions de marchés émergents	Fonds marchés émergents 9.09SC
Actions de valeur des États-Unis	Fonds de valeur américain 15.01L
Actions étrangères	Fonds mondial 9.06SC
Actions principalement du Canada	Fonds en actions 6.02M
Croissance canadienne	Fonds de placement en actions canadiennes nº 3
Croissance de petites et moyennes capitalisations mondiales	Fonds de petites entreprises 6.03M
Croissance des États-Unis	Fonds de placement en actions américaines nº 3
Croissance équilibrée canadienne	Fonds de placement ObligAction canadien nº 1
Croissance moyennes capitalisations américaines	Fonds américain de sociétés à moyenne capitalisation 9.03G
Croissance principalement canadienne	Fonds d’actions de croissance 9.12M
Dividendes américains	Fonds de dividendes américains 18.55L
Dividendes canadiens	Fonds de dividendes 9.10M
Dividendes canadiens de base	Fonds de dividendes 18.23L
Dividendes principalement canadiens	Fonds de dividendes 8.01G
Équilibré d'actions canadiennes	Fonds de croissance et à revenu 6.05M
Équilibré diversifié canadien	Fonds de placement diversifié canadien nº 1
Indice-actions	Fonds indice-actions canadien
Marché monétaire	Fonds de placement du marché monétaire canadien nº 1
Mondial équilibré	Fonds mondial équilibré 18.29MF
Mondiales d'infrastructures	Fonds mondial d'actions d'infrastructure 18.31L
Obligations à court terme	Fonds d’obligations à court terme 18.50PIM
Obligations canadiennes	Fonds de placement en obligations canadiennes nº 1
Obligations canadiennes de base	Fonds en obligations 6.16L
Obligations canadiennes de base Plus	Fonds d’obligations à rendement accru 15.03LAK
Obligations de sociétés canadiennes	Fonds d’obligations de sociétés 18.51PIM
Obligations gouvernementales	Fonds de placement en obligations du gouvernement nº 1
Petites et moyennes capitalisations canadiennes	Fonds canadien de sociétés à moyenne capitalisation 8.02G
Ressources mondiales	Fonds de ressources canadiennes 6.07A
Revenu	Fonds à revenu 6.06M
Revenu à taux variable	Fonds de revenu à taux variable 18.56MF
Revenu canadien	Fonds de placement à revenu nº 1
Revenu fixe nord-américain à rendement élevé	Fonds d’obligations nord-américaines à rendement élevé 18.54MF
Revenu fixe sans contraintes	Fonds mondial sans contraintes 18.61MF
Revenu mensuel	Fonds de revenu mensuel 18.57L
Revenu mensuel mondial	Fonds de revenu mensuel mondial 18.69L
Revenu stratégique	Fonds équilibré 9.11M
Science et technologie	Fonds science et technologie 9.01G
Titres internationales	Fonds Pacifique 9.08SC
Géré par : Putnam Investments	
Actions américaines à faible volatilité	Fonds américain à faible volatilité 18.58P
Actions EAEO	Fonds de placement en actions internationales nº 1
Valeur américain	Fonds de valeur américain 18.60P
Géré par Setanta Asset Management Limited	
Actions européennes	Fonds en actions européennes 8.08SAM
Actions mondiales toutes capitalisations	Fonds d’actions mondiales 15.02SAM
Dividendes mondiaux	Fonds mondial de dividendes 18.59SAM

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS DE DIVIDENDES 18.23L

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de dividendes 18.23L (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds de dividendes 18.23L

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**508 $**	796 $
Revenu de placement à recevoir et couru	**210**	177
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	**—**	—
Montant à recevoir des courtiers	**—**	—
Montant à recevoir de tiers	**—**	—
Placements		
Obligations	**—**	—
Actions	**44 937**	39 632
Parts de fonds de placement	**—**	—
Total des placements	**44 937**	39 632
Total de l'actif	**45 655 $**	40 605 $
Passif		
Découverts	**— $**	— $
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	**113**	60
Montant à payer aux courtiers	**45**	—
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**158**	60
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**45 497 $**	40 545 $

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**11 821 $**	(1 361) $
Produits (pertes) divers	**3**	1
Total des produits	**11 824**	(1 360)
Charges		
Frais de gestion (note 7)	**371**	337
Coût de transaction	**6**	12
Retenues d'impôt à la source	**—**	—
Autres	**27**	24
Total des charges	**404**	373
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**11 420 $**	(1 733) $

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	**40 545 $**	47 661 $
Dépôts des titulaires de contrats	**2 915**	1 803
Retraits des titulaires de contrats	**(9 383)**	(7 186)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**11 420**	(1 733)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**4 952**	(7 116)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	**45 497 $**	40 545 $

Fonds de dividendes 18.23L

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
		(note 8)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**11 420 $**	(1 733) $
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	**(1 403)**	1 204
(Profits) pertes latents	**(8 772)**	2 016
Produit brut de la cession d'actifs	**8 542**	11 266
Paiements bruts pour achats d'actifs	**(3 672)**	(6 837)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	**(33)**	9
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	**53**	19
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	**45**	—
	6 180	5 944
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**2 915**	1 803
Retraits des titulaires de contrats	**(9 383)**	(7 186)
	(6 468)	(5 383)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**(288)**	561
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	**796**	235
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	**508 $**	796 $
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Dividendes reçus	**1 613 $**	1 866 $

Fonds de dividendes 18.23L
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires canadiennes			
Services de communication			
BCE Inc.	44 047	2 435	2 899
Rogers Communications Inc., cat. B, sans droit de vote	14 602	836	879
TELUS Corp.	77 592	1 702	2 311
Consommation discrétionnaire			
La Société Canadian Tire Ltée, cat. A, sans droit de vote	1 496	263	271
Magna International Inc.	8 368	590	856
Restaurant Brands International Inc.	9 498	743	728
Biens de consommation de base			
Alimentation Couche-Tard Inc.	15 222	520	807
Empire Co. Ltd., cat. A, sans droit de vote	16 461	488	634
George Weston Ltée	11 373	1 131	1 668
Les Compagnies Loblaw limitée	4 965	280	515
Saputo Inc.	11 143	425	318
Énergie			
Canadian Natural Resources Ltd.	14 770	550	789
Enbridge Inc. ($ CA)	35 316	1 637	1 745
Hydro One Ltd.	13 536	291	445
Suncor Énergie Inc.	42 018	1 652	1 330
Corporation TC Énergie	22 610	1 354	1 330
Produits financiers			
Banque de Montréal	26 740	2 372	3 642
Brookfield Asset Management Inc.	8 276	420	632
Banque Canadienne Impériale de Commerce	20 355	2 154	3 001
CI Financial Corp.	15 280	360	404
Société Financière Manuvie	42 988	915	1 036
Banque Nationale du Canada	6 396	343	617
Banque Royale du Canada	28 201	2 458	3 787
La Financière Sun Life inc.	23 679	1 057	1 667
La Banque de Nouvelle-Écosse	41 519	2 879	3 719
La Banque Toronto-Dominion	39 436	2 464	3 826
Produits industriels			
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	7 212	772	1 121

Fonds de dividendes 18.23L
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires canadiennes (suite)			
Produits industriels (suite)			
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	4 521	410	411
Matériaux			
Mines Agnico-Eagle Limitée	7 151	536	480
Société aurifère Barrick	8 071	262	194
Nutrien Ltd. ($ CA)	11 683	701	1 111
Immobilier			
Boardwalk REIT	10 833	302	594
FPI First Capital	23 182	479	437
Services d'intérêt public			
Capital Power Corp.	10 599	248	418
Fortis Inc.	5 161	214	315
Total des actions ordinaires canadiennes		34 243	44 937
Total des actions		34 243	44 937
Coûts de transaction (se reporter aux notes annexes – note 2)		(19)	
Total des placements		34 224	44 937

Fonds de dividendes 18.23L
Notes annexes du tableau des placements
(en milliers de $ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds de dividendes 18.23L (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2021, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2021

Devise	**Placements**	**Trésorerie, dépôts à court terme et découverts**	**Total***	**Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats**
Dollar américain	**— $**	**57 $**	**57 $**	**1 $**
Total	**— $**	**57 $**	**57 $**	**1 $**
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			**0,1 %**	

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

2020

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	— $	14 $	14 $	— $
Total	— $	14 $	14 $	— $
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			— %	

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

D. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2021, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 449 $ (396 $ au 31 décembre 2020) ou d'environ 1,0 % (1,0 % au 31 décembre 2020) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

Fonds de dividendes 18.23L
Notes annexes du tableau des placements
(en milliers de $ canadiens)

E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

	2021			
	Actifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
Actions	**44 937 $**	**— $**	**— $**	**44 937 $**
Total des actifs évalués à la juste valeur	**44 937 $**	**— $**	**— $**	**44 937 $**

	2020			
	Actifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	39 632 $	— $	— $	39 632 $
Total des actifs évalués à la juste valeur	39 632 $	— $	— $	39 632 $

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2021 ni en 2020.

Fonds de dividendes 18.23L

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Placement seulement	**3 095**	3 118	3 689	4 412	4 811	**915**	699	852	877	1 045
Police avec garantie de 75/75	**370 143**	415 299	488 460	500 301	152 684	**5 674**	4 948	6 147	5 557	1 901
Police avec garantie de 75/100	**186 422**	186 254	232 191	207 166	78 373	**2 839**	2 207	2 909	2 293	973
Police avec garantie de 100/100	**14 965**	23 057	25 708	15 355	2 326	**223**	269	318	168	29
Police avec garantie de 75/75 SP1	**316 814**	370 435	439 586	448 747	335 474	**4 995**	4 519	5 639	5 059	4 219
Police avec garantie de 75/100 SP1	**172 630**	145 641	157 291	109 783	32 712	**2 685**	1 757	1 999	1 229	409
Police avec garantie de 100/100 SP1	**3 345**	4 774	5 102	5 435	—	**51**	57	64	60	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	**351 366**	356 742	434 577	371 782	111 888	**6 315**	4 859	6 095	4 488	1 475
Police avec garantie de 75/100 SP2	**97 452**	73 978	118 100	77 671	26 467	**1 751**	1 008	1 656	937	349
Police avec garantie de 100/100 SP2	**12 260**	9 999	10 852	11 441	10 515	**220**	136	152	138	139
Police avec garantie de 75/75 SP	**79 036**	100 734	76 949	11 958	—	**1 004**	984	786	107	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**434**	1 910	2 639	703	—	**5**	19	27	6	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**132 824**	113 437	154 852	63 550	—	**1 714**	1 121	1 591	568	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**21 321**	25 837	28 418	—	—	**273**	254	291	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					Augmentation (diminution) par part ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Placement seulement	**295,84**	224,25	231,00	198,88	217,23	**71,59**	(6,75)
Police avec garantie de 75/75	**15,33**	11,91	12,58	11,11	12,45	**3,42**	(0,67)
Police avec garantie de 75/100	**15,23**	11,85	12,53	11,07	12,42	**3,38**	(0,68)
Police avec garantie de 100/100	**14,92**	11,65	12,36	10,95	12,33	**3,27**	(0,71)
Police avec garantie de 75/75 SP1	**15,77**	12,20	12,83	11,27	12,58	**3,57**	(0,63)
Police avec garantie de 75/100 SP1	**15,55**	12,06	12,71	11,19	12,52	**3,49**	(0,65)
Police avec garantie de 100/100 SP1	**15,25**	11,86	12,54	11,08	—	**3,39**	(0,68)
Police avec garantie de 75/75 SP2	**17,97**	13,62	14,02	12,07	13,18	**4,35**	(0,40)
Police avec garantie de 75/100 SP2	**17,97**	13,62	14,02	12,07	13,18	**4,35**	(0,40)
Police avec garantie de 100/100 SP2	**17,97**	13,62	14,02	12,07	13,18	**4,35**	(0,40)
Police avec garantie de 75/75 SP	**12,71**	9,77	10,21	8,92	—	**2,94**	(0,44)
Police avec garantie de 75/100 SP	**12,66**	9,74	10,19	8,91	—	**2,92**	(0,45)
Police avec garantie de 75/75 SPP	**12,91**	9,88	10,28	8,94	—	**3,03**	(0,40)
Police avec garantie de 75/100 SPP	**12,81**	9,83	10,24	—	—	**2,98**	(0,41)

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Produits (pertes) divers
Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

h) Compensation des instruments financiers
Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers
Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers
Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

k) Autres charges
Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

l) Attribution des revenus
Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

n) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Placement seulement** sont offertes aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes collectifs enregistrés au Canada;
- les régimes non enregistrés.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :
- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

3. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts **de catégorie Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de placement Portefeuille. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

[(1)] Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

8. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Le Fonds a ajusté les chiffres comparatifs présentés au poste Dividendes reçus. L'ajustement a eu une incidence seulement sur les renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie, mais aucune incidence sur les montants présentés dans les états financiers, ni sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds.

Fonds de dividendes 18.23L

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Police avec garantie de 75/75	**2,54**	2,54	2,53	2,60	2,60
Police avec garantie de 75/100	**2,65**	2,65	2,64	2,71	2,69
Police avec garantie de 100/100	**2,97**	2,97	2,96	3,03	3,04
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2,09**	2,09	2,08	2,15	2,12
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,30**	2,30	2,30	2,36	2,34
Police avec garantie de 100/100 SP1	**2,63**	2,62	2,62	2,69	—
Police avec garantie de 75/75 SP	**1,47**	1,46	1,46	1,50	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**1,58**	1,57	1,58	1,61	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**1,02**	1,02	1,01	1,04	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**1,23**	1,23	1,23	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**8,54**	16,91	14,91	6,18	11,14

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS MONDIAL ÉQUILIBRÉ 18.29MF

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds mondial équilibré 18.29MF (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds mondial équilibré 18.29MF

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Gestion de placements Canada Vie ltée

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**— $**	39 $
Revenu de placement à recevoir et couru	**—**	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à recevoir des courtiers	**135**	—
Montant à recevoir de tiers	**—**	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	**34 221**	26 698
Total des placements	**34 221**	26 698
Total de l'actif	**34 356 $**	26 737 $
Passif		
Découverts	**134 $**	— $
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**36**	11
Montant à payer aux courtiers	**—**	11
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**170**	22
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**34 186 $**	26 715 $

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**2 871 $**	2 254 $
Produits (pertes) divers	**—**	—
Total des produits	**2 871**	2 254
Charges		
Frais de gestion (note 8)	**649**	474
Autres	**61**	43
Total des charges	**710**	517
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**2 161 $**	1 737 $

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	**26 715 $**	25 094 $
Dépôts des titulaires de contrats	**9 926**	2 355
Retraits des titulaires de contrats	**(4 616)**	(2 471)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**2 161**	1 737
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**7 471**	1 621
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	**34 186 $**	26 715 $

Fonds mondial équilibré 18.29MF

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**2 161 $**	1 737 $
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	**(436)**	(140)
(Profits) pertes latents	**269**	(81)
Produit brut de la cession d'actifs	**36 572**	6 362
Paiements bruts pour achats d'actifs	**(41 224)**	(5 688)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	**(2 704)**	(2 033)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	**25**	(8)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	**(146)**	21
	(5 483)	170
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**9 926**	2 355
Retraits des titulaires de contrats	**(4 616)**	(2 471)
	5 310	(116)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**(173)**	54
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	**39**	(15)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	**(134) $**	39 $

Fonds mondial équilibré 18.29MF
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts	Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement			
Fonds mondial équilibré Canada Vie, série S*	1 632 660	32 342	34 221
Total des placements		32 342	34 221

Les 25 principaux titres :

Description des titres	% du total
Reckitt Benckiser Group PLC	2,91 %
The Procter & Gamble Co.	2,76 %
Trésorerie et dépôts à court terme	2,76 %
Admiral Group PLC	2,72 %
Danaher Corp.	2,57 %
Microsoft Corp.	2,32 %
Compass Group PLC	2,29 %
The TJX Companies Inc.	2,29 %
Johnson & Johnson Inc.	2,29 %
Brookfield Asset Management Inc.	2,20 %
Koninklijke Philips NV	2,16 %
Seven & I Holdings Co. Ltd.	2,13 %
Alphabet Inc., cat. A	2,08 %
RELX PLC	2,03 %
Comcast Corp., cat. A	1,95 %
Visa Inc., cat. A	1,94 %
République populaire de Chine, 3,27 %, 19-11-2030	1,87 %
Amcor PLC	1,86 %
Amphenol Corp., cat. A	1,83 %
Roche Holding AG Genusscheine	1,77 %
Becton, Dickinson and Co.	1,76 %
SAP SE	1,69 %
Colgate Palmolive Co.	1,68 %
Nestlé SA	1,66 %
Accenture PLC, cat. A	1,54 %

*L’émetteur de ce titre et l’émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds mondial équilibré 18.29MF

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Police avec garantie de 75/75	**339 862**	299 926	292 022	261 226	183 853	**7 654**	6 371	5 672	4 626	3 279
Police avec garantie de 75/100	**306 034**	295 964	376 757	407 781	235 051	**6 817**	6 232	7 270	7 190	4 181
Police avec garantie de 100/100	**9 259**	7 530	9 522	5 467	6 795	**203**	156	181	95	120
Police avec garantie de 75/75 SP1	**293 073**	236 941	228 937	199 987	200 268	**6 290**	4 785	4 216	3 349	3 367
Police avec garantie de 75/100 SP1	**282 302**	190 494	190 199	163 677	118 867	**5 965**	3 794	3 460	2 712	1 980
Police avec garantie de 100/100 SP1	**7 104**	16 445	8 142	10 227	5 162	**147**	321	146	167	85
Police avec garantie de 75/75 SP2	**54 171**	46 216	40 269	42 791	30 884	**1 474**	1 155	895	844	596
Police avec garantie de 75/100 SP2	**154 607**	107 866	91 648	101 926	110 321	**4 208**	2 695	2 037	2 010	2 130
Police avec garantie de 75/75 SP	**21 791**	27 417	25 897	6 085	—	**284**	333	285	60	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**14 393**	13 328	12 855	6 025	—	**186**	161	141	60	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**72 901**	58 163	71 640	11 722	—	**958**	712	791	116	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					Augmentation (diminution) par part ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Police avec garantie de 75/75	**22,52**	21,24	19,42	17,71	17,84	**1,28**	1,82
Police avec garantie de 75/100	**22,28**	21,06	19,30	17,63	17,79	**1,22**	1,76
Police avec garantie de 100/100	**21,87**	20,70	19,00	17,39	17,57	**1,17**	1,70
Police avec garantie de 75/75 SP1	**21,46**	20,20	18,42	16,75	16,81	**1,26**	1,78
Police avec garantie de 75/100 SP1	**21,13**	19,91	18,19	16,57	16,66	**1,22**	1,72
Police avec garantie de 100/100 SP1	**20,69**	19,54	17,89	16,33	16,45	**1,15**	1,65
Police avec garantie de 75/75 SP2	**27,22**	24,98	22,23	19,72	19,31	**2,24**	2,75
Police avec garantie de 75/100 SP2	**27,22**	24,98	22,23	19,72	19,31	**2,24**	2,75
Police avec garantie de 75/75 SP	**13,03**	12,15	10,99	9,91	—	**0,88**	1,16
Police avec garantie de 75/100 SP	**12,93**	12,09	10,96	9,90	—	**0,84**	1,13
Police avec garantie de 75/75 SPP	**13,15**	12,24	11,04	9,93	—	**0,91**	1,20

1. LE FONDS

Le Fonds mondial équilibré 18.29MF (le « Fonds ») est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Great-West, compagnie d'assurance-vie (la Compagnie) est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

h) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

k) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

l) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Placements dans des entités structurées non consolidées
La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :
- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

4. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

[(1)] Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sousjacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

Fonds mondial équilibré 18.29MF

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Police avec garantie de 75/75	**2,73**	2,73	2,75	2,80	2,84
Police avec garantie de 75/100	**2,95**	2,95	2,97	2,96	2,90
Police avec garantie de 100/100	**3,10**	3,10	3,12	3,13	3,05
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2,49**	2,46	2,48	2,48	2,42
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,65**	2,62	2,64	2,64	2,57
Police avec garantie de 100/100 SP1	**2,89**	2,83	2,86	2,85	2,79
Police avec garantie de 75/75 SP	**1,64**	1,64	1,64	1,64	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**1,86**	1,86	1,86	1,86	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**1,40**	1,37	1,37	1,37	—

Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2,49**	2,49	2,51	2,51	2,45
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,65**	2,65	2,67	2,67	2,60
Police avec garantie de 100/100 SP1	**2,89**	2,86	2,89	2,88	2,82
Police avec garantie de 75/75 SPP	**1,40**	1,40	1,40	1,40	—

Taux de rotation du portefeuille (%) [3]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**114,36**	24,72	17,90	12,63	8,86

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D’ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS MONDIAL D'ACTIONS D'INFRASTRUCTURE 18.31L

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds mondial d'actions d'infrastructure 18.31L (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds mondial d'actions d'infrastructure 18.31L

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**— $**	1 000 $
Revenu de placement à recevoir et couru	**45**	62
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	**—**	—
Montant à recevoir des courtiers	**171**	—
Montant à recevoir de tiers	**6**	6
Placements		
Obligations	**—**	—
Actions	**30 328**	35 405
Parts de fonds de placement	**—**	—
Total des placements	**30 328**	35 405
Total de l'actif	**30 550 $**	36 473 $
Passif		
Découverts	**105 $**	— $
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	**39**	10
Montant à payer aux courtiers	**—**	—
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**144**	10
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**30 406 $**	36 463 $

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**3 304 $**	(2 791) $
Produits (pertes) divers	**21**	(98)
Total des produits	**3 325**	(2 889)
Charges		
Frais de gestion (note 7)	**210**	261
Coût de transaction	**82**	145
Retenues d'impôt à la source	**94**	131
Autres	**23**	27
Total des charges	**409**	564
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**2 916 $**	(3 453) $

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	**36 463 $**	44 531 $
Dépôts des titulaires de contrats	**1 045**	5 951
Retraits des titulaires de contrats	**(10 018)**	(10 566)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**2 916**	(3 453)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**(6 057)**	(8 068)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	**30 406 $**	36 463 $

Fonds mondial d'actions d'infrastructure 18.31L

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
		(note 8)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**2 916 $**	(3 453) $
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	**(922)**	1 075
(Profits) pertes latents	**(919)**	3 184
Produit brut de la cession d'actifs	**51 473**	43 672
Paiements bruts pour achats d'actifs	**(44 555)**	(39 006)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	**17**	39
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	**29**	(8)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	**(171)**	—
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	**—**	(1)
	7 868	5 502
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**1 045**	5 951
Retraits des titulaires de contrats	**(10 018)**	(10 566)
	(8 973)	(4 615)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**(1 105)**	887
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	**1 000**	113
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	**(105) $**	1 000 $
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Dividendes reçus	**1 480 $**	1 505 $

Fonds mondial d'actions d'infrastructure 18.31L
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires canadiennes			
Énergie			
Enbridge Inc. ($ CA)	13 436	642	664
Hydro One Ltd.	9 211	271	303
Pembina Pipeline Corp.	2 428	92	93
Corporation TC Énergie	8 669	538	510
Produits industriels			
Westshore Terminals Investment Corp.	7 044	115	189
Services d'intérêt public			
ATCO Ltd., cat. I, sans droit de vote	8 951	343	382
Brookfield Infrastructure Corp.	4 139	342	357
Canadian Utilities Ltd., cat. A, sans droit de vote	15 387	545	565
Superior Plus Corp.	13 371	175	174
Total des actions ordinaires canadiennes		3 063	3 237
Actions ordinaires américaines			
Services de communication			
AT&T Inc.	4 984	181	155
Lumen Technologies Inc.	12 093	167	192
Verizon Communications Inc.	6 155	407	405
Consommation discrétionnaire			
Perdoceo Education Corp.	13 501	189	201
Énergie			
Antero Midstream Corp.	11 119	140	136
Cheniere Energy Inc.	2 384	188	305
Equitrans Midstream Corp.	33 224	410	435
Kinder Morgan Inc.	36 041	820	723
ONEOK Inc.	1 253	67	93
Targa Resources Corp.	12 050	630	796
The Williams Companies Inc.	19 072	544	628
Produits financiers			
iShares Global Infrastructure ETF	9 478	569	570

Fonds mondial d'actions d'infrastructure 18.31L
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires américaines (suite)			
Soins de santé			
Select Medical Holdings Corp.	2 102	100	78
Tenet Healthcare Corp.	965	83	100
Services d'intérêt public			
Dominion Energy Inc.	6 502	643	646
DTE Energy Co.	6 513	942	985
Duke Energy Corp.	12 050	1 406	1 599
National Fuel Gas Co.	9 839	702	796
NextEra Energy Inc.	11 335	810	1 339
NRG Energy Inc.	6 696	310	365
PNM Resources Inc.	1 214	75	70
Portland General Electric Co.	8 192	502	548
Southern Co.	2 015	157	175
Total des actions ordinaires américaines		10 042	11 340
Actions ordinaires mondiales			
Australie			
Qube Holdings Ltd.	120 137	326	350
Sydney Airport Authority, parts	116 961	743	934
Transurban Group, titre agrafé	99 018	1 149	1 259
Autriche			
EVN AG	1 978	72	75
Bermudes			
BW LPG Ltd.	13 841	133	99
Cosco Pacific Ltd.	200 436	209	220
Liberty Latin America Ltd., cat. A	8 538	139	126
Shenzhen International Holdings Ltd.	210 079	392	276
Yuexiu Transport Infrastructure Ltd.	114 000	94	85
Brésil			
Companhia de Saneamento Basico do Estado de Sao Paulo	15 670	158	146
Chine			
Hainan Meilan International Airport Co. Ltd.	17 000	89	66

Fonds mondial d'actions d'infrastructure 18.31L
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires mondiales (suite)			
Chine (suite)			
Jiangsu Expressway Co. Ltd.	171 108	255	222
Shenzhen Expressway Corp. Ltd.	135 461	165	166
Zhejiang Expressway Co. Ltd.	226 647	231	256
Finlande			
Fortum OYJ	7 075	263	273
France			
Aéroports de Paris	779	146	127
Électricité de France SA	6 445	127	96
Engie SA	33 624	647	630
Getlink SE	40 456	799	848
SUEZ Groupe	9 870	275	281
Veolia Environnement SA	3 280	112	152
Allemagne			
E.ON SE	13 249	201	232
Hamburger Hafen und Logistik AG	3 846	102	114
Hong Kong			
China Merchants Holdings (International) Co. Ltd.	2 000	5	5
Italie			
A2A SPA	255 658	593	629
Atlantia SPA	27 175	734	682
Enav SPA	24 693	150	139
Enel SPA	22 705	193	229
IREN SPA	62 384	232	237
Snam SPA	17 284	124	131
Japon			
Kamigumi Co. Ltd.	8 996	236	215
Nippon Gas Co. Ltd.	9 015	202	151
Nippon Telegraph & Telephone Corp.	3 100	107	107
The Sumitomo Warehouse Co. Ltd.	6 315	115	135
Tokyo Gas Co. Ltd.	18 200	398	414

Fonds mondial d'actions d'infrastructure 18.31L
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires mondiales (suite)			
Luxembourg			
Millicom International Cellular SA	3 501	168	125
Îles Marshall			
Dorian LPG Ltd.	6 524	116	105
Mexique			
Grupo Aeroportuario del Centro Norte SAB de CV, CAAE	1 950	126	132
Grupo Aeroportuario del Pacifico SAB de CV, CAAE	2 378	364	414
Grupo Aeroportuario del Sureste SAB de CV, CAAE	1 633	386	426
Nouvelle-Zélande			
Auckland International Airport Ltd.	79 479	484	530
Contact Energy Ltd.	36 592	247	256
Norvège			
Telenor ASA	13 622	294	271
Portugal			
Redes Energeticas Nacionais SGPS SA	20 879	76	76
Singapour			
Hutchison Port Holdings, parts de fiducie	402 872	113	115
Espagne			
Acciona SA	727	153	175
Aena SM	3 314	680	662
Iberdrola SA	30 892	339	458
Suisse			
BKW AG	1 308	181	215
Flughafen Zuerich AG	1 189	255	270

Fonds mondial d'actions d'infrastructure 18.31L
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires mondiales (suite)			
Royaume-Uni			
Airtel Africa PLC	42 699	97	98
Liberty Global PLC, cat. A	18 812	642	660
National Grid PLC	4 943	76	90
SSE PLC	20 064	498	566
Total des actions ordinaires mondiales		15 211	15 751
Total des actions		28 316	30 328
Coûts de transaction (se reporter aux notes annexes – note 2)		(46)	
Total des placements		28 270	30 328

Fonds mondial d'actions d'infrastructure 18.31L
Notes annexes du tableau des placements
(en milliers de $ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds mondial d'actions d'infrastructure 18.31L (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2021, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2021

Devise	**Placements**	**Trésorerie, dépôts à court terme et découverts**	**Total***	**Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats**
Dollar américain	**13 464 $**	**13 $**	**13 477 $**	**136 $**
Euro	**6 246**	**—**	**6 246**	**62**
Dollar australien	**2 543**	**3**	**2 546**	**25**
Autres devises	**4 838**	**—**	**4 838**	**48**
Total	**27 091 $**	**16 $**	**27 107 $**	**271 $**
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			**89,1 %**	**0,9 %**

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

2020

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	12 847 $	512 $	13 359 $	133 $
Euro	8 154	11	8 165	82
Dollar australien	3 694	94	3 788	38
Yen japonais	2 579	—	2 579	26
Autres devises	5 069	124	5 193	52
Total	32 343 $	741 $	33 084 $	331 $
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			90,7 %	0,9 %

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

D. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2021, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 303 $ (354 $ au 31 décembre 2020) ou d'environ 1,0 % (1,0 % au 31 décembre 2020) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

Fonds mondial d'actions d'infrastructure 18.31L
Notes annexes du tableau des placements
(en milliers de $ canadiens)

E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

	2021			
	Actifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
Actions	**24 289 $**	**6 039 $**	**— $**	**30 328 $**
Total des actifs évalués à la juste valeur	**24 289 $**	**6 039 $**	**— $**	**30 328 $**

	2020			
	Actifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	16 812 $	18 593 $	— $	35 405 $
Total des actifs évalués à la juste valeur	16 812 $	18 593 $	— $	35 405 $

Conformément à sa méthode d'évaluation, le Fonds applique des facteurs d'ajustement de la juste valeur aux cours du marché pour certaines actions autres que nord-américaines lorsque les fluctuations intrajournalières des Bourses nord-américaines dépassent les seuils de tolérance prédéfinis. Les facteurs d'ajustement sont appliqués pour permettre l'estimation de l'incidence qu'auraient sur les justes valeurs des événements se produisant entre la clôture des marchés boursiers à l'extérieur de l'Amérique du Nord et la clôture du marché pour le Fonds. Si les facteurs d'ajustement de la juste valeur sont appliqués, les actions autres que nord-américaines sont classées dans le niveau 2. Par conséquent, les actions autres que nord-américaines ont été fréquemment transférées entre le niveau 1 (cours du marché non ajustés) et le niveau 2 (cours du marché ajustés). Au 31 décembre 2021, ces titres étaient classés dans le niveau 2 (niveau 2 au 31 décembre 2020).

Fonds mondial d'actions d'infrastructure 18.31L

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Police avec garantie de 75/75	**126 385**	172 375	200 806	183 800	163 439	**2 213**	2 808	3 683	2 962	2 741
Police avec garantie de 75/100	**78 510**	114 819	142 112	113 797	98 325	**1 334**	1 821	2 546	1 797	1 621
Police avec garantie de 100/100	**4 089**	6 076	8 087	12 440	15 782	**67**	93	140	191	254
Police avec garantie de 75/75 SP1	**126 208**	128 986	159 727	155 258	170 177	**2 338**	2 213	3 071	2 611	2 963
Police avec garantie de 75/100 SP1	**72 213**	78 645	80 912	79 037	74 967	**1 296**	1 311	1 517	1 300	1 281
Police avec garantie de 100/100 SP1	**4 330**	6 526	6 526	9 645	9 689	**74**	105	118	154	162
Police avec garantie de 75/75 SP2	**101 639**	124 878	163 817	130 047	103 496	**2 390**	2 652	3 803	2 576	2 071
Police avec garantie de 75/100 SP2	**58 193**	63 834	70 467	64 727	44 665	**1 368**	1 356	1 636	1 282	894
Police avec garantie de 100/100 SP2	**—**	—	—	2 263	2 597	**—**	—	—	45	52
Police avec garantie de 75/75 SP	**14 270**	20 201	23 905	3 226	—	**155**	202	266	31	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**2 651**	8 244	4 431	1 508	—	**28**	82	49	15	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**76 682**	74 445	57 566	37 818	—	**845**	751	644	366	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**243**	244	—	—	—	**3**	2	—	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					Augmentation (diminution) par part ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Police avec garantie de 75/75	**17,51**	16,29	18,34	16,11	16,77	**1,22**	(2,05)
Police avec garantie de 75/100	**16,99**	15,86	17,92	15,79	16,49	**1,13**	(2,06)
Police avec garantie de 100/100	**16,35**	15,31	17,35	15,35	16,07	**1,04**	(2,04)
Police avec garantie de 75/75 SP1	**18,53**	17,16	19,23	16,81	17,41	**1,37**	(2,07)
Police avec garantie de 75/100 SP1	**17,95**	16,67	18,75	16,45	17,09	**1,28**	(2,08)
Police avec garantie de 100/100 SP1	**17,20**	16,05	18,13	15,98	16,68	**1,15**	(2,08)
Police avec garantie de 75/75 SP2	**23,51**	21,24	23,22	19,81	20,01	**2,27**	(1,98)
Police avec garantie de 75/100 SP2	**23,51**	21,24	23,22	19,81	20,01	**2,27**	(1,98)
Police avec garantie de 100/100 SP2	**—**	—	—	19,81	20,01	**—**	—
Police avec garantie de 75/75 SP	**10,86**	10,00	11,13	9,67	—	**0,86**	(1,13)
Police avec garantie de 75/100 SP	**10,72**	9,89	11,05	9,64	—	**0,83**	(1,16)
Police avec garantie de 75/75 SPP	**11,02**	10,09	11,18	9,67	—	**0,93**	(1,09)
Police avec garantie de 75/100 SPP	**10,89**	10,01	—	—	—	**0,88**	(1,12)

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts
La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Classement des parts émises par le Fonds
Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

g) Comptabilisation des placements et des revenus
Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises
Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Produits (pertes) divers
Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

h) Compensation des instruments financiers
Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers
Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers
Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

k) Autres charges
Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

l) Attribution des revenus
Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

n) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :

- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

3. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :
- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts **de catégorie Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de placement Portefeuille. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

[(1)] Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

8. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Le Fonds a ajusté les chiffres comparatifs présentés au poste Dividendes reçus. L'ajustement a eu une incidence seulement sur les renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie, mais aucune incidence sur les montants présentés dans les états financiers, ni sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds.

Fonds mondial d'actions d'infrastructure 18.31L

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Police avec garantie de 75/75	**2,96**	2,95	2,95	3,00	3,07
Police avec garantie de 75/100	**3,29**	3,28	3,28	3,29	3,29
Police avec garantie de 100/100	**3,63**	3,62	3,62	3,63	3,62
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2,49**	2,49	2,49	2,50	2,49
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,82**	2,82	2,82	2,83	2,82
Police avec garantie de 100/100 SP1	**3,27**	3,26	3,27	3,27	3,27
Police avec garantie de 75/75 SP	**1,85**	1,84	1,84	1,84	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**2,19**	2,17	2,18	2,17	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**1,38**	1,38	1,38	1,38	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**1,71**	1,71	—	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**139,81**	97,27	92,56	85,22	89,43

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS DE REVENU À TAUX VARIABLE 18.56MF

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de revenu à taux variable 18.56MF (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds de revenu à taux variable 18.56MF

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Gestion de placements Canada Vie ltée

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**— $**	— $
Revenu de placement à recevoir et couru	**—**	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à recevoir des courtiers	**10**	56
Montant à recevoir de tiers	**—**	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	**23 754**	26 407
Total des placements	**23 754**	26 407
Total de l'actif	**23 764 $**	26 463 $
Passif		
Découverts	**11 $**	61 $
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**30**	24
Montant à payer aux courtiers	**—**	—
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**41**	85
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**23 723 $**	26 378 $

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**1 325 $**	(678) $
Produits (pertes) divers	**—**	—
Total des produits	**1 325**	(678)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	**364**	452
Autres	**36**	47
Total des charges	**400**	499
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**925 $**	(1 177) $

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	**26 378 $**	38 907 $
Dépôts des titulaires de contrats	**925**	516
Retraits des titulaires de contrats	**(4 505)**	(11 868)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**925**	(1 177)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**(2 655)**	(12 529)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	**23 723 $**	26 378 $

Fonds de revenu à taux variable 18.56MF

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**925 $**	(1 177) $
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	**2 635**	1 577
(Profits) pertes latents	**(2 821)**	1 389
Produit brut de la cession d'actifs	**31 784**	12 373
Paiements bruts pour achats d'actifs	**(27 806)**	(493)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	**(1 139)**	(2 288)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	**6**	(10)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	**46**	(25)
	3 630	11 346
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**925**	516
Retraits des titulaires de contrats	**(4 505)**	(11 868)
	(3 580)	(11 352)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**50**	(6)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	**(61)**	(55)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	**(11) $**	(61) $

Fonds de revenu à taux variable 18.56MF
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts	Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement			
Fonds de revenu à taux variable Canada Vie, série S*	2 630 297	23 873	23 754
Total des placements		23 873	23 754

Les 25 principaux titres :

Description des titres	% du total
Trésorerie et dépôts à court terme	9,69 %
OpenMarket Inc., prêt à terme de premier rang, taux variable, 17-09-2026	1,31 %
Garrett LX I SARL, prêt à terme B de premier rang, taux variable, 05-03-2028	0,92 %
Magenta Buyer LLC, prêt à terme de premier rang, taux variable, 03-05-2028	0,91 %
Dotdash Meredith Inc., prêt à terme B de premier rang, taux variable, 23-11-2028	0,82 %
US Radiology Specialists Inc., prêt à terme B de premier rang, taux variable, 15-12-2027	0,82 %
LifeScan Global Corp., prêt à terme de premier rang, taux variable, 19-06-2024	0,77 %
Ivanti Software Inc., prêt à terme B de premier rang, taux variable, 20-11-2027	0,77 %
Autokiniton US Holdings Inc., prêt à terme B de premier rang, taux variable, 26-03-2028	0,77 %
DIRECTV Financing LLC, prêt à terme de premier rang, taux variable, 22-07-2027	0,74 %
KP Germany Erste GmbH, prêt à terme B de premier rang, taux variable, 04-02-2026	0,72 %
Luxembourg Investment Co. 428 SARL, prêt à terme B de premier rang, taux variable, 22-10-2028	0,68 %
Plaskolite PPC Intermediate II LLC, prêt à terme de premier rang, taux variable, 14-12-2025	0,68 %
Think & Learn Private Ltd., prêt à terme B de premier rang, taux variable, 05-11-2026	0,67 %
Schweitzer-Mauduit International Inc., prêt à terme, taux variable, 23-02-2028	0,67 %
Xperi Holding Corp., prêt à terme B de premier rang, taux variable, 01-06-2025	0,65 %
Northstar Group Services Inc., prêt à terme de premier rang, taux variable, 12-11-2026	0,65 %
AIT Worldwide Logistics Holdings Inc., prêt à terme de premier rang, taux variable, 01-04-2028	0,63 %
Mav Acquisition Corp., prêt à terme B de premier rang, taux variable, 21-07-2028	0,62 %
ION Trading Finance Ltd., prêt à terme B de premier rang, taux variable, 26-03-2028	0,62 %
Astoria Energy LLC, prêt à terme B de premier rang, taux variable, 04-12-2027	0,61 %
Creation Technologies Inc., prêt à terme B de premier rang, taux variable, 24-09-2028	0,61 %
Plaze Inc., prêt à terme de premier rang, taux variable, 03-08-2026	0,61 %
Jadex Inc., prêt à terme de premier rang, taux variable, 12-02-2028	0,61 %
Alcami Carolinas Corp., prêt à terme de premier rang, taux variable, 06-07-2025	0,60 %

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds de revenu à taux variable 18.56MF

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Police avec garantie de 75/75	**335 893**	454 373	699 853	736 718	344 412	**4 001**	5 245	8 257	8 382	3 867
Police avec garantie de 75/100	**528 289**	646 857	896 728	1 022 181	564 802	**6 249**	7 422	10 529	11 586	6 324
Police avec garantie de 100/100	**2 514**	8 392	13 733	11 345	5 794	**29**	95	160	128	64
Police avec garantie de 75/75 SP1	**282 394**	271 516	426 050	446 904	293 416	**3 506**	3 247	5 178	5 206	3 353
Police avec garantie de 75/100 SP1	**323 266**	404 554	493 011	566 287	184 511	**3 983**	4 807	5 959	6 568	2 101
Police avec garantie de 100/100 SP1	**17 175**	11 312	11 310	48 634	11 306	**209**	133	136	560	128
Police avec garantie de 75/75 SP2	**135 729**	121 239	233 370	344 389	242 794	**1 891**	1 600	3 078	4 283	2 913
Police avec garantie de 75/100 SP2	**214 103**	224 187	350 756	463 147	283 876	**2 982**	2 959	4 626	5 760	3 406
Police avec garantie de 100/100 SP2	**—**	—	—	—	14 816	**—**	—	—	—	178
Police avec garantie de 75/75 SP	**22 215**	27 995	31 838	2 689	—	**233**	282	326	26	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**19 352**	24 347	34 159	17 387	—	**202**	245	350	171	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**36 746**	32 666	29 806	23 263	—	**392**	334	308	229	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**4 359**	890	—	—	—	**46**	9	—	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					Augmentation (diminution) par part ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Police avec garantie de 75/75	**11,91**	11,54	11,80	11,38	11,23	**0,37**	(0,26)
Police avec garantie de 75/100	**11,83**	11,47	11,74	11,33	11,20	**0,36**	(0,27)
Police avec garantie de 100/100	**11,69**	11,36	11,64	11,26	11,14	**0,33**	(0,28)
Police avec garantie de 75/75 SP1	**12,41**	11,96	12,15	11,65	11,43	**0,45**	(0,19)
Police avec garantie de 75/100 SP1	**12,32**	11,88	12,09	11,60	11,39	**0,44**	(0,21)
Police avec garantie de 100/100 SP1	**12,18**	11,77	11,99	11,52	11,33	**0,41**	(0,22)
Police avec garantie de 75/75 SP2	**13,93**	13,20	13,19	12,44	12,00	**0,73**	0,01
Police avec garantie de 75/100 SP2	**13,93**	13,20	13,19	12,44	12,00	**0,73**	0,01
Police avec garantie de 100/100 SP2	**—**	—	—	—	12,00	**—**	—
Police avec garantie de 75/75 SP	**10,46**	10,08	10,25	9,83	—	**0,38**	(0,17)
Police avec garantie de 75/100 SP	**10,42**	10,05	10,23	9,82	—	**0,37**	(0,18)
Police avec garantie de 75/75 SPP	**10,68**	10,23	10,34	9,86	—	**0,45**	(0,11)
Police avec garantie de 75/100 SPP	**10,64**	10,20	—	—	—	**0,44**	(0,12)

Fonds de revenu à taux variable 18.56MF
Notes annexes
(en milliers de $ canadiens)

---

1. LE FONDS

Le Fonds de revenu à taux variable 18.56MF (le « Fonds ») est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Great-West, compagnie d'assurance-vie (la Compagnie) est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 7, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

h) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

k) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

l) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Placements dans des entités structurées non consolidées
La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :
- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

4. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

[(1)] Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sousjacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

Fonds de revenu à taux variable 18.56MF

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Police avec garantie de 75/75	**2,25**	2,26	2,25	2,25	2,23
Police avec garantie de 75/100	**2,36**	2,37	2,36	2,36	2,34
Police avec garantie de 100/100	**2,54**	2,54	2,53	2,52	2,50
Police avec garantie de 75/75 SP1	**1,68**	1,66	1,65	1,65	1,64
Police avec garantie de 75/100 SP1	**1,79**	1,77	1,76	1,76	1,76
Police avec garantie de 100/100 SP1	**1,95**	1,94	1,93	1,91	1,92
Police avec garantie de 75/75 SP	**1,70**	1,71	1,69	1,69	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**1,81**	1,82	1,81	1,80	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**1,13**	1,11	1,10	1,10	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**1,23**	1,21	—	—	—

Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Police avec garantie de 75/75 SP1	**1,68**	1,68	1,67	1,67	1,66
Police avec garantie de 75/100 SP1	**1,79**	1,79	1,78	1,78	1,78
Police avec garantie de 100/100 SP1	**1,95**	1,96	1,95	1,93	1,94
Police avec garantie de 75/75 SPP	**1,13**	1,13	1,12	1,12	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**1,23**	1,23	—	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) [3]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**114,90**	1,64	11,14	10,05	8,89

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS AMÉRICAIN À FAIBLE VOLATILITÉ 18.58P

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds américain à faible volatilité 18.58P (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds américain à faible volatilité 18.58P

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Putnam Investments

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**2 $**	29 $
Revenu de placement à recevoir et couru	**5**	5
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	**—**	—
Montant à recevoir des courtiers	**—**	—
Montant à recevoir de tiers	**—**	—
Placements		
Obligations	**—**	—
Actions	**6 626**	6 658
Parts de fonds de placement	**—**	—
Total des placements	**6 626**	6 658
Total de l'actif	**6 633 $**	6 692 $
Passif		
Découverts	**— $**	— $
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	**8**	7
Montant à payer aux courtiers	**—**	—
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**8**	7
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**6 625 $**	6 685 $

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**1 388 $**	619 $
Produits (pertes) divers	**(1)**	1
Total des produits	**1 387**	620
Charges		
Frais de gestion (note 7)	**122**	138
Coût de transaction	**1**	2
Retenues d'impôt à la source	**10**	20
Autres	**13**	15
Total des charges	**146**	175
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**1 241 $**	445 $

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	**6 685 $**	8 133 $
Dépôts des titulaires de contrats	**151**	88
Retraits des titulaires de contrats	**(1 452)**	(1 981)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**1 241**	445
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**(60)**	(1 448)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	**6 625 $**	6 685 $

Fonds américain à faible volatilité 18.58P

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
		(note 8)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**1 241 $**	445 $
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	**(725)**	(507)
(Profits) pertes latents	**(560)**	28
Produit brut de la cession d'actifs	**4 403**	6 961
Paiements bruts pour achats d'actifs	**(3 086)**	(5 014)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	**—**	13
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	**1**	(3)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	**—**	5
	1 274	1 928
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**151**	88
Retraits des titulaires de contrats	**(1 452)**	(1 981)
	(1 301)	(1 893)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**(27)**	35
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	**29**	(6)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	**2 $**	29 $
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Dividendes reçus	**103 $**	153 $

Fonds américain à faible volatilité 18.58P

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires américaines			
Services de communication			
Activision Blizzard, Inc.	59	6	5
Alphabet Inc., cat. A	100	157	366
Meta Platforms Inc.	77	20	33
News Corp., cat. B	2 733	86	78
Take-Two Interactive Software Inc.	9	1	2
The Interpublic Group of Companies Inc.	817	33	39
The Walt Disney Co.	17	3	3
Verizon Communications Inc.	1 460	106	96
Consommation discrétionnaire			
Amazon.com Inc.	74	233	312
Dollar General Corp.	33	8	10
Domino's Pizza Inc.	66	35	47
Gentex Corp.	1 557	61	69
O'Reilly Automotive Inc.	20	13	18
Polaris Inc.	285	45	40
Service Corp. International	1 339	86	120
Target Corp.	364	89	107
Biens de consommation de base			
Colgate Palmolive Co.	927	95	100
Costco Wholesale Corp.	126	53	90
McCormick & Co. Inc., sans droit de vote	774	84	95
Mondelez International Inc.	1 189	72	100
The Procter & Gamble Co.	96	11	20
Énergie			
Chevron Corp.	144	23	21
Kinder Morgan Inc.	2 742	74	55
The Williams Companies Inc.	1 112	35	37
Fonds négociés en Bourse			
SPDR S&P 500 ETF Trust	222	130	133
Produits financiers			
American Capital Agency Corp.	224	5	4
Arthur J. Gallagher & Co.	87	12	19

Fonds américain à faible volatilité 18.58P
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires américaines (suite)			
Produits financiers (suite)			
Berkshire Hathaway Inc., cat. B	460	160	174
Intercontinental Exchange Inc.	650	71	112
JPMorgan Chase & Co.	754	95	151
Loews Corp.	439	28	32
Marsh & McLennan Companies, Inc.	136	21	30
Rocket Companies Inc.	2 167	58	38
SVB Financial Group	34	24	29
The Allstate Corporation	466	54	69
The Goldman Sachs Group Inc.	8	2	4
Soins de santé			
AbbVie Inc.	247	30	42
Agilent Technologies Inc.	67	10	14
Amgen Inc.	94	24	27
Baxter International Inc.	444	39	48
Biogen Inc.	36	13	11
Bristol-Myers Squibb Co.	377	35	30
Cerner Corp.	906	87	106
Charles River Laboratories International Inc.	18	7	9
Eli Lilly and Co.	71	9	25
Humana Inc.	9	5	5
IQVIA Holdings Inc.	40	12	14
Johnson & Johnson Inc.	315	46	68
McKesson Corp.	374	88	118
Merck & Co. Inc.	351	27	34
Mettler-Toledo International Inc.	3	3	6
Moderna Inc.	27	2	9
Pfizer Inc.	702	29	52
Regeneron Pharmaceuticals Inc.	20	16	16
Thermo Fisher Scientific Inc.	34	11	29
United Therapeutics Corp.	16	2	4
Vertex Pharmaceuticals Inc.	46	13	13
Waters Corp.	7	3	3
Zimmer Holdings Inc.	158	32	25
Zoetis Inc.	63	6	19

Fonds américain à faible volatilité 18.58P

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires américaines (suite)			
Produits industriels			
AGCO Corp.	515	87	76
CSX Corp.	1 466	60	70
Deere & Co.	227	99	98
Expeditors International of Washington Inc.	563	71	96
Illinois Tool Works Inc.	188	53	59
Lockheed Martin Corporation	30	15	13
The Toro Co.	448	61	57
Union Pacific Corp.	20	5	6
Waste Management Inc.	338	32	71
Technologies de l'information			
Adobe Inc.	184	100	132
Advanced Micro Devices Inc.	1 013	102	184
Apple Inc.	1 250	77	281
Cisco Systems Inc.	1 628	104	131
Cognizant Technology Solutions Corp.	472	41	53
Dell Technologies Inc.	222	27	16
Dolby Laboratories Inc.	262	31	32
Electronic Arts Inc.	389	66	65
Gartner Inc.	218	62	92
Microsoft Corp.	1 114	226	473
NVIDIA Corp.	391	50	145
Oracle Corp.	356	32	39
TD SYNNEX Corp.	497	78	72
Texas Instruments Inc.	314	33	75
VMware Inc., cat. A	98	15	14
Matériaux			
AptarGroup, Inc.	127	20	20
Freeport-McMoRan Copper & Gold Inc.	1 778	92	94
The Sherwin-Williams Co.	227	65	101
Immobilier			
Alexandria Real Estate Equities Inc.	211	46	60
Duke Realty Corp. REIT	118	4	10
Equity Commonwealth REIT	2 495	88	82
First Industrial Realty Trust Inc. REIT	163	10	14

Fonds américain à faible volatilité 18.58P
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires américaines (suite)			
Services d'intérêt public			
American Electric Power Co. Inc.	289	25	33
DTE Energy Co.	250	36	38
Exelon Corp.	1 605	88	117
Total des actions ordinaires américaines		4 639	6 304
Actions ordinaires mondiales			
Bermudes			
Genpact Ltd.	1 143	63	77
Guernsey			
Amdocs Limited	240	18	23
Irlande			
Accenture PLC, cat. A	195	63	102
Jazz Pharmaceuticals PLC	20	4	3
Medtronic Co. PLC	679	93	89
Pays-Bas			
QIAGEN NV	395	21	28
Total des actions ordinaires mondiales		262	322
Total des actions		4 901	6 626
Coûts de transaction (se reporter aux notes annexes – note 2)		(1)	
Total des placements		4 900	6 626

Fonds américain à faible volatilité 18.58P
Notes annexes du tableau des placements
(en milliers de $ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds américain à faible volatilité 18.58P (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2021, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

	2021			
Devise	**Placements**	**Trésorerie, dépôts à court terme et découverts**	**Total***	**Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats**
Dollar américain	**6 626 $**	**(2) $**	**6 624 $**	**66 $**
Total	**6 626 $**	**(2) $**	**6 624 $**	**66 $**
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			**100,0 %**	**1,0 %**

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

Fonds américain à faible volatilité 18.58P
Notes annexes du tableau des placements
(en milliers de $ canadiens)

C. Risque de change (suite)

	2020			
Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	6 658 $	23 $	6 681 $	67 $
Total	6 658 $	23 $	6 681 $	67 $
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			99,9 %	1,0 %

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

D. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2021, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 66 $ (67 $ au 31 décembre 2020) ou d'environ 1,0 % (1,0 % au 31 décembre 2020) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

	2021			
	Actifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
Actions	**6 626 $**	**— $**	**— $**	**6 626 $**
Total des actifs évalués à la juste valeur	**6 626 $**	**— $**	**— $**	**6 626 $**

	2020			
	Actifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	6 658 $	— $	— $	6 658 $
Total des actifs évalués à la juste valeur	6 658 $	— $	— $	6 658 $

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2021 ni en 2020.

Fonds américain à faible volatilité 18.58P

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Placement seulement	**—**	—	—	—	300 000	**—**	—	—	—	3 653
Police avec garantie de 75/75	**84 361**	104 090	144 551	171 454	193 164	**1 309**	1 341	1 763	1 977	2 166
Police avec garantie de 75/100	**94 871**	109 683	130 380	159 102	192 130	**1 455**	1 399	1 577	1 823	2 144
Police avec garantie de 100/100	**2 081**	2 080	2 079	2 078	4 257	**31**	26	25	24	47
Police avec garantie de 75/75 SP1	**43 963**	61 589	82 462	89 787	81 803	**707**	819	1 032	1 057	931
Police avec garantie de 75/100 SP1	**72 722**	109 619	140 132	124 203	118 559	**1 147**	1 433	1 730	1 446	1 339
Police avec garantie de 100/100 SP1	**8 879**	8 995	11 123	9 707	7 662	**136**	115	134	111	86
Police avec garantie de 75/75 SP2	**51 623**	52 714	79 406	94 846	124 121	**976**	804	1 115	1 224	1 513
Police avec garantie de 75/100 SP2	**37 486**	40 771	44 268	41 126	41 436	**708**	622	622	531	505
Police avec garantie de 75/75 SP	**—**	—	1 174	—	—	**—**	—	12	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**11 186**	11 112	11 625	—	—	**156**	126	123	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					Augmentation (diminution) par part ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Placement seulement	**—**	—	—	—	12,18	**—**	—
Police avec garantie de 75/75	**15,51**	12,88	12,20	11,53	11,21	**2,63**	0,68
Police avec garantie de 75/100	**15,33**	12,76	12,10	11,46	11,16	**2,57**	0,66
Police avec garantie de 100/100	**15,04**	12,55	11,93	11,33	11,07	**2,49**	0,62
Police avec garantie de 75/75 SP1	**16,08**	13,29	12,52	11,77	11,39	**2,79**	0,77
Police avec garantie de 75/100 SP1	**15,78**	13,07	12,35	11,64	11,29	**2,71**	0,72
Police avec garantie de 100/100 SP1	**15,30**	12,73	12,08	11,44	11,15	**2,57**	0,65
Police avec garantie de 75/75 SP2	**18,90**	15,26	14,04	12,90	12,19	**3,64**	1,22
Police avec garantie de 75/100 SP2	**18,90**	15,26	14,04	12,90	12,19	**3,64**	1,22
Police avec garantie de 75/75 SP	**—**	—	10,51	—	—	**—**	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**13,92**	11,37	10,59	—	—	**2,55**	0,78

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Produits (pertes) divers
Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

h) Compensation des instruments financiers
Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers
Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers
Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

k) Autres charges
Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

l) Attribution des revenus
Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

n) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Placement seulement** sont offertes aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes collectifs enregistrés au Canada;
- les régimes non enregistrés.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :
- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

3. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

[(1)] Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Putnam Investments. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

8. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Le Fonds a ajusté les chiffres comparatifs présentés au poste Dividendes reçus. L'ajustement a eu une incidence seulement sur les renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie, mais aucune incidence sur les montants présentés dans les états financiers, ni sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds.

Fonds américain à faible volatilité 18.58P

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Police avec garantie de 75/75	**2,84**	2,86	2,86	2,87	2,83
Police avec garantie de 75/100	**3,01**	3,02	3,03	3,04	3,00
Police avec garantie de 100/100	**3,28**	3,29	3,31	3,35	3,27
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2,32**	2,33	2,34	2,35	2,31
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,61**	2,61	2,62	2,63	2,58
Police avec garantie de 100/100 SP1	**3,04**	3,06	3,06	3,07	3,02
Police avec garantie de 75/75 SP	**—**	—	1,75	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**1,22**	1,22	1,22	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**48,00**	64,29	60,27	67,74	48,01

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS MONDIAL DE DIVIDENDES 18.59SAM

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds mondial de dividendes 18.59SAM (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds mondial de dividendes 18.59SAM

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Setanta Asset Management Limited

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**422 $**	325 $
Revenu de placement à recevoir et couru	**96**	59
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	**47**	61
Montant à recevoir des courtiers	**74**	136
Montant à recevoir de tiers	**—**	—
Placements		
Obligations	**—**	—
Actions	**83 103**	61 162
Parts de fonds de placement	**—**	—
Total des placements	**83 103**	61 162
Total de l'actif	**83 742 $**	61 743 $
Passif		
Découverts	**— $**	— $
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	**—**	—
Montant à payer aux courtiers	**—**	—
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**—**	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**83 742 $**	61 743 $

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**9 575 $**	1 205 $
Produits (pertes) divers	**(190)**	(2)
Total des produits	**9 385**	1 203
Charges		
Frais de gestion (note 7)	**529**	542
Coût de transaction	**62**	53
Retenues d'impôt à la source	**335**	185
Autres	**53**	53
Total des charges	**979**	833
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**8 406 $**	370 $

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	**61 743 $**	44 655 $
Dépôts des titulaires de contrats	**27 665**	25 000
Retraits des titulaires de contrats	**(14 072)**	(8 282)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**8 406**	370
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**21 999**	17 088
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	**83 742 $**	61 743 $

Fonds mondial de dividendes 18.59SAM

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
		(note 8)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**8 406 $**	370 $
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	**(2 601)**	569
(Profits) pertes latents	**(3 867)**	(69)
Produit brut de la cession d'actifs	**24 220**	16 930
Paiements bruts pour achats d'actifs	**(39 693)**	(34 838)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	**(37)**	9
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	**14**	(43)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	**62**	220
	(13 496)	(16 852)
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**27 665**	25 000
Retraits des titulaires de contrats	**(14 072)**	(8 282)
	13 593	16 718
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**97**	(134)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	**325**	459
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	**422 $**	325 $
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Dividendes reçus	**3 070 $**	1 714 $

Fonds mondial de dividendes 18.59SAM
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires américaines			
Consommation discrétionnaire			
McDonald's Corp.	6 574	1 595	2 229
Biens de consommation de base			
The Procter & Gamble Co.	16 497	2 473	3 415
Énergie			
Exxon Mobil Corp.	13 944	906	1 079
Produits financiers			
Federated Hermes Inc.	42 487	1 513	2 020
Soins de santé			
Johnson & Johnson Inc.	13 396	2 461	2 900
Technologies de l'information			
Cisco Systems Inc.	29 718	1 611	2 382
Intel Corp.	24 413	1 494	1 590
Total des actions ordinaires américaines		12 053	15 615
Actions ordinaires mondiales			
Australie			
Fortescue Metals Group Ltd.	88 811	1 304	1 569
Belgique			
Groupe Bruxelles Lambert SA*	17 887	2 207	2 527
Bermudes			
Lancashire Holdings Ltd.	227 094	2 545	2 060
NWS Holdings Ltd.	1 880 539	3 043	2 230
Finlande			
Sampo OYJ A	50 666	2 941	3 195

* L'émetteur de ce titre et l'émetteur du Fonds sont des sociétés liées.

Fonds mondial de dividendes 18.59SAM
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires mondiales (suite)			
France			
Air Liquide SA	8 583	1 747	1 894
Sanofi SA	18 587	2 241	2 369
Allemagne			
BASF SE	19 538	1 990	1 737
Irlande			
DCC PLC	19 691	1 932	2 039
Irish Residential Properties REIT	798 886	1 765	1 927
Medtronic Co. PLC	17 464	2 485	2 285
Italie			
Terna SPA	196 972	1 687	2 009
Portugal			
Redes Energeticas Nacionais SGPS SA	425 502	1 546	1 558
Corée du Sud			
Samsung Electronics Co. Ltd., actions privilégiées	36 198	2 510	2 738
SK Square Co. Ltd.	12 606	761	890
SK Telecom Co. Ltd.	32 000	1 937	1 968
Espagne			
Merlin Properties Socimi SA REIT	138 138	1 885	1 896
Viscofan SA	24 929	2 115	2 037
Zardoya Otis SA	241 337	2 207	2 469
Suède			
Sandvik AB	51 497	1 287	1 818
Svenska Handelsbanken AB, cat. A	172 499	2 410	2 353
Swedish Match AB	139 413	1 154	1 400
Telia Co. AB	288 005	1 647	1 423

Fonds mondial de dividendes 18.59SAM
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires mondiales (suite)			
Suisse			
Compagnie Financière Richemont SA, bons de souscription, 25-11-2023	29 902	-	41
Compagnie Financière Richemont SA	6 271	649	1 183
Nestlé SA	16 442	2 399	2 904
Novartis AG	20 662	2 260	2 293
Taïwan			
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd., CAAE	16 934	1 615	2 577
Thaïlande			
Bangkok Bank PCL, CIAE	490 100	2 406	2 266
Royaume-Uni			
GlaxoSmithKline PLC	104 126	2 585	2 864
National Grid PLC	128 371	1 998	2 329
Smiths Group PLC	92 670	2 305	2 506
Unilever PLC	31 520	2 250	2 134
Total des actions ordinaires mondiales		63 813	67 488
Total des actions		75 866	83 103
Coûts de transaction (se reporter aux notes annexes – note 2)		(96)	
Total des placements		75 770	83 103

Fonds mondial de dividendes 18.59SAM
Notes annexes du tableau des placements
(en milliers de $ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds mondial de dividendes 18.59SAM (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2021, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2021

Devise	**Placements**	**Trésorerie, dépôts à court terme et découverts**	**Total***	**Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats**
Euro	**25 752 $**	**1 $**	**25 753 $**	**257 $**
Dollar américain	**20 477**	**—**	**20 477**	**205**
Livre sterling (Royaume-Uni)	**11 798**	**—**	**11 798**	**118**
Couronne suédoise	**6 994**	**—**	**6 994**	**70**
Autres devises	**18 082**	**—**	**18 082**	**181**
Total	**83 103 $**	**1 $**	**83 104 $**	**831 $**
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			**99,2 %**	**1,0 %**

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

2020

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Euro	19 718 $	4 $	19 722 $	197 $
Dollar américain	14 581	2	14 583	147
Livre sterling (Royaume-Uni)	8 724	—	8 724	87
Couronne suédoise	4 234	—	4 234	42
Autres devises	13 905	—	13 905	139
Total	61 162 $	6 $	61 168 $	612 $
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			99,1 %	1,0 %

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

D. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2021, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 831 $ (612 $ au 31 décembre 2020) ou d'environ 1,0 % (1,0 % au 31 décembre 2020) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

Fonds mondial de dividendes 18.59SAM
Notes annexes du tableau des placements
(en milliers de $ canadiens)

E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

	2021			
	Actifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
Actions	**49 414 $**	**33 689 $**	**— $**	**83 103 $**
Total des actifs évalués à la juste valeur	**49 414 $**	**33 689 $**	**— $**	**83 103 $**

	2020			
	Actifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	16 426 $	44 736 $	— $	61 162 $
Total des actifs évalués à la juste valeur	16 426 $	44 736 $	— $	61 162 $

Conformément à sa méthode d'évaluation, le Fonds applique des facteurs d'ajustement de la juste valeur aux cours du marché pour certaines actions autres que nord-américaines lorsque les fluctuations intrajournalières des Bourses nord-américaines dépassent les seuils de tolérance prédéfinis. Les facteurs d'ajustement sont appliqués pour permettre l'estimation de l'incidence qu'auraient sur les justes valeurs des événements se produisant entre la clôture des marchés boursiers à l'extérieur de l'Amérique du Nord et la clôture du marché pour le Fonds. Si les facteurs d'ajustement de la juste valeur sont appliqués, les actions autres que nord-américaines sont classées dans le niveau 2. Par conséquent, les actions autres que nord-américaines ont été fréquemment transférées entre le niveau 1 (cours du marché non ajustés) et le niveau 2 (cours du marché ajustés). Au 31 décembre 2021, ces titres étaient classés dans le niveau 2 (niveau 2 au 31 décembre 2020).

Fonds mondial de dividendes 18.59SAM

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Placement seulement	**—**	—	—	—	500 000	**—**	—	—	—	6 904
Police avec garantie de 75/75	**398 441**	438 865	474 917	451 556	319 343	**6 003**	6 083	6 645	5 631	4 057
Police avec garantie de 75/100	**323 556**	401 922	453 590	385 730	240 017	**4 819**	5 516	6 295	4 779	3 034
Police avec garantie de 100/100	**7 270**	7 157	7 967	15 207	3 667	**106**	97	109	186	46
Police avec garantie de 75/75 SP1	**339 465**	330 860	393 670	379 328	235 882	**5 282**	4 715	5 637	4 819	3 038
Police avec garantie de 75/100 SP1	**276 962**	373 408	407 738	373 079	203 448	**4 219**	5 224	5 748	4 678	2 595
Police avec garantie de 100/100 SP1	**4 037**	2 597	4 400	8 248	3 787	**60**	35	61	102	48
Police avec garantie de 75/75 SP2	**275 601**	255 892	327 007	268 272	204 511	**5 060**	4 202	5 270	3 746	2 826
Police avec garantie de 75/100 SP2	**127 591**	125 201	147 495	135 932	101 272	**2 342**	2 056	2 377	1 898	1 400
Police avec garantie de 100/100 SP2	**13 034**	8 292	9 352	9 899	10 195	**239**	136	151	138	141
Police avec garantie de 75/75 SP	**18 733**	22 346	24 840	7 063	—	**226**	245	272	68	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**2 782**	2 588	2 857	1 290	—	**33**	28	31	12	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**6 043**	4 637	9 360	1 522	—	**74**	51	103	15	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					Augmentation (diminution) par part ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Placement seulement	**—**	—	—	—	13,81	**—**	—
Police avec garantie de 75/75	**15,07**	13,86	13,99	12,47	12,70	**1,21**	(0,13)
Police avec garantie de 75/100	**14,89**	13,73	13,88	12,39	12,64	**1,16**	(0,15)
Police avec garantie de 100/100	**14,61**	13,50	13,69	12,25	12,54	**1,11**	(0,19)
Police avec garantie de 75/75 SP1	**15,56**	14,25	14,32	12,70	12,88	**1,31**	(0,07)
Police avec garantie de 75/100 SP1	**15,23**	13,99	14,10	12,54	12,76	**1,24**	(0,11)
Police avec garantie de 100/100 SP1	**14,83**	13,66	13,81	12,33	12,59	**1,17**	(0,15)
Police avec garantie de 75/75 SP2	**18,36**	16,42	16,12	13,96	13,82	**1,94**	0,30
Police avec garantie de 75/100 SP2	**18,36**	16,42	16,12	13,96	13,82	**1,94**	0,30
Police avec garantie de 100/100 SP2	**18,36**	16,42	16,12	13,96	13,82	**1,94**	0,30
Police avec garantie de 75/75 SP	**12,06**	10,98	10,96	9,66	—	**1,08**	0,02
Police avec garantie de 75/100 SP	**11,99**	10,93	10,93	9,65	—	**1,06**	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**12,26**	11,10	11,03	9,68	—	**1,16**	0,07

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Produits (pertes) divers
Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

h) Compensation des instruments financiers
Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers
Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers
Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

k) Autres charges
Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

l) Attribution des revenus
Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

n) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Placement seulement** sont offertes aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes collectifs enregistrés au Canada;
- les régimes non enregistrés.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :
- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

3. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :
- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts **de catégorie Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de placement Portefeuille. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

[(1)] Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Setanta Asset Management Limited. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

8. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Le Fonds a ajusté les chiffres comparatifs présentés au poste Dividendes reçus. L'ajustement a eu une incidence seulement sur les renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie, mais aucune incidence sur les montants présentés dans les états financiers, ni sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds.

Fonds mondial de dividendes 18.59SAM

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Police avec garantie de 75/75	**2,83**	2,83	2,84	2,87	2,87
Police avec garantie de 75/100	**2,99**	2,99	3,00	3,03	3,03
Police avec garantie de 100/100	**3,26**	3,27	3,29	3,30	3,34
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2,36**	2,37	2,38	2,40	2,40
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,64**	2,64	2,65	2,71	2,73
Police avec garantie de 100/100 SP1	**2,96**	2,99	2,98	3,09	3,21
Police avec garantie de 75/75 SP	**1,73**	1,73	1,73	1,75	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**1,89**	1,89	1,90	1,91	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**1,26**	1,27	1,27	1,28	—

Taux de rotation du portefeuille (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**26,43**	38,47	23,85	47,05	20,91

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS DE VALEUR AMÉRICAIN 18.60P

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de valeur américain 18.60P (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds de valeur américain 18.60P

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Putnam Investments

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**310 $**	50 $
Revenu de placement à recevoir et couru	**6**	5
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**119**	—
Montant à recevoir des courtiers	**—**	—
Montant à recevoir de tiers	**—**	—
Placements		
Obligations	**—**	—
Actions	**7 459**	6 894
Parts de fonds de placement	**—**	—
Instruments dérivés (note 7)	**—**	1
Total des placements	**7 459**	6 895
Total de l'actif	**7 894 $**	6 950 $
Passif		
Découverts	**— $**	— $
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	3
Montant à payer aux courtiers	**—**	—
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Instruments dérivés (note 7)	**3**	3
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**3**	6
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**7 891 $**	6 944 $

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**1 806 $**	353 $
Produits (pertes) divers	**1**	12
Total des produits	**1 807**	365
Charges		
Frais de gestion (note 8)	**47**	40
Coût de transaction	**2**	3
Retenues d'impôt à la source	**21**	24
Autres	**5**	5
Total des charges	**75**	72
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**1 732 $**	293 $

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	**6 944 $**	7 412 $
Dépôts des titulaires de contrats	**743**	428
Retraits des titulaires de contrats	**(1 528)**	(1 189)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**1 732**	293
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**947**	(468)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	**7 891 $**	6 944 $

Fonds de valeur américain 18.60P

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
		(note 9)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**1 732 $**	293 $
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	**(798)**	(320)
(Profits) pertes latents	**(859)**	138
Produit brut de la cession d'actifs	**2 487**	2 212
Paiements bruts pour achats d'actifs	**(1 394)**	(1 638)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	**(1)**	1
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	**(122)**	(2)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	**—**	1
	1 045	685
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**743**	428
Retraits des titulaires de contrats	**(1 528)**	(1 189)
	(785)	(761)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**260**	(76)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	**50**	126
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	**310 $**	50 $
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Dividendes reçus	**151 $**	174 $

Fonds de valeur américain 18.60P
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires américaines			
Services de communication			
Charter Communications Inc.	132	45	109
Comcast Corp., cat. A	1 397	52	89
T-Mobile US Inc.	352	59	52
Consommation discrétionnaire			
Aramark	1 416	49	66
General Motors Co.	2 006	96	149
Hilton Worldwide Holdings Inc.	471	39	93
O'Reilly Automotive Inc.	108	70	96
PulteGroup Inc.	1 724	79	125
Target Corp.	374	50	109
Biens de consommation de base			
BJ's Wholesale Club Holdings Inc.	1 052	30	89
Keurig Dr Pepper Inc.	1 852	98	86
PepsiCo Inc.	397	55	87
The Procter & Gamble Co.	553	70	114
Walmart Inc.	1 143	140	210
Énergie			
ConocoPhillips	1 451	88	133
EOG Resources Inc.	245	26	28
Exxon Mobil Corp.	950	102	74
Valero Energy Corp.	1 003	68	95
Produits financiers			
American International Group, Inc.	1 170	81	84
Apollo Global Management Inc.	791	48	72
Bank of America Corp.	4 794	116	270
Capital One Financial Corp.	323	30	59
Citigroup Inc.	2 292	160	175
Gaming and Leisure Properties Inc.	1 508	68	93
JPMorgan Chase & Co.	1 179	106	237
KeyCorp	1 349	23	39
PNC Financial Services Group Inc.	442	82	112
State Street Corp.	481	45	57
The Goldman Sachs Group Inc.	302	91	146

Fonds de valeur américain 18.60P
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires américaines (suite)			
Soins de santé			
AbbVie Inc.	888	87	153
Anthem Inc.	250	119	147
Johnson & Johnson Inc.	635	87	137
McKesson Corp.	417	100	131
Merck & Co. Inc.	1 168	101	113
Regeneron Pharmaceuticals Inc.	189	107	151
Thermo Fisher Scientific Inc.	171	103	144
Produits industriels			
Danaher Corp.	192	22	80
General Electric Co.	134	35	16
Honeywell International Inc.	396	80	104
Northrop Grumman Corp.	343	96	168
Raytheon Technologies Corp.	1 132	108	123
Southwest Airlines Co.	1 796	87	97
Union Pacific Corp.	353	49	113
United Rentals Inc.	169	24	71
Technologies de l'information			
Fidelity National Information Services Inc.	625	84	86
Microsoft Corp.	668	51	284
NXP Semiconductors NV	201	26	58
Oracle Corp.	780	74	86
QUALCOMM Inc.	599	45	139
Texas Instruments Inc.	237	18	57
Vontier Corp.	1 333	57	52

Fonds de valeur américain 18.60P
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires américaines (suite)			
Matériaux			
Corteva Inc.	1 520	88	91
Eastman Chemical Co.	556	73	85
Freeport-McMoRan Copper & Gold Inc.	2 665	39	141
PPG Industries Inc.	396	76	86
The Sherwin-Williams Co.	46	8	20
Immobilier			
American Tower Corp. REIT, cat. A	205	31	76
Boston Properties Inc.	530	76	77
Services d'intérêt public			
Ameren Corp.	441	47	50
American Electric Power Co. Inc.	756	68	85
Exelon Corp.	1 742	96	127
NRG Energy Inc.	2 168	82	118
Total des actions ordinaires américaines		4 310	6 614
Actions privilégiées américaines			
Services de communication			
T-Mobile US Inc., 5,25 %, 01-06-2023, privilégiées, convertibles	42	55	56
Biens de consommation de base			
Danaher Corp., 5,00 %, 15-04-2023, privilégiées, convertibles	26	36	57
Total des actions privilégiées américaines		91	113
Actions ordinaires mondiales			
Bermudes			
Assured Guaranty Ltd.	1 418	54	90
France			
AXA SA	1 710	41	64
Sanofi SA	534	69	68

Fonds de valeur américain 18.60P
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires mondiales (suite)			
Irlande			
CRH PLC (€)	1 401	52	94
Eaton Corp. PLC	408	43	89
Johnson Controls International PLC	1 185	62	122
Royaume-Uni			
AstraZeneca PLC, CAAE	1 521	80	112
Royal Dutch Shell PLC, cat. A (actions néerlandaises)	3 355	79	93
Total des actions ordinaires mondiales		480	732
Total des actions		4 881	7 459

Fonds de valeur américain 18.60P
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts, de contrats ou d'actions, les valeurs nominales ou les prix contractuels)

Au 31 décembre 2021

Tableau des contrats dérivés

Contrats de change à terme

		Monnaie achetée		Monnaie vendue		
Prix contractuel	Date de règlement	Monnaie	Valeur au 31 décembre	Monnaie	Valeur au 31 décembre	Profit (perte) latent
1,3316	16 mars 2022	Livre sterling	2	Dollar américain	2	-
1,1364	16 mars 2022	Euro	6	Dollar américain	6	-
					Actifs dérivés	**-**
1,3316	16 mars 2022	Dollar américain	1	Livre sterling	1	-
1,1366	16 mars 2022	Dollar américain	33	Euro	33	-
1,1365	16 mars 2022	Dollar américain	56	Euro	56	-
1,1363	16 mars 2022	Dollar américain	59	Euro	60	-
1,3313	16 mars 2022	Dollar américain	11	Livre sterling	12	-
1,3313	16 mars 2022	Dollar américain	22	Livre sterling	23	(1)
1,3316	16 mars 2022	Dollar américain	69	Livre sterling	71	(2)
					Passifs dérivés	**(3)**
Total des contrats de change à terme						**(3)**

Total des instruments dérivés à la juste valeur		**(3)**
Total des placements	**4 881**	**7 456**

Fonds de valeur américain 18.60P
Notes annexes du tableau des placements
(en milliers de $ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds de valeur américain 18.60P (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

Fonds de valeur américain 18.60P
Notes annexes du tableau des placements
(en milliers de $ canadiens)

C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2021, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2021

Devise	**Placements**	**Trésorerie, dépôts à court terme et découverts**	**Total***	**Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats**
Dollar américain	**7 514 $**	**126 $**	**7 640 $**	**77 $**
Autres devises	**(62)**	**—**	**(62)**	**(1)**
Total	**7 452 $**	**126 $**	**7 578 $**	**76 $**
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			**96,0 %**	**1,0 %**

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

2020

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	6 951 $	33 $	6 984 $	70 $
Autres devises	(59)	—	(59)	(1)
Total	6 892 $	33 $	6 925 $	69 $
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			99,7 %	1,0 %

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

D. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2021, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 75 $ (69 $ au 31 décembre 2020) ou d'environ 0,9 % (1,0 % au 31 décembre 2020) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

Fonds de valeur américain 18.60P
Notes annexes du tableau des placements
(en milliers de $ canadiens)

E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs et des passifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

	2021			
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
Actions	**7 459 $**	**— $**	**— $**	**7 459 $**
Instruments dérivés	**—**	**—**	**—**	**—**
Total des actifs évalués à la juste valeur	**7 459 $**	**— $**	**— $**	**7 459 $**
Passifs évalués à la juste valeur				
Instruments dérivés	**— $**	**3 $**	**— $**	**3 $**
Actif net attribuable aux titulaires de contrats évalué à la juste valeur	**7 459 $**	**(3) $**	**— $**	**7 456 $**

	2020			
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	6 661 $	233 $	— $	6 894 $
Instruments dérivés	—	1	—	1
Total des actifs évalués à la juste valeur	6 661 $	234 $	— $	6 895 $
Passifs évalués à la juste valeur				
Instruments dérivés	— $	3 $	— $	3 $
Actif net attribuable aux titulaires de contrats évalué à la juste valeur	6 661 $	231 $	— $	6 892 $

Conformément à sa méthode d'évaluation, le Fonds applique des facteurs d'ajustement de la juste valeur aux cours du marché pour certaines actions autres que nord-américaines lorsque les fluctuations intrajournalières des Bourses nord-américaines dépassent les seuils de tolérance prédéfinis. Les facteurs d'ajustement sont appliqués pour permettre l'estimation de l'incidence qu'auraient sur les justes valeurs des événements se produisant entre la clôture des marchés boursiers à l'extérieur de l'Amérique du Nord et la clôture du marché pour le Fonds. Si les facteurs d'ajustement de la juste valeur sont appliqués, les actions autres que nord-américaines sont classées dans le niveau 2. Par conséquent, les actions autres que nord-américaines ont été fréquemment transférées entre le niveau 1 (cours du marché non ajustés) et le niveau 2 (cours du marché ajustés). Au 31 décembre 2021, ces titres étaient classés dans le niveau 1 (niveau 2 au 31 décembre 2020).

Fonds de valeur américain 18.60P

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					**Valeur liquidative** (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Police avec garantie de 75/75	**37 212**	33 854	45 663	45 521	39 833	**713**	525	695	572	518
Police avec garantie de 75/100	**15 614**	12 988	15 995	14 480	14 573	**296**	199	241	181	188
Police avec garantie de 100/100	**1 823**	—	—	—	—	**34**	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	**40 247**	36 774	39 837	33 375	34 494	**800**	589	622	428	455
Police avec garantie de 75/100 SP1	**13 585**	8 926	11 539	11 263	11 819	**265**	141	178	143	155
Police avec garantie de 100/100 SP1	**6 037**	5 394	5 394	5 394	4 986	**114**	83	81	67	64
Police avec garantie de 75/75 SP2	**15 572**	14 364	13 008	9 336	10 831	**367**	266	229	132	154
Police avec garantie de 75/100 SP2	**13 608**	8 364	9 273	10 906	12 349	**321**	155	163	154	175
Police avec garantie de 75/75 SP	**—**	849	853	856	—	**—**	10	10	8	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**3 553**	4 070	4 338	4 616	—	**51**	47	49	43	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					**Augmentation (diminution) par part** ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Police avec garantie de 75/75	**19,17**	15,52	15,21	12,56	13,00	**3,65**	0,31
Police avec garantie de 75/100	**18,94**	15,36	15,08	12,47	12,93	**3,58**	0,28
Police avec garantie de 100/100	**18,58**	—	—	—	—	**18,58**	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	**19,88**	16,01	15,61	12,82	13,20	**3,87**	0,40
Police avec garantie de 75/100 SP1	**19,50**	15,75	15,40	12,68	13,10	**3,75**	0,35
Police avec garantie de 100/100 SP1	**18,90**	15,33	15,06	12,46	12,93	**3,57**	0,27
Police avec garantie de 75/75 SP2	**23,58**	18,53	17,62	14,12	14,19	**5,05**	0,91
Police avec garantie de 75/100 SP2	**23,58**	18,53	17,62	14,12	14,19	**5,05**	0,91
Police avec garantie de 75/75 SP	**—**	11,67	11,31	9,23	—	**—**	0,36
Police avec garantie de 75/100 SP	**14,49**	11,62	11,28	9,23	—	**2,87**	0,34

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Instruments dérivés

Les dérivés sont classés et évalués à la juste valeur. Les dérivés sont évalués en fonction des transactions sur le marché et d'autres données de marché, lorsque cela est possible, y compris les données utilisées comme intrants dans les modèles, les cours obtenus auprès de courtiers, de contrepartistes ou d'autres sources de prix dont le degré de transparence est jugé raisonnable. Lorsque des modèles sont utilisés, leur sélection est fonction des modalités contractuelles et des risques propres à chaque instrument, ainsi que de la disponibilité des données sur les prix du marché. En général, la Compagnie utilise des modèles similaires pour évaluer des instruments similaires. Les modèles d'évaluation nécessitent l'utilisation de différentes données, notamment les modalités contractuelles, les taux et les prix de marché, les courbes des taux et du crédit, l'estimation de la volatilité, les taux de remboursement anticipé et les corrélations entre ces données.

g) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

h) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises
Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

Produits (pertes) divers
Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

i) Compensation des instruments financiers
Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

j) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers
Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

k) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

l) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

m) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

n) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

o) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Placement seulement** sont offertes aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes collectifs enregistrés au Canada;
- les régimes non enregistrés.

3. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :

- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts **de catégorie Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de placement Portefeuille. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

7. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les contrats dérivés, incluant les contrats de change à terme, les contrats à terme normalisés et les contrats de swap sur actions, sont évalués selon le profit ou la perte qui résulterait de la liquidation de la position à la date de clôture. Les options sont comptabilisées à la juste valeur à la date de présentation de l'information financière. Le Fonds peut avoir recours à des contrats dérivés comme couverture contre les pertes causées par les variations des cours des titres, des taux d'intérêt, des taux de change et/ou d'autres risques. Le Fonds peut aussi avoir recours à des contrats dérivés à des fins autres que de couverture, pour investir indirectement dans les marchés financiers ou obtenir une exposition aux devises, à condition que le recours à ces contrats dérivés soit conforme aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds. L'exposition au risque de change peut être directe ou indirecte, et elle peut viser la totalité ou une partie du risque de change découlant d'un placement ou d'un groupe de placements existant. Les profits ou les pertes découlant des contrats dérivés sont comptabilisés à titre de composante du profit net (de la perte nette) sur placements.

À la date de clôture, le profit (la perte) latent sur contrats dérivés est présenté dans l'état de la situation financière du fonds.

Au besoin, le fonds a recours à des ententes de garanties pour gérer le risque de crédit lié aux dérivés. Le montant et le type de garantie exigés sont fonction de l'évaluation du risque de crédit de la contrepartie. Des lignes directrices ont été mises en œuvre par le fonds relativement aux types de garanties acceptables et aux paramètres d'évaluation connexes. Le gestionnaire du fonds surveille la valeur de la garantie et exige au besoin une garantie additionnelle.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

[(1)] Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Putnam Investments. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

9. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Le Fonds a ajusté les chiffres comparatifs présentés au poste Dividendes reçus. L'ajustement a eu une incidence seulement sur les renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie, mais aucune incidence sur les montants présentés dans les états financiers, ni sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds.

Fonds de valeur américain 18.60P

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Police avec garantie de 75/75	**2,98**	2,99	3,00	3,00	2,94
Police avec garantie de 75/100	**3,14**	3,16	3,16	3,18	3,12
Police avec garantie de 100/100	**3,43**	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2,45**	2,46	2,47	2,48	2,41
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,73**	2,75	2,74	2,75	2,70
Police avec garantie de 100/100 SP1	**3,18**	3,19	3,20	3,21	3,15
Police avec garantie de 75/75 SP	**—**	1,86	1,86	1,87	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**2,03**	2,04	2,05	2,04	—

Taux de rotation du portefeuille (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**18,87**	24,08	24,27	14,87	26,27

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS DE PLACEMENT EN OBLIGATIONS CANADIENNES Nº 1

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de placement en obligations canadiennes nº 1 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds de placement en obligations canadiennes nº 1

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**33 915 $**	2 741 $
Revenu de placement à recevoir et couru	**2 266**	2 577
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à recevoir des courtiers	**—**	—
Montant à recevoir de tiers	**—**	—
Placements		
Obligations	**511 758**	537 317
Actions	**8 423**	—
Parts de fonds de placement	**—**	—
Total des placements	**520 181**	537 317
Total de l'actif	**556 362 $**	542 635 $
Passif		
Découverts	**— $**	— $
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**42**	144
Montant à payer aux courtiers	**12**	525
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Instruments dérivés (note 7)	**70**	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**124**	669
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**556 238 $**	541 966 $

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**(12 010) $**	51 552 $
Produits (pertes) divers	**133**	107
Total des produits	**(11 877)**	51 659
Charges		
Frais de gestion (note 8)	**560**	674
Coût de transaction	**1**	—
Retenues d'impôt à la source	**—**	—
Autres	**73**	73
Total des charges	**634**	747
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**(12 511) $**	50 912 $

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	**541 966 $**	593 800 $
Dépôts des titulaires de contrats	**123 806**	51 776
Retraits des titulaires de contrats	**(97 023)**	(154 522)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**(12 511)**	50 912
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**14 272**	(51 834)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	**556 238 $**	541 966 $

Fonds de placement en obligations canadiennes nº 1

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**(12 511) $**	50 912 $
Ajustements		
Ajouter - amortissement des primes (escomptes)	**(461)**	(20)
(Profits) pertes réalisés	**654**	(18 723)
(Profits) pertes latents	**24 138**	(17 598)
Produit brut de la cession d'actifs	**452 336**	436 998
Paiements bruts pour achats d'actifs	**(459 461)**	(353 028)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	**311**	69
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	**(102)**	532
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	**(513)**	513
	4 391	99 655
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**123 806**	51 776
Retraits des titulaires de contrats	**(97 023)**	(154 522)
	26 783	(102 746)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**31 174**	(3 091)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	**2 741**	5 832
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	**33 915 $**	2 741 $
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Produits d'intérêts reçus	**12 290 $**	15 284 $
Dividendes reçus	**278**	—

Fonds de placement en obligations canadiennes nº 1
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes			
Obligations du gouvernement fédéral			
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 1,75 %, 15-06-2030	960 000	963	958
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 1,95 %, 15-12-2025	5 500 000	5 698	5 607
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, taux variable, 15-03-2024	25 000 000	25 144	25 121
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, taux variable, 15-09-2026	8 200 000	8 200	8 218
Gouvernement du Canada, 0,50 %, 01-12-2050, rendement réel	2 073 000	2 679	2 727
Gouvernement du Canada, 0,75 %, 01-10-2024	10 154 000	9 997	10 061
Gouvernement du Canada, 1,00 %, 01-09-2026	30 709 000	30 215	30 362
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-06-2031	1 257 000	1 264	1 266
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-12-2044, rendement réel	1 246 000	2 080	2 136
Gouvernement du Canada, 1,75 %, 01-12-2053	129 000	122	130
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-12-2051	2 801 000	2 931	3 014
Gouvernement du Canada, 3,00 %, 01-12-2036, rendement réel	4 485 000	8 860	9 413
Muskrat Falls, 3,86 %, 01-12-2048	2 977 000	3 041	3 862
Muskrat Falls/Labrador Transmissions Assets Funding, 3,83 %, 01-06-2037	3 281 000	3 348	3 958
Total des obligations du gouvernement fédéral		104 542	106 833
Obligations de gouvernements provinciaux			
Hydro-Québec, 4,00 %, 15-02-2055	2 070 000	2 908	2 798
Ontario Power Generation, 3,215 %, 08-04-2030	1 403 000	1 471	1 489
Province de l'Alberta, 2,55 %, 01-06-2027	4 851 000	4 920	5 066
Province de l'Alberta, 2,95 %, 01-06-2052	1 770 000	1 817	1 924
Province de l'Alberta, 3,05 %, 01-12-2048	1 400 000	1 455	1 532
Province de l'Alberta, 3,10 %, 01-06-2050	5 991 000	6 341	6 655
Province de la Colombie-Britannique, 1,55 %, 18-06-2031	8 480 000	8 037	8 173
Province de la Colombie-Britannique, 2,30 %, 18-06-2026	2 193 000	2 202	2 268
Province de la Colombie-Britannique, 2,75 %, 18-06-2052	3 140 000	3 080	3 377
Province de la Colombie-Britannique, 2,95 %, 18-06-2050	4 506 000	4 750	5 002
Province du Manitoba, 2,05 %, 05-09-2052	220 000	179	198
Province du Manitoba, 2,75 %, 02-06-2029	2 443 000	2 546	2 591
Province du Manitoba, 2,85 %, 05-09-2046	3 000 000	2 856	3 168
Province du Manitoba, 3,20 %, 05-03-2050	1 050 000	1 115	1 190
Province de la Nouvelle-Écosse, 2,10 %, 01-06-2027	1 061 000	1 044	1 084
Province de la Nouvelle-Écosse, 3,15 %, 01-12-2051	2 452 000	2 911	2 781
Province de l'Ontario, 1,55 %, 01-11-2029	3 200 000	3 192	3 129
Province de l'Ontario, 1,90 %, 02-12-2051	7 908 000	6 540	6 995
Province de l'Ontario, 2,25 %, 02-12-2031	21 093 000	21 066	21 411

Fonds de placement en obligations canadiennes nº 1
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de gouvernements provinciaux (suite)			
Province de l'Ontario, 2,55 %, 02-12-2052	2 790 000	2 672	2 853
Province de l'Ontario, 2,65 %, 02-12-2050	850 000	880	884
Province de l'Ontario, 3,45 %, 02-06-2045	1 820 000	2 077	2 136
Province de Québec, 1,50 %, 01-09-2031	6 595 000	6 294	6 307
Province de Québec, 3,10 %, 01-12-2051	14 913 000	16 861	17 093
Province de Québec, 3,50 %, 01-12-2048	1 240 000	1 433	1 499
Province de Québec, 4,25 %, 01-12-2043	2 963 000	3 406	3 880
Province de la Saskatchewan, 2,80 %, 02-12-2052	2 112 000	2 139	2 241
Province de la Saskatchewan, 3,05 %, 02-12-2028	1 690 000	1 783	1 822
Province de la Saskatchewan, 3,10 %, 02-06-2050	1 190 000	1 261	1 325
Total des obligations de gouvernements provinciaux		117 236	120 871
Obligations de gouvernements municipaux			
Ville de Montréal, 3,15 %, 01-09-2028	4 143 000	4 241	4 462
Ville de Montréal, 3,50 %, 01-09-2023	4 147 000	4 215	4 309
Ville d'Ottawa, 3,05 %, 10-05-2039	1 179 000	1 173	1 253
Ville d'Ottawa, 3,25 %, 10-11-2047	451 000	494	503
Ville de Toronto, 4,70 %, 10-06-2041	5 222 000	5 649	6 871
Total des obligations de gouvernements municipaux		15 772	17 398
Obligations de sociétés – non convertibles			
407 International Inc., 1,80 %, 22-05-2025	383 000	383	385
407 International Inc., 3,30 %, 27-03-2045	404 000	393	421
407 International Inc., 3,43 %, 01-06-2033	1 330 000	1 468	1 429
Aéroports de Montréal, 3,03 %, 21-04-2050	537 000	537	539
AIMCo Realty Investors LP, 2,195 %, 04-11-2026	380 000	380	383
AIMCo Realty Investors LP, 2,712 %, 01-06-2029	2 486 000	2 557	2 556
Algonquin Power & Utilities Corp., 4,09 %, 17-02-2027	903 000	1 006	979
Algonquin Power Co., 2,85 %, 15-07-2031	701 000	704	710
Allied Properties REIT, 1,726 %, 12-02-2026	148 000	148	144
AltaGas Ltd., 2,166 %, 16-03-2027	710 000	709	699
AltaLink LP, 1,509 %, 11-09-2030	360 000	347	341
AltaLink LP, 3,668 %, 06-11-2023	1 962 000	2 114	2 047
AltaLink LP, 3,717 %, 03-12-2046	510 000	574	580
ARC Resources Ltd., 2,354 %, 10-03-2026	470 000	470	470

Fonds de placement en obligations canadiennes nº 1
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
ARC Resources Ltd., 3,465 %, 10-03-2031	780 000	792	800
Banque de Montréal, 1,551 %, 28-05-2026	649 000	649	637
Banque de Montréal, 1,758 %, 10-03-2026	820 000	820	814
Banque de Montréal, 1,928 %, 22-07-2031	550 000	550	541
Banque de Montréal, 2,077 %, 17-06-2030	466 000	466	465
Banque de Montréal, 2,37 %, 03-02-2025	622 000	622	633
Banque de Montréal, 2,882 %, 17-09-2024	1 200 000	1 241	1 229
Banque de Montréal, 4,30 %, 26-11-2025	549 000	549	571
Banque de Montréal, taux variable, 01-06-2027	2 676 000	2 680	2 696
BCI QuadReal Realty, 1,056 %, 12-03-2024	250 000	250	248
BCI QuadReal Realty, 1,073 %, 04-02-2026	371 000	371	360
BCI QuadReal Realty, 1,747 %, 24-07-2030	560 000	546	538
BCIMC Realty Corp., 2,84 %, 03-06-2025	1 800 000	1 861	1 860
Bell Canada Inc., 1,65 %, 16-08-2027	267 000	262	258
Bell Canada Inc., 2,20 %, 29-05-2028	470 000	469	465
Bell Canada Inc., 2,75 %, 29-01-2025	2 335 000	2 342	2 394
Bell Canada Inc., 2,90 %, 10-09-2029	1 082 000	1 122	1 107
Bell Canada Inc., 3,50 %, 30-09-2050	988 000	952	951
Bell Canada Inc., 4,45 %, 27-02-2047	80 000	94	90
BMW Canada Inc., 0,99 %, 14-01-2025	221 000	221	216
British Columbia Ferry Services Inc., 4,702 %, 23-10-2043	183 000	229	236
Brookfield Infrastructure Finance ULC, 2,855 %, 01-09-2032	820 000	826	803
Brookfield Infrastructure Finance ULC, 3,41 %, 09-10-2029	1 104 000	1 104	1 152
Brookfield Infrastructure Finance ULC, 4,193 %, 11-09-2028	742 000	758	811
Brookfield Infrastructure Partners, 3,315 %, 22-02-2024	661 000	669	682
Brookfield Renewable Energy Partners LP, 3,63 %, 15-01-2027	301 000	339	321
Brookfield Renewable Partners ULC, 3,33 %, 13-08-2050	368 000	368	363
Brookfield Renewable Partners ULC, 3,38 %, 15-01-2030	1 092 000	1 095	1 159
Brookfield Renewable Partners ULC, 4,29 %, 05-11-2049	1 534 000	1 531	1 776
Bruce Power LP, 4,00 %, 21-06-2030	388 000	433	426
Calgary Airport Authority, 3,199 %, 07-10-2036	180 000	180	185
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, taux variable, 15-03-2026	5 770 000	5 790	5 788
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 1,10 %, 19-01-2026	2 390 000	2 388	2 312
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 1,96 %, 21-04-2031	1 567 000	1 568	1 547
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2,00 %, 17-04-2025	2 312 000	2 351	2 324
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,00 %, 28-01-2082	440 000	440	432
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,375 %, 28-10-2025	242 000	242	251

Fonds de placement en obligations canadiennes nº 1
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, 04-03-2025	1 070 000	1 070	1 069
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, 10-06-2024	70 000	70	70
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, 15-07-2026	690 000	690	689
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, 3,00 %, 08-02-2029	460 000	458	483
Canadian Natural Resources Ltd., 2,50 %, 17-01-2028	827 000	827	827
Canadian Natural Resources Ltd., 3,31 %, 11-02-2022	3 988 000	4 081	3 998
Canadian Natural Resources Ltd., 3,42 %, 01-12-2026	1 931 000	1 931	2 024
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée, 2,54 %, 28-02-2028	980 000	980	997
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée, 3,15 %, 13-03-2029	560 000	605	589
Banque canadienne de l'Ouest, 1,57 %, 14-09-2023	176 000	176	176
Banque canadienne de l'Ouest, 1,926 %, 16-04-2026	2 466 000	2 484	2 445
Banque canadienne de l'Ouest, 2,606 %, 30-01-2025	250 000	256	255
Banque canadienne de l'Ouest, taux variable, 22-01-2024	750 000	750	751
Capital Power Corp., 3,147 %, 01-10-2032	670 000	675	661
Capital Power Corp., 4,284 %, 18-09-2024	509 000	562	538
Capital Power Corp., 4,424 %, 08-02-2030	560 000	632	619
CDP Financial Inc., 1,50 %, 19-10-2026	1 010 000	1 008	1 007
Cenovus Energy Inc., 3,50 %, 07-02-2028	2 527 000	2 527	2 646
Central 1 Credit Union, 2,584 %, 06-12-2023	1 667 000	1 667	1 700
CGI inc., 2,10 %, 18-09-2028	260 000	260	256
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 2,456 %, 30-11-2026	216 000	216	218
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 2,848 %, 21-05-2027	1 185 000	1 213	1 214
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 2,981 %, 04-03-2030	1 080 000	1 118	1 095
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 4,178 %, 08-03-2028	1 330 000	1 488	1 454
Coast Capital Savings Federal Credit Union, 5,00 %, 03-05-2028	918 000	963	956
Cogeco Communications inc., 2,991 %, 22-09-2031	587 000	584	584
FPI Crombie, 2,686 %, 31-03-2028	820 000	836	819
FPI Crombie, 3,133 %, 12-08-2031	180 000	180	178
FPI Crombie, 3,677 %, 26-08-2026	354 000	354	372
CT REIT, 2,371 %, 06-01-2031	511 000	513	490
CU Inc., 4,085 %, 02-09-2044	380 000	426	445
CU Inc., 4,543 %, 24-10-2041	233 000	292	286
Dollarama Inc., 1,505 %, 20-09-2027	435 000	435	419
Dollarama Inc., 2,203 %, 10-11-2022	1 939 000	1 896	1 957
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 1,662 %, 22-12-2025	230 000	230	226
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 2,057 %, 17-06-2027	600 000	600	591
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 2,539 %, 07-12-2026	283 000	283	286

Fonds de placement en obligations canadiennes nº 1
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Eagle Credit Card Trust, 1,546 %, 17-06-2026	1 130 000	1 137	1 114
Enbridge Gas Inc., 2,37 %, 09-08-2029	620 000	642	627
Enbridge Gas Inc., 3,20 %, 15-09-2051	500 000	488	512
Enbridge Gas Inc., 3,65 %, 01-04-2050	70 000	76	78
Enbridge Inc., 2,99 %, 03-10-2029	410 000	430	418
Enbridge Inc., 3,10 %, 21-09-2033	2 788 000	2 764	2 755
Enbridge Inc., 5,375 %, 27-09-2077	4 055 000	4 252	4 290
Enbridge Inc., 6,625 %, 12-04-2078	1 470 000	1 698	1 666
Enbridge Pipelines Inc., 3,79 %, 17-08-2023	1 150 000	1 229	1 187
Enbridge Pipelines Inc., 4,33 %, 22-02-2049	330 000	346	357
EPCOR Utilities Inc., 2,899 %, 19-05-2050	560 000	539	548
EPCOR Utilities Inc., 3,554 %, 27-11-2047	643 000	692	704
Fairfax Financial Holdings Ltd., 3,95 %, 03-03-2031	890 000	893	928
Fairfax Financial Holdings Ltd., 4,25 %, 06-12-2027	994 000	1 073	1 066
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 1,093 %, 21-01-2026	4 380 000	4 380	4 235
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 1,587 %, 10-09-2026	400 000	400	392
Financière First National, 2,961 %, 17-11-2025	265 000	265	268
Fortified Trust, 1,964 %, 23-10-2026	870 000	870	872
Gibson Energy Inc., 3,60 %, 17-09-2029	997 000	994	1 049
Glacier Credit Card Trust, 2,28 %, 06-06-2024	3 262 000	3 289	3 312
Société en commandite Holding FPI Granite, 2,194 %, 30-08-2028	400 000	400	395
Société en commandite Holding FPI Granite, 2,378 %, 18-12-2030	199 000	199	193
Société en commandite Holding FPI Granite, 3,062 %, 04-06-2027	211 000	211	219
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 2,75 %, 17-10-2039	1 667 000	1 665	1 643
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 5,63 %, 07-06-2040	1 612 000	1 842	2 232
Fonds de placement immobilier H&R, 2,633 %, 19-02-2027	566 000	567	565
Fonds de placement immobilier H&R, 2,906 %, 02-06-2026	519 000	531	527
Fonds de placement immobilier H&R, 4,071 %, 16-06-2025	1 853 000	1 996	1 959
HCN Canadian Holdings-1 LP, 2,95 %, 15-01-2027	756 000	755	774
Honda Canada Finance Inc., 1,646 %, 25-02-2028	600 000	600	581
Honda Canada Finance Inc., 2,50 %, 04-06-2024	800 000	806	816
Honda Canada Finance Inc., taux variable, 26-02-2024	579 000	579	579
Banque HSBC Canada, 2,17 %, 29-06-2022	4 764 000	4 711	4 800
Banque HSBC Canada, 2,253 %, 15-09-2022	711 000	711	718
Hydro One Inc., 1,41 %, 15-10-2027	655 000	655	633
Hydro One Inc., 1,69 %, 16-01-2031	279 000	270	265
Hydro One Inc., 2,23 %, 17-09-2031	873 000	870	863

Fonds de placement en obligations canadiennes nº 1
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Hydro One Inc., 3,10 %, 15-09-2051	150 000	145	153
Hyundai Capital Canada Inc., 2,008 %, 12-05-2026	290 000	290	287
iA Société financière inc., 2,40 %, 21-02-2025	269 000	269	272
Intact Corporation financière, 2,179 %, 18-05-2028	300 000	300	299
Intact Corporation financière, 4,125 %, 31-03-2081	115 000	115	117
Inter Pipeline Ltd., 2,608 %, 13-09-2023	2 348 000	2 347	2 378
Inter Pipeline Ltd., 3,484 %, 16-12-2026	1 091 000	1 088	1 128
Inter Pipeline Ltd., 3,776 %, 30-05-2022	1 066 000	1 109	1 078
John Deere Financial Inc., 1,63 %, 09-04-2026	140 000	140	138
Keyera Corp., 3,959 %, 29-05-2030	780 000	837	830
Banque Laurentienne du Canada, 1,15 %, 03-06-2024	397 000	397	391
Banque Laurentienne du Canada, 1,603 %, 06-05-2026	120 000	120	119
Banque Laurentienne du Canada, 2,55 %, 20-06-2022	1 776 000	1 776	1 792
Liberty Utilities (Canada) LP, 3,315 %, 14-02-2050	310 000	309	308
Les Compagnies Loblaw limitée, 4,86 %, 12-03-2023	1 649 000	1 673	1 729
Les Compagnies Loblaw limitée, 6,54 %, 17-02-2033	744 000	887	973
Lower Mattagami Energy LP, 2,433 %, 14-05-2031	390 000	390	396
Banque Manuvie du Canada, 1,536 %, 14-09-2026	610 000	610	598
Société Financière Manuvie, 3,049 %, 20-08-2029	4 476 000	4 576	4 615
Société Financière Manuvie, 3,375 %, 19-06-2081	1 010 000	1 010	981
Société Financière Manuvie, 4,10 %, 19-03-2082	470 000	470	466
MCAP Commercial LP, 3,743 %, 25-08-2025	510 000	510	527
Metro inc., 3,413 %, 28-02-2050	842 000	842	825
Metro inc., 5,03 %, 01-12-2044	247 000	277	305
Banque Nationale du Canada, 1,534 %, 15-06-2026	1 930 000	1 931	1 894
Banque Nationale du Canada, 2,237 %, 04-11-2026	530 000	530	534
Banque Nationale du Canada, 2,58 %, 03-02-2025	857 000	857	877
Banque Nationale du Canada, 3,183 % 01-02-2028	568 000	592	578
North West Redwater Partnership, 2,80 %, 01-06-2027	560 000	580	575
North West Redwater Partnership, 3,20 %, 24-04-2026	1 613 000	1 682	1 683
North West Redwater Partnership, 3,70 %, 23-02-2043	500 000	516	518
North West Redwater Partnership/NWR Financing Co. Ltd., 2,80 %, 01-06-2031	830 000	828	833
Nova Scotia Power Inc., 3,571 %, 05-04-2049	410 000	438	441
OMERS Finance Trust, 2,60 %, 14-05-2029	1 347 000	1 346	1 403
OMERS Realty Corp., 3,628 %, 05-06-2030	2 105 000	2 471	2 316
Pembina Pipeline Corp., 2,56 %, 01-06-2023	1 295 000	1 295	1 313

Fonds de placement en obligations canadiennes nº 1
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Pembina Pipeline Corp., 2,99 %, 22-01-2024	1 582 000	1 650	1 617
Pembina Pipeline Corp., 3,53 %, 10-12-2031	340 000	340	348
Pembina Pipeline Corp., 3,62 %, 03-04-2029	820 000	887	864
Pembina Pipeline Corp., 4,02 %, 27-03-2028	1 677 000	1 827	1 803
Pembina Pipeline Corp., 4,54 %, 03-04-2049	330 000	337	351
Pembina Pipeline Corp., 4,67 %, 28-05-2050	140 000	146	152
Pembina Pipeline Corp., 4,74 %, 21-01-2047	140 000	154	153
Pembina Pipeline Corp., 4,75 %, 26-03-2048	180 000	199	197
Pembina Pipeline Corp., 4,81 %, 25-03-2044	500 000	540	547
Prime Structured Mortgage Trust, 1,856 %, 15-11-2024	580 000	580	581
PSP Capital Inc., 2,05 %, 15-01-2030	1 934 000	1 928	1 958
Reliance LP, 2,67 %, 01-08-2028	410 000	410	410
Reliance LP, 2,68 %, 01-12-2027	713 000	713	716
Reliance LP, 3,75 %, 15-03-2026	359 000	360	379
Fonds de placement immobilier RioCan, 2,361 %, 10-03-2027	716 000	716	711
Fonds de placement immobilier RioCan, 2,576 %, 12-02-2025	1 562 000	1 569	1 585
Fonds de placement immobilier RioCan, 2,829 %, 08-11-2028	187 000	187	189
Rogers Communications Inc., 6,11 %, 25-08-2040	222 000	278	282
Rogers Communications Inc., 6,68 %, 04-11-2039	334 000	424	448
Banque Royale du Canada, 1,67 %, 28-01-2033	775 000	775	741
Banque Royale du Canada, 1,833 %, 31-07-2028	890 000	890	870
Banque Royale du Canada, 2,088 %, 30-06-2030	293 000	293	293
Banque Royale du Canada, 2,14 %, 03-11-2031	750 000	750	744
Banque Royale du Canada, 2,328 %, 28-01-2027	3 667 000	3 669	3 709
Banque Royale du Canada, 2,88 %, 23-12-2029	6 172 000	6 268	6 324
Banque Royale du Canada, 4,50 %, 24-11-2080	628 000	628	659
Sagen MI Canada Inc., 3,261 %, 05-03-2031	866 000	860	877
Sagen MI Canada Inc., 4,95 %, 24-03-2081	260 000	260	262
Saputo Inc., 1,939 %, 13-06-2022	770 000	784	773
Saputo Inc., 2,242 %, 16-06-2027	675 000	675	672
Saputo Inc., 2,297 %, 22-06-2028	210 000	210	208
Shaw Communications Inc., 6,75 %, 09-11-2039	325 000	338	435
Sienna Senior Living Inc., 2,82 %, 31-03-2027	700 000	715	708
SmartCentres REIT, 3,526 %, 20-12-2029	1 233 000	1 233	1 286
SmartCentres REIT, 3,834 %, 21-12-2027	449 000	475	477
Summit Industrial Income REIT, 1,82 %, 01-04-2026	332 000	332	326
Summit Industrial Income REIT, 2,25 %, 12-01-2027	210 000	210	209

Fonds de placement en obligations canadiennes nº 1
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Summit Industrial Income REIT, 2,44 %, 14-07-2028	200 000	200	198
La Financière Sun Life inc., 2,06 %, 01-10-2035	1 116 000	1 115	1 067
La Financière Sun Life inc., 2,38 %, 13-08-2029	1 686 000	1 685	1 711
La Financière Sun Life inc., 2,58 %, 10-05-2032	1 347 000	1 389	1 371
La Financière Sun Life inc., 2,80 %, 21-11-2033	860 000	860	879
La Financière Sun Life inc., 3,60 %, 30-06-2081	470 000	470	462
Suncor Énergie Inc., 3,10 %, 24-05-2029	1 169 000	1 217	1 203
Suncor Énergie Inc., 3,95 %, 04-03-2051	1 390 000	1 362	1 404
Suncor Énergie Inc., 5,39 %, 26-03-2037	792 000	915	959
TELUS Corp., 2,05 %, 07-10-2030	1 863 000	1 800	1 763
TELUS Corp., 2,35 %, 27-01-2028	599 000	597	598
TELUS Corp., 2,85 %, 13-11-2031	400 000	400	399
TELUS Corp., 3,15 %, 19-02-2030	215 000	228	223
TELUS Corp., 3,30 %, 02-05-2029	1 183 000	1 253	1 240
TELUS Corp., 3,95 %, 16-02-2050	564 000	594	576
TELUS Corp., 4,85 %, 05-04-2044	400 000	471	461
Teranet Holdings LP, 3,544 %, 11-06-2025	1 017 000	1 017	1 063
La Banque de Nouvelle-Écosse, 1,40 %, 01-11-2027	2 231 000	2 176	2 141
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,16 %, 03-02-2025	500 000	520	506
La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,70 %, 27-07-2081	850 000	850	831
La Banque de Nouvelle-Écosse, taux variable, 04-08-2026	840 000	840	840
L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie, 3,625 %, 17-04-2026	197 000	197	194
L'Ordre Indépendant des Forestiers, 2,885 %, 15-10-2035	368 000	369	372
La Banque Toronto-Dominion, 1,888 %, 08-03-2028	2 020 000	2 020	1 988
La Banque Toronto-Dominion, 1,896 %, 11-09-2028	1 090 000	1 090	1 069
La Banque Toronto-Dominion, 1,943 %, 13-03-2025	3 367 000	3 445	3 383
La Banque Toronto-Dominion, 3,06 %, 26-01-2032	1 660 000	1 659	1 717
La Banque Toronto-Dominion, 3,105 %, 22-04-2030	4 173 000	4 356	4 309
La Banque Toronto-Dominion, 3,589 %, 14-09-2028	1 891 000	2 006	1 952
La Banque Toronto-Dominion, 3,60 %, 31-10-2081	510 000	510	495
Thomson Reuters Corp., 2,239 %, 14-05-2025	1 169 000	1 204	1 181
Groupe TMX Ltée, 2,016 %, 12-02-2031	240 000	240	233
Toronto Hydro Corp., 2,47 %, 20-10-2031	320 000	320	324
Tourmaline Oil Corp., 2,077 %, 25-01-2028	180 000	180	175
Tourmaline Oil Corp., 2,529 %, 12-02-2029	200 000	200	198
Toyota Crédit Canada Inc., 1,18 %, 23-02-2026	400 000	400	389
TransCanada PipeLines Ltd., 3,00 %, 18-09-2029	224 000	223	230

Fonds de placement en obligations canadiennes nº 1
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
TransCanada PipeLines Ltd., 3,80 %, 05-04-2027	1 334 000	1 499	1 426
TransCanada PipeLines Ltd., 4,18 %, 03-07-2048	440 000	470	460
TransCanada PipeLines Ltd., taux variable, 18-05-2077	3 473 000	3 542	3 577
TransCanada PipeLines Ltd., taux variable, 09-06-2024	800 000	800	801
TransCanada Trust, 4,20 %, 04-03-2081	900 000	900	887
Transcontinental inc., 2,28 %, 13-07-2026	140 000	140	139
Ventas Canada Finance Ltd., 2,80 %, 12-04-2024	1 167 000	1 194	1 192
Waste Management of Canada Corporation, 2,60 %, 23-09-2026	1 250 000	1 247	1 284
WSP Global Inc., 2,408 %, 19-04-2028	786 000	792	784
Total des obligations de sociétés – non convertibles		241 246	241 842
Titres adossés à des créances hypothécaires			
BMW Canada Inc., 0,325 %, 20-07-2023	236 000	95	95
Peoples Trust, 1,91 %, 01-09-2029	1 834 000	1 735	1 752
Scotial Capital Inc., 0,55 %, 01-01-2026	2 680 000	2 464	2 406
Scotial Capital Inc., 0,89 %, 01-09-2026	1 653 000	1 591	1 595
Scotial Capital Inc., 1,25 %, 01-03-2025	2 334 000	1 892	1 867
Total des titres adossés à des créances hypothécaires		7 777	7 715
Total des obligations canadiennes		486 573	494 659
Obligations américaines			
Obligations de sociétés – non convertibles			
Athene Global Funding, taux variable, 09-04-2024	960 000	960	962
Bank of America Corp., 2,598 %, 04-04-2029	70 000	71	71
Goldman Sachs Group Inc., taux variable, 29-04-2025	1 030 000	1 030	1 033
Manulife Finance (Delaware) LP, 5,059 %, 15-12-2041	2 414 000	2 470	2 949
McDonald's Corp., 3,125 %, 04-03-2025	1 036 000	1 041	1 078
The Walt Disney Co., 3,057 %, 30-03-2027	885 000	942	918
Verizon Communications Inc., 2,375 %, 22-03-2028	2 085 000	2 068	2 088
Wells Fargo & Co., 2,975 %, 19-05-2026	300 000	324	310
Total des obligations de sociétés – non convertibles		8 906	9 409
Total des obligations américaines		8 906	9 409

Fonds de placement en obligations canadiennes nº 1
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations mondiales			
Australie			
Transurban Finance Co. Pty Ltd., 4,555 %, 14-11-2028	320 000	351	355
Jersey			
Heathrow Funding Ltd., 2,694 %, 13-10-2027	600 000	600	602
Heathrow Funding Ltd., 3,40 %, 08-03-2028	953 000	946	989
Heathrow Funding Ltd., 3,726 %, 13-04-2033	200 000	200	208
Heathrow Funding Ltd., 3,782 %, 04-09-2032	1 004 000	1 004	1 068
Luxembourg			
Aroundtown SA, 4,625 %, 18-09-2025	1 479 000	1 473	1 571
Royaume-Uni			
Lloyds Banking Group PLC, 3,50 %, 03-02-2025	1 552 000	1 552	1 620
Obligations supranationales			
Banque internationale pour la reconstruction et le développement, 1,95 %, 20-09-2029	1 262 000	1 260	1 277
Total des obligations mondiales		7 386	7 690
Total des obligations		502 865	511 758
Actions ordinaires canadiennes			
Fonds négociés en Bourse			
FINB Obligations de marchés émergents Mackenzie*	29 619	2 868	2 798
FINB Obligations de marchés émergents en monnaie locale Mackenzie*	65 978	6 110	5 625
Total des actions ordinaires canadiennes		8 978	8 423
Total des actions		8 978	8 423

* L'émetteur de ce titre et l'émetteur du Fonds sont des sociétés liées.

Fonds de placement en obligations canadiennes nº 1

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts, de contrats ou d'actions, les valeurs nominales ou les prix contractuels)

Au 31 décembre 2021

Tableau des contrats dérivés

Contrats à terme normalisés

Nombre de contrats	Prix contractuel moyen	Contrats à terme normalisés	Date d'échéance	Montant notionnel	Prix au 31 décembre	Profit (perte) latent
(105)	CAD 120,40	Obligation à 5 ans des É.-U., 31-03-2022	31 mars 2022	CAD 12 703	CAD 120,98	(9)
(68)	CAD 138,37	Obligation à 10 ans du Canada, 31-03-2022	31 mars 2022	CAD 9 698	CAD 142,62	(17)
(22)	CAD 193,54	Obligation ultra des É.-U., 31-03-2022	31 mars 2022	CAD 4 337	CAD 197,13	(44)
				Passifs dérivés		**(70)**
Total des contrats à terme normalisés						**(70)**

Total des instruments dérivés à la juste valeur		**(70)**
Total des placements	**511 843**	**520 111**

Fonds de placement en obligations canadiennes nº 1
Notes annexes du tableau des placements
(en milliers de $ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds de placement en obligations canadiennes nº 1 (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2021, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2021

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	**— $**	**590 $**	**590 $**	**6 $**
Total	**— $**	**590 $**	**590 $**	**6 $**
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			**0,1 %**	**0,2 %**

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

Le Fonds n'avait aucune exposition importante au risque de change au 31 décembre 2020.

D. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds est exposé au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. Compte tenu de la nature des titres à revenu fixe à court terme dont la durée restante jusqu'à l'échéance est de moins de un an, de tels placements ne sont généralement pas exposés à un risque important de fluctuation de leur valeur par suite de variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La Compagnie gère de façon professionnelle le risque associé à chaque titre et à chaque fonds.

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt selon la durée restante jusqu'à l'échéance.

2021

	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Obligations	**15 116 $**	**178 651 $**	**163 556 $**	**154 435 $**	**511 758 $**

2020

	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Obligations	12 002 $	172 364 $	188 379 $	164 572 $	537 317 $

Au 31 décembre 2021, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, l'actif net attribuable aux titulaires de contrats aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 37 563 $ (43 279 $ au 31 décembre 2020) ou d'environ 6,8 % (8,0 % au 31 décembre 2020) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats, selon l'hypothèse d'une variation correspondante de la courbe de rendement, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs. La sensibilité du Fonds aux variations des taux d'intérêt fait l'objet d'une estimation en fonction de la durée moyenne pondérée du portefeuille d'obligations. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

E. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. La plus forte concentration du risque de crédit du Fonds découle des titres de créance, tels que les obligations. La juste valeur des instruments de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des instruments de créance représente l'exposition maximale au risque de crédit au 31 décembre 2021. Les renseignements fournis dans le tableau des placements permettent de déterminer le montant du risque de crédit lié à un émetteur particulier. Le Fonds peut investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis ou garantis principalement par le gouvernement du Canada ou du gouvernement d'une province canadienne, des obligations de banques à charte canadiennes ou de sociétés de fiducie, ainsi que du papier commercial dont les notations ont été approuvées. Le risque de défaillance associé à ces titres à revenu fixe à court terme est considéré comme faible. La Compagnie surveille régulièrement le risque de crédit et les notations. Toutes les nouvelles contreparties à des instruments financiers sont soumises à un processus d'approbation.

Il n'y a eu aucune variation de la juste valeur des passifs financiers par suite de changements relatifs aux risques de crédit en 2021 ni en 2020.

Toutes les opérations concernant des titres cotés sont réglées et payées une fois la livraison effectuée par l'intermédiaire de courtiers agréés. Le risque de défaillance est considéré comme minime, étant donné que la livraison de titres vendus n'a lieu qu'à la suite de la réception du paiement par le courtier. Le paiement d'un achat est effectué à la suite de la réception des titres par le courtier.

Les notations présentées ci-dessous sont fournies par des agences de notation indépendantes, dont DBRS, Standard & Poor's, Moody's Investors Service et Fitch Ratings. Nous utilisons la notation la plus faible fournie par les agences de notation.

Les titres de créance, répartis par notation, sont les suivants :

	2021		2020	
	Pourcentage du total des obligations (%)	**Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)**	Pourcentage du total des obligations (%)	Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)
AAA	**14,1**	**12,9**	7,5	7,5
AA	**25,6**	**23,6**	32,2	31,9
A	**26,9**	**24,7**	32,1	31,8
BBB	**32,6**	**30,0**	27,2	26,9
BB ou inférieure	**0,3**	**0,3**	0,7	0,6
SN*	**0,5**	**0,5**	0,3	0,3
Total	**100,0**	**92,0**	100,0	99,0

**Les obligations sans notation (SN) sont des titres adossés à des créances hypothécaires, des obligations faisant l'objet d'un placement privé ou des obligations n'ayant pas été notées par une agence de notation.*

F. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres, d'autres instruments financiers et de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

F. Autre risque de prix (suite)

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2021, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 84 $ (nil au 31 décembre 2020) ou d'environ 0,0 % (nil au 31 décembre 2020) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

G. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs et des passifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

	2021			
	Assets and Liabilities Measured at Fair Value			
Actifs évalués à la juste valeur	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
Obligations	**— $**	**511 758 $**	**— $**	**511 758 $**
Actions	**8 423**	**—**	**—**	**8 423**
Total des actifs évalués à la juste valeur	**8 423 $**	**511 758 $**	**— $**	**520 181 $**
Passifs évalués à la juste valeur				
Derivatives [1]	**70 $**	**— $**	**— $**	**70 $**
Actif net attribuable aux titulaires de contrats évalué à la juste valeur	**8 353 $**	**511 758 $**	**— $**	**520 111 $**

[1] Compte non tenu de garanties de 1,286 $ données à des contreparties.

	2020			
	Actifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations	— $	537 317 $	— $	537 317 $
Actions	—	—	—	—
Instruments dérivés	—	—	—	—
Total des actifs évalués à la juste valeur	— $	537 317 $	— $	537 317 $

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2021 ni en 2020.

Fonds de placement en obligations canadiennes nº 1

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Placement seulement	**841 715**	861 597	1 180 456	1 323 023	1 146 419	**126 707**	135 895	175 121	188 748	166 601
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**24 121**	28 722	26 357	30 220	34 589	**10 344**	12 842	11 003	12 024	13 864
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**20 553**	25 145	31 410	36 036	46 465	**9 282**	11 840	13 809	15 100	19 628
Gestion de l'actif (IC)	**1 648**	2 343	3 138	4 613	5 851	**739**	1 085	1 345	1 866	2 363
Police avec garantie de 75/75	**163 711**	192 384	201 609	212 412	288 353	**2 204**	2 701	2 642	2 654	3 631
Police avec garantie de 75/100	**197 191**	226 817	155 396	139 343	210 048	**2 622**	3 146	2 014	1 722	2 619
Police avec garantie de 100/100	**17 877**	23 769	23 424	26 556	27 524	**236**	328	302	327	342
Police avec garantie de 75/75 SP1	**138 183**	155 122	195 710	201 401	293 082	**1 682**	1 957	2 292	2 235	3 260
Police avec garantie de 75/100 SP1	**158 296**	197 420	174 647	146 927	173 313	**1 910**	2 471	2 030	1 619	1 915
Police avec garantie de 100/100 SP1	**23 483**	27 692	27 688	19 115	31 647	**284**	348	323	212	352
Police avec garantie de 75/75 SP2	**181 672**	215 009	198 557	217 073	278 798	**2 523**	3 052	2 581	2 637	3 347
Police avec garantie de 75/100 SP2	**200 431**	243 755	122 072	45 501	50 668	**2 780**	3 457	1 585	552	608
Police avec garantie de 100/100 SP2	**537**	548	559	570	582	**8**	8	7	7	7
Police avec garantie de 75/75 SP	**466**	3 927	9 369	9 245	—	**5**	45	99	92	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**17 250**	19 586	4 780	—	—	**193**	225	51	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**—**	—	854	—	—	**—**	—	9	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					Augmentation (diminution) par part ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Placement seulement	**150,53**	157,72	148,35	142,66	145,32	**(7,19)**	9,37
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**428,84**	447,11	417,46	397,89	400,82	**(18,27)**	29,65
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**451,63**	470,87	439,65	419,04	422,42	**(19,24)**	31,22
Gestion de l'actif (IC)	**448,54**	463,29	428,51	404,59	403,86	**(14,75)**	34,78
Police avec garantie de 75/75	**13,46**	14,04	13,11	12,49	12,59	**(0,58)**	0,93
Police avec garantie de 75/100	**13,30**	13,87	12,96	12,36	12,47	**(0,57)**	0,91
Police avec garantie de 100/100	**13,21**	13,79	12,89	12,30	12,41	**(0,58)**	0,90
Police avec garantie de 75/75 SP1	**12,17**	12,62	11,71	11,10	11,12	**(0,45)**	0,91
Police avec garantie de 75/100 SP1	**12,07**	12,51	11,62	11,02	11,05	**(0,44)**	0,89
Police avec garantie de 100/100 SP1	**12,10**	12,56	11,68	11,09	11,13	**(0,46)**	0,88
Police avec garantie de 75/75 SP2	**13,89**	14,20	13,00	12,15	12,00	**(0,31)**	1,20
Police avec garantie de 75/100 SP2	**13,87**	14,18	12,99	12,14	11,99	**(0,31)**	1,19
Police avec garantie de 100/100 SP2	**14,16**	14,48	13,25	12,39	12,24	**(0,32)**	1,23
Police avec garantie de 75/75 SP	**10,94**	11,35	10,54	9,99	—	**(0,41)**	0,81
Police avec garantie de 75/75 SPP	**11,17**	11,51	10,63	—	—	**(0,34)**	0,88
Police avec garantie de 75/100 SPP	**—**	—	10,62	—	—	**—**	—

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Obligations et actions

Les obligations et les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Instruments dérivés

Les dérivés sont classés et évalués à la juste valeur. Les dérivés sont évalués en fonction des transactions sur le marché et d'autres données de marché, lorsque cela est possible, y compris les données utilisées comme intrants dans les modèles, les cours obtenus auprès de courtiers, de contrepartistes ou d'autres sources de prix dont le degré de transparence est jugé raisonnable. Lorsque des modèles sont utilisés, leur sélection est fonction des modalités contractuelles et des risques propres à chaque instrument, ainsi que de la disponibilité des données sur les prix du marché. En général, la Compagnie utilise des modèles similaires pour évaluer des instruments similaires. Les modèles d'évaluation nécessitent l'utilisation de différentes données, notamment les modalités contractuelles, les taux et les prix de marché, les courbes des taux et du crédit, l'estimation de la volatilité, les taux de remboursement anticipé et les corrélations entre ces données.

g) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

h) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Revenu d'intérêts sur les titres de créance – Est inclus dans la variation de la juste valeur de tels placements et est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

Produits (pertes) divers

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

i) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

j) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

k) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

l) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

m) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, le revenu d'intérêts, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

n) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

o) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Placement seulement** sont offertes aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes collectifs enregistrés au Canada;
- les régimes non enregistrés.

3. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :

- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts **de catégorie Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de placement Portefeuille. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

7. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les contrats dérivés, incluant les contrats de change à terme, les contrats à terme normalisés et les contrats de swap sur actions, sont évalués selon le profit ou la perte qui résulterait de la liquidation de la position à la date de clôture. Les options sont comptabilisées à la juste valeur à la date de présentation de l'information financière. Le Fonds peut avoir recours à des contrats dérivés comme couverture contre les pertes causées par les variations des cours des titres, des taux d'intérêt, des taux de change et/ou d'autres risques. Le Fonds peut aussi avoir recours à des contrats dérivés à des fins autres que de couverture, pour investir indirectement dans les marchés financiers ou obtenir une exposition aux devises, à condition que le recours à ces contrats dérivés soit conforme aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds. L'exposition au risque de change peut être directe ou indirecte, et elle peut viser la totalité ou une partie du risque de change découlant d'un placement ou d'un groupe de placements existant. Les profits ou les pertes découlant des contrats dérivés sont comptabilisés à titre de composante du profit net (de la perte nette) sur placements.

À la date de clôture, le profit (la perte) latent sur contrats dérivés est présenté dans l'état de la situation financière du fonds.

Au besoin, le fonds a recours à des ententes de garanties pour gérer le risque de crédit lié aux dérivés. Le montant et le type de garantie exigés sont fonction de l'évaluation du risque de crédit de la contrepartie. Des lignes directrices ont été mises en œuvre par le fonds relativement aux types de garanties acceptables et aux paramètres d'évaluation connexes. Le gestionnaire du fonds surveille la valeur de la garantie et exige au besoin une garantie additionnelle.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

[(1)] Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds de placement en obligations canadiennes nº 1

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**1,95**	1,96	1,97	2,00	2,25
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**1,95**	1,96	1,97	2,00	2,03
Gestion de l'actif (IC)	**1,02**	1,02	1,03	1,05	1,19
Police avec garantie de 75/75	**1,95**	1,96	1,97	2,00	2,03
Police avec garantie de 75/100	**2,01**	2,01	2,03	2,08	2,14
Police avec garantie de 100/100	**2,07**	2,07	2,08	2,12	2,18
Police avec garantie de 75/75 SP1	**1,38**	1,39	1,39	1,40	1,39
Police avec garantie de 75/100 SP1	**1,44**	1,44	1,45	1,45	1,45
Police avec garantie de 100/100 SP1	**1,54**	1,55	1,56	1,57	1,56
Police avec garantie de 75/75 SP	**1,42**	1,41	1,41	1,41	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**0,83**	0,83	0,83	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**—**	—	0,88	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**89,42**	62,01	90,30	37,20	30,73

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS DE PLACEMENT EN OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT Nº 1

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de placement en obligations du gouvernement nº 1 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds de placement en obligations du gouvernement nº 1

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**1 697 $**	16 $
Revenu de placement à recevoir et couru	**47**	64
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à recevoir des courtiers	**—**	—
Montant à recevoir de tiers	**—**	—
Placements		
Obligations	**18 521**	19 764
Actions	**—**	—
Parts de fonds de placement	**—**	—
Total des placements	**18 521**	19 764
Total de l'actif	**20 265 $**	19 844 $
Passif		
Découverts	**— $**	— $
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**1**	4
Montant à payer aux courtiers	**679**	—
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Instruments dérivés (note 7)	**—**	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**680**	4
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**19 585 $**	19 840 $

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**(163) $**	1 149 $
Produits (pertes) divers	**12**	11
Total des produits	**(151)**	1 160
Charges		
Frais de gestion (note 8)	**81**	102
Coût de transaction	**—**	—
Retenues d'impôt à la source	**—**	—
Autres	**9**	12
Total des charges	**90**	114
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**(241) $**	1 046 $

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	**19 840 $**	18 874 $
Dépôts des titulaires de contrats	**3 402**	3 037
Retraits des titulaires de contrats	**(3 416)**	(3 117)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**(241)**	1 046
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**(255)**	966
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	**19 585 $**	19 840 $

Fonds de placement en obligations du gouvernement nº 1

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**(241) $**	1 046 $
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	**(22)**	(168)
(Profits) pertes latents	**491**	(536)
Produit brut de la cession d'actifs	**11 040**	15 999
Paiements bruts pour achats d'actifs	**(10 266)**	(16 346)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	**17**	18
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	**(3)**	22
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	**679**	—
	1 695	35
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**3 402**	3 037
Retraits des titulaires de contrats	**(3 416)**	(3 117)
	(14)	(80)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**1 681**	(45)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	**16**	61
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	**1 697 $**	16 $
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Produits d'intérêts reçus	**321 $**	462 $

Fonds de placement en obligations du gouvernement nº 1
Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes			
Obligations du gouvernement fédéral			
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 1,75 %, 15-06-2022	1 098 000	1 101	1 105
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 1,90 %, 15-09-2026	213 000	213	217
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 1,95 %, 15-12-2025	420 000	437	428
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 2,35 %, 15-09-2023	1 939 000	1 984	1 982
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 2,40 %, 15-12-2022	621 000	642	631
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 2,55 %, 15-03-2025	502 000	520	521
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 2,90 %, 15-06-2024	1 095 000	1 176	1 139
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, taux variable, 15-09-2026	500 000	501	501
Gouvernement du Canada, 0,50 %, 01-11-2023	684 000	678	678
Gouvernement du Canada, 0,75 %, 01-10-2024	505 000	497	500
Gouvernement du Canada, 1,00 %, 01-09-2026	940 000	923	929
Total des obligations du gouvernement fédéral		8 672	8 631
Obligations de gouvernements provinciaux			
Province de la Colombie-Britannique, 2,30 %, 18-06-2026	253 000	259	262
Province du Manitoba, 2,55 %, 02-06-2026	344 000	352	358
Province de l'Ontario, 1,55 %, 01-11-2029	463 000	462	453
Province de l'Ontario, 2,40 %, 02-06-2026	778 000	813	806
Province de l'Ontario, 2,60 %, 02-06-2025	135 000	143	140
Province de l'Ontario, 2,60 %, 08-09-2023	119 000	127	122
Province de l'Ontario, 3,15 %, 02-06-2022	669 000	705	677
Province de Québec, 2,75 %, 01-09-2027	153 000	160	162
Province de Québec, 3,50 %, 01-12-2022	608 000	665	623
Total des obligations de gouvernements provinciaux		3 686	3 603
Obligations de gouvernements municipaux			
Ville de Montréal, 2,30 %, 01-09-2029	102 000	101	104
Ville de Montréal, 3,50 %, 01-09-2023	164 000	170	170
Municipal Finance Authority of British Columbia, 4,95 %, 01-12-2027	130 000	157	153
Total des obligations de gouvernements municipaux		428	427
Obligations de sociétés – non convertibles			
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, taux variable, 15-03-2026	3 750 000	3 763	3 762
Exportation et développement Canada, 1,80 %, 01-09-2022	260 000	259	262

Fonds de placement en obligations du gouvernement nº 1
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
OPB Finance Trust, 1,88 %, 24-02-2022	350 000	347	351
PSP Capital Inc., 2,05 %, 15-01-2030	91 000	98	92
PSP Capital Inc., 2,09 %, 22-11-2023	606 000	621	617
Total des obligations de sociétés – non convertibles		5 088	5 084
Titres adossés à des créances hypothécaires			
Banque Laurentienne du Canada, 0,878 %, 01-03-2026	779 000	738	730
Merrill Lynch, 0,988 %, 01-03-2026	50 000	46	46
Total des titres adossés à des créances hypothécaires		784	776
Total des obligations canadiennes		18 658	18 521
Total des obligations		18 658	18 521
Total des placements		18 658	18 521

Fonds de placement en obligations du gouvernement nº 1
Notes annexes du tableau des placements
(en milliers de $ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds de placement en obligations du gouvernement nº 1 (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2021, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

	2021			
Devise	**Placements**	**Trésorerie, dépôts à court terme et découverts**	**Total***	**Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats**
Dollar américain	**— $**	**3 $**	**3 $**	**6 $**
Total	**— $**	**3 $**	**3 $**	**— $**
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			**— %**	**— %**

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

Le Fonds n'avait aucune exposition importante au risque de change au 31 décembre 2020.

D. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds est exposé au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. Compte tenu de la nature des titres à revenu fixe à court terme dont la durée restante jusqu'à l'échéance est de moins de un an, de tels placements ne sont généralement pas exposés à un risque important de fluctuation de leur valeur par suite de variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La Compagnie gère de façon professionnelle le risque associé à chaque titre et à chaque fonds.

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt selon la durée restante jusqu'à l'échéance.

	2021				
	1 an ou moins	**Plus de 1 an à 5 ans**	**Plus de 5 ans à 10 ans**	**Plus de 10 ans**	**Total**
Obligations	**3 649 $**	**13 908 $**	**964 $**	**— $**	**18 521 $**

	2020				
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Obligations	799 $	14 599 $	4 315 $	51 $	19 764 $

Au 31 décembre 2021, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, l'actif net attribuable aux titulaires de contrats aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 369 $ (711 $ au 31 décembre 2020) ou d'environ 1,9 % (3,6 % au 31 décembre 2020) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats, selon l'hypothèse d'une variation correspondante de la courbe de rendement, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs. La sensibilité du Fonds aux variations des taux d'intérêt fait l'objet d'une estimation en fonction de la durée moyenne pondérée du portefeuille d'obligations. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

E. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. La plus forte concentration du risque de crédit du Fonds découle des titres de créance, tels que les obligations. La juste valeur des instruments de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des instruments de créance représente l'exposition maximale au risque de crédit au 31 décembre 2021. Les renseignements fournis dans le tableau des placements permettent de déterminer le montant du risque de crédit lié à un émetteur particulier. Le Fonds peut investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis ou garantis principalement par le gouvernement du Canada ou du gouvernement d'une province canadienne, des obligations de banques à charte canadiennes ou de sociétés de fiducie, ainsi que du papier commercial dont les notations ont été approuvées. Le risque de défaillance associé à ces titres à revenu fixe à court terme est considéré comme faible. La Compagnie surveille régulièrement le risque de crédit et les notations. Toutes les nouvelles contreparties à des instruments financiers sont soumises à un processus d'approbation.

Il n'y a eu aucune variation de la juste valeur des passifs financiers par suite de changements relatifs aux risques de crédit en 2021 ni en 2020.

Toutes les opérations concernant des titres cotés sont réglées et payées une fois la livraison effectuée par l'intermédiaire de courtiers agréés. Le risque de défaillance est considéré comme minime, étant donné que la livraison de titres vendus n'a lieu qu'à la suite de la réception du paiement par le courtier. Le paiement d'un achat est effectué à la suite de la réception des titres par le courtier.

Les notations présentées ci-dessous sont fournies par des agences de notation indépendantes, dont DBRS, Standard & Poor's, Moody's Investors Service et Fitch Ratings. Nous utilisons la notation la plus faible fournie par les agences de notation.

Les titres de créance, répartis par notation, sont les suivants :

	2021		2020	
	Pourcentage du total des obligations (%)	**Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)**	Pourcentage du total des obligations (%)	Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)
AAA	**65,8**	**62,2**	35,8	35,6
AA	**18,9**	**17,9**	43,5	43,4
A	**15,3**	**14,5**	20,7	20,6
Total	**100,0**	**94,6**	100,0	99,6

Fonds de placement en obligations du gouvernement nº 1
Notes annexes du tableau des placements
(en milliers de $ canadiens)

F. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs et des passifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

	2021			
	Assets and Liabilities Measured at Fair Value			
Actifs évalués à la juste valeur	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
Obligations	**— $**	**18 521 $**	**— $**	**18 521 $**
Total des actifs évalués à la juste valeur	**— $**	**18 521 $**	**— $**	**18 521 $**
Passifs évalués à la juste valeur				
Instruments dérivés [1]	**— $**	**— $**	**— $**	**— $**
Actif net attribuable aux titulaires de contrats évalué à la juste valeur	**— $**	**18 521 $**	**— $**	**18 521 $**

[1] Compte non tenu de garanties de 10 $ données à des contreparties.

	2020			
	Actifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations	— $	19 764 $	— $	19 764 $
Instruments dérivés	—	—	—	—
Total des actifs évalués à la juste valeur	— $	19 764 $	— $	19 764 $

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2021 ni en 2020.

Fonds de placement en obligations du gouvernement nº 1

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					**Valeur liquidative** (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Placement seulement	**44 039**	38 554	39 586	27 650	24 918	**15 451**	13 637	13 223	8 992	7 941
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**3 023**	3 577	3 929	4 039	5 236	**1 068**	1 299	1 374	1 403	1 816
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**2 619**	3 845	4 302	5 062	6 992	**973**	1 468	1 582	1 848	2 551
Gestion de l'actif (IC)	**720**	1 044	968	1 103	1 395	**245**	362	320	359	449
Police avec garantie de 75/75	**85 613**	95 140	85 811	84 644	91 299	**922**	1 053	914	895	965
Police avec garantie de 75/100	**17 397**	40 668	19 942	25 372	36 806	**186**	447	211	267	387
Police avec garantie de 100/100	**—**	—	—	1 345	1 719	**—**	—	—	14	18
Police avec garantie de 75/75 SP1	**34 867**	36 687	40 501	37 856	46 397	**373**	401	424	391	476
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2 841**	30 742	9 923	10 243	9 883	**30**	335	103	105	101
Police avec garantie de 100/100 SP1	**5 842**	29 297	—	—	—	**61**	316	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	**12 806**	15 093	42 445	20 623	23 085	**157**	186	494	234	256
Police avec garantie de 75/100 SP2	**190**	2 680	1 823	240	258	**2**	33	21	3	3
Police avec garantie de 75/75 SP	**—**	1 471	1 479	—	—	**—**	16	15	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**—**	11 996	182	184	—	**—**	128	2	2	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					**Augmentation (diminution) par part** ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Placement seulement	**350,85**	353,71	334,03	325,21	318,71	**(2,86)**	19,68
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**353,36**	363,21	349,76	347,23	346,82	**(9,85)**	13,45
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**371,49**	381,85	367,71	365,05	364,88	**(10,36)**	14,14
Gestion de l'actif (IC)	**340,46**	346,65	330,65	325,15	321,79	**(6,19)**	16,00
Police avec garantie de 75/75	**10,76**	11,06	10,66	10,58	10,57	**(0,30)**	0,40
Police avec garantie de 75/100	**10,68**	10,99	10,58	10,51	10,52	**(0,31)**	0,41
Police avec garantie de 100/100	**—**	—	—	10,42	10,42	**—**	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	**10,70**	10,93	10,47	10,33	10,27	**(0,23)**	0,46
Police avec garantie de 75/100 SP1	**10,64**	10,88	10,42	10,29	10,23	**(0,24)**	0,46
Police avec garantie de 100/100 SP1	**10,53**	10,78	—	—	—	**(0,25)**	0,45
Police avec garantie de 75/75 SP2	**12,23**	12,33	11,64	11,33	11,10	**(0,10)**	0,69
Police avec garantie de 75/100 SP2	**12,23**	12,33	11,64	11,33	11,10	**(0,10)**	0,69
Police avec garantie de 75/75 SP	**—**	10,66	10,21	—	—	**—**	0,45
Police avec garantie de 75/100 SP	**—**	10,64	10,20	10,08	—	**—**	0,44

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Obligations

Les obligations sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Instruments dérivés

Les dérivés sont classés et évalués à la juste valeur. Les dérivés sont évalués en fonction des transactions sur le marché et d'autres données de marché, lorsque cela est possible, y compris les données utilisées comme intrants dans les modèles, les cours obtenus auprès de courtiers, de contrepartistes ou d'autres sources de prix dont le degré de transparence est jugé raisonnable. Lorsque des modèles sont utilisés, leur sélection est fonction des modalités contractuelles et des risques propres à chaque instrument, ainsi que de la disponibilité des données sur les prix du marché. En général, la Compagnie utilise des modèles similaires pour évaluer des instruments similaires. Les modèles d'évaluation nécessitent l'utilisation de différentes données, notamment les modalités contractuelles, les taux et les prix de marché, les courbes des taux et du crédit, l'estimation de la volatilité, les taux de remboursement anticipé et les corrélations entre ces données.

g) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

h) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Revenu d'intérêts sur les titres de créance – Est inclus dans la variation de la juste valeur de tels placements et est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises
Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

Produits (pertes) divers
Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

i) Compensation des instruments financiers
Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

j) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers
Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

k) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

l) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

m) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu d'intérêts, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

n) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

o) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Placement seulement** sont offertes aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes collectifs enregistrés au Canada;
- les régimes non enregistrés.

3. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :

- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts **de catégorie Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de placement Portefeuille. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

7. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les contrats dérivés, incluant les contrats de change à terme, les contrats à terme normalisés et les contrats de swap sur actions, sont évalués selon le profit ou la perte qui résulterait de la liquidation de la position à la date de clôture. Les options sont comptabilisées à la juste valeur à la date de présentation de l'information financière. Le Fonds peut avoir recours à des contrats dérivés comme couverture contre les pertes causées par les variations des cours des titres, des taux d'intérêt, des taux de change et/ou d'autres risques. Le Fonds peut aussi avoir recours à des contrats dérivés à des fins autres que de couverture, pour investir indirectement dans les marchés financiers ou obtenir une exposition aux devises, à condition que le recours à ces contrats dérivés soit conforme aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds. L'exposition au risque de change peut être directe ou indirecte, et elle peut viser la totalité ou une partie du risque de change découlant d'un placement ou d'un groupe de placements existant. Les profits ou les pertes découlant des contrats dérivés sont comptabilisés à titre de composante du profit net (de la perte nette) sur placements.

À la date de clôture, le profit (la perte) latent sur contrats dérivés est présenté dans l'état de la situation financière du fonds.

Au besoin, le fonds a recours à des ententes de garanties pour gérer le risque de crédit lié aux dérivés. Le montant et le type de garantie exigés sont fonction de l'évaluation du risque de crédit de la contrepartie. Des lignes directrices ont été mises en œuvre par le fonds relativement aux types de garanties acceptables et aux paramètres d'évaluation connexes. Le gestionnaire du fonds surveille la valeur de la garantie et exige au besoin une garantie additionnelle.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

[(1)] Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds de placement en obligations du gouvernement nº 1

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**1,97**	1,98	1,99	2,03	2,26
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**1,98**	1,98	1,99	2,01	2,04
Gestion de l'actif (IC)	**1,02**	1,03	1,03	1,06	1,20
Police avec garantie de 75/75	**1,97**	1,98	1,99	2,01	2,04
Police avec garantie de 75/100	**2,04**	2,03	2,05	2,09	2,14
Police avec garantie de 100/100	**—**	—	—	2,14	2,19
Police avec garantie de 75/75 SP1	**1,39**	1,40	1,40	1,41	1,40
Police avec garantie de 75/100 SP1	**1,47**	1,45	1,46	1,46	1,45
Police avec garantie de 100/100 SP1	**1,56**	1,56	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	**—**	1,42	1,43	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**—**	1,47	1,53	1,47	—

Taux de rotation du portefeuille (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**53,18**	75,98	76,89	36,00	34,57

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS DE PLACEMENT DU MARCHÉ MONÉTAIRE CANADIEN Nº 1

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de placement du marché monétaire canadien nº 1 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds de placement du marché monétaire canadien nº 1

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie	**27 580 $**	1 340 $
Revenu de placement à recevoir et couru	**189**	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	**238**	—
Montant à recevoir des courtiers	**—**	—
Montant à recevoir de tiers	**—**	—
Placements		
Obligations	**101 299**	170 426
Actions	**—**	—
Parts de fonds de placement	**—**	—
Total des placements	**101 299**	170 426
Total de l'actif	**129 306 $**	171 766 $
Passif		
Découverts	**— $**	— $
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	**—**	264
Montant à payer aux courtiers	**—**	—
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**—**	264
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**129 306 $**	171 502 $

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**337 $**	1 254 $
Produits (pertes) divers	**31**	87
Total des produits	**368**	1 341
Charges		
Frais de gestion (note 7)	**36**	507
Coût de transaction	**—**	—
Retenues d'impôt à la source	**—**	—
Autres	**11**	61
Total des charges	**47**	568
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**321 $**	773 $

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	**171 502 $**	125 294 $
Dépôts des titulaires de contrats	**132 942**	165 000
Retraits des titulaires de contrats	**(175 459)**	(119 565)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**321**	773
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**(42 196)**	46 208
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	**129 306 $**	171 502 $

Fonds de placement du marché monétaire canadien nº 1

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**321 $**	773 $
Ajustements		
Ajouter - amortissement des primes (escomptes)	**414**	(1 233)
(Profits) pertes réalisés	**—**	—
(Profits) pertes latents	**—**	—
Produit brut de la cession d'actifs	**520 828**	345 750
Paiements bruts pour achats d'actifs	**(452 115)**	(392 835)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	**(189)**	—
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	**(502)**	493
	68 757	(47 052)
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**132 942**	165 000
Retraits des titulaires de contrats	**(175 459)**	(119 565)
	(42 517)	45 435
Aug ment ation (diminution) nette de la trésorerie et des découverts	**26 240**	(1 617)
Tré soreri e et dé couverts, au début de l'exercice	**1 340**	2 957
Trésorerie et découverts, à la fin de l'exercice	**27 580 $**	1 340 $
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Produits d'intérêts reçus	**562 $**	21 $

Fonds de placement du marché monétaire canadien nº 1
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes			
Obligations du gouvernement fédéral			
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, taux variable, 15-09-2022	10 300 000	10 348	10 326
Fédération des caisses Desjardins du Québec, taux variable, 23-08-2022	1 410 000	1 410	1 410
Total des obligations du gouvernement fédéral		11 758	11 736
Obligations de sociétés – non convertibles			
Alectra Inc., 3,033 %, 25-07-2022	900 000	919	913
Banque de Montréal, taux variable, 16-02-2022	2 969 000	2 969	2 969
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, taux variable, 15-03-2022	1 430 000	1 434	1 431
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 2,091 %, 17-01-2022	3 710 000	3 762	3 713
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 3,04 %, 21-09-2022	1 200 000	1 222	1 216
Banque HSBC Canada, 2,17 %, 29-06-2022	1 570 000	1 593	1 583
Banque HSBC Canada, 2,253 %, 15-09-2022	760 000	773	769
John Deere Financial Inc., 2,99 %, 14-01-2022	3 830 000	3 895	3 834
Banque Manuvie du Canada, 2,082 %, 26-05-2022	450 000	456	453
Banque Nationale du Canada, 2,11 %, 18-03-2022	990 000	1 004	994
OMERS Realty Corp., 1,82 %, 09-05-2022	2 230 000	2 246	2 239
OPB Finance Trust, 1,88 %, 24-02-2022	1 358 000	1 374	1 361
Banque Royale du Canada, 1,968 %, 02-03-2022	250 000	252	251
Banque Royale du Canada, 2,00 %, 21-03-2022	480 000	487	482
Banque Royale du Canada, taux variable, 27-06-2022	390 000	391	390
Banque Royale du Canada, taux variable, 24-11-2022	2 000 000	2 000	2 000
La Banque de Nouvelle-Écosse, 1,83 %, 27-04-2022	3 010 000	3 038	3 024
La Banque Toronto-Dominion, 1,994 %, 23-03-2022	3 590 000	3 624	3 604
Toyota Crédit Canada Inc., 2,02 %, 28-02-2022	530 000	536	531
Toyota Crédit Canada Inc., 2,35 %, 18-07-2022	810 000	823	818
Total des obligations de sociétés – non convertibles		32 798	32 575
Total des obligations canadiennes		44 556	44 311
Billets à court terme			
AltaLink LP, 0,262 %, 31-01-2022	360 000	360	360
Bank of China, 0,518 %, 18-01-2022	2 300 000	2 294	2 299

Fonds de placement du marché monétaire canadien nº 1
Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Billets à court terme (suite)			
Bank of China, 0,568 %, 18-04-2022	400 000	398	399
Bank of China, 0,568 %, 19-04-2022	400 000	398	399
Bank of China, 0,588 %, 12-05-2022	630 000	628	629
Bay Street Funding Trust, 0,282 %, 23-03-2022	700 000	700	700
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 0,224 %, 20-01-2022	2 000 000	2 000	2 000
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 0,26 %, 14-03-2022	1 700 000	1 699	1 699
Central 1 Credit Union, 0,239 %, 04-01-2022	200 000	200	200
Central 1 Credit Union, 0,271 %, 06-01-2022	630 000	630	630
Central 1 Credit Union, 0,282 %, 04-02-2022	590 000	590	590
Central 1 Credit Union, 0,282 %, 10-02-2022	1 010 000	1 010	1 010
Ville de Montréal, 0,312 %, 17-02-2022	390 000	390	390
Enbridge Pipelines Inc., 0,475 %, 10-01-2022	910 000	910	910
Enbridge Pipelines Inc., 0,542 %, 26-01-2022	110 000	110	110
Énergir inc., 0,26 %, 07-01-2022	710 000	710	710
Énergir inc., 0,32 %, 18-02-2022	470 000	470	470
FortisBC Energy Inc., 0,279 %, 24-03-2022	590 000	590	590
FortisBC Energy Inc., 0,282 %, 24-02-2022	400 000	400	400
FortisBC Inc., 0,248 %, 09-02-2022	390 000	390	390
Intact Corporation financière, 0,265 %, 18-01-2022	410 000	410	410
Intact Corporation financière, 0,291 %, 01-02-2022	890 000	890	890
Intact Corporation financière, 0,309 %, 08-03-2022	570 000	570	570
Lower Mattagami Energy LP, 0,308 %, 16-03-2022	770 000	769	770
Banque Manuvie du Canada, 0,479 %, 01-06-2022	360 000	359	359
Banque Manuvie du Canada, 0,489 %, 13-06-2022	390 000	389	389
Merit Trust, 0,247 %, 20-01-2022	300 000	300	300
Nova Scotia Power Inc., 0,257 %, 26-01-2022	790 000	790	790
Nova Scotia Power Inc., 0,261 %, 13-01-2022	290 000	290	290
Nova Scotia Power Inc., 0,264 %, 28-01-2022	590 000	590	590
Nova Scotia Power Inc., 0,265 %, 17-01-2022	210 000	210	210
Nova Scotia Power Inc., 0,265 %, 02-02-2022	650 000	650	650
Province de l'Alberta, 0,203 %, 27-01-2022	8 200 000	8 197	8 199
Province de Terre-Neuve-et-Labrador, 0,229 %, 24-03-2022	1 260 000	1 259	1 259
Province de Terre-Neuve-et-Labrador, 0,239 %, 17-03-2022	2 000 000	1 999	1 999
Province de Terre-Neuve-et-Labrador, 0,241 %, 31-03-2022	2 650 000	2 648	2 648
Province de l'Île-du-Prince-Édouard, 0,201 %, 08-03-2022	2 000 000	1 999	1 999
Province de l'Île-du-Prince-Édouard, 0,231 %, 22-03-2022	1 910 000	1 909	1 909
Province de la Saskatchewan, 0,248 %, 07-02-2022	1 030 000	1 029	1 030

Fonds de placement du marché monétaire canadien nº 1
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Billets à court terme (suite)			
Banque Royale du Canada, 0,259 %, 31-01-2022	3 000 000	2 999	2 999
Safe Trust, 0,259 %, 19-01-2022	2 978 000	2 977	2 978
Sound Trust, 0,259 %, 19-01-2022	1 110 000	1 110	1 110
Stable Trust, 0,259 %, 19-01-2022	170 000	170	170
Sure Trust, 0,259 %, 19-01-2022	1 214 000	1 213	1 214
La Banque Toronto-Dominion, 0,224 %, 31-01-2022	6 365 000	6 364	6 364
Toyota Crédit Canada Inc., 0,31 %, 21-06-2022	2 010 000	2 005	2 007
Total des billets à court terme		56 972	56 988
Total des obligations		101 528	101 299
Total des placements		101 528	101 299

Fonds de placement du marché monétaire canadien nº 1
Notes annexes du tableau des placements
(en milliers de $ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds de placement du marché monétaire canadien nº 1 (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds est exposé au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. Compte tenu de la nature des titres à revenu fixe à court terme dont la durée restante jusqu'à l'échéance est de moins de un an, de tels placements ne sont généralement pas exposés à un risque important de fluctuation de leur valeur par suite de variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La Compagnie gère de façon professionnelle le risque associé à chaque titre et à chaque fonds.

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt selon la durée restante jusqu'à l'échéance.

	2021				
	1 an ou moins [1]	**Plus de 1 an à 5 ans**	**Plus de 5 ans à 10 ans**	**Plus de 10 ans**	**Total**
Obligations	**101 299 $**	**— $**	**— $**	**— $**	**101 299 $**

	2020				
	1 an ou moins [1]	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Obligations	170 426 $	— $	— $	— $	170 426 $

[1] Aux fins de la présentation de l'information, les billets à court terme sont inclus au poste Obligations dans l'état de la situation financière.

C. Risque de taux d'intérêt (suite)

Aux 31 décembre 2021 et 2020, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté de 1 % ou diminué de 1 %, il n'y aurait eu aucune incidence sur le total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

D. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

	2021			
	Actifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
Obligations	**— $**	**101 299 $**	**— $**	**101 299 $**
Total des actifs évalués à la juste valeur	**— $**	**101 299 $**	**— $**	**101 299 $**

	2020			
	Actifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations	— $	170 426 $	— $	170 426 $
Total des actifs évalués à la juste valeur	— $	170 426 $	— $	170 426 $

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2021 ni en 2020.

Fonds de placement du marché monétaire canadien nº 1

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Placement seulement	**32 811**	42 056	39 252	49 164	35 800	**28 201**	36 066	33 384	41 087	29 489
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**61 151**	75 314	71 415	70 018	90 219	**13 819**	16 998	16 091	15 688	20 150
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**55 479**	64 501	52 580	56 387	76 242	**12 399**	14 397	11 719	12 511	16 873
Gestion de l'actif (IC)	**26 002**	8 914	6 983	11 084	12 059	**6 697**	2 290	1 784	2 807	3 037
Police avec garantie de 75/75	**1 234 053**	1 723 257	1 627 448	1 732 590	1 626 692	**12 561**	17 518	16 520	17 509	16 396
Police avec garantie de 75/100	**1 053 919**	1 051 986	834 418	1 223 258	977 352	**10 731**	10 698	8 473	12 366	9 854
Police avec garantie de 100/100	**332 761**	330 713	35 756	39 402	69 219	**3 386**	3 361	363	398	698
Police avec garantie de 75/75 SP1	**951 450**	960 749	565 281	808 985	625 057	**9 821**	9 905	5 814	8 254	6 346
Police avec garantie de 75/100 SP1	**627 948**	912 718	565 259	791 919	843 160	**6 463**	9 382	5 798	8 063	8 545
Police avec garantie de 100/100 SP1	**664 127**	722 490	95 905	105 887	112 353	**6 826**	7 417	982	1 077	1 138
Police avec garantie de 75/75 SP2	**784 012**	778 421	624 762	1 111 462	673 674	**8 729**	8 601	6 821	11 920	7 119
Police avec garantie de 75/100 SP2	**747 460**	669 123	633 065	472 043	539 671	**8 327**	7 395	6 911	5 062	5 702
Police avec garantie de 100/100 SP2	**441**	25 567	455	10 171	11 246	**5**	283	5	109	119
Police avec garantie de 75/75 SP	**59 000**	105 471	69 595	13 311	—	**601**	1 071	703	134	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**8 032**	25 928	61 212	8 279	—	**82**	263	619	83	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**57 536**	107 475	57 385	48 539	—	**589**	1 098	583	488	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**930**	586	49 788	—	—	**10**	6	505	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					Augmentation (diminution) par part ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Placement seulement	**859,51**	857,58	850,52	835,71	823,74	**1,93**	7,06
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**225,99**	225,70	225,31	224,06	223,34	**0,29**	0,39
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**223,49**	223,21	222,88	221,88	221,31	**0,28**	0,33
Gestion de l'actif (IC)	**257,57**	256,91	255,54	253,28	251,85	**0,66**	1,37
Police avec garantie de 75/75	**10,18**	10,17	10,15	10,11	10,08	**0,01**	0,02
Police avec garantie de 75/100	**10,18**	10,17	10,15	10,11	10,08	**0,01**	0,02
Police avec garantie de 100/100	**10,18**	10,16	10,15	10,11	10,08	**0,02**	0,01
Police avec garantie de 75/75 SP1	**10,32**	10,31	10,29	10,20	10,15	**0,01**	0,02
Police avec garantie de 75/100 SP1	**10,29**	10,28	10,26	10,18	10,13	**0,01**	0,02
Police avec garantie de 100/100 SP1	**10,28**	10,27	10,24	10,17	10,13	**0,01**	0,03
Police avec garantie de 75/75 SP2	**11,13**	11,05	10,92	10,72	10,57	**0,08**	0,13
Police avec garantie de 75/100 SP2	**11,14**	11,05	10,92	10,72	10,57	**0,09**	0,13
Police avec garantie de 100/100 SP2	**11,15**	11,05	10,91	10,72	10,56	**0,10**	0,14
Police avec garantie de 75/75 SP	**10,18**	10,15	10,10	10,03	—	**0,03**	0,05
Police avec garantie de 75/100 SP	**10,18**	10,15	10,10	10,03	—	**0,03**	0,05
Police avec garantie de 75/75 SPP	**10,24**	10,22	10,15	10,05	—	**0,02**	0,07
Police avec garantie de 75/100 SPP	**10,23**	10,20	10,15	—	—	**0,03**	0,05

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Obligations

Les obligations sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

e) Trésorerie et découverts

La trésorerie et les découverts se composent de dépôts de trésorerie et de découverts bancaires. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Revenu d'intérêts sur les titres de créance – Est inclus dans la variation de la juste valeur de tels placements et est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Produits (pertes) divers
Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

h) Compensation des instruments financiers
Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers
Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers
Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

k) Autres charges
Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

l) Attribution des revenus
Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu d'intérêts, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

n) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Placement seulement** sont offertes aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes collectifs enregistrés au Canada;
- les régimes non enregistrés.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :
- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

3. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts **de catégorie Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de placement Portefeuille. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

[(1)] Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds de placement du marché monétaire canadien nº 1

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**0,13**	0,67	1,24	1,15	0,68
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**0,13**	0,67	1,35	1,21	0,68
Gestion de l'actif (IC)	**—**	0,28	0,91	0,91	0,72
Police avec garantie de 75/75	**0,13**	0,70	1,35	1,22	0,69
Police avec garantie de 75/100	**0,13**	0,68	1,35	1,21	0,69
Police avec garantie de 100/100	**0,13**	0,57	1,39	1,20	0,69
Police avec garantie de 75/75 SP1	**0,13**	0,60	1,00	0,98	0,66
Police avec garantie de 75/100 SP1	**0,13**	0,59	1,05	1,02	0,67
Police avec garantie de 100/100 SP1	**0,13**	0,56	1,10	1,05	0,66
Police avec garantie de 75/75 SP	**—**	0,32	1,05	1,04	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**—**	0,44	1,04	1,04	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**—**	0,20	0,72	0,72	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**—**	0,46	0,77	—	—

Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**1,13**	1,24	1,24	1,23	1,23
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**1,23**	1,35	1,35	1,34	1,34
Gestion de l'actif (IC)	**0,82**	0,91	0,91	0,91	0,90
Police avec garantie de 75/75	**1,23**	1,35	1,35	1,34	1,34
Police avec garantie de 75/100	**1,23**	1,35	1,35	1,33	1,34
Police avec garantie de 100/100	**1,27**	1,39	1,39	1,38	1,38
Police avec garantie de 75/75 SP1	**0,91**	1,00	1,00	0,99	0,99
Police avec garantie de 75/100 SP1	**0,96**	1,05	1,05	1,05	1,05
Police avec garantie de 100/100 SP1	**1,01**	1,11	1,10	1,10	1,10
Police avec garantie de 75/75 SP	**0,97**	1,07	1,07	1,07	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**0,97**	1,07	1,07	1,07	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**0,65**	0,72	0,72	0,72	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**0,70**	0,78	0,77	—	—

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La renonciation à certains frais directs imputables aux fonds distincts est une décision discrétionnaire, prise pour maintenir des ratios des frais de gestion concurrentiels. La Compagnie n'est pas tenue de renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS D'OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS 18.51PIM

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'obligations de sociétés 18.51PIM (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds d’obligations de sociétés 18.51PIM

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**6 265 $**	803 $
Revenu de placement à recevoir et couru	**962**	1 116
Montant à recevoir de La Compagnie d’Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à recevoir des courtiers	**—**	—
Montant à recevoir de tiers	**—**	—
Placements		
Obligations	**134 737**	154 388
Actions	**11 815**	748
Parts de fonds de placement	**—**	—
Instruments dérivés (note 7)	**50**	—
Total des placements	**146 602**	155 136
Total de l’actif	**153 829 $**	157 055 $
Passif		
Découverts	**— $**	— $
Montant à payer à La Compagnie d’Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**52**	97
Montant à payer aux courtiers	**—**	—
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Instruments dérivés (note 7)	**102**	—
Total du passif, à l’exclusion de l’actif net attribuable aux titulaires de contrats	**154**	97
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**153 675 $**	156 958 $

État du résultat global

Pour l’exercice clos le	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**(2 692) $**	13 068 $
Produits (pertes) divers	**15**	10
Total des produits	**(2 677)**	13 078
Charges		
Frais de gestion (note 8)	**333**	406
Coût de transaction	**5**	1
Retenues d’impôt à la source	**1**	—
Autres	**50**	51
Total des charges	**389**	458
Augmentation (diminution) nette de l’actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**(3 066) $**	12 620 $

État des variations de l’actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l’exercice clos le	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l’exercice	**156 958 $**	155 202 $
Dépôts des titulaires de contrats	**18 409**	13 824
Retraits des titulaires de contrats	**(18 626)**	(24 688)
Augmentation (diminution) de l’actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**(3 066)**	12 620
Variation de l’actif net attribuable aux titulaires de contrats	**(3 283)**	1 756
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l’exercice	**153 675 $**	156 958 $

Fonds d’obligations de sociétés 18.51PIM

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
		(note 9)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d’exploitation		
Augmentation (diminution) de l’actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**(3 066) $**	12 620 $
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	**(776)**	(1 716)
(Profits) pertes latents	**8 211**	(6 311)
Produit brut de la cession d’actifs	**92 158**	67 514
Paiements bruts pour achats d’actifs	**(90 957)**	(61 820)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	**154**	18
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d’Assurance du Canada sur la Vie	**(45)**	25
	5 679	10 330
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**18 409**	13 824
Retraits des titulaires de contrats	**(18 626)**	(24 688)
	(217)	(10 864)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**5 462**	(534)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l’exercice	**803**	1 337
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l’exercice	**6 265 $**	803 $
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Produits d’intérêts reçus	**4 623 $**	5 023 $
Dividendes reçus	**269**	32

Fonds d'obligations de sociétés 18.51PIM
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes			
Obligations de gouvernements provinciaux			
Ontario Power Generation, 3,215 %, 08-04-2030	466 000	498	495
Ontario Power Generation, 3,315 %, 04-10-2027	1 071 000	1 077	1 141
Province de l'Alberta, 1,65 %, 01-06-2031	3 500 000	3 387	3 372
Province de l'Alberta, 2,95 %, 01-06-2052	370 000	378	402
Province de l'Alberta, 3,10 %, 01-06-2050	300 000	317	333
Province de la Colombie-Britannique, 2,75 %, 18-06-2052	90 000	89	97
Province de l'Ontario, 1,90 %, 02-12-2051	1 841 000	1 510	1 628
Province de l'Ontario, 2,25 %, 02-12-2031	60 000	60	61
Province de l'Ontario, 2,65 %, 02-12-2050	530 000	535	551
Province de l'Ontario, 3,45 %, 02-06-2045	450 000	514	528
Province de Québec, 3,10 %, 01-12-2051	240 000	257	275
Province de Québec, 3,50 %, 01-12-2048	170 000	197	206
Total des obligations de gouvernements provinciaux		8 819	9 089
Obligations de sociétés – non convertibles			
407 International Inc., 3,72 %, 11-05-2048	372 000	439	417
407 International Inc., 3,83 %, 11-05-2046	1 646 000	1 719	1 866
AIMCo Realty Investors LP, 2,195 %, 04-11-2026	206 000	206	208
AIMCo Realty Investors LP, 2,712 %, 01-06-2029	754 000	758	775
Algonquin Power & Utilities Corp., 4,09 %, 17-02-2027	49 000	56	53
Algonquin Power Co., 2,85 %, 15-07-2031	201 000	201	203
Allied Properties REIT, 1,726 %, 12-02-2026	531 000	528	518
AltaGas Ltd., 2,166 %, 16-03-2027	152 000	152	150
AltaLink LP, 1,509 %, 11-09-2030	210 000	210	199
AltaLink LP, 3,99 %, 30-06-2042	2 211 000	2 360	2 569
ARC Resources Ltd., 2,354 %, 10-03-2026	273 000	273	273
ARC Resources Ltd., 3,465 %, 10-03-2031	275 000	275	282
Banque de Montréal, 1,551 %, 28-05-2026	817 000	817	802
Banque de Montréal, 1,758 %, 10-03-2026	480 000	480	477
Banque de Montréal, 1,928 %, 22-07-2031	330 000	330	325
Banque de Montréal, 4,30 %, 26-11-2025	79 000	79	82
BCI QuadReal Realty, 1,056 %, 12-03-2024	146 000	146	145
BCI QuadReal Realty, 1,073 %, 04-02-2026	215 000	215	208
BCI QuadReal Realty, 1,747 %, 24-07-2030	697 000	701	669
Bell Canada Inc., 1,65 %, 16-08-2027	50 000	50	48
Bell Canada Inc., 2,20 %, 29-05-2028	270 000	270	267

Fonds d’obligations de sociétés 18.51PIM
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d’actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d’actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Bell Canada Inc., 3,50 %, 30-09-2050	56 000	56	54
Bell Canada Inc., 4,45 %, 27-02-2047	20 000	24	22
Bell Canada Inc., 4,75 %, 29-09-2044	1 139 000	1 188	1 319
Brookfield Infrastructure Finance ULC, 2,855 %, 01-09-2032	101 000	101	99
Brookfield Infrastructure Finance ULC, 4,193 %, 11-09-2028	518 000	595	566
Brookfield Infrastructure Partners, 3,315 %, 22-02-2024	766 000	772	790
Brookfield Property Finance ULC, 3,93 %, 15-01-2027	838 000	838	843
Brookfield Property Finance ULC, 4,30 %, 01-03-2024	575 000	575	588
Brookfield Renewable Energy Partners LP, 3,63 %, 15-01-2027	173 000	195	184
Brookfield Renewable Partners ULC, 3,33 %, 13-08-2050	317 000	317	313
Brookfield Renewable Partners ULC, 3,38 %, 15-01-2030	44 000	48	47
Brookfield Residential Properties Inc./Brookfield Residential US Corp., 5,125 %, 15-06-2029	41 000	41	41
Bruce Power LP, 2,68 %, 21-12-2028	182 000	182	185
Bruce Power LP, 3,00 %, 21-06-2024	332 000	346	342
Calgary Airport Authority, 3,199 %, 07-10-2036	97 000	97	100
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 1,10 %, 19-01-2026	2 290 000	2 288	2 215
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 1,96 %, 21-04-2031	760 000	760	750
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,375 %, 28-10-2025	100 000	100	104
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, 10-06-2024	85 000	85	85
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, 15-07-2026	215 000	215	215
Canadian Natural Resources Ltd., 2,50 %, 17-01-2028	307 000	307	307
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée, 2,54 %, 28-02-2028	537 000	537	546
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée, 3,15 %, 13-03-2029	423 000	425	445
Banque canadienne de l’Ouest, 1,818 %, 16-12-2027	613 000	613	594
Banque canadienne de l’Ouest, 1,926 %, 16-04-2026	386 000	387	383
Banque canadienne de l’Ouest, 5,00 %, 31-07-2081	45 000	45	45
Banque canadienne de l’Ouest, 6,00 %, 30-04-2081	143 000	143	152
Banque canadienne de l’Ouest, taux variable, 22-01-2024	446 000	446	447
CanWel Building Materials Group Ltd., 5,25 %, 15-05-2026	22 000	22	22
Capital Power Corp., 3,147 %, 01-10-2032	225 000	225	222
Cascades Inc./Cascades USA Inc., 5,125 %, 15-01-2025	126 000	126	130
CCL Industries Inc., 3,864 %, 13-04-2028	608 000	637	650
Cenovus Energy Inc., 3,50 %, 07-02-2028	330 000	330	346
Cenovus Energy Inc., 3,60 %, 10-03-2027	1 300 000	1 302	1 365
Central 1 Credit Union, 2,391 %, 30-06-2031	130 000	130	129
Central 1 Credit Union, 2,584 %, 06-12-2023	769 000	763	784

Fonds d'obligations de sociétés 18.51PIM
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
CGI inc., 2,10 %, 18-09-2028	643 000	646	632
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 2,456 %, 30-11-2026	118 000	118	119
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 4,178 %, 08-03-2028	610 000	616	667
Cogeco Communications inc., 2,991 %, 22-09-2031	571 000	566	568
Corus Entertainment Inc., 5,00 %, 11-05-2028	41 000	41	41
FPI Crombie, 2,686 %, 31-03-2028	210 000	210	210
FPI Crombie, 3,133 %, 12-08-2031	105 000	105	104
CT REIT, 3,289 %, 01-06-2026	504 000	503	524
CU Inc., 4,085 %, 02-09-2044	210 000	235	246
CU Inc., 5,896 %, 20-11-2034	1 382 000	1 811	1 848
Curaleaf Holdings Inc., 8,00 %, 15-12-2026	110 000	141	140
Dollarama Inc., 1,505 %, 20-09-2027	960 000	947	924
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 1,662 %, 22-12-2025	306 000	306	301
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 2,057 %, 17-06-2027	476 000	476	469
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 2,539 %, 07-12-2026	155 000	155	157
Enbridge Gas Inc., 2,90 %, 01-04-2030	671 000	713	701
Enbridge Gas Inc., 3,20 %, 15-09-2051	1 176 000	1 134	1 204
Enbridge Gas Inc., 3,65 %, 01-04-2050	20 000	22	22
Enbridge Inc., 2,99 %, 03-10-2029	1 060 000	1 059	1 081
Enbridge Inc., 3,10 %, 21-09-2033	411 000	410	406
Enbridge Inc., 5,375 %, 27-09-2077	1 097 000	1 058	1 160
Enbridge Inc., 6,625 %, 12-04-2078	870 000	992	986
Enbridge Pipelines Inc., 4,13 %, 09-08-2046	600 000	607	626
Enbridge Pipelines Inc., 4,33 %, 22-02-2049	90 000	94	97
EPCOR Utilities Inc., 3,554 %, 27-11-2047	395 000	405	432
EPCOR Utilities Inc., 5,65 %, 16-11-2035	480 000	625	630
Banque Équitable, 1,876 %, 26-11-2025	275 000	272	270
Fairfax Financial Holdings Ltd., 3,95 %, 03-03-2031	519 000	520	541
Fairfax Financial Holdings Ltd., 4,25 %, 06-12-2027	304 000	328	326
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 1,093 %, 21-01-2026	690 000	690	667
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 2,856 %, 26-05-2030	537 000	537	549
Financière First National, 2,961 %, 17-11-2025	126 000	126	128
Compagnie Crédit Ford du Canada, 3,349 %, 19-09-2022	218 000	217	220
Fortified Trust, 1,964 %, 23-10-2026	469 000	469	470
FortisAlberta Inc., 2,632 %, 08-06-2051	77 000	77	71
FortisBC Energy Inc., 2,54 %, 13-07-2050	279 000	279	258
FortisBC Energy Inc., 3,85 %, 07-12-2048	293 000	293	341

Fonds d'obligations de sociétés 18.51PIM
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
FortisBC Energy Inc., 5,00 %, 24-11-2050	422 000	612	567
GFL Environmental Inc., 3,50 %, 01-09-2028, 144A	2 000	2	2
Gibson Energy Inc., 3,60 %, 17-09-2029	236 000	235	248
Gibson Energy Inc., 5,25 %, 22-12-2030	215 000	215	217
Glacier Credit Card Trust, 3,29 %, 20-09-2022	307 000	314	310
Société en commandite Holding FPI Granite, 2,194 %, 30-08-2028	402 000	403	397
Société en commandite Holding FPI Granite, 2,378 %, 18-12-2030	101 000	101	98
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 6,98 %, 15-10-2032	1 387 000	1 974	1 933
Fonds de placement immobilier H&R, 2,633 %, 19-02-2027	329 000	330	329
Fonds de placement immobilier H&R, 2,906 %, 02-06-2026	74 000	74	75
Fonds de placement immobilier H&R, 3,369 %, 30-01-2024	626 000	625	644
HCN Canadian Holdings-1 LP, 2,95 %, 15-01-2027	382 000	382	391
Honda Canada Finance Inc., 1,337 %, 17-03-2026	56 000	56	55
Honda Canada Finance Inc., 1,646 %, 25-02-2028	350 000	350	339
Honda Canada Finance Inc., taux variable, 26-02-2024	337 000	337	337
Hydro One Inc., 1,41 %, 15-10-2027	118 000	118	114
Hydro One Inc., 2,23 %, 17-09-2031	320 000	320	316
Hydro One Inc., 3,10 %, 15-09-2051	80 000	77	81
Hyundai Capital Canada Inc., 2,008 %, 12-05-2026	170 000	170	168
Intact Corporation financière, 2,179 %, 18-05-2028	176 000	176	176
Intact Corporation financière, 4,125 %, 31-03-2081	67 000	67	68
Inter Pipeline Ltd., 3,173 %, 24-03-2025	68 000	67	70
Inter Pipeline Ltd., 3,484 %, 16-12-2026	105 000	111	109
Inter Pipeline Ltd., 3,983 %, 25-11-2031	490 000	490	504
Inter Pipeline Ltd., 4,232 %, 01-06-2027	170 000	181	182
Inter Pipeline Ltd., 6,875 %, 26-03-2079	296 000	294	320
John Deere Financial Inc., 1,63 %, 09-04-2026	81 000	81	80
Keyera Corp., 3,959 %, 29-05-2030	208 000	223	221
Keyera Corp., 5,95 %, 10-03-2081	112 000	112	115
Kruger Packaging Holdings LP, 6,00 %, 01-06-2026	120 000	120	127
Produits Kruger s.e.c., 5,375 %, 09-04-2029	20 000	20	20
Produits Kruger s.e.c., 6,00 %, 24-04-2025	199 000	199	207
Banque Laurentienne du Canada, 1,15 %, 03-06-2024	228 000	228	225
Banque Laurentienne du Canada, 1,603 %, 06-05-2026	69 000	69	69
Banque Laurentienne du Canada, 4,25 %, 22-06-2027	1 345 000	1 373	1 365
Les Compagnies Loblaw limitée, 4,488 %, 11-12-2028	319 000	325	360
Les Compagnies Loblaw limitée, 5,90 %, 18-01-2036	2 201 000	2 519	2 810

Fonds d'obligations de sociétés 18.51PIM
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Lower Mattagami Energy LP, 2,433 %, 14-05-2031	223 000	223	227
Banque Manuvie du Canada, 1,337 %, 26-02-2026	364 000	364	356
Banque Manuvie du Canada, 1,504 %, 25-06-2025	296 000	296	294
Société Financière Manuvie, 2,237 %, 12-05-2030	644 000	644	650
Société Financière Manuvie, 3,049 %, 20-08-2029	528 000	525	544
Société Financière Manuvie, 3,375 %, 19-06-2081	590 000	590	573
Société Financière Manuvie, 4,10 %, 19-03-2082	255 000	255	253
MCAP Commercial LP, 3,743 %, 25-08-2025	246 000	246	254
Metro inc., 3,39 %, 06-12-2027	798 000	797	846
Morgan Stanley, taux variable, 21-03-2025	655 000	655	656
Morguard Corp., 4,402 %, 28-09-2023	328 000	328	332
Banque Nationale du Canada, 1,534 %, 15-06-2026	202 000	202	198
Banque Nationale du Canada, 1,573 %, 18-08-2026	132 000	132	131
Banque Nationale du Canada, 2,237 %, 04-11-2026	286 000	286	288
Banque Nationale du Canada, 4,05 %, 15-08-2081	135 000	135	133
Banque Nationale du Canada, 4,30 %, 15-11-2025	292 000	292	301
North West Redwater Partnership, 2,80 %, 01-06-2027	325 000	337	334
North West Redwater Partnership/NWR Financing Co. Ltd., 2,80 %, 01-06-2031	494 000	493	496
Parkland Corp. of Canada, 3,875 %, 16-06-2026	316 000	316	315
Parkland Corp. of Canada, 4,375 %, 26-03-2029	577 000	577	574
Parkland Corp. of Canada, 4,50 %, 01-10-2029, 144A	540 000	680	685
Parkland Corp. of Canada, 6,00 %, 23-06-2028	237 000	237	251
Pembina Pipeline Corp., 3,31 %, 01-02-2030	1 029 000	1 048	1 059
Pembina Pipeline Corp., 3,53 %, 10-12-2031	185 000	185	189
Pembina Pipeline Corp., 3,71 %, 11-08-2026	943 000	987	996
Pembina Pipeline Corp., 4,54 %, 03-04-2049	170 000	173	181
Pembina Pipeline Corp., 4,67 %, 28-05-2050	312 000	354	338
Pembina Pipeline Corp., 4,74 %, 21-01-2047	83 000	91	90
Pembina Pipeline Corp., 4,75 %, 26-03-2048	103 000	114	113
Pembina Pipeline Corp., 4,80 %, 25-01-2031	160 000	160	158
Pembina Pipeline Corp., 4,81 %, 25-03-2044	133 000	145	146
Reliance LP, 2,67 %, 01-08-2028	540 000	542	540
Reliance LP, 2,68 %, 01-12-2027	389 000	389	391
Fonds de placement immobilier RioCan, 1,974 %, 15-06-2026	383 000	383	377
Fonds de placement immobilier RioCan, 2,829 %, 08-11-2028	101 000	101	102
Rogers Communications Inc., 5,00 %, 17-12-2081	284 000	284	288
Banque Royale du Canada, 1,67 %, 28-01-2033	676 000	668	647

Fonds d'obligations de sociétés 18.51PIM
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Banque Royale du Canada, 1,833 %, 31-07-2028	528 000	528	516
Banque Royale du Canada, 2,088 %, 30-06-2030	235 000	235	235
Banque Royale du Canada, 2,14 %, 03-11-2031	407 000	407	404
Banque Royale du Canada, 2,74 %, 25-07-2029	1 419 000	1 445	1 448
Banque Royale du Canada, 2,88 %, 23-12-2029	611 000	611	626
Banque Royale du Canada, 3,65 %, 24-11-2081	399 000	399	387
Banque Royale du Canada, 4,50 %, 24-11-2080	37 000	37	39
Métaux Russel Inc., 5,75 %, 27-10-2025	278 000	278	292
Sagen MI Canada Inc., 3,261 %, 05-03-2031	429 000	426	434
Sagen MI Canada Inc., 4,95 %, 24-03-2081	154 000	154	155
Saputo Inc., 1,415 %, 19-06-2026	495 000	495	479
Saputo Inc., 2,242 %, 16-06-2027	316 000	316	314
Saputo Inc., 2,297 %, 22-06-2028	120 000	120	119
Shaw Communications Inc., 2,90 %, 09-12-2030	752 000	762	743
Shaw Communications Inc., 3,80 %, 01-03-2027	781 000	793	826
Shaw Communications Inc., 6,75 %, 09-11-2039	465 000	598	622
Sienna Senior Living Inc., 2,82 %, 31-03-2027	81 000	81	82
SmartCentres REIT, 3,192 %, 11-06-2027	172 000	172	177
SmartCentres REIT, 3,444 %, 28-08-2026	375 000	397	391
Sobeys Inc., 4,70 %, 08-08-2023	213 000	229	222
Stantec Inc., 2,048 %, 08-10-2027	287 000	287	281
Summit Industrial Income REIT, 1,82 %, 01-04-2026	114 000	114	112
Summit Industrial Income REIT, 2,15 %, 17-09-2025	176 000	176	176
Summit Industrial Income REIT, 2,25 %, 12-01-2027	482 000	483	480
Summit Industrial Income REIT, 2,44 %, 14-07-2028	119 000	119	118
La Financière Sun Life inc., 2,06 %, 01-10-2035	490 000	490	469
La Financière Sun Life inc., 2,38 %, 13-08-2029	1 072 000	1 072	1 088
La Financière Sun Life inc., 2,58 %, 10-05-2032	194 000	194	197
La Financière Sun Life inc., 2,80 %, 21-11-2033	467 000	467	478
La Financière Sun Life inc., 3,60 %, 30-06-2081	278 000	278	273
La Financière Sun Life inc., 5,40 %, 29-05-2042	867 000	952	1 106
Suncor Énergie Inc., 3,10 %, 24-05-2029	1 705 000	1 734	1 755
Suncor Énergie Inc., 3,95 %, 04-03-2051	299 000	294	302
Superior Plus LP, 4,25 %, 18-05-2028	520 000	521	524
TELUS Corp., 2,05 %, 07-10-2030	480 000	453	454
TELUS Corp., 2,85 %, 13-11-2031	432 000	429	431
TELUS Corp., 3,15 %, 19-02-2030	209 000	220	216

Fonds d'obligations de sociétés 18.51PIM
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
TELUS Corp., 3,30 %, 02-05-2029	1 164 000	1 183	1 220
TELUS Corp., 3,625 %, 01-03-2028	302 000	301	322
TELUS Corp., 3,95 %, 16-02-2050	173 000	181	177
TELUS Corp., 4,85 %, 05-04-2044	599 000	743	690
Teranet Holdings LP, 3,544 %, 11-06-2025	685 000	685	716
La Banque de Nouvelle-Écosse, 1,40 %, 01-11-2027	1 064 000	1 047	1 021
La Banque de Nouvelle-Écosse, 1,85 %, 02-11-2026	474 000	474	469
La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,70 %, 27-07-2081	497 000	497	486
L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie, 3,625 %, 17-04-2026	116 000	116	114
L'Ordre Indépendant des Forestiers, 2,885 %, 15-10-2035	275 000	275	278
La Banque Toronto-Dominion, 1,888 %, 08-03-2028	1 179 000	1 179	1 161
La Banque Toronto-Dominion, 1,943 %, 13-03-2025	298 000	298	299
La Banque Toronto-Dominion, 3,06 %, 26-01-2032	180 000	191	186
La Banque Toronto-Dominion, 3,105 %, 22-04-2030	547 000	554	565
La Banque Toronto-Dominion, 3,60 %, 31-10-2081	577 000	577	560
Thomson Reuters Corp., 2,239 %, 14-05-2025	460 000	460	465
Groupe TMX Ltée, 2,016 %, 12-02-2031	139 000	139	135
Toronto Hydro Corp., 2,47 %, 20-10-2031	101 000	101	102
Tourmaline Oil Corp., 2,077 %, 25-01-2028	103 000	103	100
Tourmaline Oil Corp., 2,529 %, 12-02-2029	123 000	123	122
Toyota Crédit Canada Inc., 1,18 %, 23-02-2026	230 000	230	224
TransCanada PipeLines Ltd., 3,30 %, 17-07-2025	846 000	862	882
TransCanada PipeLines Ltd., 3,39 %, 15-03-2028	1 160 000	1 203	1 218
TransCanada PipeLines Ltd., 3,80 %, 05-04-2027	388 000	396	415
TransCanada PipeLines Ltd., 4,18 %, 03-07-2048	487 000	526	509
TransCanada PipeLines Ltd., taux variable, 18-05-2077	695 000	690	716
TransCanada PipeLines Ltd., taux variable, 09-06-2024	472 000	472	473
TransCanada Trust, 4,20 %, 04-03-2081	544 000	544	536
Transcontinental inc., 2,28 %, 13-07-2026	83 000	83	83
Union Gas Ltd., 3,80 %, 01-06-2046	591 000	624	664
Administration de l'aéroport de Vancouver, 1,76 %, 20-09-2030	343 000	343	331
Ventas Canada Finance Ltd., 2,45 %, 04-01-2027	206 000	206	207
Ventas Canada Finance Ltd., 2,80 %, 12-04-2024	332 000	333	339
Ventas Canada Finance Ltd., 3,30 %, 01-12-2031	224 000	223	228
Ventas Canada Inc., 4,125 %, 30-09-2024	1 023 000	1 077	1 079
Vidéotron Ltée, 3,125 %, 15-01-2031	120 000	120	110
Vidéotron Ltée, 4,50 %, 15-01-2030	610 000	610	625

Fonds d'obligations de sociétés 18.51PIM
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Vidéotron Ltée, 3,625 %, 15-06-2028	320 000	320	315
Waste Management of Canada Corporation, 2,60 %, 23-09-2026	645 000	645	661
WSP Global Inc., 2,408 %, 19-04-2028	373 000	375	372
Total des obligations de sociétés – non convertibles		106 788	108 202
Obligations de sociétés – convertibles			
Columbia Care Inc., 6,00 %, 29-06-2025, convertibles	13 000	16	16
Total des obligations de sociétés – convertibles		16	16
Titres adossés à des créances hypothécaires			
BMW Canada Inc., 0,325 %, 20-07-2023	137 000	55	55
Total des titres adossés à des créances hypothécaires		55	55
Total des obligations canadiennes		115 678	117 362
Obligations américaines			
Obligations de sociétés – non convertibles			
Alexandria Real Estate Equities Inc., 2,00 %, 18-05-2032	65 000	83	79
Athene Global Funding, taux variable, 09-04-2024	564 000	564	565
Bank of America Corp., 1,978 %, 15-09-2027	230 000	229	227
Bank of America Corp., 2,598 %, 04-04-2029	346 000	347	349
Bank of America Corp., 3,407 %, 20-09-2025	355 000	359	369
Bank of America Corp., taux variable, 15-09-2027	316 000	316	318
Charter Communications Operating LLC/Charter Communications Operating Capital Corp., 3,50 %, 01-06-2041	130 000	164	161
DIRECTV Holdings LLC/DIRECTV Financing Co., 5,875 %, 15-08-2027, 144A	22 000	28	29
Ford Motor Co., 3,25 %, 12-02-2032	750 000	948	972
Go Daddy Operating Co. LLC/GD Finance Co. Inc.,8,50 %, 01-03-2029, 144A	5 000	6	6
Goldman Sachs Group Inc., taux variable, 29-04-2025	686 000	686	688
JPMorgan Chase & Co., 1,896 %, 05-03-2028	593 000	593	583
Manulife Finance (Delaware) LP, 5,059 %, 15-12-2041	1 112 000	1 137	1 358
Mastercard Inc., 1,90 %, 15-03-2031	119 000	150	151
Mav Acquisition Corp., 5,75 %, 01-08-2028, 144A	30 000	38	38
McDonald's Corp., 3,125 %, 04-03-2025	709 000	709	738

Fonds d'obligations de sociétés 18.51PIM
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations américaines (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Nestlé Holdings Inc., 2,192 %, 26-01-2029	248 000	248	251
NextEra Energy Capital Holdings Inc., 1,90 %, 15-06-2028	153 000	184	192
Switch Ltd., 3,75 %, 15-09-2028, 144A	15 000	19	19
Tenet Healthcare Corp., 4,375 %, 15-01-2030, 144A	20 000	25	26
The Estée Lauder Companies Inc., 1,95 %, 15-03-2031	198 000	249	248
The Goldman Sachs Group Inc., 2,013 %, 28-02-2028	595 000	595	580
The Goldman Sachs Group Inc., 2,599 %, 30-11-2027	464 000	464	470
Univision Communications Inc., 4,50 %, 01-05-2029, 144A	28 000	34	36
Verizon Communications Inc., 2,375 %, 22-03-2028	610 000	608	611
Verizon Communications Inc., 2,55 %, 21-03-2031	118 000	147	151
Verizon Communications Inc., 2,85 %, 03-09-2041	130 000	164	163
Verizon Communications Inc., 3,55 %, 22-03-2051	49 000	61	67
Verizon Communications Inc., taux variable, 20-03-2026	169 000	212	216
Wells Fargo & Co., 3,90 %, 15-03-2026	119 000	152	154
Total des obligations de sociétés – non convertibles		9 519	9 815
Total des obligations américaines		9 519	9 815
Obligations mondiales			
Australie			
National Australia Bank Ltd., 3,515 %, 12-06-2030	812 000	812	839
Transurban Finance Co. Pty Ltd., 4,555 %, 14-11-2028	603 000	603	670
Îles Vierges britanniques			
Easy Tactic Ltd., 11,75 %, 02-08-2023	200 000	161	96
Îles Caïmans			
Agile Group Holdings Ltd., 5,75 %, 02-01-2025	200 000	218	164
Alibaba Group Holding Ltd., 2,70 %, 09-02-2041	650 000	815	752
Baidu Inc., 2,375 %, 23-08-2031	245 000	309	299
Kaisa Group Holdings Ltd., 10,50 %, 07-09-2022	200 000	168	69
Chili			
Colbun SA, 3,15 %, 19-01-2032	209 000	258	262

Fonds d'obligations de sociétés 18.51PIM
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations mondiales (suite)			
Japon			
Renesas Electronics Corp., 2,17 %, 25-11-2026	219 000	276	276
Toyota Motor Corp., 1,339 %, 25-03-2026	138 000	173	174
Jersey			
Heathrow Funding Ltd., 2,694 %, 13-10-2027	350 000	350	351
Heathrow Funding Ltd., 3,40 %, 08-03-2028	694 000	694	720
Heathrow Funding Ltd., 3,726 %, 13-04-2033	279 000	285	290
Heathrow Funding Ltd., 3,782 %, 04-09-2032	469 000	469	499
Luxembourg			
Aroundtown SA, 4,625 %, 18-09-2025	675 000	672	717
Mexique			
Becle SAB de CV, 2,50 %, 14-10-2031	246 000	308	306
Pays-Bas			
NXP BV/NXP Funding LLC/NXP USA Inc., 2,65 %, 15-02-2032, 144A	86 000	107	109
Royaume-Uni			
Lloyds Banking Group PLC, 3,50 %, 03-02-2025	575 000	573	600
National Grid Electricity Transmission PLC, 2,301 % 22-06-2029	369 000	369	367
Total des obligations mondiales		7 620	7 560
Total des obligations		132 817	134 737
Actions ordinaires canadiennes			
Fonds négociés en Bourse			
FINB Obligations de marchés émergents Mackenzie*	7 972	770	753
FINB Obligations de marchés émergents en monnaie locale Mackenzie*	35 501	3 281	3 026
FNB de revenu à taux variable Mackenzie*	394 794	7 608	7 605
Total des actions ordinaires canadiennes		11 659	11 384

* L'émetteur de ce titre et l'émetteur du Fonds sont des sociétés liées.

Fonds d’obligations de sociétés 18.51PIM
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d’actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d’actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions privilégiées canadiennes			
Services de communication			
BCE Inc., 2,75 %, privilégiées	1 202	19	25
BCE Inc., 3,61 %, privilégiées	2 111	33	44
BCE Inc., 4,13 %, privilégiées	114	2	2
Biens de consommation de base			
Les Compagnies Loblaw limitée, 5,30 %, privilégiées	461	12	12
Énergie			
Corporation TC Énergie, 4,90 %, privilégiées	6 102	154	156
TransAlta Corp., 4,027 %, privilégiées	360	7	7
Produits financiers			
Brookfield Asset Management Inc., 5,30 %, privilégiées, convertibles, série 46	1 170	30	30
Services d’intérêt public			
Emera Inc., 4,25 %, privilégiées	113	3	3
Emera Inc., 4,60 %, privilégiées	1 200	30	30
TransAlta Corp., 2,709 %, privilégiées	1 934	24	31
Total des actions privilégiées canadiennes		314	340
Actions ordinaires mondiales			
Bermudes			
Brookfield Renewable Partners LP, 5,00 %, série 11, privilégiées	2 585	65	66
Brookfield Renewable Partners LP, 5,00 %, série 13, privilégiées	987	24	25
Total des actions ordinaires mondiales		89	91
Total des actions		12 062	11 815

Fonds d'obligations de sociétés 18.51PIM
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts, de contrats ou d'actions, les valeurs nominales ou les prix contractuels)

Au 31 décembre 2021

Tableau des contrats dérivés

Contrats de change à terme

		Monnaie achetée		Monnaie vendue			
Prix contractuel	Date de règlement	Monnaie	Valeur au 31 décembre	Monnaie	Valeur au 31 décembre		Profit (perte) latent
0,8062	14 janvier 2022	Dollar américain	2 555	Dollar canadien	2 506		49
1,2666	11 mars 2022	Dollar canadien	1 218	Dollar américain	1 216		1
						Actifs dérivés	**50**
1,2441	14 janvier 2022	Dollar canadien	614	Dollar américain	622		(8)
1,2383	14 janvier 2022	Dollar canadien	658	Dollar américain	669		(11)
1,2597	14 janvier 2022	Dollar canadien	4 442	Dollar américain	4 456		(14)
1,2365	11 février 2022	Dollar canadien	422	Dollar américain	430		(8)
1,2317	11 février 2022	Dollar canadien	374	Dollar américain	382		(8)
1,2569	18 février 2022	Dollar canadien	2 226	Dollar américain	2 237		(11)
						Passifs dérivés	**(60)**
Total des contrats de change à terme							**(10)**

Contrats à terme normalisés

Nombre de contrats	Prix contractuel moyen	Contrats à terme normalisés	Date d'échéance	Montant notionnel	Prix au 31 décembre	Profit (perte) latent
(187)	CAD 120,40	Obligation à 5 ans des É.-U., 31-03-2022	31 mars 2022	CAD 22 623	CAD 120,98	(16)
(13)	CAD 193,54	Obligation ultra des É.-U., 31-03-2022	31 mars 2022	CAD 2 563	CAD 197,13	(26)
					Passifs dérivés	**(42)**
Total des contrats à terme normalisés						**(42)**

Total des instruments dérivés à la juste valeur		**(52)**
Total des placements	**144 879**	**146 500**

Fonds d'obligations de sociétés 18.51PIM
Notes annexes du tableau des placements
(en milliers de $ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds d'obligations de sociétés 18.51PIM (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2021, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

	2021			
Devise	**Placements**	**Trésorerie, dépôts à court terme et découverts**	**Total***	**Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats**
Dollar américain	**685 $**	**171 $**	**856 $**	**9 $**
Total	**685 $**	**171 $**	**856 $**	**9 $**
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			**0,6 %**	

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

Le Fonds n'avait aucune exposition importante au risque de change au 31 décembre 2020.

D. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds est exposé au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. Compte tenu de la nature des titres à revenu fixe à court terme dont la durée restante jusqu'à l'échéance est de moins de un an, de tels placements ne sont généralement pas exposés à un risque important de fluctuation de leur valeur par suite de variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La Compagnie gère de façon professionnelle le risque associé à chaque titre et à chaque fonds.

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt selon la durée restante jusqu'à l'échéance.

	2021				
	1 an ou moins	**Plus de 1 an à 5 ans**	**Plus de 5 ans à 10 ans**	**Plus de 10 ans**	**Total**
Obligations	**599 $**	**30 559 $**	**61 853 $**	**41 726 $**	**134 737 $**

	2020				
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Obligations	3 308 $	49 841 $	53 197 $	48 042 $	154 388 $

Au 31 décembre 2021, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, l'actif net attribuable aux titulaires de contrats aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 9 264 $ (10 534 $ au 31 décembre 2020) ou d'environ 6,0 % (6,7 % au 31 décembre 2020) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats, selon l'hypothèse d'une variation correspondante de la courbe de rendement, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs. La sensibilité du Fonds aux variations des taux d'intérêt fait l'objet d'une estimation en fonction de la durée moyenne pondérée du portefeuille d'obligations. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

E. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. La plus forte concentration du risque de crédit du Fonds découle des titres de créance, tels que les obligations. La juste valeur des instruments de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des instruments de créance représente l'exposition maximale au risque de crédit au 31 décembre 2021. Les renseignements fournis dans le tableau des placements permettent de déterminer le montant du risque de crédit lié à un émetteur particulier. Le Fonds peut investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis ou garantis principalement par le gouvernement du Canada ou du gouvernement d'une province canadienne, des obligations de banques à charte canadiennes ou de sociétés de fiducie, ainsi que du papier commercial dont les notations ont été approuvées. Le risque de défaillance associé à ces titres à revenu fixe à court terme est considéré comme faible. La Compagnie surveille régulièrement le risque de crédit et les notations. Toutes les nouvelles contreparties à des instruments financiers sont soumises à un processus d'approbation.

Il n'y a eu aucune variation de la juste valeur des passifs financiers par suite de changements relatifs aux risques de crédit en 2021 ni en 2020.

Toutes les opérations concernant des titres cotés sont réglées et payées une fois la livraison effectuée par l'intermédiaire de courtiers agréés. Le risque de défaillance est considéré comme minime, étant donné que la livraison de titres vendus n'a lieu qu'à la suite de la réception du paiement par le courtier. Le paiement d'un achat est effectué à la suite de la réception des titres par le courtier.

Les notations présentées ci-dessous sont fournies par des agences de notation indépendantes, dont DBRS, Standard & Poor's, Moody's Investors Service et Fitch Ratings. Nous utilisons la notation la plus faible fournie par les agences de notation.

Les titres de créance, répartis par notation, sont les suivants :

	2021		2020	
	Pourcentage du total des obligations (%)	**Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)**	Pourcentage du total des obligations (%)	Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)
AAA	**0,5**	**0,4**	0,1	0,1
AA	**2,3**	**2,1**	3,6	3,5
A	**28,8**	**25,3**	31,6	31,1
BBB	**59,9**	**52,5**	58,8	57,9
BB ou inférieure	**8,0**	**7,0**	5,9	5,8
SN*	**0,5**	**0,4**	—	—
Total	**100,0**	**87,7**	100,0	98,4

**Les obligations sans notation (SN) sont des titres adossés à des créances hypothécaires, des obligations faisant l'objet d'un placement privé ou des obligations n'ayant pas été notées par une agence de notation.*

F. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres, d'autres instruments financiers et de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2021, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 118 $ (7 $ au 31 décembre 2020) ou d'environ 0 % (0 % au 31 décembre 2020) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

G. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs et des passifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

	2021			
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
Obligations	**— $**	**134 721 $**	**16 $**	**134 737 $**
Actions	**11 815**	**—**	**—**	**11 815**
Instruments dérivés	**—**	**50**	**—**	**50**
Total des actifs évalués à la juste valeur	**11 815 $**	**134 771 $**	**16 $**	**146 602 $**
Passifs évalués à la juste valeur				
Instruments dérivés [1]	**42 $**	**60 $**	**— $**	**102 $**
Actif net attribuable aux titulaires de contrats évalué à la juste valeur	**11 773 $**	**134 711 $**	**16 $**	**146 500 $**

[1] Compte non tenu de garanties de 598 $ données à des contreparties.

	2020			
	Actifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations	— $	154 388 $	— $	154 388 $
Actions	748	—	—	748
Instruments dérivés	—	—	—	—
Total des actifs évalués à la juste valeur	748 $	154 388 $	— $	155 136 $

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2021 ni en 2020.

G. Classement de la juste valeur (suite)

Le tableau suivant présente des renseignements additionnels en ce qui concerne les actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente et pour lesquels le Fonds a utilisé des données de niveau 3 pour déterminer la juste valeur :

	2021	2020
	Obligations	Obligations
Solde au début de l'exercice	**— $**	— $
Total des profits (pertes) inclus dans l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**—**	—
Achats	**—**	—
Ventes	**—**	—
Settlements	**—**	—
Transferts vers le niveau 3	**16**	—
Transferts hors du niveau 3	**—**	—
Solde à la clôture de l'exercice	**16 $**	— $
Total des profits (pertes) de l'exercice inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements pour les actifs de niveau 3 détenus à la fin de l'exercice	**— $**	— $

Fonds d'obligations de sociétés 18.51PIM

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Placement seulement	**432 203**	393 285	399 824	394 674	363 857	**59 608**	55 214	51 599	47 095	43 083
Police avec garantie de 75/75	**600 825**	637 030	720 254	724 635	556 531	**6 961**	7 678	8 156	7 755	6 041
Police avec garantie de 75/100	**226 473**	274 343	301 107	258 507	242 082	**2 599**	3 279	3 385	2 750	2 614
Police avec garantie de 100/100	**16 458**	17 368	18 595	17 968	9 386	**186**	205	207	189	101
Police avec garantie de 75/75 SP1	**305 020**	377 428	522 294	626 458	429 742	**3 713**	4 752	6 142	6 922	4 788
Police avec garantie de 75/100 SP1	**296 093**	359 835	364 129	301 940	279 651	**3 570**	4 492	4 251	3 316	3 100
Police avec garantie de 100/100 SP1	**—**	—	3 960	—	901	**—**	—	46	—	10
Police avec garantie de 75/75 SP2	**442 724**	496 422	599 789	618 732	440 679	**6 187**	7 060	7 839	7 474	5 280
Police avec garantie de 75/100 SP2	**185 506**	237 566	263 463	284 709	297 951	**2 592**	3 378	3 443	3 439	3 570
Police avec garantie de 100/100 SP2	**712**	728	893	914	937	**10**	10	12	11	11
Police avec garantie de 75/75 SP	**26 562**	53 502	33 576	3 265	—	**290**	605	355	32	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**2 179**	2 261	2 821	627	—	**24**	25	30	6	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**30 003**	24 007	18 542	—	—	**335**	275	198	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**23 182**	23 366	27 814	—	—	**258**	267	296	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					Augmentation (diminution) par part ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Placement seulement	**137,92**	140,39	129,06	119,33	118,41	**(2,47)**	11,33
Police avec garantie de 75/75	**11,59**	12,05	11,32	10,70	10,85	**(0,46)**	0,73
Police avec garantie de 75/100	**11,48**	11,95	11,24	10,64	10,80	**(0,47)**	0,71
Police avec garantie de 100/100	**11,31**	11,80	11,12	10,54	10,72	**(0,49)**	0,68
Police avec garantie de 75/75 SP1	**12,17**	12,59	11,76	11,05	11,14	**(0,42)**	0,83
Police avec garantie de 75/100 SP1	**12,06**	12,48	11,67	10,98	11,08	**(0,42)**	0,81
Police avec garantie de 100/100 SP1	**—**	—	11,55	—	11,00	**—**	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	**13,98**	14,22	13,07	12,08	11,98	**(0,24)**	1,15
Police avec garantie de 75/100 SP2	**13,97**	14,22	13,07	12,08	11,98	**(0,25)**	1,15
Police avec garantie de 100/100 SP2	**13,97**	14,22	13,07	12,08	11,98	**(0,25)**	1,15
Police avec garantie de 75/75 SP	**10,93**	11,31	10,56	9,93	—	**(0,38)**	0,75
Police avec garantie de 75/100 SP	**10,89**	11,28	10,55	9,92	—	**(0,39)**	0,73
Police avec garantie de 75/75 SPP	**11,15**	11,47	10,66	—	—	**(0,32)**	0,81
Police avec garantie de 75/100 SPP	**11,11**	11,44	10,64	—	—	**(0,33)**	0,80

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Obligations et actions

Les obligations et les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Instruments dérivés

Les dérivés sont classés et évalués à la juste valeur. Les dérivés sont évalués en fonction des transactions sur le marché et d'autres données de marché, lorsque cela est possible, y compris les données utilisées comme intrants dans les modèles, les cours obtenus auprès de courtiers, de contrepartistes ou d'autres sources de prix dont le degré de transparence est jugé raisonnable. Lorsque des modèles sont utilisés, leur sélection est fonction des modalités contractuelles et des risques propres à chaque instrument, ainsi que de la disponibilité des données sur les prix du marché. En général, la Compagnie utilise des modèles similaires pour évaluer des instruments similaires. Les modèles d'évaluation nécessitent l'utilisation de différentes données, notamment les modalités contractuelles, les taux et les prix de marché, les courbes des taux et du crédit, l'estimation de la volatilité, les taux de remboursement anticipé et les corrélations entre ces données.

g) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

h) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Revenu d'intérêts sur les titres de créance – Est inclus dans la variation de la juste valeur de tels placements et est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises
Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

Produits (pertes) divers
Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

i) Compensation des instruments financiers
Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

j) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers
Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

k) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

l) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

m) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, le revenu d'intérêts, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

n) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

o) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Placement seulement** sont offertes aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes collectifs enregistrés au Canada;
- les régimes non enregistrés.

3. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :

- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts **de catégorie Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de placement Portefeuille. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

7. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les contrats dérivés, incluant les contrats de change à terme, les contrats à terme normalisés et les contrats de swap sur actions, sont évalués selon le profit ou la perte qui résulterait de la liquidation de la position à la date de clôture. Les options sont comptabilisées à la juste valeur à la date de présentation de l'information financière. Le Fonds peut avoir recours à des contrats dérivés comme couverture contre les pertes causées par les variations des cours des titres, des taux d'intérêt, des taux de change et/ou d'autres risques. Le Fonds peut aussi avoir recours à des contrats dérivés à des fins autres que de couverture, pour investir indirectement dans les marchés financiers ou obtenir une exposition aux devises, à condition que le recours à ces contrats dérivés soit conforme aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds. L'exposition au risque de change peut être directe ou indirecte, et elle peut viser la totalité ou une partie du risque de change découlant d'un placement ou d'un groupe de placements existant. Les profits ou les pertes découlant des contrats dérivés sont comptabilisés à titre de composante du profit net (de la perte nette) sur placements.

À la date de clôture, le profit (la perte) latent sur contrats dérivés est présenté dans l'état de la situation financière du fonds.

Au besoin, le fonds a recours à des ententes de garanties pour gérer le risque de crédit lié aux dérivés. Le montant et le type de garantie exigés sont fonction de l'évaluation du risque de crédit de la contrepartie. Des lignes directrices ont été mises en œuvre par le fonds relativement aux types de garanties acceptables et aux paramètres d'évaluation connexes. Le gestionnaire du fonds surveille la valeur de la garantie et exige au besoin une garantie additionnelle.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

[(1)] Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

9. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Le Fonds a ajusté les chiffres comparatifs présentés au poste Dividendes reçus. L'ajustement a eu une incidence seulement sur les renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie, mais aucune incidence sur les montants présentés dans les états financiers, ni sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds.

Fonds d’obligations de sociétés 18.51PIM

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d’aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Police avec garantie de 75/75	**2,21**	2,22	2,22	2,21	2,21
Police avec garantie de 75/100	**2,33**	2,33	2,34	2,33	2,32
Police avec garantie de 100/100	**2,50**	2,50	2,51	2,49	2,49
Police avec garantie de 75/75 SP1	**1,63**	1,63	1,64	1,63	1,63
Police avec garantie de 75/100 SP1	**1,75**	1,74	1,75	1,74	1,74
Police avec garantie de 100/100 SP1	**—**	—	1,91	—	1,90
Police avec garantie de 75/75 SP	**1,66**	1,65	1,65	1,65	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**1,76**	1,77	1,77	1,76	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**1,07**	1,07	1,07	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**1,18**	1,18	1,18	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**60,53**	40,36	29,26	14,42	21,07

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l’exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l’option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l’option de frais retenue n’a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n’est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l’unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n’est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l’Association canadienne des compagnies d’assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d’activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l’exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l’exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS D'OBLIGATIONS NORD-AMÉRICAINES À RENDEMENT ÉLEVÉ 18.54MF

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'obligations nord-américaines à rendement élevé 18.54MF (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds d’obligations nord-américaines à rendement élevé 18.54MF

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**— $**	— $
Revenu de placement à recevoir et couru	**—**	—
Montant à recevoir de La Compagnie d’Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à recevoir des courtiers	**34**	14
Montant à recevoir de tiers	**—**	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	**19 170**	18 827
Total des placements	**19 170**	18 827
Total de l’actif	**19 204 $**	18 841 $
Passif		
Découverts	**106 $**	23 $
Montant à payer à La Compagnie d’Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**48**	51
Montant à payer aux courtiers	**—**	—
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Total du passif, à l’exclusion de l’actif net attribuable aux titulaires de contrats	**154**	74
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**19 050 $**	18 767 $

État du résultat global

Pour l’exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**797 $**	1 305 $
Produits (pertes) divers	**—**	—
Total des produits	**797**	1 305
Charges		
Frais de gestion (note 8)	**248**	248
Autres	**32**	33
Total des charges	**280**	281
Augmentation (diminution) nette de l’actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**517 $**	1 024 $

État des variations de l’actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l’exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l’exercice	**18 767 $**	20 964 $
Dépôts des titulaires de contrats	**3 033**	686
Retraits des titulaires de contrats	**(3 267)**	(3 907)
l’actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**517**	1 024
Variation de l’actif net attribuable aux titulaires de contrats	**283**	(2 197)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l’exercice	**19 050 $**	18 767 $

Fonds d’obligations nord-américaines à rendement élevé 18.54MF

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d’exploitation		
Augmentation (diminution) de l’actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**517 $**	1 024 $
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	**79**	233
(Profits) pertes latents	**47**	(202)
Produit brut de la cession d’actifs	**4 124**	4 380
Paiements bruts pour achats d’actifs	**(3 670)**	(893)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	**(923)**	(1 336)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d’Assurance du Canada sur la Vie	**(3)**	(13)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	**(20)**	4
	151	3 197
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**3 033**	686
Retraits des titulaires de contrats	**(3 267)**	(3 907)
	(234)	(3 221)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**(83)**	(24)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l’exercice	**(23)**	1
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l’exercice	**(106) $**	(23) $

Fonds d’obligations nord-américaines à rendement élevé 18.54MF
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts	Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement			
Fonds d’obligations de sociétés nord-américaines Mackenzie, série S*	2 064 078	19 640	19 170
Total des placements		19 640	19 170

Les 25 principaux titres :

Description des titres	% du total
Trésorerie et dépôts à court terme	5,04 %
Fonds de revenu à taux variable Mackenzie, série R*	3,72 %
Xtrackers USD High Yield Corporate Bond ETF	2,08 %
FNB de revenu fixe à rendement élevé mondial Mackenzie*	1,87 %
Gouvernement de la Russie, 7,65 %, 10-04-2030	1,22 %
Inter Pipeline Ltd., 6,875 %, 26-03-2079	1,07 %
République populaire de Chine, 3,13 %, 21-11-2029	1,01 %
Enbridge Inc., 5,375 %, 27-09-2077	0,99 %
Keyera Corp., 6,875 %, 13-06-2029	0,97 %
République populaire de Chine, 1,99 %, 09-04-2025	0,97 %
FINB Obligations américaines à rendement élevé Mackenzie*	0,88 %
FINB Obligations de marchés émergents en monnaie locale Mackenzie*	0,82 %
Vidéotron Ltée, 3,625 %, 15-06-2028	0,74 %
TransCanada PipeLines Ltd., taux variable, 18-05-2077	0,72 %
MEG Energy Corp., 7,125 %, 01-02-2027, 144A	0,58 %
CCO Holdings LLC, 5,38 %, 01-06-2029, 144A	0,56 %
Rogers Communications Inc., 5,00 %, 17-12-2081	0,55 %
Weatherford International Ltd., 8,63 %, 30-04-2030, 144A	0,54 %
Uber Technologies Inc., 8,00 %, 01-11-2026, 144A	0,53 %
Parkland Corp. of Canada, 4,375 %, 26-03-2029	0,51 %
1011778 BC ULC/New Red Finance Inc., 4,00 %, 15-10-2030, 144A	0,50 %
Parkland Corp. of Canada, 4,50 %, 01-10-2029, 144A	0,50 %
Compagnie Crédit Ford du Canada, 2,961 %, 16-09-2026	0,50 %
FINB Obligations de marchés émergents Mackenzie*	0,49 %
NuVista Energy Ltd., 7,875 %, 23-07-2026	0,48 %

*L’émetteur de ce titre et l’émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds d'obligations nord-américaines à rendement élevé 18.54MF

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 4, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Police avec garantie de 75/75	**297 923**	345 027	408 872	386 353	333 597	**3 843**	4 371	4 939	4 203	3 863
Police avec garantie de 75/100	**125 448**	134 643	157 984	147 991	159 578	**1 593**	1 684	1 889	1 599	1 839
Police avec garantie de 100/100	**12 592**	13 813	22 423	21 132	15 068	**158**	171	265	226	172
Police avec garantie de 75/75 SP1	**311 591**	249 705	335 910	357 089	301 645	**4 202**	3 293	4 205	4 009	3 586
Police avec garantie de 75/100 SP1	**246 749**	166 977	182 051	130 165	124 353	**3 296**	2 184	2 262	1 452	1 471
Police avec garantie de 100/100 SP1	**36 827**	37 701	58 082	40 083	60 100	**485**	487	714	443	706
Police avec garantie de 75/75 SP2	**102 990**	110 705	129 913	138 001	139 790	**1 626**	1 676	1 833	1 714	1 805
Police avec garantie de 75/100 SP2	**126 144**	170 247	181 993	205 240	228 646	**1 991**	2 578	2 568	2 549	2 952
Police avec garantie de 100/100 SP2	**—**	—	—	—	15 050	**—**	—	—	—	194
Police avec garantie de 75/75 SP	**12 889**	15 658	14 701	176	—	**149**	177	157	2	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**2 761**	3 277	2 180	—	—	**32**	37	23	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**3 499**	1 505	1 596	—	—	**41**	17	17	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					Augmentation (diminution) par part ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Police avec garantie de 75/75	**12,90**	12,67	12,08	10,88	11,58	**0,23**	0,59
Police avec garantie de 75/100	**12,70**	12,51	11,96	10,80	11,52	**0,19**	0,55
Police avec garantie de 100/100	**12,52**	12,35	11,83	10,70	11,44	**0,17**	0,52
Police avec garantie de 75/75 SP1	**13,49**	13,19	12,52	11,23	11,89	**0,30**	0,67
Police avec garantie de 75/100 SP1	**13,36**	13,08	12,43	11,16	11,83	**0,28**	0,65
Police avec garantie de 100/100 SP1	**13,17**	12,91	12,29	11,06	11,74	**0,26**	0,62
Police avec garantie de 75/75 SP2	**15,78**	15,14	14,11	12,42	12,91	**0,64**	1,03
Police avec garantie de 75/100 SP2	**15,78**	15,14	14,11	12,42	12,91	**0,64**	1,03
Police avec garantie de 100/100 SP2	**—**	—	—	—	12,91	**—**	—
Police avec garantie de 75/75 SP	**11,56**	11,28	10,70	9,58	—	**0,28**	0,58
Police avec garantie de 75/100 SP	**11,44**	11,21	10,66	—	—	**0,23**	0,55
Police avec garantie de 75/75 SPP	**11,73**	11,41	10,77	—	—	**0,32**	0,64

Fonds d'obligations nord-américaines à rendement élevé 18.54MF
Notes annexes
(en milliers de $ canadiens)

---

1. LE FONDS

Le Fonds d'obligations nord-américaines à rendement élevé 18.54MF (le « Fonds ») est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Great-West, compagnie d'assurance-vie (la Compagnie) est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note9 , qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

h) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

k) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

l) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Placements dans des entités structurées non consolidées
La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :
- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

4. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts **de catégorie Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de placement Portefeuille. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	**Relation**	**Pays de constitution**
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

[(1)] Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sousjacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

Fonds d'obligations nord-américaines à rendement élevé 18.54MF

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) (1)

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Police avec garantie de 75/75	**2,33**	2,33	2,31	2,36	2,44
Police avec garantie de 75/100	**2,61**	2,61	2,60	2,59	2,56
Police avec garantie de 100/100	**2,78**	2,79	2,77	2,75	2,73
Police avec garantie de 75/75 SP1	**1,90**	1,88	1,87	1,86	1,83
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,02**	1,99	1,98	1,98	1,95
Police avec garantie de 100/100 SP1	**2,19**	2,17	2,15	2,15	2,11
Police avec garantie de 75/75 SP	**1,76**	1,76	1,75	1,73	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**2,04**	2,04	2,03	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**1,33**	1,31	1,31	—	—

Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) (2)

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Police avec garantie de 75/75 SP1	**1,90**	1,91	1,89	1,88	1,85
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,02**	2,02	2,00	2,00	1,97
Police avec garantie de 100/100 SP1	**2,19**	2,20	2,17	2,17	2,13
Police avec garantie de 75/75 SPP	**1,33**	1,34	1,33	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) (3)

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**19,20**	4,57	13,55	17,79	23,91

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS D'OBLIGATIONS À COURT TERME 18.50PIM

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'obligations à court terme 18.50PIM (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds d’obligations à court terme 18.50PIM

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**755 $**	47 $
Revenu de placement à recevoir et couru	**54**	65
Montant à recevoir de La Compagnie d’Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à recevoir des courtiers	**—**	—
Montant à recevoir de tiers	**—**	—
Placements		
Obligations	**12 327**	14 009
Actions	**122**	—
Parts de fonds de placement	**—**	—
Total des placements	**12 449**	14 009
Total de l’actif	**13 258 $**	14 121 $
Passif		
Découverts	**— $**	— $
Montant à payer à La Compagnie d’Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**5**	8
Montant à payer aux courtiers	**—**	—
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Instruments dérivés (note 7)	**—**	—
Total du passif, à l’exclusion de l’actif net attribuable aux titulaires de contrats	**5**	8
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**13 253 $**	14 113 $

État du résultat global

Pour l’exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**(36) $**	771 $
Produits (pertes) divers	**3**	3
Total des produits	**(33)**	774
Charges		
Frais de gestion (note 8)	**36**	42
Coût de transaction	**—**	—
Retenues d’impôt à la source	**—**	—
Autres	**4**	4
Total des charges	**40**	46
Augmentation (diminution) nette de l’actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**(73) $**	728 $

État des variations de l’actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l’exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l’exercice	**14 113 $**	12 656 $
Dépôts des titulaires de contrats	**1 539**	2 046
Retraits des titulaires de contrats	**(2 326)**	(1 317)
Augmentation (diminution) de l’actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**(73)**	728
Variation de l’actif net attribuable aux titulaires de contrats	**(860)**	1 457
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l’exercice	**13 253 $**	14 113 $

Fonds d’obligations à court terme 18.50PIM

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d’exploitation		
Augmentation (diminution) de l’actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**(73) $**	728 $
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	**(54)**	(160)
(Profits) pertes latents	**377**	(284)
Produit brut de la cession d’actifs	**6 753**	10 522
Paiements bruts pour achats d’actifs	**(5 516)**	(11 493)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	**11**	1
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d’Assurance du Canada sur la Vie	**(3)**	(2)
	1 495	(688)
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**1 539**	2 046
Retraits des titulaires de contrats	**(2 326)**	(1 317)
	(787)	729
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**708**	41
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l’exercice	**47**	6
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l’exercice	**755 $**	47 $
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Produits d’intérêts reçus	**290 $**	328 $
Dividendes reçus	**8**	—

Fonds d'obligations à court terme 18.50PIM
Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes			
Obligations du gouvernement fédéral			
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 0,95 %, 15-06-2025	172 000	172	170
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 1,80 %, 15-12-2024	469 000	483	476
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 1,95 %, 15-12-2025	265 000	278	270
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 2,35 %, 15-09-2023	335 000	347	342
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 2,90 %, 15-06-2024	185 000	198	192
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, taux variable, 15-09-2026	300 000	300	301
Gouvernement du Canada, 0,75 %, 01-10-2024	257 000	253	255
Gouvernement du Canada, 1,00 %, 01-09-2026	1 216 000	1 195	1 201
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-06-2031	10 000	10	10
Total des obligations du gouvernement fédéral		3 236	3 217
Obligations de gouvernements provinciaux			
Province de l'Alberta, 2,35 %, 01-06-2025	115 000	123	118
Province du Manitoba, 2,45 %, 02-06-2025	145 000	155	150
Province du Manitoba, 2,55 %, 02-06-2023	170 000	171	174
Province du Nouveau-Brunswick, 1,80 %, 14-08-2025	129 000	130	131
Province de Terre-Neuve-et-Labrador, 1,25 %, 02-06-2027	63 000	63	61
Province de la Nouvelle-Écosse, 1,00 %, 17-04-2023	92 000	92	92
Province de l'Ontario, 1,55 %, 01-11-2029	78 000	78	76
Province de l'Ontario, 2,60 %, 08-09-2023	21 000	21	22
Province de Québec, 2,25 %, 22-02-2024	133 000	136	136
Province de Québec, 3,75 %, 01-09-2024	44 000	48	47
Province de la Saskatchewan, 0,80 %, 02-09-2025	150 000	150	146
Total des obligations de gouvernements provinciaux		1 167	1 153
Obligations de sociétés – non convertibles			
407 International Inc., 1,80 %, 22-05-2025	44 000	44	44
AIMCo Realty Investors LP, 2,195 %, 04-11-2026	11 000	11	11
Algonquin Power & Utilities Corp., 4,09 %, 17-02-2027	1 000	1	1
Algonquin Power Co., 2,85 %, 15-07-2031	2 000	2	2
Allied Properties REIT, 1,726 %, 12-02-2026	5 000	5	5
AltaGas Ltd., 2,157 %, 10-06-2025	13 000	13	13
AltaGas Ltd., 2,166 %, 16-03-2027	5 000	5	5
ARC Resources Ltd., 2,354 %, 10-03-2026	15 000	15	15
ARC Resources Ltd., 3,465 %, 10-03-2031	3 000	3	3

Fonds d'obligations à court terme 18.50PIM
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Banque de Montréal, 1,551 %, 28-05-2026	22 000	22	22
Banque de Montréal, 1,758 %, 10-03-2026	37 000	37	37
Banque de Montréal, 1,928 %, 22-07-2031	18 000	18	18
BCI QuadReal Realty, 1,056 %, 12-03-2024	10 000	10	10
BCI QuadReal Realty, 1,073 %, 04-02-2026	12 000	12	12
bcIMC Realty Corp., 2,15 %, 11-08-2022	127 000	126	128
Bell Canada Inc., 2,20 %, 29-05-2028	3 000	3	3
Bell Canada Inc., 3,35 %, 12-03-2025	12 000	12	12
BMW Canada Inc., 0,99 %, 14-01-2025	9 000	9	9
Brookfield Property Finance ULC, 3,926 %, 24-08-2025	46 000	46	46
Brookfield Renewable Energy Partners LP, 3,63 %, 15-01-2027	2 000	2	2
Brookfield Renewable Energy Partners LP, 3,752 %, 02-06-2025	9 000	10	9
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 1,10 %, 19-01-2026	240 000	240	232
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 1,96 %, 21-04-2031	41 000	41	40
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,00 %, 28-01-2082	12 000	12	12
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,375 %, 28-10-2025	15 000	15	16
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, 04-03-2025	42 000	42	42
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, 10-06-2024	45 000	45	45
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, 15-07-2026	28 000	28	28
Canadian Natural Resources Ltd., 1,45 %, 16-11-2023	98 000	98	98
Canadian Natural Resources Ltd., 3,55 %, 03-06-2024	59 000	62	61
Banque canadienne de l'Ouest, 1,57 %, 14-09-2023	11 000	11	11
Banque canadienne de l'Ouest, 1,926 %, 16-04-2026	17 000	17	17
Banque canadienne de l'Ouest, 2,606 %, 30-01-2025	7 000	7	7
Banque canadienne de l'Ouest, 2,833 %, 14-03-2022	83 000	85	83
Banque canadienne de l'Ouest, taux variable, 22-01-2024	30 000	30	30
Capital Power Corp., 4,284 %, 18-09-2024	13 000	14	14
CDP Financial Inc., 1,50 %, 19-10-2026	30 000	30	30
Central 1 Credit Union, 2,391 %, 30-06-2031	45 000	45	45
Central 1 Credit Union, 2,584 %, 06-12-2023	96 000	94	98
CGI inc., 2,10 %, 18-09-2028	1 000	1	1
CHIP Mortgage Trust, 1,503 %, 15-11-2024	8 000	8	8
Coast Capital Savings Federal Credit Union, 5,00 %, 03-05-2028	49 000	50	51
Coast Capital Savings Federal Credit Union, 5,25 %, 29-10-2030	46 000	48	50
Cogeco Communications inc., 2,991 %, 22-09-2031	2 000	2	2
Daimler Canada Finance Inc., 1,65 %, 22-09-2025	52 000	52	51
Daimler Trucks Finance Canada, 2,14 %, 13-12-2024	73 000	73	73

Fonds d'obligations à court terme 18.50PIM
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 1,662 %, 22-12-2025	8 000	8	8
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 2,057 %, 17-06-2027	2 000	2	2
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 2,539 %, 07-12-2026	8 000	8	8
Eagle Credit Card Trust, 1,546 %, 17-06-2026	20 000	20	20
Eagle Credit Card Trust, 2,631 %, 17-10-2022	146 000	148	148
Enbridge Inc., 2,44 %, 02-06-2025	68 000	69	69
Enbridge Inc., 3,10 %, 21-09-2033	4 000	4	4
Enbridge Inc., 3,19 %, 05-12-2022	49 000	49	50
Enbridge Inc., 5,375 %, 27-09-2077	30 000	32	32
EPCOR Utilities Inc., 1,299 %, 19-05-2023	57 000	57	57
Banque Équitable, 1,774 %, 21-09-2023	137 000	137	137
Banque Équitable, 2,948 %, 26-09-2022	32 000	32	32
Fairfax Financial Holdings Ltd., 3,95 %, 03-03-2031	6 000	6	6
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 1,093 %, 21-01-2026	110 000	110	106
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 1,587 %, 10-09-2026	11 000	11	11
Financière First National, 2,961 %, 17-11-2025	22 000	22	22
Financière First National, 3,582 %, 25-11-2024	21 000	21	22
Fortified Trust, 1,964 %, 23-10-2026	24 000	24	24
Glacier Credit Card Trust, 3,29 %, 20-09-2022	285 000	291	288
Glacier Credit Card Trust, 3,43 %, 06-06-2024	141 000	141	144
Glacier Credit Card Trust, 4,138 %, 20-09-2023	21 000	21	22
Société en commandite Holding FPI Granite, 2,194 %, 30-08-2028	2 000	2	2
Fonds de placement immobilier H&R, 2,633 %, 19-02-2027	3 000	3	3
Fonds de placement immobilier H&R, 2,906 %, 02-06-2026	13 000	13	13
Honda Canada Finance Inc., 1,337 %, 17-03-2026	16 000	16	16
Honda Canada Finance Inc., taux variable, 26-02-2024	19 000	19	19
Hydro One Inc., 2,23 %, 17-09-2031	3 000	3	3
Hyundai Capital Canada Inc., 2,008 %, 12-05-2026	10 000	10	10
iA Société financière inc., 2,40 %, 21-02-2025	17 000	17	17
Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc., 2,64 %, 23-02-2027	55 000	55	55
Intact Corporation financière, 2,179 %, 18-05-2028	2 000	2	2
Intact Corporation financière, 4,125 %, 31-03-2081	4 000	4	4
Inter Pipeline Ltd., 2,608 %, 13-09-2023	28 000	28	28
Inter Pipeline Ltd., 3,173 %, 24-03-2025	30 000	31	31
John Deere Financial Inc., 2,41 %, 14-01-2025	48 000	49	49
Banque Laurentienne du Canada, 1,15 %, 03-06-2024	13 000	13	13
Banque Laurentienne du Canada, 1,603 %, 06-05-2026	4 000	4	4

Fonds d'obligations à court terme 18.50PIM
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Banque Laurentienne du Canada, 1,95 %, 17-03-2025	50 000	50	50
Lower Mattagami Energy LP, 2,433 %, 14-05-2031	3 000	3	3
Lower Mattagami Energy LP, 3,42 %, 20-06-2024	64 000	69	67
Banque Manuvie du Canada, 1,536 %, 14-09-2026	17 000	17	17
Banque Manuvie du Canada, 2,844 %, 12-01-2023	193 000	195	197
Société Financière Manuvie, 3,049 %, 20-08-2029	63 000	65	65
Société Financière Manuvie, 4,10 %, 19-03-2082	13 000	13	13
Master Credit Card Trust II, 3,056 %, 21-01-2022	306 000	305	306
MCAP Commercial LP, 3,743 %, 25-08-2025	35 000	35	36
MCAP Commercial LP, 4,151 %, 17-06-2024	70 000	70	73
Morgan Stanley, taux variable, 21-03-2025	44 000	44	44
Morguard Corp., 4,402 %, 28-09-2023	73 000	73	74
Banque Nationale du Canada, 1,534 %, 15-06-2026	11 000	11	11
Banque Nationale du Canada, 1,573 %, 18-08-2026	29 000	29	29
Banque Nationale du Canada, 1,957 %, 30-06-2022	119 000	119	120
Banque Nationale du Canada, 2,237 %, 04-11-2026	15 000	15	15
Banque Nationale du Canada, 2,983 %, 04-03-2024	37 000	39	38
Banque Nationale du Canada, 3,183 % 01-02-2028	135 000	140	137
North West Redwater Partnership, 2,80 %, 01-06-2027	4 000	4	4
North West Redwater Partnership/NWR Financing Co. Ltd., 2,80 %, 01-06-2031	6 000	6	6
OMERS Realty Corp., 1,298 %, 22-09-2023	34 000	34	34
Ontario Power Generation, 2,893 %, 08-04-2025	111 000	114	115
Pembina Pipeline Corp., 2,56 %, 01-06-2023	485 000	489	491
Pembina Pipeline Corp., 2,99 %, 22-01-2024	9 000	9	9
Pembina Pipeline Corp., 3,71 %, 11-08-2026	149 000	157	157
Prime Structured Mortgage Trust, 1,856 %, 15-11-2024	16 000	16	16
Reliance LP, 2,67 %, 01-08-2028	3 000	3	3
Reliance LP, 2,68 %, 01-12-2027	34 000	34	34
Reliance LP, 3,75 %, 15-03-2026	35 000	35	37
Fonds de placement immobilier RioCan, 1,974 %, 15-06-2026	95 000	95	93
Fonds de placement immobilier RioCan, 2,576 %, 12-02-2025	141 000	140	143
Fonds de placement immobilier RioCan, 2,829 %, 08-11-2028	1 000	1	1
Rogers Communications Inc., 4,00 %, 06-06-2022	141 000	149	143
Banque Royale du Canada, 1,67 %, 28-01-2033	5 000	5	5
Banque Royale du Canada, 1,833 %, 31-07-2028	5 000	5	5
Banque Royale du Canada, 2,14 %, 03-11-2031	21 000	21	21

Fonds d'obligations à court terme 18.50PIM
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Banque Royale du Canada, 2,352 %, 02-07-2024	59 000	59	60
Banque Royale du Canada, 2,609 %, 01-11-2024	64 000	67	66
Banque Royale du Canada, 2,74 %, 25-07-2029	130 000	131	133
Banque Royale du Canada, 2,88 %, 23-12-2029	23 000	23	24
Banque Royale du Canada, 3,65 %, 24-11-2081	23 000	23	22
Banque Royale du Canada, 4,50 %, 24-11-2080	23 000	23	24
Sagen MI Canada Inc., 3,261 %, 05-03-2031	2 000	2	2
Sagen MI Canada Inc., 4,95 %, 24-03-2081	9 000	9	9
Saputo Inc., 1,415 %, 19-06-2026	35 000	35	34
Saputo Inc., 1,939 %, 13-06-2022	258 000	253	259
Saputo Inc., 2,297 %, 22-06-2028	1 000	1	1
Shaw Communications Inc., 3,80 %, 02-11-2023	68 000	73	70
Sienna Senior Living Inc., 2,82 %, 31-03-2027	1 000	1	1
Sienna Senior Living Inc., 3,109 %, 04-11-2024	14 000	14	14
Sienna Senior Living Inc., 3,45 %, 27-02-2026	60 000	60	62
Summit Industrial Income REIT, 1,82 %, 01-04-2026	35 000	35	34
Summit Industrial Income REIT, 2,15 %, 17-09-2025	34 000	34	34
Summit Industrial Income REIT, 2,25 %, 12-01-2027	1 000	1	1
Summit Industrial Income REIT, 2,44 %, 14-07-2028	1 000	1	1
La Financière Sun Life inc., 2,06 %, 01-10-2035	73 000	73	70
La Financière Sun Life inc., 2,38 %, 13-08-2029	63 000	62	64
La Financière Sun Life inc., 2,75 %, 23-11-2027	123 000	123	125
La Financière Sun Life inc., 3,60 %, 30-06-2081	16 000	16	16
TELUS Corp., 2,85 %, 13-11-2031	2 000	2	2
TELUS Corp., 3,15 %, 19-02-2030	5 000	5	5
Teranet Holdings LP, 3,544 %, 11-06-2025	60 000	60	63
La Banque de Nouvelle-Écosse, 1,40 %, 01-11-2027	14 000	14	13
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,16 %, 03-02-2025	15 000	16	15
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,29 %, 28-06-2024	43 000	42	44
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,49 %, 23-09-2024	56 000	57	57
La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,70 %, 27-07-2081	6 000	6	6
La Banque de Nouvelle-Écosse, taux variable, 04-08-2026	34 000	34	34
L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie, 3,625 %, 17-04-2026	1 000	1	1
L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie, 3,664 %, 15-03-2028, à droit de vote variable	190 000	194	195
La Banque Toronto-Dominion, 1,888 %, 08-03-2028	13 000	13	13
La Banque Toronto-Dominion, 1,896 %, 11-09-2028	6 000	6	6
La Banque Toronto-Dominion, 2,496 %, 02-12-2024	29 000	29	30

Fonds d'obligations à court terme 18.50PIM
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
La Banque Toronto-Dominion, 3,005 %, 30-05-2023	22 000	23	23
La Banque Toronto-Dominion, 3,105 %, 22-04-2030	122 000	124	126
La Banque Toronto-Dominion, 3,589 %, 14-09-2028	31 000	31	32
La Banque Toronto-Dominion, 3,60 %, 31-10-2081	17 000	17	17
Groupe TMX Ltée, 2,016 %, 12-02-2031	2 000	2	2
Tourmaline Oil Corp., 2,077 %, 25-01-2028	2 000	2	2
Toyota Crédit Canada Inc., 1,18 %, 23-02-2026	10 000	10	10
TransCanada PipeLines Ltd., taux variable, 18-05-2077	60 000	63	62
TransCanada PipeLines Ltd., taux variable, 09-06-2024	32 000	32	32
TransCanada Trust, 4,20 %, 04-03-2081	7 000	7	7
Transcontinental inc., 2,28 %, 13-07-2026	5 000	5	5
Vancouver Airport Fuel Facilities Corp., 2,168 %, 23-06-2025	19 000	19	19
Ventas Canada Finance Ltd., 2,45 %, 04-01-2027	11 000	11	11
Ventas Canada Finance Ltd., 3,30 %, 01-12-2031	2 000	2	2
WSP Global Inc., 2,408 %, 19-04-2028	3 000	3	3
Total des obligations de sociétés – non convertibles		7 596	7 608
Titres adossés à des créances hypothécaires			
BMW Canada Inc., 0,325 %, 20-07-2023	9 000	4	4
Total des titres adossés à des créances hypothécaires		4	4
Total des obligations canadiennes		12 003	11 982
Obligations américaines			
Obligations de sociétés – non convertibles			
Amazon.com Inc., 0,25 %, 12-05-2023	34 000	41	43
AT&T Inc., taux variable, 25-03-2024	10 000	13	13
Athene Global Funding, taux variable, 09-04-2024	38 000	38	38
Bank of America Corp., 1,978 %, 15-09-2027	2 000	2	2
Bank of America Corp., 2,598 %, 04-04-2029	5 000	5	5
Bank of America Corp., taux variable, 15-09-2027	21 000	21	21
Goldman Sachs Group Inc., taux variable, 29-04-2025	48 000	48	48
JPMorgan Chase & Co., 1,896 %, 05-03-2028	7 000	7	7
Nestlé Holdings Inc., 2,192 %, 26-01-2029	13 000	13	13
NextEra Energy Capital Holdings Inc., 1,90 %, 15-06-2028	2 000	2	3

Fonds d'obligations à court terme 18.50PIM
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations américaines (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
PACCAR Financial Corp., 0,985 %, 14-05-2024	45 000	45	44
The Goldman Sachs Group Inc., 2,013 %, 28-02-2028	7 000	7	7
The Goldman Sachs Group Inc., 2,599 %, 30-11-2027	24 000	24	24
Verizon Communications Inc., 2,375 %, 22-03-2028	31 000	31	31
Verizon Communications Inc., taux variable, 20-03-2026	10 000	13	13
Wells Fargo & Co., 2,975 %, 19-05-2026	10 000	11	10
Total des obligations de sociétés – non convertibles		321	322
Total des obligations américaines		321	322
Obligations mondiales			
Autriche			
Suzano Austria GmbH, 2,50 %, 15-09-2028, 144A	2 000	3	2
Japon			
Toyota Motor Corp., 1,339 %, 25-03-2026	8 000	10	10
Jersey			
Heathrow Funding Ltd., 2,694 %, 13-10-2027	4 000	4	4
Heathrow Funding Ltd., 3,726 %, 13-04-2033	3 000	3	3
Royaume-Uni			
National Grid Electricity Transmission PLC, 2,301 % 22-06-2029	4 000	4	4
Total des obligations mondiales		24	23
Total des obligations		12 348	12 327
Actions ordinaires canadiennes			
Fonds négociés en Bourse			
FINB Obligations de marchés émergents Mackenzie*	357	35	34
FINB Obligations de marchés émergents en monnaie locale Mackenzie*	766	72	65
Total des actions ordinaires canadiennes		107	99

* L'émetteur de ce titre et l'émetteur du Fonds sont des sociétés liées.

Fonds d’obligations à court terme 18.50PIM
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d’actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d’actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions privilégiées canadiennes			
Services de communication			
BCE Inc., 2,75 %, privilégiées	92	1	2
BCE Inc., 3,61 %, privilégiées	191	3	4
Énergie			
Corporation TC Énergie, 4,90 %, privilégiées	448	11	11
Produits financiers			
Brookfield Asset Management Inc., 5,30 %, privilégiées, convertibles, série 46	107	3	3
Total des actions privilégiées canadiennes		18	20
Actions ordinaires mondiales			
Bermudes			
Brookfield Renewable Partners LP, 5,00 %, série 11, privilégiées	51	1	1
Brookfield Renewable Partners LP, 5,00 %, série 13, privilégiées	60	1	2
Total des actions ordinaires mondiales		2	3
Total des actions		127	122

Fonds d’obligations à court terme 18.50PIM

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts, de contrats ou d’actions, les valeurs nominales ou les prix contractuels)

Au 31 décembre 2021

Tableau des contrats dérivés

Contrats à terme normalisés

Nombre de contrats	Prix contractuel moyen	Contrats à terme normalisés	Date d’échéance	Montant notionnel	Prix au 31 décembre	Profit (perte) latent
(5)	CAD 129,83	Obligation à 10 ans des É.-U., 31-03-2022	31 mars 2022	CAD 652	CAD 130,47	-
				Passifs dérivés		**-**
Total des contrats à terme normalisés						**-**

Total des instruments dérivés à la juste valeur		**-**
Total des placements	**12 475**	**12 449**

Fonds d'obligations à court terme 18.50PIM
Notes annexes du tableau des placements
(en milliers de $ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds d'obligations à court terme 18.50PIM (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2021, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

	2021			
Devise	**Placements**	**Trésorerie, dépôts à court terme et découverts**	**Total***	**Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats**
Dollar américain	**83 $**	**5 $**	**88 $**	**1 $**
Total	**83 $**	**5 $**	**88 $**	**1 $**
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			**0,7 %**	

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

Le Fonds n'avait aucune exposition importante au risque de change au 31 décembre 2020.

D. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds est exposé au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. Compte tenu de la nature des titres à revenu fixe à court terme dont la durée restante jusqu'à l'échéance est de moins de un an, de tels placements ne sont généralement pas exposés à un risque important de fluctuation de leur valeur par suite de variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La Compagnie gère de façon professionnelle le risque associé à chaque titre et à chaque fonds.

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt selon la durée restante jusqu'à l'échéance.

	2021				
	1 an ou moins	**Plus de 1 an à 5 ans**	**Plus de 5 ans à 10 ans**	**Plus de 10 ans**	**Total**
Obligations	**1 557 $**	**8 856 $**	**1 610 $**	**304 $**	**12 327 $**

	2020				
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Obligations	961 $	10 950 $	1 908 $	190 $	14 009 $

Au 31 décembre 2021, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, l'actif net attribuable aux titulaires de contrats aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 313 $ (391 $ au 31 décembre 2020) ou d'environ 2,4 % (2,8 % au 31 décembre 2020) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats, selon l'hypothèse d'une variation correspondante de la courbe de rendement, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs. La sensibilité du Fonds aux variations des taux d'intérêt fait l'objet d'une estimation en fonction de la durée moyenne pondérée du portefeuille d'obligations. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

E. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. La plus forte concentration du risque de crédit du Fonds découle des titres de créance, tels que les obligations. La juste valeur des instruments de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des instruments de créance représente l'exposition maximale au risque de crédit au 31 décembre 2021. Les renseignements fournis dans le tableau des placements permettent de déterminer le montant du risque de crédit lié à un émetteur particulier. Le Fonds peut investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis ou garantis principalement par le gouvernement du Canada ou du gouvernement d'une province canadienne, des obligations de banques à charte canadiennes ou de sociétés de fiducie, ainsi que du papier commercial dont les notations ont été approuvées. Le risque de défaillance associé à ces titres à revenu fixe à court terme est considéré comme faible. La Compagnie surveille régulièrement le risque de crédit et les notations. Toutes les nouvelles contreparties à des instruments financiers sont soumises à un processus d'approbation.

Il n'y a eu aucune variation de la juste valeur des passifs financiers par suite de changements relatifs aux risques de crédit en 2021 ni en 2020.

Toutes les opérations concernant des titres cotés sont réglées et payées une fois la livraison effectuée par l'intermédiaire de courtiers agréés. Le risque de défaillance est considéré comme minime, étant donné que la livraison de titres vendus n'a lieu qu'à la suite de la réception du paiement par le courtier. Le paiement d'un achat est effectué à la suite de la réception des titres par le courtier.

Les notations présentées ci-dessous sont fournies par des agences de notation indépendantes, dont DBRS, Standard & Poor's, Moody's Investors Service et Fitch Ratings. Nous utilisons la notation la plus faible fournie par les agences de notation.

Les titres de créance, répartis par notation, sont les suivants :

	2021		2020	
	Pourcentage du total des obligations (%)	**Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)**	Pourcentage du total des obligations (%)	Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)
AAA	**16,3**	**15,1**	12,3	12,2
AA	**17,8**	**16,5**	22,0	21,8
A	**27,4**	**25,5**	29,5	29,2
BBB	**37,7**	**35,1**	35,7	35,4
BB ou inférieure	**0,6**	**0,6**	0,5	0,5
SN*	**0,2**	**0,2**	—	—
Total	**100,0**	**93,0**	100,0	99,1

**Les obligations sans notation (SN) sont des titres adossés à des créances hypothécaires, des obligations faisant l'objet d'un placement privé ou des obligations n'ayant pas été notées par une agence de notation.*

F. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres, d'autres instruments financiers et de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2021, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 1 $ (nil au 31 décembre 2020) ou d'environ 0,0 % (nil au 31 décembre 2020) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

G. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs et des passifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

	2021			
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
Obligations	**— $**	**12 327 $**	**— $**	**12 327 $**
Actions	**122**	**—**	**—**	**122**
Total des actifs évalués à la juste valeur	**122 $**	**12 327 $**	**— $**	**12 449 $**
Passifs évalués à la juste valeur				
Instruments dérivés [1]	**— $**	**— $**	**— $**	**— $**
Actif net attribuable aux titulaires de contrats évalué à la juste valeur	**122 $**	**12 327 $**	**— $**	**12 449 $**

[1] Compte non tenu de garanties de 24 $ données à des contreparties.

	2020			
	Actifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations	— $	14 009 $	— $	14 009 $
Actions	—	—	—	—
Instruments dérivés	—	—	—	—
Total des actifs évalués à la juste valeur	— $	14 009 $	— $	14 009 $

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2021 ni en 2020.

Fonds d’obligations à court terme 18.50PIM

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d’aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Placement seulement	**798 274**	695 852	599 913	586 948	321 021	**9 750**	8 527	6 946	6 556	3 515
Police avec garantie de 75/75	**61 174**	74 615	82 962	108 853	136 481	**646**	804	859	1 106	1 383
Police avec garantie de 75/100	**41 960**	36 504	32 619	36 943	25 786	**441**	391	336	374	261
Police avec garantie de 100/100	**154**	1 248	4 199	4 140	4 110	**2**	13	43	42	41
Police avec garantie de 75/75 SP1	**51 136**	57 132	133 358	142 024	170 456	**556**	632	1 413	1 471	1 755
Police avec garantie de 75/100 SP1	**40 270**	36 243	31 583	56 938	55 150	**436**	399	333	588	566
Police avec garantie de 100/100 SP1	**6 776**	2 904	—	—	—	**73**	32	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	**94 663**	150 919	119 742	111 538	82 987	**1 159**	1 854	1 389	1 248	910
Police avec garantie de 75/100 SP2	**8 836**	2 888	4 398	8 994	16 738	**108**	35	51	101	184
Police avec garantie de 100/100 SP2	**2 238**	2 717	5 014	7 286	414	**27**	33	58	82	5
Police avec garantie de 75/75 SP	**5 215**	6 837	7 779	—	—	**55**	74	80	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**—**	—	6 076	—	—	**—**	—	63	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					Augmentation (diminution) par part ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Placement seulement	**12,21**	12,25	11,58	11,17	10,95	**(0,04)**	0,67
Police avec garantie de 75/75	**10,55**	10,77	10,35	10,16	10,13	**(0,22)**	0,42
Police avec garantie de 75/100	**10,50**	10,72	10,31	10,13	10,11	**(0,22)**	0,41
Police avec garantie de 100/100	**10,40**	10,64	10,24	10,07	10,06	**(0,24)**	0,40
Police avec garantie de 75/75 SP1	**10,88**	11,06	10,59	10,36	10,30	**(0,18)**	0,47
Police avec garantie de 75/100 SP1	**10,83**	11,02	10,55	10,33	10,27	**(0,19)**	0,47
Police avec garantie de 100/100 SP1	**10,72**	10,92	—	—	—	**(0,20)**	0,44
Police avec garantie de 75/75 SP2	**12,25**	12,28	11,60	11,19	10,97	**(0,03)**	0,68
Police avec garantie de 75/100 SP2	**12,25**	12,28	11,60	11,19	10,96	**(0,03)**	0,68
Police avec garantie de 100/100 SP2	**12,25**	12,28	11,60	11,19	10,96	**(0,03)**	0,68
Police avec garantie de 75/75 SP	**10,65**	10,81	10,33	—	—	**(0,16)**	0,48
Police avec garantie de 75/100 SPP	**—**	—	10,37	—	—	**—**	—

Fonds d'obligations à court terme 18.50PIM
Notes annexes
(en milliers de $ canadiens)

---

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Obligations et actions

Les obligations et les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Instruments dérivés

Les dérivés sont classés et évalués à la juste valeur. Les dérivés sont évalués en fonction des transactions sur le marché et d'autres données de marché, lorsque cela est possible, y compris les données utilisées comme intrants dans les modèles, les cours obtenus auprès de courtiers, de contrepartistes ou d'autres sources de prix dont le degré de transparence est jugé raisonnable. Lorsque des modèles sont utilisés, leur sélection est fonction des modalités contractuelles et des risques propres à chaque instrument, ainsi que de la disponibilité des données sur les prix du marché. En général, la Compagnie utilise des modèles similaires pour évaluer des instruments similaires. Les modèles d'évaluation nécessitent l'utilisation de différentes données, notamment les modalités contractuelles, les taux et les prix de marché, les courbes des taux et du crédit, l'estimation de la volatilité, les taux de remboursement anticipé et les corrélations entre ces données.

g) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

h) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Revenu d'intérêts sur les titres de créance – Est inclus dans la variation de la juste valeur de tels placements et est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises
Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

Produits (pertes) divers
Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

i) Compensation des instruments financiers
Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

j) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers
Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

k) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

l) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

m) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, le revenu d'intérêts, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

n) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

o) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Placement seulement** sont offertes aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes collectifs enregistrés au Canada;
- les régimes non enregistrés.

3. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :

- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

7. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les contrats dérivés, incluant les contrats de change à terme, les contrats à terme normalisés et les contrats de swap sur actions, sont évalués selon le profit ou la perte qui résulterait de la liquidation de la position à la date de clôture. Les options sont comptabilisées à la juste valeur à la date de présentation de l'information financière. Le Fonds peut avoir recours à des contrats dérivés comme couverture contre les pertes causées par les variations des cours des titres, des taux d'intérêt, des taux de change et/ou d'autres risques. Le Fonds peut aussi avoir recours à des contrats dérivés à des fins autres que de couverture, pour investir indirectement dans les marchés financiers ou obtenir une exposition aux devises, à condition que le recours à ces contrats dérivés soit conforme aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds. L'exposition au risque de change peut être directe ou indirecte, et elle peut viser la totalité ou une partie du risque de change découlant d'un placement ou d'un groupe de placements existant. Les profits ou les pertes découlant des contrats dérivés sont comptabilisés à titre de composante du profit net (de la perte nette) sur placements.

À la date de clôture, le profit (la perte) latent sur contrats dérivés est présenté dans l'état de la situation financière du fonds.

Au besoin, le fonds a recours à des ententes de garanties pour gérer le risque de crédit lié aux dérivés. Le montant et le type de garantie exigés sont fonction de l'évaluation du risque de crédit de la contrepartie. Des lignes directrices ont été mises en œuvre par le fonds relativement aux types de garanties acceptables et aux paramètres d'évaluation connexes. Le gestionnaire du fonds surveille la valeur de la garantie et exige au besoin une garantie additionnelle.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

[(1)] Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds d’obligations à court terme 18.50PIM

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d’aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Police avec garantie de 75/75	**1,74**	1,73	1,75	1,77	1,77
Police avec garantie de 75/100	**1,79**	1,79	1,81	1,82	1,82
Police avec garantie de 100/100	**1,94**	1,90	1,92	1,93	1,94
Police avec garantie de 75/75 SP1	**1,38**	1,38	1,39	1,41	1,42
Police avec garantie de 75/100 SP1	**1,44**	1,43	1,46	1,47	1,47
Police avec garantie de 100/100 SP1	**1,54**	1,53	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	**1,19**	1,18	1,18	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**—**	—	0,89	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**42,15**	75,79	91,22	46,21	75,89

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l’exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l’option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l’option de frais retenue n’a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n’est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l’unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n’est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l’Association canadienne des compagnies d’assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d’activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l’exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l’exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS D'OBLIGATIONS À LONG TERME 18.53PIM

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'obligations à long terme 18.53PIM (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds d’obligations à long terme 18.53PIM

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : La Compagnie d’Assurance du Canada sur la Vie

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**48 $**	101 $
Revenu de placement à recevoir et couru	**195**	257
Montant à recevoir de La Compagnie d’Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	**—**	—
Montant à recevoir des courtiers	**—**	—
Montant à recevoir de tiers	**—**	—
Placements		
Obligations	**42 239**	58 030
Actions	**—**	—
Parts de fonds de placement	**—**	—
Total des placements	**42 239**	58 030
Total de l’actif	**42 482 $**	58 388 $
Passif		
Découverts	**— $**	— $
Montant à payer à La Compagnie d’Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	**106**	68
Montant à payer aux courtiers	**—**	—
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Total du passif, à l’exclusion de l’actif net attribuable aux titulaires de contrats	**106**	68
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**42 376 $**	58 320 $

État du résultat global

Pour l’exercice clos le	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**(2 584) $**	6 859 $
Produits (pertes) divers	**16**	13
Total des produits	**(2 568)**	6 872
Charges		
Frais de gestion (note 7)	**58**	154
Coût de transaction	**—**	—
Retenues d’impôt à la source	**—**	—
Autres	**3**	14
Total des charges	**61**	168
Augmentation (diminution) nette de l’actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**(2 629) $**	6 704 $

État des variations de l’actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l’exercice clos le	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l’exercice	**58 320 $**	55 137 $
Dépôts des titulaires de contrats	**24 682**	8 357
Retraits des titulaires de contrats	**(37 997)**	(11 878)
Augmentation (diminution) de l’actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**(2 629)**	6 704
Variation de l’actif net attribuable aux titulaires de contrats	**(15 944)**	3 183
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l’exercice	**42 376 $**	58 320 $

Fonds d’obligations à long terme 18.53PIM

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d’exploitation		
Augmentation (diminution) de l’actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**(2 629) $**	6 704 $
Ajustements		
Ajouter - amortissement des primes (escomptes)	**(44)**	(57)
(Profits) pertes réalisés	**395**	(2 771)
(Profits) pertes latents	**3 921**	(2 127)
Produit brut de la cession d’actifs	**57 693**	36 257
Paiements bruts pour achats d’actifs	**(46 174)**	(34 528)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	**62**	(33)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d’Assurance du Canada sur la Vie	**38**	107
	13 262	3 552
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**24 682**	8 357
Retraits des titulaires de contrats	**(37 997)**	(11 878)
	(13 315)	(3 521)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**(53)**	31
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l’exercice	**101**	70
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l’exercice	**48 $**	101 $
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Produits d’intérêts reçus	**1 750 $**	1 868 $

Fonds d'obligations à long terme 18.53PIM
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes			
Obligations du gouvernement fédéral			
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 1,60 %, 15-12-2031	100 000	100	97
Gouvernement du Canada, 1,75 %, 01-12-2053	615 000	578	621
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-12-2051	1 100 000	1 133	1 185
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 01-12-2048	655 000	804	808
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 01-12-2064	272 000	362	353
Gouvernement du Canada, 3,50 %, 01-12-2045	320 000	441	436
Gouvernement du Canada, 4,00 %, 01-06-2041	255 000	357	354
Gouvernement du Canada, 5,00 %, 01-06-2037	300 000	445	438
Gouvernement du Canada, 5,75 %, 01-06-2033	230 000	333	330
Labrador-Island Link Trust, 3,85 %, 01-12-2053	290 000	356	388
Total des obligations du gouvernement fédéral		4 909	5 010
Obligations de gouvernements provinciaux			
Hydro-Québec, 4,00 %, 15-02-2055	185 000	263	250
Province de l'Alberta, 1,65 %, 01-06-2031	200 000	190	193
Province de l'Alberta, 3,05 %, 01-12-2048	335 000	347	367
Province de l'Alberta, 3,10 %, 01-06-2050	200 000	221	222
Province de l'Alberta, 3,30 %, 01-12-2046	357 000	381	406
Province de l'Alberta, 3,45 %, 01-12-2043	224 000	242	258
Province de la Colombie-Britannique, 2,75 %, 18-06-2052	375 000	383	403
Province de la Colombie-Britannique, 2,80 %, 18-06-2048	250 000	260	268
Province de la Colombie-Britannique, 2,95 %, 18-06-2050	330 000	365	366
Province de la Colombie-Britannique, 4,30 %, 18-06-2042	300 000	381	391
Province de la Colombie-Britannique, 4,70 %, 18-06-2037	325 000	419	425
Province de la Colombie-Britannique, 5,40 %, 18-06-2035	100 000	135	137
Province de la Colombie-Britannique, coupon classique, 0,00 %, 18-06-2040	181 000	94	116
Province du Manitoba, 2,05 %, 02-06-2031	150 000	149	150
Province du Manitoba, 2,05 %, 05-09-2052	300 000	279	270
Province du Manitoba, 3,20 %, 05-03-2050	328 000	389	372
Province du Manitoba, 3,40 %, 05-09-2048	225 000	251	262
Province du Manitoba, 4,65 %, 05-03-2040	335 000	457	439
Province du Nouveau-Brunswick, 3,05 %, 14-08-2050	250 000	290	275
Province de Terre-Neuve-et-Labrador, 2,05 %, 02-06-2031	105 000	105	104
Province de Terre-Neuve-et-Labrador, 2,65 %, 17-10-2050	350 000	348	337
Province de la Nouvelle-Écosse, 2,40 %, 01-12-2031	155 000	154	159
Province de la Nouvelle-Écosse, 3,15 %, 01-12-2051	257 000	278	291

Fonds d’obligations à long terme 18.53PIM
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d’actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d’actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de gouvernements provinciaux (suite)			
Province de la Nouvelle-Écosse, 4,40 %, 01-06-2042	465 000	632	604
Province de l’Ontario, 1,90 %, 02-12-2051	830 000	727	734
Province de l’Ontario, 2,25 %, 02-12-2031	114 000	114	116
Province de l’Ontario, 2,55 %, 02-12-2052	220 000	218	225
Province de l’Ontario, 2,65 %, 02-12-2050	645 000	687	671
Province de l’Ontario, 2,80 %, 02-06-2048	1 025 000	1 041	1 090
Province de l’Ontario, 2,90 %, 02-06-2049	1 000 000	1 036	1 085
Province de l’Ontario, 2,90 %, 02-12-2046	325 000	339	351
Province de l’Ontario, 3,45 %, 02-06-2045	985 000	1 117	1 158
Province de l’Ontario, 3,50 %, 02-06-2043	850 000	970	996
Province de l’Ontario, 4,65 %, 02-06-2041	415 000	545	556
Province de l’Ontario, 4,70 %, 02-06-2037	625 000	804	812
Province de l’Ontario, 5,60 %, 02-06-2035	310 000	436	427
Province de l’Ontario, 5,85 %, 08-03-2033	165 000	222	224
Province de l’Ontario, coupon classique, 0,00 %, 02-06-2043	238 000	111	139
Province de l’Île-du-Prince-Édouard, 1,85 %, 27-07-2031	90 000	90	88
Province de l’Île-du-Prince-Édouard, 2,65 %, 01-12-2051	125 000	133	126
Province de Québec, 2,85 %, 01-12-2053	730 000	758	802
Province de Québec, 3,10 %, 01-12-2051	685 000	772	785
Province de Québec, 3,50 %, 01-12-2045	795 000	908	948
Province de Québec, 3,50 %, 01-12-2048	800 000	921	968
Province de Québec, 4,25 %, 01-12-2043	650 000	824	851
Province de Québec, 5,00 %, 01-12-2041	300 000	410	422
Province de Québec, 5,75 %, 01-12-2036	450 000	706	644
Province de Québec, 6,25 %, 01-06-2032	400 000	563	554
Province de Québec, coupon classique résiduel, 0,00 %, 01-12-2043	503 000	232	295
Province de la Saskatchewan, 2,15 %, 02-06-2031	205 000	205	207
Province de la Saskatchewan, 3,10 %, 02-06-2050	210 000	222	234
Province de la Saskatchewan, 3,30 %, 02-06-2048	250 000	271	286
Province de la Saskatchewan, 3,75 %, 05-03-2054	100 000	118	127
Total des obligations de gouvernements provinciaux		22 513	22 986
Obligations de gouvernements municipaux			
Ville de Montréal, 2,00 %, 01-09-2031	155 000	154	153
Ville d’Ottawa, 2,50 %, 11-05-2051	135 000	123	132

Fonds d'obligations à long terme 18.53PIM
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de gouvernements municipaux (suite)			
Ville de Toronto, 2,15 %, 25-08-2040	175 000	163	164
Ville de Toronto, 2,90 %, 29-04-2051	75 000	75	79
Total des obligations de gouvernements municipaux		515	528
Obligations de sociétés – non convertibles			
407 International Inc., 2,84 %, 07-03-2050	125 000	120	120
407 International Inc., 3,43 %, 01-06-2033	90 000	96	97
407 International Inc., 3,83 %, 11-05-2046	135 000	146	153
Aéroports de Montréal, 3,03 %, 21-04-2050	75 000	79	75
Aéroports de Montréal, 3,919 %, 26-09-2042	87 000	96	99
Aéroports de Montréal, 5,472 %, 16-04-2040	205 000	270	276
AltaLink LP, 3,717 %, 03-12-2046	220 000	227	250
AltaLink LP, 4,054 %, 21-11-2044	190 000	216	224
ARC Resources Ltd., 3,465 %, 10-03-2031	180 000	179	185
Bell Canada Inc., 3,00 %, 17-03-2031	75 000	75	76
Bell Canada Inc., 3,50 %, 30-09-2050	130 000	125	125
Bell Canada Inc., 4,05 %, 17-03-2051	135 000	135	143
Bell Canada Inc., 4,35 %, 18-12-2045	150 000	162	165
Bell Canada Inc., 4,75 %, 29-09-2044	100 000	106	116
Bell Canada Inc., 6,10 %, 16-03-2035	105 000	140	135
British Columbia Ferry Services Inc., 2,794 %, 15-10-2049	55 000	55	54
British Columbia Ferry Services Inc., 4,289 %, 28-04-2044	80 000	93	98
Brookfield Infrastructure Finance ULC, 2,855 %, 01-09-2032	225 000	225	220
Bruce Power LP, 4,00 %, 21-06-2030	100 000	110	110
Bruce Power LP, 4,132 %, 21-06-2033	140 000	166	155
Calgary Airport Authority, 3,341 %, 07-10-2038	220 000	224	229
Calgary Airport Authority, 3,554 %, 07-10-2053	70 000	70	77
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, 3,60 %, 08-02-2049	75 000	75	81
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, 3,95 %, 22-09-2045	200 000	217	227
Carleton University, 3,264 %, 05-07-2061	170 000	170	178
CU Inc., 2,963 %, 07-09-2049	180 000	184	178
CU Inc., 3,548 %, 22-11-2047	250 000	253	273
CU Inc., 4,543 %, 24-10-2041	250 000	291	308
Enbridge Gas Inc., 2,35 %, 15-09-2031	255 000	255	252
Enbridge Gas Inc., 3,20 %, 15-09-2051	150 000	150	154

Fonds d'obligations à long terme 18.53PIM
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Enbridge Inc., 4,57 %, 11-03-2044	135 000	137	147
Enbridge Pipelines Inc., 2,82 %, 12-05-2031	120 000	120	120
Enbridge Pipelines Inc., 4,33 %, 22-02-2049	180 000	202	194
Enbridge Pipelines Inc., 5,33 %, 06-04-2040	200 000	235	239
EPCOR Utilities Inc., 3,287 %, 28-06-2051	70 000	70	74
Fair Hydro Trust, 3,357 %, 15-05-2033	80 000	93	86
Fair Hydro Trust, 3,52 %, 15-05-2038	300 000	367	330
FortisAlberta Inc., 6,22 %, 31-10-2034	55 000	75	75
FortisBC Energy Inc., 3,67 %, 09-04-2046	100 000	107	112
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 2,75 %, 17-10-2039	65 000	67	64
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 3,15 %, 05-10-2051	85 000	85	88
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 5,30 %, 25-02-2041	175 000	228	236
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 6,47 %, 02-02-2034	70 000	96	96
Santé Montréal Collectif S.E.C., 6,721 %, 30-09-2049	334 359	467	463
Hydro One Inc., 3,10 %, 15-09-2051	50 000	49	51
Hydro One Inc., 3,64 %, 05-04-2050	175 000	185	196
Hydro One Inc., 3,72 %, 18-11-2047	150 000	162	169
Hydro One Inc., 3,91 %, 24-02-2046	225 000	252	260
Hydro One Inc., 4,39 %, 26-09-2041	130 000	147	157
Hydro One Inc., 6,35 %, 31-01-2034	95 000	138	130
Hydro-Québec, 2,10 %, 15-02-2060	350 000	293	318
Les Compagnies Loblaw limitée, 5,90 %, 18-01-2036	215 000	264	274
Metro inc., 4,27 %, 04-12-2047	125 000	134	141
Metro inc., 5,03 %, 01-12-2044	90 000	107	111
Metro inc., 5,97 %, 15-10-2035	140 000	186	180
Administration portuaire de Montréal, 3,24 %, 22-03-2051	100 000	100	106
Municipal Finance Authority of British Columbia, 2,50 %, 27-09-2041	95 000	95	95
NAV CANADA, 3,293 %, 30-03-2048	42 000	46	45
NAV CANADA, 3,534 %, 23-02-2046	210 000	222	234
North West Redwater Partnership/NWR Financing Co. Ltd., 2,80 %, 01-06-2031	190 000	190	191
North West Redwater Partnership/NWR Financing Co. Ltd., 3,75 %, 01-06-2051	135 000	134	141
OMERS Finance Trust, 2,60 %, 14-05-2029	88 000	88	92
PSP Capital Inc., 2,05 %, 15-01-2030	207 000	210	210
Ryerson University, 3,542 %, 04-05-2061	295 000	295	318
South Coast British Columbia Transportation Authority, 3,15 %, 16-11-2048	183 000	181	200
La Financière Sun Life inc., 2,06 %, 01-10-2035	200 000	200	191
La Financière Sun Life inc., 5,40 %, 29-05-2042	100 000	120	128

Fonds d'obligations à long terme 18.53PIM
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Suncor Énergie Inc., 3,95 %, 04-03-2051	45 000	44	45
Suncor Énergie Inc., 5,39 %, 26-03-2037	270 000	323	327
TELUS Corp., 3,95 %, 16-02-2050	100 000	107	102
TELUS Corp., 4,10 %, 05-04-2051	95 000	94	100
TELUS Corp., 4,40 %, 01-04-2043	145 000	146	157
TELUS Corp., 4,85 %, 05-04-2044	115 000	131	133
Toronto Hydro Corp., 3,27 %, 18-10-2051	100 000	100	107
TransCanada PipeLines Ltd., 2,97 %, 09-06-2031	105 000	105	106
TransCanada PipeLines Ltd., 4,34 %, 15-10-2049	130 000	149	139
TransCanada PipeLines Ltd., 4,35 %, 06-06-2046	175 000	200	187
TransCanada PipeLines Ltd., 4,55 %, 15-11-2041	150 000	157	164
TransCanada PipeLines Ltd., 8,05 %, 17-02-2039	120 000	185	182
Union Gas Ltd., 3,59 %, 22-11-2047	100 000	103	109
Université d'Ottawa, 2,635 %, 13-02-2060	115 000	115	104
Administration de l'aéroport de Vancouver, 2,80 %, 21-09-2050	100 000	100	97
Administration de l'aéroport de Vancouver, 2,874 %, 18-10-2049	65 000	65	64
Administration de l'aéroport de Vancouver, 3,857 %, 10-11-2045	190 000	214	220
Total des obligations de sociétés – non convertibles		13 195	13 438
Total des obligations canadiennes		41 132	41 962
Obligations américaines			
Obligations de sociétés – non convertibles			
Manulife Finance (Delaware) LP, 5,059 %, 15-12-2041	227 000	255	277
Total des obligations de sociétés – non convertibles		255	277
Total des obligations américaines		255	277
Total des obligations		41 387	42 239
Total des placements		41 387	42 239

Fonds d'obligations à long terme 18.53PIM
Notes annexes du tableau des placements
(en milliers de $ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds d'obligations à long terme 18.53PIM (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds est exposé au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. Compte tenu de la nature des titres à revenu fixe à court terme dont la durée restante jusqu'à l'échéance est de moins de un an, de tels placements ne sont généralement pas exposés à un risque important de fluctuation de leur valeur par suite de variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La Compagnie gère de façon professionnelle le risque associé à chaque titre et à chaque fonds.

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt selon la durée restante jusqu'à l'échéance.

	2021				
	1 an ou moins	**Plus de 1 an à 5 ans**	**Plus de 5 ans à 10 ans**	**Plus de 10 ans**	**Total**
Obligations	**— $**	**— $**	**2 606 $**	**39 633 $**	**42 239 $**

	2020				
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Obligations	— $	— $	2 364 $	55 666 $	58 030 $

C. Risque de taux d'intérêt (suite)

Au 31 décembre 2021, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, l'actif net attribuable aux titulaires de contrats aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 6 799 $ (9 345 $ au 31 décembre 2020) ou d'environ 16,0 % (16,0 % au 31 décembre 2020) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats, selon l'hypothèse d'une variation correspondante de la courbe de rendement, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs. La sensibilité du Fonds aux variations des taux d'intérêt fait l'objet d'une estimation en fonction de la durée moyenne pondérée du portefeuille d'obligations. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

D. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. La plus forte concentration du risque de crédit du Fonds découle des titres de créance, tels que les obligations. La juste valeur des instruments de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des instruments de créance représente l'exposition maximale au risque de crédit au 31 décembre 2021. Les renseignements fournis dans le tableau des placements permettent de déterminer le montant du risque de crédit lié à un émetteur particulier. Le Fonds peut investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis ou garantis principalement par le gouvernement du Canada ou du gouvernement d'une province canadienne, des obligations de banques à charte canadiennes ou de sociétés de fiducie, ainsi que du papier commercial dont les notations ont été approuvées. Le risque de défaillance associé à ces titres à revenu fixe à court terme est considéré comme faible. La Compagnie surveille régulièrement le risque de crédit et les notations. Toutes les nouvelles contreparties à des instruments financiers sont soumises à un processus d'approbation.

Il n'y a eu aucune variation de la juste valeur des passifs financiers par suite de changements relatifs aux risques de crédit en 2021 ni en 2020.

Toutes les opérations concernant des titres cotés sont réglées et payées une fois la livraison effectuée par l'intermédiaire de courtiers agréés. Le risque de défaillance est considéré comme minime, étant donné que la livraison de titres vendus n'a lieu qu'à la suite de la réception du paiement par le courtier. Le paiement d'un achat est effectué à la suite de la réception des titres par le courtier.

Les notations présentées ci-dessous sont fournies par des agences de notation indépendantes, dont DBRS, Standard & Poor's, Moody's Investors Service et Fitch Ratings. Nous utilisons la notation la plus faible fournie par les agences de notation.

Les titres de créance, répartis par notation, sont les suivants :

	2021		2020	
	Pourcentage du total des obligations (%)	**Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)**	Pourcentage du total des obligations (%)	Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)
AAA	**1,9**	**1,9**	1,7	1,8
AA	**39,4**	**39,2**	40,9	40,7
A	**45,4**	**45,3**	44,0	43,8
BBB	**13,3**	**13,3**	13,1	13,0
BB ou inférieure	**—**	**—**	0,3	0,3
Total	**100,0**	**99,7**	100,0	99,6

Fonds d'obligations à long terme 18.53PIM
Notes annexes du tableau des placements
(en milliers de $ canadiens)

E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

	2021			
	Actifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
Obligations	**— $**	**42 239 $**	**— $**	**42 239 $**
Total des actifs évalués à la juste valeur	**— $**	**42 239 $**	**— $**	**42 239 $**

	2020			
	Actifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations	— $	58 030 $	— $	58 030 $
Total des actifs évalués à la juste valeur	— $	58 030 $	— $	58 030 $

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2021 ni en 2020.

Fonds d’obligations à long terme 18.53PIM

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d’aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu’il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					**Valeur liquidative** (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Placement seulement	**116 637**	1 808 713	2 058 428	1 001 925	1 734 936	**1 888**	30 663	31 020	13 400	23 197
Police avec garantie de 75/75	**18 752**	29 192	34 978	12 521	13 056	**254**	423	460	149	159
Police avec garantie de 75/100	**86 050**	247 563	38 491	15 226	15 510	**1 148**	3 536	500	180	187
Police avec garantie de 100/100	**260**	452	354	355	355	**3**	6	5	4	4
Police avec garantie de 75/75 SP1	**4 308**	6 912	13 982	1 738	1 937	**61**	104	190	21	24
Police avec garantie de 75/100 SP1	**16 125**	126 273	68 787	9 673	12 165	**226**	1 882	927	118	151
Police avec garantie de 100/100 SP1	**—**	—	15 922	—	—	**—**	—	212	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	**2 963**	3 013	15 024	3 114	5 176	**48**	51	227	42	69
Police avec garantie de 75/100 SP2	**8 317**	11 529	6 118	6 605	7 867	**135**	196	92	88	105
Police avec garantie de 75/75 SP	**7 714**	8 416	9 088	1	—	**87**	101	98	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					**Augmentation (diminution) par part** ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Placement seulement	**16,19**	16,95	15,07	13,37	13,37	**(0,76)**	1,88
Police avec garantie de 75/75	**13,55**	14,49	13,15	11,92	12,18	**(0,94)**	1,34
Police avec garantie de 75/100	**13,34**	14,28	12,99	11,79	12,07	**(0,94)**	1,29
Police avec garantie de 100/100	**13,16**	14,11	12,85	11,69	11,98	**(0,95)**	1,26
Police avec garantie de 75/75 SP1	**14,19**	15,09	13,62	12,28	12,47	**(0,90)**	1,47
Police avec garantie de 75/100 SP1	**14,00**	14,90	13,48	12,17	12,38	**(0,90)**	1,42
Police avec garantie de 100/100 SP1	**—**	—	13,33	—	—	**—**	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	**16,24**	16,99	15,10	13,40	13,39	**(0,75)**	1,89
Police avec garantie de 75/100 SP2	**16,24**	16,99	15,10	13,40	13,39	**(0,75)**	1,89
Police avec garantie de 75/75 SP	**11,24**	11,95	10,79	9,75	—	**(0,71)**	1,16

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Obligations

Les obligations sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Revenu d'intérêts sur les titres de créance – Est inclus dans la variation de la juste valeur de tels placements et est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Produits (pertes) divers
Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

h) Compensation des instruments financiers
Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers
Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers
Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

k) Autres charges
Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

l) Attribution des revenus
Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu d'intérêts, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

n) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Placement seulement** sont offertes aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes collectifs enregistrés au Canada;
- les régimes non enregistrés.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :
- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

3. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts **de catégorie Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de placement Portefeuille. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

[(1)] Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Compagnie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds d'obligations à long terme 18.53PIM

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Police avec garantie de 75/75	**2,10**	2,14	2,17	2,19	2,16
Police avec garantie de 75/100	**2,28**	2,29	2,33	2,36	2,35
Police avec garantie de 100/100	**2,43**	2,45	2,50	2,54	2,49
Police avec garantie de 75/75 SP1	**1,54**	1,57	1,59	1,62	1,59
Police avec garantie de 75/100 SP1	**1,73**	1,73	1,76	1,78	1,76
Police avec garantie de 100/100 SP1	**—**	—	1,92	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	**1,56**	1,59	1,61	1,62	—

Taux de rotation du portefeuille (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**86,80**	55,55	49,15	20,66	31,57

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS D'OBLIGATIONS À RENDEMENT RÉEL 18.52PIM

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'obligations à rendement réel 18.52PIM (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds d’obligations à rendement réel 18.52PIM

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : La Compagnie d’Assurance du Canada sur la Vie

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**66 $**	24 $
Revenu de placement à recevoir et couru	**41**	16
Montant à recevoir de La Compagnie d’Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	**—**	—
Montant à recevoir des courtiers	**—**	—
Montant à recevoir de tiers	**—**	—
Placements		
Obligations	**28 834**	11 466
Actions	**—**	—
Parts de fonds de placement	**—**	—
Total des placements	**28 834**	11 466
Total de l’actif	**28 941 $**	11 506 $
Passif		
Découverts	**— $**	— $
Montant à payer à La Compagnie d’Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	**71**	27
Montant à payer aux courtiers	**—**	—
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Total du passif, à l’exclusion de l’actif net attribuable aux titulaires de contrats	**71**	27
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**28 870 $**	11 479 $

État du résultat global

Pour l’exercice clos le	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**993 $**	1 356 $
Produits (pertes) divers	**7**	3
Total des produits	**1 000**	1 359
Charges		
Frais de gestion (note 7)	**14**	13
Coût de transaction	**—**	—
Retenues d’impôt à la source	**—**	—
Autres	**1**	1
Total des charges	**15**	14
Augmentation (diminution) nette de l’actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**985 $**	1 345 $

État des variations de l’actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l’exercice clos le	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l’exercice	**11 479 $**	10 769 $
Dépôts des titulaires de contrats	**20 435**	1 582
Retraits des titulaires de contrats	**(4 029)**	(2 217)
Augmentation (diminution) de l’actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**985**	1 345
Variation de l’actif net attribuable aux titulaires de contrats	**17 391**	710
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l’exercice	**28 870 $**	11 479 $

Fonds d’obligations à rendement réel 18.52PIM

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d’exploitation		
Augmentation (diminution) de l’actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**985 $**	1 345 $
Ajustements		
Ajouter - amortissement des primes (escomptes)	**(669)**	(50)
(Profits) pertes réalisés	**(317)**	65
(Profits) pertes latents	**269**	(1 156)
Produit brut de la cession d’actifs	**3 925**	2 876
Paiements bruts pour achats d’actifs	**(20 576)**	(2 495)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	**(25)**	3
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d’Assurance du Canada sur la Vie	**44**	22
	(16 364)	610
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**20 435**	1 582
Retraits des titulaires de contrats	**(4 029)**	(2 217)
	16 406	(635)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**42**	(25)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l’exercice	**24**	49
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l’exercice	**66 $**	24 $
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Produits d’intérêts reçus	**251 $**	217 $

Fonds d'obligations à rendement réel 18.52PIM
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes			
Obligations du gouvernement fédéral			
Gouvernement du Canada, 0,25 %, 01-12-2054, rendement réel	315 000	339	366
Gouvernement du Canada, 0,50 %, 01-12-2050, rendement réel	2 410 000	2 914	3 170
Gouvernement du Canada, 1,25 %, 01-12-2047, rendement réel	2 385 000	3 433	3 778
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-12-2044, rendement réel	2 375 000	3 711	4 071
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-12-2041, rendement réel	1 985 000	3 428	3 703
Gouvernement du Canada, 3,00 %, 01-12-2036, rendement réel	1 850 000	3 763	3 883
Gouvernement du Canada, 4,00 %, 01-12-2031, rendement réel	1 895 000	4 249	4 365
Gouvernement du Canada, 4,25 %, 01-12-2026, rendement réel	1 360 000	2 800	2 811
Total des obligations du gouvernement fédéral		24 637	26 147
Obligations de gouvernements provinciaux			
Province de l'Ontario, 2,00 %, 01-12-2036, rendement réel	958 000	1 411	1 575
Province de Québec, 3,25 %, 01-12-2036, rendement réel	85 000	130	149
Province de Québec, 4,25 %, 01-12-2031, rendement réel	147 000	289	308
Province de Québec, 4,50 %, 01-12-2026, rendement réel	329 000	642	655
Total des obligations de gouvernements provinciaux		2 472	2 687
Total des obligations canadiennes		27 109	28 834
Total des obligations		27 109	28 834
Total des placements		27 109	28 834

Fonds d'obligations à rendement réel 18.52PIM
Notes annexes du tableau des placements
(en milliers de $ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds d'obligations à rendement réel 18.52PIM (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds est exposé au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. Compte tenu de la nature des titres à revenu fixe à court terme dont la durée restante jusqu'à l'échéance est de moins de un an, de tels placements ne sont généralement pas exposés à un risque important de fluctuation de leur valeur par suite de variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La Compagnie gère de façon professionnelle le risque associé à chaque titre et à chaque fonds.

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt selon la durée restante jusqu'à l'échéance.

	2021				
	1 an ou moins	**Plus de 1 an à 5 ans**	**Plus de 5 ans à 10 ans**	**Plus de 10 ans**	**Total**
Obligations	**— $**	**3 467 $**	**4 673 $**	**20 694 $**	**28 834 $**

	2020				
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Obligations	108 $	— $	1 394 $	9 964 $	11 466 $

C. Risque de taux d'intérêt (suite)

Au 31 décembre 2021, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, l'actif net attribuable aux titulaires de contrats aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 2 281 $ (936 $ au 31 décembre 2020) ou d'environ 7,9 % (8,2 % au 31 décembre 2020) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats, selon l'hypothèse d'une variation correspondante de la courbe de rendement, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs. La sensibilité du Fonds aux variations des taux d'intérêt fait l'objet d'une estimation en fonction de la durée moyenne pondérée du portefeuille d'obligations. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

D. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. La plus forte concentration du risque de crédit du Fonds découle des titres de créance, tels que les obligations. La juste valeur des instruments de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des instruments de créance représente l'exposition maximale au risque de crédit au 31 décembre 2021. Les renseignements fournis dans le tableau des placements permettent de déterminer le montant du risque de crédit lié à un émetteur particulier. Le Fonds peut investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis ou garantis principalement par le gouvernement du Canada ou du gouvernement d'une province canadienne, des obligations de banques à charte canadiennes ou de sociétés de fiducie, ainsi que du papier commercial dont les notations ont été approuvées. Le risque de défaillance associé à ces titres à revenu fixe à court terme est considéré comme faible. La Compagnie surveille régulièrement le risque de crédit et les notations. Toutes les nouvelles contreparties à des instruments financiers sont soumises à un processus d'approbation.

Il n'y a eu aucune variation de la juste valeur des passifs financiers par suite de changements relatifs aux risques de crédit en 2021 ni en 2020.

Toutes les opérations concernant des titres cotés sont réglées et payées une fois la livraison effectuée par l'intermédiaire de courtiers agréés. Le risque de défaillance est considéré comme minime, étant donné que la livraison de titres vendus n'a lieu qu'à la suite de la réception du paiement par le courtier. Le paiement d'un achat est effectué à la suite de la réception des titres par le courtier.

Les notations présentées ci-dessous sont fournies par des agences de notation indépendantes, dont DBRS, Standard & Poor's, Moody's Investors Service et Fitch Ratings. Nous utilisons la notation la plus faible fournie par les agences de notation.

Les titres de créance, répartis par notation, sont les suivants :

	2021		2020	
	Pourcentage du total des obligations (%)	**Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)**	Pourcentage du total des obligations (%)	Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)
AAA	**28,2**	**28,2**	27,4	27,4
AA	**66,3**	**66,2**	67,0	66,9
A	**5,5**	**5,5**	5,6	5,6
Total	**100,0**	**99,9**	100,0	99,9

Fonds d'obligations à rendement réel 18.52PIM
Notes annexes du tableau des placements
(en milliers de $ canadiens)

E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

	2021			
	Actifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
Obligations	**— $**	**28 834 $**	**— $**	**28 834 $**
Total des actifs évalués à la juste valeur	**— $**	**28 834 $**	**— $**	**28 834 $**

	2020			
	Actifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations	— $	11 466 $	— $	11 466 $
Total des actifs évalués à la juste valeur	— $	11 466 $	— $	11 466 $

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2021 ni en 2020.

Fonds d’obligations à rendement réel 18.52PIM

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d’aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu’il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					**Valeur liquidative** (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Police avec garantie de 75/75	**28 889**	29 972	23 284	24 728	22 540	**346**	360	254	254	237
Police avec garantie de 75/100	**19 695**	13 702	23 505	14 378	12 044	**232**	162	253	147	126
Police avec garantie de 100/100	**2 113**	2 112	—	—	—	**25**	25	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	**4 034**	6 576	7 502	4 008	4 606	**51**	82	85	43	50
Police avec garantie de 75/100 SP1	**—**	9 487	8 333	6 988	9 869	**—**	117	93	73	106
Police avec garantie de 75/75 SP2	**14 996**	11 035	7 205	11 267	11 815	**216**	156	90	131	137
Police avec garantie de 75/100 SP2	**2**	—	2 033	2 069	2 105	**—**	—	25	24	24

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					**Augmentation (diminution) par part** ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Police avec garantie de 75/75	**11,99**	12,02	10,89	10,29	10,51	**(0,03)**	1,13
Police avec garantie de 75/100	**11,78**	11,84	10,75	10,19	10,43	**(0,06)**	1,09
Police avec garantie de 100/100	**11,61**	11,69	—	—	—	**(0,08)**	1,06
Police avec garantie de 75/75 SP1	**12,54**	12,51	11,28	10,61	10,79	**0,03**	1,23
Police avec garantie de 75/100 SP1	**—**	12,36	11,16	10,52	10,71	**—**	1,20
Police avec garantie de 75/75 SP2	**14,37**	14,11	12,52	11,60	11,60	**0,26**	1,59
Police avec garantie de 75/100 SP2	**14,21**	—	12,52	11,60	11,60	**0,10**	—

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Obligations

Les obligations sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Revenu d'intérêts sur les titres de créance – Est inclus dans la variation de la juste valeur de tels placements et est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Produits (pertes) divers
Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

h) Compensation des instruments financiers
Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers
Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers
Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

k) Autres charges
Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

l) Attribution des revenus
Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu d'intérêts, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

n) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Placement seulement** sont offertes aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes collectifs enregistrés au Canada;
- les régimes non enregistrés.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :
- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

3. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :
- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts **de catégorie Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de placement Portefeuille. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

[(1)] Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Compagnie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds d’obligations à rendement réel 18.52PIM

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d’aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Police avec garantie de 75/75	**2,06**	2,05	2,05	2,10	2,18
Police avec garantie de 75/100	**2,33**	2,34	2,32	2,34	2,34
Police avec garantie de 100/100	**2,50**	2,48	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP1	**1,60**	1,60	1,59	1,60	1,60
Police avec garantie de 75/100 SP1	**—**	1,76	1,76	1,77	1,78

Taux de rotation du portefeuille (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**13,39**	19,23	8,19	14,79	16,60

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l’exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l’option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l’option de frais retenue n’a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n’est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l’unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n’est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l’Association canadienne des compagnies d’assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d’activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l’exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l’exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS DE DIVIDENDES AMÉRICAINS 18.55L

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de dividendes américains 18.55L (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds de dividendes américains 18.55L

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**13 $**	672 $
Revenu de placement à recevoir et couru	**112**	112
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	**—**	—
Montant à recevoir des courtiers	**803**	—
Montant à recevoir de tiers	**—**	—
Placements		
Obligations	**—**	—
Actions	**122 303**	113 295
Parts de fonds de placement	**—**	—
Total des placements	**122 303**	113 295
Total de l'actif	**123 231 $**	114 079 $
Passif		
Découverts	**— $**	— $
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	**220**	138
Montant à payer aux courtiers	**—**	—
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**220**	138
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**123 011 $**	113 941 $

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**26 389 $**	7 092 $
Produits (pertes) divers	**20**	119
Total des produits	**26 409**	7 211
Charges		
Frais de gestion (note 7)	**1 769**	1 737
Coût de transaction	**27**	45
Retenues d'impôt à la source	**337**	410
Autres	**187**	186
Total des charges	**2 320**	2 378
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**24 089 $**	4 833 $

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	**113 941 $**	127 062 $
Dépôts des titulaires de contrats	**3 668**	3 776
Retraits des titulaires de contrats	**(18 687)**	(21 730)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**24 089**	4 833
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**9 070**	(13 121)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	**123 011 $**	113 941 $

Fonds de dividendes américains 18.55L

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
		(note 8)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**24 089 $**	4 833 $
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	**(12 846)**	(2 577)
(Profits) pertes latents	**(10 942)**	(1 486)
Produit brut de la cession d'actifs	**51 992**	49 648
Paiements bruts pour achats d'actifs	**(37 212)**	(34 900)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	**—**	47
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	**82**	(32)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	**(803)**	—
	14 360	15 533
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**3 668**	3 776
Retraits des titulaires de contrats	**(18 687)**	(21 730)
	(15 019)	(17 954)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**(659)**	(2 421)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	**672**	3 093
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	**13 $**	672 $
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Dividendes reçus	**2 601 $**	3 076 $

Fonds de dividendes américains 18.55L
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires canadiennes			
Matériaux			
Franco-Nevada Corp. ($ US)	2 716	418	475
Nutrien Ltd. ($ US)	6 794	460	647
Total des actions ordinaires canadiennes		878	1 122
Actions ordinaires américaines			
Services de communication			
Activision Blizzard, Inc.	4 898	491	412
Alphabet Inc., cat. A	453	1 268	1 660
AT&T Inc.	16 450	790	512
Comcast Corp., cat. A	26 143	1 295	1 664
The Interpublic Group of Companies Inc.	8 052	251	381
The Walt Disney Co.	7 263	1 216	1 423
Verizon Communications Inc.	28 347	1 812	1 863
Consommation discrétionnaire			
Amazon.com Inc.	245	1 073	1 033
Lowe's Companies Inc.	6 867	1 024	2 245
McDonald's Corp.	7 728	1 797	2 622
Nike Inc., cat. B	5 046	910	1 064
Target Corp.	3 303	320	967
The TJX Companies Inc.	20 587	1 486	1 977
Travel + Leisure Co.	14 786	972	1 034
Biens de consommation de base			
Altria Group Inc.	6 420	456	385
Constellation Brands Inc., cat. A	4 102	1 077	1 302
CVS Health Corp.	10 185	1 011	1 329
Mondelez International Inc.	10 989	656	922
PepsiCo Inc.	10 346	1 583	2 274
Philip Morris International Inc.	11 581	1 338	1 392
The Procter & Gamble Co.	10 995	1 387	2 276
Walmart Inc.	8 996	1 335	1 647
Énergie			
Chesapeake Energy Corp.	6 796	521	555
Chevron Corp.	17 695	2 471	2 627

Fonds de dividendes américains 18.55L
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires américaines (suite)			
Énergie (suite)			
Diamondback Energy Inc.	10 834	1 089	1 478
Kinder Morgan Inc.	26 474	602	531
Fonds négociés en Bourse			
iShares Semiconductor ETF	1 226	471	841
Produits financiers			
Apollo Global Management Inc.	6 033	543	553
Arthur J. Gallagher & Co.	5 076	485	1 089
Bank of America Corp.	30 122	1 084	1 695
BlackRock Inc.	1 550	870	1 795
Capital One Financial Corp.	6 445	1 095	1 183
Digital Realty Trust Inc. REIT	2 406	375	538
Intercontinental Exchange Inc.	10 678	1 379	1 847
JPMorgan Chase & Co.	19 151	1 857	3 837
Morgan Stanley	15 854	980	1 969
The Carlyle Group Inc.	15 830	1 005	1 099
The Charles Schwab Corp.	9 401	833	1 000
The Hartford Financial Services Group Inc.	15 355	1 386	1 341
Soins de santé			
Abbott Laboratories	6 840	488	1 218
AbbVie Inc.	14 519	1 830	2 488
Anthem Inc.	4 044	1 178	2 371
Bristol-Myers Squibb Co.	6 631	546	523
Eli Lilly and Co.	2 315	639	809
Johnson & Johnson Inc.	11 111	1 974	2 405
Merck & Co. Inc.	10 504	1 115	1 018
Pfizer Inc.	16 496	806	1 232
Stryker Corp.	3 121	1 070	1 056
Produits industriels			
Danaher Corp.	1 808	730	752
FedEx Corp.	1 553	499	508
Honeywell International Inc.	8 214	1 764	2 167
Jacobs Engineering Group Inc.	6 021	955	1 060
Raytheon Technologies Corp.	19 906	2 122	2 167

Fonds de dividendes américains 18.55L
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires américaines (suite)			
Produits industriels (suite)			
Republic Services Inc.	6 368	748	1 123
Union Pacific Corp.	5 789	878	1 845
Technologies de l'information			
Analog Devices Inc.	9 262	1 952	2 059
Apple Inc.	13 509	799	3 035
Broadcom Inc.	4 708	1 610	3 963
Cisco Systems Inc.	30 506	1 342	2 445
Fidelity National Information Services Inc.	3 495	469	483
Lam Research Corp.	1 677	693	1 526
Microsoft Corp.	18 747	1 981	7 977
Motorola Solutions Inc.	2 435	451	837
Visa Inc., cat. A	9 960	2 532	2 730
Matériaux			
Air Products and Chemicals Inc.	3 545	884	1 364
Crown Holdings Inc.	8 899	1 171	1 245
DuPont de Nemours Inc.	6 792	577	694
Eastman Chemical Co.	2 072	227	317
Immobilier			
Crown Castle International Corp.	2 085	385	551
ProLogis Inc. REIT	2 709	327	577
Simon Property Group Inc.	2 572	433	520
Sun Communities Inc. REIT	2 158	387	573
Services d'intérêt public			
Exelon Corp.	25 639	1 267	1 873
NextEra Energy Inc.	19 594	1 514	2 314
Sempra Energy	12 804	2 241	2 143
Total des actions ordinaires américaines		79 178	114 330

Fonds de dividendes américains 18.55L
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires mondiales			
Irlande			
Accenture PLC, cat. A	3 481	786	1 825
Eaton Corp. PLC	14 040	1 487	3 069
Medtronic Co. PLC	14 954	2 209	1 957
Total des actions ordinaires mondiales		4 482	6 851
Total des actions		84 538	122 303
Coûts de transaction (se reporter aux notes annexes – note 2)		(35)	
Total des placements		84 503	122 303

Fonds de dividendes américains 18.55L
Notes annexes du tableau des placements
(en milliers de $ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds de dividendes américains 18.55L (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2021, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2021

Devise	**Placements**	**Trésorerie, dépôts à court terme et découverts**	**Total***	**Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats**
Dollar américain	**122 303 $**	**4 $**	**122 307 $**	**1 223 $**
Total	**122 303 $**	**4 $**	**122 307 $**	**1 223 $**
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			**99,4 %**	**1,0 %**

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

2020

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	113 295 $	652 $	113 947 $	1 139 $
Total	113 295 $	652 $	113 947 $	1 139 $
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			100,0 %	1,0 %

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

D. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2021, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 1 223 $ (1 133 $ au 31 décembre 2020) ou d'environ 1,0 % (1,0 % au 31 décembre 2020) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

Fonds de dividendes américains 18.55L
Notes annexes du tableau des placements
(en milliers de $ canadiens)

E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

	2021			
	Actifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
Actions	**122 303 $**	**— $**	**— $**	**122 303 $**
Total des actifs évalués à la juste valeur	**122 303 $**	**— $**	**— $**	**122 303 $**

	2020			
	Actifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	113 295 $	— $	— $	113 295 $
Total des actifs évalués à la juste valeur	113 295 $	— $	— $	113 295 $

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2021 ni en 2020.

Fonds de dividendes américains 18.55L

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Placement seulement	**260 423**	286 180	281 686	281 466	308 220	**9 179**	8 102	7 467	6 177	6 411
Police avec garantie de 75/75	**987 373**	1 156 475	1 380 922	1 371 696	1 373 724	**27 705**	26 762	30 723	25 944	25 295
Police avec garantie de 75/100	**549 685**	655 516	794 991	800 527	671 194	**15 176**	14 959	17 481	14 997	12 267
Police avec garantie de 100/100	**24 209**	31 508	38 590	45 128	38 157	**653**	704	833	833	689
Police avec garantie de 75/75 SP1	**768 044**	783 484	889 176	925 622	823 788	**22 479**	18 824	20 444	18 009	15 528
Police avec garantie de 75/100 SP1	**414 751**	416 115	437 284	433 910	358 171	**11 856**	9 792	9 874	8 314	6 667
Police avec garantie de 100/100 SP1	**18 841**	17 433	21 347	18 621	16 497	**521**	398	470	349	302
Police avec garantie de 75/75 SP2	**507 112**	536 441	695 537	757 828	707 600	**17 922**	15 223	18 475	16 661	14 739
Police avec garantie de 75/100 SP2	**350 149**	430 803	522 418	531 998	468 959	**12 375**	12 225	13 877	11 696	9 768
Police avec garantie de 100/100 SP2	**14 053**	11 438	12 044	21 486	27 536	**497**	325	320	472	574
Police avec garantie de 75/75 SP	**90 500**	112 468	150 740	89 367	—	**1 351**	1 370	1 745	870	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**46 706**	69 779	75 309	23 743	—	**692**	845	869	231	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**104 103**	75 920	58 365	5 874	—	**1 580**	935	680	57	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**11 884**	7 896	3 072	—	—	**179**	97	36	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					Augmentation (diminution) par part ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Placement seulement	**35,24**	28,31	26,51	21,95	20,80	**6,93**	1,80
Police avec garantie de 75/75	**28,06**	23,14	22,25	18,91	18,41	**4,92**	0,89
Police avec garantie de 75/100	**27,61**	22,82	21,99	18,73	18,28	**4,79**	0,83
Police avec garantie de 100/100	**26,97**	22,35	21,60	18,45	18,05	**4,62**	0,75
Police avec garantie de 75/75 SP1	**29,27**	24,03	22,99	19,46	18,85	**5,24**	1,04
Police avec garantie de 75/100 SP1	**28,59**	23,53	22,58	19,16	18,61	**5,06**	0,95
Police avec garantie de 100/100 SP1	**27,66**	22,86	22,02	18,76	18,29	**4,80**	0,84
Police avec garantie de 75/75 SP2	**35,34**	28,38	26,56	21,98	20,83	**6,96**	1,82
Police avec garantie de 75/100 SP2	**35,34**	28,38	26,56	21,98	20,83	**6,96**	1,82
Police avec garantie de 100/100 SP2	**35,34**	28,38	26,56	21,98	20,83	**6,96**	1,82
Police avec garantie de 75/75 SP	**14,93**	12,18	11,58	9,74	—	**2,75**	0,60
Police avec garantie de 75/100 SP	**14,82**	12,11	11,54	9,72	—	**2,71**	0,57
Police avec garantie de 75/75 SPP	**15,17**	12,32	11,66	9,76	—	**2,85**	0,66
Police avec garantie de 75/100 SPP	**15,03**	12,23	11,61	—	—	**2,80**	0,62

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Produits (pertes) divers
Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

h) Compensation des instruments financiers
Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers
Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers
Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

k) Autres charges
Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

l) Attribution des revenus
Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

n) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Placement seulement** sont offertes aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes collectifs enregistrés au Canada;
- les régimes non enregistrés.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :
- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

3. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts **de catégorie Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de placement Portefeuille. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

[(1)] Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

8. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Le Fonds a ajusté les chiffres comparatifs présentés au poste Dividendes reçus. L'ajustement a eu une incidence seulement sur les renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie, mais aucune incidence sur les montants présentés dans les états financiers, ni sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds.

Fonds de dividendes américains 18.55L

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Police avec garantie de 75/75	**2,67**	2,68	2,68	2,71	2,75
Police avec garantie de 75/100	**2,90**	2,90	2,91	2,91	2,91
Police avec garantie de 100/100	**3,17**	3,18	3,18	3,19	3,19
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2,21**	2,21	2,22	2,23	2,22
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,49**	2,49	2,50	2,50	2,50
Police avec garantie de 100/100 SP1	**2,87**	2,88	2,88	2,89	2,89
Police avec garantie de 75/75 SP	**1,57**	1,57	1,57	1,57	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**1,79**	1,79	1,79	1,79	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**1,10**	1,11	1,11	1,11	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**1,38**	1,38	1,38	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**31,82**	30,46	43,82	32,70	35,82

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS MONDIAL SANS CONTRAINTES 18.61MF

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds mondial sans contraintes 18.61MF (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds mondial sans contraintes 18.61MF

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**— $**	— $
Revenu de placement à recevoir et couru	**—**	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à recevoir des courtiers	**39**	10
Montant à recevoir de tiers	**—**	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	**59 441**	70 384
Total des placements	**59 441**	70 384
Total de l'actif	**59 480 $**	70 394 $
Passif		
Découverts	**69 $**	32 $
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**89**	24
Montant à payer aux courtiers	**—**	—
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**158**	56
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**59 322 $**	70 338 $

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**(44) $**	4 468 $
Produits (pertes) divers	**—**	—
Total des produits	**(44)**	4 468
Charges		
Frais de gestion (note 8)	**469**	494
Autres	**49**	48
Total des charges	**518**	542
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**(562) $**	3 926 $

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	**70 338 $**	69 109 $
Dépôts des titulaires de contrats	**4 552**	9 788
Retraits des titulaires de contrats	**(15 006)**	(12 485)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**(562)**	3 926
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**(11 016)**	1 229
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	**59 322 $**	70 338 $

Fonds mondial sans contraintes 18.61MF

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**(562) $**	3 926 $
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	**296**	3
(Profits) pertes latents	**2 273**	(775)
Produit brut de la cession d'actifs	**17 083**	15 896
Paiements bruts pour achats d'actifs	**(6 184)**	(12 452)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	**(2 525)**	(3 696)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	**65**	(138)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	**(29)**	21
	10 417	2 785
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**4 552**	9 788
Retraits des titulaires de contrats	**(15 006)**	(12 485)
	(10 454)	(2 697)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**(37)**	88
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	**(32)**	(120)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	**(69) $**	(32) $

Fonds mondial sans contraintes 18.61MF
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts	Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement			
Fonds de revenu fixe sans contraintes Mackenzie, série S*	6 138 407	61 342	59 441
Total des placements		61 342	59 441

Les 25 principaux titres :

Description des titres	% du total
Trésorerie et dépôts à court terme	4,20 %
FINB Obligations toutes sociétés canadiennes Mackenzie*	3,62 %
FINB Obligations de marchés émergents en monnaie locale Mackenzie*	3,16 %
République populaire de Chine, 3,13 %, 21-11-2029	2,71 %
République populaire de Chine, 1,99 %, 09-04-2025	2,41 %
FINB Obligations à court terme canadiennes Mackenzie*	2,30 %
Gouvernement du Canada, 1,00 %, 01-09-2026	2,21 %
République populaire de Chine, 3,29 %, 23-05-2029	1,93 %
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,13 %, 15-02-2051	1,58 %
Gouvernement de la Russie, 7,65 %, 10-04-2030	1,37 %
Fonds à rendement absolu de titres de créance Mackenzie, série R*	1,33 %
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,25 %, 15-02-2050	1,04 %
Enbridge Inc., 5,375 %, 27-09-2077	0,98 %
Fonds de revenu à taux variable Mackenzie, série R*	0,93 %
Société financière internationale, 7,75 %, 18-01-2030	0,76 %
FINB Obligations de marchés émergents Mackenzie*	0,75 %
FNB mondial d'obligations durables Mackenzie*	0,71 %
Gouvernement du Mexique, 7,75 %, 29-05-2031	0,70 %
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, taux variable, 15-03-2024	0,69 %
Northleaf Private Credit II LP MI 15	0,64 %
Gouvernement du Canada, 0,50 %, 01-12-2050, rendement réel	0,56 %
Inter Pipeline Ltd., 6,875 %, 26-03-2079	0,50 %
Sunset Debt Merger Sub Inc., prêt à terme B de premier rang, 17-09-2028	0,47 %
Société financière internationale, 7,50 %, 18-01-2028	0,45 %
Logan Group Co. Ltd., 4,70 %, 06-07-2026	0,41 %

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds mondial sans contraintes 18.61MF

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 4, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					**Valeur liquidative** (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Police avec garantie de 75/75	**576 546**	595 916	428 680	348 783	230 477	**6 774**	7 165	4 954	3 868	2 569
Police avec garantie de 75/100	**254 228**	362 140	484 218	389 828	287 358	**2 967**	4 330	5 570	4 308	3 195
Police avec garantie de 100/100	**10 727**	18 081	15 569	7 071	660	**124**	214	178	78	7
Police avec garantie de 75/75 SP1	**689 431**	668 800	536 791	503 543	258 566	**8 401**	8 293	6 359	5 691	2 920
Police avec garantie de 75/100 SP1	**345 165**	518 053	590 658	598 969	475 494	**4 177**	6 386	6 964	6 745	5 356
Police avec garantie de 100/100 SP1	**6 786**	17 115	57 595	58 101	26 083	**81**	209	674	651	293
Police avec garantie de 75/75 SP2	**233 798**	276 173	186 002	161 052	118 166	**3 165**	3 738	2 365	1 921	1 385
Police avec garantie de 75/100 SP2	**268 556**	384 837	465 809	309 973	194 652	**3 635**	5 209	5 922	3 697	2 281
Police avec garantie de 75/75 SP	**27 773**	32 147	29 464	9 919	—	**296**	349	306	98	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**20 654**	39 501	44 319	7 525	—	**220**	428	459	75	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**45 625**	56 782	67 623	25 039	—	**497**	626	708	249	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**6 933**	6 580	—	—	—	**75**	72	—	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					**Augmentation (diminution) par part** ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Police avec garantie de 75/75	**11,75**	12,02	11,56	11,09	11,15	**(0,27)**	0,46
Police avec garantie de 75/100	**11,67**	11,96	11,50	11,05	11,12	**(0,29)**	0,46
Police avec garantie de 100/100	**11,55**	11,86	11,43	11,00	11,08	**(0,31)**	0,43
Police avec garantie de 75/75 SP1	**12,19**	12,40	11,85	11,30	11,29	**(0,21)**	0,55
Police avec garantie de 75/100 SP1	**12,10**	12,33	11,79	11,26	11,26	**(0,23)**	0,54
Police avec garantie de 100/100 SP1	**11,98**	12,22	11,71	11,20	11,22	**(0,24)**	0,51
Police avec garantie de 75/75 SP2	**13,54**	13,54	12,71	11,93	11,72	**—**	0,83
Police avec garantie de 75/100 SP2	**13,54**	13,54	12,71	11,93	11,72	**—**	0,83
Police avec garantie de 75/75 SP	**10,67**	10,86	10,38	9,91	—	**(0,19)**	0,48
Police avec garantie de 75/100 SP	**10,63**	10,83	10,37	9,90	—	**(0,20)**	0,46
Police avec garantie de 75/75 SPP	**10,89**	11,02	10,47	9,94	—	**(0,13)**	0,55
Police avec garantie de 75/100 SPP	**10,85**	10,99	—	—	—	**(0,14)**	0,53

1. LE FONDS

Le Fonds mondial sans contraintes 18.61MF (le « Fonds ») est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Great-West, compagnie d'assurance-vie (la Compagnie) est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note9 , qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

h) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

k) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

l) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Placements dans des entités structurées non consolidées
La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :
- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

4. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :
- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts **de catégorie Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de placement Portefeuille. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

[(1)] Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sousjacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

Fonds mondial sans contraintes 18.61MF

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [(1)]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Police avec garantie de 75/75	**2,32**	2,30	2,29	2,26	2,28
Police avec garantie de 75/100	**2,43**	2,41	2,40	2,37	2,39
Police avec garantie de 100/100	**2,60**	2,57	2,56	2,52	2,55
Police avec garantie de 75/75 SP1	**1,74**	1,70	1,69	1,67	1,69
Police avec garantie de 75/100 SP1	**1,86**	1,82	1,80	1,78	1,80
Police avec garantie de 100/100 SP1	**2,02**	1,99	1,97	1,94	1,97
Police avec garantie de 75/75 SP	**1,76**	1,75	1,74	1,71	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**1,88**	1,86	1,84	1,82	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**1,19**	1,16	1,14	1,13	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**1,30**	1,26	—	—	—

Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) [(2)]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Police avec garantie de 75/75 SP1	**1,74**	1,72	1,71	1,69	1,71
Police avec garantie de 75/100 SP1	**1,86**	1,84	1,82	1,80	1,82
Police avec garantie de 100/100 SP1	**2,02**	2,01	1,99	1,96	1,99
Police avec garantie de 75/75 SPP	**1,19**	1,18	1,16	1,15	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**1,30**	1,28	—	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) [(3)]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**9,46**	17,69	8,62	8,60	7,64

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS DE PLACEMENT HYPOTHÉCAIRE Nº 1

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de placement hypothécaire nº 1 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds de placement hypothécaire nº 1

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**60 242 $**	60 753 $
Revenu de placement à recevoir et couru	**1 514**	1 644
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	**852**	191
Montant à recevoir des courtiers	**—**	—
Montant à recevoir de tiers	**—**	—
Placements		
Obligations	**67 243**	84 905
Actions	**—**	—
Prêts hypothécaires	**508 438**	544 520
Total des placements	**575 681**	629 425
Total de l'actif	**638 289 $**	692 013 $
Passif		
Découverts	**— $**	— $
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	**—**	—
Montant à payer aux courtiers	**—**	—
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**—**	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**638 289 $**	692 013 $

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**2 763 $**	44 261 $
Produits (pertes) divers	**47**	63
Total des produits	**2 810**	44 324
Charges		
Frais de gestion (note 7)	**924**	1 083
Coût de transaction	**—**	—
Retenues d'impôt à la source	**—**	—
Autres	**93**	109
Total des charges	**1 017**	1 192
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**1 793 $**	43 132 $

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	**692 013 $**	721 536 $
Dépôts des titulaires de contrats	**56 315**	48 106
Retraits des titulaires de contrats	**(111 832)**	(120 761)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**1 793**	43 132
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**(53 724)**	(29 523)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	**638 289 $**	692 013 $

Fonds de placement hypothécaire nº 1

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**1 793 $**	43 132 $
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	**(1 546)**	388
(Profits) pertes latents	**18 186**	(22 756)
Produit brut de la cession d'actifs	**65 996**	108 189
Paiements bruts pour achats d'actifs	**(28 892)**	(61 145)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	**130**	141
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	**(661)**	(472)
	55 006	67 477
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**56 315**	48 106
Retraits des titulaires de contrats	**(111 832)**	(120 761)
	(55 517)	(72 655)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**(511)**	(5 178)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	**60 753**	65 931
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	**60 242 $**	60 753 $
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Produits d'intérêts reçus	**19 335 $**	21 368 $

Fonds de placement hypothécaire nº 1
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes			
Obligations du gouvernement fédéral			
Fiducie du Canada pour l'habitation nº 1, 1,55 %, 15-12-2026	3 250 000	3 243	3 250
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-06-2026	17 000 000	18 152	17 215
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-09-2024	5 000 000	5 231	5 057
Gouvernement du Canada, 2,25 %, 01-06-2025	15 000 000	15 937	15 561
Total des obligations du gouvernement fédéral		42 563	41 083
Obligations de sociétés – non convertibles			
Bankers Hall LP, 4,377 %, 20-11-2023	4 223 485	4 223	4 307
Broadcast Centre Trust, 7,53 %, 01-05-2027	2 098 005	2 120	2 400
First Place Tower Brookfield Properties, 3,559 %, 01-12-2023	12 031 998	12 032	12 473
Georgia & Seymour Properties Ltd. Partnership, 3,40 %, 22-07-2025	6 895 626	6 896	6 980
Total des obligations de sociétés – non convertibles		25 271	26 160
Total des obligations canadiennes		67 834	67 243
Total des obligations		67 834	67 243

Fonds de placement hypothécaire nº 1

(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres d'immeubles)

Tableau des placements

Au 31 décembre 2021

Placements hypothécaires

Description	Nombre d'immeubles	Juste valeur
Répartition par province		
Alberta	16	67 944
Colombie-Britannique	33	123 629
Manitoba	10	35 435
Nouvelle-Écosse	1	2 577
Ontario	47	220 736
Québec	7	47 871
Saskatchewan	2	10 246
Total - Répartition par province	116	508 438
Répartition par date d'échéance		
2022	13	54 150
2023	22	102 660
2024	8	38 631
2025	23	82 759
2026	13	49 062
2027	12	56 475
2028	4	26 672
2029	3	16 913
2030	6	23 375
2031	6	12 884
2032	1	953
2033	1	26 092
2034	1	5 413
2035	2	8 151
2036	1	4 248
Total - Répartition par date d'échéance	116	508 438

Fonds de placement hypothécaire nº 1

(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres d'immeubles)

Tableau des placements

Au 31 décembre 2021

Placements hypothécaires (suite)

Description			Nombre d'immeubles	Juste valeur
Répartition par type d'immeuble				
Immeubles d'habitation			38	135 232
Magasins et centres commerciaux			32	165 337
Autres			1	1 503
Bâtiments industriels			28	108 852
Immeubles de bureaux			17	97 514
Total – Répartition par type d'immeuble			116	508 438
Répartition par taux d'intérêt				
de		**à**		
2,00	%	2,24 %		7 470
2,25	%	2,49 %		22 474
2,50	%	2,74 %		60 176
2,75	%	2,99 %		64 928
3,00	%	3,24 %		92 934
3,25	%	3,49 %		63 032
3,50	%	3,74 %		86 538
3,75	%	3,99 %		29 519
4,00	%	4,24 %		21 588
4,25	%	4,49 %		5 684
4,50	%	4,74 %		31 568
4,75	%	4,99 %		4 248
5,00	%	5,24 %		3 420
5,25	%	5,49 %		834
5,50	%	5,74 %		5 012
5,75	%	5,99 %		4 722
6,00	%	6,24 %		3 974
6,50	%	6,74 %		317
Total – Répartition par taux d'intérêt				508 438
Total des obligations				67 243
Total des placements				575 681

Fonds de placement hypothécaire nº 1
Notes annexes du tableau des placements
(en milliers de $ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds de placement hypothécaire nº 1 (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations et les prêts hypothécaires. Le Fonds est exposé au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt selon la durée restante jusqu'à l'échéance.

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt selon la durée restante jusqu'à l'échéance.

	2021				
	1 an ou moins	**Plus de 1 an à 5 ans**	**Plus de 5 ans à 10 ans**	**Plus de 10 ans**	**Total**
Obligations	**— $**	**64 843 $**	**2 400 $**	**— $**	**67 243 $**
Prêts hypothécaires	**54 150**	**273 112**	**136 319**	**44 857**	**508 438**

	2020				
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Obligations	347 $	63 711 $	20 847 $	— $	84 905 $
Prêts hypothécaires	14 421	307 198	175 981	46 920	544 520

C. Risque de taux d'intérêt (suite)

Au 31 décembre 2021, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, l'actif net attribuable aux titulaires de contrats aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 2 203 $ (3 017 $ au 31 décembre 2020) ou d'environ 0,3 % (0,4 % au 31 décembre 2020) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats pour le portefeuille d'obligations du Fonds, et de 17 177 $ (21 070 $ au 31 décembre 2020) ou d'environ 2,7 % (3,0 % au 31 décembre 2020) pour le portefeuille de placements hypothécaires du Fonds, selon l'hypothèse d'une variation correspondante de la courbe de rendement, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs. La sensibilité du Fonds aux variations des taux d'intérêt fait l'objet d'une estimation en fonction de la durée moyenne pondérée du portefeuille d'obligations. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important. (note 8)

D. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. La plus forte concentration du risque de crédit du Fonds découle des titres de créance, tels que les obligations. La juste valeur des instruments de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des instruments de créance représente l'exposition maximale au risque de crédit au 31 décembre 2021. Les renseignements fournis dans le tableau des placements permettent de déterminer le montant du risque de crédit lié à un émetteur particulier. Le Fonds peut investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis ou garantis principalement par le gouvernement du Canada ou du gouvernement d'une province canadienne, des obligations de banques à charte canadiennes ou de sociétés de fiducie, ainsi que du papier commercial dont les notations ont été approuvées. Le risque de défaillance associé à ces titres à revenu fixe à court terme est considéré comme faible. La Compagnie surveille régulièrement le risque de crédit et les notations. Toutes les nouvelles contreparties à des instruments financiers sont soumises à un processus d'approbation.

Le Fonds est exposé au risque de crédit découlant de ses prêts hypothécaires. Le Fonds surveille régulièrement ce risque de crédit, qui n'était pas important en 2021 ni en 2020.

Au 31 décembre 2021, le Fonds avait des prêts hypothécaires assurés de 100 627 $ (107 561 $ au 31 décembre 2020) et des prêts hypothécaires non assurés de 407 811 $ (436 959 $ au 31 décembre 2020).

Il n'y a eu aucune variation de la juste valeur des passifs financiers par suite de changements relatifs aux risques de crédit en 2021 ni en 2020.

Toutes les opérations concernant des titres cotés sont réglées et payées une fois la livraison effectuée par l'intermédiaire de courtiers agréés. Le risque de défaillance est considéré comme minime, étant donné que la livraison de titres vendus n'a lieu qu'à la suite de la réception du paiement par le courtier. Le paiement d'un achat est effectué à la suite de la réception des titres par le courtier.

Les notations présentées ci-dessous sont fournies par des agences de notation indépendantes, dont DBRS, Standard & Poor's, Moody's Investors Service et Fitch Ratings. Nous utilisons la notation la plus faible fournie par les agences de notation.

Les titres de créance, répartis par notation, sont les suivants :

	2021		2020	
	Pourcentage du total des obligations (%)	**Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)**	Pourcentage du total des obligations (%)	Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)
AAA	**8,4**	**0,9**	7,2	0,9
AA	**56,3**	**5,9**	46,5	5,7
BBB	**6,4**	**0,7**	22,0	2,7
SN*	**28,9**	**3,0**	24,3	3,0
Total	**100,0**	**10,5**	100,0	12,3

**Les obligations sans notation (SN) sont des titres adossés à des créances hypothécaires, des obligations faisant l'objet d'un placement privé ou des obligations n'ayant pas été notées par une agence de notation.*

Fonds de placement hypothécaire nº 1
Notes annexes du tableau des placements
(en milliers de $ canadiens)

E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

	2021			
	Actifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
Obligations	**— $**	**67 243 $**	**— $**	**67 243 $**
Prêts hypothécaires	**—**	**508 438**	**—**	**508 438**
Total des actifs évalués à la juste valeur	**— $**	**575 681 $**	**— $**	**575 681 $**

	2020			
	Actifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations	— $	84 905 $	— $	84 905 $
Prêts hypothécaires	—	544 520	—	544 520
Total des actifs évalués à la juste valeur	— $	629 425 $	— $	629 425 $

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2021 ni en 2020.

Fonds de placement hypothécaire nº 1

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Placement seulement	**4 411 948**	4 589 730	4 931 406	5 216 956	6 101 286	**417 982**	445 986	464 556	487 568	569 082
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**30 606**	34 711	41 652	49 386	64 519	**12 033**	13 911	16 059	18 713	24 231
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**22 865**	26 882	34 030	39 116	50 387	**9 461**	11 338	13 808	15 599	19 929
Gestion de l'actif (IC)	**5 237**	6 884	7 661	8 853	11 868	**2 295**	3 037	3 211	3 601	4 726
Police avec garantie de 75/75	**310 235**	382 164	452 064	514 801	678 975	**3 993**	5 014	5 706	6 386	8 353
Police avec garantie de 75/100	**253 008**	285 685	328 762	333 070	432 057	**3 236**	3 727	4 128	4 112	5 294
Police avec garantie de 100/100	**18 248**	21 799	24 897	26 722	37 809	**232**	283	311	328	461
Police avec garantie de 75/75 SP1	**227 360**	236 182	289 348	354 433	541 238	**2 583**	2 724	3 197	3 834	5 782
Police avec garantie de 75/100 SP1	**147 089**	218 112	257 818	248 664	266 377	**1 662**	2 504	2 837	2 680	2 837
Police avec garantie de 100/100 SP1	**9 846**	9 329	10 097	14 510	33 715	**110**	106	110	155	357
Police avec garantie de 75/75 SP2	**351 925**	404 294	463 946	478 322	520 550	**4 836**	5 530	5 961	5 898	6 214
Police avec garantie de 75/100 SP2	**173 207**	223 540	275 037	290 034	328 735	**2 380**	3 058	3 534	3 576	3 924
Police avec garantie de 100/100 SP2	**782**	910	966	1 025	1 210	**11**	12	12	13	14
Police avec garantie de 75/75 SP	**3 185**	4 035	5 992	2 560	—	**35**	44	62	26	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**325**	1 807	1 936	1 384	—	**4**	20	20	14	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**6 447**	4 483	44	—	—	**71**	50	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**—**	—	274	—	—	**—**	—	3	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					Augmentation (diminution) par part ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Placement seulement	**94,74**	97,17	94,20	93,46	93,27	**(2,43)**	2,97
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**393,15**	400,77	385,55	378,92	375,56	**(7,62)**	15,22
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**413,75**	421,77	405,75	398,78	395,52	**(8,02)**	16,02
Gestion de l'actif (IC)	**438,31**	441,20	419,12	406,73	398,18	**(2,89)**	22,08
Police avec garantie de 75/75	**12,87**	13,12	12,62	12,40	12,30	**(0,25)**	0,50
Police avec garantie de 75/100	**12,79**	13,04	12,56	12,35	12,25	**(0,25)**	0,48
Police avec garantie de 100/100	**12,71**	12,97	12,49	12,29	12,20	**(0,26)**	0,48
Police avec garantie de 75/75 SP1	**11,36**	11,53	11,05	10,82	10,68	**(0,17)**	0,48
Police avec garantie de 75/100 SP1	**11,30**	11,48	11,00	10,78	10,65	**(0,18)**	0,48
Police avec garantie de 100/100 SP1	**11,18**	11,37	10,91	10,70	10,58	**(0,19)**	0,46
Police avec garantie de 75/75 SP2	**13,74**	13,68	12,85	12,33	11,94	**0,06**	0,83
Police avec garantie de 75/100 SP2	**13,74**	13,68	12,85	12,33	11,94	**0,06**	0,83
Police avec garantie de 100/100 SP2	**13,74**	13,68	12,85	12,33	11,94	**0,06**	0,83
Police avec garantie de 75/75 SP	**10,87**	10,96	10,42	10,13	—	**(0,09)**	0,54
Police avec garantie de 75/100 SP	**10,84**	10,94	10,42	10,13	—	**(0,10)**	0,52
Police avec garantie de 75/75 SPP	**11,02**	11,07	10,49	—	—	**(0,05)**	0,58
Police avec garantie de 75/100 SPP	**—**	—	10,48	—	—	**—**	—

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires. Les prêts hypothécaires sont comptabilisés à la juste valeur, selon les taux d'évaluation courants à l'égard de prêts hypothécaires ayant des durées semblables jusqu'à l'échéance.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Obligations

Les obligations sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts
La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Prêts hypothécaires et contrats de vente
Les prêts hypothécaires sont comptabilisés à la juste valeur, selon les taux d'évaluation courants à l'égard de prêts hypothécaires ayant des durées semblables jusqu'à l'échéance.

g) Classement des parts émises par le Fonds
Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

h) Comptabilisation des placements et des revenus
Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Revenu d'intérêts sur les titres de créance – Est inclus dans la variation de la juste valeur de tels placements et est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises
Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

Produits (pertes) divers
Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

i) Compensation des instruments financiers
Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

j) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers
Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

k) Montant à payer à des (recevoir de) tiers
Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

l) Autres charges
Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

m) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu d'intérêts, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

n) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

o) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, les honoraires juridiques et les droits de mutation engagés à l'achat et à la vente de prêts hypothécaires par le Fonds, sont ajoutés au coût de l'actif au cours de l'exercice.

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Placement seulement** sont offertes aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes collectifs enregistrés au Canada;
- les régimes non enregistrés.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :
- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

3. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts **de catégorie Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de placement Portefeuille. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	**Relation**	**Pays de constitution**
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

(1) Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

d) Le Fonds achète ou vend des prêts hypothécaires dans le cadre de transactions avec la Compagnie et La Compagnie d'Assurance Canada-Vie du Canada, une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

Toutes les transactions ont été effectuées selon les conditions du marché.

e) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Compagnie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

8. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Le Fonds a ajusté certains chiffres comparatifs présentés à la note Risque de taux d'intérêt, dans les notes annexes du tableau des placements. L'ajustement n'a eu aucune incidence sur les montants présentés dans les états financiers, ni sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds.

Fonds de placement hypothécaire nº 1

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**2,38**	2,39	2,39	2,44	2,67
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**2,38**	2,39	2,39	2,43	2,45
Gestion de l'actif (IC)	**1,12**	1,12	1,12	1,16	1,29
Police avec garantie de 75/75	**2,39**	2,39	2,39	2,43	2,44
Police avec garantie de 75/100	**2,44**	2,44	2,45	2,48	2,50
Police avec garantie de 100/100	**2,50**	2,49	2,50	2,53	2,54
Police avec garantie de 75/75 SP1	**1,98**	1,98	1,99	2,00	1,98
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,04**	2,03	2,04	2,05	2,05
Police avec garantie de 100/100 SP1	**2,14**	2,14	2,16	2,16	2,16
Police avec garantie de 75/75 SP	**1,29**	1,29	1,29	1,29	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**1,35**	1,34	1,35	1,34	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**0,88**	0,87	0,87	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**—**	—	0,94	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Portfolio Turnover Rate	**4,76**	9,47	5,68	5,97	11,32

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER CANADIEN Nº 1

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de placement immobilier canadien nº 1 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds de placement immobilier canadien nº 1

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Conseillers immobiliers GWL inc.

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**292 942 $**	372 718 $
Revenu de placement à recevoir et couru	**405**	1 449
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 9)	**324**	2 598
Montant à recevoir des courtiers	**—**	—
Montant à recevoir de tiers	**69 449**	38 614
Placements		
Obligations	**156 420**	500 156
Immeubles de placement	**6 154 819**	5 610 690
Total des placements	**6 311 239**	6 110 846
Total de l'actif	**6 674 359 $**	6 526 225 $
Passif		
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 9)	**— $**	— $
Montant à payer aux courtiers	**15**	15
Montant à payer à des tiers	**142 542**	120 650
Obligations locatives (note 3)	**75 857**	85 561
Emprunts hypothécaires sur immeubles de placement (note 4)	**1 140 036**	1 123 685
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**1 358 450**	1 329 911
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**5 315 909 $**	5 196 314 $

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**375 642 $**	(59 706) $
Produits tirés des immeubles de placement	**420 357**	435 177
Produits (pertes) divers	**367**	332
Total des produits	**796 366**	375 803
Charges		
Frais de gestion (note 9)	**16 872**	21 190
Charges liées aux immeubles de placement	**236 269**	245 875
Coût de transaction	**—**	—
Retenues d'impôt à la source	**—**	—
Autres	**1 848**	2 328
Total des charges	**254 989**	269 393
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**541 377 $**	106 410 $

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	**5 196 314 $**	5 163 317 $
Dépôts des titulaires de contrats	**319 709**	152 337
Retraits des titulaires de contrats	**(741 491)**	(225 750)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**541 377**	106 410
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**119 595**	32 997
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	**5 315 909 $**	5 196 314 $

Fonds de placement immobilier canadien nº 1

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**541 377 $**	106 410 $
Ajustements		
Ajouter - amortissement des primes (escomptes)	**—**	(197)
Réintégration de l'amortissement des incitatifs à la location	**12 633**	19 570
Réintégration des charges d'intérêts sur les obligations locatives (note 3)	**1 837**	2 089
Déduction des paiements de loyers et des cessions (note 3)	**(11 541)**	(3 222)
(Profits) pertes réalisés		
Obligations	**1 175**	(626)
Immeubles de placement	**(15 942)**	(82 483)
(Profits) pertes latents		
Obligations	**21 609**	(81)
Immeubles de placement	**(344 290)**	102 340
Produit brut de la cession de placements		
Obligations	**329 600**	83 695
Immeubles de placement	**56 704**	411 520
Paiements bruts pour achats de placements		
Obligations	**(1 605)**	(391 652)
Immeubles de placement	**(253 234)**	(124 290)
Variation des revenus de placement exigibles et à payer	**1 044**	(931)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	**2 274**	(4 943)
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	**(8 943)**	(15 424)
Variation des emprunts hypothécaires sur des immeubles de placement	**16 351**	48 905
	349 049	150 680
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**319 709**	152 337
Retraits des titulaires de contrats	**(741 491)**	(225 750)
	(421 782)	(73 413)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des dépôts à court terme (moins de 90 jours)	**(72 733)**	77 267
Trésorerie et dépôts à court terme (moins de 90 jours), au début de l'exercice	**240 779**	163 512
Trésorerie et dépôts à court terme (moins de 90 jours), à la fin de l'exercice	**168 046 $**	240 779 $
Composantes de la trésorerie et des dépôts à court terme		
Trésorerie et dépôts à court terme (moins de 90 jours)	**168 046 $**	240 779 $
Trésorerie et dépôts à court terme (de 90 jours à moins de un an)	**124 896**	131 939
Trésorerie et dépôts à court terme, à la fin de l'exercice	**292 942 $**	372 718 $
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Produits d'intérêts reçus	**6 731 $**	4 221 $
Intérêts hypothécaires payés	**32 415**	34 523

Fonds de placement immobilier canadien nº 1
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes			
Obligations du gouvernement fédéral			
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 2,35 %, 15-06-2023	37 000 000	38 455	37 742
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 2,40 %, 15-12-2022	35 005 000	36 490	35 555
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-06-2023	40 000 000	40 973	40 367
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-09-2023	42 000 000	44 116	42 756
Total des obligations du gouvernement fédéral		160 034	156 420
Total des obligations canadiennes		160 034	156 420
Total des obligations		160 034	156 420

Fonds de placement immobilier canadien nº 1

(en milliers de $ canadiens, sauf les données sur la superficie locative nette)

Tableau des placements

Au 31 décembre 2021

Immeubles de placement

NOM ET ADRESSE DE L'IMMEUBLE	% DE LA PARTICIPATION	TYPE D'IMMEUBLE	DATE D' ACQUISITION	COÛT TOTAL	JUSTE VALEUR	DATE DE LA DERNIÈRE ÉVALUATION	SUPERFICIE LOCATIVE NETTE (pi²)	TAUX D'OCC. (%)	EMPRUNTS HYPOTH. SUR IMM. DE PLACEMENT	BÉNÉFICE NET D' EXPLOITATION POUR 2021
Colombie-Britannique										
840 Howe Street * Vancouver (C.-B.)	50,00%	Bureaux	1er mars 97	26 548	95 650	31 déc. 21	100 062	99,50%	—	3 116
650 West Georgia Street*(1) Vancouver (C.-B.)	25,00%	Bureaux	12 déc. 01	37 345	101 537	31 déc. 21	118 305	91,75%	—	3 434
4750 Arbutus Street Vancouver (C.-B.)	50,00%	Résidentiel	10 janv. 02	12 530	29 550	31 déc. 21	39 386	100,00%	(6 750)	1 038
4600 Jacombs Road Richmond (C.-B.)	50,00%	Bureaux	18 sept. 02	8 611	11 055	31 déc. 21	37 595	100,00%	—	405
7200 Market Crossing Burnaby (C.-B.)	50,00%	Commerce de détail	23 oct. 17	87 329	83 050	31 déc. 21	133 461	98,71%	—	3 267
14815 - 108th Avenue Surrey (C.-B.)	69,93%	Commerce de détail	1er juin 06	22 622	12 433	31 déc. 21	71 283	100,00%	—	398
3200 Island Highway Nanaimo (C.-B.)	52,45%	Commerce de détail	1er juin 06	56 205	56 643	31 déc. 21	201 499	94,83%	(33 023)	1 775
2401 Millstream Road Victoria (C.-B.)	70,00%	Commerce de détail	2 août 07	74 082	60 130	31 déc. 21	184 477	92,84%	—	2 511
7488 King George Highway Surrey (C.-B.)	70,00%	Commerce de détail	16 avr. 08	31 372	39 970	31 déc. 21	101 235	95,56%	—	1 955
1500 et 1575 Banks Road Kelowna (C.-B.)	70,00%	Commerce de détail	3 nov. 08	36 392	38 780	31 déc. 21	105 468	90,67%	—	1 689
2130 Louie Drive West Kelowna (C.-B.)	100,00%	Commerce de détail	15 mars 17	64 647	50 400	31 déc. 21	256 821	90,54%	—	2 235
753 Seymour Street * Vancouver (C.-B.)	25,00%	En cours d' aménagement	12 déc. 01	56 213	70 706	31 déc. 21	s.o.	s.o.	—	(96)

Fonds de placement immobilier canadien nº 1

(en milliers de $ canadiens, sauf les données sur la superficie locative nette)

Tableau des placements

Au 31 décembre 2021

Immeubles de placement

NOM ET ADRESSE DE L'IMMEUBLE	% DE LA PARTICIPATION	TYPE D'IMMEUBLE	DATE D' ACQUISITION	COÛT TOTAL	JUSTE VALEUR	DATE DE LA DERNIÈRE ÉVALUATION	SUPERFICIE LOCATIVE NETTE (pi²)	TAUX D'OCC. (%)	EMPRUNTS HYPOTH. SUR IMM. DE PLACEMENT	BÉNÉFICE NET D' EXPLOITATION POUR 2021
Alberta										
4637 Macleod Trail S.W. Calgary (Alberta)	100,00%	Résidentiel	1er nov. 96	20 709	38 900	31 déc. 21	172 838	98,47%	(12 028)	1 299
300 - 5th Avenue S.E. * Calgary (Alberta)	55,00%	Bureaux	17 déc. 96	32 875	12 870	31 déc. 21	222 541	45,55%	—	349
11012 Jasper Avenue Edmonton (Alberta)	100,00%	Résidentiel	30 juin 97	28 141	46 900	31 déc. 21	182 798	78,48%	(29 883)	1 066
10145 - 121st Street Edmonton (Alberta)	100,00%	Résidentiel	18 avr. 98	14 100	25 200	31 déc. 21	101 533	87,34%	—	701
605 - 5th Avenue S.W. * Calgary (Alberta)	25,00%	Bureaux	12 juin 00	30 663	16 600	31 déc. 21	124 736	49,48%	—	380
530 - 8th Avenue S.W. Calgary (Alberta)	75,00%	Bureaux	10 juill. 00	88 225	63 900	31 déc. 21	306 431	76,30%	—	4 482
1300 - 8th Street SW Calgary (Alberta)	100,00%	Bureaux	23 nov. 18	6 314	4 300	31 déc. 21	35 188	22,04%	—	(186)
300 et 350 - 7th Avenue S.W. * Calgary (Alberta)	37,50%	Bureaux	23 sept. 05	83 141	25 988	31 déc. 21	191 455	75,68%	—	2 453
9940 - 106th Street N.W. Edmonton (Alberta)	69,93%	Bureaux	21 juin 06	21 242	22 657	31 déc. 21	118 995	94,23%	—	2 299
9942 - 108th Street NW Edmonton (Alberta)	69,93%	Bureaux	21 juin 06	18 364	18 252	31 déc. 21	109 541	100,00%	—	1 717
6703 - 68th Avenue N.W. Edmonton (Alberta)	70,00%	Industriel	15 août 07	59 034	50 470	31 déc. 21	394 762	81,99%	—	2 730
5103 - 36th Street N.W. et portion du 3604 - 51st Avenue NW Edmonton (Alberta)	50,00%	Terrain	28 févr. 03	3 477	5 450	31 déc. 21	s.o.	s.o.	—	(99)
4035 - 53rd Avenue NW Edmonton (Alberta)	50,00%	Industriel	28 févr. 03	14 014	11 300	31 déc. 21	94 835	56,73%	—	248

Fonds de placement immobilier canadien nº 1

(en milliers de $ canadiens, sauf les données sur la superficie locative nette)

Tableau des placements

Au 31 décembre 2021

Immeubles de placement

NOM ET ADRESSE DE L'IMMEUBLE	% DE LA PARTICIPATION	TYPE D'IMMEUBLE	DATE D' ACQUISITION	COÛT TOTAL	JUSTE VALEUR	DATE DE LA DERNIÈRE ÉVALUATION	SUPERFICIE LOCATIVE NETTE (pi²)	TAUX D'OCC. (%)	EMPRUNTS HYPOTH. SUR IMM. DE PLACEMENT	BÉNÉFICE NET D' EXPLOITATION POUR 2021
Alberta (suite)										
3603 - 53rd Avenue N.W. Edmonton (Alberta)	50,00%	Terrain	28 févr. 03	2 225	3 350	31 déc. 21	s.o.	s.o.	—	(58)
3604 - 51st Avenue N.W. Edmonton (Alberta)	50,00%	Industriel	28 févr. 03	5 342	6 450	31 déc. 21	39 004	100,00%	—	346
3806 - 51st Avenue N.W. Edmonton (Alberta)	50,00%	Industriel	28 févr. 03	4 929	5 400	31 déc. 21	35 987	83,34%	—	5
401 - 9th Avenue S.W. * Calgary (Alberta)	35,00%	Bureaux	13 déc. 07	154 370	68 810	31 déc. 21	375 943	83,60%	—	7 900
7103 - 68th Avenue N.W. Edmonton (Alberta)	70,00%	Industriel	4 mai 12	53 461	41 300	31 déc. 21	264 189	92,58%	—	2 587
6301, 6315, 6325 - 106th Avenue S.E. Calgary (Alberta)	70,00%	Industriel	17 déc. 14	98 795	120 680	31 déc. 21	745 500	100,00%	(68 525)	6 367
35, 65 et 69 Mackenzie Way S.W. Airdrie (Alberta)	100,00%	Commerce de détail	1er mars 17	22 884	18 000	31 déc. 21	71 152	100,00%	—	1 045
124 - 8th Street S.W. Airdrie (Alberta)	100,00%	Terrain	1er mars 17	2 409	1 850	31 déc. 21	s.o.	s.o.	—	(47)
1216 - 8th Street SW Calgary (Alberta)	100,00%	Commerce de détail	23 févr. 18	12 559	9 400	31 déc. 21	8 224	—%	—	(139)
Terrain de McLellan destiné à l'aménagement Balzac (Alberta)	100,00%	Terrain	20 déc. 21	23 600	23 600	31 déc. 21	s.o.	s.o.	—	—
Saskatchewan										
225 Betts Avenue Saskatoon (Saskatchewan)	70,00%	Commerce de détail	24 juill. 12	60 543	46 830	31 déc. 21	177 178	100,00%	—	2 989
Manitoba										
200 Graham Avenue Winnipeg (Manitoba)	100,00%	Bureaux	22 déc. 15	55 173	35 000	31 déc. 21	147 588	79,60%	—	1 613

Fonds de placement immobilier canadien nº 1

(en milliers de $ canadiens, sauf les données sur la superficie locative nette)

Tableau des placements

Au 31 décembre 2021

Immeubles de placement

NOM ET ADRESSE DE L'IMMEUBLE	% DE LA PARTICIPATION	TYPE D'IMMEUBLE	DATE D' ACQUISITION	COÛT TOTAL	JUSTE VALEUR	DATE DE LA DERNIÈRE ÉVALUATION	SUPERFICIE LOCATIVE NETTE (pi^2)	TAUX D'OCC. (%)	EMPRUNTS HYPOTH. SUR IMM. DE PLACEMENT	BÉNÉFICE NET D' EXPLOITATION POUR 2021
Ontario										
185 Enfield Place Mississauga (Ontario)	40,00%	Terrain	13 juill. 87	14 644	16 190	31 déc. 21	s.o.	s.o.	—	14
2160 Lakeshore Road Burlington (Ontario)	100,00%	Résidentiel	15 janv. 97	37 674	73 600	31 déc. 21	162 476	96,25%	—	2 289
50 Prince Arthur Avenue Toronto (Ontario)	100,00%	Résidentiel	15 juill. 97	45 230	115 400	31 déc. 21	165 620	99,33%	(18 717)	3 578
255 Albert Street Ottawa (Ontario)	100,00%	Bureaux	16 janv. 98	32 311	61 700	31 déc. 21	208 429	97,89%	—	3 093
6 Silver Maple Court Brampton (Ontario)	100,00%	Résidentiel	30 avr. 98	45 812	108 100	31 déc. 21	314 085	91,15%	(18 368)	3 098
1551 Lycee Place Ottawa (Ontario)	100,00%	Résidentiel	9 avr. 99	32 369	65 000	31 déc. 21	191 130	95,74%	(18 486)	2 101
5140 Yonge Street Toronto (Ontario)	100,00%	Bureaux	30 août 99	101 635	157 200	31 déc. 21	556 528	62,98%	(106 655)	12 673
400 Walmer Road [(1)] Toronto (Ontario)	65,00%	Résidentiel	27 déc. 00	152 623	145 661	31 déc. 21	358 348	94,33%	(674)	4 651
200 University Avenue Toronto (Ontario)	50,00%	Bureaux	30 nov. 00	17 436	34 750	31 déc. 21	73 200	80,59%	—	947
5166 - 5170 Lakeshore Road Burlington (Ontario)	100,00%	Résidentiel	15 janv. 97	42 586	88 400	31 déc. 21	212 494	95,57%	(33 909)	2 693
2220 Marine Drive Oakville (Ontario)	50,00%	Résidentiel	26 août 02	14 685	32 700	31 déc. 21	74 163	93,29%	(8 300)	1 030
269 Laurier Avenue West Ottawa (Ontario)	50,00%	Bureaux	1er janv. 03	39 360	86 500	31 déc. 21	179 942	98,89%	(38 122)	3 962

Fonds de placement immobilier canadien nº 1

(en milliers de $ canadiens, sauf les données sur la superficie locative nette)

Tableau des placements

Au 31 décembre 2021

Immeubles de placement

NOM ET ADRESSE DE L'IMMEUBLE	% DE LA PARTICIPATION	TYPE D'IMMEUBLE	DATE D' ACQUISITION	COÛT TOTAL	JUSTE VALEUR	DATE DE LA DERNIÈRE ÉVALUATION	SUPERFICIE LOCATIVE NETTE (pi²)	TAUX D'OCC. (%)	EMPRUNTS HYPOTH. SUR IMM. DE PLACEMENT	BÉNÉFICE NET D' EXPLOITATION POUR 2021
Ontario (suite)										
88 Redpath Avenue et 65 Lillian Street Toronto (Ontario)	100,00%	Résidentiel	5 août 98	68 215	143 900	31 déc. 21	207 631	96,33%	(42 630)	4 075
40 High Park Avenue et 77 Quebec Avenue Toronto (Ontario)	75,00%	Résidentiel	25 mars 03	93 296	175 725	31 déc. 21	313 033	92,87%	(32 989)	4 213
640, 642, 644 Sheppard Avenue East Toronto (Ontario)	75,00%	Résidentiel	25 mars 03	58 320	129 825	31 déc. 21	264 722	95,55%	(50 644)	3 511
2260 Argentia Road Mississauga (Ontario)	100,00%	Industriel	1er juin 03	16 148	34 900	31 déc. 21	130 124	100,00%	—	876
6665, 6675 - 6685 Millcreek Road Mississauga (Ontario)	100,00%	Industriel	1er juin 03	12 688	36 000	31 déc. 21	119 765	100,00%	—	793
6695 et 6705 Millcreek Road Mississauga (Ontario)	100,00%	Industriel	1er juin 03	13 337	31 500	31 déc. 21	109 801	78,95%	—	831
6715 et 6725 Millcreek Road Mississauga (Ontario)	100,00%	Industriel	1er juin 03	11 674	28 000	31 déc. 21	94 796	84,61%	—	724
33 Yonge Street Toronto (Ontario)	50,00%	Bureaux	1er juill. 03	84 606	173 150	31 déc. 21	262 383	93,63%	(103 559)	5 242
2250 Argentia Road Mississauga (Ontario)	100,00%	Industriel	1er juin 03	3 053	8 200	31 déc. 21	31 910	100,00%	—	278
7070 Mississauga Road * Mississauga (Ontario)	25,00%	Bureaux	7 août 03	11 788	18 250	31 déc. 21	61 032	100,00%	—	912
55 - 425 Superior Boulevard Mississauga (Ontario)	35,00%	Industriel	11 oct. 01	21 439	69 195	31 déc. 21	271 924	97,86%	(20 547)	2 154
50 High Park Avenue et 77 Quebec Avenue Toronto (Ontario)	75,00%	En cours d' aménagement	25 mars 03	166 446	217 169	31 déc. 21	s.o.	s.o.	—	2 456

Fonds de placement immobilier canadien nº 1

(en milliers de $ canadiens, sauf les données sur la superficie locative nette)

Tableau des placements

Au 31 décembre 2021

Immeubles de placement

NOM ET ADRESSE DE L'IMMEUBLE	% DE LA PARTICIPATION	TYPE D'IMMEUBLE	DATE D' ACQUISITION	COÛT TOTAL	JUSTE VALEUR	DATE DE LA DERNIÈRE ÉVALUATION	SUPERFICIE LOCATIVE NETTE (pi^2)	TAUX D'OCC. (%)	EMPRUNTS HYPOTH. SUR IMM. DE PLACEMENT	BÉNÉFICE NET D' EXPLOITATION POUR 2021
Ontario (suite)										
1 - 2, 4 - 5 et 7 Paget, 2, 4, 6, 8 et 14 Kenview, 2 Castleview et 7925 et 7965 Goreway Drive Brampton (Ontario)	35,00%	Industriel	11 oct. 01	33 270	110 425	31 déc. 21	379 946	100,00%	(34 950)	3 318
3485 Steeles Avenue East Brampton (Ontario)	35,00%	Industriel	11 oct. 01	5 254	19 635	31 déc. 21	61 345	100,00%	(5 864)	604
3495 Steeles Avenue East Brampton (Ontario)	35,00%	Industriel	11 oct. 01	5 941	18 375	31 déc. 21	56 121	100,00%	(6 479)	576
2679 - 2831 Bristol Circle Oakville (Ontario)	35,00%	Industriel	11 oct. 01	18 695	68 460	31 déc. 21	230 980	100,00%	(16 215)	1 664
3755, 3800 A et B Laird Road et 3500 et 3600 Ridgeway Drive Mississauga (Ontario)	70,00%	Industriel	21 déc. 16	64 154	102 130	31 déc. 21	351 962	100,00%	—	3 215
361 - 375 Mountainview Road South Georgetown (Ontario)	100,00%	Commerce de détail	20 déc. 19	43 561	39 300	31 déc. 21	111 746	99,01%	—	2 482
1541 Lycee Place Ottawa (Ontario)	50,00%	Résidentiel	7 août 02	20 331	35 600	31 déc. 21	122 109	96,45%	(7 879)	1 163
1 Van Der Graaf Court Brampton (Ontario)	50,00%	Industriel	16 févr. 04	4 093	14 100	31 déc. 21	51 103	100,00%	—	169
1 Woodslea Road Brampton (Ontario)	50,00%	Industriel	16 févr. 04	5 427	18 150	31 déc. 21	55 074	100,00%	—	375
5 Intermodal Drive Brampton (Ontario)	50,00%	Industriel	28 mai 04	3 390	13 050	31 déc. 21	43 554	100,00%	—	288
2844 Bristol Circle Oakville (Ontario)	35,00%	Industriel	31 janv. 05	3 732	13 195	31 déc. 21	47 015	100,00%	(3 321)	278
7030 Century Avenue Mississauga (Ontario)	100,00%	Autres	18 févr. 05	8 414	12 100	31 déc. 21	67 953	100,00%	—	484
415 - 419 Milner Avenue Scarborough (Ontario)	100,00%	Industriel	7 déc. 84	4 798	22 800	31 déc. 21	95 763	100,00%	—	768

Fonds de placement immobilier canadien nº 1

(en milliers de $ canadiens, sauf les données sur la superficie locative nette)

Tableau des placements

Au 31 décembre 2021

Immeubles de placement

NOM ET ADRESSE DE L'IMMEUBLE	% DE LA PARTICIPATION	TYPE D'IMMEUBLE	DATE D' ACQUISITION	COÛT TOTAL	JUSTE VALEUR	DATE DE LA DERNIÈRE ÉVALUATION	SUPERFICIE LOCATIVE NETTE (pi^2)	TAUX D'OCC. (%)	EMPRUNTS HYPOTH. SUR IMM. DE PLACEMENT	BÉNÉFICE NET D' EXPLOITATION POUR 2021
Ontario (suite)										
445 Milner Avenue Scarborough (Ontario)	100,00%	Industriel	7 déc. 84	2 839	11 000	31 déc. 21	42 165	100,00%	—	393
455 Milner Avenue Scarborough (Ontario)	100,00%	Industriel	7 déc. 84	2 674	11 900	31 déc. 21	46 344	100,00%	—	314
465 Milner Avenue Scarborough (Ontario)	100,00%	Industriel	7 déc. 84	3 448	15 300	31 déc. 21	57 127	100,00%	—	522
50 - 70 Novopharm Court Scarborough (Ontario)	100,00%	Industriel	7 déc. 84	2 526	9 900	31 déc. 21	41 887	100,00%	—	248
20 - 24 York Street [(1)] Ottawa (Ontario)	50,00%	Résidentiel	27 sept. 05	21 004	29 214	31 déc. 21	47 327	94,17%	(13 954)	624
1 Adelaide Street East, 20 Victoria Street et Yonge Street * Toronto (Ontario)	35,00%	Bureaux	27 févr. 19	173 622	138 250	31 déc. 21	228 730	91,77%	(86 226)	6 730
35, 41 - 63, 65, et 95 High Park Avenue, 66 et 102 - 116 Pacific Avenue Toronto (Ontario)	50,00%	Résidentiel	1er mars 99	91 415	221 230	31 déc. 21	349 639	89,17%	(99 732)	5 089
One City Centre Drive Mississauga (Ontario)	40,00%	Bureaux	17 août 07	40 759	32 920	31 déc. 21	116 554	65,06%	—	1 382
One City Centre Drive Mississauga (Ontario)	40,00%	Terrain	17 août 07	3 838	9 160	31 déc. 21	s.o.	s.o.	—	1
320 McRae Avenue Ottawa (Ontario)	100,00%	Terrain	9 janv. 19	40 791	34 174	31 déc. 21	s.o.	s.o.	—	(5)
8400 - 8450 Lawson Road Burlington (Ontario)	70,00%	Industriel	21 déc. 07	19 965	47 110	31 déc. 21	165 190	100,00%	—	1 268
800 - 900 Main Street East Milton (Ontario)	70,00%	Commerce de détail	14 mars 08	28 399	29 680	31 déc. 21	68 025	100,00%	—	1 922
2100 Derry Road Mississauga (Ontario)	50,00%	Bureaux	22 sept. 06	16 867	14 550	31 déc. 21	53 469	100,00%	—	809

Fonds de placement immobilier canadien nº 1

(en milliers de $ canadiens, sauf les données sur la superficie locative nette)

Tableau des placements

Au 31 décembre 2021

Immeubles de placement

NOM ET ADRESSE DE L'IMMEUBLE	% DE LA PARTICIPATION	TYPE D'IMMEUBLE	DATE D' ACQUISITION	COÛT TOTAL	JUSTE VALEUR	DATE DE LA DERNIÈRE ÉVALUATION	SUPERFICIE LOCATIVE NETTE (pi^2)	TAUX D'OCC. (%)	EMPRUNTS HYPOTH. SUR IMM. DE PLACEMENT	BÉNÉFICE NET D' EXPLOITATION POUR 2021
Ontario (suite)										
2050 Derry Road Mississauga (Ontario)	50,00%	Bureaux	22 sept. 06	17 075	18 300	31 déc. 21	62 582	100,00%	—	802
7025 Langer Drive Mississauga (Ontario)	50,00%	Bureaux	22 sept. 06	9 751	8 300	31 déc. 21	32 238	100,00%	—	413
Abbotside Way Lands Caledon, Ontario	100,00%	Terrain	4 nov. 20	9 374	8 469	31 déc. 21	s.o.	s.o.	—	(80)
415 Thompson Drive Cambridge (Ontario)	100,00%	Industriel	8 févr. 08	14 848	25 000	31 déc. 21	140 000	100,00%	(4 282)	1 067
4 King Street West Toronto (Ontario)	70,00%	Bureaux	14 mars 08	73 732	107 380	31 déc. 21	204 448	97,29%	(22 049)	4 119
155 University Avenue Toronto (Ontario)	70,00%	Bureaux	14 mars 08	44 232	66 430	31 déc. 21	131 624	76,11%	—	2 047
145 - 167 Bell Boulevard Belleville (Ontario)	70,00%	Commerce de détail	4 janv. 07	11 087	8 680	31 déc. 21	46 786	82,20%	—	491
5150 - 5160 Yonge Street Toronto (Ontario)	70,00%	Bureaux	17 oct. 08	165 580	159 460	31 déc. 21	503 493	75,19%	—	1 409
350 - 360 Cresthaven Drive Ottawa (Ontario)	100,00%	Commerce de détail	1er août 18	20 600	19 400	31 déc. 21	48 387	100,00%	(11 982)	1 074
2310 - 2330 Highway 2 Bowmanville (Ontario)	70,00%	Commerce de détail	24 juill. 12	47 341	37 240	31 déc. 21	164 023	100,00%	—	2 688
200 Kent Street Ottawa (Ontario)	100,00%	Bureaux	8 août 12	150 258	151 700	31 déc. 21	387 286	100,00%	(76 657)	7 526
3130, 3470, 3480, 3490, 3500, 3505, 3520, 3530, 3535, 3550, 3580, 3585, 3600 A et B, 3615 et 3620 A et B Laird Road Mississauga (Ontario)	70,00%	Industriel	15 oct. 13	98 338	256 970	31 déc. 21	797 357	93,88%	—	7 070
3200, 3250, 3300, 3330 et 3350 Ridgeway Drive Mississauga (Ontario)	70,00%	Industriel	15 oct. 13	40 339	93 590	31 déc. 21	312 489	97,85%	—	3 174

Fonds de placement immobilier canadien nº 1

(en milliers de $ canadiens, sauf les données sur la superficie locative nette)

Tableau des placements

Au 31 décembre 2021

Immeubles de placement

NOM ET ADRESSE DE L'IMMEUBLE	% DE LA PARTICIPATION	TYPE D'IMMEUBLE	DATE D' ACQUISITION	COÛT TOTAL	JUSTE VALEUR	DATE DE LA DERNIÈRE ÉVALUATION	SUPERFICIE LOCATIVE NETTE (pi^2)	TAUX D'OCC. (%)	EMPRUNTS HYPOTH. SUR IMM. DE PLACEMENT	BÉNÉFICE NET D' EXPLOITATION POUR 2021
Ontario (suite)										
8350 Lawson Road Burlington (Ontario)	100,00%	Industriel	26 mai 21	92 457	91 900	31 déc. 21	321 028	100,00%	—	1 386
185 Enfield Place Phase II Mississauga (Ontario)	40,00%	Terrain	13 juill. 87	855	2 011	31 déc. 21	s.o.	s.o.	—	—
Québec										
4600 , boul. Poirier Saint-Laurent (Québec)	100,00%	Industriel	14 mars 02	6 164	16 800	31 déc. 21	104 560	100,00%	—	440
9415 - 9495, autoroute Transcanadienne Saint-Laurent (Québec)	100,00%	Industriel	14 mars 02	5 090	13 400	31 déc. 21	88 951	99,96%	—	508
9305 - 9405, autoroute Transcanadienne Saint-Laurent (Québec)	100,00%	Industriel	14 mars 02	6 914	16 900	31 déc. 21	113 256	100,00%	—	589
6520 - 6620, rue Abrams Saint-Laurent (Québec)	100,00%	Industriel	14 mars 02	11 380	29 200	31 déc. 21	189 889	99,98%	—	991
2200, autoroute Transcanadienne Pointe-Claire (Québec)	100,00%	Industriel	14 mars 02	20 932	67 600	31 déc. 21	411 265	100,00%	—	2 559
43 - 55, boul. Cité des Jeunes Vaudreuil-Dorion (Québec)	70,00%	Commerce de détail	21 juill. 06	20 199	21 280	31 déc. 21	91 852	100,00%	—	1 412
224 Joseph-Casavant Avenue Beauport (Québec)	70,00%	Commerce de détail	11 juin 08	15 371	14 490	31 déc. 21	121 990	100,00%	—	976
819 - 847, rue Clémenceau Beauport (Québec)	70,00%	Commerce de détail	31 janv. 14	33 850	29 400	31 déc. 21	129 240	96,74%	—	1 489
1350, boul. René-Lévesque* Montréal (Québec)	35,00%	Bureaux	14 déc. 16	93 066	101 990	31 déc. 21	186 714	98,65%	(49 357)	4 197
1360, boul. René-Lévesque* Montréal (Québec)	35,00%	Bureaux	14 déc. 16	54 918	74 060	31 déc. 21	138 851	86,77	(30 251)	2 137

Fonds de placement immobilier canadien nº 1

(en milliers de $ canadiens, sauf les données sur la superficie locative nette)

Tableau des placements

Au 31 décembre 2021

Immeubles de placement

NOM ET ADRESSE DE L'IMMEUBLE	% DE LA PARTICIPATION	TYPE D'IMMEUBLE	DATE D' ACQUISITION	COÛT TOTAL	JUSTE VALEUR	DATE DE LA DERNIÈRE ÉVALUATION	SUPERFICIE LOCATIVE NETTE (pi^2)	TAUX D'OCC. (%)	EMPRUNTS HYPOTH. SUR IMM. DE PLACEMENT	BÉNÉFICE NET D' EXPLOITATION POUR 2021
Quebec (suite)										
1025, rue Lucien L'Allier* Montréal (Québec)	35,00%	Autres	14 déc. 16	1 925	3 535	31 déc. 21	s.o.	s.o.	—	(20)
5999, avenue Monkland Montréal (Québec)	100,00%	Résidentiel	26 mai 17	51 023	53 000	31 déc. 21	137 664	78,79%	(27 029)	1 064
4075, boul. Industriel Laval (Québec)	100,00%	Industriel	2 août 18	6 555	9 500	31 déc. 21	50 712	100,00%	—	312
5555, rue William-Price Laval (Québec)	100,00%	Industriel	2 août 18	9 675	13 600	31 déc. 21	75 000	100,00%	—	437
4101 - 4117, boul. Industriel Laval (Québec)	100,00%	Industriel	2 août 18	7 030	9 300	31 déc. 21	54 236	100,00%	—	369
4133 - 4137, boul. Industriel Laval (Québec)	100,00%	Industriel	2 août 18	8 397	12 700	31 déc. 21	61 483	100,00%	—	396
4177 - 4201, boul. Industriel Laval (Québec)	100,00%	Industriel	2 août 18	19 015	25 500	31 déc. 21	150 817	100,00%	—	903
Atlantique										
1959 Upper Water Street * Halifax (Nouvelle-Écosse)	33,33%	Bureaux	14 juin 83	23 916	26 064	31 déc. 21	109 009	61,53%	—	809
1969 Upper Water Street * Halifax (Nouvelle-Écosse)	33,33%	Bureaux	31 déc. 93	20 742	30 264	31 déc. 21	122 627	63,47%	—	800
États-Unis										
396 West Greens Road Houston, Texas	70,00%	Bureaux	21 juin 06	29 474	5 466	31 déc. 21	132 911	9,21%	—	(1 413)
8101 Sam Houston Parkway Houston, Texas	70,00%	Bureaux	21 juin 06	20 372	9 856	31 déc. 21	95 759	100,00%	—	959

Fonds de placement immobilier canadien nº 1

(en milliers de $ canadiens, sauf les données sur la superficie locative nette)

Tableau des placements

Au 31 décembre 2021

Immeubles de placement

NOM ET ADRESSE DE L'IMMEUBLE	% DE LA PARTICIPATION	TYPE D'IMMEUBLE	DATE D' ACQUISITION	COÛT TOTAL	JUSTE VALEUR	DATE DE LA DERNIÈRE ÉVALUATION	SUPERFICIE LOCATIVE NETTE (pi^2)	TAUX D'OCC. (%)	EMPRUNTS HYPOTH. SUR IMM. DE PLACEMENT	BÉNÉFICE NET D' EXPLOITATION POUR 2021
Immeubles vendus au cours de l'exercice considéré et des exercices précédents										1 805
Total partiel des immeubles de placement				4 498 942	6 154 819		18 243 201		(1 140 036)	217 554
moins : obligations locatives				(78 798)	(75 857)					
moins : emprunts hypothécaires sur immeubles de placement				(1 119 190)	(1 140 036)					
Comptabilisation à l'actif de la perte sur les emprunts hypoth. pris en charge				(4 949)	—					
Total des immeubles de placement, montant net				3 296 005	4 938 926					
Total des obligations				160 034	156 420					
Total des placements, montant net				3 456 039	5 095 346					

*** Représente une participation dans une entreprise commune**

(1) Les immeubles de placement présentés ci-dessous peuvent faire l'objet de contrats de location de terrains en vertu desquels le fonds est le preneur et a comptabilisé un actif au titre du droit d'utilisation dans les immeubles de placement, ainsi qu'une obligation locative. Pour obtenir de plus amples informations, se reporter à la note 2 des états financiers.

NOM ET ADRESSE DE L'IMMEUBLE	% DE LA PARTICIPATION	TYPE D'IMMEUBLE	DATE D'ACQUISITION	OBLIGATIONS LOCATIVES
650 West Georgia Street Vancouver (C.-B.)	25,00%	Bureaux	12 déc. 01	(587)
400 Walmer Road Toronto (Ontario)	65,00%	Résidentiel	27 déc. 00	(72 406)
20 - 24 York Street Ottawa (Ontario)	50,00%	Résidentiel	27 sept. 05	(2 864)
TOTAL				(75 857)

Fonds de placement immobilier canadien nº 1
Notes annexes du tableau des placements
(en milliers de $ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds de placement immobilier canadien nº 1 (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Les placements dans des biens immobiliers n'étant pas négociés sur un marché actif, le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Dans une moindre mesure, les créances hypothécaires représentent aussi un risque de liquidité pour le Fonds. Afin de gérer ses liquidités, le Fonds peut prendre en charge de nouvelles créances hypothécaires, à condition que le total des créances n'excède pas 35 % de la valeur totale de l'actif du Fonds et que chaque créance hypothécaire prise en charge n'excède pas 75 % de la valeur du bien connexe.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Il n'existe aucun marché officiel pour la négociation de biens immobiliers, et très peu de données sur les conditions des transactions immobilières sont rendues publiques. La vente d'immeubles de placement à un prix raisonnable peut prendre du temps, ce qui pourrait limiter la capacité du Fonds à s'adapter rapidement aux fluctuations de la conjoncture économique ou des conditions de placement, ou sa capacité à rembourser les titulaires de contrats qui veulent faire racheter leurs parts. Le Fonds conservera un solde de trésorerie suffisant pour satisfaire aux exigences réglementaires et être en mesure de répondre en temps utile aux demandes de rachat normales.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement le position de liquidité du Fonds.

B. Risque de liquidité (suite)

Au 31 décembre 2021, les paiements en capital approximatifs exigibles au titre des emprunts hypothécaires au cours des cinq prochains exercices clos et par la suite étaient les suivants :

Exercice clos le	Paiements de capital exigibles
31 décembre 2022	**80 944 $**
31 décembre 2023	**97 710**
31 décembre 2024	**91 419**
31 décembre 2025	**112 896**
31 décembre 2026	**214 305**
Par la suite	**521 916**
	1 119 190
Ajustement de la juste valeur	**20 846**
Total	**1 140 036 $**

C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2021, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2021

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	**15 322 $**	**82 $**	**15 404 $**	**154 $**
Total	**15 322 $**	**82 $**	**15 404 $**	**154 $**
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			**0,3 %**	

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

2020

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	15 388 $	10 444 $	25 832 $	258 $
Total	15 388 $	10 444 $	25 832 $	258 $
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			0,5 %	

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

D. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations et les emprunts hypothécaires sur des immeubles de placement. Le Fonds est exposé au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. Compte tenu de la nature des titres à revenu fixe à court terme dont la durée restante jusqu'à l'échéance est de moins de un an, de tels placements ne sont généralement pas exposés à un risque important de fluctuation de leur valeur par suite de variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La Compagnie gère de façon professionnelle le risque associé à chaque titre et à chaque fonds.

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt selon la durée restante jusqu'à l'échéance.

	2021				
	1 an ou moins	**Plus de 1 an à 5 ans**	**Plus de 5 ans à 10 ans**	**Plus de 10 ans**	**Total**
Obligations	**35 555 $**	**120 865 $**	**— $**	**— $**	**156 420 $**

	2020				
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Obligations	123 994 $	376 162 $	— $	— $	500 156 $

* Comprend des obligations d'une société liée d'une juste valeur de 41 535 $ (note 9).

Au 31 décembre 2021, si les taux d'intérêt en vigueur pour les obligations avaient augmenté ou diminué de 1 %, l'actif net attribuable aux titulaires de contrats aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 2 113 $ (8 160 $ au 31 décembre 2020) ou d'environ 0,04 % (0,16 % au 31 décembre 2020) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats, selon l'hypothèse d'une variation correspondante de la courbe de rendement, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs. La sensibilité du Fonds aux variations des taux d'intérêt fait l'objet d'une estimation en fonction de la durée moyenne pondérée du portefeuille d'obligations. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important. (note 10)

Au 31 décembre 2021, si les taux d'intérêt en vigueur pour les emprunts hypothécaires sur immeubles de placement avaient augmenté ou diminué de 1 %, selon l'hypothèse d'une variation correspondante de la courbe de rendement, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif net attribuable aux titulaires de contrats aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 50 312 $ (46 660 $ au 31 décembre 2020) et d'environ 0,95 % (0,90 % au 31 décembre 2020) de la valeur liquidative. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

E. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. La plus forte concentration du risque de crédit du Fonds découle des titres de créance, tels que les obligations. La juste valeur des instruments de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des instruments de créance représente l'exposition maximale au risque de crédit au 31 décembre 2021. Les renseignements fournis dans le tableau des placements permettent de déterminer le montant du risque de crédit lié à un émetteur particulier. Le Fonds peut investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis ou garantis principalement par le gouvernement du Canada ou du gouvernement d'une province canadienne, des obligations de banques à charte canadiennes ou de sociétés de fiducie, ainsi que du papier commercial dont les notations ont été approuvées. Le risque de défaillance associé à ces titres à revenu fixe à court terme est considéré comme faible. La Compagnie surveille régulièrement le risque de crédit et les notations. Toutes les nouvelles contreparties à des instruments financiers sont soumises à un processus d'approbation.

E. Risque de crédit (suite)

Le Fonds est également exposé au risque de crédit découlant de tiers, de créances locatives et de locataires. La juste valeur des immeubles de placement tient compte de la qualité de crédit associée à ces éléments, laquelle a eu une incidence négligeable sur la juste valeur en 2021 et en 2020, respectivement. Le risque de crédit découle de la possibilité que les locataires soient incapables de remplir leurs engagements, tels qu'ils sont définis dans leurs contrats de location. La majorité des contrats de location en vigueur du Fonds sont des baux à loyer net, ce qui signifie que les locataires paient au propriétaire le loyer de base en plus de rembourser au propriétaire leur quote-part des charges d'exploitation et des impôts fonciers. La majorité des charges d'exploitation et des impôts fonciers liés aux biens immobiliers est de nature fixe, bien qu'une partie des charges soit de nature variable. La direction atténue le risque de crédit en assurant une diversité de locataires et en limitant l'exposition du Fonds à tout locataire en particulier. Le Fonds maintient également un portefeuille diversifié par type d'immeuble afin de réduire le risque lié aux secteurs d'activité.

La variation de la juste valeur des passifs financiers découlant de l'incidence des changements relatifs aux risques de crédit n'a pas été importante en 2021 ni en 2020.

Toutes les opérations concernant des titres cotés sont réglées et payées une fois la livraison effectuée par l'intermédiaire de courtiers agréés. Le risque de défaillance est considéré comme minime, étant donné que la livraison de titres vendus n'a lieu qu'à la suite de la réception du paiement par le courtier. Le paiement d'un achat est effectué à la suite de la réception des titres par le courtier.

Les notations présentées ci-dessous sont fournies par des agences de notation indépendantes, dont DBRS, Standard & Poor's, Moody's Investors Service et Fitch Ratings. Nous utilisons la notation la plus faible fournie par les agences de notation.

Les titres de créance, répartis par notation, sont les suivants :

	2021		2020	
	Pourcentage du total des obligations (%)	**Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)**	Pourcentage du total des obligations (%)	Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)
AAA	**46,9**	**1,4**	40,1	3,9
AA	**53,1**	**1,6**	51,6	5,0
SN*	**—**	**—**	8,3	0,8
Total	**100,0**	**3,0**	100,0	9,7

**Les obligations sans notation (SN) sont des titres adossés à des créances hypothécaires, des obligations faisant l'objet d'un placement privé ou des obligations n'ayant pas été notées par une agence de notation.*

Fonds de placement immobilier canadien nº 1
Notes annexes du tableau des placements
(en milliers de $ canadiens)

F. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs et des passifs financiers du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

	2021			
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
Obligations	**— $**	**156 420 $**	**— $**	**156 420 $**
Immeubles de placement	**—**	**—**	**6 154 819**	**6 154 819**
Total des actifs évalués à la juste valeur	**— $**	**156 420 $**	**6 154 819 $**	**6 311 239 $**
Passifs évalués à la juste valeur				
Emprunts hypothécaires sur immeubles de placement	**— $**	**1 140 036 $**	**— $**	**1 140 036 $**
Actif net attribuable aux titulaires de contrats évalué à la juste valeur	**— $**	**(983 616) $**	**6 154 819 $**	**5 171 203 $**

	2020			
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations	— $	458 621 $	41 535 $	500 156 $
Immeubles de placement	—	—	5 610 690	5 610 690
Total des actifs évalués à la juste valeur	— $	458 621 $	5 652 225 $	6 110 846 $
Passifs évalués à la juste valeur				
Emprunts hypothécaires sur immeubles de placement	— $	1 123 685 $	— $	1 123 685 $
Actif net attribuable aux titulaires de contrats évalué à la juste valeur	— $	(665 064) $	5 652 225 $	4 987 161 $

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2021 ni en 2020.

F. Classement de la juste valeur (suite)

Le tableau suivant présente des renseignements additionnels en ce qui concerne les actifs évalués à la juste valeur sur une base récurrente et pour lesquels le Fonds a utilisé des données de niveau 3 pour déterminer la juste valeur :

	2021		2020	
	Obligations	**Immeubles de placement**	Obligations	Immeubles de placement
Solde au début de l'exercice	**41 535 $**	**5 610 690 $**	43 095 $	5 937 347 $
Total des profits (pertes) inclus dans l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**(15 799)**	**360 232**	(1 560)	(19 857)
Achats	**—**	**240 601**	—	104 720
Ventes	**(25 736)**	**(56 704)**	—	(411 520)
Settlements	**—**	**—**	—	—
Transferts vers le niveau 3	**—**	**—**	—	—
Transferts hors du niveau 3	**—**	**—**	—	—
Solde à la clôture de l'exercice	**— $**	**6 154 819 $**	41 535 $	5 610 690 $
Total des profits (pertes) de l'exercice inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements pour les actifs de niveau 3 détenus à la fin de l'exercice	**— $**	**345 689 $**	(1 560) $	(69 844) $

G. Valeur comptable des immeubles de placement

Le tableau suivant présente la valeur comptable des immeubles de placement ainsi que la variation de cette valeur comptable :

	2021	2020
Solde au début de l'exercice	**5 610 690 $**	5 937 347 $
Ajouts	**240 601**	104 720
Variation de la juste valeur par le biais du résultat net	**359 818**	(18 406)
Cessions	**(56 704)**	(411 520)
Fluctuations des taux de change	**414**	(1 451)
Solde à la clôture de l'exercice	**6 154 819 $**	5 610 690 $

H. Données importantes non observables

L'évaluation des immeubles de placement est généralement déterminée au moyen de modèles d'évaluation des immeubles qui sont fondés sur les taux de capitalisation attendus et de modèles qui actualisent le montant net des flux de trésorerie futurs prévus. L'établissement de la juste valeur des immeubles de placement exige l'utilisation d'estimations, telles que les flux de trésorerie futurs (dont les hypothèses locatives, les taux de location, les dépenses d'investissement et les dépenses d'exploitation futurs) et les taux d'actualisation, de capitalisation réversifs et de capitalisation globaux applicables aux actifs selon les taux actuels du marché.

Le tableau suivant présente des renseignements sur les données importantes non observables utilisées à la clôture de la période aux fins de l'évaluation des actifs classés dans le niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur :

	Dépendance entre les données importantes non observables et l'évaluation de la juste valeur						
	Taux d'actualisation[1]			**Taux réversif [2]**			**Taux d'inoccupation [3]**
Type d'immeuble	Minimum	Maximum	Moyenne pondérée	Minimum	Maximum	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée
Bureaux	5,3 %	10,5 %	6,3 %	4,3 %	8,5 %	5,4 %	19,7 %
Industriel	5,3 %	7,0 %	5,5 %	4,5 %	6,0 %	5,0 %	3,4 %
Commerce de détail	5,3 %	8,5 %	6,6 %	4,5 %	7,5 %	5,8 %	4,1 %
Commercial	5,0 %	10,5 %	6,0 %	4,3 %	8,5 %	5,3 %	9,8 %
Résidentiel [4]	3,3 %	4,5 %	3,5 %	s.o.	s.o.	s.o.	7,3 %
Total	**3,3 %**	**10,5 %**	**5,4 %**	**4,3 %**	**8,5 %**	**5,3 %**	**9,4 %**

(1) Une diminution du taux d'actualisation se traduirait par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux d'actualisation se traduirait par une diminution de la juste valeur.

(2) Le taux réversif correspond au taux utilisé pour estimer la valeur de revente d'un immeuble à la fin de la période de détention. Une diminution du taux réversif se traduirait par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux réversif se traduirait par une diminution de la juste valeur.

Les taux réversifs ne s'appliquent pas aux actifs résidentiels, car la méthode d'évaluation de ceux-ci est fondée sur la capitalisation du revenu stabilisé pour la première année.

(3) Une diminution du taux d'inoccupation prévu se traduirait généralement par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux d'inoccupation prévu se traduirait généralement par une diminution de la juste valeur.

(4) Les taux d'actualisation présentés relatifs aux actifs résidentiels représentent le taux de capitalisation global appliqué au bénéfice stabilisé pour chaque élément d'actif.

I. Actifs affectés en garantie

Le Fonds détient certains immeubles de placement qui ont été donnés en garantie à l'égard de ses emprunts hypothécaires sur immeubles de placement. En cas de défaillance du Fonds, la contrepartie est autorisée à porter les garanties en déduction de ces passifs. Une fois les passifs réglés par le Fonds, les actifs donnés en garantie seront remis au Fonds. Au 31 décembre 2021, le Fonds avait donné en garantie des actifs d'une valeur de 2 970 343 $ (2 349 340 $ au 31 décembre 2020).

J. Engagements

Au 31 décembre 2021, le Fonds avait des obligations contractuelles d'achat, de construction et d'aménagement d'immeubles de placement, aux fins de réparation, de maintenance ou d'améliorations, se chiffrant à 232 850 $ (100 050 $ au 31 décembre 2020).

Fonds de placement immobilier canadien nº 1

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts de catégorie Portefeuille, telles qu'elles sont définies à la note 5, et les parts de fonds d'investissement détenues par la Compagnie, telles qu'elles sont définies à la note 9 d), sont réparties entre chaque catégorie et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Placement seulement	**988 655**	1 062 936	1 056 204	1 124 579	1 151 246	**2 830 214**	2 728 094	2 644 441	2 580 844	2 468 782
Placement seulement (AI)	**787 844**	650 108	632 672	460 302	406 034	**543 699**	417 547	411 740	286 255	246 267
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (AC/AL)	**2 880 030**	2 776 761	2 805 374	2 639 342	2 466 452	**1 109 804**	959 022	944 883	814 577	711 074
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**501 881**	677 507	728 643	785 466	914 595	**189 347**	235 981	254 946	259 397	290 449
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**273 772**	398 616	427 484	502 889	579 320	**108 321**	145 603	156 859	174 158	193 060
Gestion de l'actif (IC)	**39 396**	48 463	49 425	54 954	60 565	**32 681**	36 643	37 061	38 397	40 188
Police avec garantie de 75/75	**4 956 258**	6 778 091	7 150 974	5 931 054	5 058 972	**93 072**	117 514	124 544	97 508	80 044
Police avec garantie de 75/100	**2 045 891**	3 384 919	3 616 139	3 336 827	3 025 245	**37 873**	57 900	62 196	54 225	47 360
Police avec garantie de 100/100	**187 895**	316 057	303 351	231 193	224 952	**3 280**	5 120	4 962	3 589	3 379
Police avec garantie de 75/75 SP1	**4 441 677**	6 154 902	6 406 423	5 274 752	4 904 039	**72 194**	91 954	95 719	74 061	65 968
Police avec garantie de 75/100 SP1	**1 979 222**	2 904 070	2 982 152	2 633 732	2 245 141	**31 677**	42 787	44 011	36 583	29 926
Police avec garantie de 100/100 SP1	**129 092**	207 325	197 076	172 293	173 472	**1 995**	2 960	2 829	2 336	2 266
Police avec garantie de 75/75 SP2	**3 185 654**	4 552 734	5 029 714	5 054 929	4 904 635	**66 014**	84 558	91 101	83 896	76 040
Police avec garantie de 75/100 SP2	**1 105 784**	1 582 463	1 633 460	1 525 943	1 409 338	**22 914**	29 391	29 586	25 326	21 850
Police avec garantie de 100/100 SP2	**20 710**	43 020	49 312	24 387	31 128	**429**	799	893	405	483
Police avec garantie de 75/75 SP	**845 925**	1 652 581	1 674 244	543 251	—	**10 238**	18 266	18 391	5 574	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**202 311**	283 850	284 880	87 501	—	**2 438**	3 127	3 122	896	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**1 526 475**	2 884 905	2 854 981	984 067	—	**18 752**	32 221	31 550	10 111	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**40 999**	48 233	49 583	—	—	**501**	536	546	—	—

Fonds de placement immobilier canadien nº 1

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts de catégorie Portefeuille, telles qu'elles sont définies à la note 5, et les parts de fonds d'investissement détenues par la Compagnie, telles qu'elles sont définies à la note 9 d), sont réparties entre chaque catégorie et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 8)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					Augmentation (diminution) par part ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Placement seulement	**2 862,69**	2 566,57	2 503,72	2 294,94	2 144,44	**296,12**	62,85
Placement seulement (AI)	**690,11**	642,27	650,80	621,88	606,52	**47,84**	(8,53)
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (AC/AL)	**385,34**	345,37	336,81	308,63	288,30	**39,97**	8,56
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**377,27**	348,31	349,89	330,25	317,57	**28,96**	(1,58)
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**395,66**	365,27	366,93	346,32	333,25	**30,39**	(1,66)
Gestion de l'actif (IC)	**829,55**	756,10	749,85	698,72	663,56	**73,45**	6,25
Police avec garantie de 75/75	**18,78**	17,34	17,42	16,44	15,82	**1,44**	(0,08)
Police avec garantie de 75/100	**18,51**	17,11	17,20	16,25	15,65	**1,40**	(0,09)
Police avec garantie de 100/100	**17,46**	16,20	16,36	15,52	15,02	**1,26**	(0,16)
Police avec garantie de 75/75 SP1	**16,25**	14,94	14,94	14,04	13,45	**1,31**	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	**16,00**	14,73	14,76	13,89	13,33	**1,27**	(0,03)
Police avec garantie de 100/100 SP1	**15,45**	14,28	14,35	13,56	13,06	**1,17**	(0,07)
Police avec garantie de 75/75 SP2	**20,72**	18,57	18,11	16,60	15,50	**2,15**	0,46
Police avec garantie de 75/100 SP2	**20,72**	18,57	18,11	16,60	15,50	**2,15**	0,46
Police avec garantie de 100/100 SP2	**20,72**	18,57	18,11	16,60	15,50	**2,15**	0,46
Police avec garantie de 75/75 SP	**12,10**	11,05	10,98	10,26	—	**1,05**	0,07
Police avec garantie de 75/100 SP	**12,05**	11,02	10,96	10,25	—	**1,03**	0,06
Police avec garantie de 75/75 SPP	**12,28**	11,17	11,05	10,27	—	**1,11**	0,12
Police avec garantie de 75/100 SPP	**12,21**	11,12	11,02	—	—	**1,09**	0,10

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, et IFRS 16, *Contrats de location*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Use of Estimates, Significant Accounting Judgments and Assumptions

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements et des immeubles de placement est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Dans le cadre de l'application des méthodes comptables du Fonds, la direction a porté les jugements suivants, qui ont eu le plus d'incidence sur les montants comptabilisés dans les états financiers :

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Le Fonds participe à des entreprises communes qui lui permettent de détenir des immeubles de placement conjointement avec une autre partie pour en retirer des revenus locatifs comptabilisés dans les produits tirés des immeubles de placement et/ou une plus-value en capital sur les immeubles de placement comptabilisée dans le profit (la perte) sur placements. Le contrôle conjoint a été déterminé conformément aux conditions énoncées dans le partenariat, en vertu duquel les décisions portant sur les activités pertinentes, qui ont une incidence significative sur les rendements du partenariat, exigent le consentement unanime des parties qui partagent le contrôle. Les partenariats ont été classés comme des entreprises communes, puisqu'ils établissent les droits des deux parties sur les actifs et les produits, ainsi que leurs obligations au titre des passifs et des charges. La plupart des immeubles de placement sont détenus conjointement par les parties liées ou les fonds distincts liés.

Dans le cours normal des activités, le Fonds achète et vend régulièrement des immeubles de placement. Le Fonds a conclu que l'achat et la vente de ces immeubles de placement ne répondaient pas aux critères requis pour le classement de ces transactions à titre d'acquisitions d'entreprises. Par conséquent, tous les immeubles acquis par le Fonds jusqu'à maintenant constituent des acquisitions d'actifs.

Le Fonds a conclu des baux commerciaux et résidentiels visant ses immeubles de placement. Le Fonds a déterminé, d'après une évaluation des conditions des accords, qu'il conserve la totalité des risques et avantages importants inhérents à la propriété de ces immeubles. Il comptabilise donc les contrats à titre de contrats de location simple.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Le début de la pandémie de COVID-19 a entraîné des défis sans précédent à l'échelle mondiale, ce qui a eu une incidence sur toutes les catégories d'actifs, y compris l'immobilier. L'Institut canadien des évaluateurs recommande aux évaluateurs de faire preuve d'un degré élevé de prudence dans le cadre des évaluations et de limiter les conditions relatives à leurs opinions, ce qui nuit à la fiabilité et à l'utilité de leurs évaluations pour les besoins du Fonds. Le 20 mars 2020, la Compagnie a déterminé qu'il existait une incertitude significative relative à l'évaluation des biens immobiliers du Fonds; elle a donc temporairement suspendu les cotisations au Fonds et les transferts vers celui-ci, ainsi que les rachats et les transferts hors du Fonds.

Le 26 juin 2020, la Compagnie a recommencé à évaluer les biens immobiliers du Fonds, à mesure que la conjoncture s'est améliorée, ce qui a permis de mieux cerner l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les flux de trésorerie des biens immobiliers. Même si la conjoncture s'est améliorée, le marché des placements immobiliers a enregistré une importante baisse des volumes de transactions qui servent normalement de données empiriques significatives pour l'évaluation des biens immobiliers. Par conséquent, les évaluations fournies par les évaluateurs ont continué à faire l'objet de réserves liées à l'incertitude significative, de façon à limiter la confiance de la Compagnie à l'égard de l'évaluation des biens immobiliers du Fonds. Les conditions du marché ont continué à s'améliorer au second semestre de 2020, si bien que les informations indépendantes au sujet de l'incertitude significative relative aux évaluations ont été sélectivement retirées à l'égard de diverses catégories d'actifs.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Le 11 janvier 2021, la Compagnie a levé la suspension temporaire des cotisations au Fonds et des transferts vers le Fonds, et le 19 avril 2021, la suspension temporaire des rachats et des transferts hors du Fonds a été intégralement levée, puisque la confiance à l'égard de l'évaluation des biens immobiliers sous-jacents a été rétablie en raison de l'intensification des activités sur le marché.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions, des immeubles de placement et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs et des passifs du Fonds a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 – d'après les cours sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 – d'après des données autres que les cours du marché qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement;

Niveau 3 – d'après des données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des actifs et des passifs sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les actifs et les passifs de niveau 3 sont évalués périodiquement par le gestionnaire du fonds. Le gestionnaire du fonds examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. Le gestionnaire du fonds évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Obligations

Les obligations sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de un an au moment de leur acquisition. Un rapprochement est inclus dans le tableau des flux de trésorerie du Fonds pour la trésorerie et les dépôts à court terme qui sont assortis d'échéances inférieures à 90 jours et ceux qui sont assortis d'échéances supérieures à 90 jours, mais inférieures à un an. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Immeubles de placement

Les immeubles de placement se composent des biens immobiliers achevés et des biens en cours d'aménagement détenus pour en retirer des revenus locatifs (comptabilisés au poste Produits tirés des immeubles de placement, dans l'état du résultat global) ou en valoriser le capital, ou les deux. Le coût des immeubles de placement correspond au coût d'acquisition plus le coût des améliorations apportées aux immobilisations. Les immeubles de placement comprennent des actifs au titre du droit d'utilisation comptabilisés relativement à des contrats de location de terrains. Les coûts d'acquisition comprennent les droits de mutation et les honoraires juridiques. Les coûts directs initiaux et les coûts marginaux qui sont engagés dans le cadre de la négociation d'un contrat de location simple visant un immeuble de placement sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif loué et comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location. Les immeubles en cours d'aménagement comprennent les intérêts sur la dette spécifique et la dette générale, les taxes foncières et les frais généraux et administratifs liés directement à l'acquisition et à l'aménagement de biens immobiliers.

Les immeubles de placement du Fonds sont évalués au moins une fois par année par des évaluateurs d'immeubles de placement externes qualifiés. Lorsque le Fonds établit que la juste valeur d'immeubles de placement en cours de construction ne peut pas être évaluée de manière fiable, mais prévoit qu'elle pourra l'être lorsque la construction sera terminée, il évalue les immeubles au coût jusqu'à ce que leur juste valeur puisse être évaluée de façon fiable ou jusqu'à ce que la construction soit terminée (selon ce qui se produira en premier). Par la suite, ils sont comptabilisés à leur valeur d'expertise interne ou externe la plus récente. Le gestionnaire d'un fonds peut à l'occasion ajuster la valeur de biens immobiliers individuels, en raison des changements de la conjoncture du marché.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les actifs au titre du droit d'utilisation sont initialement évalués d'après le montant initial de l'obligation locative, ajusté en fonction de tout paiement de location effectué au plus tard à la date de début du contrat de location, majoré des coûts directs initiaux engagés et des coûts de remise en état, moins tout incitatif à la location reçu. Le Fonds applique une mesure de simplification qui consiste à ne pas comptabiliser les actifs au titre du droit d'utilisation et les obligations locatives pour les contrats de location à court terme dont la durée est d'au plus 12 mois et pour les actifs de faible valeur.

Après leur comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués à leur juste valeur. La juste valeur des immeubles de placement est déterminée au moyen du recours à des services d'évaluation indépendants disposant des compétences pertinentes et reflète les ajustements effectués par la direction pour tenir compte des variations significatives des flux de trésorerie liés aux immeubles, des dépenses d'investissement ou de la conjoncture générale des marchés observées entre deux évaluations. Les profits ou pertes découlant de variations de la juste valeur d'immeubles de placement sont inclus dans l'état du résultat global de la période pendant laquelle ils surviennent.

Un immeuble de placement est décomptabilisé lors de sa sortie ou lorsque son utilisation est arrêtée de manière permanente et qu'aucun avantage économique futur n'est attendu de sa sortie. Les profits ou pertes résultant de la mise hors service ou de la sortie d'immeubles de placement sont comptabilisés dans l'état du résultat global dans l'exercice où intervient la mise hors service ou la sortie de l'actif. Les profits ou pertes résultant de la sortie d'un immeuble de placement sont déterminés comme étant la différence entre le produit net de la sortie et la valeur comptable de l'actif.

Des renseignements supplémentaires sur les immeubles de placement sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements.

Lorsque le Fonds participe à des entreprises communes, il comptabilise ses droits sur les actifs et les produits ainsi que ses obligations au titre des passifs et les charges de l'entreprise commune conformément aux méthodes comptables utilisées par le Fonds.

Pour les immeubles de placement, le taux de capitalisation est une mesure de la valeur d'une propriété par rapport au revenu qu'elle génère et une mesure clé de l'évaluation préparée par les évaluateurs d'immeubles de placement. Les taux de capitalisation subissent l'incidence de facteurs touchant l'ensemble du marché des immeubles de placement au Canada, lequel subit à son tour l'incidence de facteurs liés à l'offre et à la demande ainsi que de la conjoncture économique nationale.

Les immeubles de placement sont soumis à un certain degré de risque. Les divers facteurs en cause sont les changements dans la conjoncture économique générale et les conditions du marché local, les marchés du crédit, la concurrence, la stabilité et la solvabilité des locataires, ainsi que d'autres facteurs.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

L'amortissement des incitatifs à la location représente les coûts directs initiaux engagés lors de la négociation et de la rédaction de contrats de location simple et amortis sur la période de location, sur la même base que les produits locatifs. Les coûts de location directs initiaux sont amortis et passés en charges par le biais des charges d'exploitation des immeubles de façon linéaire sur la durée du contrat de location connexe. Les paiements versés aux locataires qui font augmenter la valeur de l'immeuble sont désignés comme des améliorations locatives. Tous les autres paiements versés aux locataires sont désignés comme des incitatifs à la location. Les améliorations locatives et les incitatifs à la location sont amortis de façon linéaire sur la durée du contrat de location connexe et sont comptabilisés comme une réduction des revenus locatifs.

g) Obligations locatives

Les obligations locatives sont initialement évaluées à la valeur actuelle des paiements de location qui ne sont pas effectués à la date de début du contrat de location, actualisés selon le taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut être facilement déterminé, le taux d'emprunt marginal du Fonds. En règle générale, le Fonds utilise son taux d'emprunt marginal comme taux d'actualisation. Les obligations locatives sont évaluées au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges d'intérêts sur les obligations locatives sont incluses dans les charges liées aux immeubles de placement.

Le Fonds applique une mesure de simplification qui consiste à ne pas comptabiliser les actifs au titre du droit d'utilisation et les obligations locatives pour les contrats de location à court terme dont la durée est d'au plus 12 mois et pour les actifs de faible valeur.

h) Emprunts hypothécaires sur immeubles de placement

Les emprunts hypothécaires liés aux immeubles de placement sont comptabilisés à la juste valeur. La juste valeur des emprunts hypothécaires a été déterminée en fonction des paiements futurs actualisés de capital et d'intérêts à payer sur les emprunts hypothécaires en cours, puis actualisée selon les taux d'intérêt du marché offerts au Fonds.

i) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

j) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) nets liés aux variations de la juste valeur des immeubles de placement – Comprennent les ajustements de la juste valeur découlant d'évaluations externes, les ajustements d'évaluation faits par la direction et les profits (pertes) liés à la vente d'immeubles de placement.

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Revenu d'intérêts sur les titres de créance – Est inclus dans la variation de la juste valeur de tels placements et est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Produits tirés des immeubles de placement
Le Fonds est le bailleur aux termes de contrats de location simple visant des immeubles de placement. Le Fonds a déterminé, d'après une évaluation des conditions des accords, qu'il conserve la totalité des risques et avantages importants inhérents à la propriété de ces immeubles. La période de location désigne la période non résiliable du contrat, ainsi que toutes périodes ultérieures pour lesquelles le locataire a l'option d'obtenir la poursuite de son contrat de location. Les produits tirés des immeubles de placement découlant de contrats de location simple visant des immeubles de placement sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location dans l'état du résultat global, sauf les produits locatifs tirés des loyers conditionnels, lesquels sont comptabilisés en tant que produits locatifs au cours de la période où ils sont gagnés. Les coûts directs initiaux engagés lors de la négociation et de la rédaction de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur la période de location, sur la même base que les produits locatifs.

Devises
Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

Produits (pertes) divers
Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

k) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

l) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

m) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers se composent principalement de soldes nets liés à l'exploitation et aux impôts indirects découlant des activités courantes des placements immobiliers du Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

n) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

o) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu d'intérêts, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part, sauf en ce qui concerne les parts de catégorie A de certains clients. Le revenu de placement net de cette catégorie est attribué aux titulaires de contrats sous forme de parts supplémentaires.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

p) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

q) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, les honoraires juridiques et les droits de mutation engagés à l'achat et à la vente d'immeubles de placement par le Fonds, sont ajoutés au coût de l'actif au cours de la période.

r) Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qui exige une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé ou vendu sont incorporés comme composante du coût de l'actif. Le Fonds n'a incorporé aucun coût d'emprunt dans le coût de l'actif en 2021 ni en 2020. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés. Les coûts d'emprunt sont les intérêts et autres coûts qu'une entité engage dans le cadre d'un emprunt de fonds.

3. OBLIGATIONS LOCATIVES

Le tableau suivant présente la valeur comptable des obligations locatives ainsi que la variation de cette valeur comptable :

	2021	2020
Obligations locatives comptabilisées, au début de l'exercice	**85 561 $**	86 694 $
Cessions	**(8 701)**	—
Paiements de location	**(2 840)**	(3 222)
Charges d'intérêts	**1 837**	2 089
Valeur comptable à la fin de l'exercice	**75 857 $**	85 561 $

Au 31 décembre 2021, les paiements approximatifs exigibles au titre des obligations locatives pour les cinq prochains exercices et par la suite étaient les suivants :

Exercice clos le	**Paiements de location exigibles**
31 décembre 2022	**2 820 $**
31 décembre 2023	**2 820**
31 décembre 2024	**2 823**
31 décembre 2025	**2 831**
31 décembre 2026	**2 831**
Par la suite	**108 025**
Total des obligations locatives non actualisées au 31 décembre 2021	**122 150 $**

4. EMPRUNTS HYPOTHÉCAIRES SUR IMMEUBLES DE PLACEMENT

Au 31 décembre 2021, les emprunts hypothécaires sur des immeubles de placement comprennent des emprunts à terme portant intérêt à des taux contractuels variant de 0,77 % à 5,83 % (2,02 % à 6,07 % au 31 décembre 2020) et dont le taux d'intérêt contractuel moyen pondéré est de 2,97 % (3,28 % au 31 décembre 2020). Les emprunts hypothécaires sont garantis par le placement immobilier et la cession des baux et des loyers exigibles. Les conditions de ces emprunts hypothécaires pourraient faire l'objet de renégociations entre 2022 et 2031.

5. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Placement seulement** sont offertes aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes collectifs enregistrés au Canada;
- les régimes non enregistrés.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :
- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :
- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts **de catégorie Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de placement Portefeuille. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

6. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

7. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

8. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

9. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Conseillers immobiliers GWL inc.	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
801611 Ontario Ltd.	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

(1) Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) Conseillers immobiliers GWL inc. fournit des services de gestion immobilière et de gestion de l'actif au Fonds dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché.

Au 31 décembre 2021, des frais de 20 816 $ (22 485 $ au 31 décembre 2020) ont été payés à Conseillers immobiliers GWL inc.

b) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

9. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

c) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

d) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

e) Au 31 décembre 2020, le Fonds détenait des obligations d'une juste valeur de 41 535 $ émises par 801611 Ontario Ltd. Ces obligations ont été vendues le 17 avril 2021.

Avec prise d'effet le 20 mars 2020, les cotisations au Fonds ainsi que les transferts et les rachats de parts du Fonds ont été suspendus. À la suite de la suspension, le paiement de certains rachats et certaines demandes de transaction d'achat ont été traités. Pour régler ces demandes de transaction approuvées après la suspension, le fonds général de la Compagnie a payé ou reçu la valeur des parts fictives qui ont été rachetées ou achetées et, en contrepartie, a reçu ou livré les parts fictives applicables.

Au 31 décembre 2021, la Compagnie détenait des placements dans le Fonds d'une valeur de 254 819 $ (309 272 $ au 31 décembre 2020). La Compagnie d'Assurance Canada-Vie du Canada, qui est une filiale en propriété exclusive de la Compagnie, détenait des placements dans le Fonds d'une valeur de 32 442 $ (29 086 $ au 31 décembre 2020).

f) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Compagnie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

10. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Le Fonds a ajusté certains chiffres comparatifs présentés à la note Risque de taux d'intérêt, dans les notes annexes du tableau des placements. L'ajustement n'a eu aucune incidence sur les montants présentés dans les états financiers, ni sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds.

Fonds de placement immobilier canadien nº 1

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**3,07**	3,06	3,06	3,08	3,29
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**3,07**	3,06	3,07	3,07	3,06
Gestion de l'actif (IC)	**1,74**	1,73	1,74	1,74	1,85
Police avec garantie de 75/75	**3,07**	3,06	3,06	3,07	3,06
Police avec garantie de 75/100	**3,17**	3,16	3,16	3,17	3,16
Police avec garantie de 100/100	**3,62**	3,60	3,61	3,62	3,62
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2,61**	2,60	2,60	2,61	2,59
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,77**	2,76	2,77	2,77	2,76
Police avec garantie de 100/100 SP1	**3,16**	3,15	3,15	3,16	3,15
Police avec garantie de 75/75 SP	**1,96**	1,95	1,95	1,95	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**2,06**	2,05	2,05	2,05	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**1,50**	1,49	1,49	1,49	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**1,66**	1,66	1,66	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Obligations	**0,03**	1,31	5,90	3,65	5,17
Immeubles de placement	**1,16**	2,54	0,08	0,62	0,48

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS INDICE-ACTIONS CANADIEN

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds indice-actions canadien (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds indice-actions canadien

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**140 $**	87 $
Revenu de placement à recevoir et couru	**262**	113
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	**—**	18
Montant à recevoir des courtiers	**—**	—
Montant à recevoir de tiers	**—**	—
Placements		
Obligations	**—**	—
Actions	**102 153**	44 619
Parts de fonds de placement	**—**	—
Total des placements	**102 153**	44 619
Total de l'actif	**102 555 $**	44 837 $
Passif		
Découverts	**— $**	— $
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	**14**	—
Montant à payer aux courtiers	**—**	—
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**14**	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**102 541 $**	44 837 $

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**18 830 $**	2 549 $
Produits (pertes) divers	**21**	46
Total des produits	**18 851**	2 595
Charges		
Frais de gestion (note 7)	**656**	595
Coût de transaction	**30**	30
Retenues d'impôt à la source	**—**	—
Autres	**61**	56
Total des charges	**747**	681
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**18 104 $**	1 914 $

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	**44 837 $**	49 421 $
Dépôts des titulaires de contrats	**50 296**	2 591
Retraits des titulaires de contrats	**(10 696)**	(9 089)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**18 104**	1 914
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**57 704**	(4 584)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	**102 541 $**	44 837 $

Fonds indice-actions canadien

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
		(note 8)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**18 104 $**	1 914 $
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	**(1 839)**	(2 632)
(Profits) pertes latents	**(14 511)**	1 572
Produit brut de la cession d'actifs	**15 461**	21 803
Paiements bruts pour achats d'actifs	**(56 645)**	(16 100)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	**(149)**	5
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	**32**	(41)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	**—**	160
	(39 547)	6 681
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**50 296**	2 591
Retraits des titulaires de contrats	**(10 696)**	(9 089)
	39 600	(6 498)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**53**	183
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	**87**	(96)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	**140 $**	87 $
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Dividendes reçus	**2 331 $**	1 494 $

Fonds indice-actions canadien
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires canadiennes			
Services de communication			
BCE Inc.	29 564	1 357	1 946
Cogeco Communications inc., à droit de vote subalterne	711	55	72
Corus Entertainment Inc., cat. B, sans droit de vote	6 501	35	31
Québecor Média inc., cat. B, à droit de vote subalterne	5 825	131	166
Rogers Communications Inc., cat. B, sans droit de vote	11 559	495	696
Shaw Communications Inc., cat. B, sans droit de vote	14 934	307	573
TELUS Corp.	44 515	863	1 326
TELUS International Inc.	1 528	72	64
Consommation discrétionnaire			
Aritzia Inc.	2 837	65	149
Bombardier Produits Récréatifs inc.	1 236	79	137
Canada Goose Holdings Inc.	1 956	103	92
La Société Canadian Tire Ltée, cat. A, sans droit de vote	1 885	196	342
Dollarama Inc.	9 505	276	602
Les Vêtements de Sport Gildan Inc.	6 569	175	352
Linamar Corp.	1 497	75	112
Magna International Inc.	9 078	617	929
Martinrea International Inc.	2 734	31	31
Groupe d'alimentation MTY Inc.	661	43	42
Park Lawn Corp.	1 105	42	46
Restaurant Brands International Inc.	10 088	685	774
Sleep Country Canada Holdings Inc.	1 273	39	48
Spin Master Corp.	1 104	46	53
Biens de consommation de base			
Alimentation Couche-Tard Inc.	27 358	689	1 450
Empire Co. Ltd., cat. A, sans droit de vote	5 649	165	218
George Weston Ltée	2 343	173	344
Les Compagnies Loblaw limitée	5 279	220	547
Les Aliments Maple Leaf Inc.	2 484	50	73
Metro inc.	7 947	290	535
Premium Brands Holdings Corp.	1 201	102	152
Primo Water Corp.	5 325	85	119
Saputo Inc.	7 865	216	224
The North West Company Inc.	1 645	43	56
Village Farms International Inc.	2 100	36	17

Fonds indice-actions canadien
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires canadiennes (suite)			
Énergie			
Advantage Energy Ltd.	6 223	39	46
AltaGas Ltd.	9 337	222	255
ARC Resources Ltd.	21 651	292	249
Baytex Energy Corp.	18 399	61	72
Birchcliff Energy Ltd.	8 829	55	57
Corporation Cameco ($ CA)	13 118	239	362
Canadian Natural Resources Ltd.	38 206	1 188	2 042
Cenovus Energy Inc.	40 883	601	634
Crescent Point Energy Corp.	17 384	292	117
Denison Mines Corp.	21 000	29	37
Enbridge Inc. ($ CA)	65 995	2 753	3 261
Energy Fuels Inc.	5 075	46	49
Enerplus Corp.	7 429	145	99
Freehold Royalties Ltd.	3 830	40	45
Gibson Energy Inc.	4 840	105	109
Hydro One Ltd.	10 162	260	334
Compagnie Pétrolière Impériale Ltée	7 351	224	335
Keyera Corp.	7 378	170	210
MEG Energy Corp.	9 089	153	106
Mullen Group Ltd.	2 976	47	35
NexGen Energy Ltd.	11 000	48	61
Paramount Resources Ltd., cat. A	2 371	49	58
Parex Resources Inc.	4 288	76	93
Parkland Corp. of Canada	5 139	161	179
Pembina Pipeline Corp.	18 046	571	692
Peyto Exploration & Development Corp.	5 423	47	51
PrairieSky Royalty Ltd.	6 443	135	88
Secure Energy Services Inc.	7 938	37	42
Suncor Énergie Inc.	46 976	1 324	1 487
Tamarack Valley Energy Ltd.	11 019	37	42
Corporation TC Énergie	32 252	1 581	1 897
Topaz Energy Corp.	2 632	44	47
Tourmaline Oil Corp.	9 945	285	406
Vermilion Energy Inc.	4 959	133	79
Whitecap Resources Inc.	16 308	135	122

Fonds indice-actions canadien
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires canadiennes (suite)			
Fonds négociés en Bourse			
iShares S&P/TSX 60 Capped Composite Index ETF	28 626	927	966
Produits financiers			
Banque de Montréal	21 329	1 591	2 905
Brookfield Asset Management Inc.	47 328	1 720	3 615
Groupe Canaccord Genuity inc.	3 095	36	47
Banque Canadienne Impériale de Commerce	14 792	1 336	2 181
Banque canadienne de l'Ouest	2 908	75	106
CI Financial Corp.	6 441	142	170
ECN Capital Corp.	7 712	13	41
Element Fleet Management Corp.	14 477	173	186
Equitable Group Inc.	772	45	53
Fairfax Financial Holdings Ltd., à droit de vote subalterne	905	419	563
goeasy Ltd.	360	44	65
Great-West Lifeco Inc.*	9 104	251	346
Home Capital Group Inc.	1 791	46	70
iA Société financière inc.	3 556	169	257
Société financière IGM Inc.*	2 669	85	122
Intact Corporation financière	5 794	661	953
Banque Laurentienne du Canada	1 474	60	59
Société Financière Manuvie	63 451	1 506	1 530
Banque Nationale du Canada	11 107	574	1 071
Nuvei Corp.	2 074	220	170
Onex Corp., à droit de vote subalterne	2 559	143	254
Power Corporation du Canada, à droit de vote subalterne*	19 018	492	795
Banque Royale du Canada	46 230	3 460	6 205
Sprott Inc.	686	34	39
La Financière Sun Life inc.	19 025	924	1 340
La Banque de Nouvelle-Écosse	39 665	2 237	3 552
La Banque Toronto-Dominion	59 379	3 166	5 759
Thomson Reuters Corp.	5 550	399	840
Groupe TMX Ltée	1 696	165	218
Trisura Group Ltd.	1 056	42	50

* L'émetteur de ce titre et l'émetteur du Fonds sont des sociétés liées.

Fonds indice-actions canadien
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires canadiennes (suite)			
Soins de santé			
Aurora Cannabis Inc.	6 128	246	42
Bausch Health Companies Inc.	9 436	481	330
Canopy Growth Corp.	7 532	212	83
Cronos Group Inc.	6 258	85	31
Jamieson Wellness Inc.	1 347	41	54
Sienna Senior Living Inc.	2 232	35	34
Well Health Technologies Corp.	5 704	43	28
Produits industriels			
Groupe Aecon Inc.	2 026	36	34
Air Canada, à droit de vote variable	10 910	192	231
ATS Automation Tooling Systems Inc.	2 347	48	118
Badger Infrastructure Solutions Ltd.	1 217	43	39
Ballard Power Systems Inc.	8 098	160	129
Bombardier Inc., cat. B, à droit de vote subalterne	70 385	129	118
Boyd Group Services Inc.	744	159	149
CAE Inc.	10 415	262	332
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	19 992	1 634	3 106
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	30 209	1 965	2 748
Cargojet Inc.	530	70	88
Exchange Income Corp.	1 092	44	46
Finning International Inc.	5 408	124	172
GFL Environmental Inc.	4 747	180	227
LifeWorks Inc.	2 306	63	59
NFI Group Inc.	2 086	61	42
Quincaillerie Richelieu Ltée	1 754	59	77
Ritchie Bros. Auctioneers Inc.	3 599	168	279
Métaux Russel Inc.	2 099	46	71
Groupe SNC-Lavalin inc.	5 688	162	176
Stantec Inc.	3 737	130	266
TFI International Inc.	2 702	149	383
The Lion Electric Co.*	3 213	37	40
Toromont Industries Ltd.	2 590	149	296
Transcontinental Inc., cat. A, à droit de vote subalterne	2 469	44	50
Waste Connections Inc.	8 492	821	1 464

* L'émetteur de ce titre et l'émetteur du Fonds sont des sociétés liées.

Fonds indice-actions canadien
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires canadiennes (suite)			
Produits industriels (suite)			
Westshore Terminals Investment Corp.	1 468	25	39
WSP Global Inc.	2 380	182	437
Technologies de l'information			
BlackBerry Ltd.	17 461	339	206
Celestica Inc.	3 558	58	50
Groupe CGI inc., cat. A, à droit de vote subalterne	7 360	449	823
Constellation Software Inc.	646	645	1 516
Converge Technology Solutions Corp.	6 485	79	70
Docebo Inc.	443	50	38
Dye & Durham Ltd.	1 525	66	68
Enghouse Systems Ltd.	1 398	59	68
Hut 8 Mining Corp.	4 506	44	45
Kinaxis Inc.	872	80	155
Lightspeed Commerce Inc.	4 332	368	221
Open Text Corp.	9 178	339	551
Shopify Inc. ($ CA)	3 720	3 142	6 478
The Descartes Systems Group Inc.	2 791	130	292
Matériaux			
Mines Agnico-Eagle Limitée	8 021	444	539
Alamos Gold Inc.	13 735	139	134
B2Gold Corp.	35 056	153	175
Société aurifère Barrick	57 778	1 432	1 390
Canfor Corp.	2 059	39	66
Capstone Mining Corp.	8 654	44	48
Cascades inc.	2 767	46	39
CCL Industries Inc., cat. B, sans droit de vote	4 934	201	335
Centerra Gold Inc.	7 320	61	71
Dundee Precious Metals Inc.	5 808	47	45
Eldorado Gold Corp.	5 837	151	69
Endeavour Silver Corp.	5 285	36	28
Equinox Gold Corp.	8 465	104	72
ERO Copper Corp.	2 459	46	47
First Majestic Silver Corp.	6 509	101	92
First Quantum Minerals Ltd.	17 750	375	537
Fortuna Silver Mines Inc.	9 718	75	48

Fonds indice-actions canadien
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires canadiennes (suite)			
Matériaux (suite)			
Franco-Nevada Corp. ($ CA)	6 291	596	1 101
HudBay Minerals Inc.	7 194	70	66
IAMGOLD Corp.	16 342	69	64
Interfor Corp.	2 259	48	92
Intertape Polymer Group Inc.	1 937	38	51
Ivanhoe Mines Ltd.	18 195	91	188
K92 Mining Inc.	7 249	46	52
Kinross Gold Corp.	40 965	339	301
Kirkland Lake Gold Ltd.	8 828	293	468
Labrador Iron Ore Royalty Corp.	2 054	54	77
Lithium Americas Corp.	3 056	74	113
Lundin Mining Corp.	21 050	214	208
MAG Silver Corp.	2 844	53	56
Methanex Corp.	2 506	102	125
New Gold Inc.	23 161	53	44
NovaGold Resources Inc.	8 266	74	72
Nutrien Ltd. ($ CA)	18 687	988	1 777
OceanaGold Corp.	23 756	58	52
Redevances Aurifères Osisko Ltée	5 077	73	79
Minière Osisko inc.	8 014	28	31
Pan American Silver Corp.	6 805	195	215
Pretium Resources Inc.	6 179	63	110
Sandstorm Gold Ltd. ($ CA)	6 575	51	52
Seabridge Gold Inc.	1 912	38	40
Silvercorp Metals Inc.	5 984	37	28
Silvercrest Metals Inc.	4 169	44	42
SSR Mining Inc.	7 167	148	160
Stelco Holdings Inc.	1 492	54	62
Stella-Jones Inc.	2 158	99	86
Ressources Teck Limitée, cat. B	15 372	359	560
Torex Gold Resources Inc.	2 746	46	36
Turquoise Hill Resources Ltd.	3 285	71	68
Mines d'or Wesdome Ltée	4 728	34	54
West Fraser Timber Co. Ltd.	3 236	211	391
Wheaton Precious Metals Corp.	14 718	457	799
Winpak Ltd.	1 038	46	39
Yamana Gold Inc.	32 218	232	171

Fonds indice-actions canadien
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires canadiennes (suite)			
Immobilier			
Allied Properties REIT	4 249	155	187
Altus Group Ltd.	1 358	60	96
Artis REIT	4 101	45	49
Boardwalk REIT	1 257	40	69
Canadian Apartment Properties REIT	5 709	219	342
Chartwell Retirement Residences REIT	7 259	75	86
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix	8 897	116	135
Colliers International Group Inc.	1 062	87	200
Fonds de placement immobilier Cominar	5 566	76	65
Crombie REIT	3 215	46	60
CT REIT	2 300	36	40
Fiducie de placement immobilier industriel Dream	6 907	94	119
Fiducie de placement immobilier de bureaux Dream	1 351	31	33
FPI First Capital	7 496	134	141
FirstService Corp.	1 257	139	312
Société en commandite Holding FPI Granite	2 030	121	214
Fonds de placement immobilier H&R	9 439	147	153
InterRent REIT	4 563	61	79
Killam Apartment REIT	3 475	57	82
Northwest Healthcare Properties REIT	5 586	66	77
Fonds de placement immobilier RioCan	10 574	200	243
SmartCentres REIT	4 250	104	137
Summit Industrial Income REIT	5 113	65	120
Tricon Residential Inc.	8 057	102	156
Services d'intérêt public			
Algonquin Power & Utilities Corp.	21 676	339	396
ATCO Ltd., cat. I, sans droit de vote	2 484	72	106
Boralex Inc., cat. A	2 841	86	99
Canadian Utilities Ltd., cat. A, sans droit de vote	3 969	102	146
Capital Power Corp.	3 522	103	139
Emera Inc.	8 289	354	524
Fortis Inc.	15 410	671	940
Innergex énergie renouvelable inc.	3 949	66	73
Northland Power Inc.	7 412	243	281
Superior Plus Corp.	4 702	65	61

Fonds indice-actions canadien
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires canadiennes (suite)			
Services d'intérêt public (suite)			
TransAlta Corp.	8 050	107	113
TransAlta Renewables Inc.	3 455	53	65
Total des actions ordinaires canadiennes		68 345	100 846
Actions ordinaires américaines			
Soins de santé			
Tilray Inc.	14 985	272	134
Total des actions ordinaires américaines		272	134
Actions ordinaires mondiales			
Bermudes			
Brookfield Business Partners LP ($ CA)	1 817	76	105
Brookfield Infrastructure Partners LP, parts de société en commandite	9 866	556	760
Brookfield Renewable Energy Partners LP	6 789	232	308
Total des actions ordinaires mondiales		864	1 173
Total des actions		69 481	102 153
Coûts de transaction (se reporter aux notes annexes – note 2)		(40)	
Total des placements		69 441	102 153

Fonds indice-actions canadien

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds indice-actions canadien (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2021, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2021

Devise	**Placements**	**Trésorerie, dépôts à court terme et découverts**	**Total***	**Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats**
Dollar américain	**— $**	**18 $**	**18 $**	**— $**
Total	**— $**	**18 $**	**18 $**	**— $**
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			**— %**	

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

2020

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	— $	12 $	12 $	— $
Total	— $	12 $	12 $	— $
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			— %	

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

D. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2021, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 1 022 $ (446 $ au 31 décembre 2020) ou d'environ 1,0 % (1,0 % au 31 décembre 2020) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

Fonds indice-actions canadien
Notes annexes du tableau des placements
(en milliers de $ canadiens)

E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

	2021			
	Actifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
Actions	**102 153 $**	**— $**	**— $**	**102 153 $**
Total des actifs évalués à la juste valeur	**102 153 $**	**— $**	**— $**	**102 153 $**

	2020			
	Actifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	44 616 $	3 $	— $	44 619 $
Total des actifs évalués à la juste valeur	44 616 $	3 $	— $	44 619 $

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2021 ni en 2020.

Fonds indice-actions canadien

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Placement seulement	**2 743**	2 550	2 505	2 562	2 525	**7 938**	5 889	5 477	4 561	4 931
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**23 758**	25 190	27 978	32 581	35 413	**14 550**	12 609	13 583	13 186	16 094
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**15 298**	17 382	22 380	26 159	30 257	**9 855**	9 152	11 429	11 137	14 475
Gestion de l'actif (IC)	**488**	525	540	571	615	**302**	262	258	225	269
Police avec garantie de 75/75	**98 275**	113 861	157 555	58 544	57 458	**2 169**	2 054	2 757	854	942
Police avec garantie de 75/100	**51 423**	54 983	58 827	51 609	54 295	**1 113**	974	1 012	741	878
Police avec garantie de 100/100	**8 302**	10 835	10 303	19 869	13 310	**172**	184	171	276	209
Police avec garantie de 75/75 SP1	**101 060**	74 102	78 192	55 586	54 453	**2 050**	1 224	1 249	737	809
Police avec garantie de 75/100 SP1	**29 508**	32 204	24 166	27 589	30 083	**586**	522	380	361	441
Police avec garantie de 100/100 SP1	**274**	274	2 262	366	541	**5**	4	35	5	8
Police avec garantie de 75/75 SP2	**108 774**	42 554	75 152	27 134	27 185	**2 693**	841	1 405	413	454
Police avec garantie de 75/100 SP2	**1 946**	3 769	4 242	2 160	2 301	**48**	74	79	33	38
Police avec garantie de 75/75 SP	**10 691**	19 156	22 523	10 200	—	**147**	213	240	90	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**183**	184	976	—	—	**2**	2	10	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**12 205**	11 039	5 294	—	—	**170**	124	57	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**973**	783	—	—	—	**13**	9	—	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					Augmentation (diminution) par part ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Placement seulement	**2 893,45**	2 309,12	2 186,54	1 779,82	1 952,58	**584,33**	122,58
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**612,42**	500,56	485,49	404,72	454,47	**111,86**	15,07
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**644,21**	526,54	510,68	425,72	478,39	**117,67**	15,86
Gestion de l'actif (IC)	**618,84**	499,49	478,39	393,84	436,87	**119,35**	21,10
Police avec garantie de 75/75	**22,07**	18,04	17,50	14,59	16,39	**4,03**	0,54
Police avec garantie de 75/100	**21,64**	17,71	17,21	14,37	16,17	**3,93**	0,50
Police avec garantie de 100/100	**20,68**	16,99	16,56	13,88	15,68	**3,69**	0,43
Police avec garantie de 75/75 SP1	**20,28**	16,52	15,97	13,26	14,85	**3,76**	0,55
Police avec garantie de 75/100 SP1	**19,86**	16,21	15,71	13,08	14,67	**3,65**	0,50
Police avec garantie de 100/100 SP1	**19,25**	15,76	15,32	12,79	14,41	**3,49**	0,44
Police avec garantie de 75/75 SP2	**24,76**	19,76	18,70	15,22	16,69	**5,00**	1,06
Police avec garantie de 75/100 SP2	**24,76**	19,75	18,70	15,22	16,69	**5,01**	1,05
Police avec garantie de 75/75 SP	**13,74**	11,11	10,66	8,79	—	**2,63**	0,45
Police avec garantie de 75/100 SP	**13,67**	11,06	10,63	—	—	**2,61**	0,43
Police avec garantie de 75/75 SPP	**13,95**	11,24	10,75	—	—	**2,71**	0,49
Police avec garantie de 75/100 SPP	**13,81**	11,15	—	—	—	**2,66**	0,47

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Produits (pertes) divers
Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

h) Compensation des instruments financiers
Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers
Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers
Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

k) Autres charges
Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

l) Attribution des revenus
Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

n) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Placement seulement** sont offertes aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes collectifs enregistrés au Canada;
- les régimes non enregistrés.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :
- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

3. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :
- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts **de catégorie Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de placement Portefeuille. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [1]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

[1] Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

8. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Le Fonds a ajusté les chiffres comparatifs présentés au poste Dividendes reçus. L'ajustement a eu une incidence seulement sur les renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie, mais aucune incidence sur les montants présentés dans les états financiers, ni sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds.

Fonds indice-actions canadien

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**2,42**	2,43	2,42	2,44	2,64
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**2,42**	2,43	2,42	2,44	2,42
Gestion de l'actif (IC)	**1,17**	1,17	1,17	1,17	1,28
Police avec garantie de 75/75	**2,42**	2,43	2,42	2,44	2,42
Police avec garantie de 75/100	**2,57**	2,58	2,58	2,59	2,57
Police avec garantie de 100/100	**2,94**	2,94	2,95	2,94	2,93
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2,07**	2,08	2,07	2,08	2,07
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,29**	2,29	2,29	2,30	2,29
Police avec garantie de 100/100 SP1	**2,62**	2,64	2,60	2,65	2,65
Police avec garantie de 75/75 SP	**1,33**	1,33	1,33	1,33	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**1,48**	1,52	1,48	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**0,98**	0,98	0,97	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**1,19**	1,19	—	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**17,68**	36,01	23,01	14,29	22,02

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS DE PLACEMENT EN ACTIONS CANADIENNES Nº 3

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de placement en actions canadiennes nº 3 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds de placement en actions canadiennes nº 3

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**5 253 $**	1 592 $
Revenu de placement à recevoir et couru	**824**	768
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	**—**	—
Montant à recevoir des courtiers	**—**	—
Montant à recevoir de tiers	**—**	—
Placements		
Obligations	**—**	—
Actions	**493 923**	470 019
Parts de fonds de placement	**—**	—
Total des placements	**493 923**	470 019
Total de l'actif	**500 000 $**	472 379 $
Passif		
Découverts	**— $**	— $
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	**860**	512
Montant à payer aux courtiers	**—**	—
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**860**	512
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**499 140 $**	471 867 $

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**108 172 $**	27 112 $
Produits (pertes) divers	**10**	202
Total des produits	**108 182**	27 314
Charges		
Frais de gestion (note 7)	**2 662**	2 550
Coût de transaction	**410**	411
Retenues d'impôt à la source	**7**	55
Autres	**247**	237
Total des charges	**3 326**	3 253
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**104 856 $**	24 061 $

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	**471 867 $**	512 891 $
Dépôts des titulaires de contrats	**31 743**	57 834
Retraits des titulaires de contrats	**(109 326)**	(122 919)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**104 856**	24 061
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**27 273**	(41 024)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	**499 140 $**	471 867 $

Fonds de placement en actions canadiennes nº 3

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
		(note 8)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**104 856 $**	24 061 $
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	**(68 532)**	(44 446)
(Profits) pertes latents	**(28 688)**	30 508
Produit brut de la cession d'actifs	**344 681**	313 395
Paiements bruts pour achats d'actifs	**(271 365)**	(260 582)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	**(56)**	176
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	**348**	841
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	**—**	(444)
	81 244	63 509
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**31 743**	57 834
Retraits des titulaires de contrats	**(109 326)**	(122 919)
	(77 583)	(65 085)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**3 661**	(1 576)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	**1 592**	3 168
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	**5 253 $**	1 592 $
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Dividendes reçus	**10 892 $**	13 324 $

Fonds de placement en actions canadiennes nº 3
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires canadiennes			
Services de communication			
Rogers Communications Inc., cat. B, sans droit de vote	103 383	5 927	6 227
TELUS Corp.	245 762	6 253	7 321
TELUS International Inc.	57 531	2 018	2 405
Consommation discrétionnaire			
Aritzia Inc.	92 110	1 683	4 822
Bombardier Produits Récréatifs inc.	47 755	3 713	5 291
La Société Canadian Tire Ltée, cat. A, sans droit de vote	28 208	4 264	5 118
Dollarama Inc.	100 453	5 226	6 360
Magna International Inc.	48 720	3 862	4 986
Pet Valu Holdings Ltd.	156 349	3 782	5 640
Biens de consommation de base			
Alimentation Couche-Tard Inc.	149 437	4 113	7 920
Les Compagnies Loblaw limitée	89 583	6 250	9 284
Énergie			
ARC Resources Ltd.	234 524	2 452	2 697
Canadian Natural Resources Ltd.	352 911	14 922	18 863
Enbridge Inc. ($ CA)	179 951	8 895	8 891
Headwater Exploration Inc.	646 964	2 385	3 332
Parkland Corp. of Canada	69 053	2 834	2 401
Pason Systems Inc.	343 924	3 340	3 969
Pembina Pipeline Corp.	107 296	3 696	4 117
Secure Energy Services Inc.	631 168	3 611	3 320
Corporation TC Énergie	129 652	8 116	7 627
Tourmaline Oil Corp.	92 733	2 792	3 787
Produits financiers			
Banque de Montréal	189 331	17 155	25 785
Brookfield Asset Management Inc.	272 906	10 412	20 847
Definity Financial Corp.	81 260	1 788	2 400
Intact Corporation financière	84 264	10 632	13 855
Banque Nationale du Canada	88 005	7 553	8 487
Banque Royale du Canada	309 216	23 598	41 511
La Financière Sun Life inc.	107 975	5 516	7 603
La Banque Toronto-Dominion	354 914	20 769	34 420

Fonds de placement en actions canadiennes nº 3
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires canadiennes (suite)			
Produits financiers (suite)			
Thomson Reuters Corp.	25 931	2 632	3 923
Groupe TMX Ltée	29 709	3 877	3 810
Soins de santé			
dentalcorp Holdings Ltd.	221 931	3 107	3 611
Neighbourly Pharmacy Inc.	65 929	1 121	2 633
Produits industriels			
Boyd Group Services Inc.	31 917	6 455	6 371
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	92 076	7 071	14 307
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	218 262	14 077	19 856
Stantec Inc.	58 089	2 080	4 128
TFI International Inc.	38 118	3 478	5 408
Toromont Industries Ltd.	37 427	2 479	4 280
Waste Connections Inc.	45 699	4 603	7 879
WSP Global Inc.	31 588	2 469	5 801
Technologies de l'information			
Groupe CGI inc., cat. A, à droit de vote subalterne	79 343	4 168	8 875
Constellation Software Inc.	6 246	6 927	14 659
Dye & Durham Ltd.	62 209	1 105	2 792
Kinaxis Inc.	13 107	1 642	2 324
Open Text Corp.	147 478	7 106	8 855
Shopify Inc. ($ CA)	8 192	14 892	14 268
Tecsys Inc.	29 975	1 188	1 577
The Descartes Systems Group Inc.	24 005	1 906	2 511
Matériaux			
Mines Agnico-Eagle Limitée	31 818	2 890	2 138
CCL Industries Inc., cat. B, sans droit de vote	113 589	5 895	7 705
First Quantum Minerals Ltd.	82 751	2 019	2 505
Kirkland Lake Gold Ltd.	111 912	5 657	5 932
Major Drilling Group International Inc.	280 740	2 448	2 319
Methanex Corp.	63 001	3 071	3 153
Nutrien Ltd. ($ CA)	99 649	6 081	9 475
Wheaton Precious Metals Corp.	102 034	5 666	5 538

Fonds de placement en actions canadiennes nº 3
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires canadiennes (suite)			
Immobilier			
Allied Properties REIT	114 180	4 960	5 018
Colliers International Group Inc.	27 479	2 761	5 176
Services d'intérêt public			
Boralex Inc., cat. A	128 754	3 125	4 465
Northland Power Inc.	55 779	2 454	2 117
Total des actions ordinaires canadiennes		336 967	472 695
Actions ordinaires américaines			
Services de communication			
Alphabet Inc., cat. A	717	1 987	2 628
Consommation discrétionnaire			
Amazon.com Inc.	561	2 157	2 366
Produits financiers			
Digital Realty Trust Inc. REIT	13 062	2 372	2 923
Technologies de l'information			
MasterCard Inc., cat. A	5 733	2 496	2 606
Microsoft Corp.	11 697	3 194	4 977
Visa Inc., cat. A	9 466	2 580	2 595
Immobilier			
Equinix Inc. REIT	2 928	1 771	3 133
Total des actions ordinaires américaines		16 557	21 228
Total des actions		353 524	493 923
Coûts de transaction (se reporter aux notes annexes – note 2)		(265)	
Total des placements		353 259	493 923

Fonds de placement en actions canadiennes nº 3
Notes annexes du tableau des placements
(en milliers de $ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds de placement en actions canadiennes nº 3 (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2021, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2021

Devise	**Placements**	**Trésorerie, dépôts à court terme et découverts**	**Total***	**Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats**
Dollar américain	**21 228 $**	**647 $**	**21 875 $**	**219 $**
Total	**21 228 $**	**647 $**	**21 875 $**	**219 $**
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			**4,4 %**	

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

2020

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	32 352 $	52 $	32 404 $	324 $
Total	32 352 $	52 $	32 404 $	324 $
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			6,9 %	0,1 %

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

C. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2021, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 4 939 $ (4 700 $ au 31 décembre 2020) ou d'environ 1,0 % (1,0 % au 31 décembre 2020) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

Fonds de placement en actions canadiennes nº 3
Notes annexes du tableau des placements
(en milliers de $ canadiens)

D. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

	2021			
	Actifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
Actions	**493 923 $**	**— $**	**— $**	**493 923 $**
Total des actifs évalués à la juste valeur	**493 923 $**	**— $**	**— $**	**493 923 $**

	2020			
	Actifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	468 800 $	1 219 $	— $	470 019 $
Total des actifs évalués à la juste valeur	468 800 $	1 219 $	— $	470 019 $

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2021 ni en 2020.

Fonds de placement en actions canadiennes nº 3

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Placement seulement	**106 020**	119 081	126 258	141 392	142 979	**231 203**	208 614	211 310	195 274	211 764
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**51 489**	60 231	68 197	81 098	93 978	**41 027**	39 572	43 938	44 256	56 434
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**56 712**	66 626	77 388	94 117	109 029	**47 561**	46 072	52 478	54 057	68 957
Gestion de l'actif (IC)	**7 568**	8 722	9 686	11 361	12 995	**5 198**	4 867	5 223	5 113	6 341
Police avec garantie de 75/75	**205 902**	220 444	263 996	286 191	294 695	**5 229**	4 616	5 421	4 978	5 644
Police avec garantie de 75/100	**154 708**	183 457	198 025	189 644	229 762	**3 867**	3 787	4 015	3 262	4 359
Police avec garantie de 100/100	**20 830**	25 030	27 499	32 479	35 425	**497**	495	536	539	651
Police avec garantie de 75/75 SP1	**251 680**	213 534	248 735	311 842	345 137	**5 605**	3 903	4 438	4 692	5 690
Police avec garantie de 75/100 SP1	**113 370**	144 762	162 916	159 379	160 394	**2 472**	2 597	2 859	2 363	2 612
Police avec garantie de 100/100 SP1	**1 512**	1 067	956	974	928	**32**	19	16	14	15
Police avec garantie de 75/75 SP2	**288 225**	345 152	408 586	510 817	560 354	**7 922**	7 618	8 613	8 883	10 446
Police avec garantie de 75/100 SP2	**71 708**	88 078	93 065	89 642	91 303	**1 971**	1 944	1 962	1 559	1 702
Police avec garantie de 100/100 SP2	**865**	1 053	1 083	1 184	1 218	**24**	23	23	21	23
Police avec garantie de 75/75 SP	**13 253**	53 021	51 228	26 265	—	**178**	579	543	233	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**10 256**	10 704	11 044	1 570	—	**137**	116	117	14	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**99 690**	148 890	118 194	33 597	—	**1 357**	1 646	1 261	299	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					Augmentation (diminution) par part ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Placement seulement	**2 180,74**	1 751,86	1 673,63	1 381,08	1 481,09	**428,88**	78,23
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**796,80**	657,01	644,28	545,71	600,50	**139,79**	12,73
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**838,64**	691,51	678,11	574,36	632,47	**147,13**	13,40
Gestion de l'actif (IC)	**686,81**	558,03	539,20	450,02	487,98	**128,78**	18,83
Police avec garantie de 75/75	**25,40**	20,94	20,54	17,39	19,15	**4,46**	0,40
Police avec garantie de 75/100	**24,99**	20,64	20,28	17,20	18,97	**4,35**	0,36
Police avec garantie de 100/100	**23,88**	19,79	19,51	16,61	18,38	**4,09**	0,28
Police avec garantie de 75/75 SP1	**22,27**	18,28	17,84	15,04	16,49	**3,99**	0,44
Police avec garantie de 75/100 SP1	**21,81**	17,94	17,55	14,83	16,29	**3,87**	0,39
Police avec garantie de 100/100 SP1	**21,12**	17,43	17,11	14,51	15,99	**3,69**	0,32
Police avec garantie de 75/75 SP2	**27,48**	22,07	21,08	17,39	18,64	**5,41**	0,99
Police avec garantie de 75/100 SP2	**27,48**	22,07	21,08	17,39	18,64	**5,41**	0,99
Police avec garantie de 100/100 SP2	**27,49**	22,07	21,08	17,39	18,64	**5,42**	0,99
Police avec garantie de 75/75 SP	**13,40**	10,93	10,60	8,88	—	**2,47**	0,33
Police avec garantie de 75/100 SP	**13,32**	10,88	10,57	8,87	—	**2,44**	0,31
Police avec garantie de 75/75 SPP	**13,61**	11,05	10,67	8,90	—	**2,56**	0,38

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Produits (pertes) divers
Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

h) Compensation des instruments financiers
Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers
Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers
Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

k) Autres charges
Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

l) Attribution des revenus
Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

n) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Placement seulement** sont offertes aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes collectifs enregistrés au Canada;
- les régimes non enregistrés.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :
- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

3. DESCRIPTION DES PARTS

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :
- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts **de catégorie Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de placement Portefeuille. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

[(1)] Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

8. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Le Fonds a ajusté les chiffres comparatifs présentés au poste Dividendes reçus. L'ajustement a eu une incidence seulement sur les renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie, mais aucune incidence sur les montants présentés dans les états financiers, ni sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds.

Fonds de placement en actions canadiennes nº 3

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**2,64**	2,64	2,65	2,69	2,93
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**2,64**	2,64	2,65	2,68	2,71
Gestion de l'actif (IC)	**1,17**	1,17	1,17	1,18	1,28
Police avec garantie de 75/75	**2,64**	2,64	2,65	2,68	2,70
Police avec garantie de 75/100	**2,80**	2,81	2,81	2,83	2,81
Police avec garantie de 100/100	**3,15**	3,16	3,16	3,18	3,16
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2,18**	2,19	2,19	2,20	2,19
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,40**	2,40	2,41	2,42	2,40
Police avec garantie de 100/100 SP1	**2,72**	2,74	2,74	2,75	2,79
Police avec garantie de 75/75 SP	**1,55**	1,55	1,55	1,55	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**1,71**	1,71	1,71	1,71	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**1,09**	1,09	1,09	1,09	—

Taux de rotation du portefeuille (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**56,02**	55,33	29,07	25,49	38,79

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS DE DIVIDENDES 8.01G

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de dividendes 8.01G (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds de dividendes 8.01G

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**2 350 $**	2 166 $
Revenu de placement à recevoir et couru	**1 374**	1 245
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	**—**	—
Montant à recevoir des courtiers	**—**	—
Montant à recevoir de tiers	**—**	—
Placements		
Obligations	**—**	—
Actions	**456 517**	434 300
Parts de fonds de placement	**—**	—
Total des placements	**456 517**	434 300
Total de l'actif	**460 241 $**	437 711 $
Passif		
Découverts	**— $**	— $
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	**510**	249
Montant à payer aux courtiers	**—**	—
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**510**	249
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**459 731 $**	437 462 $

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**112 691 $**	(1 438) $
Produits (pertes) divers	**(21)**	(44)
Total des produits	**112 670**	(1 482)
Charges		
Frais de gestion (note 7)	**6 486**	6 179
Coût de transaction	**133**	220
Retenues d'impôt à la source	**64**	94
Autres	**652**	627
Total des charges	**7 335**	7 120
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**105 335 $**	(8 602) $

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	**437 462 $**	527 323 $
Dépôts des titulaires de contrats	**16 522**	25 855
Retraits des titulaires de contrats	**(99 588)**	(107 114)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**105 335**	(8 602)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**22 269**	(89 861)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	**459 731 $**	437 462 $

Fonds de dividendes 8.01G

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020 (note 8)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**105 335 $**	(8 602) $
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	**(51 017)**	(18 639)
(Profits) pertes latents	**(46 819)**	37 188
Produit brut de la cession d'actifs	**166 244**	159 886
Paiements bruts pour achats d'actifs	**(90 625)**	(94 902)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	**(129)**	122
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	**261**	(69)
	83 250	74 984
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**16 522**	25 855
Retraits des titulaires de contrats	**(99 588)**	(107 114)
	(83 066)	(81 259)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**184**	(6 275)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	**2 166**	8 441
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	**2 350 $**	2 166 $
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Dividendes reçus	**14 724 $**	17 207 $

Fonds de dividendes 8.01G
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires canadiennes			
Services de communication			
BCE Inc.	120 678	4 912	7 942
Rogers Communications Inc., cat. B, sans droit de vote	126 729	6 195	7 633
Shaw Communications Inc., cat. B, sans droit de vote	241 124	6 524	9 257
TELUS Corp.	359 276	5 920	10 703
Consommation discrétionnaire			
La Société Canadian Tire Ltée, cat. A, sans droit de vote	17 674	1 911	3 207
Magna International Inc.	47 320	2 340	4 843
Pet Valu Holdings Ltd.	38 136	925	1 376
Restaurant Brands International Inc.	44 093	3 600	3 382
Biens de consommation de base			
Alimentation Couche-Tard Inc.	131 757	3 320	6 983
Empire Co. Ltd., cat. A, sans droit de vote	90 428	3 500	3 485
Les Compagnies Loblaw limitée	87 307	4 325	9 048
Énergie			
Canadian Natural Resources Ltd.	227 096	7 767	12 138
Enbridge Inc. ($ CA)	335 314	13 422	16 568
Gibson Energy Inc.	48 018	1 102	1 077
Hydro One Ltd.	137 051	4 222	4 510
Parkland Corp. of Canada	64 194	2 598	2 232
Pembina Pipeline Corp.	121 993	4 504	4 681
Suncor Énergie Inc.	178 909	5 905	5 662
Corporation TC Énergie	171 716	8 795	10 102
Tourmaline Oil Corp.	91 657	2 037	3 743
Produits financiers			
Banque de Montréal	95 845	7 717	13 053
Brookfield Asset Management Inc.	260 574	9 365	19 905
Banque Canadienne Impériale de Commerce	88 764	8 926	13 088
Definity Financial Corp.	74 395	1 637	2 197
Element Fleet Management Corp.	177 227	2 110	2 283
iA Société financière inc.	45 922	2 196	3 324
Intact Corporation financière	51 541	3 811	8 474
Société Financière Manuvie	459 964	8 456	11 090
Banque Nationale du Canada	34 722	2 053	3 349

Fonds de dividendes 8.01G
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires canadiennes (suite)			
Produits financiers (suite)			
Banque Royale du Canada	244 535	14 970	32 828
La Financière Sun Life inc.	113 773	4 154	8 011
La Banque de Nouvelle-Écosse	246 511	14 233	22 075
La Banque Toronto-Dominion	300 233	14 347	29 117
Thomson Reuters Corp.	23 776	1 551	3 597
Groupe TMX Ltée	20 794	2 275	2 667
Soins de santé			
Jamieson Wellness Inc.	65 771	1 229	2 640
Produits industriels			
AG Growth International Inc.	23 616	958	748
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	86 375	6 089	13 421
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	93 168	5 628	8 476
Exchange Income Corp.	106 130	4 204	4 472
TFI International Inc.	16 863	1 707	2 392
Toromont Industries Ltd.	31 402	2 094	3 591
Waste Connections Inc.	26 435	1 181	4 557
WSP Global Inc.	36 968	2 185	6 788
Technologies de l'information			
Constellation Software Inc.	1 026	2 266	2 408
Open Text Corp.	105 341	5 023	6 325
Matériaux			
CCL Industries Inc., cat. B, sans droit de vote	38 000	2 576	2 578
Franco-Nevada Corp. ($ CA)	31 936	3 635	5 587
Kirkland Lake Gold Ltd.	60 575	3 183	3 211
Nutrien Ltd. ($ CA)	112 982	6 943	10 742
Stella-Jones Inc.	34 158	1 509	1 367
Immobilier			
Allied Properties REIT	72 485	2 857	3 186
Canadian Apartment Properties REIT	69 646	3 475	4 176
Chartwell Retirement Residences REIT	200 174	2 953	2 366
FPI First Capital	262 274	4 913	4 946
Société en commandite Holding FPI Granite	39 413	2 081	4 154

Fonds de dividendes 8.01G
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires canadiennes (suite)			
Services d'intérêt public			
Algonquin Power & Utilities Corp.	154 396	1 506	2 821
Capital Power Corp.	68 674	2 010	2 710
Emera Inc.	58 288	2 862	3 685
Northland Power Inc.	146 164	3 917	5 547
Total des actions ordinaires canadiennes		268 609	416 524
Actions ordinaires américaines			
Services de communication			
Comcast Corp., cat. A	14 474	711	922
The Walt Disney Co.	9 429	1 704	1 848
Consommation discrétionnaire			
The TJX Companies Inc.	36 342	2 802	3 490
Fonds négociés en Bourse			
iShares Semiconductor ETF	3 700	1 631	2 538
Produits financiers			
Capital One Financial Corp.	7 167	1 087	1 315
Morgan Stanley	8 835	572	1 097
Soins de santé			
Johnson & Johnson Inc.	23 431	3 826	5 071
Produits industriels			
Danaher Corp.	3 899	1 602	1 623
Technologies de l'information			
Microsoft Corp.	24 230	2 594	10 309
Visa Inc., cat. A	3 617	974	992
Total des actions ordinaires américaines		17 503	29 205

Fonds de dividendes 8.01G
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires mondiales			
Bermudes			
Brookfield Infrastructure Partners LP, parts de société en commandite	128 251	4 273	9 874
Irlande			
Medtronic Co. PLC	6 981	917	914
Total des actions ordinaires mondiales		5 190	10 788
Total des actions		291 302	456 517
Coûts de transaction (se reporter aux notes annexes – note 2)		(222)	
Total des placements		291 080	456 517

Fonds de dividendes 8.01G
Notes annexes du tableau des placements
(en milliers de $ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds de dividendes 8.01G (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2021, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2021

Devise	**Placements**	**Trésorerie, dépôts à court terme et découverts**	**Total***	**Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats**
Dollar américain	**30 119 $**	**1 476 $**	**31 595 $**	**316 $**
Total	**30 119 $**	**1 476 $**	**31 595 $**	**316 $**
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			**6,9 %**	**0,1 %**

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

2020

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	44 649 $	159 $	44 808 $	448 $
Total	44 649 $	159 $	44 808 $	448 $
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			10,2 %	0,1 %

*Comprend des instruments monétaires et non monétaires

D. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2021, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 4 565 $ (4 343 $ au 31 décembre 2020) ou d'environ 1,0 % (1,0 % au 31 décembre 2020) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

Fonds de dividendes 8.01G
Notes annexes du tableau des placements
(en milliers de $ canadiens)

E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

	2021			
	Actifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
Actions	**456 517 $**	**— $**	**— $**	**456 517 $**
Total des actifs évalués à la juste valeur	**456 517 $**	**— $**	**— $**	**456 517 $**

	2020			
	Actifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	434 300 $	— $	— $	434 300 $
Total des actifs évalués à la juste valeur	434 300 $	— $	— $	434 300 $

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2021 ni en 2020.

Fonds de dividendes 8.01G

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Placement seulement	**35 343**	35 250	49 335	69 053	65 853	**31 040**	24 075	33 642	39 227	40 392
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**83 869**	95 434	113 620	141 996	173 589	**76 824**	69 752	85 080	90 886	123 024
Frais d'acquisition reportés (Individuelle)(IB)	**63 397**	77 629	93 769	120 060	145 980	**60 696**	59 302	73 388	80 317	108 207
Gestion de l'actif (IC)	**25 246**	32 437	38 806	43 991	49 381	**25 007**	25 273	30 537	29 169	35 750
Police avec garantie de 75/75	**1 737 909**	1 882 653	2 185 942	2 243 294	2 294 374	**45 741**	39 537	47 033	41 256	46 754
Police avec garantie de 75/100	**1 055 840**	1 341 084	1 558 319	1 622 002	1 661 702	**27 379**	27 779	33 107	29 487	33 510
Police avec garantie de 100/100	**130 006**	148 738	183 745	210 941	218 034	**3 220**	2 953	3 756	3 703	4 261
Police avec garantie de 75/75 SP1	**1 686 877**	1 669 234	1 814 317	1 939 084	2 020 604	**36 538**	28 716	31 830	28 945	33 266
Police avec garantie de 75/100 SP1	**1 019 851**	1 227 763	1 285 731	1 377 860	1 424 881	**21 627**	20 725	22 182	20 270	23 170
Police avec garantie de 100/100 SP1	**85 782**	91 763	100 613	109 359	115 529	**1 762**	1 506	1 693	1 574	1 844
Police avec garantie de 75/75 SP2	**1 434 027**	1 609 994	1 837 246	1 927 733	2 168 516	**38 179**	33 323	37 955	33 165	40 269
Police avec garantie de 75/100 SP2	**425 778**	503 625	587 764	647 464	617 549	**11 336**	10 424	12 142	11 139	11 468
Police avec garantie de 100/100 SP2	**8 048**	7 206	27 722	41 240	37 441	**214**	149	573	709	695
Police avec garantie de 75/75 SP	**123 367**	167 346	194 276	93 983	—	**1 658**	1 775	2 088	854	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**74 934**	82 356	91 738	15 601	—	**1 003**	871	984	142	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**139 189**	182 009	147 717	35 878	—	**1 901**	1 952	1 598	327	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**41 063**	21 116	4 591	—	—	**556**	225	50	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					Augmentation (diminution) par part ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Placement seulement	**878,24**	682,96	681,91	568,06	613,35	**195,28**	1,05
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**916,00**	730,89	748,81	640,05	708,71	**185,11**	(17,92)
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**957,38**	763,91	782,65	668,97	741,25	**193,47**	(18,74)
Gestion de l'actif (IC)	**990,54**	779,14	786,90	663,07	723,96	**211,40**	(7,76)
Police avec garantie de 75/75	**26,32**	21,00	21,52	18,39	20,38	**5,32**	(0,52)
Police avec garantie de 75/100	**25,93**	20,71	21,25	18,18	20,17	**5,22**	(0,54)
Police avec garantie de 100/100	**24,77**	19,86	20,44	17,55	19,54	**4,91**	(0,58)
Police avec garantie de 75/75 SP1	**21,66**	17,20	17,54	14,93	16,46	**4,46**	(0,34)
Police avec garantie de 75/100 SP1	**21,21**	16,88	17,25	14,71	16,26	**4,33**	(0,37)
Police avec garantie de 100/100 SP1	**20,54**	16,41	16,83	14,39	15,96	**4,13**	(0,42)
Police avec garantie de 75/75 SP2	**26,62**	20,70	20,66	17,20	18,57	**5,92**	0,04
Police avec garantie de 75/100 SP2	**26,62**	20,70	20,66	17,20	18,57	**5,92**	0,04
Police avec garantie de 100/100 SP2	**26,62**	20,70	20,66	17,20	18,57	**5,92**	0,04
Police avec garantie de 75/75 SP	**13,44**	10,61	10,75	9,08	—	**2,83**	(0,14)
Police avec garantie de 75/100 SP	**13,39**	10,58	10,73	9,08	—	**2,81**	(0,15)
Police avec garantie de 75/75 SPP	**13,66**	10,73	10,82	9,11	—	**2,93**	(0,09)
Police avec garantie de 75/100 SPP	**13,55**	10,67	10,78	—	—	**2,88**	(0,11)

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Produits (pertes) divers
Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

h) Compensation des instruments financiers
Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers
Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers
Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

k) Autres charges
Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

l) Attribution des revenus
Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

n) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Placement seulement** sont offertes aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes collectifs enregistrés au Canada;
- les régimes non enregistrés.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :
- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

3. DESCRIPTION DES PARTS

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts **de catégorie Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de placement Portefeuille. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

[(1)] Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

8. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Le Fonds a ajusté les chiffres comparatifs présentés au poste Dividendes reçus. L'ajustement a eu une incidence seulement sur les renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie, mais aucune incidence sur les montants présentés dans les états financiers, ni sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds.

Fonds de dividendes 8.01G

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**2,60**	2,61	2,61	2,63	2,83
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**2,61**	2,61	2,61	2,63	2,61
Gestion de l'actif (IC)	**1,18**	1,18	1,18	1,19	1,29
Police avec garantie de 75/75	**2,60**	2,61	2,61	2,62	2,61
Police avec garantie de 75/100	**2,72**	2,72	2,72	2,73	2,72
Police avec garantie de 100/100	**3,08**	3,09	3,09	3,10	3,09
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2,14**	2,15	2,15	2,16	2,15
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,37**	2,37	2,37	2,38	2,37
Police avec garantie de 100/100 SP1	**2,69**	2,70	2,70	2,71	2,70
Police avec garantie de 75/75 SP	**1,51**	1,51	1,51	1,51	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**1,61**	1,62	1,62	1,62	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**1,04**	1,05	1,05	1,04	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**1,26**	1,26	1,27	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**20,41**	21,35	18,26	15,74	20,64

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS CANADIEN DE SOCIÉTÉS À MOYENNE CAPITALISATION 8.02G

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds canadien de sociétés à moyenne capitalisation 8.02G (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds canadien de sociétés à moyenne capitalisation 8.02G

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**1 561 $**	1 163 $
Revenu de placement à recevoir et couru	**118**	177
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	**—**	—
Montant à recevoir des courtiers	**840**	845
Montant à recevoir de tiers	**4**	4
Placements		
Obligations	**—**	—
Actions	**140 032**	159 872
Parts de fonds de placement	**—**	—
Total des placements	**140 032**	159 872
Total de l'actif	**142 555 $**	162 061 $
Passif		
Découverts	**— $**	— $
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	**42**	126
Montant à payer aux courtiers	**845**	845
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**887**	971
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**141 668 $**	161 090 $

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**14 793 $**	35 933 $
Produits (pertes) divers	**19**	95
Total des produits	**14 812**	36 028
Charges		
Frais de gestion (note 7)	**1 777**	1 584
Coût de transaction	**80**	105
Retenues d'impôt à la source	**(13)**	14
Autres	**158**	141
Total des charges	**2 002**	1 844
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**12 810 $**	34 184 $

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	**161 090 $**	164 874 $
Dépôts des titulaires de contrats	**12 200**	9 123
Retraits des titulaires de contrats	**(44 432)**	(47 091)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**12 810**	34 184
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**(19 422)**	(3 784)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	**141 668 $**	161 090 $

Fonds canadien de sociétés à moyenne capitalisation 8.02G

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
		(note 8)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**12 810 $**	34 184 $
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	**(18 818)**	(24 690)
(Profits) pertes latents	**5 954**	(8 993)
Produit brut de la cession d'actifs	**78 301**	73 844
Paiements bruts pour achats d'actifs	**(45 597)**	(40 080)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	**59**	(2)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	**(84)**	(90)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	**5**	—
	32 630	34 173
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**12 200**	9 123
Retraits des titulaires de contrats	**(44 432)**	(47 091)
	(32 232)	(37 968)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**398**	(3 795)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	**1 163**	4 958
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	**1 561 $**	1 163 $
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Dividendes reçus	**1 985 $**	2 222 $

Fonds canadien de sociétés à moyenne capitalisation 8.02G
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires canadiennes			
Services de communication			
Cogeco inc.	26 867	2 236	2 182
Consommation discrétionnaire			
Aritzia Inc.	120 966	2 123	6 333
Pet Valu Holdings Ltd.	20 007	495	722
Pollard Banknote Ltd.	73 396	1 577	2 925
Sleep Country Canada Holdings Inc.	77 658	1 722	2 915
Biens de consommation de base			
Industries Lassonde inc.	6 752	1 025	1 062
Énergie			
Headwater Exploration Inc.	147 549	539	760
Kelt Exploration Ltd.	191 651	1 015	924
North American Construction Group Ltd.	91 805	1 502	1 762
Parkland Corp. of Canada	80 272	3 064	2 791
Pason Systems Inc.	74 635	787	861
Secure Energy Services Inc.	244 975	1 367	1 289
Produits financiers			
Definity Financial Corp.	23 720	522	700
Equitable Group Inc.	44 044	3 250	3 035
iA Société financière inc.	43 342	2 238	3 137
Soins de santé			
Groupe Santé Andlauer	83 849	2 289	4 530
dentalcorp Holdings Ltd.	89 569	1 260	1 457
Dialogue Technologies de la Santé inc.	19 034	229	139
Jamieson Wellness Inc.	106 151	2 166	4 261
Knight Therapeutics Inc.	130 891	997	694
Neighbourly Pharmacy Inc.	26 518	578	1 059
Produits industriels			
AG Growth International Inc.	13 673	487	433
ATS Automation Tooling Systems Inc.	63 713	1 462	3 201
Boyd Group Services Inc.	24 202	4 918	4 831
Cargojet Inc.	13 917	1 125	2 318

Fonds canadien de sociétés à moyenne capitalisation 8.02G
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires canadiennes (suite)			
Produits industriels (suite)			
Hardwoods Distribution Inc.	123 392	2 444	5 528
K-Bro Linen Inc.	41 560	1 632	1 421
LifeWorks Inc.	107 383	2 163	2 741
Quincaillerie Richelieu Ltée	77 546	2 828	3 383
Stantec Inc.	28 021	1 128	1 991
Toromont Industries Ltd.	23 674	1 564	2 707
Technologies de l'information			
Dye & Durham Ltd.	63 543	1 144	2 852
Enghouse Systems Ltd.	53 059	2 164	2 570
Kinaxis Inc.	43 525	2 811	7 719
Lightspeed Commerce Inc.	31 927	1 036	1 631
Tecsys Inc.	105 964	2 286	5 575
The Descartes Systems Group Inc.	5 178	255	542
Thinkific Labs Inc.	53 198	690	474
Matériaux			
Intertape Polymer Group Inc.	137 177	2 575	3 610
MAG Silver Corp.	147 221	2 433	2 919
Methanex Corp.	17 928	942	897
Stella-Jones Inc.	61 234	2 217	2 450
Winpak Ltd.	56 948	1 821	2 117
Immobilier			
Altus Group Ltd.	42 777	1 280	3 036
FirstService Corp.	11 404	804	2 835
InterRent REIT	123 865	2 065	2 144
Killam Apartment REIT	207 107	2 696	4 886
Minto Apartment REIT	109 949	2 097	2 407
Morguard Corp.	27 982	4 921	3 818
Tricon Residential Inc.	157 957	1 567	3 058
Services d'intérêt public			
Boralex Inc., cat. A	142 539	2 962	4 943
Northland Power Inc.	110 721	2 478	4 202
Total des actions ordinaires canadiennes		91 976	136 777

Fonds canadien de sociétés à moyenne capitalisation 8.02G
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires américaines			
Technologies de l'information			
Anaplan Inc.	11 547	817	670
Smartsheet Inc.	17 849	1 314	1 749
Immobilier			
CyrusOne Inc. REIT	7 365	558	836
Total des actions ordinaires américaines		2 689	3 255
Total des actions		94 665	140 032
Coûts de transaction (se reporter aux notes annexes – note 2)		(83)	
Total des placements		94 582	140 032

Fonds canadien de sociétés à moyenne capitalisation 8.02G
Notes annexes du tableau des placements
(en milliers de $ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds canadien de sociétés à moyenne capitalisation 8.02G (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

C. Risque de change (suite) (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2021, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2021

Devise	**Placements**	**Trésorerie, dépôts à court terme et découverts**	**Total***	**Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats**
Dollar américain	**3 255 $**	**34 $**	**3 289 $**	**33 $**
Total	**3 255 $**	**34 $**	**3 289 $**	**33 $**
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			**2,3 %**	

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

2020

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	9 244 $	38 $	9 282 $	93 $
Total	9 244 $	38 $	9 282 $	93 $
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			5,8 %	0,1 %

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

D. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2021, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 1 400 $ (1 599 $ au 31 décembre 2020) ou d'environ 1,0 % (1,0 % au 31 décembre 2020) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

Fonds canadien de sociétés à moyenne capitalisation 8.02G
Notes annexes du tableau des placements
(en milliers de $ canadiens)

E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

	2021			
	Actifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
Actions	**140 032 $**	**— $**	**— $**	**140 032 $**
Total des actifs évalués à la juste valeur	**140 032 $**	**— $**	**— $**	**140 032 $**

	2020			
	Actifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	159 872 $	— $	— $	159 872 $
Total des actifs évalués à la juste valeur	159 872 $	— $	— $	159 872 $

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2021 ni en 2020.

Fonds canadien de sociétés à moyenne capitalisation 8.02G

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Placement seulement	**22 386**	21 253	29 352	46 482	45 260	**28 685**	24 589	27 203	33 839	36 651
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**14 091**	16 199	17 732	21 997	26 418	**18 046**	19 247	17 340	17 361	23 823
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**17 541**	20 504	23 393	28 657	32 657	**23 481**	25 464	23 910	23 640	30 801
Gestion de l'actif (IC)	**3 800**	4 391	5 067	6 205	7 181	**3 358**	3 551	3 327	3 244	4 231
Police avec garantie de 75/75	**202 713**	236 996	255 762	250 067	233 089	**6 747**	7 319	6 500	5 130	5 467
Police avec garantie de 75/100	**140 320**	172 920	192 006	182 788	207 380	**4 547**	5 210	4 771	3 674	4 776
Police avec garantie de 100/100	**20 858**	26 988	30 893	31 982	32 679	**641**	775	735	618	726
Police avec garantie de 75/75 SP1	**293 998**	291 598	280 400	289 979	268 811	**6 994**	6 406	5 047	4 193	4 423
Police avec garantie de 75/100 SP1	**168 215**	168 965	202 119	233 699	246 457	**3 919**	3 643	3 578	3 331	4 006
Police avec garantie de 100/100 SP1	**34 717**	39 464	37 836	37 964	36 673	**780**	823	651	528	583
Police avec garantie de 75/75 SP2	**229 249**	250 880	318 410	343 007	337 553	**6 797**	6 714	6 824	5 772	6 317
Police avec garantie de 75/100 SP2	**103 600**	119 423	137 413	157 237	165 292	**3 072**	3 196	2 945	2 646	3 093
Police avec garantie de 100/100 SP2	**1 249**	1 282	1 316	3 999	4 118	**37**	34	28	67	77
Police avec garantie de 75/75 SP	**11 631**	15 920	18 401	4 012	—	**167**	210	197	34	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**5 495**	5 704	6 352	—	—	**78**	75	68	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**12 284**	9 173	3 398	—	—	**179**	122	37	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**—**	—	67	—	—	**—**	—	1	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					Augmentation (diminution) par part ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Placement seulement	**1 281,39**	1 157,01	926,79	728,01	809,79	**124,38**	230,22
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**1 280,67**	1 188,13	977,88	789,23	901,74	**92,54**	210,25
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**1 338,60**	1 241,88	1 022,11	824,93	943,18	**96,72**	219,77
Gestion de l'actif (IC)	**883,64**	808,71	656,60	522,77	589,25	**74,93**	152,11
Police avec garantie de 75/75	**33,29**	30,88	25,42	20,51	23,45	**2,41**	5,46
Police avec garantie de 75/100	**32,40**	30,13	24,85	20,10	23,03	**2,27**	5,28
Police avec garantie de 100/100	**30,75**	28,71	23,78	19,31	22,22	**2,04**	4,93
Police avec garantie de 75/75 SP1	**23,79**	21,97	18,00	14,46	16,45	**1,82**	3,97
Police avec garantie de 75/100 SP1	**23,29**	21,56	17,70	14,25	16,25	**1,73**	3,86
Police avec garantie de 100/100 SP1	**22,45**	20,86	17,19	13,90	15,91	**1,59**	3,67
Police avec garantie de 75/75 SP2	**29,65**	26,76	21,43	16,83	18,71	**2,89**	5,33
Police avec garantie de 75/100 SP2	**29,65**	26,76	21,43	16,83	18,71	**2,89**	5,33
Police avec garantie de 100/100 SP2	**29,65**	26,76	21,43	16,83	18,71	**2,89**	5,33
Police avec garantie de 75/75 SP	**14,34**	13,16	10,71	8,55	—	**1,18**	2,45
Police avec garantie de 75/100 SP	**14,23**	13,09	10,68	—	—	**1,14**	2,41
Police avec garantie de 75/75 SPP	**14,57**	13,31	10,79	—	—	**1,26**	2,52
Police avec garantie de 75/100 SPP	**—**	—	10,76	—	—	**—**	—

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Produits (pertes) divers
Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

h) Compensation des instruments financiers
Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers
Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers
Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

k) Autres charges
Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

l) Attribution des revenus
Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

n) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Placement seulement** sont offertes aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes collectifs enregistrés au Canada;
- les régimes non enregistrés.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :
- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

3. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :
- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts **de catégorie Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de placement Portefeuille. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

[(1)] Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

8. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Le Fonds a ajusté les chiffres comparatifs présentés au poste Dividendes reçus. L'ajustement a eu une incidence seulement sur les renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie, mais aucune incidence sur les montants présentés dans les états financiers, ni sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds.

Fonds canadien de sociétés à moyenne capitalisation 8.02G

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**2,74**	2,74	2,75	2,79	3,03
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**2,74**	2,74	2,75	2,79	2,81
Gestion de l'actif (IC)	**1,38**	1,38	1,39	1,39	1,50
Police avec garantie de 75/75	**2,74**	2,74	2,75	2,78	2,81
Police avec garantie de 75/100	**2,96**	2,96	2,97	3,00	3,03
Police avec garantie de 100/100	**3,38**	3,37	3,38	3,41	3,41
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2,29**	2,29	2,29	2,30	2,29
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,50**	2,50	2,51	2,52	2,51
Police avec garantie de 100/100 SP1	**2,89**	2,88	2,89	2,91	2,90
Police avec garantie de 75/75 SP	**1,66**	1,65	1,66	1,66	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**1,87**	1,87	1,87	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**1,19**	1,19	1,20	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**—**	—	1,42	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**31,08**	26,46	19,50	29,56	40,13

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS SCIENCE ET TECHNOLOGIE 9.01G

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds science et technologie 9.01G (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds science et technologie 9.01G

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**676 $**	2 031 $
Revenu de placement à recevoir et couru	**18**	20
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	**—**	—
Montant à recevoir des courtiers	**—**	—
Montant à recevoir de tiers	**—**	—
Placements		
Obligations	**—**	—
Actions	**105 765**	85 089
Parts de fonds de placement	**—**	—
Total des placements	**105 765**	85 089
Total de l'actif	**106 459 $**	87 140 $
Passif		
Découverts	**— $**	— $
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	**153**	47
Montant à payer aux courtiers	**—**	—
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**153**	47
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**106 306 $**	87 093 $

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**20 827 $**	26 034 $
Produits (pertes) divers	**(15)**	(6)
Total des produits	**20 812**	26 028
Charges		
Frais de gestion (note 7)	**2 427**	1 702
Coût de transaction	**19**	16
Retenues d'impôt à la source	**141**	59
Autres	**233**	165
Total des charges	**2 820**	1 942
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**17 992 $**	24 086 $

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	**87 093 $**	58 189 $
Dépôts des titulaires de contrats	**20 178**	17 845
Retraits des titulaires de contrats	**(18 957)**	(13 027)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**17 992**	24 086
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**19 213**	28 904
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	**106 306 $**	87 093 $

Fonds science et technologie 9.01G

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
		(note 8)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**17 992 $**	24 086 $
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	**(16 841)**	(9 587)
(Profits) pertes latents	**(3 524)**	(15 989)
Produit brut de la cession d'actifs	**46 361**	23 365
Paiements bruts pour achats d'actifs	**(46 672)**	(25 903)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	**2**	(3)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	**106**	90
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	**—**	255
	(2 576)	(3 686)
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**20 178**	17 845
Retraits des titulaires de contrats	**(18 957)**	(13 027)
	1 221	4 818
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**(1 355)**	1 132
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	**2 031**	899
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	**676 $**	2 031 $
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Dividendes reçus	**464 $**	447 $

Fonds science et technologie 9.01G
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires canadiennes			
Produits financiers			
Nuvei Corp.	3 344	546	274
Nuvei Corp. ($ US – Toronto)	10 370	714	852
Technologies de l'information			
Groupe CGI inc., cat. A, à droit de vote subalterne	18 606	1 138	2 081
Constellation Software Inc.	1 951	1 887	4 579
Kinaxis Inc.	9 293	956	1 648
Lightspeed Commerce Inc.	13 845	800	707
Open Text Corp.	26 521	1 165	1 592
Shopify Inc. ($ CA)	2 838	2 907	4 944
The Descartes Systems Group Inc.	9 728	361	1 018
Topicus.com Inc.	3 718	72	432
Total des actions ordinaires canadiennes		10 546	18 127
Actions ordinaires américaines			
Services de communication			
Alphabet Inc., cat. A	2 836	4 837	10 393
Comcast Corp., cat. A	11 718	723	746
Meta Platforms Inc.	14 275	4 204	6 074
Netflix Inc.	3 552	2 542	2 707
The Walt Disney Co.	5 248	909	1 028
T-Mobile US Inc.	7 945	1 143	1 166
Consommation discrétionnaire			
Airbnb Inc.	2 421	573	510
Amazon.com Inc.	635	1 446	2 678
Soins de santé			
DexCom Inc.	333	273	226
Produits industriels			
Uber Technologies Inc.	21 147	1 495	1 122
Technologies de l'information			
Adobe Inc.	1 665	462	1 194
Advanced Micro Devices Inc.	13 592	1 241	2 474

Fonds science et technologie 9.01G
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires américaines (suite)			
Technologies de l'information (suite)			
Analog Devices Inc.	3 472	507	772
Apple Inc.	45 193	4 250	10 152
Applied Materials Inc.	7 767	1 372	1 546
Broadcom Inc.	3 206	1 271	2 699
Cisco Systems Inc.	24 538	1 563	1 967
Fiserv Inc.	7 042	770	925
Lam Research Corp.	1 250	665	1 137
Marvell Technology Inc.	30 291	1 498	3 353
MasterCard Inc., cat. A	4 905	1 491	2 230
Micron Technology Inc.	20 235	1 878	2 384
Microsoft Corp.	24 702	4 453	10 510
Motorola Solutions Inc.	4 900	1 200	1 684
NVIDIA Corp.	7 786	1 278	2 897
PayPal Holdings Inc.	9 004	1 241	2 148
Salesforce.com Inc.	7 556	1 903	2 429
ServiceNow Inc.	3 230	1 734	2 652
Snap Inc.	23 182	1 945	1 379
Texas Instruments Inc.	3 550	511	846
Visa Inc., cat. A	9 050	1 765	2 481
Immobilier			
American Tower Corp. REIT, cat. A	795	128	294
Total des actions ordinaires américaines		51 271	84 803

Fonds science et technologie 9.01G
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires mondiales			
Taïwan			
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd., CAAE	10 995	1 129	1 673
Royaume-Uni			
Atlassian Corp. PLC	2 410	630	1 162
Total des actions ordinaires mondiales		1 759	2 835
Total des actions		63 576	105 765
Coûts de transaction (se reporter aux notes annexes – note 2)		(26)	
Total des placements		63 550	105 765

Fonds science et technologie 9.01G
Notes annexes du tableau des placements
(en milliers de $ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds science et technologie 9.01G (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2021, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2021

Devise	**Placements**	**Trésorerie, dépôts à court terme et découverts**	**Total***	**Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats**
Dollar américain	**88 490 $**	**608 $**	**89 098 $**	**891 $**
Total	**88 490 $**	**608 $**	**89 098 $**	**891 $**
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			**83,8 %**	**0,8 %**

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

2020

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	73 703 $	14 $	73 717 $	737 $
Total	73 703 $	14 $	73 717 $	737 $
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			84,6 %	0,8 %

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

D. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2021, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 1 058 $ (851 $ au 31 décembre 2020) ou d'environ 1,0 % (1,0 % au 31 décembre 2020) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

Fonds science et technologie 9.01G
Notes annexes du tableau des placements
(en milliers de $ canadiens)

E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

	2021			
	Actifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
Actions	**105 765 $**	**— $**	**— $**	**105 765 $**
Total des actifs évalués à la juste valeur	**105 765 $**	**— $**	**— $**	**105 765 $**

	2020			
	Actifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	85 070 $	19 $	— $	85 089 $
Total des actifs évalués à la juste valeur	85 070 $	19 $	— $	85 089 $

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2021 ni en 2020.

Fonds science et technologie 9.01G

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**24 770**	25 445	24 586	24 572	24 884	**17 479**	15 043	10 322	7 752	7 470
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**23 027**	21 644	20 225	23 962	26 242	**16 862**	13 279	8 812	7 845	8 180
Gestion de l'actif (IC)	**894**	722	626	788	918	**859**	573	348	324	354
Police avec garantie de 75/75	**200 313**	206 138	206 062	149 960	83 634	**18 809**	16 217	11 512	6 295	3 343
Police avec garantie de 75/100	**181 011**	184 345	174 315	164 682	106 904	**16 677**	14 248	9 581	6 810	4 215
Police avec garantie de 100/100	**5 809**	6 545	8 020	14 965	60 439	**495**	471	413	583	2 259
Police avec garantie de 75/75 SP1	**175 243**	153 517	144 146	127 867	82 087	**12 681**	9 259	6 143	4 074	2 477
Police avec garantie de 75/100 SP1	**171 512**	122 138	91 600	102 489	73 769	**12 023**	7 160	3 806	3 194	2 185
Police avec garantie de 100/100 SP1	**1 551**	6 078	7 980	2 454	139	**103**	340	318	74	4
Police avec garantie de 75/75 SP2	**51 405**	61 264	75 059	85 832	72 689	**4 720**	4 574	3 863	3 222	2 521
Police avec garantie de 75/100 SP2	**28 584**	35 837	20 413	11 680	5 083	**2 624**	2 676	1 051	439	176
Police avec garantie de 75/75 SP	**35 050**	63 229	72 032	56 873	—	**718**	1 073	858	504	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**1 630**	1 646	2 613	598	—	**33**	28	31	5	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**105 675**	124 364	94 153	17 936	—	**2 203**	2 137	1 131	159	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**975**	913	—	—	—	**20**	15	—	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					Augmentation (diminution) par part ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**705,66**	591,20	419,86	315,48	300,18	**114,46**	171,34
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**732,27**	613,50	435,69	327,38	311,72	**118,77**	177,81
Gestion de l'actif (IC)	**960,34**	793,20	555,34	411,41	385,98	**167,14**	237,86
Police avec garantie de 75/75	**93,90**	78,67	55,87	41,98	39,97	**15,23**	22,80
Police avec garantie de 75/100	**92,13**	77,29	54,96	41,35	39,43	**14,84**	22,33
Police avec garantie de 100/100	**85,24**	71,94	51,46	38,95	37,37	**13,30**	20,48
Police avec garantie de 75/75 SP1	**72,36**	60,32	42,62	31,86	30,18	**12,04**	17,70
Police avec garantie de 75/100 SP1	**70,10**	58,62	41,56	31,17	29,62	**11,48**	17,06
Police avec garantie de 100/100 SP1	**66,45**	55,87	39,82	30,03	28,70	**10,58**	16,05
Police avec garantie de 75/75 SP2	**91,82**	74,67	51,47	37,54	34,69	**17,15**	23,20
Police avec garantie de 75/100 SP2	**91,82**	74,67	51,47	37,54	34,69	**17,15**	23,20
Police avec garantie de 75/75 SP	**20,48**	16,97	11,92	8,86	—	**3,51**	5,05
Police avec garantie de 75/100 SP	**20,38**	16,91	11,90	8,85	—	**3,47**	5,01
Police avec garantie de 75/75 SPP	**20,84**	17,19	12,01	8,88	—	**3,65**	5,18
Police avec garantie de 75/100 SPP	**20,61**	17,05	—	—	—	**3,56**	5,10

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Produits (pertes) divers
Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

h) Compensation des instruments financiers
Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers
Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers
Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

k) Autres charges
Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

l) Attribution des revenus
Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

n) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :

- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

3. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

[(1)] Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

8. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Le Fonds a ajusté les chiffres comparatifs présentés au poste Dividendes reçus. L'ajustement a eu une incidence seulement sur les renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie, mais aucune incidence sur les montants présentés dans les états financiers, ni sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds.

Fonds science et technologie 9.01G

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**2,98**	2,98	2,98	3,01	3,23
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**2,97**	2,98	2,98	3,02	3,00
Gestion de l'actif (IC)	**1,55**	1,55	1,56	1,57	1,68
Police avec garantie de 75/75	**2,98**	2,98	2,98	3,01	2,98
Police avec garantie de 75/100	**3,11**	3,11	3,11	3,14	3,12
Police avec garantie de 100/100	**3,71**	3,72	3,72	3,82	3,74
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2,46**	2,46	2,47	2,49	2,48
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,78**	2,79	2,79	2,82	2,80
Police avec garantie de 100/100 SP1	**3,37**	3,34	3,33	3,36	3,38
Police avec garantie de 75/75 SP	**1,89**	1,88	1,88	1,90	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**2,01**	2,02	2,01	2,03	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**1,37**	1,37	1,37	1,38	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**1,70**	1,69	—	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**46,38**	34,06	17,23	25,32	27,86

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS ÉTHIQUE 9.02G

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds éthique 9.02G (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds éthique 9.02G

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**1 765 $**	275 $
Revenu de placement à recevoir et couru	**100**	86
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	**—**	—
Montant à recevoir des courtiers	**—**	—
Montant à recevoir de tiers	**2**	2
Placements		
Obligations	**—**	—
Actions	**67 398**	57 287
Parts de fonds de placement	**—**	—
Total des placements	**67 398**	57 287
Total de l'actif	**69 265 $**	57 650 $
Passif		
Découverts	**— $**	— $
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	**—**	2
Montant à payer aux courtiers	**877**	—
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**877**	2
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**68 388 $**	57 648 $

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**13 860 $**	4 241 $
Produits (pertes) divers	**(4)**	27
Total des produits	**13 856**	4 268
Charges		
Frais de gestion (note 7)	**217**	198
Coût de transaction	**51**	50
Retenues d'impôt à la source	**2**	6
Autres	**20**	19
Total des charges	**290**	273
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**13 566 $**	3 995 $

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	**57 648 $**	64 346 $
Dépôts des titulaires de contrats	**4 602**	6 482
Retraits des titulaires de contrats	**(7 428)**	(17 175)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**13 566**	3 995
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**10 740**	(6 698)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	**68 388 $**	57 648 $

Fonds éthique 9.02G

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
		(note 8)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**13 566 $**	3 995 $
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	**(6 477)**	(5 557)
(Profits) pertes latents	**(6 046)**	2 749
Produit brut de la cession d'actifs	**35 416**	38 732
Paiements bruts pour achats d'actifs	**(33 004)**	(29 719)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	**(14)**	23
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	**(2)**	78
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	**877**	(56)
	4 316	10 245
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**4 602**	6 482
Retraits des titulaires de contrats	**(7 428)**	(17 175)
	(2 826)	(10 693)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**1 490**	(448)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	**275**	723
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	**1 765 $**	275 $
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Dividendes reçus	**1 323 $**	1 452 $

Fonds éthique 9.02G
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires canadiennes			
Services de communication			
Rogers Communications Inc., cat. B, sans droit de vote	14 538	836	876
TELUS Corp.	34 141	860	1 017
TELUS International Inc.	7 272	257	304
Consommation discrétionnaire			
Aritzia Inc.	12 512	256	655
Bombardier Produits Récréatifs inc.	6 402	489	709
La Société Canadian Tire Ltée, cat. A, sans droit de vote	3 912	589	710
Dollarama Inc.	14 045	730	889
Magna International Inc.	6 767	520	693
Pet Valu Holdings Ltd.	21 730	540	784
Biens de consommation de base			
Alimentation Couche-Tard Inc.	21 676	730	1 149
Les Compagnies Loblaw limitée	12 443	859	1 290
Énergie			
ARC Resources Ltd.	32 052	341	369
Canadian Natural Resources Ltd.	49 248	2 106	2 631
Headwater Exploration Inc.	88 022	326	453
Parkland Corp. of Canada	9 649	388	335
Pason Systems Inc.	47 600	465	549
Pembina Pipeline Corp.	28 263	1 083	1 084
Secure Energy Services Inc.	86 471	493	455
Tourmaline Oil Corp.	12 674	397	518
Produits financiers			
Banque de Montréal	26 299	2 342	3 582
Brookfield Asset Management Inc.	37 356	1 335	2 854
Definity Financial Corp.	10 924	240	323
Intact Corporation financière	12 336	1 549	2 028
Banque Nationale du Canada	12 226	1 045	1 179
Banque Royale du Canada	44 520	3 235	5 976
La Financière Sun Life inc.	16 249	843	1 144
La Banque Toronto-Dominion	49 421	2 816	4 793
Thomson Reuters Corp.	3 787	389	573
Groupe TMX Ltée	4 406	576	565

Fonds éthique 9.02G
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires canadiennes (suite)			
Soins de santé			
dentalcorp Holdings Ltd.	30 724	432	500
Neighbourly Pharmacy Inc.	8 776	155	351
Produits industriels			
Boyd Group Services Inc.	4 362	877	871
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	12 585	993	1 955
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	30 196	1 872	2 746
Stantec Inc.	10 487	388	745
TFI International Inc.	5 531	520	785
Toromont Industries Ltd.	5 531	375	633
Waste Connections Inc.	6 398	605	1 103
WSP Global Inc.	4 405	361	809
Technologies de l'information			
Groupe CGI inc., cat. A, à droit de vote subalterne	11 007	649	1 231
Constellation Software Inc.	879	1 194	2 062
Dye & Durham Ltd.	8 468	156	380
Kinaxis Inc.	1 783	224	316
Open Text Corp.	21 115	1 007	1 268
Shopify Inc. ($ CA)	1 124	2 037	1 958
Tecsys Inc.	3 936	158	207
The Descartes Systems Group Inc.	3 540	284	370
Matériaux			
Mines Agnico-Eagle Limitée	4 698	424	316
CCL Industries Inc., cat. B, sans droit de vote	15 586	789	1 057
First Quantum Minerals Ltd.	11 834	290	358
Kirkland Lake Gold Ltd.	16 030	811	850
Major Drilling Group International Inc.	37 188	328	307
Methanex Corp.	9 010	439	451
Nutrien Ltd. ($ CA)	14 171	936	1 347
Wheaton Precious Metals Corp.	14 922	831	810
Immobilier			
Allied Properties REIT	15 865	689	697
Colliers International Group Inc.	3 841	377	724

Fonds éthique 9.02G
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires canadiennes (suite)			
Services d'intérêt public			
Boralex Inc., cat. A	17 815	439	618
Northland Power Inc.	8 182	359	311
Total des actions ordinaires canadiennes		45 634	64 623
Actions ordinaires américaines			
Consommation discrétionnaire			
Amazon.com Inc.	118	454	498
Produits financiers			
Digital Realty Trust Inc. REIT	1 786	323	400
Technologies de l'information			
Microsoft Corp.	1 631	455	694
Visa Inc., cat. A	2 582	705	708
Immobilier			
Equinix Inc. REIT	444	282	475
Total des actions ordinaires américaines		2 219	2 775
Total des actions		47 853	67 398
Coûts de transaction (se reporter aux notes annexes – note 2)		(35)	
Total des placements		47 818	67 398

Fonds éthique 9.02G
Notes annexes du tableau des placements
(en milliers de $ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds éthique 9.02G (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2021, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2021

Devise	**Placements**	**Trésorerie, dépôts à court terme et découverts**	**Total***	**Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats**
Dollar américain	**2 775 $**	**97 $**	**2 872 $**	**29 $**
Total	**2 775 $**	**97 $**	**2 872 $**	**29 $**
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			**4,2 %**	

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

2020

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	3 924 $	6 $	3 930 $	39 $
Total	3 924 $	6 $	3 930 $	39 $
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			6,8 %	0,1 %

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

D. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2021, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 674 $ (573 $ au 31 décembre 2020) ou d'environ 1,0 % (1,0 % au 31 décembre 2020) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

Fonds éthique 9.02G
Notes annexes du tableau des placements
(en milliers de $ canadiens)

E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

	2021			
	Actifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
Actions	**67 398 $**	**— $**	**— $**	**67 398 $**
Total des actifs évalués à la juste valeur	**67 398 $**	**— $**	**— $**	**67 398 $**

	2020			
	Actifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	57 150 $	137 $	— $	57 287 $
Total des actifs évalués à la juste valeur	57 150 $	137 $	— $	57 287 $

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2021 ni en 2020.

Fonds éthique 9.02G

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					**Valeur liquidative** (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Placement seulement	**31 337**	27 585	30 372	31 184	28 032	**17 651**	12 492	12 976	11 016	10 660
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**4 928**	5 680	6 151	7 543	8 781	**3 048**	2 900	3 041	3 166	4 072
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**5 082**	5 828	6 676	8 489	10 857	**3 260**	3 085	3 423	3 694	5 225
Gestion de l'actif (IC)	**426**	495	621	655	717	**360**	340	408	360	430
Police avec garantie de 75/75	**39 659**	44 760	47 614	41 763	43 741	**1 009**	940	968	721	835
Police avec garantie de 75/100	**28 715**	29 496	30 880	32 316	31 649	**717**	609	619	551	598
Police avec garantie de 100/100	**7 066**	6 819	6 650	8 129	7 759	**168**	135	128	134	142
Police avec garantie de 75/75 SP1	**7 153**	4 490	6 285	8 889	9 356	**158**	81	110	131	152
Police avec garantie de 75/100 SP1	**21 796**	24 829	27 903	32 239	38 560	**471**	442	479	469	619
Police avec garantie de 100/100 SP1	**1 422**	753	499	330	157	**30**	13	8	5	2
Police avec garantie de 75/75 SP2	**—**	—	—	2 626	481	**—**	—	—	45	9
Police avec garantie de 75/100 SP2	**—**	4 272	4 359	4 464	5 804	**—**	94	90	76	107
Police avec garantie de 75/75 SP	**605**	908	2 468	3 089	—	**8**	10	26	27	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**1 821**	—	—	—	—	**24**	—	—	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					**Augmentation (diminution) par part** ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Placement seulement	**563,25**	452,87	427,24	353,25	380,30	**110,38**	25,63
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**618,57**	510,51	494,42	419,67	463,75	**108,06**	16,09
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**641,47**	529,42	512,72	435,21	481,25	**112,05**	16,70
Gestion de l'actif (IC)	**844,30**	687,35	656,61	549,74	599,11	**156,95**	30,74
Police avec garantie de 75/75	**25,43**	20,99	20,33	17,26	19,08	**4,44**	0,66
Police avec garantie de 75/100	**24,98**	20,66	20,06	17,06	18,90	**4,32**	0,60
Police avec garantie de 100/100	**23,83**	19,78	19,27	16,45	18,29	**4,05**	0,51
Police avec garantie de 75/75 SP1	**22,06**	18,12	17,47	14,76	16,24	**3,94**	0,65
Police avec garantie de 75/100 SP1	**21,60**	17,78	17,18	14,55	16,04	**3,82**	0,60
Police avec garantie de 100/100 SP1	**20,92**	17,28	16,75	14,23	15,74	**3,64**	0,53
Police avec garantie de 75/75 SP2	**—**	—	—	17,08	18,38	**—**	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	**—**	21,91	20,66	17,08	18,38	**—**	1,25
Police avec garantie de 75/75 SP	**13,53**	11,04	10,58	8,88	—	**2,49**	0,46
Police avec garantie de 75/100 SP	**13,42**	—	—	—	—	**2,44**	—

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Produits (pertes) divers
Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

h) Compensation des instruments financiers
Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers
Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers
Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

k) Autres charges
Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

l) Attribution des revenus
Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

n) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Placement seulement** sont offertes aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes collectifs enregistrés au Canada;
- les régimes non enregistrés.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :
- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

3. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :
- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts **de catégorie Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de placement Portefeuille. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

[(1)] Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

8. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Le Fonds a ajusté les chiffres comparatifs présentés au poste Dividendes reçus. L'ajustement a eu une incidence seulement sur les renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie, mais aucune incidence sur les montants présentés dans les états financiers, ni sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds.

Fonds éthique 9.02G

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**2,65**	2,65	2,67	2,72	2,99
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**2,65**	2,65	2,67	2,72	2,78
Gestion de l'actif (IC)	**1,28**	1,28	1,29	1,29	1,39
Police avec garantie de 75/75	**2,65**	2,65	2,66	2,71	2,77
Police avec garantie de 75/100	**2,86**	2,87	2,88	2,89	2,88
Police avec garantie de 100/100	**3,22**	3,23	3,25	3,26	3,24
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2,18**	2,20	2,20	2,21	2,20
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,41**	2,41	2,42	2,43	2,42
Police avec garantie de 100/100 SP1	**2,72**	2,73	2,75	2,75	2,75
Police avec garantie de 75/75 SP	**1,55**	1,56	1,57	1,56	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**1,75**	—	—	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**51,26**	55,93	37,84	25,20	39,09

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS DE PLACEMENT EN ACTIONS AMÉRICAINES Nº 3

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de placement en actions américaines nº 3 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds de placement en actions américaines nº 3

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**2 518 $**	1 134 $
Revenu de placement à recevoir et couru	**119**	27
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	**—**	—
Montant à recevoir des courtiers	**—**	—
Montant à recevoir de tiers	**4**	4
Placements		
Obligations	**—**	—
Actions	**185 396**	135 789
Parts de fonds de placement	**—**	—
Total des placements	**185 396**	135 789
Total de l'actif	**188 037 $**	136 954 $
Passif		
Découverts	**— $**	— $
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	**84**	56
Montant à payer aux courtiers	**—**	—
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**84**	56
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**187 953 $**	136 898 $

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**50 183 $**	15 664 $
Produits (pertes) divers	**276**	(111)
Total des produits	**50 459**	15 553
Charges		
Frais de gestion (note 7)	**1 363**	1 310
Coût de transaction	**62**	66
Retenues d'impôt à la source	**200**	224
Autres	**141**	135
Total des charges	**1 766**	1 735
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**48 693 $**	13 818 $

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	**136 898 $**	115 114 $
Dépôts des titulaires de contrats	**42 160**	31 518
Retraits des titulaires de contrats	**(39 798)**	(23 552)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**48 693**	13 818
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**51 055**	21 784
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	**187 953 $**	136 898 $

Fonds de placement en actions américaines nº 3

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
		(note 8)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**48 693 $**	13 818 $
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	**(29 374)**	(7 125)
(Profits) pertes latents	**(19 157)**	(7 037)
Produit brut de la cession d'actifs	**209 478**	100 428
Paiements bruts pour achats d'actifs	**(210 554)**	(108 292)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	**(92)**	(6)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	**28**	(14)
	(978)	(8 228)
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**42 160**	31 518
Retraits des titulaires de contrats	**(39 798)**	(23 552)
	2 362	7 966
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**1 384**	(262)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	**1 134**	1 396
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	**2 518 $**	1 134 $
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Dividendes reçus	**1 558 $**	1 495 $

Fonds de placement en actions américaines nº 3
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires américaines			
Services de communication			
Alphabet Inc., cat. A	2 100	3 441	7 697
Consommation discrétionnaire			
Amazon.com Inc.	818	2 375	3 450
Starbucks Corp.	24 800	3 652	3 670
Biens de consommation de base			
Costco Wholesale Corp.	5 238	3 068	3 762
PepsiCo Inc.	16 899	3 408	3 714
Fonds négociés en Bourse			
SPDR S&P 500 ETF Trust	6 243	3 594	3 751
Produits financiers			
CME Group Inc.	6 434	1 530	1 859
Moody's Corp.	10 925	4 487	5 398
Nasdaq Inc.	22 551	3 945	5 991
Signature Bank	12 126	2 601	4 962
SVB Financial Group	2 941	1 816	2 523
Soins de santé			
Charles River Laboratories International Inc.	8 825	3 695	4 206
Stryker Corp.	22 099	6 727	7 476
Thermo Fisher Scientific Inc.	6 735	4 495	5 685
Produits industriels			
Danaher Corp.	19 580	5 865	8 150
Equifax Inc.	20 525	5 443	7 602
Verisk Analytics Inc., cat. A	6 315	1 581	1 827
Technologies de l'information			
Adobe Inc.	4 858	1 719	3 485
Amphenol Corp., cat. A	69 025	5 633	7 637
Autodesk Inc.	9 731	3 700	3 461
Automatic Data Processing Inc.	18 123	5 393	5 653
Keysight Technologies Inc.	33 376	5 788	8 719
Microsoft Corp.	25 715	5 781	10 942

Fonds de placement en actions américaines nº 3
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires américaines (suite)			
Technologies de l'information (suite)			
ON Semiconductor Corp.	45 962	3 581	3 949
Roper Industries Inc.	4 766	2 505	2 965
Synopsys Inc.	15 901	5 079	7 412
Texas Instruments Inc.	12 622	2 719	3 009
Total des actions ordinaires américaines		103 621	138 955
Actions ordinaires mondiales			
France			
Schneider Electric SA	23 069	4 358	5 725
Hong Kong			
Techtronic Industries Co. Ltd.	169 231	3 374	4 261
Irlande			
Accenture PLC, cat. A	19 186	6 285	10 061
Aon Corp.	21 516	5 750	8 181
Steris PLC	17 983	4 514	5 537
Trane Technologies PLC	26 775	5 160	6 843
Suisse			
Alcon Inc., CAAE	52 925	4 487	5 833
Total des actions ordinaires mondiales		33 928	46 441
Total des actions		137 549	185 396
Coûts de transaction (se reporter aux notes annexes – note 2)		(38)	
Total des placements		137 511	185 396

Fonds de placement en actions américaines nº 3
Notes annexes du tableau des placements
(en milliers de $ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds de placement en actions américaines nº 3 (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2021, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2021

Devise	**Placements**	**Trésorerie, dépôts à court terme et découverts**	**Total***	**Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats**
Dollar américain	**175 410 $**	**2 505 $**	**177 915 $**	**1 779 $**
Autres devises	**9 986**	**9**	**9 995**	**100**
Total	**185 396 $**	**2 514 $**	**187 910 $**	**1 879 $**
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			**100,0 %**	**1,0 %**

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

2020

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	135 789 $	834 $	136 623 $	1 366 $
Total	135 789 $	834 $	136 623 $	1 366 $
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			99,8 %	1,0 %

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

D. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2021, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 1 854 $ (1 358 $ au 31 décembre 2020) ou d'environ 1,0 % (1,0 % au 31 décembre 2020) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

Fonds de placement en actions américaines nº 3
Notes annexes du tableau des placements
(en milliers de $ canadiens)

E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

	2021			
	Actifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
Actions	**185 396 $**	**— $**	**— $**	**185 396 $**
Total des actifs évalués à la juste valeur	**185 396 $**	**— $**	**— $**	**185 396 $**

	2020			
	Actifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	135 789 $	— $	— $	135 789 $
Total des actifs évalués à la juste valeur	135 789 $	— $	— $	135 789 $

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2021 ni en 2020.

Fonds de placement en actions américaines nº 3

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Placement seulement	**5 161**	5 595	5 553	5 937	6 497	**22 992**	18 948	16 437	14 420	15 557
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**19 235**	23 091	27 089	33 752	38 572	**15 572**	14 598	15 375	16 149	18 685
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**21 248**	25 196	29 776	35 277	38 633	**18 107**	16 766	17 788	17 766	19 712
Gestion de l'actif (IC)	**6 701**	7 578	8 060	9 273	12 948	**3 546**	3 089	2 909	2 783	3 880
Police avec garantie de 75/75	**160 149**	166 362	210 633	225 095	188 084	**7 397**	6 000	6 820	6 144	5 202
Police avec garantie de 75/100	**97 770**	121 775	137 605	141 179	135 655	**4 415**	4 304	4 376	3 793	3 700
Police avec garantie de 100/100	**6 788**	10 186	11 533	13 794	9 747	**295**	348	355	360	259
Police avec garantie de 75/75 SP1	**216 952**	170 827	193 675	192 545	206 786	**8 808**	5 391	5 462	4 556	4 934
Police avec garantie de 75/100 SP1	**110 812**	112 540	120 214	125 589	90 402	**4 380**	3 467	3 319	2 918	2 123
Police avec garantie de 100/100 SP1	**2 516**	2 699	3 136	3 151	3 407	**96**	80	84	71	78
Police avec garantie de 75/75 SP2	**136 998**	145 767	157 724	213 891	219 711	**6 917**	5 593	5 287	5 882	5 954
Police avec garantie de 75/100 SP2	**24 850**	30 076	28 746	31 242	40 017	**1 255**	1 154	964	859	1 084
Police avec garantie de 75/75 SP	**7 851**	65 368	67 219	43 322	—	**123**	793	724	389	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**373**	798	2 935	3 404	—	**6**	10	31	31	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**96 961**	194 658	172 736	80 560	—	**1 548**	2 388	1 873	725	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**147**	148	—	—	—	**2**	2	—	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					Augmentation (diminution) par part ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Placement seulement	**4 455,30**	3 386,71	2 959,79	2 428,81	2 394,46	**1 068,59**	426,92
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**809,59**	632,18	567,56	478,45	484,42	**177,41**	64,62
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**852,16**	665,42	597,40	503,61	510,25	**186,74**	68,02
Gestion de l'actif (IC)	**529,20**	407,58	360,91	300,08	299,67	**121,62**	46,67
Police avec garantie de 75/75	**46,19**	36,07	32,38	27,30	27,66	**10,12**	3,69
Police avec garantie de 75/100	**45,16**	35,34	31,80	26,87	27,28	**9,82**	3,54
Police avec garantie de 100/100	**43,51**	34,14	30,81	26,10	26,57	**9,37**	3,33
Police avec garantie de 75/75 SP1	**40,60**	31,56	28,20	23,66	23,86	**9,04**	3,36
Police avec garantie de 75/100 SP1	**39,53**	30,81	27,61	23,23	23,49	**8,72**	3,20
Police avec garantie de 100/100 SP1	**38,09**	29,80	26,81	22,64	22,98	**8,29**	2,99
Police avec garantie de 75/75 SP2	**50,49**	38,37	33,52	27,50	27,10	**12,12**	4,85
Police avec garantie de 75/100 SP2	**50,49**	38,37	33,52	27,50	27,10	**12,12**	4,85
Police avec garantie de 75/75 SP	**15,71**	12,13	10,77	8,98	—	**3,58**	1,36
Police avec garantie de 75/100 SP	**15,58**	12,06	10,73	8,97	—	**3,52**	1,33
Police avec garantie de 75/75 SPP	**15,96**	12,27	10,84	9,00	—	**3,69**	1,43
Police avec garantie de 75/100 SPP	**15,79**	12,18	—	—	—	**3,61**	1,38

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Produits (pertes) divers
Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

h) Compensation des instruments financiers
Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers
Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers
Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

k) Autres charges
Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

l) Attribution des revenus
Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

n) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Placement seulement** sont offertes aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes collectifs enregistrés au Canada;
- les régimes non enregistrés.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :
- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

3. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :
- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts **de catégorie Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de placement Portefeuille. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

[(1)] Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

8. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Le Fonds a ajusté les chiffres comparatifs présentés au poste Dividendes reçus. L'ajustement a eu une incidence seulement sur les renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie, mais aucune incidence sur les montants présentés dans les états financiers, ni sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds.

Fonds de placement en actions américaines nº 3

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**2,72**	2,72	2,73	2,77	3,05
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**2,72**	2,72	2,73	2,77	2,82
Gestion de l'actif (IC)	**1,34**	1,34	1,35	1,36	1,48
Police avec garantie de 75/75	**2,72**	2,72	2,73	2,76	2,81
Police avec garantie de 75/100	**2,94**	2,94	2,95	2,97	2,97
Police avec garantie de 100/100	**3,23**	3,22	3,24	3,24	3,25
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2,26**	2,26	2,27	2,28	2,28
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,53**	2,54	2,55	2,55	2,55
Police avec garantie de 100/100 SP1	**2,92**	2,92	2,92	2,95	2,96
Police avec garantie de 75/75 SP	**1,62**	1,62	1,62	1,63	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**1,84**	1,85	1,85	1,85	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**1,16**	1,16	1,16	1,16	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**1,48**	1,43	—	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**125,03**	89,04	79,80	86,78	142,01

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS AMÉRICAIN DE SOCIÉTÉS À MOYENNE CAPITALISATION 9.03G

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds américain de sociétés à moyenne capitalisation 9.03G (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds américain de sociétés à moyenne capitalisation 9.03G

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**851 $**	365 $
Revenu de placement à recevoir et couru	**15**	38
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	**—**	6
Montant à recevoir des courtiers	**—**	—
Montant à recevoir de tiers	**—**	—
Placements		
Obligations	**—**	—
Actions	**32 472**	38 758
Parts de fonds de placement	**—**	—
Total des placements	**32 472**	38 758
Total de l'actif	**33 338 $**	39 167 $
Passif		
Découverts	**— $**	— $
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	**22**	—
Montant à payer aux courtiers	**212**	—
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**234**	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**33 104 $**	39 167 $

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**8 403 $**	6 635 $
Produits (pertes) divers	**7**	115
Total des produits	**8 410**	6 750
Charges		
Frais de gestion (note 7)	**548**	460
Coût de transaction	**19**	29
Retenues d'impôt à la source	**48**	81
Autres	**53**	45
Total des charges	**668**	615
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**7 742 $**	6 135 $

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	**39 167 $**	40 819 $
Dépôts des titulaires de contrats	**1 952**	2 921
Retraits des titulaires de contrats	**(15 757)**	(10 708)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**7 742**	6 135
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**(6 063)**	(1 652)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	**33 104 $**	39 167 $

Fonds américain de sociétés à moyenne capitalisation 9.03G

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
		(note 8)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**7 742 $**	6 135 $
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	**(12 911)**	(4 146)
(Profits) pertes latents	**4 868**	(1 932)
Produit brut de la cession d'actifs	**69 914**	34 073
Paiements bruts pour achats d'actifs	**(55 585)**	(26 497)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	**23**	(11)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	**28**	(10)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	**212**	—
	14 291	7 612
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**1 952**	2 921
Retraits des titulaires de contrats	**(15 757)**	(10 708)
	(13 805)	(7 787)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**486**	(175)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	**365**	540
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	**851 $**	365 $
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Dividendes reçus	**383 $**	545 $

Fonds américain de sociétés à moyenne capitalisation 9.03G
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires américaines			
Consommation discrétionnaire			
Bright Horizons Family Solutions Inc.	8 109	1 443	1 291
Carter's Inc.	10 329	1 220	1 323
Frontdoor Inc.	29 267	1 814	1 357
Polo Ralph Lauren Corp., cat. A	7 049	953	1 060
Produits financiers			
First Republic Bank	2 185	412	571
Markel Corp.	669	875	1 044
Signature Bank	2 214	389	906
The Progressive Corp.	10 421	1 242	1 353
Soins de santé			
Amedisys Inc.	2 394	488	490
Dentsply Sirona Inc.	19 876	1 421	1 403
Premier Inc.	23 805	1 064	1 240
Syneos Health Inc.	10 064	899	1 307
Produits industriels			
A.O. Smith Corp.	8 388	579	911
CoStar Group Inc.	10 675	1 104	1 067
Equifax Inc.	2 061	492	763
Wabtec Corp.	12 829	1 226	1 495
Technologies de l'information			
Akamai Technologies Inc.	10 941	1 455	1 620
Alteryx Inc.	13 968	1 268	1 069
Broadridge Financial Solutions Inc.	3 930	745	909
Cirrus Logic Inc.	13 157	1 348	1 532
Dolby Laboratories Inc.	7 267	856	875
Gartner Inc.	1 171	238	495
Keysight Technologies Inc.	5 189	880	1 356
MAXIMUS Inc.	12 934	1 261	1 304
Motorola Solutions Inc.	4 321	990	1 485
SS&C Technologies Holdings Inc.	13 371	1 152	1 387
Vontier Corp.	31 727	1 290	1 233
Total des actions ordinaires américaines		27 104	30 846

Fonds américain de sociétés à moyenne capitalisation 9.03G
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires mondiales			
Bermudes			
Genpact Ltd.	19 187	1 028	1 288
Irlande			
Allegion PLC	2 018	294	338
Total des actions ordinaires mondiales		1 322	1 626
Total des actions		28 426	32 472
Coûts de transaction (se reporter aux notes annexes – note 2)		(11)	
Total des placements		28 415	32 472

Fonds américain de sociétés à moyenne capitalisation 9.03G
Notes annexes du tableau des placements
(en milliers de $ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds américain de sociétés à moyenne capitalisation 9.03G (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2021, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2021

Devise	**Placements**	**Trésorerie, dépôts à court terme et découverts**	**Total***	**Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats**
Dollar américain	**32 472 $**	**835 $**	**33 307 $**	**333 $**
Total	**32 472 $**	**835 $**	**33 307 $**	**333 $**
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			**100,6 %**	**1,0 %**

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

2020

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	38 758 $	302 $	39 060 $	391 $
Total	38 758 $	302 $	39 060 $	391 $
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			99,7 %	1,0 %

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

D. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2021, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 325 $ (388 $ au 31 décembre 2020) ou d'environ 1,0 % (1,0 % au 31 décembre 2020) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

Fonds américain de sociétés à moyenne capitalisation 9.03G
Notes annexes du tableau des placements
(en milliers de $ canadiens)

E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

	2021			
	Actifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
Actions	**32 472 $**	**— $**	**— $**	**32 472 $**
Total des actifs évalués à la juste valeur	**32 472 $**	**— $**	**— $**	**32 472 $**

	2020			
	Actifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	38 758 $	— $	— $	38 758 $
Total des actifs évalués à la juste valeur	38 758 $	— $	— $	38 758 $

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2021 ni en 2020.

Fonds américain de sociétés à moyenne capitalisation 9.03G

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Placement seulement	**12 181**	13 482	25 107	49 285	51 541	**4 909**	4 250	6 693	10 263	11 016
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**9 750**	11 341	12 454	14 783	16 543	**4 104**	3 839	3 666	3 496	4 130
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**12 326**	14 219	16 765	18 175	20 920	**5 382**	4 994	5 120	4 458	5 422
Gestion de l'actif (IC)	**3 337**	3 350	3 671	3 868	4 395	**1 913**	1 525	1 435	1 200	1 420
Police avec garantie de 75/75	**67 013**	80 084	90 993	83 287	71 342	**2 829**	2 719	2 686	1 975	1 788
Police avec garantie de 75/100	**46 990**	58 038	67 087	69 285	47 422	**1 912**	1 906	1 922	1 599	1 160
Police avec garantie de 100/100	**2 575**	4 173	4 377	9 484	5 975	**99**	130	119	209	140
Police avec garantie de 75/75 SP1	**117 552**	96 859	93 938	105 386	104 315	**4 566**	3 010	2 525	2 264	2 354
Police avec garantie de 75/100 SP1	**56 939**	57 725	51 636	56 478	44 056	**2 154**	1 752	1 359	1 191	979
Police avec garantie de 100/100 SP1	**1 644**	1 686	3 373	2 107	2 370	**59**	49	86	43	51
Police avec garantie de 75/75 SP2	**53 527**	58 787	60 660	87 060	82 586	**2 604**	2 236	1 950	2 186	2 128
Police avec garantie de 75/100 SP2	**27 664**	28 198	37 957	20 898	29 064	**1 345**	1 073	1 220	525	749
Police avec garantie de 100/100 SP2	**—**	—	—	—	3 076	**—**	—	—	—	79
Police avec garantie de 75/75 SP	**3 006**	5 678	5 304	—	—	**48**	73	58	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**3 488**	3 570	4 824	—	—	**55**	45	53	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**68 676**	67 399	62 250	26 307	—	**1 125**	874	691	231	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					Augmentation (diminution) par part ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Placement seulement	**403,00**	315,25	266,57	208,24	213,74	**87,75**	48,68
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**420,92**	338,55	294,36	236,45	249,64	**82,37**	44,19
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**436,67**	351,21	305,38	245,30	259,16	**85,46**	45,83
Gestion de l'actif (IC)	**573,27**	455,31	390,92	310,07	323,08	**117,96**	64,39
Police avec garantie de 75/75	**42,22**	33,95	29,52	23,71	25,06	**8,27**	4,43
Police avec garantie de 75/100	**40,69**	32,84	28,64	23,08	24,46	**7,85**	4,20
Police avec garantie de 100/100	**38,32**	31,06	27,21	22,02	23,45	**7,26**	3,85
Police avec garantie de 75/75 SP1	**38,84**	31,08	26,88	21,48	22,57	**7,76**	4,20
Police avec garantie de 75/100 SP1	**37,83**	30,35	26,33	21,10	22,22	**7,48**	4,02
Police avec garantie de 100/100 SP1	**36,26**	29,22	25,46	20,49	21,68	**7,04**	3,76
Police avec garantie de 75/75 SP2	**48,64**	38,04	32,15	25,11	25,76	**10,60**	5,89
Police avec garantie de 75/100 SP2	**48,64**	38,04	32,15	25,11	25,76	**10,60**	5,89
Police avec garantie de 100/100 SP2	**—**	—	—	—	25,76	**—**	—
Police avec garantie de 75/75 SP	**16,10**	12,81	11,01	—	—	**3,29**	1,80
Police avec garantie de 75/100 SP	**15,91**	12,70	10,96	—	—	**3,21**	1,74
Police avec garantie de 75/75 SPP	**16,38**	12,97	11,09	8,77	—	**3,41**	1,88

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Produits (pertes) divers
Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

h) Compensation des instruments financiers
Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers
Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers
Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

k) Autres charges
Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

l) Attribution des revenus
Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

n) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Placement seulement** sont offertes aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes collectifs enregistrés au Canada;
- les régimes non enregistrés.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :
- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

3. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

[(1)] Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

8. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Le Fonds a ajusté les chiffres comparatifs présentés au poste Dividendes reçus. L'ajustement a eu une incidence seulement sur les renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie, mais aucune incidence sur les montants présentés dans les états financiers, ni sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds.

Fonds américain de sociétés à moyenne capitalisation 9.03G

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**2,81**	2,82	2,83	2,93	3,27
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**2,81**	2,82	2,83	2,93	3,05
Gestion de l'actif (IC)	**1,55**	1,56	1,56	1,57	1,67
Police avec garantie de 75/75	**2,81**	2,82	2,83	2,92	3,05
Police avec garantie de 75/100	**3,14**	3,15	3,16	3,22	3,31
Police avec garantie de 100/100	**3,57**	3,58	3,61	3,67	3,80
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2,29**	2,30	2,31	2,34	2,37
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,57**	2,58	2,59	2,61	2,64
Police avec garantie de 100/100 SP1	**3,01**	3,02	3,02	3,07	3,09
Police avec garantie de 75/75 SP	**1,72**	1,72	1,72	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**2,05**	2,05	2,05	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**1,20**	1,21	1,21	1,21	—

Taux de rotation du portefeuille (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**163,47**	68,86	75,91	89,47	66,56

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS DE PLACEMENT À REVENU Nº 1

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de placement à revenu nº 1 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds de placement à revenu nº 1

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**3 254 $**	7 163 $
Revenu de placement à recevoir et couru	**592**	593
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à recevoir des courtiers	**—**	—
Montant à recevoir de tiers	**—**	—
Placements		
Obligations	**81 033**	93 728
Actions	**43 618**	32 741
Parts de fonds de placement	**—**	—
Total des placements	**124 651**	126 469
Total de l'actif	**128 497 $**	134 225 $
Passif		
Découverts	**— $**	— $
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**57**	50
Montant à payer aux courtiers	**42**	—
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Instruments dérivés (note 7)	**11**	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**110**	50
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**128 387 $**	134 175 $

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**8 848 $**	6 947 $
Produits (pertes) divers	**32**	33
Total des produits	**8 880**	6 980
Charges		
Frais de gestion (note 8)	**1 056**	1 232
Coût de transaction	**10**	20
Retenues d'impôt à la source	**—**	—
Autres	**117**	129
Total des charges	**1 183**	1 381
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**7 697 $**	5 599 $

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	**134 175 $**	141 825 $
Dépôts des titulaires de contrats	**3 406**	7 181
Retraits des titulaires de contrats	**(16 891)**	(20 430)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**7 697**	5 599
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**(5 788)**	(7 650)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	**128 387 $**	134 175 $

Fonds de placement à revenu nº 1

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020 (note 9)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**7 697 $**	5 599 $
Ajustements		
Ajouter - amortissement des primes (escomptes)	**(90)**	—
(Profits) pertes réalisés	**(3 693)**	(984)
(Profits) pertes latents	**(1 326)**	(1 747)
Produit brut de la cession d'actifs	**99 519**	62 814
Paiements bruts pour achats d'actifs	**(92 581)**	(48 749)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	**1**	37
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	**7**	(32)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	**42**	—
	9 576	16 938
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**3 406**	7 181
Retraits des titulaires de contrats	**(16 891)**	(20 430)
	(13 485)	(13 249)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**(3 909)**	3 689
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	**7 163**	3 474
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	**3 254 $**	7 163 $
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Produits d'intérêts reçus	**2 150 $**	2 629 $
Dividendes reçus	**1 581**	1 603

Fonds de placement à revenu nº 1
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes			
Obligations du gouvernement fédéral			
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 1,75 %, 15-06-2030	525 000	524	524
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 1,80 %, 15-12-2024	900 000	897	913
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 1,95 %, 15-12-2025	590 000	613	602
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 2,35 %, 15-06-2023	2 780 000	2 787	2 835
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 2,90 %, 15-06-2024	1 450 000	1 537	1 508
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, taux variable, 15-09-2026	1 500 000	1 500	1 503
Gouvernement du Canada, 0,75 %, 01-10-2024	311 000	307	308
Gouvernement du Canada, 1,00 %, 01-09-2026	2 741 000	2 700	2 710
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-06-2031	643 000	640	648
Gouvernement du Canada, 1,75 %, 01-12-2053	20 000	20	20
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-12-2051	1 180 000	1 240	1 270
Gouvernement du Canada, 3,00 %, 01-12-2036, rendement réel	1 482 000	2 921	3 110
Total des obligations du gouvernement fédéral		15 686	15 951
Obligations de gouvernements provinciaux			
Ontario Power Generation, 3,215 %, 08-04-2030	100 000	107	106
Province de l'Alberta, 2,55 %, 01-06-2027	425 000	411	444
Province de l'Alberta, 2,95 %, 01-06-2052	540 000	553	587
Province de l'Alberta, 3,05 %, 01-12-2048	135 000	140	148
Province de l'Alberta, 3,10 %, 01-06-2050	70 000	74	78
Province de l'Alberta, 3,45 %, 01-12-2043	850 000	894	977
Province de la Colombie-Britannique, 1,55 %, 18-06-2031	1 880 000	1 782	1 812
Province de la Colombie-Britannique, 2,30 %, 18-06-2026	650 000	625	672
Province de la Colombie-Britannique, 2,75 %, 18-06-2052	10 000	10	11
Province de la Colombie-Britannique, 2,80 %, 18-06-2048	60 000	61	64
Province de la Colombie-Britannique, 2,95 %, 18-06-2050	2 378 000	2 609	2 639
Province du Manitoba, 2,05 %, 05-09-2052	335 000	273	302
Province du Manitoba, 3,20 %, 05-03-2050	545 000	580	618
Province du Nouveau-Brunswick, 2,35 %, 14-08-2027	600 000	569	620
Province de la Nouvelle-Écosse, 4,50 %, 01-06-2037	550 000	649	697
Province de l'Ontario, 1,55 %, 01-11-2029	537 000	536	525
Province de l'Ontario, 1,90 %, 02-12-2051	168 000	139	149
Province de l'Ontario, 2,25 %, 02-12-2031	141 000	141	143
Province de l'Ontario, 2,65 %, 02-12-2050	520 000	539	541
Province de l'Ontario, 3,45 %, 02-06-2045	110 000	126	129
Province de Québec, 1,50 %, 01-09-2031	2 202 000	2 175	2 106

Fonds de placement à revenu nº 1
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de gouvernements provinciaux (suite)			
Province de Québec, 3,10 %, 01-12-2051	2 160 000	2 428	2 475
Province de Québec, 3,50 %, 01-12-2045	550 000	598	656
Province de Québec, 3,50 %, 01-12-2048	190 000	220	230
Province de Québec, 4,25 %, 01-12-2043	387 000	435	507
Province de la Saskatchewan, 2,15 %, 02-06-2031	720 000	719	727
Province de la Saskatchewan, 2,80 %, 02-12-2052	113 000	114	120
Province de la Saskatchewan, 3,10 %, 02-06-2050	130 000	138	145
Total des obligations de gouvernements provinciaux		17 645	18 228
Obligations de gouvernements municipaux			
Ville de Montréal, 3,00 %, 01-09-2027	570 000	568	605
Ville de Toronto, 2,40 %, 07-06-2027	465 000	439	482
Municipal Finance Authority of British Columbia, 2,95 %, 14-10-2024	525 000	565	548
Total des obligations de gouvernements municipaux		1 572	1 635
Obligations de sociétés – non convertibles			
407 International Inc., 4,19 %, 25-04-2042	505 000	536	594
407 International Inc., 6,47 %, 27-07-2029	263 000	364	337
Aéroports de Montréal, 3,03 %, 21-04-2050	110 000	110	111
Aéroports de Montréal, 3,36 %, 24-04-2047	450 000	456	478
AIMCo Realty Investors LP, 2,195 %, 04-11-2026	57 000	57	58
Algonquin Power & Utilities Corp., 4,09 %, 17-02-2027	14 000	16	15
Algonquin Power Co., 2,85 %, 15-07-2031	103 000	103	104
Allied Properties REIT, 1,726 %, 12-02-2026	25 000	25	24
AltaGas Ltd., 2,166 %, 16-03-2027	45 000	45	44
AltaLink LP, 3,668 %, 06-11-2023	325 000	336	339
AltaLink LP, 3,99 %, 30-06-2042	525 000	556	610
ARC Resources Ltd., 2,354 %, 10-03-2026	81 000	81	81
ARC Resources Ltd., 3,465 %, 10-03-2031	80 000	80	82
Banque de Montréal, 1,551 %, 28-05-2026	112 000	112	110
Banque de Montréal, 1,758 %, 10-03-2026	142 000	142	141
Banque de Montréal, 1,928 %, 22-07-2031	93 000	93	92
Banque de Montréal, 2,37 %, 03-02-2025	257 000	264	261
BCI QuadReal Realty, 1,056 %, 12-03-2024	43 000	43	43
BCI QuadReal Realty, 1,073 %, 04-02-2026	64 000	64	62

Fonds de placement à revenu nº 1
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
bcIMC Realty Corp., 2,15 %, 11-08-2022	550 000	550	554
Bell Canada Inc., 1,65 %, 16-08-2027	37 000	36	36
Bell Canada Inc., 2,20 %, 29-05-2028	80 000	80	79
Bell Canada Inc., 2,90 %, 10-09-2029	170 000	174	174
Bell Canada Inc., 3,50 %, 30-09-2050	25 000	26	24
Bell Canada Inc., 4,45 %, 27-02-2047	10 000	12	11
BMW Canada Inc., 0,99 %, 14-01-2025	38 000	38	37
Brookfield Infrastructure Finance ULC, 2,855 %, 01-09-2032	320 000	310	313
Brookfield Renewable Energy Partners LP, 3,63 %, 15-01-2027	52 000	59	55
Brookfield Renewable Partners ULC, 3,33 %, 13-08-2050	40 000	37	40
Brookfield Renewable Partners ULC, 3,38 %, 15-01-2030	18 000	20	19
Brookfield Renewable Partners ULC, 4,25 %, 15-01-2029	334 000	381	372
Bruce Power LP, 4,00 %, 21-06-2030	69 000	77	76
Calgary Airport Authority, 3,199 %, 07-10-2036	27 000	27	28
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, taux variable, 15-03-2026	826 000	829	829
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, taux variable, 15-09-2024	2 000 000	2 015	2 012
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 1,10 %, 19-01-2026	800 000	798	774
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 1,96 %, 21-04-2031	146 000	146	144
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2,00 %, 17-04-2025	1 578 000	1 610	1 586
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,00 %, 28-01-2082	68 000	68	67
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, 04-03-2025	184 000	184	184
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, 10-06-2024	849 000	850	851
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, 15-07-2026	117 000	117	117
Canadian Natural Resources Ltd., 3,55 %, 03-06-2024	580 000	578	602
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée, 2,54 %, 28-02-2028	150 000	150	153
La Société Canadian Tire Ltée, 5,61 %, 04-09-2035	525 000	567	608
Banque canadienne de l'Ouest, 1,926 %, 16-04-2026	87 000	87	86
Banque canadienne de l'Ouest, 2,606 %, 30-01-2025	38 000	39	39
Banque canadienne de l'Ouest, taux variable, 22-01-2024	133 000	133	133
Capital Power Corp., 4,284 %, 18-09-2024	89 000	98	94
CDP Financial Inc., 1,50 %, 19-10-2026	154 000	154	154
Cenovus Energy Inc., 3,55 %, 12-03-2025	520 000	518	541
CGI inc., 2,10 %, 18-09-2028	40 000	40	39
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 2,456 %, 30-11-2026	33 000	33	33
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 2,848 %, 21-05-2027	62 000	63	64
Cogeco Communications inc., 2,991 %, 22-09-2031	81 000	81	81
CPPIB Capital Inc., 3,00 %, 15-06-2028	370 000	376	399

Fonds de placement à revenu nº 1
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
FPI Crombie, 2,686 %, 31-03-2028	120 000	120	120
FPI Crombie, 3,133 %, 12-08-2031	30 000	30	30
CU Inc., 4,085 %, 02-09-2044	60 000	67	70
CU Inc., 4,543 %, 24-10-2041	985 000	1 116	1 211
CU Inc., 5,556 %, 30-10-2037	125 000	172	167
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 1,662 %, 22-12-2025	41 000	41	40
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 2,057 %, 17-06-2027	52 000	52	51
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 2,539 %, 07-12-2026	43 000	43	43
Enbridge Gas Inc., 2,90 %, 01-04-2030	600 000	624	626
Enbridge Gas Inc., 3,20 %, 15-09-2051	33 000	33	34
Enbridge Gas Inc., 3,65 %, 01-04-2050	10 000	11	11
Enbridge Inc., 3,10 %, 21-09-2033	129 000	129	127
Enbridge Inc., 5,375 %, 27-09-2077	541 000	569	572
Enbridge Inc., 6,625 %, 12-04-2078	290 000	337	329
Enbridge Pipelines Inc., 4,33 %, 22-02-2049	50 000	52	54
Enbridge Pipelines Inc., 5,33 %, 06-04-2040	370 000	427	443
Énergir inc., 2,10 %, 16-04-2027	53 000	54	54
Fairfax Financial Holdings Ltd., 3,95 %, 03-03-2031	153 000	153	160
Fairfax Financial Holdings Ltd., 4,25 %, 06-12-2027	180 000	194	193
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 1,093 %, 21-01-2026	260 000	260	251
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 1,587 %, 10-09-2026	61 000	61	60
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 2,856 %, 26-05-2030	270 000	274	276
Fortified Trust, 1,964 %, 23-10-2026	133 000	133	133
Société en commandite Holding FPI Granite, 2,194 %, 30-08-2028	68 000	68	67
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 3,04 %, 21-09-2022	720 000	730	728
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 5,30 %, 25-02-2041	400 000	497	539
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 6,47 %, 02-02-2034	697 000	976	960
Fonds de placement immobilier H&R, 2,633 %, 19-02-2027	102 000	102	102
Fonds de placement immobilier H&R, 2,906 %, 02-06-2026	182 000	186	185
Fonds de placement immobilier H&R, 4,071 %, 16-06-2025	179 000	193	189
Honda Canada Finance Inc., 1,337 %, 17-03-2026	70 000	70	68
Honda Canada Finance Inc., 1,646 %, 25-02-2028	100 000	100	97
Honda Canada Finance Inc., taux variable, 26-02-2024	105 000	105	105
Hydro One Inc., 2,23 %, 17-09-2031	90 000	90	89
Hydro One Inc., 3,10 %, 15-09-2051	20 000	19	20
Hyundai Capital Canada Inc., 2,008 %, 12-05-2026	50 000	50	50
Intact Corporation financière, 2,179 %, 18-05-2028	52 000	52	52

Fonds de placement à revenu nº 1
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Intact Corporation financière, 4,125 %, 31-03-2081	20 000	20	20
Inter Pipeline Ltd., 3,173 %, 24-03-2025	290 000	296	297
Inter Pipeline Ltd., 3,484 %, 16-12-2026	117 000	124	121
John Deere Financial Inc., 1,63 %, 09-04-2026	24 000	24	24
Keyera Corp., 3,959 %, 29-05-2030	116 000	124	123
Banque Laurentienne du Canada, 1,15 %, 03-06-2024	69 000	69	68
Banque Laurentienne du Canada, 1,603 %, 06-05-2026	21 000	21	21
Les Compagnies Loblaw limitée, 4,86 %, 12-03-2023	255 000	277	267
Lower Mattagami Energy LP, 2,433 %, 14-05-2031	67 000	67	68
Banque Manuvie du Canada, 1,536 %, 14-09-2026	94 000	94	92
Société Financière Manuvie, 3,375 %, 19-06-2081	200 000	200	194
Société Financière Manuvie, 4,10 %, 19-03-2082	71 000	71	70
Morgan Stanley, taux variable, 21-03-2025	451 000	451	452
Banque Nationale du Canada, 1,534 %, 15-06-2026	60 000	60	59
Banque Nationale du Canada, 2,237 %, 04-11-2026	81 000	81	82
Banque Nationale du Canada, 2,545 %, 12-07-2024	901 000	943	920
Banque Nationale du Canada, 2,58 %, 03-02-2025	355 000	367	363
NAV CANADA, 2,063 %, 29-05-2030	78 000	78	77
North West Redwater Partnership, 2,80 %, 01-06-2027	96 000	99	99
North West Redwater Partnership, 3,20 %, 24-04-2026	710 000	708	741
North West Redwater Partnership/NWR Financing Co. Ltd., 2,80 %, 01-06-2031	147 000	147	147
Pembina Pipeline Corp., 3,53 %, 10-12-2031	52 000	52	53
Pembina Pipeline Corp., 4,54 %, 03-04-2049	20 000	20	21
Pembina Pipeline Corp., 4,67 %, 28-05-2050	20 000	21	22
Pembina Pipeline Corp., 4,74 %, 21-01-2047	25 000	27	27
Pembina Pipeline Corp., 4,75 %, 26-03-2048	345 000	363	377
Pembina Pipeline Corp., 4,81 %, 25-03-2044	288 000	306	315
Prime Structured Mortgage Trust, 1,856 %, 15-11-2024	89 000	89	89
PSP Capital Inc., 2,05 %, 15-01-2030	227 000	230	230
Reliance LP, 2,67 %, 01-08-2028	71 000	71	71
Reliance LP, 2,68 %, 01-12-2027	90 000	91	90
Fonds de placement immobilier RioCan, 2,829 %, 08-11-2028	28 000	28	28
Banque Royale du Canada, 1,67 %, 28-01-2033	135 000	135	129
Banque Royale du Canada, 1,833 %, 31-07-2028	149 000	149	146
Banque Royale du Canada, 2,088 %, 30-06-2030	381 000	385	381
Banque Royale du Canada, 2,14 %, 03-11-2031	114 000	114	113
Banque Royale du Canada, 2,328 %, 28-01-2027	544 000	561	550

Fonds de placement à revenu nº 1
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Banque Royale du Canada, 2,74 %, 25-07-2029	372 000	380	380
Sagen MI Canada Inc., 3,261 %, 05-03-2031	63 000	63	64
Sagen MI Canada Inc., 4,95 %, 24-03-2081	45 000	45	45
Saputo Inc., 2,297 %, 22-06-2028	36 000	36	36
Sienna Senior Living Inc., 2,82 %, 31-03-2027	24 000	24	24
Sobeys Inc., 4,70 %, 08-08-2023	550 000	550	573
Summit Industrial Income REIT, 1,82 %, 01-04-2026	181 000	179	178
Summit Industrial Income REIT, 2,25 %, 12-01-2027	36 000	36	36
Summit Industrial Income REIT, 2,44 %, 14-07-2028	34 000	34	34
La Financière Sun Life inc., 2,38 %, 13-08-2029	260 000	266	264
La Financière Sun Life inc., 2,58 %, 10-05-2032	401 000	411	408
La Financière Sun Life inc., 2,80 %, 21-11-2033	130 000	130	133
La Financière Sun Life inc., 3,60 %, 30-06-2081	83 000	83	82
La Financière Sun Life inc., 5,40 %, 29-05-2042	375 000	433	478
La Financière Sun Life inc., taux variable, 19-09-2028	716 000	733	734
Suncor Énergie Inc., 3,10 %, 24-05-2029	200 000	206	206
Suncor Énergie Inc., 3,95 %, 04-03-2051	44 000	43	44
TELUS Corp., 2,05 %, 07-10-2030	90 000	85	85
TELUS Corp., 2,85 %, 13-11-2031	57 000	57	57
TELUS Corp., 3,15 %, 19-02-2030	125 000	133	129
TELUS Corp., 3,30 %, 02-05-2029	181 000	191	190
TELUS Corp., 3,95 %, 16-02-2050	99 000	104	101
TELUS Corp., 4,85 %, 05-04-2044	399 000	487	460
La Banque de Nouvelle-Écosse, 1,40 %, 01-11-2027	281 000	273	270
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,16 %, 03-02-2025	64 000	67	65
La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,10 %, 02-02-2028	1 023 000	1 029	1 089
La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,70 %, 27-07-2081	148 000	148	145
La Banque de Nouvelle-Écosse, taux variable, 04-08-2026	142 000	142	142
L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie, 3,625 %, 17-04-2026	35 000	35	35
L'Ordre Indépendant des Forestiers, 2,885 %, 15-10-2035	66 000	66	67
La Banque Toronto-Dominion, 1,888 %, 08-03-2028	350 000	350	345
La Banque Toronto-Dominion, 1,896 %, 11-09-2028	166 000	166	163
La Banque Toronto-Dominion, 1,943 %, 13-03-2025	186 000	193	187
La Banque Toronto-Dominion, 3,105 %, 22-04-2030	40 000	42	41
La Banque Toronto-Dominion, 3,60 %, 31-10-2081	85 000	85	83
Thomson Reuters Corp., 2,239 %, 14-05-2025	200 000	206	202
Groupe TMX Ltée, 2,016 %, 12-02-2031	41 000	41	40

Fonds de placement à revenu nº 1
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Toronto Hydro Corp., 2,47 %, 20-10-2031	49 000	49	50
Tourmaline Oil Corp., 2,077 %, 25-01-2028	31 000	31	30
Tourmaline Oil Corp., 2,529 %, 12-02-2029	35 000	35	35
Toyota Crédit Canada Inc., 1,18 %, 23-02-2026	70 000	70	68
Toyota Crédit Canada Inc., 2,35 %, 18-07-2022	830 000	825	838
TransCanada PipeLines Ltd., 3,30 %, 17-07-2025	153 000	164	160
TransCanada PipeLines Ltd., 3,39 %, 15-03-2028	680 000	697	714
TransCanada PipeLines Ltd., 3,80 %, 05-04-2027	400 000	438	427
TransCanada PipeLines Ltd., 4,18 %, 03-07-2048	40 000	45	42
TransCanada PipeLines Ltd., taux variable, 18-05-2077	400 000	419	412
TransCanada PipeLines Ltd., taux variable, 09-06-2024	140 000	140	140
TransCanada Trust, 4,20 %, 04-03-2081	154 000	154	152
Transcontinental inc., 2,28 %, 13-07-2026	25 000	25	25
Ventas Canada Finance Ltd., 2,45 %, 04-01-2027	57 000	57	57
Ventas Canada Finance Ltd., 2,80 %, 12-04-2024	125 000	128	128
Ventas Canada Finance Ltd., 3,30 %, 01-12-2031	63 000	63	64
Waste Management of Canada Corporation, 2,60 %, 23-09-2026	146 000	153	150
WSP Global Inc., 2,408 %, 19-04-2028	135 000	136	135
Total des obligations de sociétés – non convertibles		41 178	41 489
Titres adossés à des créances hypothécaires			
BMW Canada Inc., 0,325 %, 20-07-2023	40 000	16	16
Banque Laurentienne du Canada, 0,878 %, 01-03-2026	615 000	583	577
Merrill Lynch, 0,988 %, 01-03-2026	220 000	204	201
Scotial Capital Inc., 0,89 %, 01-09-2026	60 000	58	58
Total des titres adossés à des créances hypothécaires		861	852
Total des obligations canadiennes		76 942	78 155
Obligations américaines			
Obligations de sociétés – non convertibles			
Athene Global Funding, taux variable, 09-04-2024	167 000	167	167
Bank of America Corp., 1,978 %, 15-09-2027	50 000	50	49
Bank of America Corp., 2,598 %, 04-04-2029	866 000	884	875
Bank of America Corp., taux variable, 15-09-2027	94 000	94	95

Fonds de placement à revenu nº 1
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations américaines (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Goldman Sachs Group Inc., taux variable, 29-04-2025	202 000	202	202
Nestlé Holdings Inc., 2,192 %, 26-01-2029	69 000	69	70
NextEra Energy Capital Holdings Inc., 1,90 %, 15-06-2028	46 000	55	58
The Goldman Sachs Group Inc., 2,599 %, 30-11-2027	130 000	130	132
The Walt Disney Co., 3,057 %, 30-03-2027	409 000	434	424
Verizon Communications Inc., 2,375 %, 22-03-2028	312 000	309	312
Wells Fargo & Co., 2,975 %, 19-05-2026	50 000	54	52
Total des obligations de sociétés – non convertibles		2 448	2 436
Total des obligations américaines		2 448	2 436
Obligations mondiales			
Australie			
Transurban Finance Co. Pty Ltd., 4,555 %, 14-11-2028	50 000	55	56
Autriche			
Suzano Austria GmbH, 2,50 %, 15-09-2028, 144A	48 000	60	59
Jersey			
Heathrow Funding Ltd., 2,694 %, 13-10-2027	104 000	104	104
Heathrow Funding Ltd., 3,726 %, 13-04-2033	81 000	83	84
Pays-Bas			
NXP BV/NXP Funding LLC/NXP USA Inc., 2,65 %, 15-02-2032	24 000	30	30
Royaume-Uni			
National Grid Electricity Transmission PLC, 2,301 % 22-06-2029	110 000	110	109
Total des obligations mondiales		442	442
Total des obligations		79 832	81 033
Actions ordinaires canadiennes			
Services de communication			
BCE Inc.	39 010	2 105	2 568
Rogers Communications Inc., cat. B, sans droit de vote	13 254	755	798

Fonds de placement à revenu nº 1
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires canadiennes (suite)			
Services de communication (suite)			
TELUS Corp.	70 945	1 521	2 113
Consommation discrétionnaire			
La Société Canadian Tire Ltée, cat. A, sans droit de vote	1 538	258	279
Magna International Inc.	8 957	622	917
Restaurant Brands International Inc.	8 817	677	676
Biens de consommation de base			
Alimentation Couche-Tard Inc.	14 684	542	778
Empire Co. Ltd., cat. A, sans droit de vote	15 120	466	583
George Weston Ltée	10 680	1 071	1 566
Les Compagnies Loblaw limitée	4 485	251	465
Saputo Inc.	15 738	532	449
Énergie			
Canadian Natural Resources Ltd.	13 067	443	698
Enbridge Inc. ($ CA)	34 750	1 560	1 717
Hydro One Ltd.	14 007	340	461
Suncor Énergie Inc.	36 288	1 152	1 149
Corporation TC Énergie	22 634	1 335	1 332
Fonds négociés en Bourse			
FINB Obligations de marchés émergents Mackenzie*	4 696	456	444
FINB Obligations de marchés émergents en monnaie locale Mackenzie*	10 001	938	852
Produits financiers			
Banque de Montréal	24 240	2 046	3 301
Brookfield Asset Management Inc.	8 076	427	617
Banque Canadienne Impériale de Commerce	18 945	1 875	2 793
CI Financial Corp.	15 001	331	397
Société Financière Manuvie	39 095	800	943
Banque Nationale du Canada	5 652	338	545
Banque Royale du Canada	26 019	2 249	3 493
La Financière Sun Life inc.	22 246	1 021	1 566
La Banque de Nouvelle-Écosse	37 197	2 387	3 331
La Banque Toronto-Dominion	37 371	2 197	3 625

* L'émetteur de ce titre et l'émetteur du Fonds sont des sociétés liées.

Fonds de placement à revenu nº 1
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires canadiennes (suite)			
Produits industriels			
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	7 313	819	1 136
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	4 294	390	391
Matériaux			
Mines Agnico-Eagle Limitée	7 145	550	480
Société aurifère Barrick	9 729	307	234
Nutrien Ltd. ($ CA)	11 119	643	1 057
Immobilier			
Boardwalk REIT	12 112	365	664
FPI First Capital	21 806	415	411
Services d'intérêt public			
Capital Power Corp.	10 742	296	424
Fortis Inc.	5 987	263	365
Total des actions ordinaires canadiennes		32 743	43 618
Total des actions		32 743	43 618

Fonds de placement à revenu nº 1
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts, de contrats ou d'actions, les valeurs nominales ou les prix contractuels)

Au 31 décembre 2021

Tableau des contrats dérivés

Contrats à terme normalisés

Nombre de contrats	Prix contractuel moyen	Contrats à terme normalisés	Date d'échéance	Montant notionnel	Prix au 31 décembre	Profit (perte) latent
(60)	CAD 120,40	Obligation à 5 ans des É.-U., 31-03-2022	31 mars 2022	CAD 7 259	CAD 120,98	(5)
(3)	CAD 193,54	Obligation ultra des É.-U., 31-03-2022	31 mars 2022	CAD 591	CAD 197,13	(6)
					Passifs dérivés	**(11)**
Total des contrats à terme normalisés						**(11)**

Total des instruments dérivés à la juste valeur		**(11)**
Total des placements	**112 575**	**124 640**

Fonds de placement à revenu nº 1
Notes annexes du tableau des placements
(en milliers de $ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds de placement à revenu nº 1 (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2021, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2021

Devise	**Placements**	**Trésorerie, dépôts à court terme et découverts**	**Total***	**Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats**
Dollar américain	**147 $**	**191 $**	**338 $**	**3 $**
Total	**147 $**	**191 $**	**338 $**	**3 $**
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			**0,3 %**	**— %**

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

2020

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	— $	64 $	64 $	1 $
Total	— $	64 $	64 $	1 $
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			— %	— %

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

D. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds est exposé au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. Compte tenu de la nature des titres à revenu fixe à court terme dont la durée restante jusqu'à l'échéance est de moins de un an, de tels placements ne sont généralement pas exposés à un risque important de fluctuation de leur valeur par suite de variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La Compagnie gère de façon professionnelle le risque associé à chaque titre et à chaque fonds.

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt selon la durée restante jusqu'à l'échéance.

2021

	1 an ou moins	**Plus de 1 an à 5 ans**	**Plus de 5 ans à 10 ans**	**Plus de 10 ans**	**Total**
Obligations	**2 120 $**	**28 836 $**	**23 240 $**	**26 837 $**	**81 033 $**

2020

	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Obligations	2 687 $	31 261 $	27 007 $	32 773 $	93 728 $

D. Risque de taux d'intérêt (suite)

Au 31 décembre 2021, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, l'actif net attribuable aux titulaires de contrats aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 5 904 $ (7 856 $ au 31 décembre 2020) ou d'environ 4,6 % (5,9 % au 31 décembre 2020) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats, selon l'hypothèse d'une variation correspondante de la courbe de rendement, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs. La sensibilité du Fonds aux variations des taux d'intérêt fait l'objet d'une estimation en fonction de la durée moyenne pondérée du portefeuille d'obligations. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important. (note 9)

E. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. La plus forte concentration du risque de crédit du Fonds découle des titres de créance, tels que les obligations. La juste valeur des instruments de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des instruments de créance représente l'exposition maximale au risque de crédit au 31 décembre 2021. Les renseignements fournis dans le tableau des placements permettent de déterminer le montant du risque de crédit lié à un émetteur particulier. Le Fonds peut investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis ou garantis principalement par le gouvernement du Canada ou du gouvernement d'une province canadienne, des obligations de banques à charte canadiennes ou de sociétés de fiducie, ainsi que du papier commercial dont les notations ont été approuvées. Le risque de défaillance associé à ces titres à revenu fixe à court terme est considéré comme faible. La Compagnie surveille régulièrement le risque de crédit et les notations. Toutes les nouvelles contreparties à des instruments financiers sont soumises à un processus d'approbation.

Il n'y a eu aucune variation de la juste valeur des passifs financiers par suite de changements relatifs aux risques de crédit en 2021 ni en 2020.

Toutes les opérations concernant des titres cotés sont réglées et payées une fois la livraison effectuée par l'intermédiaire de courtiers agréés. Le risque de défaillance est considéré comme minime, étant donné que la livraison de titres vendus n'a lieu qu'à la suite de la réception du paiement par le courtier. Le paiement d'un achat est effectué à la suite de la réception des titres par le courtier.

Les notations présentées ci-dessous sont fournies par des agences de notation indépendantes, dont DBRS, Standard & Poor's, Moody's Investors Service et Fitch Ratings. Nous utilisons la notation la plus faible fournie par les agences de notation.

Les titres de créance, répartis par notation, sont les suivants :

	2021		2020	
	Pourcentage du total des obligations (%)	**Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)**	Pourcentage du total des obligations (%)	Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)
AAA	**16,2**	**10,2**	10,9	7,6
AA	**26,5**	**16,7**	39,2	27,4
A	**27,6**	**17,4**	38,5	26,9
BBB	**29,4**	**18,6**	11,4	8,0
BB ou inférieure	**0,1**	**0,1**	—	—
SN*	**0,2**	**0,1**	—	—
Total	**100,0**	**63,1**	100,0	69,9

**Les obligations sans notation (SN) sont des titres adossés à des créances hypothécaires, des obligations faisant l'objet d'un placement privé ou des obligations n'ayant pas été notées par une agence de notation.*

F. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2021, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 436 $ (327 $ au 31 décembre 2020) ou d'environ 0,3 % (0,2 % au 31 décembre 2020) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

G. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs et des passifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

	2021			
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
Obligations	**— $**	**81 033 $**	**— $**	**81 033 $**
Actions	**43 618**	**—**	**—**	**43 618**
Total des actifs évalués à la juste valeur	**43 618 $**	**81 033 $**	**— $**	**124 651 $**
Passifs évalués à la juste valeur				
Instruments dérivés [1]	**11 $**	**— $**	**— $**	**11 $**
Actif net attribuable aux titulaires de contrats évalué à la juste valeur	**43 607 $**	**81 033 $**	**— $**	**124 640 $**

[1] Compte non tenu de garanties de 272 $ données à des contreparties.

	2020			
	Actifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations	— $	93 728 $	— $	93 728 $
Actions	32 741	—	—	32 741
Instruments dérivés	—	—	—	—
Total des actifs évalués à la juste valeur	32 741 $	93 728 $	— $	126 469 $

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2021 ni en 2020.

Fonds de placement à revenu nº 1

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Placement seulement	**94 886**	93 647	93 262	100 708	101 168	**64 806**	59 715	56 395	55 529	56 729
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**23 900**	28 251	34 829	43 720	52 393	**15 616**	17 607	21 030	24 591	30 606
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**10 903**	14 117	17 260	20 657	26 627	**7 494**	9 256	10 964	12 223	16 376
Gestion de l'actif (IC)	**6 682**	8 934	10 108	18 474	23 175	**3 653**	4 611	5 001	8 426	10 864
Police avec garantie de 75/75	**468 573**	597 971	734 354	809 692	886 816	**7 397**	9 005	10 714	11 004	12 526
Police avec garantie de 75/100	**483 834**	588 030	669 811	757 383	846 299	**7 580**	8 792	9 708	10 231	11 888
Police avec garantie de 100/100	**36 899**	47 288	62 263	70 246	93 208	**574**	702	897	944	1 303
Police avec garantie de 75/75 SP1	**303 080**	349 949	497 511	515 787	632 376	**4 257**	4 680	6 433	6 202	7 886
Police avec garantie de 75/100 SP1	**289 926**	342 965	376 684	433 392	562 277	**4 051**	4 564	4 850	5 192	6 990
Police avec garantie de 100/100 SP1	**49 183**	52 210	44 653	66 406	76 197	**679**	687	569	787	938
Police avec garantie de 75/75 SP2	**407 902**	508 563	553 831	652 212	590 147	**6 936**	8 071	8 333	8 945	8 228
Police avec garantie de 75/100 SP2	**247 057**	332 396	366 137	438 367	412 950	**4 201**	5 276	5 509	6 012	5 758
Police avec garantie de 100/100 SP2	**926**	1 290	1 442	9 919	10 237	**16**	20	22	136	143
Police avec garantie de 75/75 SP	**36 048**	41 198	42 742	8 042	—	**419**	452	449	78	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**45 546**	51 063	54 140	2 987	—	**528**	559	568	29	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**5 484**	6 047	19 609	22 643	—	**64**	67	207	219	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**9 959**	10 055	16 709	—	—	**116**	111	176	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					Augmentation (diminution) par part ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Placement seulement	**682,99**	637,67	604,70	551,38	560,74	**45,32**	32,97
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**653,36**	623,24	603,81	562,47	584,16	**30,12**	19,43
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**687,36**	655,67	635,23	591,74	614,99	**31,69**	20,44
Gestion de l'actif (IC)	**546,74**	516,08	494,78	456,10	468,79	**30,66**	21,30
Police avec garantie de 75/75	**15,79**	15,06	14,59	13,59	14,12	**0,73**	0,47
Police avec garantie de 75/100	**15,67**	14,95	14,49	13,51	14,05	**0,72**	0,46
Police avec garantie de 100/100	**15,56**	14,86	14,41	13,44	13,98	**0,70**	0,45
Police avec garantie de 75/75 SP1	**14,04**	13,37	12,93	12,02	12,47	**0,67**	0,44
Police avec garantie de 75/100 SP1	**13,97**	13,31	12,88	11,98	12,43	**0,66**	0,43
Police avec garantie de 100/100 SP1	**13,80**	13,16	12,74	11,86	12,31	**0,64**	0,42
Police avec garantie de 75/75 SP2	**17,00**	15,87	15,05	13,71	13,94	**1,13**	0,82
Police avec garantie de 75/100 SP2	**17,01**	15,87	15,05	13,71	13,94	**1,14**	0,82
Police avec garantie de 100/100 SP2	**17,00**	15,87	15,04	13,71	13,94	**1,13**	0,83
Police avec garantie de 75/75 SP	**11,62**	10,96	10,51	9,68	—	**0,66**	0,45
Police avec garantie de 75/100 SP	**11,60**	10,95	10,50	9,68	—	**0,65**	0,45
Police avec garantie de 75/75 SPP	**11,70**	11,02	10,54	9,69	—	**0,68**	0,48
Police avec garantie de 75/100 SPP	**11,68**	11,00	10,53	—	—	**0,68**	0,47

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Obligations et actions

Les obligations et les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Instruments dérivés

Les dérivés sont classés et évalués à la juste valeur. Les dérivés sont évalués en fonction des transactions sur le marché et d'autres données de marché, lorsque cela est possible, y compris les données utilisées comme intrants dans les modèles, les cours obtenus auprès de courtiers, de contrepartistes ou d'autres sources de prix dont le degré de transparence est jugé raisonnable. Lorsque des modèles sont utilisés, leur sélection est fonction des modalités contractuelles et des risques propres à chaque instrument, ainsi que de la disponibilité des données sur les prix du marché. En général, la Compagnie utilise des modèles similaires pour évaluer des instruments similaires. Les modèles d'évaluation nécessitent l'utilisation de différentes données, notamment les modalités contractuelles, les taux et les prix de marché, les courbes des taux et du crédit, l'estimation de la volatilité, les taux de remboursement anticipé et les corrélations entre ces données.

g) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

h) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Revenu d'intérêts sur les titres de créance – Est inclus dans la variation de la juste valeur de tels placements et est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

i) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

j) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

k) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

l) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

m) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, le revenu d'intérêts, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

n) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

o) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Placement seulement** sont offertes aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes collectifs enregistrés au Canada;
- les régimes non enregistrés.

3. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;

les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :

- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

7. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les contrats dérivés, incluant les contrats de change à terme, les contrats à terme normalisés et les contrats de swap sur actions, sont évalués selon le profit ou la perte qui résulterait de la liquidation de la position à la date de clôture. Les options sont comptabilisées à la juste valeur à la date de présentation de l'information financière. Le Fonds peut avoir recours à des contrats dérivés comme couverture contre les pertes causées par les variations des cours des titres, des taux d'intérêt, des taux de change et/ou d'autres risques. Le Fonds peut aussi avoir recours à des contrats dérivés à des fins autres que de couverture, pour investir indirectement dans les marchés financiers ou obtenir une exposition aux devises, à condition que le recours à ces contrats dérivés soit conforme aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds. L'exposition au risque de change peut être directe ou indirecte, et elle peut viser la totalité ou une partie du risque de change découlant d'un placement ou d'un groupe de placements existant. Les profits ou les pertes découlant des contrats dérivés sont comptabilisés à titre de composante du profit net (de la perte nette) sur placements.

À la date de clôture, le profit (la perte) latent sur contrats dérivés est présenté dans l'état de la situation financière du fonds.

Au besoin, le fonds a recours à des ententes de garanties pour gérer le risque de crédit lié aux dérivés. Le montant et le type de garantie exigés sont fonction de l'évaluation du risque de crédit de la contrepartie. Des lignes directrices ont été mises en œuvre par le fonds relativement aux types de garanties acceptables et aux paramètres d'évaluation connexes. Le gestionnaire du fonds surveille la valeur de la garantie et exige au besoin une garantie additionnelle.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

[(1)] Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

9. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Le Fonds a ajusté les chiffres comparatifs présentés au poste Dividendes reçus. L'ajustement a eu une incidence seulement sur les renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie, mais aucune incidence sur les montants présentés dans les états financiers, ni sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds.

Le Fonds a ajusté certains chiffres comparatifs présentés à la note Risque de taux d'intérêt, dans les notes annexes du tableau des placements. L'ajustement n'a eu aucune incidence sur les montants présentés dans les états financiers, ni sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds.

Fonds de placement à revenu nº 1

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**2,18**	2,18	2,18	2,22	2,46
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**2,18**	2,18	2,18	2,21	2,24
Gestion de l'actif (IC)	**1,13**	1,13	1,13	1,14	1,24
Police avec garantie de 75/75	**2,18**	2,18	2,18	2,21	2,23
Police avec garantie de 75/100	**2,24**	2,23	2,23	2,26	2,29
Police avec garantie de 100/100	**2,30**	2,29	2,29	2,31	2,33
Police avec garantie de 75/75 SP1	**1,99**	1,99	1,99	2,00	1,99
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,05**	2,04	2,04	2,06	2,04
Police avec garantie de 100/100 SP1	**2,10**	2,10	2,10	2,15	2,21
Police avec garantie de 75/75 SP	**1,07**	1,07	1,07	1,07	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**1,13**	1,13	1,12	1,12	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**0,89**	0,89	0,88	0,88	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**0,94**	0,94	0,94	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**73,60**	37,58	16,69	25,85	34,98

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS DE PLACEMENT OBLIGACTION CANADIEN Nº 1

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de placement ObligAction canadien nº 1 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds de placement ObligAction canadien nº 1

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**492 $**	2 240 $
Revenu de placement à recevoir et couru	**169**	185
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 9)	**—**	16
Montant à recevoir des courtiers	**—**	—
Montant à recevoir de tiers	**—**	—
Placements		
Obligations	**18 058**	27 107
Actions	**57 149**	41 139
Parts de fonds de placement (note 3)	**3 962**	7 552
Instruments dérivés (note 8)	**6**	—
Total des placements	**79 175**	75 798
Total de l'actif	**79 836 $**	78 239 $
Passif		
Découverts	**— $**	— $
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 9)	**22**	1
Montant à payer aux courtiers	**—**	26
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Instruments dérivés (note 8)	**14**	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**36**	27
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**79 800 $**	78 212 $

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**12 501 $**	5 576 $
Produits (pertes) divers	**33**	(106)
Total des produits	**12 534**	5 470
Charges		
Frais de gestion (note 9)	**1 736**	1 727
Coût de transaction	**35**	34
Retenues d'impôt à la source	**21**	23
Autres	**146**	145
Total des charges	**1 938**	1 929
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**10 596 $**	3 541 $

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	**78 212 $**	84 349 $
Dépôts des titulaires de contrats	**1 682**	580
Retraits des titulaires de contrats	**(10 690)**	(10 258)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**10 596**	3 541
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**1 588**	(6 137)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	**79 800 $**	78 212 $

Fonds de placement ObligAction canadien nº 1

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		(note 10)
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**10 596 $**	3 541 $
Ajustements		
Ajouter - amortissement des primes (escomptes)	**(19)**	(1)
(Profits) pertes réalisés	**(8 663)**	(4 368)
(Profits) pertes latents	**(2 270)**	519
Produit brut de la cession d'actifs	**72 124**	55 986
Paiements bruts pour achats d'actifs	**(64 535)**	(44 122)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	**16**	16
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	**37**	(40)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	**(26)**	(2)
	7 260	11 529
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**1 682**	580
Retraits des titulaires de contrats	**(10 690)**	(10 258)
	(9 008)	(9 678)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**(1 748)**	1 851
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	**2 240**	389
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	**492 $**	2 240 $
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Produits d'intérêts reçus	**609 $**	747 $
Dividendes reçus	**955**	992

Fonds de placement ObligAction canadien nº 1
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes			
Obligations du gouvernement fédéral			
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 1,75 %, 15-06-2030	65 000	65	65
Gouvernement du Canada, 0,50 %, 01-12-2050, rendement réel	178 000	225	234
Gouvernement du Canada, 0,75 %, 01-10-2024	21 000	21	21
Gouvernement du Canada, 1,00 %, 01-09-2026	851 000	838	840
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-06-2031	39 000	39	39
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-12-2044, rendement réel	60 000	100	103
Gouvernement du Canada, 1,75 %, 01-12-2053	20 000	20	20
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-12-2051	648 000	680	696
Muskrat Falls, 3,86 %, 01-12-2048	153 000	156	198
Muskrat Falls/Labrador Transmissions Assets Funding, 3,83 %, 01-06-2037	170 000	173	205
Total des obligations du gouvernement fédéral		2 317	2 421
Obligations de gouvernements provinciaux			
Hydro-Québec, 4,00 %, 15-02-2055	97 000	137	131
Ontario Power Generation, 3,215 %, 08-04-2030	68 000	71	72
Province de l'Alberta, 2,95 %, 01-06-2052	60 000	61	65
Province de l'Alberta, 3,05 %, 01-12-2048	85 000	88	93
Province de l'Alberta, 3,10 %, 01-06-2050	241 000	255	268
Province de la Colombie-Britannique, 1,55 %, 18-06-2031	280 000	265	270
Province de la Colombie-Britannique, 2,75 %, 18-06-2052	220 000	216	237
Province de la Colombie-Britannique, 2,95 %, 18-06-2050	74 000	78	82
Province du Manitoba, 2,85 %, 05-09-2046	229 000	221	242
Province de la Nouvelle-Écosse, 3,15 %, 01-12-2051	124 000	147	141
Province de l'Ontario, 1,55 %, 01-11-2029	132 000	132	129
Province de l'Ontario, 2,25 %, 02-12-2031	1 222 000	1 220	1 239
Province de l'Ontario, 2,65 %, 02-12-2050	31 000	32	32
Province de l'Ontario, 3,45 %, 02-06-2045	80 000	91	94
Province de Québec, 1,50 %, 01-09-2031	308 000	293	295
Province de Québec, 3,50 %, 01-12-2048	30 000	35	36
Province de Québec, 4,25 %, 01-12-2043	342 000	411	448
Province de la Saskatchewan, 2,80 %, 02-12-2052	130 000	131	138
Province de la Saskatchewan, 3,10 %, 02-06-2050	430 000	456	478
Total des obligations de gouvernements provinciaux		4 340	4 490

Fonds de placement ObligAction canadien nº 1
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de gouvernements municipaux			
Ville de Toronto, 4,70 %, 10-06-2041	175 000	186	229
Total des obligations de gouvernements municipaux		186	229
Obligations de sociétés – non convertibles			
407 International Inc., 1,80 %, 22-05-2025	20 000	20	20
AIMCo Realty Investors LP, 2,195 %, 04-11-2026	14 000	14	14
AIMCo Realty Investors LP, 2,712 %, 01-06-2029	89 000	91	92
Algonquin Power & Utilities Corp., 4,09 %, 17-02-2027	72 000	82	78
Algonquin Power Co., 2,85 %, 15-07-2031	22 000	22	22
Allied Properties REIT, 1,726 %, 12-02-2026	7 000	7	7
AltaGas Ltd., 2,166 %, 16-03-2027	43 000	43	42
ARC Resources Ltd., 2,354 %, 10-03-2026	24 000	24	24
ARC Resources Ltd., 3,465 %, 10-03-2031	24 000	24	25
Banque de Montréal, 1,551 %, 28-05-2026	32 000	32	31
Banque de Montréal, 1,758 %, 10-03-2026	41 000	41	41
Banque de Montréal, 1,928 %, 22-07-2031	23 000	23	23
Banque de Montréal, 2,077 %, 17-06-2030	27 000	27	27
Banque de Montréal, 2,37 %, 03-02-2025	16 000	16	16
Banque de Montréal, 4,30 %, 26-11-2025	26 000	26	27
BCI QuadReal Realty, 1,056 %, 12-03-2024	13 000	13	13
BCI QuadReal Realty, 1,073 %, 04-02-2026	19 000	19	18
BCIMC Realty Corp., 2,84 %, 03-06-2025	50 000	52	52
Bell Canada Inc., 1,65 %, 16-08-2027	2 000	2	2
Bell Canada Inc., 2,20 %, 29-05-2028	33 000	33	33
Bell Canada Inc., 2,90 %, 10-09-2029	41 000	44	42
Bell Canada Inc., 3,35 %, 12-03-2025	13 000	13	14
Bell Canada Inc., 3,50 %, 30-09-2050	24 000	25	23
BMW Canada Inc., 0,99 %, 14-01-2025	11 000	11	11
Brookfield Infrastructure Finance ULC, 3,41 %, 09-10-2029	56 000	56	58
Brookfield Infrastructure Finance ULC, 4,193 %, 11-09-2028	82 000	90	90
Brookfield Infrastructure Partners, 3,315 %, 22-02-2024	34 000	34	35
Brookfield Property Finance ULC, 3,93 %, 15-01-2027	116 000	116	117
Brookfield Property Finance ULC, 4,30 %, 01-03-2024	180 000	181	183
Brookfield Property Finance ULC, 4,346 %, 03-07-2023	48 000	50	49
Brookfield Renewable Energy Partners LP, 3,63 %, 15-01-2027	87 000	98	93
Brookfield Renewable Partners ULC, 3,33 %, 13-08-2050	15 000	15	15

Fonds de placement ObligAction canadien nº 1
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Brookfield Renewable Partners ULC, 3,38 %, 15-01-2030	57 000	57	60
Brookfield Renewable Partners ULC, 4,29 %, 05-11-2049	76 000	76	88
Brookfield Residential Properties Inc./Brookfield Residential US Corp., 5,125 %, 15-06-2029	8 000	8	8
Bruce Power LP, 4,00 %, 21-06-2030	20 000	22	22
Calgary Airport Authority, 3,199 %, 07-10-2036	7 000	7	7
Fiducie du Canada pour l'habitation nº 1, taux variable, 15-03-2026	205 000	206	205
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 1,10 %, 19-01-2026	120 000	120	116
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 1,96 %, 21-04-2031	73 000	73	72
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2,00 %, 17-04-2025	57 000	58	57
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,00 %, 28-01-2082	16 000	16	16
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,375 %, 28-10-2025	10 000	10	10
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, 3,00 %, 08-02-2029	23 000	23	24
Canadian Natural Resources Ltd., 2,50 %, 17-01-2028	39 000	39	39
Canadian Natural Resources Ltd., 3,42 %, 01-12-2026	98 000	98	103
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée, 2,54 %, 28-02-2028	36 000	36	37
Banque canadienne de l'Ouest, 1,57 %, 14-09-2023	8 000	8	8
Banque canadienne de l'Ouest, 1,926 %, 16-04-2026	25 000	25	25
Banque canadienne de l'Ouest, 2,606 %, 30-01-2025	9 000	9	9
Banque canadienne de l'Ouest, 5,00 %, 31-07-2081	7 000	7	7
Banque canadienne de l'Ouest, 6,00 %, 30-04-2081	12 000	12	13
Banque canadienne de l'Ouest, taux variable, 22-01-2024	38 000	38	38
CanWel Building Materials Group Ltd., 5,25 %, 15-05-2026	4 000	4	4
Capital Power Corp., 4,284 %, 18-09-2024	100 000	110	106
Cascades Inc./Cascades USA Inc., 5,125 %, 15-01-2025	25 000	25	26
CDP Financial Inc., 1,50 %, 19-10-2026	37 000	37	37
Cenovus Energy Inc., 3,50 %, 07-02-2028	120 000	120	126
Central 1 Credit Union, 2,584 %, 06-12-2023	86 000	86	88
CGI inc., 2,10 %, 18-09-2028	10 000	10	10
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 2,456 %, 30-11-2026	8 000	8	8
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 2,848 %, 21-05-2027	41 000	42	42
Coast Capital Savings Federal Credit Union, 5,00 %, 03-05-2028	49 000	51	51
Cogeco Communications inc., 2,991 %, 22-09-2031	12 000	12	12
Corus Entertainment Inc., 5,00 %, 11-05-2028	7 000	7	7
FPI Crombie, 3,133 %, 12-08-2031	7 000	7	7
FPI Crombie, 3,677 %, 26-08-2026	18 000	18	19
CT REIT, 2,371 %, 06-01-2031	26 000	26	25

Fonds de placement ObligAction canadien nº 1
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
CU Inc., 4,085 %, 02-09-2044	10 000	11	12
Curaleaf Holdings Inc., 8,00 %, 15-12-2026	10 000	13	13
Dollarama Inc., 1,505 %, 20-09-2027	20 000	20	19
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 1,662 %, 22-12-2025	12 000	12	12
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 2,057 %, 17-06-2027	29 000	29	29
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 2,539 %, 07-12-2026	10 000	10	10
Enbridge Gas Inc., 3,20 %, 15-09-2051	6 000	6	6
Enbridge Inc., 3,10 %, 21-09-2033	191 000	189	188
Enbridge Inc., 5,375 %, 27-09-2077	97 000	99	103
Enbridge Inc., 6,625 %, 12-04-2078	20 000	23	23
Enbridge Pipelines Inc., 3,79 %, 17-08-2023	59 000	63	61
Enbridge Pipelines Inc., 4,33 %, 22-02-2049	10 000	10	11
EPCOR Utilities Inc., 3,554 %, 27-11-2047	10 000	10	11
Fairfax Financial Holdings Ltd., 3,95 %, 03-03-2031	45 000	45	47
Fairfax Financial Holdings Ltd., 4,25 %, 06-12-2027	48 000	52	51
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 1,587 %, 10-09-2026	15 000	15	15
Financière First National, 2,961 %, 17-11-2025	13 000	13	13
Compagnie Crédit Ford du Canada, 2,961 %, 16-09-2026	8 000	8	8
Fortified Trust, 1,964 %, 23-10-2026	32 000	32	32
Gibson Energy Inc., 3,60 %, 17-09-2029	53 000	53	56
Gibson Energy Inc., 5,25 %, 22-12-2030	36 000	36	36
Société en commandite Holding FPI Granite, 2,194 %, 30-08-2028	17 000	17	17
Société en commandite Holding FPI Granite, 2,378 %, 18-12-2030	10 000	10	10
Société en commandite Holding FPI Granite, 3,062 %, 04-06-2027	10 000	10	10
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 2,75 %, 17-10-2039	84 000	84	83
Fonds de placement immobilier H&R, 2,633 %, 19-02-2027	24 000	24	24
Fonds de placement immobilier H&R, 2,906 %, 02-06-2026	28 000	29	28
Fonds de placement immobilier H&R, 4,071 %, 16-06-2025	28 000	30	30
HCN Canadian Holdings-1 LP, 2,95 %, 15-01-2027	38 000	38	39
Honda Canada Finance Inc., 1,646 %, 25-02-2028	30 000	30	29
Hydro One Inc., 1,41 %, 15-10-2027	33 000	33	32
Hydro One Inc., 2,23 %, 17-09-2031	22 000	22	22
Hydro One Inc., 3,10 %, 15-09-2051	10 000	10	10
Hyundai Capital Canada Inc., 2,008 %, 12-05-2026	14 000	14	14
iA Société financière inc., 2,40 %, 21-02-2025	14 000	14	14
Intact Corporation financière, 2,179 %, 18-05-2028	15 000	15	15
Intact Corporation financière, 4,125 %, 31-03-2081	6 000	6	6

Fonds de placement ObligAction canadien nº 1
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Inter Pipeline Ltd., 3,484 %, 16-12-2026	55 000	55	57
Inter Pipeline Ltd., 3,983 %, 25-11-2031	70 000	70	72
Inter Pipeline Ltd., 4,232 %, 01-06-2027	10 000	11	11
Inter Pipeline Ltd., 6,875 %, 26-03-2079	17 000	17	18
John Deere Financial Inc., 1,63 %, 09-04-2026	7 000	7	7
Keyera Corp., 3,959 %, 29-05-2030	26 000	28	28
Keyera Corp., 5,95 %, 10-03-2081	19 000	19	20
Kruger Packaging Holdings LP, 6,00 %, 01-06-2026	23 000	23	24
Produits Kruger s.e.c., 5,375 %, 09-04-2029	3 000	3	3
Banque Laurentienne du Canada, 1,15 %, 03-06-2024	20 000	20	20
Banque Laurentienne du Canada, 1,603 %, 06-05-2026	6 000	6	6
Banque Laurentienne du Canada, 4,25 %, 22-06-2027	131 000	132	133
Les Compagnies Loblaw limitée, 6,54 %, 17-02-2033	40 000	47	52
Lower Mattagami Energy LP, 2,433 %, 14-05-2031	19 000	19	19
Banque Manuvie du Canada, 1,536 %, 14-09-2026	23 000	23	23
Société Financière Manuvie, 3,049 %, 20-08-2029	177 000	181	182
Société Financière Manuvie, 4,10 %, 19-03-2082	17 000	17	17
MCAP Commercial LP, 3,743 %, 25-08-2025	24 000	24	25
Metro inc., 3,413 %, 28-02-2050	47 000	47	46
Metro inc., 5,03 %, 01-12-2044	12 000	13	15
Morgan Stanley, taux variable, 21-03-2025	57 000	57	57
Banque Nationale du Canada, 1,534 %, 15-06-2026	17 000	17	17
Banque Nationale du Canada, 2,237 %, 04-11-2026	19 000	19	19
Banque Nationale du Canada, 2,58 %, 03-02-2025	114 000	116	117
Banque Nationale du Canada, 3,183 % 01-02-2028	58 000	60	59
Banque Nationale du Canada, 4,05 %, 15-08-2081	23 000	23	23
Banque Nationale du Canada, 4,30 %, 15-11-2025	54 000	54	56
North West Redwater Partnership, 2,80 %, 01-06-2027	28 000	29	29
North West Redwater Partnership, 3,70 %, 23-02-2043	10 000	10	10
North West Redwater Partnership/NWR Financing Co. Ltd., 2,80 %, 01-06-2031	58 000	58	58
OMERS Finance Trust, 2,60 %, 14-05-2029	67 000	67	70
OMERS Realty Corp., 3,628 %, 05-06-2030	19 000	22	21
Ontario Power Generation, 2,893 %, 08-04-2025	75 000	81	78
Parkland Corp. of Canada, 3,875 %, 16-06-2026	54 000	54	54
Parkland Corp. of Canada, 4,375 %, 26-03-2029	95 000	95	94
Parkland Corp. of Canada, 4,50 %, 01-10-2029, 144A	70 000	88	89

Fonds de placement ObligAction canadien nº 1
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Parkland Corp. of Canada, 6,00 %, 23-06-2028	42 000	42	44
Pembina Pipeline Corp., 2,56 %, 01-06-2023	71 000	71	72
Pembina Pipeline Corp., 3,53 %, 10-12-2031	12 000	12	12
Pembina Pipeline Corp., 4,02 %, 27-03-2028	30 000	32	32
Pembina Pipeline Corp., 4,54 %, 03-04-2049	10 000	10	11
Pembina Pipeline Corp., 4,74 %, 21-01-2047	7 000	8	8
Pembina Pipeline Corp., 4,75 %, 26-03-2048	11 000	12	12
Pembina Pipeline Corp., 4,80 %, 25-01-2031	30 000	30	30
Pembina Pipeline Corp., 4,81 %, 25-03-2044	17 000	18	19
Prime Structured Mortgage Trust, 1,856 %, 15-11-2024	21 000	21	21
PSP Capital Inc., 2,05 %, 15-01-2030	27 000	27	27
Reliance LP, 2,67 %, 01-08-2028	21 000	21	21
Reliance LP, 2,68 %, 01-12-2027	34 000	34	34
Reliance LP, 3,75 %, 15-03-2026	18 000	18	19
Fonds de placement immobilier RioCan, 2,361 %, 10-03-2027	25 000	25	25
Fonds de placement immobilier RioCan, 2,576 %, 12-02-2025	50 000	50	51
Fonds de placement immobilier RioCan, 2,829 %, 08-11-2028	7 000	7	7
Rogers Communications Inc., 5,00 %, 17-12-2081	38 000	38	39
Banque Royale du Canada, 1,67 %, 28-01-2033	39 000	39	37
Banque Royale du Canada, 1,833 %, 31-07-2028	37 000	37	36
Banque Royale du Canada, 2,088 %, 30-06-2030	15 000	15	15
Banque Royale du Canada, 2,14 %, 03-11-2031	28 000	28	28
Banque Royale du Canada, 2,328 %, 28-01-2027	26 000	26	26
Banque Royale du Canada, 2,88 %, 23-12-2029	302 000	307	308
Banque Royale du Canada, 3,65 %, 24-11-2081	34 000	34	33
Banque Royale du Canada, 4,50 %, 24-11-2080	9 000	9	9
Métaux Russel Inc., 5,75 %, 27-10-2025	50 000	50	53
Sagen MI Canada Inc., 3,261 %, 05-03-2031	44 000	44	45
Sagen MI Canada Inc., 4,95 %, 24-03-2081	13 000	13	13
Saputo Inc., 2,242 %, 16-06-2027	37 000	37	37
Saputo Inc., 2,297 %, 22-06-2028	10 000	10	10
Shaw Communications Inc., 4,40 %, 02-11-2028	46 000	54	51
Shaw Communications Inc., 6,75 %, 09-11-2039	19 000	21	25
Sienna Senior Living Inc., 2,82 %, 31-03-2027	7 000	7	7
SmartCentres REIT, 3,526 %, 20-12-2029	48 000	48	50
SmartCentres REIT, 3,834 %, 21-12-2027	19 000	20	20
Summit Industrial Income REIT, 1,82 %, 01-04-2026	16 000	16	16

Fonds de placement ObligAction canadien nº 1
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Summit Industrial Income REIT, 2,25 %, 12-01-2027	31 000	31	31
Summit Industrial Income REIT, 2,44 %, 14-07-2028	8 000	8	8
La Financière Sun Life inc., 2,06 %, 01-10-2035	58 000	58	55
La Financière Sun Life inc., 2,38 %, 13-08-2029	107 000	107	109
La Financière Sun Life inc., 2,58 %, 10-05-2032	86 000	89	88
La Financière Sun Life inc., 2,80 %, 21-11-2033	31 000	31	32
La Financière Sun Life inc., 3,60 %, 30-06-2081	24 000	24	24
Suncor Énergie Inc., 3,10 %, 24-05-2029	63 000	66	65
Suncor Énergie Inc., 3,95 %, 04-03-2051	31 000	30	31
Superior Plus LP, 4,25 %, 18-05-2028	100 000	100	101
TELUS Corp., 2,05 %, 07-10-2030	95 000	92	90
TELUS Corp., 2,35 %, 27-01-2028	28 000	28	28
TELUS Corp., 2,85 %, 13-11-2031	18 000	18	18
TELUS Corp., 3,15 %, 19-02-2030	11 000	12	11
TELUS Corp., 3,30 %, 02-05-2029	58 000	61	61
TELUS Corp., 3,95 %, 16-02-2050	23 000	24	24
TELUS Corp., 4,85 %, 05-04-2044	11 000	13	13
Teranet Holdings LP, 3,544 %, 11-06-2025	53 000	53	55
La Banque de Nouvelle-Écosse, 1,40 %, 01-11-2027	69 000	67	66
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,16 %, 03-02-2025	9 000	9	9
La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,70 %, 27-07-2081	42 000	42	41
La Banque de Nouvelle-Écosse, taux variable, 04-08-2026	5 000	5	5
L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie, 3,625 %, 17-04-2026	10 000	10	10
L'Ordre Indépendant des Forestiers, 2,885 %, 15-10-2035	49 000	49	50
La Banque Toronto-Dominion, 1,888 %, 08-03-2028	100 000	100	98
La Banque Toronto-Dominion, 1,896 %, 11-09-2028	40 000	40	39
La Banque Toronto-Dominion, 1,943 %, 13-03-2025	68 000	68	68
La Banque Toronto-Dominion, 3,06 %, 26-01-2032	105 000	105	109
La Banque Toronto-Dominion, 3,105 %, 22-04-2030	45 000	46	46
La Banque Toronto-Dominion, 3,60 %, 31-10-2081	21 000	21	20
Thomson Reuters Corp., 2,239 %, 14-05-2025	58 000	60	59
Groupe TMX Ltée, 2,016 %, 12-02-2031	12 000	12	12
Toronto Hydro Corp., 2,47 %, 20-10-2031	12 000	12	12
Tourmaline Oil Corp., 2,077 %, 25-01-2028	9 000	9	9
Tourmaline Oil Corp., 2,529 %, 12-02-2029	8 000	8	8
Toyota Crédit Canada Inc., 1,18 %, 23-02-2026	20 000	20	19
TransCanada PipeLines Ltd., 3,00 %, 18-09-2029	12 000	12	12

Fonds de placement ObligAction canadien nº 1
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
TransCanada PipeLines Ltd., 3,80 %, 05-04-2027	30 000	34	32
TransCanada PipeLines Ltd., 4,18 %, 03-07-2048	20 000	21	21
TransCanada PipeLines Ltd., taux variable, 18-05-2077	113 000	113	116
TransCanada PipeLines Ltd., taux variable, 09-06-2024	40 000	40	40
TransCanada Trust, 4,20 %, 04-03-2081	48 000	48	47
Transcontinental inc., 2,28 %, 13-07-2026	7 000	7	7
Ventas Canada Finance Ltd., 2,45 %, 04-01-2027	14 000	14	14
Ventas Canada Finance Ltd., 2,80 %, 12-04-2024	30 000	31	31
Ventas Canada Finance Ltd., 3,30 %, 01-12-2031	15 000	15	15
Vidéotron Ltée, 4,50 %, 15-01-2030	124 000	124	127
Vidéotron Ltée, 3,625 %, 15-06-2028	27 000	27	27
Waste Management of Canada Corporation, 2,60 %, 23-09-2026	65 000	65	67
WSP Global Inc., 2,408 %, 19-04-2028	37 000	37	37
Total des obligations de sociétés – non convertibles		9 009	9 056
Obligations de sociétés – convertibles			
Columbia Care Inc., 6,00 %, 29-06-2025, convertibles	2 000	2	3
Total des obligations de sociétés – convertibles		2	3
Titres adossés à des créances hypothécaires			
BMW Canada Inc., 0,325 %, 20-07-2023	12 000	5	5
Peoples Trust, 1,91 %, 01-09-2029	98 000	93	94
Scotial Capital Inc., 0,55 %, 01-01-2026	160 000	147	143
Scotial Capital Inc., 0,89 %, 01-09-2026	54 000	52	52
Scotial Capital Inc., 1,25 %, 01-03-2025	120 000	97	96
Total des titres adossés à des créances hypothécaires		394	390
Total des obligations canadiennes		16 248	16 590
Obligations américaines			
Obligations du gouvernement fédéral			
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,25 %, 15-02-2050	120 000	183	197
Total des obligations du gouvernement fédéral		183	197

Fonds de placement ObligAction canadien nº 1
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations américaines (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles			
Alexandria Real Estate Equities Inc., 2,00 %, 18-05-2032	6 000	8	7
Ashton Woods USA LLC/Ashton Woods Finance Co., 4,625 %, 01-04-2030	2 000	3	3
AT&T Inc., taux variable, 25-03-2024	12 000	15	15
Athene Global Funding, taux variable, 09-04-2024	48 000	48	48
Bank of America Corp., 1,978 %, 15-09-2027	30 000	30	30
Bank of America Corp., 2,598 %, 04-04-2029	31 000	31	31
Bank of America Corp., 3,407 %, 20-09-2025	90 000	92	94
Bank of America Corp., taux variable, 15-09-2027	27 000	27	27
Charter Communications Operating LLC/Charter Communications Operating Capital Corp., 3,50 %, 01-06-2041	10 000	13	12
Ford Motor Co., 3,25 %, 12-02-2032	51 000	64	66
Goldman Sachs Group Inc., taux variable, 29-04-2025	58 000	58	58
JPMorgan Chase & Co., 1,896 %, 05-03-2028	51 000	51	50
Mastercard Inc., 1,90 %, 15-03-2031	10 000	13	13
Mav Acquisition Corp., 5,75 %, 01-08-2028	5 000	6	6
McDonald's Corp., 3,125 %, 04-03-2025	56 000	56	58
Nestlé Holdings Inc., 2,192 %, 26-01-2029	16 000	16	16
NextEra Energy Capital Holdings Inc., 1,90 %, 15-06-2028	12 000	14	15
R.R. Donnelley & Sons Co., 6,125 %, 01-11-2026	5 000	6	7
Terex Corp., 5,00 %, 15-05-2029	5 000	6	7
The Estée Lauder Companies Inc., 1,95 %, 15-03-2031	17 000	21	21
The Goldman Sachs Group Inc., 2,013 %, 28-02-2028	51 000	51	50
The Goldman Sachs Group Inc., 2,599 %, 30-11-2027	30 000	30	30
The Walt Disney Co., 3,057 %, 30-03-2027	97 000	103	101
Univision Communications Inc., 4,50 %, 01-05-2029	5 000	6	6
Verizon Communications Inc., 2,375 %, 22-03-2028	47 000	47	47
Verizon Communications Inc., 2,55 %, 21-03-2031	10 000	12	13
Verizon Communications Inc., 3,55 %, 22-03-2051	4 000	5	5
Verizon Communications Inc., taux variable, 20-03-2026	13 000	16	17
Wells Fargo & Co., 2,975 %, 19-05-2026	20 000	22	21

Fonds de placement ObligAction canadien nº 1
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations américaines (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Wells Fargo & Co., 3,90 %, 15-03-2026	10 000	13	13
Total des obligations de sociétés – non convertibles		883	887
Total des obligations américaines		1 066	1 084
Obligations mondiales			
Australie			
Transurban Finance Co. Pty Ltd., 4,555 %, 14-11-2028	10 000	11	11
Autriche			
Suzano Austria GmbH, 2,50 %, 15-09-2028, 144A	12 000	15	15
Japon			
Toyota Motor Corp., 1,339 %, 25-03-2026	12 000	15	15
Jersey			
Heathrow Funding Ltd., 2,694 %, 13-10-2027	30 000	30	30
Heathrow Funding Ltd., 3,40 %, 08-03-2028	47 000	47	49
Heathrow Funding Ltd., 3,726 %, 13-04-2033	21 000	21	22
Heathrow Funding Ltd., 3,782 %, 04-09-2032	16 000	16	17
Luxembourg			
Aroundtown SA, 4,625 %, 18-09-2025	42 000	42	45
Pays-Bas			
NXP BV/NXP Funding LLC/NXP USA Inc., 2,65 %, 15-02-2032	6 000	7	8
Royaume-Uni			
Lloyds Banking Group PLC, 3,50 %, 03-02-2025	73 000	73	76
National Grid Electricity Transmission PLC, 2,301 % 22-06-2029	31 000	31	31

Fonds de placement ObligAction canadien nº 1
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations mondiales (suite)			
Obligations supranationales			
Banque internationale pour la reconstruction et le développement, 1,95 %, 20-09-2029	64 000	64	65
Total des obligations mondiales		372	384
Total des obligations		17 686	18 058
Actions ordinaires canadiennes			
Services de communication			
Rogers Communications Inc., cat. B, sans droit de vote	7 160	419	431
TELUS Corp.	22 584	596	673
TELUS International Inc.	3 835	135	160
Consommation discrétionnaire			
Aritzia Inc.	6 214	129	325
Bombardier Produits Récréatifs inc.	3 320	259	368
La Société Canadian Tire Ltée, cat. A, sans droit de vote	1 950	305	354
Dollarama Inc.	6 919	361	438
Magna International Inc.	4 228	357	433
Pet Valu Holdings Ltd.	10 906	273	393
Biens de consommation de base			
Alimentation Couche-Tard Inc.	11 946	399	633
Les Compagnies Loblaw limitée	6 890	497	714
Énergie			
ARC Resources Ltd.	16 197	169	186
Canadian Natural Resources Ltd.	24 078	1 020	1 288
Enbridge Inc. ($ CA)	15 313	742	757
Headwater Exploration Inc.	44 916	168	231
Parkland Corp. of Canada	4 833	204	168
Pason Systems Inc.	24 017	234	277
Pembina Pipeline Corp.	8 104	286	311
Secure Energy Services Inc.	43 074	246	227
Corporation TC Énergie	9 158	569	539
Tourmaline Oil Corp.	6 405	194	262

Fonds de placement ObligAction canadien nº 1
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires canadiennes (suite)			
Fonds négociés en Bourse			
FINB Obligations de marchés émergents Mackenzie*	1 082	104	102
FINB Obligations de marchés émergents en monnaie locale Mackenzie*	5 767	541	492
FNB de revenu à taux variable Mackenzie*	52 409	1 009	1 009
Produits financiers			
Banque de Montréal	13 000	1 222	1 770
Brookfield Asset Management Inc.	18 608	686	1 421
Definity Financial Corp.	5 684	125	168
Intact Corporation financière	6 200	794	1 019
Banque Nationale du Canada	6 046	520	583
Banque Royale du Canada	22 225	1 816	2 985
La Financière Sun Life inc.	8 196	428	577
La Banque Toronto-Dominion	24 636	1 577	2 390
Thomson Reuters Corp.	1 841	191	278
Groupe TMX Ltée	2 201	287	282
Soins de santé			
dentalcorp Holdings Ltd.	15 363	215	250
Neighbourly Pharmacy Inc.	4 212	72	168
Produits industriels			
Boyd Group Services Inc.	2 199	454	439
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	6 342	595	985
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	15 074	1 013	1 371
Stantec Inc.	5 332	205	379
TFI International Inc.	2 665	247	378
Toromont Industries Ltd.	2 658	188	304
Waste Connections Inc.	3 226	311	556
WSP Global Inc.	2 187	191	402
Technologies de l'information			
Groupe CGI inc., cat. A, à droit de vote subalterne	5 451	377	610
Constellation Software Inc.	501	588	1 176
Dye & Durham Ltd.	4 249	83	191
Kinaxis Inc.	902	118	160
Open Text Corp.	12 619	603	758

* L'émetteur de ce titre et l'émetteur du Fonds sont des sociétés liées.

Fonds de placement ObligAction canadien nº 1
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires canadiennes (suite)			
Technologies de l'information (suite)			
Shopify Inc. ($ CA)	564	1 032	982
Tecsys Inc.	2 180	91	115
The Descartes Systems Group Inc.	1 858	148	194
Matériaux			
Mines Agnico-Eagle Limitée	2 250	202	151
CCL Industries Inc., cat. B, sans droit de vote	7 849	412	532
First Quantum Minerals Ltd.	5 838	142	177
Kirkland Lake Gold Ltd.	7 817	395	414
Major Drilling Group International Inc.	18 607	161	154
Methanex Corp.	4 472	216	224
Nutrien Ltd. ($ CA)	6 963	431	662
Wheaton Precious Metals Corp.	7 199	404	391
Immobilier			
Allied Properties REIT	7 935	345	349
Colliers International Group Inc.	1 920	193	362
Services d'intérêt public			
Boralex Inc., cat. A	12 807	356	444
Northland Power Inc.	3 990	175	151
Total des actions ordinaires canadiennes		26 825	35 673
Actions privilégiées canadiennes			
Services de communication			
BCE Inc., 2,75 %, privilégiées	200	3	4
BCE Inc., 3,61 %, privilégiées	370	6	8
Biens de consommation de base			
Les Compagnies Loblaw limitée, 5,30 %, privilégiées	80	2	2
Énergie			
Corporation TC Énergie, 4,90 %, privilégiées	1 070	27	27
TransAlta Corp., 4,027 %, privilégiées	60	1	1

Fonds de placement ObligAction canadien nº 1
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions privilégiées canadiennes (suite)			
Produits financiers			
Brookfield Asset Management Inc., 5,30 %, privilégiées, convertibles, série 46	204	5	5
Services d'intérêt public			
Emera Inc., 4,25 %, privilégiées	27	1	1
Emera Inc., 4,60 %, privilégiées	160	4	4
TransAlta Corp., 2,709 %, privilégiées	338	4	5
Total des actions privilégiées canadiennes		53	57
Actions ordinaires américaines			
Services de communication			
Alphabet Inc., cat. A	243	408	891
Consommation discrétionnaire			
Amazon.com Inc.	94	293	396
Starbucks Corp.	2 864	422	424
Biens de consommation de base			
Costco Wholesale Corp.	604	357	434
PepsiCo Inc.	1 951	394	429
Fonds négociés en Bourse			
SPDR S&P 500 ETF Trust	721	360	433
Produits financiers			
CME Group Inc.	743	176	215
Moody's Corp.	1 262	524	624
Nasdaq Inc.	2 605	465	692
Signature Bank	1 401	294	573
SVB Financial Group	339	209	291
Soins de santé			
Charles River Laboratories International Inc.	1 018	431	485
Stryker Corp.	2 552	781	863
Thermo Fisher Scientific Inc.	778	531	657

Fonds de placement ObligAction canadien nº 1
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires américaines (suite)			
Produits industriels			
Danaher Corp.	2 261	702	941
Equifax Inc.	2 371	640	878
Verisk Analytics Inc., cat. A	729	184	211
Technologies de l'information			
Adobe Inc.	561	229	402
Amphenol Corp., cat. A	7 971	658	882
Autodesk Inc.	1 123	427	399
Automatic Data Processing Inc.	2 093	623	653
Keysight Technologies Inc.	3 855	686	1 007
Microsoft Corp.	2 970	699	1 264
ON Semiconductor Corp.	5 307	413	456
Roper Industries Inc.	550	293	342
Synopsys Inc.	1 837	610	856
Texas Instruments Inc.	1 457	319	347
Total des actions ordinaires américaines		12 128	16 045
Actions ordinaires mondiales			
Bermudes			
Brookfield Renewable Partners LP, 5,00 %, série 11, privilégiées	453	11	12
Brookfield Renewable Partners LP, 5,00 %, série 13, privilégiées	173	4	4
France			
Schneider Electric SA	2 664	509	661
Hong Kong			
Techtronic Industries Co. Ltd.	19 269	384	485
Irlande			
Accenture PLC, cat. A	2 216	737	1 162
Aon Corp.	2 485	661	945
Steris PLC	2 077	529	640
Trane Technologies PLC	3 092	604	790

Fonds de placement ObligAction canadien nº 1
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires mondiales (suite)			
Suisse			
Alcon Inc., CAAE	6 112	533	674
Total des actions ordinaires mondiales		3 972	5 373
Total des actions		42 978	57 149

Fonds de placement ObligAction canadien nº 1
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement			
Fonds d'actions internationales GWL 13.01JPM*	119 204	2 010	3 962

Les 25 principaux titres liés aux parts de fonds de placement susmentionnées :

Description des titres	% du total
Nestlé SA, nom.	3,41%
Novo Nordisk AS, B	3,08%
ASML Holding NV	2,92%
LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton SE	2,58%
TotalEnergies SE	2,53%
Keyence Corp.	2,38%
Diageo PLC	2,26%
Schneider Electric SE	2,24%
Sony Group Corporation	2,14%
Capgemini SA	1,81%
Ferguson PLC	1,81%
Hoya Corp.	1,71%
L'Oréal SA	1,67%
DBS Group Holdings Ltd.	1,65%
AIA Group Ltd.	1,63%
Lonza Group AG	1,61%
BHP Group Ltd. (actions en $ AU)	1,60%
Linde PLC (€)	1,57%
GlaxoSmithKline PLC	1,48%
Vinci SA	1,45%
RELX PLC	1,42%
Atlas Copco AB, A	1,41%
Allianz SE Reg.	1,41%
Tokyo Electron Ltd.	1,37%
KBC Group NV	1,35%

* L'émetteur de ce titre et l'émetteur du Fonds sont des sociétés liées.

Fonds de placement ObligAction canadien nº 1
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts, de contrats ou d'actions, les valeurs nominales ou les prix contractuels)

Au 31 décembre 2021

Tableau des contrats dérivés

Contrats de change à terme

		Monnaie achetée		Monnaie vendue			
Prix contractuel	Date de règlement	Monnaie	Valeur au 31 décembre	Monnaie	Valeur au 31 décembre		Profit (perte) latent
0,8062	14 janvier 2022	Dollar américain	329	Dollar canadien	323		6
						Actifs dérivés	**6**
1,2441	14 janvier 2022	Dollar canadien	47	Dollar américain	48		(1)
0,7827	14 janvier 2022	Dollar américain	76	Dollar canadien	77		(1)
1,2597	14 janvier 2022	Dollar canadien	692	Dollar américain	694		(2)
1,2359	18 février 2022	Dollar canadien	23	Dollar américain	24		-
1,2569	18 février 2022	Dollar canadien	334	Dollar américain	336		(2)
						Passifs dérivés	**(6)**
Total des contrats de change à terme							**-**

Contrats à terme normalisés

Nombre de contrats	Prix contractuel moyen	Contrats à terme normalisés	Date d'échéance	Montant notionnel	Prix au 31 décembre	Profit (perte) latent
(30) CAD	120,40	Obligation à 5 ans des É.-U., 31-03-2022	31 mars 2022	CAD 3 629	CAD 120,98	(3)
(3) CAD	193,54	Obligation ultra des É.-U., 31-03-2022	31 mars 2022	CAD 591	CAD 197,13	(6)
					Passifs dérivés	**(8)**
Total des contrats à terme normalisés						**(8)**

Total des instruments dérivés à la juste valeur		**(8)**
Total des placements	**62 674**	**79 161**

Fonds de placement ObligAction canadien nº 1

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds de placement ObligAction canadien nº 1 (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

En ce qui a trait aux parts de fonds de placement, le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité du Fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire du Fonds maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Puisque le Fonds investit une partie de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. Le Fonds et les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité leur permettant de respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2021, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2021

Devise	**Placements**	**Trésorerie, dépôts à court terme et découverts**	**Total***	**Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats**
Dollar américain	**20 355 $**	**227 $**	**20 582 $**	**206 $**
Autres devises	**1 146**	**—**	**1 146**	**11**
Total	**21 501 $**	**227 $**	**21 728 $**	**217 $**
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			**27,2 %**	**0,3 %**

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

2020

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	11 218 $	2 129 $	13 347 $	133 $
Total	11 218 $	2 129 $	13 347 $	133 $
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			17,1 %	0,2 %

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

D. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds est exposé au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. Compte tenu de la nature des titres à revenu fixe à court terme dont la durée restante jusqu'à l'échéance est de moins de un an, de tels placements ne sont généralement pas exposés à un risque important de fluctuation de leur valeur par suite de variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La Compagnie gère de façon professionnelle le risque associé à chaque titre et à chaque fonds.

Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

D. Risque de taux d'intérêt (suite)

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt selon la durée restante jusqu'à l'échéance.

	2021				
	1 an ou moins	**Plus de 1 an à 5 ans**	**Plus de 5 ans à 10 ans**	**Plus de 10 ans**	**Total**
Obligations	**— $**	**4 451 $**	**7 400 $**	**6 207 $**	**18 058 $**

	2020				
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Obligations	682 $	8 543 $	9 531 $	8 351 $	27 107 $

Au 31 décembre 2021, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, l'actif net attribuable aux titulaires de contrats aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 1 536 $ (2 199 $ au 31 décembre 2020) ou d'environ 1,9 % (2,8 % au 31 décembre 2020) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats, selon l'hypothèse d'une variation correspondante de la courbe de rendement, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs. La sensibilité du Fonds aux variations des taux d'intérêt fait l'objet d'une estimation en fonction de la durée moyenne pondérée du portefeuille d'obligations. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important. (note 10)

E. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement pris envers le Fonds. La plus forte concentration de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus directement par le Fonds ou indirectement par les fonds sous-jacents. La juste valeur des instruments de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des instruments de créance représente l'exposition maximale au risque de crédit au 31 décembre 2021. Les renseignements fournis dans le tableau des placements permettent de déterminer le montant du risque de crédit lié à un émetteur particulier. Le Fonds peut investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis ou garantis principalement par le gouvernement du Canada ou du gouvernement d'une province canadienne, des obligations de banques à charte canadiennes ou de sociétés de fiducie, ainsi que du papier commercial dont les notations ont été approuvées. Le risque de défaillance associé à ces titres à revenu fixe à court terme est considéré comme faible. La Compagnie surveille régulièrement le risque de crédit et les notations. Toutes les nouvelles contreparties à des instruments financiers sont soumises à un processus d'approbation.

Il n'y a eu aucune variation de la juste valeur des passifs financiers par suite de changements relatifs aux risques de crédit en 2021 ni en 2020.

Toutes les opérations concernant des titres cotés sont réglées et payées une fois la livraison effectuée par l'intermédiaire de courtiers agréés. Le risque de défaillance est considéré comme minime, étant donné que la livraison de titres vendus n'a lieu qu'à la suite de la réception du paiement par le courtier. Le paiement d'un achat est effectué à la suite de la réception des titres par le courtier.

Les notations présentées ci-dessous sont fournies par des agences de notation indépendantes, dont DBRS, Standard & Poor's, Moody's Investors Service et Fitch Ratings. Nous utilisons la notation la plus faible fournie par les agences de notation.

E. Risque de crédit (suite)

Les titres de créance, répartis par notation, sont les suivants :

	2021		2020	
	Pourcentage du total des obligations (%)	**Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)**	Pourcentage du total des obligations (%)	Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)
AAA	**8,1**	**1,8**	7,6	2,7
AA	**24,9**	**5,6**	29,8	10,3
A	**22,4**	**5,1**	30,9	10,7
BBB	**35,2**	**8,0**	27,8	9,6
BB ou inférieure	**8,6**	**1,9**	3,5	1,2
SN*	**0,8**	**0,2**	0,4	0,1
Total	**100,0**	**22,6**	100,0	34,6

**Les obligations sans notation (SN) sont des titres adossés à des créances hypothécaires, des obligations faisant l'objet d'un placement privé ou des obligations n'ayant pas été notées par une agence de notation.*

F. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres, d'autres instruments financiers et de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2021, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 571 $ (411 $ au 31 décembre 2020) ou d'environ 0,7 % (0,5 % au 31 décembre 2020) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

Fonds de placement ObligAction canadien nº 1

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

G. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs et des passifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

	2021			
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
Obligations	**— $**	**18 055 $**	**3 $**	**18 058 $**
Actions	**57 149**	**—**	**—**	**57 149**
Instruments dérivés	**—**	**6**	**—**	**6**
Parts de fonds de placement	**—**	**3 962**	**—**	**3 962**
Total des actifs évalués à la juste valeur	**57 149 $**	**22 023 $**	**3 $**	**79 175 $**
Passifs évalués à la juste valeur				
Instruments dérivés [1]	**9 $**	**5 $**	**— $**	**14 $**
Actif net attribuable aux titulaires de contrats évalué à la juste valeur	**57 140 $**	**22 018 $**	**3 $**	**79 161 $**

[1] Compte non tenu de garanties de 99 $ données à des contreparties.

	2020			
	Actifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations	— $	27 107 $	— $	27 107 $
Actions	41 066	73	—	41 139
Instruments dérivés	—	—	—	—
Parts de fonds de placement	—	7 552	—	7 552
Total des actifs évalués à la juste valeur	41 066 $	34 732 $	— $	75 798 $

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2021 ni en 2020.

Fonds de placement ObligAction canadien nº 1

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

G. Classement de la juste valeur (suite)

Le tableau suivant présente des renseignements additionnels en ce qui concerne les actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente et pour lesquels le Fonds a utilisé des données de niveau 3 pour déterminer la juste valeur :

	2021	2020
	Obligations	Obligations
Solde au début de l'exercice	**— $**	— $
Total des profits (pertes) inclus dans l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**—**	—
Achats	**—**	—
Ventes	**—**	—
Settlements	**—**	—
Transferts vers le niveau 3	**3**	—
Transferts hors du niveau 3	**—**	—
Solde à la clôture de l'exercice	**3 $**	— $
Total des profits (pertes) de l'exercice inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements pour les actifs de niveau 3 détenus à la fin de l'exercice	**— $**	— $

Fonds de placement ObligAction canadien nº 1

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Placement seulement	**—**	—	—	729	657	**—**	—	—	613	570
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**46 202**	50 657	56 344	64 058	73 024	**31 541**	30 267	32 139	32 258	38 917
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**28 903**	34 232	38 767	45 240	54 443	**20 768**	21 527	23 275	23 978	30 560
Gestion de l'actif (IC)	**2 746**	2 952	3 386	4 438	4 808	**1 591**	1 477	1 596	1 822	2 060
Police avec garantie de 75/75	**236 731**	273 439	317 056	322 338	322 985	**5 483**	5 543	6 136	5 507	5 844
Police avec garantie de 75/100	**483 796**	542 071	599 068	583 830	613 785	**11 078**	10 881	11 499	9 910	11 047
Police avec garantie de 100/100	**8 373**	10 742	10 659	11 455	13 055	**188**	211	201	191	231
Police avec garantie de 75/75 SP1	**119 081**	113 518	135 231	119 021	98 345	**2 450**	2 036	2 306	1 785	1 555
Police avec garantie de 75/100 SP1	**168 251**	170 667	197 807	178 824	229 359	**3 407**	3 018	3 331	2 652	3 593
Police avec garantie de 100/100 SP1	**807**	335	227	193	196	**16**	6	4	3	3
Police avec garantie de 75/75 SP2	**74 282**	88 740	118 165	114 177	115 734	**1 874**	1 911	2 369	1 970	2 062
Police avec garantie de 75/100 SP2	**35 240**	39 328	52 498	55 363	54 455	**889**	847	1 052	955	970
Police avec garantie de 75/75 SP	**5 763**	9 175	10 247	1 002	—	**75**	103	109	9	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**29 690**	33 323	31 305	14 104	—	**384**	374	332	131	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**4 281**	984	—	—	—	**56**	11	—	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					Augmentation (diminution) par part ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Placement seulement	**—**	—	—	840,08	867,36	**—**	—
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**682,68**	597,49	570,41	503,58	532,94	**85,19**	27,08
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**718,54**	628,87	600,38	530,03	561,32	**89,67**	28,49
Gestion de l'actif (IC)	**579,59**	500,44	471,34	410,50	428,52	**79,15**	29,10
Police avec garantie de 75/75	**23,16**	20,27	19,35	17,08	18,09	**2,89**	0,92
Police avec garantie de 75/100	**22,90**	20,07	19,20	16,97	18,00	**2,83**	0,87
Police avec garantie de 100/100	**22,42**	19,69	18,85	16,70	17,73	**2,73**	0,84
Police avec garantie de 75/75 SP1	**20,57**	17,93	17,05	14,99	15,81	**2,64**	0,88
Police avec garantie de 75/100 SP1	**20,25**	17,68	16,84	14,83	15,66	**2,57**	0,84
Police avec garantie de 100/100 SP1	**19,83**	17,35	16,56	14,62	15,47	**2,48**	0,79
Police avec garantie de 75/75 SP2	**25,23**	21,53	20,05	17,26	17,81	**3,70**	1,48
Police avec garantie de 75/100 SP2	**25,23**	21,53	20,05	17,26	17,81	**3,70**	1,48
Police avec garantie de 75/75 SP	**13,01**	11,26	10,63	9,29	—	**1,75**	0,63
Police avec garantie de 75/100 SP	**12,93**	11,21	10,61	9,28	—	**1,72**	0,60
Police avec garantie de 75/75 SPP	**13,19**	11,37	—	—	—	**1,82**	0,67

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Obligations et actions

Les obligations et les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

e) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

f) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

g) Instruments dérivés

Les dérivés sont classés et évalués à la juste valeur. Les dérivés sont évalués en fonction des transactions sur le marché et d'autres données de marché, lorsque cela est possible, y compris les données utilisées comme intrants dans les modèles, les cours obtenus auprès de courtiers, de contrepartistes ou d'autres sources de prix dont le degré de transparence est jugé raisonnable. Lorsque des modèles sont utilisés, leur sélection est fonction des modalités contractuelles et des risques propres à chaque instrument, ainsi que de la disponibilité des données sur les prix du marché. En général, la Compagnie utilise des modèles similaires pour évaluer des instruments similaires. Les modèles d'évaluation nécessitent l'utilisation de différentes données, notamment les modalités contractuelles, les taux et les prix de marché, les courbes des taux et du crédit, l'estimation de la volatilité, les taux de remboursement anticipé et les corrélations entre ces données.

h) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

i) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Revenu d'intérêts sur les titres de créance – Est inclus dans la variation de la juste valeur de tels placements et est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises
Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

Produits (pertes) divers
Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

j) Compensation des instruments financiers
Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

k) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

l) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

m) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

n) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, le revenu d'intérêts, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

o) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

p) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter aux notes annexes du tableau des placements.

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Placement seulement** sont offertes aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes collectifs enregistrés au Canada;
- les régimes non enregistrés.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

4. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :
- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :
- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

8. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les contrats dérivés, incluant les contrats de change à terme, les contrats à terme normalisés et les contrats de swap sur actions, sont évalués selon le profit ou la perte qui résulterait de la liquidation de la position à la date de clôture. Les options sont comptabilisées à la juste valeur à la date de présentation de l'information financière. Le Fonds peut avoir recours à des contrats dérivés comme couverture contre les pertes causées par les variations des cours des titres, des taux d'intérêt, des taux de change et/ou d'autres risques. Le Fonds peut aussi avoir recours à des contrats dérivés à des fins autres que de couverture, pour investir indirectement dans les marchés financiers ou obtenir une exposition aux devises, à condition que le recours à ces contrats dérivés soit conforme aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds. L'exposition au risque de change peut être directe ou indirecte, et elle peut viser la totalité ou une partie du risque de change découlant d'un placement ou d'un groupe de placements existant. Les profits ou les pertes découlant des contrats dérivés sont comptabilisés à titre de composante du profit net (de la perte nette) sur placements.

À la date de clôture, le profit (la perte) latent sur contrats dérivés est présenté dans l'état de la situation financière du fonds.

Au besoin, le fonds a recours à des ententes de garanties pour gérer le risque de crédit lié aux dérivés. Le montant et le type de garantie exigés sont fonction de l'évaluation du risque de crédit de la contrepartie. Des lignes directrices ont été mises en œuvre par le fonds relativement aux types de garanties acceptables et aux paramètres d'évaluation connexes. Le gestionnaire du fonds surveille la valeur de la garantie et exige au besoin une garantie additionnelle.

9. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

[(1)] Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

9. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

10. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Le Fonds a ajusté les chiffres comparatifs présentés au poste Dividendes reçus. L'ajustement a eu une incidence seulement sur les renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie, mais aucune incidence sur les montants présentés dans les états financiers, ni sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds.

Le Fonds a ajusté certains chiffres comparatifs présentés à la note Risque de taux d'intérêt, dans les notes annexes du tableau des placements. L'ajustement n'a eu aucune incidence sur les montants présentés dans les états financiers, ni sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds.

Fonds de placement ObligAction canadien nº 1

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**2,51**	2,51	2,52	2,58	2,86
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**2,51**	2,51	2,52	2,58	2,64
Gestion de l'actif (IC)	**1,16**	1,16	1,16	1,17	1,28
Police avec garantie de 75/75	**2,51**	2,52	2,52	2,57	2,64
Police avec garantie de 75/100	**2,67**	2,68	2,69	2,70	2,69
Police avec garantie de 100/100	**2,83**	2,83	2,84	2,85	2,85
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2,11**	2,12	2,12	2,13	2,12
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,27**	2,28	2,29	2,30	2,29
Police avec garantie de 100/100 SP1	**2,48**	2,49	2,49	2,51	2,50
Police avec garantie de 75/75 SP	**1,44**	1,43	1,43	1,43	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**1,59**	1,59	1,60	1,60	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**1,02**	1,01	—	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**82,70**	57,18	62,47	37,80	52,14

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS DE VALEUR AMÉRICAIN 15.01L

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de valeur américain 15.01L (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds de valeur américain 15.01L

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**1 587 $**	2 692 $
Revenu de placement à recevoir et couru	**112**	200
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	**—**	—
Montant à recevoir des courtiers	**—**	—
Montant à recevoir de tiers	**—**	—
Placements		
Obligations	**—**	—
Actions	**107 514**	101 201
Parts de fonds de placement	**—**	—
Total des placements	**107 514**	101 201
Total de l'actif	**109 213 $**	104 093 $
Passif		
Découverts	**— $**	— $
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	**63**	23
Montant à payer aux courtiers	**—**	—
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**63**	23
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**109 150 $**	104 070 $

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**26 671 $**	(4 334) $
Produits (pertes) divers	**139**	78
Total des produits	**26 810**	(4 256)
Charges		
Frais de gestion (note 7)	**621**	619
Coût de transaction	**76**	245
Retenues d'impôt à la source	**321**	552
Autres	**66**	64
Total des charges	**1 084**	1 480
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**25 726 $**	(5 736) $

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	**104 070 $**	114 939 $
Dépôts des titulaires de contrats	**6 725**	12 972
Retraits des titulaires de contrats	**(27 371)**	(18 105)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**25 726**	(5 736)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**5 080**	(10 869)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	**109 150 $**	104 070 $

Fonds de valeur américain 15.01L

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
		(note 8)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**25 726 $**	(5 736) $
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	**(22 307)**	6 461
(Profits) pertes latents	**(2 047)**	1 202
Produit brut de la cession d'actifs	**179 387**	104 352
Paiements bruts pour achats d'actifs	**(161 346)**	(99 543)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	**88**	(36)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	**40**	12
	19 541	6 712
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**6 725**	12 972
Retraits des titulaires de contrats	**(27 371)**	(18 105)
	(20 646)	(5 133)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**(1 105)**	1 579
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	**2 692**	1 113
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	**1 587 $**	2 692 $
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Dividendes reçus	**2 405 $**	3 292 $

Fonds de valeur américain 15.01L
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires américaines			
Services de communication			
Alphabet Inc., cat. A	241	745	883
Altice USA Inc.	16 700	345	342
AT&T Inc.	21 907	869	682
Charter Communications Inc.	273	225	225
Comcast Corp., cat. A	22 362	1 266	1 424
Meta Platforms Inc.	1 900	784	808
News Corp., cat. A	19 200	621	542
Omnicom Group Inc.	4 400	380	408
Pinterest Inc.	3 600	172	166
The Walt Disney Co.	5 100	1 146	999
Consommation discrétionnaire			
AutoZone Inc.	375	790	994
Booking Holdings Inc.	74	231	225
Expedia Group Inc.	4 200	888	960
Ford Motor Co.	54 600	852	1 435
Kohl's Corp.	8 800	608	550
Live Nation Entertainment Inc.	2 500	288	379
Nike Inc., cat. B	6 250	1 207	1 318
Penske Automotive Group Inc.	4 200	388	570
Polo Ralph Lauren Corp., cat. A	1 700	261	256
PVH Corp.	3 000	367	405
Starbucks Corp.	1 500	218	222
Target Corp.	1 000	311	293
The Home Depot Inc.	123	63	65
Travel + Leisure Co.	5 500	413	385
Biens de consommation de base			
Albertsons Companies Inc.	2 500	96	95
Altria Group Inc.	20 983	1 134	1 258
BJ's Wholesale Club Holdings Inc.	9 306	443	788
Costco Wholesale Corp.	2 333	1 110	1 675
Coty Inc., cat. A	64 800	670	861
CVS Health Corp.	13 442	1 162	1 754
Philip Morris International Inc.	14 902	1 523	1 791
Post Holdings Inc.	1 300	180	185
The Coca-Cola Co.	8 500	622	637

Fonds de valeur américain 15.01L
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires américaines (suite)			
Biens de consommation de base (suite)			
The Estée Lauder Companies Inc., cat. A	2 508	932	1 175
The Procter & Gamble Co.	7 600	1 374	1 573
Walmart Inc.	10 400	1 906	1 904
Énergie			
Chevron Corp.	700	103	104
EQT Corp.	31 531	625	870
Exxon Mobil Corp.	31 600	1 750	2 446
Ovintiv Inc.	14 800	466	631
Targa Resources Corp.	11 300	679	747
Produits financiers			
American Express Co.	4 800	1 053	993
Bank of America Corp.	35 275	955	1 985
Bank OZK	3 729	202	219
Berkshire Hathaway Inc., cat. B	4 597	1 347	1 739
Capital One Financial Corp.	600	113	110
Citigroup Inc.	20 200	1 663	1 543
East West Bancorp Inc.	5 600	566	557
Evercore Inc.	900	162	155
First Horizon National Corp.	11 400	246	235
JPMorgan Chase & Co.	4 846	722	971
Lincoln National Corp.	900	76	78
Marsh & McLennan Companies, Inc.	4 300	822	946
MetLife Inc.	4 335	238	343
MSCI Inc., cat. A	946	768	733
OneMain Holdings Inc.	9 861	643	624
Prosperity Bancshares Inc.	1 600	148	146
S&P Global Inc.	1 180	518	704
Synchrony Financial	17 300	760	1 015
Synovus Financial Corp.	10 400	546	630
The Allstate Corporation	7 000	953	1 042
The Hartford Financial Services Group Inc.	4 500	410	393
Unum Group	23 413	545	728
Wells Fargo & Co.	25 300	981	1 536

Fonds de valeur américain 15.01L
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires américaines (suite)			
Soins de santé			
Agilent Technologies Inc.	2 200	417	444
BioMarin Pharmaceutical Inc.	2 200	223	246
Bruker Corp.	6 100	612	648
Centene Corp.	2 800	295	292
Eli Lilly and Co.	2 820	829	985
Gilead Sciences Inc.	6 100	513	560
HCA Healthcare Inc.	3 481	731	1 131
Johnson & Johnson Inc.	7 950	1 604	1 720
McKesson Corp.	3 859	702	1 213
Merck & Co. Inc.	4 500	440	436
Pfizer Inc.	10 400	703	777
Regeneron Pharmaceuticals Inc.	190	116	152
Sage Therapeutics Inc.	4 600	393	248
Seagen Inc.	2 100	405	411
United Therapeutics Corp.	200	46	55
UnitedHealth Group Inc.	3 720	1 633	2 363
Universal Health Services Inc., cat. B	5 000	861	820
Zoetis Inc.	2 200	559	679
Produits industriels			
Air Lease Corp.	10 600	634	593
Alaska Air Group Inc.	8 200	547	540
AMERCO	646	547	593
Caterpillar Inc.	4 400	1 165	1 151
CSX Corp.	5 300	233	252
Cummins Inc.	1 387	283	383
Deere & Co.	2 400	831	1 041
Equifax Inc.	509	184	189
Flowserve Corp.	1 500	59	58
General Electric Co.	1 225	156	146
Honeywell International Inc.	134	36	35
Huntington Ingalls Industries Inc.	2 811	714	664
Kirby Corp.	6 500	480	489
Lennox International Inc.	671	283	275
Manpower Inc.	5 100	594	628
Mercury Systems Inc.	1 413	95	98
Norfolk Southern Corp.	100	36	38

Fonds de valeur américain 15.01L
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires américaines (suite)			
Produits industriels (suite)			
Oshkosh Corp.	2 400	309	342
Raytheon Technologies Corp.	900	96	98
Ryder System Inc.	6 600	537	688
Snap-On Inc.	800	216	218
Stanley Black & Decker Inc.	4 300	963	1 026
Textron Inc.	3 800	371	371
United Parcel Service Inc. (UPS), cat. B	4 500	925	1 220
United Rentals Inc.	2 077	896	873
Technologies de l'information			
Applied Materials Inc.	4 900	585	975
Arista Networks Inc.	2 400	272	436
Broadcom Inc.	1 838	739	1 547
Cisco Systems Inc.	16 698	998	1 339
Hewlett-Packard Enterprise Co.	47 617	886	950
IBM Corp.	700	119	118
Intel Corp.	16 100	1 070	1 049
Kyndryl Holdings Inc.	32 400	750	742
Loyalty Ventures Inc.	1 840	118	70
Manhattan Associates Inc.	3 000	532	590
Microsoft Corp.	596	248	254
Oracle Corp.	8 200	653	905
Silicon Laboratories Inc.	400	101	104
Teradyne Inc.	4 000	800	827
Texas Instruments Inc.	1 400	334	334
Visa Inc., cat. A	7 096	1 986	1 945
Matériaux			
Avery Dennison Corp.	336	93	92
Corteva Inc.	5 200	282	311
DuPont de Nemours Inc.	2 700	279	276
Louisiana-Pacific Corp.	2 000	186	198
Olin Corp.	8 900	515	648
Reliance Steel & Aluminum Co.	3 500	643	718
The Sherwin-Williams Co.	376	169	168
Westlake Chemical Corp.	1 300	162	160
WestRock Co.	3 572	178	200

Fonds de valeur américain 15.01L
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires américaines (suite)			
Immobilier			
CBRE Group Inc., cat. A	1 300	165	178
Extra Space Storage Inc. REIT	3 257	716	934
Lamar Advertising Co. REIT	4 200	618	644
Life Storage Inc. REIT	2 300	275	446
ProLogis Inc. REIT	5 700	981	1 214
Public Storage REIT	2 124	703	1 006
Simon Property Group Inc.	5 400	858	1 091
Services d'intérêt public			
Duke Energy Corp.	9 500	1 079	1 261
Exelon Corp.	14 800	936	1 081
FirstEnergy Corp.	16 100	785	847
National Fuel Gas Co.	6 300	336	510
NRG Energy Inc.	2 100	92	114
PPL Corp.	27 705	1 095	1 054
Southern Co.	16 000	1 212	1 388
The AES Corp.	29 151	573	896
Total des actions ordinaires américaines		88 044	103 264
Actions ordinaires mondiales			
Bermudes			
Essent Group Ltd.	5 295	305	305
Îles Vierges britanniques			
Capri Holdings Ltd.	8 100	513	665
Irlande			
Johnson Controls International PLC	4 140	232	426
Medtronic Co. PLC	12 700	1 876	1 662
Panama			
Carnival Corp.	5 900	160	150
Porto Rico			
Popular Inc.	6 800	635	706

Fonds de valeur américain 15.01L
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires mondiales (suite)			
Suisse			
CRISPR Therapeutics AG	3 500	367	336
Total des actions ordinaires mondiales		4 088	4 250
Total des actions		92 132	107 514
Coûts de transaction (se reporter aux notes annexes – note 2)		(70)	
Total des placements		92 062	107 514

Fonds de valeur américain 15.01L
Notes annexes du tableau des placements
(en milliers de $ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds de valeur américain 15.01L (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2021, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2021

Devise	**Placements**	**Trésorerie, dépôts à court terme et découverts**	**Total***	**Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats**
Dollar américain	**107 514 $**	**1 570 $**	**109 084 $**	**1 091 $**
Total	**107 514 $**	**1 570 $**	**109 084 $**	**1 091 $**
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			**99,9 %**	**1,0 %**

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

2020

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	101 201 $	2 392 $	103 593 $	1 036 $
Total	101 201 $	2 392 $	103 593 $	1 036 $
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			99,5 %	1,0 %

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

D. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2021, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 1 075 $ (1 012 $ au 31 décembre 2020) ou d'environ 1,0 % (1,0 % au 31 décembre 2020) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

Fonds de valeur américain 15.01L
Notes annexes du tableau des placements
(en milliers de $ canadiens)

E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

	2021			
	Actifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
Actions	**107 514 $**	**— $**	**— $**	**107 514 $**
Total des actifs évalués à la juste valeur	**107 514 $**	**— $**	**— $**	**107 514 $**

	2020			
	Actifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	101 201 $	— $	— $	101 201 $
Total des actifs évalués à la juste valeur	101 201 $	— $	— $	101 201 $

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2021 ni en 2020.

Fonds de valeur américain 15.01L

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Placement seulement	**—**	1 103	1 103	955	955	**—**	274	288	218	224
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**14 461**	17 203	23 048	29 633	34 722	**5 978**	5 739	8 302	9 598	11 892
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**17 766**	21 546	28 352	37 434	45 105	**7 530**	7 369	10 470	12 431	15 849
Gestion de l'actif (IC)	**2 494**	3 232	6 643	7 738	8 361	**1 300**	1 341	2 935	3 032	3 417
Police avec garantie de 75/75	**134 121**	152 980	179 949	201 826	230 284	**3 965**	3 650	4 636	4 675	5 644
Police avec garantie de 75/100	**57 658**	77 455	91 185	104 183	128 317	**1 673**	1 818	2 316	2 384	3 114
Police avec garantie de 100/100	**1 801**	1 781	4 229	4 918	5 093	**50**	40	104	109	120
Police avec garantie de 75/75 SP1	**146 810**	146 992	169 077	216 018	252 939	**3 742**	3 010	3 720	4 255	5 246
Police avec garantie de 75/100 SP1	**44 285**	59 429	82 518	105 388	112 934	**1 099**	1 188	1 778	2 038	2 306
Police avec garantie de 100/100 SP1	**4 577**	3 975	1 249	4 562	4 242	**109**	77	26	86	85
Police avec garantie de 75/75 SP2	**48 680**	50 226	74 288	77 286	83 689	**1 545**	1 251	1 945	1 771	1 974
Police avec garantie de 75/100 SP2	**27 302**	29 375	29 457	32 475	33 628	**866**	732	771	744	793
Police avec garantie de 75/75 SP	**2 660**	1 192	1 198	1 203	—	**32**	11	12	11	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**71 631**	90 286	93 112	48 889	—	**858**	865	955	447	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**8 331**	8 374	—	—	—	**102**	82	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**—**	—	242	—	—	**—**	—	2	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					Augmentation (diminution) par part ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Placement seulement	**—**	248,09	260,75	228,25	235,02	**—**	(12,66)
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**413,39**	333,60	360,19	323,89	342,48	**79,79**	(26,59)
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**423,83**	342,02	369,29	332,07	351,37	**81,81**	(27,27)
Gestion de l'actif (IC)	**521,25**	414,86	441,79	391,83	408,68	**106,39**	(26,93)
Police avec garantie de 75/75	**29,57**	23,86	25,76	23,16	24,51	**5,71**	(1,90)
Police avec garantie de 75/100	**29,02**	23,47	25,40	22,89	24,27	**5,55**	(1,93)
Police avec garantie de 100/100	**27,95**	22,67	24,60	22,23	23,63	**5,28**	(1,93)
Police avec garantie de 75/75 SP1	**25,49**	20,47	22,00	19,70	20,74	**5,02**	(1,53)
Police avec garantie de 75/100 SP1	**24,82**	19,99	21,54	19,34	20,42	**4,83**	(1,55)
Police avec garantie de 100/100 SP1	**23,91**	19,34	20,92	18,85	19,98	**4,57**	(1,58)
Police avec garantie de 75/75 SP2	**31,73**	24,92	26,18	22,91	23,58	**6,81**	(1,26)
Police avec garantie de 75/100 SP2	**31,73**	24,92	26,18	22,91	23,58	**6,81**	(1,26)
Police avec garantie de 75/75 SP	**12,07**	9,64	10,29	9,15	—	**2,43**	(0,65)
Police avec garantie de 75/100 SP	**11,98**	9,58	10,26	9,14	—	**2,40**	(0,68)
Police avec garantie de 75/75 SPP	**12,27**	9,75	—	—	—	**2,52**	(0,61)
Police avec garantie de 75/100 SPP	**—**	—	10,32	—	—	**—**	—

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Produits (pertes) divers
Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

h) Compensation des instruments financiers
Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers
Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers
Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

k) Autres charges
Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

l) Attribution des revenus
Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

n) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Placement seulement** sont offertes aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes collectifs enregistrés au Canada;
- les régimes non enregistrés.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :
- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

3. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts **de catégorie Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de placement Portefeuille. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

[(1)] Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

8. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Le Fonds a ajusté les chiffres comparatifs présentés au poste Dividendes reçus. L'ajustement a eu une incidence seulement sur les renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie, mais aucune incidence sur les montants présentés dans les états financiers, ni sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds.

Fonds de valeur américain 15.01L

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**2,73**	2,73	2,73	2,77	3,03
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**2,73**	2,73	2,73	2,76	2,81
Gestion de l'actif (IC)	**1,35**	1,35	1,35	1,35	1,47
Police avec garantie de 75/75	**2,73**	2,73	2,73	2,76	2,79
Police avec garantie de 75/100	**2,95**	2,95	2,95	2,96	2,96
Police avec garantie de 100/100	**3,22**	3,23	3,23	3,24	3,23
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2,27**	2,26	2,27	2,28	2,26
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,54**	2,54	2,54	2,55	2,55
Police avec garantie de 100/100 SP1	**2,92**	2,91	2,93	2,94	2,94
Police avec garantie de 75/75 SP	**1,61**	1,63	1,62	1,62	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**1,85**	1,84	1,84	1,84	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**1,16**	1,15	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**—**	—	1,43	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**149,91**	99,89	101,50	89,70	90,18

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS D'OBLIGATIONS À RENDEMENT ACCRU 15.03LAK

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'obligations à rendement accru 15.03LAK (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds d’obligations à rendement accru 15.03LAK

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**256 $**	438 $
Revenu de placement à recevoir et couru	**243**	272
Montant à recevoir de La Compagnie d’Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	21
Montant à recevoir des courtiers	**—**	—
Montant à recevoir de tiers	**—**	—
Placements		
Obligations	**47 395**	55 788
Actions	**4 025**	532
Parts de fonds de placement	**—**	—
Instruments dérivés (note 7)	**16**	—
Total des placements	**51 436**	56 320
Total de l’actif	**51 935 $**	57 051 $
Passif		
Découverts	**— $**	— $
Montant à payer à La Compagnie d’Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**7**	—
Montant à payer aux courtiers	**—**	54
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Instruments dérivés (note 7)	**19**	—
Total du passif, à l’exclusion de l’actif net attribuable aux titulaires de contrats	**26**	54
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**51 909 $**	56 997 $

État du résultat global

Pour l’exercice clos le	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**(1 162) $**	5 037 $
Produits (pertes) divers	**13**	9
Total des produits	**(1 149)**	5 046
Charges		
Frais de gestion (note 8)	**349**	408
Coût de transaction	**2**	1
Retenues d’impôt à la source	**—**	—
Autres	**39**	43
Total des charges	**390**	452
Augmentation (diminution) nette de l’actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**(1 539) $**	4 594 $

État des variations de l’actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l’exercice clos le	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l’exercice	**56 997 $**	62 987 $
Dépôts des titulaires de contrats	**3 871**	9 488
Retraits des titulaires de contrats	**(7 420)**	(20 072)
Augmentation (diminution) de l’actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**(1 539)**	4 594
Variation de l’actif net attribuable aux titulaires de contrats	**(5 088)**	(5 990)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l’exercice	**51 909 $**	56 997 $

Fonds d’obligations à rendement accru 15.03LAK

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
		(note 9)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d’exploitation		
Augmentation (diminution) de l’actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**(1 539) $**	4 594 $
Ajustements		
Ajouter - amortissement des primes (escomptes)	**(39)**	(2)
(Profits) pertes réalisés	**306**	(1 540)
(Profits) pertes latents	**2 272**	(1 996)
Produit brut de la cession d’actifs	**46 988**	45 039
Paiements bruts pour achats d’actifs	**(44 624)**	(35 473)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	**29**	17
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d’Assurance du Canada sur la Vie	**28**	(12)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	**(54)**	54
	3 367	10 681
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**3 871**	9 488
Retraits des titulaires de contrats	**(7 420)**	(20 072)
	(3 549)	(10 584)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**(182)**	97
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l’exercice	**438**	341
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l’exercice	**256 $**	438 $
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Produits d’intérêts reçus	**1 302 $**	1 495 $
Dividendes reçus	**104**	22

Fonds d'obligations à rendement accru 15.03LAK
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes			
Obligations du gouvernement fédéral			
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 1,75 %, 15-06-2030	130 000	130	130
Gouvernement du Canada, 0,50 %, 01-12-2050, rendement réel	368 000	465	484
Gouvernement du Canada, 0,75 %, 01-10-2024	296 000	292	293
Gouvernement du Canada, 1,00 %, 01-09-2026	2 879 000	2 832	2 847
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-06-2031	41 000	41	41
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-12-2044, rendement réel	117 000	195	201
Gouvernement du Canada, 1,75 %, 01-12-2053	41 000	40	41
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-12-2051	370 000	388	398
Muskrat Falls, 3,86 %, 01-12-2048	256 000	296	332
Muskrat Falls/Labrador Transmissions Assets Funding, 3,83 %, 01-06-2037	250 000	281	302
Total des obligations du gouvernement fédéral		4 960	5 069
Obligations de gouvernements provinciaux			
Hydro-Québec, 4,00 %, 15-02-2055	202 000	290	273
Ontario Power Generation, 3,215 %, 08-04-2030	127 000	133	135
Province de l'Alberta, 2,55 %, 01-06-2027	411 000	421	429
Province de l'Alberta, 2,95 %, 01-06-2052	180 000	184	196
Province de l'Alberta, 3,05 %, 01-12-2048	170 000	176	186
Province de l'Alberta, 3,10 %, 01-06-2050	527 000	557	585
Province de la Colombie-Britannique, 1,55 %, 18-06-2031	880 000	834	848
Province de la Colombie-Britannique, 2,30 %, 18-06-2026	188 000	189	194
Province de la Colombie-Britannique, 2,75 %, 18-06-2052	430 000	422	462
Province de la Colombie-Britannique, 2,95 %, 18-06-2050	320 000	338	355
Province du Manitoba, 2,75 %, 02-06-2029	267 000	278	283
Province du Manitoba, 2,85 %, 05-09-2046	434 000	419	458
Province du Manitoba, 3,20 %, 05-03-2050	10 000	11	11
Province de la Nouvelle-Écosse, 3,15 %, 01-12-2051	247 000	293	280
Province de l'Ontario, 1,55 %, 01-11-2029	334 000	333	327
Province de l'Ontario, 1,90 %, 02-12-2051	635 000	523	562
Province de l'Ontario, 2,25 %, 02-12-2031	2 513 000	2 510	2 552
Province de l'Ontario, 2,65 %, 02-12-2050	79 000	82	82
Province de l'Ontario, 3,45 %, 02-06-2045	170 000	194	200
Province de Québec, 1,50 %, 01-09-2031	620 000	590	593
Province de Québec, 3,10 %, 01-12-2051	755 000	845	865
Province de Québec, 3,50 %, 01-12-2048	70 000	81	85
Province de Québec, 4,25 %, 01-12-2043	608 000	710	796

Fonds d'obligations à rendement accru 15.03LAK
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de gouvernements provinciaux (suite)			
Province de la Saskatchewan, 2,80 %, 02-12-2052	253 000	255	268
Province de la Saskatchewan, 3,10 %, 02-06-2050	510 000	540	568
Total des obligations de gouvernements provinciaux		11 208	11 593
Obligations de gouvernements municipaux			
Ville d'Ottawa, 3,05 %, 10-05-2039	117 000	116	124
Ville d'Ottawa, 3,25 %, 10-11-2047	46 000	50	51
Ville de Toronto, 5,20 %, 01-06-2040	453 000	575	623
Total des obligations de gouvernements municipaux		741	798
Obligations de sociétés – non convertibles			
407 International Inc., 1,80 %, 22-05-2025	35 000	35	35
407 International Inc., 3,30 %, 27-03-2045	38 000	37	40
Aéroports de Montréal, 3,03 %, 21-04-2050	49 000	49	49
AIMCo Realty Investors LP, 2,195 %, 04-11-2026	35 000	35	35
AIMCo Realty Investors LP, 2,712 %, 01-06-2029	121 000	124	124
Algonquin Power & Utilities Corp., 4,09 %, 17-02-2027	9 000	10	10
Algonquin Power Co., 2,85 %, 15-07-2031	63 000	63	64
Allied Properties REIT, 1,726 %, 12-02-2026	16 000	16	16
AltaGas Ltd., 2,166 %, 16-03-2027	78 000	78	77
AltaLink LP, 3,668 %, 06-11-2023	298 000	322	311
ARC Resources Ltd., 2,354 %, 10-03-2026	49 000	49	49
ARC Resources Ltd., 3,465 %, 10-03-2031	50 000	50	51
Banque de Montréal, 1,551 %, 28-05-2026	66 000	66	65
Banque de Montréal, 1,758 %, 10-03-2026	87 000	87	86
Banque de Montréal, 1,928 %, 22-07-2031	58 000	58	57
Banque de Montréal, 2,37 %, 03-02-2025	36 000	36	37
Banque de Montréal, 2,882 %, 17-09-2024	109 000	113	112
Banque de Montréal, 4,30 %, 26-11-2025	52 000	52	54
Banque de Montréal, taux variable, 01-06-2027	285 000	285	287
BCI QuadReal Realty, 1,056 %, 12-03-2024	26 000	26	26
BCI QuadReal Realty, 1,073 %, 04-02-2026	39 000	39	38
Bell Canada Inc., 1,65 %, 16-08-2027	5 000	5	5
Bell Canada Inc., 2,20 %, 29-05-2028	67 000	67	66
Bell Canada Inc., 2,75 %, 29-01-2025	211 000	212	216

Fonds d'obligations à rendement accru 15.03LAK
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Bell Canada Inc., 3,35 %, 12-03-2025	23 000	23	24
Bell Canada Inc., 3,50 %, 30-09-2050	46 000	47	44
Bell Canada Inc., 4,45 %, 27-02-2047	10 000	12	11
BMW Canada Inc., 0,99 %, 14-01-2025	23 000	23	22
British Columbia Ferry Services Inc., 4,702 %, 23-10-2043	16 000	20	21
Brookfield Infrastructure Finance ULC, 3,41 %, 09-10-2029	117 000	117	122
Brookfield Infrastructure Finance ULC, 4,193 %, 11-09-2028	69 000	71	75
Brookfield Infrastructure Partners, 3,315 %, 22-02-2024	59 000	59	61
Brookfield Property Finance ULC, 3,93 %, 15-01-2027	246 000	246	248
Brookfield Property Finance ULC, 4,30 %, 01-03-2024	215 000	217	220
Brookfield Property Finance ULC, 4,346 %, 03-07-2023	113 000	118	115
Brookfield Renewable Energy Partners LP, 3,63 %, 15-01-2027	32 000	36	34
Brookfield Renewable Partners ULC, 3,33 %, 13-08-2050	39 000	39	39
Brookfield Renewable Partners ULC, 3,38 %, 15-01-2030	114 000	114	121
Brookfield Renewable Partners ULC, 4,29 %, 05-11-2049	154 000	154	178
Brookfield Residential Properties Inc./Brookfield Residential US Corp., 5,125 %, 15-06-2029	13 000	13	13
Bruce Power LP, 4,00 %, 21-06-2030	35 000	39	38
Calgary Airport Authority, 3,199 %, 07-10-2036	17 000	17	17
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, taux variable, 15-03-2026	1 570 000	1 575	1 575
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 1,10 %, 19-01-2026	220 000	220	213
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 1,96 %, 21-04-2031	146 000	146	144
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2,00 %, 17-04-2025	228 000	231	229
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,00 %, 28-01-2082	42 000	42	41
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,375 %, 28-10-2025	15 000	15	16
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, 15-07-2026	73 000	73	73
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, 3,00 %, 08-02-2029	40 000	40	42
Canadian Natural Resources Ltd., 2,50 %, 17-01-2028	83 000	83	83
Canadian Natural Resources Ltd., 3,31 %, 11-02-2022	324 000	332	325
Canadian Natural Resources Ltd., 3,42 %, 01-12-2026	204 000	202	214
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée, 2,54 %, 28-02-2028	91 000	91	93
La Société Canadian Tire Ltée, 3,167 %, 06-07-2023	93 000	93	95
Banque canadienne de l'Ouest, 1,57 %, 14-09-2023	16 000	16	16
Banque canadienne de l'Ouest, 1,926 %, 16-04-2026	234 000	236	232
Banque canadienne de l'Ouest, 2,606 %, 30-01-2025	23 000	24	23
Banque canadienne de l'Ouest, 5,00 %, 31-07-2081	17 000	17	17
Banque canadienne de l'Ouest, 6,00 %, 30-04-2081	24 000	24	26

Fonds d'obligations à rendement accru 15.03LAK
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Banque canadienne de l'Ouest, taux variable, 22-01-2024	78 000	78	78
CanWel Building Materials Group Ltd., 5,25 %, 15-05-2026	12 000	12	12
Capital Power Corp., 4,284 %, 18-09-2024	54 000	60	57
Cascades Inc./Cascades USA Inc., 5,125 %, 15-01-2025	52 000	52	54
CDP Financial Inc., 1,50 %, 19-10-2026	95 000	95	95
Cenovus Energy Inc., 3,50 %, 07-02-2028	238 000	238	249
Central 1 Credit Union, 2,584 %, 06-12-2023	178 000	178	182
CGI inc., 2,10 %, 18-09-2028	25 000	25	25
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 2,456 %, 30-11-2026	20 000	20	20
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 2,848 %, 21-05-2027	151 000	155	155
Coast Capital Savings Federal Credit Union, 5,00 %, 03-05-2028	96 000	101	100
Cogeco Communications inc., 2,991 %, 22-09-2031	30 000	30	30
Corus Entertainment Inc., 5,00 %, 11-05-2028	15 000	15	15
FPI Crombie, 3,133 %, 12-08-2031	18 000	18	18
FPI Crombie, 3,677 %, 26-08-2026	34 000	34	36
CT REIT, 2,371 %, 06-01-2031	54 000	54	52
CU Inc., 4,085 %, 02-09-2044	40 000	45	47
CU Inc., 4,543 %, 24-10-2041	162 000	187	199
Curaleaf Holdings Inc., 8,00 %, 15-12-2026	40 000	51	51
Dollarama Inc., 1,505 %, 20-09-2027	41 000	41	39
Dollarama Inc., 2,203 %, 10-11-2022	181 000	177	183
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 1,662 %, 22-12-2025	24 000	24	24
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 2,057 %, 17-06-2027	61 000	61	60
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 2,539 %, 07-12-2026	26 000	26	26
Enbridge Gas Inc., 3,20 %, 15-09-2051	24 000	24	25
Enbridge Gas Inc., 3,65 %, 01-04-2050	10 000	11	11
Enbridge Inc., 3,10 %, 21-09-2033	589 000	582	582
Enbridge Inc., 5,375 %, 27-09-2077	209 000	215	221
Enbridge Inc., 6,625 %, 12-04-2078	60 000	69	68
Enbridge Pipelines Inc., 3,79 %, 17-08-2023	109 000	117	112
Enbridge Pipelines Inc., 4,33 %, 22-02-2049	30 000	31	32
EPCOR Utilities Inc., 3,554 %, 27-11-2047	20 000	21	22
Fairfax Financial Holdings Ltd., 3,95 %, 03-03-2031	94 000	94	98
Fairfax Financial Holdings Ltd., 4,25 %, 06-12-2027	102 000	110	109
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 1,093 %, 21-01-2026	460 000	460	445
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 1,587 %, 10-09-2026	37 000	37	36
Financière First National, 2,961 %, 17-11-2025	27 000	27	27

Fonds d'obligations à rendement accru 15.03LAK
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Compagnie Crédit Ford du Canada, 2,961 %, 16-09-2026	20 000	20	20
Fortified Trust, 1,964 %, 23-10-2026	82 000	82	82
Gibson Energy Inc., 3,60 %, 17-09-2029	132 000	132	139
Gibson Energy Inc., 5,25 %, 22-12-2030	74 000	74	75
Glacier Credit Card Trust, 2,28 %, 06-06-2024	439 000	443	446
Société en commandite Holding FPI Granite, 2,194 %, 30-08-2028	42 000	42	41
Société en commandite Holding FPI Granite, 2,378 %, 18-12-2030	20 000	20	19
Société en commandite Holding FPI Granite, 3,062 %, 04-06-2027	286 000	306	297
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 2,75 %, 17-10-2039	169 000	169	167
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 3,04 %, 21-09-2022	140 000	142	141
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 5,63 %, 07-06-2040	132 000	179	183
Fonds de placement immobilier H&R, 2,633 %, 19-02-2027	60 000	60	60
Fonds de placement immobilier H&R, 2,906 %, 02-06-2026	62 000	63	63
Fonds de placement immobilier H&R, 4,071 %, 16-06-2025	62 000	67	66
HCN Canadian Holdings-1 LP, 2,95 %, 15-01-2027	80 000	80	82
Honda Canada Finance Inc., 1,646 %, 25-02-2028	60 000	60	58
Honda Canada Finance Inc., taux variable, 26-02-2024	62 000	62	62
Banque HSBC Canada, 2,17 %, 29-06-2022	603 000	596	608
Banque HSBC Canada, 2,253 %, 15-09-2022	71 000	71	72
Hydro One Inc., 1,41 %, 15-10-2027	62 000	62	60
Hydro One Inc., 2,23 %, 17-09-2031	56 000	56	55
Hydro One Inc., 3,10 %, 15-09-2051	10 000	10	10
Hyundai Capital Canada Inc., 2,008 %, 12-05-2026	30 000	30	30
iA Société financière inc., 2,40 %, 21-02-2025	24 000	24	24
Intact Corporation financière, 2,179 %, 18-05-2028	31 000	31	31
Intact Corporation financière, 4,125 %, 31-03-2081	12 000	12	12
Inter Pipeline Ltd., 2,608 %, 13-09-2023	301 000	301	305
Inter Pipeline Ltd., 3,484 %, 16-12-2026	103 000	103	106
Inter Pipeline Ltd., 3,776 %, 30-05-2022	54 000	56	55
Inter Pipeline Ltd., 4,232 %, 01-06-2027	10 000	11	11
Inter Pipeline Ltd., 6,875 %, 26-03-2079	35 000	35	38
John Deere Financial Inc., 1,63 %, 09-04-2026	15 000	15	15
Keyera Corp., 3,959 %, 29-05-2030	68 000	72	72
Keyera Corp., 5,95 %, 10-03-2081	40 000	40	41
Kruger Packaging Holdings LP, 6,00 %, 01-06-2026	47 000	47	50
Produits Kruger s.e.c., 5,375 %, 09-04-2029	7 000	7	7
Banque Laurentienne du Canada, 1,15 %, 03-06-2024	42 000	42	41

Fonds d'obligations à rendement accru 15.03LAK
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Banque Laurentienne du Canada, 1,603 %, 06-05-2026	12 000	12	12
Banque Laurentienne du Canada, 2,55 %, 20-06-2022	178 000	178	180
Banque Laurentienne du Canada, 4,25 %, 22-06-2027	483 000	492	490
Les Compagnies Loblaw limitée, 4,86 %, 12-03-2023	70 000	77	73
Les Compagnies Loblaw limitée, 6,85 %, 01-03-2032	82 000	103	107
Lower Mattagami Energy LP, 2,433 %, 14-05-2031	39 000	39	40
Banque Manuvie du Canada, 1,536 %, 14-09-2026	58 000	58	57
Société Financière Manuvie, 3,049 %, 20-08-2029	392 000	401	404
Société Financière Manuvie, 4,10 %, 19-03-2082	43 000	43	43
MCAP Commercial LP, 3,743 %, 25-08-2025	48 000	48	50
Metro inc., 3,413 %, 28-02-2050	81 000	81	79
Metro inc., 5,03 %, 01-12-2044	23 000	26	28
Morgan Stanley, taux variable, 21-03-2025	120 000	120	120
Banque Nationale du Canada, 1,534 %, 15-06-2026	35 000	35	34
Banque Nationale du Canada, 2,237 %, 04-11-2026	50 000	50	50
Banque Nationale du Canada, 2,58 %, 03-02-2025	132 000	132	135
Banque Nationale du Canada, 3,183 % 01-02-2028	106 000	110	108
Banque Nationale du Canada, 4,05 %, 15-08-2081	50 000	50	49
Banque Nationale du Canada, 4,30 %, 15-11-2025	109 000	109	112
North West Redwater Partnership, 2,80 %, 01-06-2027	59 000	61	61
North West Redwater Partnership, 3,20 %, 24-04-2026	83 000	85	87
North West Redwater Partnership, 3,70 %, 23-02-2043	20 000	20	21
North West Redwater Partnership/NWR Financing Co. Ltd., 2,80 %, 01-06-2031	86 000	86	86
OMERS Finance Trust, 2,60 %, 14-05-2029	134 000	134	140
OMERS Realty Corp., 3,628 %, 05-06-2030	37 000	43	41
Parkland Corp. of Canada, 3,875 %, 16-06-2026	111 000	111	111
Parkland Corp. of Canada, 4,375 %, 26-03-2029	230 000	230	229
Parkland Corp. of Canada, 4,50 %, 01-10-2029, 144A	200 000	252	254
Parkland Corp. of Canada, 6,00 %, 23-06-2028	79 000	79	84
Pembina Pipeline Corp., 2,56 %, 01-06-2023	133 000	133	135
Pembina Pipeline Corp., 2,99 %, 22-01-2024	150 000	156	153
Pembina Pipeline Corp., 3,53 %, 10-12-2031	32 000	32	33
Pembina Pipeline Corp., 4,02 %, 27-03-2028	64 000	68	69
Pembina Pipeline Corp., 4,54 %, 03-04-2049	20 000	20	21
Pembina Pipeline Corp., 4,67 %, 28-05-2050	20 000	21	22
Pembina Pipeline Corp., 4,74 %, 21-01-2047	15 000	16	16
Pembina Pipeline Corp., 4,75 %, 26-03-2048	14 000	15	15

Fonds d'obligations à rendement accru 15.03LAK
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Pembina Pipeline Corp., 4,80 %, 25-01-2031	60 000	60	59
Pembina Pipeline Corp., 4,81 %, 25-03-2044	35 000	38	38
Prime Structured Mortgage Trust, 1,856 %, 15-11-2024	54 000	54	54
PSP Capital Inc., 2,05 %, 15-01-2030	143 000	143	145
Reliance LP, 2,67 %, 01-08-2028	43 000	43	43
Reliance LP, 2,68 %, 01-12-2027	67 000	67	67
Reliance LP, 3,75 %, 15-03-2026	36 000	36	38
Fonds de placement immobilier RioCan, 2,361 %, 10-03-2027	46 000	46	46
Fonds de placement immobilier RioCan, 2,576 %, 12-02-2025	104 000	104	106
Fonds de placement immobilier RioCan, 2,829 %, 08-11-2028	17 000	17	17
Rogers Communications Inc., 5,00 %, 17-12-2081	95 000	95	96
Rogers Communications Inc., 6,11 %, 25-08-2040	20 000	25	25
Rogers Communications Inc., 6,68 %, 04-11-2039	31 000	39	42
Banque Royale du Canada, 1,67 %, 28-01-2033	82 000	82	78
Banque Royale du Canada, 1,833 %, 31-07-2028	92 000	92	90
Banque Royale du Canada, 2,088 %, 30-06-2030	28 000	28	28
Banque Royale du Canada, 2,14 %, 03-11-2031	70 000	70	69
Banque Royale du Canada, 2,328 %, 28-01-2027	129 000	129	130
Banque Royale du Canada, 2,88 %, 23-12-2029	506 000	515	518
Banque Royale du Canada, 3,65 %, 24-11-2081	70 000	70	68
Banque Royale du Canada, 4,50 %, 24-11-2080	7 000	7	7
Métaux Russel Inc., 5,75 %, 27-10-2025	99 000	99	104
Sagen MI Canada Inc., 3,261 %, 05-03-2031	83 000	82	84
Sagen MI Canada Inc., 4,95 %, 24-03-2081	28 000	28	28
Saputo Inc., 1,939 %, 13-06-2022	109 000	111	109
Saputo Inc., 2,242 %, 16-06-2027	64 000	64	64
Saputo Inc., 2,297 %, 22-06-2028	21 000	21	21
Shaw Communications Inc., 6,75 %, 09-11-2039	64 000	84	86
Sienna Senior Living Inc., 2,82 %, 31-03-2027	14 000	14	14
SmartCentres REIT, 3,526 %, 20-12-2029	132 000	132	138
SmartCentres REIT, 3,834 %, 21-12-2027	37 000	39	39
Sobeys Inc., 4,70 %, 08-08-2023	200 000	200	208
Summit Industrial Income REIT, 1,82 %, 01-04-2026	34 000	34	33
Summit Industrial Income REIT, 2,25 %, 12-01-2027	64 000	64	64
Summit Industrial Income REIT, 2,44 %, 14-07-2028	21 000	21	21
La Financière Sun Life inc., 2,06 %, 01-10-2035	110 000	110	105
La Financière Sun Life inc., 2,38 %, 13-08-2029	260 000	260	264

Fonds d’obligations à rendement accru 15.03LAK
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d’actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d’actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
La Financière Sun Life inc., 2,58 %, 10-05-2032	208 000	214	212
La Financière Sun Life inc., 2,80 %, 21-11-2033	79 000	79	81
La Financière Sun Life inc., 3,60 %, 30-06-2081	49 000	49	48
Suncor Énergie Inc., 3,10 %, 24-05-2029	112 000	117	115
Suncor Énergie Inc., 3,95 %, 04-03-2051	147 000	144	149
Suncor Énergie Inc., 5,39 %, 26-03-2037	80 000	90	97
Superior Plus LP, 4,25 %, 18-05-2028	220 000	221	222
TELUS Corp., 2,05 %, 07-10-2030	191 000	184	181
TELUS Corp., 2,35 %, 27-01-2028	55 000	55	55
TELUS Corp., 2,85 %, 13-11-2031	37 000	37	37
TELUS Corp., 3,15 %, 19-02-2030	18 000	19	19
TELUS Corp., 3,30 %, 02-05-2029	122 000	129	128
TELUS Corp., 3,95 %, 16-02-2050	53 000	56	54
TELUS Corp., 4,85 %, 05-04-2044	34 000	40	39
Teranet Holdings LP, 3,544 %, 11-06-2025	94 000	94	98
La Banque de Nouvelle-Écosse, 1,40 %, 01-11-2027	154 000	150	148
La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,70 %, 27-07-2081	86 000	86	84
La Banque de Nouvelle-Écosse, taux variable, 04-08-2026	88 000	88	88
L’Empire, Compagnie d’Assurance-Vie, 3,625 %, 17-04-2026	21 000	21	21
L’Ordre Indépendant des Forestiers, 2,885 %, 15-10-2035	100 000	100	101
La Banque Toronto-Dominion, 1,888 %, 08-03-2028	214 000	214	211
La Banque Toronto-Dominion, 1,896 %, 11-09-2028	102 000	102	100
La Banque Toronto-Dominion, 1,943 %, 13-03-2025	288 000	294	289
La Banque Toronto-Dominion, 3,06 %, 26-01-2032	216 000	216	223
La Banque Toronto-Dominion, 3,105 %, 22-04-2030	80 000	82	83
La Banque Toronto-Dominion, 3,589 %, 14-09-2028	228 000	242	235
La Banque Toronto-Dominion, 3,60 %, 31-10-2081	53 000	53	51
Thomson Reuters Corp., 2,239 %, 14-05-2025	119 000	123	120
Groupe TMX Ltée, 2,016 %, 12-02-2031	25 000	25	24
Toronto Hydro Corp., 2,47 %, 20-10-2031	31 000	31	31
Tourmaline Oil Corp., 2,077 %, 25-01-2028	19 000	19	19
Tourmaline Oil Corp., 2,529 %, 12-02-2029	22 000	22	22
Toyota Crédit Canada Inc., 1,18 %, 23-02-2026	40 000	40	39
TransCanada PipeLines Ltd., 3,00 %, 18-09-2029	24 000	24	25
TransCanada PipeLines Ltd., 3,80 %, 05-04-2027	29 000	33	31
TransCanada PipeLines Ltd., 4,18 %, 03-07-2048	45 000	48	47
TransCanada PipeLines Ltd., taux variable, 18-05-2077	229 000	230	236

Fonds d'obligations à rendement accru 15.03LAK
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
TransCanada PipeLines Ltd., taux variable, 09-06-2024	82 000	82	82
TransCanada Trust, 4,20 %, 04-03-2081	103 000	103	102
Transcontinental inc., 2,28 %, 13-07-2026	15 000	15	15
Ventas Canada Finance Ltd., 2,45 %, 04-01-2027	35 000	35	35
Ventas Canada Finance Ltd., 2,80 %, 12-04-2024	76 000	78	78
Ventas Canada Finance Ltd., 3,30 %, 01-12-2031	38 000	38	39
Vidéotron Ltée, 4,50 %, 15-01-2030	261 000	261	268
Vidéotron Ltée, 3,625 %, 15-06-2028	56 000	56	55
Waste Management of Canada Corporation, 2,60 %, 23-09-2026	127 000	127	130
WSP Global Inc., 2,408 %, 19-04-2028	83 000	84	83
Total des obligations de sociétés – non convertibles		25 435	25 554
Obligations de sociétés – convertibles			
Columbia Care Inc., 6,00 %, 29-06-2025, convertibles	5 000	6	6
Total des obligations de sociétés – convertibles		6	6
Titres adossés à des créances hypothécaires			
BMW Canada Inc., 0,325 %, 20-07-2023	25 000	10	10
Peoples Trust, 1,91 %, 01-09-2029	180 000	170	172
Scotial Capital Inc., 0,89 %, 01-09-2026	138 000	133	133
Scotial Capital Inc., 1,25 %, 01-03-2025	219 000	178	175
Total des titres adossés à des créances hypothécaires		491	490
Total des obligations canadiennes		42 841	43 510

Fonds d’obligations à rendement accru 15.03LAK
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d’actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d’actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations américaines			
Obligations du gouvernement fédéral			
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l’inflation, 0,25 %, 15-02-2050	247 000	378	406
Total des obligations du gouvernement fédéral		378	406
Obligations de sociétés – non convertibles			
Alexandria Real Estate Equities Inc., 2,00 %, 18-05-2032	12 000	15	15
Ashton Woods USA LLC/Ashton Woods Finance Co., 4,625 %, 01-04-2030	5 000	6	6
AT&T Inc., taux variable, 25-03-2024	25 000	31	32
Athene Global Funding, taux variable, 09-04-2024	102 000	102	102
Bank of America Corp., 1,978 %, 15-09-2027	64 000	63	63
Bank of America Corp., 2,598 %, 04-04-2029	64 000	64	65
Bank of America Corp., 3,407 %, 20-09-2025	242 000	250	252
Bank of America Corp., taux variable, 15-09-2027	55 000	55	55
Charter Communications Operating LLC/Charter Communications Operating Capital Corp., 3,50 %, 01-06-2041	20 000	25	25
DIRECTV Holdings LLC/DIRECTV Financing Co., 5,875 %, 15-08-2027	8 000	10	10
Ford Motor Co., 3,25 %, 12-02-2032	132 000	167	171
Goldman Sachs Group Inc., taux variable, 29-04-2025	124 000	124	124
JPMorgan Chase & Co., 1,896 %, 05-03-2028	107 000	107	105
Manulife Finance (Delaware) LP, 5,059 %, 15-12-2041	186 000	212	227
Mastercard Inc., 1,90 %, 15-03-2031	21 000	26	27
Mav Acquisition Corp., 5,75 %, 01-08-2028	15 000	19	19
McDonald’s Corp., 3,125 %, 04-03-2025	108 000	109	112
Nestlé Holdings Inc., 2,192 %, 26-01-2029	42 000	42	42
NextEra Energy Capital Holdings Inc., 1,90 %, 15-06-2028	27 000	32	34
R.R. Donnelley & Sons Co., 6,125 %, 01-11-2026	10 000	13	14
Terex Corp., 5,00 %, 15-05-2029	11 000	14	14
The Estée Lauder Companies Inc., 1,95 %, 15-03-2031	36 000	45	45
The Goldman Sachs Group Inc., 2,013 %, 28-02-2028	108 000	108	105
The Goldman Sachs Group Inc., 2,599 %, 30-11-2027	79 000	79	80
The Walt Disney Co., 3,057 %, 30-03-2027	252 000	267	262
Univision Communications Inc., 4,50 %, 01-05-2029	10 000	12	13
Verizon Communications Inc., 2,375 %, 22-03-2028	117 000	117	117
Verizon Communications Inc., 2,55 %, 21-03-2031	22 000	27	28
Verizon Communications Inc., 3,55 %, 22-03-2051	10 000	12	14

Fonds d'obligations à rendement accru 15.03LAK
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations américaines (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Verizon Communications Inc., taux variable, 20-03-2026	27 000	34	35
Wells Fargo & Co., 2,975 %, 19-05-2026	30 000	32	31
Wells Fargo & Co., 3,90 %, 15-03-2026	22 000	28	28
Total des obligations de sociétés – non convertibles		2 247	2 272
Total des obligations américaines		2 625	2 678
Obligations mondiales			
Australie			
National Australia Bank Ltd., 3,515 %, 12-06-2030	286 000	287	296
Transurban Finance Co. Pty Ltd., 4,555 %, 14-11-2028	30 000	33	33
Autriche			
Suzano Austria GmbH, 2,50 %, 15-09-2028, 144A	30 000	38	37
Japon			
Toyota Motor Corp., 1,339 %, 25-03-2026	25 000	31	31
Jersey			
Heathrow Funding Ltd., 2,694 %, 13-10-2027	63 000	63	63
Heathrow Funding Ltd., 3,40 %, 08-03-2028	115 000	115	119
Heathrow Funding Ltd., 3,726 %, 13-04-2033	49 000	50	51
Heathrow Funding Ltd., 3,782 %, 04-09-2032	30 000	30	32
Luxembourg			
Aroundtown SA, 4,625 %, 18-09-2025	134 000	133	142
Pays-Bas			
NXP BV/NXP Funding LLC/NXP USA Inc., 2,65 %, 15-02-2032	15 000	19	19
Royaume-Uni			
Lloyds Banking Group PLC, 3,50 %, 03-02-2025	175 000	175	183
National Grid Electricity Transmission PLC, 2,301 % 22-06-2029	64 000	64	64

Fonds d'obligations à rendement accru 15.03LAK
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations mondiales (suite)			
Obligations supranationales			
Banque internationale pour la reconstruction et le développement, 1,95 %, 20-09-2029	135 000	135	137
Total des obligations mondiales		1 173	1 207
Total des obligations		46 639	47 395
Actions ordinaires canadiennes			
Fonds négociés en Bourse			
FINB Obligations de marchés émergents Mackenzie*	2 766	266	261
FINB Obligations de marchés émergents en monnaie locale Mackenzie*	11 965	1 124	1 020
FNB de revenu à taux variable Mackenzie*	134 323	2 588	2 587
Total des actions ordinaires canadiennes		3 978	3 868
Actions privilégiées canadiennes			
Services de communication			
BCE Inc., 2,75 %, privilégiées	439	7	9
BCE Inc., 3,61 %, privilégiées	773	12	16
BCE Inc., 4,13 %, privilégiées	38	1	1
Biens de consommation de base			
Les Compagnies Loblaw limitée, 5,30 %, privilégiées	164	4	4
Énergie			
Corporation TC Énergie, 4,90 %, privilégiées	2 233	56	57
TransAlta Corp., 4,027 %, privilégiées	130	2	3
Produits financiers			
Brookfield Asset Management Inc., 5,30 %, privilégiées, convertibles, série 46	428	11	11
Services d'intérêt public			
Emera Inc., 4,25 %, privilégiées	36	1	1

* L'émetteur de ce titre et l'émetteur du Fonds sont des sociétés liées.

Fonds d’obligations à rendement accru 15.03LAK
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d’actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d’actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions privilégiées canadiennes (suite)			
Services d’intérêt public (suite)			
Emera Inc., 4,60 %, privilégiées	420	11	11
TransAlta Corp., 2,709 %, privilégiées	705	9	11
Total des actions privilégiées canadiennes		114	124
Actions ordinaires mondiales			
Bermudes			
Brookfield Renewable Partners LP, 5,00 %, série 11, privilégiées	946	24	24
Brookfield Renewable Partners LP, 5,00 %, série 13, privilégiées	361	9	9
Total des actions ordinaires mondiales		33	33
Total des actions		4 125	4 025

Fonds d'obligations à rendement accru 15.03LAK

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts, de contrats ou d'actions, les valeurs nominales ou les prix contractuels)

Au 31 décembre 2021

Tableau des contrats dérivés

Contrats de change à terme

		Monnaie achetée		Monnaie vendue			
Prix contractuel	Date de règlement	Monnaie	Valeur au 31 décembre	Monnaie	Valeur au 31 décembre		Profit (perte) latent
0,8062	14 janvier 2022	Dollar américain	809	Dollar canadien	794		16
						Actifs dérivés	**16**
1,2441	14 janvier 2022	Dollar canadien	142	Dollar américain	143		(2)
1,2597	14 janvier 2022	Dollar canadien	1 495	Dollar américain	1 500		(5)
1,2359	18 février 2022	Dollar canadien	23	Dollar américain	24		-
1,2569	18 février 2022	Dollar canadien	922	Dollar américain	927		(5)
						Passifs dérivés	**(12)**
Total des contrats de change à terme							**4**

Contrats à terme normalisés

Nombre de contrats	Prix contractuel moyen	Contrats à terme normalisés	Date d'échéance	Montant notionnel	Prix au 31 décembre	Profit (perte) latent
(39)	CAD 120,40	Obligation à 5 ans des É.-U., 31-03-2022	31 mars 2022	CAD 4 718	CAD 120,98	(3)
(2)	CAD 193,54	Obligation ultra des É.-U., 31-03-2022	31 mars 2022	CAD 394	CAD 197,13	(4)
					Passifs dérivés	**(7)**
Total des contrats à terme normalisés						**(7)**

Total des instruments dérivés à la juste valeur		**(3)**
Coûts de transaction (se reporter aux notes annexes – note 2)	**(1)**	
Total des placements	**50 763**	**51 417**

Fonds d'obligations à rendement accru 15.03LAK
Notes annexes du tableau des placements
(en milliers de $ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds d'obligations à rendement accru 15.03LAK (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2021, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

	2021			
Devise	**Placements**	**Trésorerie, dépôts à court terme et découverts**	**Total***	**Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats**
Dollar américain	**90 $**	**36 $**	**126 $**	**1 $**
Total	**90 $**	**36 $**	**126 $**	**1 $**
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			**0,2%**	

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

Le Fonds n'avait aucune exposition importante au risque de change au 31 décembre 2020.

D. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds est exposé au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. Compte tenu de la nature des titres à revenu fixe à court terme dont la durée restante jusqu'à l'échéance est de moins de un an, de tels placements ne sont généralement pas exposés à un risque important de fluctuation de leur valeur par suite de variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La Compagnie gère de façon professionnelle le risque associé à chaque titre et à chaque fonds.

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt selon la durée restante jusqu'à l'échéance.

	2021				
	1 an ou moins	**Plus de 1 an à 5 ans**	**Plus de 5 ans à 10 ans**	**Plus de 10 ans**	**Total**
Obligations	**1 673 $**	**14 149 $**	**17 182 $**	**14 391 $**	**47 395 $**
	31 décembre 2020				
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Obligations	973 $	17 400 $	20 199 $	17 216 $	55 788 $

Au 31 décembre 2021, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, l'actif net attribuable aux titulaires de contrats aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 3 553 $ (4 447 $ au 31 décembre 2020) ou d'environ 6,8 % (7,8 % au 31 décembre 2020) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats, selon l'hypothèse d'une variation correspondante de la courbe de rendement, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs. La sensibilité du Fonds aux variations des taux d'intérêt fait l'objet d'une estimation en fonction de la durée moyenne pondérée du portefeuille d'obligations. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

E. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. La plus forte concentration du risque de crédit du Fonds découle des titres de créance, tels que les obligations. La juste valeur des instruments de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des instruments de créance représente l'exposition maximale au risque de crédit au 31 décembre 2021. Les renseignements fournis dans le tableau des placements permettent de déterminer le montant du risque de crédit lié à un émetteur particulier. Le Fonds peut investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis ou garantis principalement par le gouvernement du Canada ou du gouvernement d'une province canadienne, des obligations de banques à charte canadiennes ou de sociétés de fiducie, ainsi que du papier commercial dont les notations ont été approuvées. Le risque de défaillance associé à ces titres à revenu fixe à court terme est considéré comme faible. La Compagnie surveille régulièrement le risque de crédit et les notations. Toutes les nouvelles contreparties à des instruments financiers sont soumises à un processus d'approbation.

Il n'y a eu aucune variation de la juste valeur des passifs financiers par suite de changements relatifs aux risques de crédit en 2021 ni en 2020.

Toutes les opérations concernant des titres cotés sont réglées et payées une fois la livraison effectuée par l'intermédiaire de courtiers agréés. Le risque de défaillance est considéré comme minime, étant donné que la livraison de titres vendus n'a lieu qu'à la suite de la réception du paiement par le courtier. Le paiement d'un achat est effectué à la suite de la réception des titres par le courtier.

Les notations présentées ci-dessous sont fournies par des agences de notation indépendantes, dont DBRS, Standard & Poor's, Moody's Investors Service et Fitch Ratings. Nous utilisons la notation la plus faible fournie par les agences de notation.

Les titres de créance, répartis par notation, sont les suivants :

	2021		2020	
	Pourcentage du total des obligations (%)	**Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)**	Pourcentage du total des obligations (%)	Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)
AAA	**9,0**	**8,2**	7,0	6,9
AA	**22,5**	**20,5**	30,6	29,9
A	**27,0**	**24,7**	32,1	31,4
BBB	**33,6**	**30,7**	26,0	25,4
BB ou inférieure	**7,3**	**6,7**	4,0	3,9
SN*	**0,6**	**0,6**	0,3	0,3
Total	**100,0**	**91,4**	100,0	97,8

**Les obligations sans notation (SN) sont des titres adossés à des créances hypothécaires, des obligations faisant l'objet d'un placement privé ou des obligations n'ayant pas été notées par une agence de notation.*

F. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres, d'autres instruments financiers et de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2021, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 40 $ (5 $ au 31 décembre 2020) ou d'environ 0 % (0 % au 31 décembre 2020) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

G. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs et des passifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

	2021			
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
Obligations	**— $**	**47 389 $**	**6 $**	**47 395 $**
Actions	**4 025**	**—**	**—**	**4 025**
Instruments dérivés	**—**	**16**	**—**	**16**
Total des actifs évalués à la juste valeur	**4 025 $**	**47 405 $**	**6 $**	**51 436 $**
Passifs évalués à la juste valeur				
Instruments dérivés [1]	**7 $**	**12 $**	**— $**	**19 $**
Actif net attribuable aux titulaires de contrats évalué à la juste valeur	**4 018 $**	**47 393 $**	**6 $**	**51 417 $**

[1] Compte non tenu de garanties de 179 $ données à des contreparties.

	2020			
	Actifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations	— $	55 788 $	— $	55 788 $
Actions	532	—	—	532
Instruments dérivés	—	—	—	—
Total des actifs évalués à la juste valeur	532 $	55 788 $	— $	56 320 $

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2021 ni en 2020.

G. Classement de la juste valeur (suite)

Le tableau suivant présente des renseignements additionnels en ce qui concerne les actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente et pour lesquels le Fonds a utilisé des données de niveau 3 pour déterminer la juste valeur :

	2021	2020
	Obligations	Obligations
Solde au début de l’exercice	**— $**	— $
Total des profits (pertes) inclus dans l’actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**—**	—
Achats	**—**	—
Ventes	**—**	—
Settlements	**—**	—
Transferts vers le niveau 3	**6**	—
Transferts hors du niveau 3	**—**	—
Solde à la clôture de l’exercice	**6 $**	— $
Total des profits (pertes) de l’exercice inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements pour les actifs de niveau 3 détenus à la fin de l'exercice	**— $**	— $

Fonds d’obligations à rendement accru 15.03LAK

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d’aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu’il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d’acquisition (Individuelle) (IA)	**13 189**	14 218	13 671	17 108	21 993	**3 797**	4 260	3 830	4 571	5 927
Frais d’acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**9 573**	11 978	14 785	15 844	19 714	**2 825**	3 679	4 246	4 340	5 450
Gestion de l’actif (IC)	**1 458**	2 538	2 999	3 467	5 560	**490**	880	963	1 052	1 686
Police avec garantie de 75/75	**231 161**	284 708	312 117	282 380	283 659	**3 115**	3 993	4 093	3 532	3 581
Police avec garantie de 75/100	**245 612**	298 794	318 803	329 832	381 865	**3 285**	4 161	4 154	4 101	4 795
Police avec garantie de 100/100	**6 492**	8 296	6 561	6 382	8 306	**86**	115	85	79	104
Police avec garantie de 75/75 SP1	**275 011**	328 400	332 836	341 051	402 389	**3 357**	4 144	3 900	3 786	4 478
Police avec garantie de 75/100 SP1	**162 693**	192 883	205 094	168 809	146 620	**1 975**	2 422	2 393	1 867	1 627
Police avec garantie de 100/100 SP1	**2 057**	2 403	3 073	4 384	4 214	**25**	30	36	48	46
Police avec garantie de 75/75 SP2	**214 528**	262 069	276 449	237 777	227 312	**3 000**	3 737	3 610	2 901	2 742
Police avec garantie de 75/100 SP2	**61 896**	79 837	91 632	73 645	80 156	**866**	1 138	1 197	899	967
Police avec garantie de 100/100 SP2	**1 494**	1 523	3 085	3 145	16 910	**21**	22	40	38	204
Police avec garantie de 75/75 SP	**26 577**	26 785	27 466	5 149	—	**290**	303	289	51	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**947**	1 158	1 166	1 174	—	**10**	13	12	12	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**1 878**	1 843	2 031	2 050	—	**21**	21	22	21	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**—**	—	31	—	—	**—**	—	—	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					Augmentation (diminution) par part ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Sans frais d’acquisition (Individuelle) (IA)	**287,86**	299,60	280,13	267,20	269,48	**(11,74)**	19,47
Frais d’acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**295,11**	307,15	287,19	273,94	276,46	**(12,04)**	19,96
Gestion de l’actif (IC)	**336,30**	346,75	321,19	303,49	303,30	**(10,45)**	25,56
Police avec garantie de 75/75	**13,47**	14,02	13,11	12,51	12,62	**(0,55)**	0,91
Police avec garantie de 75/100	**13,37**	13,93	13,03	12,43	12,56	**(0,56)**	0,90
Police avec garantie de 100/100	**13,26**	13,82	12,94	12,35	12,48	**(0,56)**	0,88
Police avec garantie de 75/75 SP1	**12,21**	12,62	11,72	11,10	11,13	**(0,41)**	0,90
Police avec garantie de 75/100 SP1	**12,14**	12,56	11,67	11,06	11,09	**(0,42)**	0,89
Police avec garantie de 100/100 SP1	**12,01**	12,44	11,57	10,98	11,02	**(0,43)**	0,87
Police avec garantie de 75/75 SP2	**13,99**	14,26	13,06	12,20	12,06	**(0,27)**	1,20
Police avec garantie de 75/100 SP2	**13,99**	14,26	13,06	12,20	12,06	**(0,27)**	1,20
Police avec garantie de 100/100 SP2	**13,98**	14,26	13,06	12,20	12,06	**(0,28)**	1,20
Police avec garantie de 75/75 SP	**10,93**	11,31	10,52	9,98	—	**(0,38)**	0,79
Police avec garantie de 75/100 SP	**10,90**	11,29	10,51	9,97	—	**(0,39)**	0,78
Police avec garantie de 75/75 SPP	**11,19**	11,50	10,62	10,01	—	**(0,31)**	0,88
Police avec garantie de 75/100 SPP	**—**	—	10,61	—	—	**—**	—

Fonds d'obligations à rendement accru 15.03LAK
Notes annexes
(en milliers de $ canadiens)

---

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Obligations et actions

Les obligations et les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Instruments dérivés

Les dérivés sont classés et évalués à la juste valeur. Les dérivés sont évalués en fonction des transactions sur le marché et d'autres données de marché, lorsque cela est possible, y compris les données utilisées comme intrants dans les modèles, les cours obtenus auprès de courtiers, de contrepartistes ou d'autres sources de prix dont le degré de transparence est jugé raisonnable. Lorsque des modèles sont utilisés, leur sélection est fonction des modalités contractuelles et des risques propres à chaque instrument, ainsi que de la disponibilité des données sur les prix du marché. En général, la Compagnie utilise des modèles similaires pour évaluer des instruments similaires. Les modèles d'évaluation nécessitent l'utilisation de différentes données, notamment les modalités contractuelles, les taux et les prix de marché, les courbes des taux et du crédit, l'estimation de la volatilité, les taux de remboursement anticipé et les corrélations entre ces données.

g) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

h) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Revenu d'intérêts sur les titres de créance – Est inclus dans la variation de la juste valeur de tels placements et est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises
Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

Produits (pertes) divers
Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

i) Compensation des instruments financiers
Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

j) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers
Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

k) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

l) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

m) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, le revenu d'intérêts, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

n) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

o) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

3. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :
- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :
- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts **de catégorie Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de placement Portefeuille. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

7. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les contrats dérivés, incluant les contrats de change à terme, les contrats à terme normalisés et les contrats de swap sur actions, sont évalués selon le profit ou la perte qui résulterait de la liquidation de la position à la date de clôture. Les options sont comptabilisées à la juste valeur à la date de présentation de l'information financière. Le Fonds peut avoir recours à des contrats dérivés comme couverture contre les pertes causées par les variations des cours des titres, des taux d'intérêt, des taux de change et/ou d'autres risques. Le Fonds peut aussi avoir recours à des contrats dérivés à des fins autres que de couverture, pour investir indirectement dans les marchés financiers ou obtenir une exposition aux devises, à condition que le recours à ces contrats dérivés soit conforme aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds. L'exposition au risque de change peut être directe ou indirecte, et elle peut viser la totalité ou une partie du risque de change découlant d'un placement ou d'un groupe de placements existant. Les profits ou les pertes découlant des contrats dérivés sont comptabilisés à titre de composante du profit net (de la perte nette) sur placements.

À la date de clôture, le profit (la perte) latent sur contrats dérivés est présenté dans l'état de la situation financière du fonds.

Au besoin, le fonds a recours à des ententes de garanties pour gérer le risque de crédit lié aux dérivés. Le montant et le type de garantie exigés sont fonction de l'évaluation du risque de crédit de la contrepartie. Des lignes directrices ont été mises en œuvre par le fonds relativement aux types de garanties acceptables et aux paramètres d'évaluation connexes. Le gestionnaire du fonds surveille la valeur de la garantie et exige au besoin une garantie additionnelle.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

[(1)] Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

9. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Le Fonds a ajusté les chiffres comparatifs présentés au poste Dividendes reçus. L'ajustement a eu une incidence seulement sur les renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie, mais aucune incidence sur les montants présentés dans les états financiers, ni sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds.

Fonds d'obligations à rendement accru 15.03LAK

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**2,07**	2,06	2,08	2,09	2,30
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**2,07**	2,07	2,08	2,08	2,08
Gestion de l'actif (IC)	**1,13**	1,13	1,13	1,14	1,24
Police avec garantie de 75/75	**2,07**	2,07	2,07	2,08	2,07
Police avec garantie de 75/100	**2,12**	2,12	2,13	2,14	2,13
Police avec garantie de 100/100	**2,18**	2,17	2,19	2,20	2,19
Police avec garantie de 75/75 SP1	**1,38**	1,38	1,39	1,41	1,44
Police avec garantie de 75/100 SP1	**1,44**	1,44	1,44	1,47	1,50
Police avec garantie de 100/100 SP1	**1,55**	1,55	1,55	1,58	1,61
Police avec garantie de 75/75 SP	**1,51**	1,51	1,52	1,52	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**1,58**	1,58	1,59	1,57	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**0,83**	0,83	0,84	0,83	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**—**	—	0,93	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**84,48**	64,58	85,46	35,43	31,55

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS D'ACTIONS MONDIALES 15.02SAM

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'actions mondiales 15.02SAM (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds d’actions mondiales 15.02SAM

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Setanta Asset Management Limited

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**1 003 $**	1 548 $
Revenu de placement à recevoir et couru	**82**	110
Montant à recevoir de La Compagnie d’Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	**—**	—
Montant à recevoir des courtiers	**—**	—
Montant à recevoir de tiers	**17**	17
Placements		
Obligations	**—**	—
Actions	**100 181**	130 515
Parts de fonds de placement	**—**	—
Total des placements	**100 181**	130 515
Total de l’actif	**101 283 $**	132 190 $
Passif		
Découverts	**— $**	— $
Montant à payer à La Compagnie d’Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	**54**	60
Montant à payer aux courtiers	**—**	—
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Total du passif, à l’exclusion de l’actif net attribuable aux titulaires de contrats	**54**	60
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**101 229 $**	132 130 $

État du résultat global

Pour l’exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**21 016 $**	4 821 $
Produits (pertes) divers	**73**	(66)
Total des produits	**21 089**	4 755
Charges		
Frais de gestion (note 7)	**1 150**	1 113
Coût de transaction	**27**	75
Retenues d’impôt à la source	**270**	536
Autres	**123**	121
Total des charges	**1 570**	1 845
Augmentation (diminution) nette de l’actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**19 519 $**	2 910 $

État des variations de l’actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l’exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l’exercice	**132 130 $**	216 632 $
Dépôts des titulaires de contrats	**5 974**	14 112
Retraits des titulaires de contrats	**(56 394)**	(101 524)
Augmentation (diminution) de l’actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**19 519**	2 910
Variation de l’actif net attribuable aux titulaires de contrats	**(30 901)**	(84 502)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l’exercice	**101 229 $**	132 130 $

Fonds d’actions mondiales 15.02SAM

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020 (note 8)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d’exploitation		
Augmentation (diminution) de l’actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**19 519 $**	2 910 $
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	**(14 063)**	(25 267)
(Profits) pertes latents	**(4 900)**	24 797
Produit brut de la cession d’actifs	**60 901**	120 250
Paiements bruts pour achats d’actifs	**(11 604)**	(37 932)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	**28**	77
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d’Assurance du Canada sur la Vie	**(6)**	(147)
	49 875	84 688
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**5 974**	14 112
Retraits des titulaires de contrats	**(56 394)**	(101 524)
	(50 420)	(87 412)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**(545)**	(2 724)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l’exercice	**1 548**	4 272
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l’exercice	**1 003 $**	1 548 $
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Dividendes reçus	**2 081 $**	4 427 $

Fonds d'actions mondiales 15.02SAM
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires canadiennes			
Matériaux			
Sandstorm Gold Ltd. ($ US)	77 565	403	608
Total des actions ordinaires canadiennes		403	608
Actions ordinaires américaines			
Services de communication			
Alphabet Inc., cat. A	930	1 892	3 408
Charter Communications Inc.	1 101	778	908
Consommation discrétionnaire			
Booking Holdings Inc.	683	1 707	2 073
Lowe's Companies Inc.	4 047	379	1 323
McDonald's Corp.	8 253	1 630	2 799
Nike Inc., cat. B	11 563	774	2 438
Biens de consommation de base			
Costco Wholesale Corp.	3 798	1 797	2 728
PepsiCo Inc.	4 012	452	882
Sysco Corp.	1 480	72	147
Énergie			
Exxon Mobil Corp.	11 851	1 099	917
HollyFrontier Corp.	14 293	669	593
Produits financiers			
Berkshire Hathaway Inc., cat. B	8 129	1 308	3 075
Federated Hermes Inc.	21 716	738	1 032
Markel Corp.	706	616	1 102
S&P Global Inc.	1 866	753	1 114
SEI Investments Company	23 244	1 783	1 792
Soins de santé			
Johnson & Johnson Inc.	10 041	1 265	2 173
Pfizer Inc.	3 582	134	268
Quest Diagnostics Inc.	1 995	150	437
Thermo Fisher Scientific Inc.	1 296	338	1 094
UnitedHealth Group Inc.	2 589	380	1 645

Fonds d'actions mondiales 15.02SAM
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires américaines (suite)			
Produits industriels			
O-I Glass Inc.	63 372	1 589	964
Oshkosh Corp.	12 112	690	1 727
Technologies de l'information			
DXC Technology Co.	38 804	2 044	1 580
Electronic Arts Inc.	7 154	1 193	1 194
Hewlett-Packard Enterprise Co.	28 732	377	573
Keysight Technologies Inc.	8 671	536	2 265
Microsoft Corp.	11 198	774	4 764
NCR Corp.	13 555	441	689
Oracle Corp.	25 185	1 093	2 778
Services d'intérêt public			
Exelon Corp.	22 787	1 053	1 665
Total des actions ordinaires américaines		28 504	50 147
Actions ordinaires mondiales			
Belgique			
Groupe Bruxelles Lambert SA*	10 782	1 256	1 523
Bermudes			
Lancashire Holdings Ltd.	137 107	1 563	1 244
Liberty Latin America Ltd., cat. A	4 126	170	61
Liberty Latin America Ltd., cat. C	2 585	111	37
Îles Caïmans			
Tencent Holdings Ltd.	6 000	440	445
Danemark			
Tryg AS	35 102	1 083	1 097
France			
Air Liquide SA	3 746	684	827
Pernod Ricard SA*	3 037	530	924
Sanofi SA	7 120	745	908

* L'émetteur de ce titre et l'émetteur du Fonds sont des sociétés liées.

Fonds d’actions mondiales 15.02SAM
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d’actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d’actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires mondiales (suite)			
Allemagne			
BASF SE	11 501	1 030	1 022
Grèce			
Hellenic Telecommunications Organization SA	19 020	274	445
Irlande			
Bank of Ireland Group PLC	119 060	502	854
C&C Group PLC	118 492	557	471
CRH PLC (€)	18 951	569	1 269
DCC PLC	21 056	1 526	2 181
Johnson Controls International PLC	26 803	1 289	2 757
Kerry Group PLC, cat. A	4 203	346	685
Medtronic Co. PLC	7 572	831	991
Mincon Group PLC	540 033	754	1 018
Origin Enterprises PLC	128 614	1 140	611
Steris PLC	4 801	536	1 478
Île de Man			
Playtech PLC	179 834	1 399	2 255
Israël			
Bank Leumi Le – Israel	110 924	636	1 510
Italie			
Eni SPA	26 699	591	467
Terna SPA	94 552	669	964
Japon			
Alfresca Holdings Corp.	42 000	1 098	708
Astellas Pharma Inc.	33 800	550	695
Luxembourg			
Tenaris SA	39 668	617	523
Pays-Bas			
Heineken Holdings NV	8 050	962	939

Fonds d’actions mondiales 15.02SAM
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d’actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d’actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires mondiales (suite)			
Portugal			
Redes Energeticas Nacionais SGPS SA	188 023	682	689
Corée du Sud			
Samsung Electronics Co. Ltd.	33 275	2 123	2 760
SK Square Co. Ltd.	3 869	231	273
SK Telecom Co. Ltd.	5 985	354	368
Espagne			
Viscofan SA	13 801	989	1 127
Suède			
Telefonaktiebolaget LM Ericsson	122 452	1 052	1 700
Suisse			
Alcon Inc.	11 981	957	1 334
Compagnie Financière Richemont SA, bons de souscription, 25-11-2023	18 834	-	26
Compagnie Financière Richemont SA	5 329	455	1 006
Nestlé SA	4 938	706	872
Novartis AG	9 846	1 061	1 093
Taïwan			
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd., CAAE	11 766	333	1 791
Royaume-Uni			
Close Brothers Group PLC	24 604	596	591
J.D. Wetherspoon PLC	18 829	292	310
Liberty Global PLC, cat. A	26 429	1 078	927
Liberty Global PLC, cat. C	11 177	553	397
Melrose Industries PLC	448 206	1 268	1 227
National Grid PLC	72 836	1 057	1 321
Smiths Group PLC	26 190	539	708
Tesco PLC	133 561	751	663
Unilever PLC	12 438	776	842

Fonds d’actions mondiales 15.02SAM
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d’actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d’actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires mondiales (suite)			
Royaume-Uni (suite)			
Vodafone Group PLC	255 997	881	492
Total des actions ordinaires mondiales		39 192	49 426
Total des actions		68 099	100 181
Coûts de transaction (se reporter aux notes annexes – note 2)		(64)	
Total des placements		68 035	100 181

Fonds d'actions mondiales 15.02SAM
Notes annexes du tableau des placements
(en milliers de $ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds d'actions mondiales 15.02SAM (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2021, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2021

Devise	**Placements**	**Trésorerie, dépôts à court terme et découverts**	**Total***	**Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats**
Dollar américain	**59 195 $**	**9 $**	**59 204 $**	**592 $**
Euro	**15 637**	**—**	**15 637**	**156**
Livre sterling (Royaume-Uni)	**11 462**	**—**	**11 462**	**115**
Autres devises	**13 887**	**—**	**13 887**	**139**
Total	**100 181 $**	**9 $**	**100 190 $**	**1 002 $**
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			**99,0 %**	**1,0 %**

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

2020

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	73 808 $	6 $	73 814 $	738 $
Euro	23 102	5	23 107	231
Livre sterling (Royaume-Uni)	18 102	—	18 102	181
Autres devises	15 503	16	15 519	155
Total	130 515 $	27 $	130 542 $	1 305 $
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			98,8 %	1,0 %

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

D. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2021, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 1 002 $ (1 305 $ au 31 décembre 2020) ou d'environ 1,0 % (1,0 % au 31 décembre 2020) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

	2021			
	Actifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
Actions	**82 935 $**	**17 246 $**	**— $**	**100 181 $**
Total des actifs évalués à la juste valeur	**82 935 $**	**17 246 $**	**— $**	**100 181 $**

	2020			
	Actifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	76 160 $	54 355 $	— $	130 515 $
Total des actifs évalués à la juste valeur	76 160 $	54 355 $	— $	130 515 $

Conformément à sa méthode d'évaluation, le Fonds applique des facteurs d'ajustement de la juste valeur aux cours du marché pour certaines actions autres que nord-américaines lorsque les fluctuations intrajournalières des Bourses nord-américaines dépassent les seuils de tolérance prédéfinis. Les facteurs d'ajustement sont appliqués pour permettre l'estimation de l'incidence qu'auraient sur les justes valeurs des événements se produisant entre la clôture des marchés boursiers à l'extérieur de l'Amérique du Nord et la clôture du marché pour le Fonds. Si les facteurs d'ajustement de la juste valeur sont appliqués, les actions autres que nord-américaines sont classées dans le niveau 2. Par conséquent, les actions autres que nord-américaines ont été fréquemment transférées entre le niveau 1 (cours du marché non ajustés) et le niveau 2 (cours du marché ajustés). Au 31 décembre 2021, ces titres étaient classés dans le niveau 2 (niveau 2 au 31 décembre 2020).

Fonds d'actions mondiales 15.02SAM

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Placement seulement	**46 593**	56 499	91 859	146 806	119 481	**17 885**	17 791	27 987	39 216	32 170
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**22 324**	26 219	29 723	34 059	38 432	**10 705**	10 608	11 968	12 367	14 467
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**15 476**	18 476	23 335	28 256	32 460	**7 614**	7 669	9 639	10 526	12 544
Gestion de l'actif (IC)	**9 747**	10 921	15 228	16 990	19 541	**5 832**	5 444	7 458	7 409	8 721
Police avec garantie de 75/75	**289 667**	337 937	377 267	379 976	315 909	**8 912**	8 772	9 745	8 852	7 635
Police avec garantie de 75/100	**101 809**	125 006	140 909	142 514	128 634	**3 081**	3 197	3 592	3 282	3 078
Police avec garantie de 100/100	**8 917**	13 652	17 750	15 579	14 057	**257**	334	434	345	324
Police avec garantie de 75/75 SP1	**260 932**	256 033	297 772	333 950	277 950	**7 649**	6 303	7 262	7 310	6 280
Police avec garantie de 75/100 SP1	**99 204**	112 314	113 032	118 658	90 177	**2 816**	2 687	2 687	2 541	2 000
Police avec garantie de 100/100 SP1	**5 714**	7 879	3 118	5 645	6 997	**156**	182	72	117	151
Police avec garantie de 75/75 SP2	**477 991**	514 744	553 023	615 070	617 282	**17 641**	15 580	16 189	15 782	15 959
Police avec garantie de 75/100 SP2	**140 017**	163 985	207 804	186 223	98 741	**5 168**	4 963	6 083	4 778	2 553
Police avec garantie de 100/100 SP2	**1 706**	1 752	11 040	11 329	7 733	**63**	53	323	291	200
Police avec garantie de 75/75 SP	**77 925**	93 615	88 085	10 242	—	**997**	999	925	96	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**34 062**	45 720	36 727	2 441	—	**433**	486	385	23	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**159 457**	156 072	101 620	75 278	—	**2 072**	1 685	1 075	707	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**9 181**	9 542	3 861	—	—	**118**	102	41	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					Augmentation (diminution) par part ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Placement seulement	**383,86**	314,90	304,67	267,13	269,25	**68,96**	10,23
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**479,54**	404,60	402,64	363,12	376,43	**74,94**	1,96
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**491,96**	415,07	413,06	372,52	386,45	**76,89**	2,01
Gestion de l'actif (IC)	**598,36**	498,47	489,77	436,09	446,28	**99,89**	8,70
Police avec garantie de 75/75	**30,77**	25,96	25,83	23,30	24,17	**4,81**	0,13
Police avec garantie de 75/100	**30,26**	25,57	25,49	23,03	23,93	**4,69**	0,08
Police avec garantie de 100/100	**28,86**	24,46	24,45	22,15	23,08	**4,40**	0,01
Police avec garantie de 75/75 SP1	**29,32**	24,62	24,39	21,89	22,59	**4,70**	0,23
Police avec garantie de 75/100 SP1	**28,39**	23,92	23,78	21,41	22,18	**4,47**	0,14
Police avec garantie de 100/100 SP1	**27,25**	23,05	23,00	20,80	21,63	**4,20**	0,05
Police avec garantie de 75/75 SP2	**36,91**	30,27	29,27	25,66	25,85	**6,64**	1,00
Police avec garantie de 75/100 SP2	**36,91**	30,27	29,27	25,66	25,85	**6,64**	1,00
Police avec garantie de 100/100 SP2	**36,91**	30,27	29,27	25,66	25,85	**6,64**	1,00
Police avec garantie de 75/75 SP	**12,79**	10,67	10,50	9,37	—	**2,12**	0,17
Police avec garantie de 75/100 SP	**12,72**	10,63	10,48	9,36	—	**2,09**	0,15
Police avec garantie de 75/75 SPP	**13,00**	10,80	10,58	9,39	—	**2,20**	0,22
Police avec garantie de 75/100 SPP	**12,85**	10,71	10,52	—	—	**2,14**	0,19

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Produits (pertes) divers
Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

h) Compensation des instruments financiers
Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers
Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers
Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

k) Autres charges
Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

l) Attribution des revenus
Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

n) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Placement seulement** sont offertes aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes collectifs enregistrés au Canada;
- les régimes non enregistrés.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :
- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

3. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :
- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts **de catégorie Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de placement Portefeuille. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

[(1)] Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Setanta Asset Management Limited. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

8. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Le Fonds a ajusté les chiffres comparatifs présentés au poste Dividendes reçus. L'ajustement a eu une incidence seulement sur les renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie, mais aucune incidence sur les montants présentés dans les états financiers, ni sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds.

Fonds d'actions mondiales 15.02SAM

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**2,84**	2,85	2,86	2,92	3,20
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**2,84**	2,85	2,86	2,92	2,98
Gestion de l'actif (IC)	**1,57**	1,58	1,58	1,59	1,70
Police avec garantie de 75/75	**2,84**	2,85	2,86	2,91	2,98
Police avec garantie de 75/100	**3,01**	3,02	3,02	3,08	3,13
Police avec garantie de 100/100	**3,30**	3,29	3,30	3,38	3,50
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2,38**	2,39	2,39	2,40	2,39
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,71**	2,72	2,72	2,74	2,73
Police avec garantie de 100/100 SP1	**3,10**	3,09	3,13	3,16	3,18
Police avec garantie de 75/75 SP	**1,74**	1,74	1,74	1,75	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**1,90**	1,90	1,91	1,91	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**1,27**	1,27	1,28	1,28	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**1,60**	1,60	1,61	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**11,04**	22,46	13,36	16,40	15,22

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS D'ACTIONS NORD-AMÉRICAINES 6.11B

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'actions nord-américaines 6.11B (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds d’actions nord-américaines 6.11B

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Beutel, Goodman & Company Ltd.

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**1 551 $**	3 641 $
Revenu de placement à recevoir et couru	**379**	274
Montant à recevoir de La Compagnie d’Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	**—**	—
Montant à recevoir des courtiers	**232**	276
Montant à recevoir de tiers	**1**	—
Placements		
Obligations	**—**	—
Actions	**191 720**	150 582
Parts de fonds de placement	**—**	—
Total des placements	**191 720**	150 582
Total de l’actif	**193 883 $**	154 773 $
Passif		
Découverts	**— $**	— $
Montant à payer à La Compagnie d’Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	**419**	164
Montant à payer aux courtiers	**75**	59
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Total du passif, à l’exclusion de l’actif net attribuable aux titulaires de contrats	**494**	223
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**193 389 $**	154 550 $

État du résultat global

Pour l’exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**37 082 $**	5 277 $
Produits (pertes) divers	**(1)**	10
Total des produits	**37 081**	5 287
Charges		
Frais de gestion (note 7)	**1 978**	1 790
Coût de transaction	**66**	68
Retenues d’impôt à la source	**148**	217
Autres	**208**	188
Total des charges	**2 400**	2 263
Augmentation (diminution) nette de l’actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**34 681 $**	3 024 $

État des variations de l’actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l’exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l’exercice	**154 550 $**	141 181 $
Dépôts des titulaires de contrats	**34 255**	25 735
Retraits des titulaires de contrats	**(30 097)**	(15 390)
Augmentation (diminution) de l’actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**34 681**	3 024
Variation de l’actif net attribuable aux titulaires de contrats	**38 839**	13 369
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l’exercice	**193 389 $**	154 550 $

Fonds d’actions nord-américaines 6.11B

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
		(note 8)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d’exploitation		
Augmentation (diminution) de l’actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**34 681 $**	3 024 $
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	**(19 285)**	(3 599)
(Profits) pertes latents	**(12 872)**	3 007
Produit brut de la cession d’actifs	**69 328**	51 888
Paiements bruts pour achats d’actifs	**(78 309)**	(63 953)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	**(105)**	(36)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d’Assurance du Canada sur la Vie	**255**	(52)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	**60**	(214)
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	**(1)**	1
	(6 248)	(9 934)
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**34 255**	25 735
Retraits des titulaires de contrats	**(30 097)**	(15 390)
	4 158	10 345
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**(2 090)**	411
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l’exercice	**3 641**	3 230
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l’exercice	**1 551 $**	3 641 $
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Dividendes reçus	**4 815 $**	4 629 $

Fonds d’actions nord-américaines 6.11B

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d’actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d’actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires canadiennes			
Services de communication			
Québecor Média inc., cat. B, à droit de vote subalterne	76 440	1 718	2 182
Rogers Communications Inc., cat. B, sans droit de vote	114 520	6 071	6 899
TELUS Corp.	96 900	1 870	2 887
Consommation discrétionnaire			
Bombardier Produits Récréatifs inc.	7 940	819	880
La Société Canadian Tire Ltée, cat. A, sans droit de vote	19 463	2 402	3 531
Magna International Inc.	41 650	2 549	4 263
Restaurant Brands International Inc.	67 490	5 080	5 176
Biens de consommation de base			
Alimentation Couche-Tard Inc.	122 210	4 940	6 478
George Weston Ltée	14 920	1 450	2 188
Les Compagnies Loblaw limitée	10 430	607	1 081
Metro inc.	68 030	3 030	4 580
Saputo Inc.	118 030	4 370	3 364
Énergie			
Hydro One Ltd.	47 700	1 212	1 570
Suncor Énergie Inc.	133 220	4 452	4 216
Corporation TC Énergie	100 350	5 620	5 904
Produits financiers			
Banque de Montréal	26 160	2 543	3 563
Brookfield Asset Management Inc.	109 400	4 091	8 357
Société Financière Manuvie	179 400	4 454	4 325
Onex Corp., à droit de vote subalterne	25 980	1 889	2 579
Banque Royale du Canada	66 520	5 625	8 930
La Financière Sun Life inc.	87 160	4 558	6 137
La Banque de Nouvelle-Écosse	15 345	960	1 374
La Banque Toronto-Dominion	150 420	8 031	14 589
Produits industriels			
CAE Inc.	85 420	2 290	2 726
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	48 590	5 453	7 550
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	47 590	3 475	4 330
Finning International Inc.	61 880	1 470	1 973

Fonds d'actions nord-américaines 6.11B
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires canadiennes (suite)			
Produits industriels (suite)			
Ritchie Bros. Auctioneers Inc.	26 630	2 183	2 061
Technologies de l'information			
Open Text Corp.	70 120	3 110	4 210
Matériaux			
CCL Industries Inc., cat. B, sans droit de vote	56 190	2 751	3 811
Franco-Nevada Corp. ($ CA)	7 680	947	1 344
Nutrien Ltd. ($ CA)	46 658	2 742	4 436
Services d'intérêt public			
Fortis Inc.	65 810	3 625	4 016
Total des actions ordinaires canadiennes		106 387	141 510
Actions ordinaires américaines			
Services de communication			
Comcast Corp., cat. A	20 870	1 132	1 329
Omnicom Group Inc.	28 870	2 618	2 676
The Interpublic Group of Companies Inc.	22 530	1 049	1 067
Verizon Communications Inc.	33 720	2 341	2 216
Consommation discrétionnaire			
AutoZone Inc.	238	333	631
eBay Inc.	26 620	1 776	2 239
Gentex Corp.	26 560	1 190	1 171
Harley-Davidson Inc.	43 260	2 122	2 063
Polaris Inc.	12 500	2 032	1 738
Biens de consommation de base			
Campbell Soup Co.	41 110	2 444	2 260
Kellogg Company	29 810	2 461	2 429
Kimberly-Clark Corp.	14 790	2 460	2 674
Produits financiers			
American Express Co.	6 650	997	1 376
Ameriprise Financial Inc.	6 000	1 255	2 290

Fonds d'actions nord-américaines 6.11B
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires américaines (suite)			
Produits financiers (suite)			
SEI Investments Company	17 800	1 256	1 372
Soins de santé			
AmerisourceBergen Corp.	11 040	1 368	1 856
Amgen Inc.	9 210	2 604	2 621
Biogen Inc.	5 630	2 030	1 709
Merck & Co. Inc.	26 950	2 659	2 613
Produits industriels			
Cummins Inc.	3 690	889	1 018
Flowserve Corp.	38 630	1 717	1 495
Ingersoll-Rand Inc.	12 353	586	967
MillerKnoll Inc.	32 360	1 738	1 604
Parker Hannifin Corp.	1 420	408	571
Wabtec Corp.	22 700	2 011	2 645
Technologies de l'information			
NetApp Inc.	2 820	276	328
NortonLifeLock Inc.	68 320	1 951	2 245
Matériaux			
PPG Industries Inc.	2 330	349	508
Total des actions ordinaires américaines		44 052	47 711
Actions ordinaires mondiales			
Guernsey			
Amdocs Limited	26 400	2 292	2 499
Total des actions ordinaires mondiales		2 292	2 499
Total des actions		152 731	191 720
Coûts de transaction (se reporter aux notes annexes – note 2)		(97)	
Total des placements		152 634	191 720

Fonds d'actions nord-américaines 6.11B
Notes annexes du tableau des placements
(en milliers de $ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds d'actions nord-américaines 6.11B (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2021, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2021

Devise	**Placements**	**Trésorerie, dépôts à court terme et découverts**	**Total***	**Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats**
Dollar américain	**50 210 $**	**19 $**	**50 229 $**	**502 $**
Total	**50 210 $**	**19 $**	**50 229 $**	**502 $**
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			**26,0 %**	**0,3 %**

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

2020

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	39 766 $	19 $	39 785 $	398 $
Total	39 766 $	19 $	39 785 $	398 $
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			25,7 %	0,3 %

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

D. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2021, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 1 917 $ (1 506 $ au 31 décembre 2020) ou d'environ 1,0 % (1,0 % au 31 décembre 2020) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

Fonds d'actions nord-américaines 6.11B
Notes annexes du tableau des placements
(en milliers de $ canadiens)

E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

	2021			
	Actifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
Actions	**191 720 $**	**— $**	**— $**	**191 720 $**
Total des actifs évalués à la juste valeur	**191 720 $**	**— $**	**— $**	**191 720 $**

	2020			
	Actifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	150 582 $	— $	— $	150 582 $
Total des actifs évalués à la juste valeur	150 582 $	— $	— $	150 582 $

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2021 ni en 2020.

Fonds d'actions nord-américaines 6.11B

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Placement seulement	**23 971**	24 079	22 689	22 690	22 604	**28 861**	23 623	21 489	18 550	18 999
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**14 159**	16 221	18 629	21 912	25 964	**13 994**	13 428	15 303	15 970	19 993
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**11 239**	12 993	14 913	17 978	19 948	**11 669**	11 299	12 869	13 764	16 146
Gestion de l'actif (IC)	**6 460**	7 958	7 340	8 065	8 295	**5 999**	6 105	5 510	5 299	5 679
Police avec garantie de 75/75	**539 280**	591 441	650 306	589 115	468 783	**15 389**	14 136	15 423	12 396	10 429
Police avec garantie de 75/100	**343 636**	411 731	495 047	475 956	393 421	**9 646**	9 700	11 598	9 914	8 679
Police avec garantie de 100/100	**28 871**	32 745	38 328	35 149	35 143	**772**	738	862	705	750
Police avec garantie de 75/75 SP1	**582 299**	563 861	657 219	622 309	517 727	**14 815**	11 967	13 784	11 534	10 099
Police avec garantie de 75/100 SP1	**382 726**	422 198	474 110	452 953	352 068	**9 533**	8 792	9 778	8 273	6 783
Police avec garantie de 100/100 SP1	**8 677**	13 106	18 521	24 383	25 761	**209**	265	372	436	487
Police avec garantie de 75/75 SP2	**696 242**	746 032	803 870	842 210	863 888	**22 245**	19 416	20 190	18 254	19 243
Police avec garantie de 75/100 SP2	**228 882**	263 878	327 796	336 728	312 476	**7 313**	6 868	8 233	7 298	6 960
Police avec garantie de 100/100 SP2	**4 515**	4 642	5 120	7 800	5 483	**144**	121	129	169	122
Police avec garantie de 75/75 SP	**81 625**	101 832	102 763	13 494	—	**1 061**	1 096	1 086	125	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**22 467**	34 141	36 431	1 049	—	**290**	366	384	10	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**86 038**	81 769	75 260	45 577	—	**1 134**	889	800	423	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**43 644**	42 287	23 832	—	—	**571**	457	252	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					Augmentation (diminution) par part ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Placement seulement	**1 204,01**	981,09	947,10	817,56	840,49	**222,92**	33,99
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**988,36**	827,82	821,44	728,82	770,00	**160,54**	6,38
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**1 038,26**	869,61	862,91	765,62	809,44	**168,65**	6,70
Gestion de l'actif (IC)	**928,66**	767,15	750,79	657,02	684,56	**161,51**	16,36
Police avec garantie de 75/75	**28,54**	23,90	23,72	21,04	22,25	**4,64**	0,18
Police avec garantie de 75/100	**28,07**	23,56	23,43	20,83	22,06	**4,51**	0,13
Police avec garantie de 100/100	**26,74**	22,53	22,48	20,06	21,33	**4,21**	0,05
Police avec garantie de 75/75 SP1	**25,44**	21,22	20,97	18,53	19,51	**4,22**	0,25
Police avec garantie de 75/100 SP1	**24,91**	20,82	20,62	18,26	19,27	**4,09**	0,20
Police avec garantie de 100/100 SP1	**24,13**	20,24	20,11	17,87	18,91	**3,89**	0,13
Police avec garantie de 75/75 SP2	**31,95**	26,03	25,12	21,67	22,27	**5,92**	0,91
Police avec garantie de 75/100 SP2	**31,95**	26,03	25,12	21,67	22,27	**5,92**	0,91
Police avec garantie de 100/100 SP2	**31,95**	26,03	25,12	21,67	22,27	**5,92**	0,91
Police avec garantie de 75/75 SP	**13,00**	10,76	10,56	9,27	—	**2,24**	0,20
Police avec garantie de 75/100 SP	**12,90**	10,71	10,53	9,26	—	**2,19**	0,18
Police avec garantie de 75/75 SPP	**13,18**	10,87	10,63	9,29	—	**2,31**	0,24
Police avec garantie de 75/100 SPP	**13,08**	10,81	10,59	—	—	**2,27**	0,22

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Produits (pertes) divers
Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

h) Compensation des instruments financiers
Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers
Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers
Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

k) Autres charges
Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

l) Attribution des revenus
Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

n) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Placement seulement** sont offertes aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes collectifs enregistrés au Canada;
- les régimes non enregistrés.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :
- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

3. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :
- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts **de catégorie Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de placement Portefeuille. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

(1) Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

8. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Le Fonds a ajusté les chiffres comparatifs présentés au poste Dividendes reçus. L'ajustement a eu une incidence seulement sur les renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie, mais aucune incidence sur les montants présentés dans les états financiers, ni sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds.

Fonds d'actions nord-américaines 6.11B

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**2,78**	2,79	2,79	2,84	3,11
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**2,78**	2,79	2,79	2,84	2,89
Gestion de l'actif (IC)	**1,40**	1,40	1,40	1,41	1,51
Police avec garantie de 75/75	**2,78**	2,78	2,78	2,83	2,88
Police avec garantie de 75/100	**2,99**	3,00	2,99	3,00	2,98
Police avec garantie de 100/100	**3,37**	3,37	3,37	3,38	3,37
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2,37**	2,38	2,38	2,38	2,36
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,60**	2,60	2,60	2,60	2,59
Police avec garantie de 100/100 SP1	**2,93**	2,93	2,93	2,94	2,92
Police avec garantie de 75/75 SP	**1,68**	1,68	1,68	1,67	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**1,89**	1,89	1,89	1,88	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**1,27**	1,27	1,27	1,27	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**1,49**	1,49	1,49	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**38,68**	40,93	14,15	27,43	20,38

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS ÉQUILIBRÉ 6.12B

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds équilibré 6.12B (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds équilibré 6.12B

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Beutel, Goodman & Company Ltd.

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**2 880 $**	5 726 $
Revenu de placement à recevoir et couru	**730**	659
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	**—**	—
Montant à recevoir des courtiers	**181**	253
Montant à recevoir de tiers	**—**	—
Placements		
Obligations	**82 354**	79 316
Actions	**181 677**	170 237
Parts de fonds de placement	**—**	—
Total des placements	**264 031**	249 553
Total de l'actif	**267 822 $**	256 191 $
Passif		
Découverts	**— $**	— $
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	**159**	171
Montant à payer aux courtiers	**58**	55
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**217**	226
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**267 605 $**	255 965 $

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**33 810 $**	17 182 $
Produits (pertes) divers	**12**	26
Total des produits	**33 822**	17 208
Charges		
Frais de gestion (note 7)	**5 585**	5 321
Coût de transaction	**71**	102
Retenues d'impôt à la source	**227**	488
Autres	**618**	586
Total des charges	**6 501**	6 497
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**27 321 $**	10 711 $

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	**255 965 $**	275 624 $
Dépôts des titulaires de contrats	**21 586**	2 389
Retraits des titulaires de contrats	**(37 267)**	(32 759)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**27 321**	10 711
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**11 640**	(19 659)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	**267 605 $**	255 965 $

Fonds équilibré 6.12B

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
		(note 8)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**27 321 $**	10 711 $
Ajustements		
Ajouter - amortissement des primes (escomptes)	**—**	(6)
(Profits) pertes réalisés	**(22 642)**	(11 080)
(Profits) pertes latents	**(4 357)**	2 889
Produit brut de la cession d'actifs	**208 263**	252 049
Paiements bruts pour achats d'actifs	**(195 742)**	(225 577)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	**(71)**	66
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	**(12)**	65
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	**75**	(198)
	12 835	28 919
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**21 586**	2 389
Retraits des titulaires de contrats	**(37 267)**	(32 759)
	(15 681)	(30 370)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**(2 846)**	(1 451)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	**5 726**	7 177
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	**2 880 $**	5 726 $
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Produits d'intérêts reçus	**2 072 $**	2 241 $
Dividendes reçus	**4 661**	6 786

Fonds équilibré 6.12B
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes			
Obligations du gouvernement fédéral			
Gouvernement du Canada, 0,50 %, 01-09-2025	360 000	348	351
Gouvernement du Canada, 0,75 %, 01-10-2024	785 000	787	778
Gouvernement du Canada, 1,25 %, 01-03-2027	1 036 000	1 034	1 034
Gouvernement du Canada, 1,25 %, 01-06-2030	337 000	326	335
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-06-2023	1 781 000	1 799	1 797
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-06-2031	1 621 000	1 602	1 633
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-12-2051	1 523 000	1 537	1 639
Gouvernement du Canada, 5,75 %, 01-06-2033	66 000	92	95
Total des obligations du gouvernement fédéral		7 525	7 662
Obligations de gouvernements provinciaux			
Province de l'Alberta, 2,05 %, 01-06-2030	1 736 000	1 780	1 744
Province de l'Alberta, 2,35 %, 01-06-2025	288 000	306	297
Province de l'Alberta, 2,90 %, 01-12-2028	920 000	964	983
Province de l'Alberta, 2,95 %, 01-06-2052	152 000	155	165
Province de l'Alberta, 3,10 %, 01-06-2050	1 525 000	1 705	1 694
Province de l'Alberta, 3,90 %, 01-12-2033	95 000	103	111
Province de la Colombie-Britannique, 2,75 %, 18-06-2052	423 000	431	455
Province de la Colombie-Britannique, 2,80 %, 18-06-2048	56 000	54	60
Province de la Colombie-Britannique, 2,95 %, 18-06-2050	538 000	603	597
Province du Manitoba, 4,40 %, 05-09-2025	135 000	153	149
Province de l'Ontario, 1,05 %, 08-09-2027	1 203 000	1 199	1 162
Province de l'Ontario, 1,35 %, 02-12-2030	773 000	755	733
Province de l'Ontario, 1,85 %, 01-02-2027	693 000	731	701
Province de l'Ontario, 1,90 %, 02-12-2051	2 831 000	2 494	2 505
Province de l'Ontario, 2,25 %, 02-12-2031	1 887 000	1 879	1 915
Province de l'Ontario, 2,40 %, 02-06-2026	73 000	78	76
Province de l'Ontario, 2,60 %, 02-06-2025	748 000	775	777
Province de l'Ontario, 2,60 %, 08-09-2023	450 000	471	461
Province de l'Ontario, 3,45 %, 02-06-2045	2 407 000	2 763	2 826
Province de l'Ontario, 3,50 %, 02-06-2024	1 570 000	1 687	1 652
Province de l'Ontario, 3,50 %, 02-06-2043	1 760 000	2 117	2 063
Province de l'Ontario, 4,70 %, 02-06-2037	233 000	296	303
Province de Québec, 1,50 %, 01-09-2031	747 000	701	714
Province de Québec, 2,85 %, 01-12-2053	118 000	125	130
Province de Québec, 3,10 %, 01-12-2051	1 868 000	2 169	2 141

Fonds équilibré 6.12B
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de gouvernements provinciaux (suite)			
Province de Québec, 3,50 %, 01-12-2045	1 546 000	1 793	1 843
Province de Québec, 3,50 %, 01-12-2048	263 000	287	318
Province de Québec, 5,00 %, 01-12-2041	1 080 000	1 517	1 521
Province de la Saskatchewan, 5,80 %, 05-09-2033	90 000	123	123
Total des obligations de gouvernements provinciaux		28 214	28 219
Obligations de gouvernements municipaux			
Ville de Montréal, 2,30 %, 01-09-2029	546 000	553	557
Ville de Montréal, 3,00 %, 01-09-2027	550 000	592	585
Ville de Toronto, 1,60 %, 02-12-2030	187 000	183	181
Ville de Toronto, 3,25 %, 24-06-2046	606 000	678	671
Ville de Toronto, 3,90 %, 29-09-2023	164 000	174	172
Total des obligations de gouvernements municipaux		2 180	2 166
Obligations de sociétés – non convertibles			
AltaGas Ltd., 2,157 %, 10-06-2025	444 000	448	445
AltaLink LP, 3,717 %, 03-12-2046	150 000	152	170
ARC Resources Ltd., 2,354 %, 10-03-2026	517 000	518	517
Banque de Montréal, 1,551 %, 28-05-2026	662 000	662	650
Banque de Montréal, 1,758 %, 10-03-2026	475 000	475	472
Banque de Montréal, 2,85 %, 06-03-2024	1 232 000	1 244	1 265
Bell Canada Inc., 1,65 %, 16-08-2027	97 000	97	94
Bell Canada Inc., 2,20 %, 29-05-2028	204 000	204	202
Bell Canada Inc., 2,50 %, 14-05-2030	405 000	408	400
Calgary Airport Authority, 3,199 %, 07-10-2036	135 000	135	139
Calgary Airport Authority, 3,754 %, 07-10-2061	251 000	251	268
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 1,70 %, 15-07-2026	333 000	333	328
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2,00 %, 17-04-2025	88 000	89	88
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 3,29 %, 15-01-2024	859 000	880	889
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,00 %, 28-01-2082	216 000	216	212
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, 04-03-2025	431 000	431	431
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, 3,60 %, 31-07-2048	42 000	51	45
Canadian Natural Resources Ltd., 1,45 %, 16-11-2023	175 000	175	174
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée, 1,589 %, 24-11-2023	244 000	244	244
Cenovus Energy Inc., 3,50 %, 07-02-2028	93 000	93	97

Fonds équilibré 6.12B
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
CU Inc., 2,609 %, 28-09-2050	62 000	62	57
CU Inc., 3,174 %, 05-09-2051	280 000	280	288
CU Inc., 4,947 %, 15-11-2050	55 000	71	75
Enbridge Gas Distribution Inc., 4,95 %, 22-11-2050	151 000	180	205
Enbridge Gas Distribution Inc., 7,60 %, 29-10-2026	222 000	295	278
Enbridge Gas Inc., 3,65 %, 01-04-2050	337 000	347	373
Enbridge Inc., 3,10 %, 21-09-2033	462 000	461	456
Enbridge Inc., 6,625 %, 12-04-2078	181 000	209	205
Enbridge Inc., 6,90 %, 15-11-2032	91 000	134	125
Enbridge Pipelines Inc., 4,20 %, 12-05-2051	149 000	149	158
Enbridge Pipelines Inc., 6,05 %, 12-02-2029	111 000	140	133
Enbridge Pipelines Inc., 6,35 %, 17-11-2023	374 000	440	405
EPCOR Utilities Inc., 2,899 %, 19-05-2050	24 000	24	23
Banque Équitable, 1,983 %, 09-05-2024	394 000	394	394
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 1,992 %, 28-05-2031	756 000	756	746
Fiducie de titrisation automobile Ford, 1,162 %, 15-10-2025	636 000	636	634
Fortis Inc., 2,18 %, 15-05-2028	180 000	180	180
FortisAlberta Inc., 2,632 %, 08-06-2051	245 000	245	227
FortisAlberta Inc., 3,734 %, 18-09-2048	227 000	237	257
FortisBC Energy Inc., 2,54 %, 13-07-2050	142 000	142	131
FortisBC Energy Inc., 3,69 %, 30-10-2047	64 000	64	72
FortisBC Energy Inc., 5,90 %, 26-02-2035	68 000	84	91
FortisBC Energy Inc., 6,00 %, 02-10-2037	136 000	178	189
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 3,15 %, 05-10-2051	199 000	199	206
Banque HSBC Canada, 1,782 %, 20-05-2026	576 000	576	571
Hydro One Inc., 2,71 %, 28-02-2050	1 000	1	1
Hydro One Inc., 3,10 %, 15-09-2051	211 000	211	215
Inter Pipeline Ltd., 3,983 %, 25-11-2031	601 000	601	618
Interprovincial Pipeline Ltd., 8,20 %, 15-02-2024	153 000	199	172
John Deere Financial Inc., 1,09 %, 17-07-2024	197 000	197	195
Lower Mattagami Energy LP, 2,433 %, 14-05-2031	86 000	86	87
Banque Manuvie du Canada, 1,337 %, 26-02-2026	478 000	478	468
Société Financière Manuvie, 3,375 %, 19-06-2081	302 000	302	293
Morgan Stanley, taux variable, 21-03-2025	499 000	499	500
North West Redwater Partnership/NWR Financing Co. Ltd., 1,20 %, 01-12-2023	339 000	339	337
NOVA Gas Transmission Ltd., 6,59 %, 01-12-2027	158 000	192	189
Nova Scotia Power Inc., 6,95 %, 25-08-2033	239 000	345	334

Fonds équilibré 6.12B
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
OMERS Finance Trust, 1,55 %, 21-04-2027	411 000	411	407
Ontario Teachers' Finance Trust, 1,10 %, 19-10-2027	503 000	502	484
Pembina Pipeline Corp., 2,99 %, 22-01-2024	794 000	801	812
Penske Truck Leasing Canada Inc., 2,85 %, 07-12-2022	175 000	180	177
PSP Capital Inc., 0,90 %, 15-06-2026	862 000	861	839
PSP Capital Inc., 1,50 %, 15-03-2028	117 000	117	116
Banque Royale du Canada, 1,589 %, 04-05-2026	793 000	793	781
Banque Royale du Canada, 1,833 %, 31-07-2028	301 000	301	294
Banque Royale du Canada, 1,936 %, 01-05-2025	548 000	548	550
Banque Royale du Canada, 2,352 %, 02-07-2024	267 000	267	272
Banque Royale du Canada, 2,609 %, 01-11-2024	1 272 000	1 291	1 302
Banque Royale du Canada, 3,65 %, 24-11-2081	445 000	445	431
Banque Royale du Canada, 4,00 %, 24-02-2081	707 000	710	727
Banque Royale du Canada, 4,50 %, 24-11-2080	844 000	858	885
Stantec Inc., 2,048 %, 08-10-2027	514 000	509	504
La Financière Sun Life inc., 2,46 %, 18-11-2031	265 000	265	268
La Financière Sun Life inc., 2,80 %, 21-11-2033	255 000	255	261
La Financière Sun Life inc., 3,60 %, 30-06-2081	218 000	218	214
Suncor Énergie Inc., 5,00 %, 09-04-2030	107 000	126	124
La Banque de Nouvelle-Écosse, 1,85 %, 02-11-2026	766 000	766	758
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,38 %, 01-05-2023	1 082 000	1 107	1 097
La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,70 %, 27-07-2081	647 000	647	633
La Banque de Nouvelle-Écosse, taux variable, 04-08-2026	936 000	936	936
The Consumers' Gas Co. Ltd., 9,85 %, 02-12-2024	31 000	47	38
La Banque Toronto-Dominion, 1,128 %, 09-12-2025	1 291 000	1 290	1 255
La Banque Toronto-Dominion, 1,888 %, 08-03-2028	1 006 000	1 005	990
La Banque Toronto-Dominion, 3,105 %, 22-04-2030	1 110 000	1 161	1 146
La Banque Toronto-Dominion, 3,224 %, 25-07-2029	567 000	591	585
La Banque Toronto-Dominion, 3,589 %, 14-09-2028	484 000	501	500
La Banque Toronto-Dominion, 3,60 %, 31-10-2081	558 000	558	542
TransCanada PipeLines Ltd., 3,80 %, 05-04-2027	184 000	192	197
TransCanada PipeLines Ltd., 7,31 %, 15-01-2027	76 000	95	92
TransCanada PipeLines Ltd., 7,90 %, 15-04-2027	115 000	156	143
TransCanada PipeLines Ltd., 8,20 %, 15-08-2031	231 000	330	315
TransCanada PipeLines Ltd., 8,21 %, 25-04-2030	154 000	216	207
TransCanada PipeLines Ltd., 8,23 %, 16-01-2031	49 000	70	66
TransCanada PipeLines Ltd., 8,29 %, 05-02-2026	716 000	972	872

Fonds équilibré 6.12B
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
TransCanada PipeLines Ltd., taux variable, 18-05-2077	126 000	126	130
Union Gas Ltd., 3,59 %, 22-11-2047	136 000	136	149
Union Gas Ltd., 4,85 %, 25-04-2022	92 000	97	93
Union Gas Ltd., 8,65 %, 10-11-2025	149 000	217	185
Ventas Canada Finance Ltd., 3,30 %, 01-12-2031	141 000	141	144
Westcoast Energy Inc., 7,15 %, 20-03-2031	136 000	178	179
Westcoast Energy Inc., 7,30 %, 18-12-2026	585 000	744	718
Westcoast Energy Inc., 8,85 %, 21-07-2025	54 000	74	66
WSP Global Inc., 2,408 %, 19-04-2028	375 000	375	374
Total des obligations de sociétés – non convertibles		39 225	38 876
Total des obligations canadiennes		77 144	76 923
Obligations américaines			
Obligations de sociétés – non convertibles			
Bank of America Corp., 1,978 %, 15-09-2027	374 000	374	369
Goldman Sachs Group Inc., taux variable, 29-04-2025	229 000	229	230
JPMorgan Chase & Co., 1,896 %, 05-03-2028	340 000	340	334
The Goldman Sachs Group Inc., 2,599 %, 30-11-2027	881 000	881	892
Verizon Communications Inc., 2,375 %, 22-03-2028	605 000	604	606
Verizon Communications Inc., 2,50 %, 16-05-2030	675 000	678	671
Total des obligations de sociétés – non convertibles		3 106	3 102
Total des obligations américaines		3 106	3 102
Obligations mondiales			
Australie			
Macquarie Group Ltd., 2,723 %, 21-08-2029	146 000	146	145
France			
BNP Paribas SA, 2,538 %, 13-07-2029	442 000	442	439
Jersey			
Heathrow Funding Ltd., 2,694 %, 13-10-2027	852 000	853	856
Heathrow Funding Ltd., 3,726 %, 13-04-2033	83 000	86	86

Fonds équilibré 6.12B
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations mondiales (suite)			
Royaume-Uni			
National Grid Electricity Transmission PLC, 2,301 % 22-06-2029	808 000	808	803
Total des obligations mondiales		2 335	2 329
Total des obligations		82 585	82 354
Actions ordinaires canadiennes			
Services de communication			
Québecor Média inc., cat. B, à droit de vote subalterne	58 980	1 287	1 684
Rogers Communications Inc., cat. B, sans droit de vote	88 370	4 701	5 323
TELUS Corp.	74 794	1 421	2 228
Consommation discrétionnaire			
Bombardier Produits Récréatifs inc.	6 130	633	679
La Société Canadian Tire Ltée, cat. A, sans droit de vote	15 019	1 791	2 725
Magna International Inc.	32 130	1 767	3 289
Restaurant Brands International Inc.	52 050	3 873	3 992
Biens de consommation de base			
Alimentation Couche-Tard Inc.	94 300	3 790	4 998
George Weston Ltée	11 510	1 106	1 688
Les Compagnies Loblaw limitée	8 050	459	834
Metro inc.	52 490	2 213	3 534
Saputo Inc.	91 080	3 411	2 596
Énergie			
Hydro One Ltd.	36 770	901	1 210
Suncor Énergie Inc.	102 790	3 599	3 253
Corporation TC Énergie	77 430	4 304	4 555
Produits financiers			
Banque de Montréal	20 190	1 951	2 750
Brookfield Asset Management Inc.	84 410	2 910	6 448
Société Financière Manuvie	138 420	3 343	3 337
Onex Corp., à droit de vote subalterne	20 050	1 459	1 991
Banque Royale du Canada	51 310	4 210	6 889
La Financière Sun Life inc.	67 260	3 330	4 736

Fonds équilibré 6.12B
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires canadiennes (suite)			
Produits financiers (suite)			
La Banque de Nouvelle-Écosse	11 820	753	1 058
La Banque Toronto-Dominion	116 040	6 296	11 255
Produits industriels			
CAE Inc.	65 910	1 670	2 103
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	37 490	4 078	5 825
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	36 720	2 564	3 341
Finning International Inc.	47 780	1 126	1 523
Ritchie Bros. Auctioneers Inc.	20 560	1 686	1 592
Technologies de l'information			
Open Text Corp.	54 100	2 336	3 248
Matériaux			
CCL Industries Inc., cat. B, sans droit de vote	43 330	1 919	2 939
Franco-Nevada Corp. ($ CA)	5 930	683	1 037
Nutrien Ltd. ($ CA)	36 005	2 072	3 423
Services d'intérêt public			
Fortis Inc.	50 770	2 796	3 098
Total des actions ordinaires canadiennes		80 438	109 181
Actions ordinaires américaines			
Services de communication			
Comcast Corp., cat. A	30 150	1 428	1 920
Omnicom Group Inc.	41 685	3 978	3 864
The Interpublic Group of Companies Inc.	32 410	1 509	1 535
Verizon Communications Inc.	48 690	3 201	3 200
Consommation discrétionnaire			
AutoZone Inc.	343	432	910
eBay Inc.	38 430	2 525	3 233
Gentex Corp.	38 360	1 717	1 691
Harley-Davidson Inc.	62 500	3 320	2 980
Polaris Inc.	18 070	2 941	2 512

Fonds équilibré 6.12B
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires américaines (suite)			
Biens de consommation de base			
Campbell Soup Co.	59 370	3 522	3 264
Kellogg Company	43 080	3 575	3 511
Kimberly-Clark Corp.	21 355	3 480	3 861
Produits financiers			
American Express Co.	9 610	1 299	1 989
Ameriprise Financial Inc.	8 620	1 539	3 289
SEI Investments Company	25 715	1 776	1 982
Soins de santé			
AmerisourceBergen Corp.	15 945	1 803	2 680
Amgen Inc.	13 300	3 655	3 785
Biogen Inc.	8 130	2 933	2 467
Merck & Co. Inc.	38 910	3 848	3 772
Produits industriels			
Cummins Inc.	5 335	1 106	1 472
Flowserve Corp.	55 820	2 458	2 161
Ingersoll-Rand Inc.	17 821	769	1 395
MillerKnoll Inc.	46 750	2 517	2 318
Parker Hannifin Corp.	2 050	512	825
Wabtec Corp.	32 795	2 777	3 821
Technologies de l'information			
NetApp Inc.	4 070	396	474
NortonLifeLock Inc.	98 680	2 855	3 243
Matériaux			
PPG Industries Inc.	3 350	441	731
Total des actions ordinaires américaines		62 312	68 885

Fonds équilibré 6.12B
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires mondiales			
Guernsey			
Amdocs Limited	38 140	3 139	3 611
Total des actions ordinaires mondiales		3 139	3 611
Total des actions		145 889	181 677
Coûts de transaction (se reporter aux notes annexes – note 2)		(44)	
Total des placements		228 430	264 031

Fonds équilibré 6.12B
Notes annexes du tableau des placements
(en milliers de $ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds équilibré 6.12B (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2021, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2021

Devise	**Placements**	**Trésorerie, dépôts à court terme et découverts**	**Total***	**Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats**
Dollar américain	**72 496 $**	**15 $**	**72 511 $**	**725 $**
Total	**72 496 $**	**15 $**	**72 511 $**	**725 $**
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			**27,1 %**	**0,3 %**

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

2020

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	68 668 $	20 $	68 688 $	687 $
Total	68 668 $	20 $	68 688 $	687 $
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			26,8 %	0,3 %

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

D. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds est exposé au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. Compte tenu de la nature des titres à revenu fixe à court terme dont la durée restante jusqu'à l'échéance est de moins de un an, de tels placements ne sont généralement pas exposés à un risque important de fluctuation de leur valeur par suite de variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La Compagnie gère de façon professionnelle le risque associé à chaque titre et à chaque fonds.

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt selon la durée restante jusqu'à l'échéance.

2021

	1 an ou moins	**Plus de 1 an à 5 ans**	**Plus de 5 ans à 10 ans**	**Plus de 10 ans**	**Total**
Obligations	**270 $**	**26 679 $**	**27 273 $**	**28 132 $**	**82 354 $**

2020

	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Obligations	1 038 $	25 030 $	32 641 $	20 607 $	79 316 $

D. Risque de taux d'intérêt (suite)

Au 31 décembre 2021, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, l'actif net attribuable aux titulaires de contrats aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 6 765 $ (6 387 $ au 31 décembre 2020) ou d'environ 2,5 % (2,5 % au 31 décembre 2020) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats, selon l'hypothèse d'une variation correspondante de la courbe de rendement, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs. La sensibilité du Fonds aux variations des taux d'intérêt fait l'objet d'une estimation en fonction de la durée moyenne pondérée du portefeuille d'obligations. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important. (note 8)

E. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. La plus forte concentration du risque de crédit du Fonds découle des titres de créance, tels que les obligations. La juste valeur des instruments de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des instruments de créance représente l'exposition maximale au risque de crédit au 31 décembre 2021. Les renseignements fournis dans le tableau des placements permettent de déterminer le montant du risque de crédit lié à un émetteur particulier. Le Fonds peut investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis ou garantis principalement par le gouvernement du Canada ou du gouvernement d'une province canadienne, des obligations de banques à charte canadiennes ou de sociétés de fiducie, ainsi que du papier commercial dont les notations ont été approuvées. Le risque de défaillance associé à ces titres à revenu fixe à court terme est considéré comme faible. La Compagnie surveille régulièrement le risque de crédit et les notations. Toutes les nouvelles contreparties à des instruments financiers sont soumises à un processus d'approbation.

Il n'y a eu aucune variation de la juste valeur des passifs financiers par suite de changements relatifs aux risques de crédit en 2021 ni en 2020.

Toutes les opérations concernant des titres cotés sont réglées et payées une fois la livraison effectuée par l'intermédiaire de courtiers agréés. Le risque de défaillance est considéré comme minime, étant donné que la livraison de titres vendus n'a lieu qu'à la suite de la réception du paiement par le courtier. Le paiement d'un achat est effectué à la suite de la réception des titres par le courtier.

Les notations présentées ci-dessous sont fournies par des agences de notation indépendantes, dont DBRS, Standard & Poor's, Moody's Investors Service et Fitch Ratings. Nous utilisons la notation la plus faible fournie par les agences de notation.

Les titres de créance, répartis par notation, sont les suivants :

	2021		2020	
	Pourcentage du total des obligations (%)	**Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)**	Pourcentage du total des obligations (%)	Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)
AAA	**1,9**	**0,6**	3,1	1,0
AA	**21,2**	**6,5**	24,1	7,5
A	**49,5**	**15,2**	48,6	15,1
BBB	**27,1**	**8,3**	23,3	7,2
BB ou inférieure	**0,3**	**0,1**	0,9	0,3
Total	**100,0**	**30,7**	100,0	31,1

E. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2021, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 1 817 $ (1 702 $ au 31 décembre 2020) ou d'environ 0,7 % (0,7 % au 31 décembre 2020) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

F. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

	2021			
	Actifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
Obligations	**— $**	**82 354 $**	**— $**	**82 354 $**
Actions	**181 677**	**—**	**—**	**181 677**
Total des actifs évalués à la juste valeur	**181 677 $**	**82 354 $**	**— $**	**264 031 $**

	2020			
	Actifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations	— $	79 316 $	— $	79 316 $
Actions	170 237	—	—	170 237
Total des actifs évalués à la juste valeur	170 237 $	79 316 $	— $	249 553 $

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2021 ni en 2020.

Fonds équilibré 6.12B

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**58 248**	60 207	72 031	83 494	93 241	**42 676**	39 963	45 735	47 611	55 174
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**28 866**	31 698	37 260	46 517	52 618	**22 217**	22 103	24 853	27 866	32 732
Gestion de l'actif (IC)	**15 240**	16 504	17 071	18 271	19 443	**11 748**	11 380	11 118	10 551	11 500
Police avec garantie de 75/75	**1 850 877**	1 923 795	2 179 178	2 034 799	1 863 919	**43 032**	40 522	43 908	36 820	35 025
Police avec garantie de 75/100	**2 600 610**	3 066 879	3 449 853	3 244 785	2 819 935	**59 589**	63 806	68 810	58 253	52 658
Police avec garantie de 100/100	**58 488**	69 664	72 502	87 944	101 996	**1 313**	1 422	1 421	1 554	1 877
Police avec garantie de 75/75 SP1	**1 214 941**	1 079 295	1 173 257	998 741	956 609	**25 184**	20 198	20 928	15 943	15 791
Police avec garantie de 75/100 SP1	**1 041 579**	946 204	1 091 462	1 105 707	950 018	**21 248**	17 455	19 224	17 457	15 537
Police avec garantie de 100/100 SP1	**89 918**	94 028	97 481	85 216	75 082	**1 796**	1 702	1 688	1 326	1 213
Police avec garantie de 75/75 SP2	**633 918**	714 721	805 047	743 824	755 011	**16 430**	16 338	17 137	13 844	14 195
Police avec garantie de 75/100 SP2	**429 912**	501 356	538 936	536 595	519 876	**11 142**	11 460	11 472	9 987	9 774
Police avec garantie de 100/100 SP2	**—**	—	—	461	2 971	**—**	—	—	8	56
Police avec garantie de 75/75 SP	**157 834**	140 021	160 638	68 028	—	**2 004**	1 592	1 728	650	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**544 726**	534 925	528 758	63 616	—	**6 861**	6 050	5 670	607	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**163 156**	150 898	155 513	209	—	**2 096**	1 731	1 682	2	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**21 064**	21 291	23 180	—	—	**269**	243	250	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					Augmentation (diminution) par part ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**732,65**	663,76	634,94	570,23	591,74	**68,89**	28,82
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**769,67**	697,30	667,02	599,04	622,07	**72,37**	30,28
Gestion de l'actif (IC)	**770,90**	689,55	651,24	577,46	591,45	**81,35**	38,31
Police avec garantie de 75/75	**23,25**	21,06	20,15	18,10	18,79	**2,19**	0,91
Police avec garantie de 75/100	**22,91**	20,81	19,95	17,95	18,67	**2,10**	0,86
Police avec garantie de 100/100	**22,44**	20,41	19,60	17,67	18,41	**2,03**	0,81
Police avec garantie de 75/75 SP1	**20,73**	18,71	17,84	15,96	16,51	**2,02**	0,87
Police avec garantie de 75/100 SP1	**20,40**	18,45	17,61	15,79	16,35	**1,95**	0,84
Police avec garantie de 100/100 SP1	**19,97**	18,10	17,32	15,56	16,15	**1,87**	0,78
Police avec garantie de 75/75 SP2	**25,92**	22,86	21,29	18,61	18,80	**3,06**	1,57
Police avec garantie de 75/100 SP2	**25,92**	22,86	21,29	18,61	18,80	**3,06**	1,57
Police avec garantie de 100/100 SP2	**—**	—	—	18,61	18,80	**—**	—
Police avec garantie de 75/75 SP	**12,69**	11,37	10,76	9,56	—	**1,32**	0,61
Police avec garantie de 75/100 SP	**12,60**	11,31	10,72	9,55	—	**1,29**	0,59
Police avec garantie de 75/75 SPP	**12,85**	11,47	10,81	9,57	—	**1,38**	0,66
Police avec garantie de 75/100 SPP	**12,78**	11,43	10,79	—	—	**1,35**	0,64

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Obligations et actions

Les obligations et les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Revenu d'intérêts sur les titres de créance – Est inclus dans la variation de la juste valeur de tels placements et est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

Produits (pertes) divers
Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

h) Compensation des instruments financiers
Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers
Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers
Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

k) Autres charges
Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

l) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, le revenu d'intérêts, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

n) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :

- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

3. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

(1) Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

8. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Le Fonds a ajusté les chiffres comparatifs présentés au poste Dividendes reçus. L'ajustement a eu une incidence seulement sur les renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie, mais aucune incidence sur les montants présentés dans les états financiers, ni sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds.

Le Fonds a ajusté certains chiffres comparatifs présentés à la note Risque de taux d'intérêt, dans les notes annexes du tableau des placements. L'ajustement n'a eu aucune incidence sur les montants présentés dans les états financiers, ni sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds.

Fonds équilibré 6.12B

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**2,68**	2,69	2,69	2,77	3,08
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**2,69**	2,69	2,69	2,76	2,86
Gestion de l'actif (IC)	**1,41**	1,41	1,41	1,42	1,52
Police avec garantie de 75/75	**2,68**	2,69	2,69	2,76	2,85
Police avec garantie de 75/100	**2,91**	2,91	2,91	2,92	2,90
Police avec garantie de 100/100	**3,06**	3,06	3,07	3,08	3,06
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2,33**	2,33	2,33	2,34	2,33
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,50**	2,50	2,50	2,51	2,49
Police avec garantie de 100/100 SP1	**2,72**	2,72	2,72	2,73	2,71
Police avec garantie de 75/75 SP	**1,57**	1,58	1,58	1,57	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**1,80**	1,80	1,80	1,80	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**1,22**	1,22	1,22	1,22	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**1,39**	1,39	1,39	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**75,32**	90,99	65,66	84,60	104,06

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS DE DIVIDENDES 9.10M

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de dividendes 9.10M (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds de dividendes 9.10M

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**254 $**	32 $
Revenu de placement à recevoir et couru	**134**	91
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à recevoir des courtiers	**45**	117
Montant à recevoir de tiers	**9**	10
Placements		
Obligations	**—**	—
Actions	**51 734**	48 533
Parts de fonds de placement	**—**	—
Instruments dérivés (note 7)	**—**	4
Total des placements	**51 734**	48 537
Total de l'actif	**52 176 $**	48 787 $
Passif		
Découverts	**— $**	— $
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**21**	37
Montant à payer aux courtiers	**92**	66
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Instruments dérivés (note 7)	**—**	3
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**113**	106
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**52 063 $**	48 681 $

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**12 811 $**	(1 626) $
Produits (pertes) divers	**22**	3
Total des produits	**12 833**	(1 623)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	**1 138**	1 097
Coût de transaction	**30**	36
Retenues d'impôt à la source	**29**	27
Autres	**109**	106
Total des charges	**1 306**	1 266
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**11 527 $**	(2 889) $

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	**48 681 $**	59 380 $
Dépôts des titulaires de contrats	**1 433**	600
Retraits des titulaires de contrats	**(9 578)**	(8 410)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**11 527**	(2 889)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**3 382**	(10 699)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	**52 063 $**	48 681 $

Fonds de dividendes 9.10M

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
		(note 9)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**11 527 $**	(2 889) $
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	**(5 614)**	(763)
(Profits) pertes latents	**(5 506)**	4 285
Produit brut de la cession d'actifs	**25 572**	25 699
Paiements bruts pour achats d'actifs	**(17 652)**	(18 450)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	**(43)**	24
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	**(16)**	19
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	**98**	(46)
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	**1**	(1)
	8 367	7 878
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**1 433**	600
Retraits des titulaires de contrats	**(9 578)**	(8 410)
	(8 145)	(7 810)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**222**	68
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	**32**	(36)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	**254 $**	32 $
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Dividendes reçus	**1 648 $**	1 918 $

Fonds de dividendes 9.10M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires canadiennes			
Services de communication			
Cogeco Communications inc., à droit de vote subalterne	6 575	670	662
Rogers Communications Inc., cat. B, sans droit de vote	17 879	1 063	1 077
TELUS Corp.	54 822	1 312	1 633
TELUS International Inc.	7 379	264	308
Consommation discrétionnaire			
Dollarama Inc.	5 643	289	357
Magna International Inc.	3 928	387	402
Restaurant Brands International Inc.	11 559	986	887
Biens de consommation de base			
Alimentation Couche-Tard Inc.	10 750	441	570
Les Compagnies Loblaw limitée	3 737	234	387
Énergie			
ARC Resources Ltd.	40 145	325	462
Canadian Natural Resources Ltd.	10 297	387	550
Enbridge Inc. ($ CA)	25 131	1 168	1 242
Pembina Pipeline Corp.	14 789	656	567
Suncor Énergie Inc.	44 190	1 623	1 399
Corporation TC Énergie	29 870	1 718	1 756
Produits financiers			
Banque de Montréal	9 053	729	1 233
Brookfield Asset Management Inc.	12 475	590	953
Intact Corporation financière	9 119	1 226	1 499
Société Financière Manuvie	77 880	1 737	1 878
Banque Royale du Canada	29 539	2 528	3 965
La Financière Sun Life inc.	31 549	1 866	2 221
La Banque de Nouvelle-Écosse	27 855	1 743	2 494
La Banque Toronto-Dominion	30 541	1 529	2 962
Groupe TMX Ltée	3 039	392	390
Produits industriels			
CAE Inc.	13 687	417	437
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	6 269	737	974
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	15 414	1 215	1 402

Fonds de dividendes 9.10M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires canadiennes (suite)			
Produits industriels (suite)			
Cargojet Inc.	1 415	265	236
Finning International Inc.	7 186	174	229
Technologies de l'information			
Groupe CGI inc., cat. A, à droit de vote subalterne	1 868	201	209
Open Text Corp.	13 567	645	815
Matériaux			
Mines Agnico-Eagle Limitée	7 176	560	482
Société aurifère Barrick	9 439	273	227
CCL Industries Inc., cat. B, sans droit de vote	7 124	400	483
Nutrien Ltd. ($ CA)	11 584	708	1 101
Ressources Teck Limitée, cat. B	9 768	261	356
Immobilier			
Allied Properties REIT	4 034	154	177
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix	18 293	239	278
FPI First Capital	15 136	271	285
Services d'intérêt public			
Algonquin Power & Utilities Corp.	23 800	441	435
Boralex Inc., cat. A	5 674	211	197
Canadian Utilities Ltd., cat. A, sans droit de vote	10 711	349	393
Emera Inc.	11 207	553	709
Fortis Inc.	13 731	604	838
Northland Power Inc.	6 550	249	249
Total des actions ordinaires canadiennes		32 790	40 366
Actions ordinaires américaines			
Services de communication			
Meta Platforms Inc.	370	149	157
The Walt Disney Co.	414	55	81
Consommation discrétionnaire			
Domino's Pizza Inc.	90	61	64
McDonald's Corp.	334	34	113

Fonds de dividendes 9.10M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires américaines (suite)			
Consommation discrétionnaire (suite)			
Nike Inc., cat. B	282	20	59
Starbucks Corp.	663	47	98
Biens de consommation de base			
Altria Group Inc.	2 949	171	177
PepsiCo Inc.	559	103	123
Philip Morris International Inc.	2 247	227	270
The Coca-Cola Co.	2 879	190	216
Énergie			
Chevron Corp.	1 575	214	234
Marathon Petroleum Corp.	2 775	171	225
Produits financiers			
CME Group Inc.	651	81	188
JPMorgan Chase & Co.	1 736	209	348
Moody's Corp.	135	19	67
S&P Global Inc.	332	142	198
The Blackstone Group Inc.	1 464	99	240
U.S. Bancorp	3 009	211	214
Soins de santé			
AbbVie Inc.	1 357	180	232
Becton, Dickinson and Co.	644	88	205
Johnson & Johnson Inc.	1 033	124	224
Produits industriels			
Emerson Electric Co.	1 163	80	137
Equifax Inc.	451	57	167
Honeywell International Inc.	751	83	198
Union Pacific Corp.	520	141	166
Technologies de l'information			
Analog Devices Inc.	377	84	84
Apple Inc.	1 185	29	266
Broadcom Inc.	260	49	219
Lam Research Corp.	117	97	106

Fonds de dividendes 9.10M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires américaines (suite)			
Technologies de l'information (suite)			
Microsoft Corp.	1 264	82	538
Motorola Solutions Inc.	577	127	198
Texas Instruments Inc.	593	79	141
Visa Inc., cat. A	611	55	168
Matériaux			
Corteva Inc.	2 801	113	168
The Sherwin-Williams Co.	274	36	122
Immobilier			
Crown Castle International Corp.	588	126	155
Total des actions ordinaires américaines		3 833	6 566
Actions ordinaires mondiales			
Bermudes			
Brookfield Asset Management Reinsurance Partners Ltd., catégorie A	110	7	9
Brookfield Infrastructure Partners LP, parts de société en commandite	3 475	251	268
Îles Caïmans			
Tencent Holdings Ltd.	1 463	75	108
Danemark			
Novo Nordisk AS	1 062	54	150
France			
Air Liquide SA	683	91	151
LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton SE	95	53	99
Pernod Ricard SA*	226	27	69
Safran SA	849	85	132
Allemagne			
Deutsche Boerse AG	1 033	104	219
SAP SE	1 070	113	193
Vonovia SE	2 756	185	192

* L'émetteur de ce titre et l'émetteur du Fonds sont des sociétés liées.

Fonds de dividendes 9.10M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires mondiales (suite)			
Hong Kong			
AIA Group Ltd.	7 423	74	95
Hong Kong Exchanges and Clearing Ltd.	1 714	71	127
Irlande			
Aon Corp.	507	151	193
Linde PLC ($ US)	376	79	165
Medtronic Co. PLC	970	140	127
Japon			
Japan Exchange Group Inc.	4 040	82	112
Keyence Corp.	138	45	110
Otsuka Corp.	1 597	71	96
Sony Group Corp.	1 503	98	240
Luxembourg			
Eurofins Scientific SE	513	24	80
Pays-Bas			
Heineken Holdings NV	938	100	109
Koninklijke Philips NV	1 864	84	88
Wolters Kluwer NV	1 049	104	156
Singapour			
DBS Group Holdings Ltd.	3 980	119	122
Espagne			
Amadeus IT Group SA	1 775	156	151
Suède			
Atlas Copco AB, cat. A	792	26	69
Suisse			
Nestlé SA	1 551	134	274
Roche Holding AG Genusscheine	486	141	255
Sika AG	179	31	94

Fonds de dividendes 9.10M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires mondiales (suite)			
Taïwan			
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd.	6 109	70	172
Royaume-Uni			
Diageo PLC	2 221	83	153
Glencore Xstrata PLC	34 887	178	224
Total des actions ordinaires mondiales		3 106	4 802
Total des actions		39 729	51 734
Coûts de transaction (se reporter aux notes annexes – note 2)		(29)	
Total des placements		39 700	51 734

Fonds de dividendes 9.10M
Notes annexes du tableau des placements
(en milliers de $ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds de dividendes 9.10M (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2021, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2021

Devise	**Placements**	**Trésorerie, dépôts à court terme et découverts**	**Total***	**Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats**
Dollar américain	**7 051 $**	**9 $**	**7 060 $**	**71 $**
Euro	**1 639**	**—**	**1 639**	**16**
Franc suisse	**623**	**—**	**623**	**6**
Yen japonais	**558**	**—**	**558**	**6**
Autres devises	**1 220**	**—**	**1 220**	**12**
Total	**11 091 $**	**9 $**	**11 100 $**	**111 $**
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			**21,3 %**	**0,2 %**

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

2020

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	6 413 $	6 $	6 419 $	64 $
Euro	2 037	1	2 038	20
Franc suisse	627	—	627	6
Yen japonais	571	—	571	7
Autres devises	1 408	—	1 408	14
Total	11 056 $	7 $	11 063 $	111 $
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			22,7 %	0,2 %

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

D. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2021, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 517 $ (485 $ au 31 décembre 2020) ou d'environ 1,0 % (1,0 % au 31 décembre 2020) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

Fonds de dividendes 9.10M
Notes annexes du tableau des placements
(en milliers de $ canadiens)

E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs et des passifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

	2021			
	Actifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
Actions	**49 407 $**	**2 327 $**	**— $**	**51 734 $**
Instruments dérivés	**—**	**—**	**—**	**—**
Total des actifs évalués à la juste valeur	**49 407 $**	**2 327 $**	**— $**	**51 734 $**

	2020			
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	44 064 $	4 469 $	— $	48 533 $
Instruments dérivés	—	4	—	4
Total des actifs évalués à la juste valeur	44 064 $	4 473 $	— $	48 537 $
Passifs évalués à la juste valeur				
Instruments dérivés	— $	3 $	— $	3 $
Actif net attribuable aux titulaires de contrats évalué à la juste valeur	44 064 $	4 470 $	— $	48 534 $

Conformément à sa méthode d'évaluation, le Fonds applique des facteurs d'ajustement de la juste valeur aux cours du marché pour certaines actions autres que nord-américaines lorsque les fluctuations intrajournalières des Bourses nord-américaines dépassent les seuils de tolérance prédéfinis. Les facteurs d'ajustement sont appliqués pour permettre l'estimation de l'incidence qu'auraient sur les justes valeurs des événements se produisant entre la clôture des marchés boursiers à l'extérieur de l'Amérique du Nord et la clôture du marché pour le Fonds. Si les facteurs d'ajustement de la juste valeur sont appliqués, les actions autres que nord-américaines sont classées dans le niveau 2. Par conséquent, les actions autres que nord-américaines ont été fréquemment transférées entre le niveau 1 (cours du marché non ajustés) et le niveau 2 (cours du marché ajustés). Au 31 décembre 2021, ces titres étaient classés dans le niveau 2 (niveau 2 au 31 décembre 2020).

Fonds de dividendes 9.10M

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**17 391**	20 187	24 436	29 269	34 297	**10 112**	9 409	11 915	11 998	15 441
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**29 759**	34 556	40 699	49 489	56 662	**17 964**	16 721	20 602	21 059	26 500
Gestion de l'actif (IC)	**3 919**	4 689	5 511	6 207	6 836	**3 058**	2 894	3 512	3 282	3 918
Police avec garantie de 75/75	**207 752**	241 285	280 495	283 648	250 588	**4 874**	4 538	5 518	4 691	4 555
Police avec garantie de 75/100	**126 688**	153 139	178 476	180 593	186 347	**2 921**	2 835	3 462	2 950	3 351
Police avec garantie de 100/100	**17 372**	24 582	27 304	26 718	28 814	**382**	435	509	420	501
Police avec garantie de 75/75 SP1	**286 109**	318 703	372 678	330 435	299 847	**6 185**	5 501	6 702	4 975	4 940
Police avec garantie de 75/100 SP1	**105 646**	154 020	163 128	186 701	217 480	**2 236**	2 608	2 885	2 770	3 539
Police avec garantie de 100/100 SP1	**9 290**	9 141	10 093	10 427	10 002	**191**	150	174	151	160
Police avec garantie de 75/75 SP2	**89 333**	97 646	111 084	140 758	170 968	**2 411**	2 056	2 381	2 469	3 207
Police avec garantie de 75/100 SP2	**37 290**	46 121	54 274	79 342	105 860	**1 006**	971	1 163	1 392	1 985
Police avec garantie de 100/100 SP2	**—**	—	—	—	175	**—**	—	—	—	3
Police avec garantie de 75/75 SP	**2 314**	2 507	1 723	—	—	**31**	27	19	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**7 813**	12 066	14 848	—	—	**104**	128	163	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**40 379**	35 154	33 855	—	—	**549**	378	375	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**2 897**	2 791	—	—	—	**39**	30	—	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					Augmentation (diminution) par part ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**581,48**	466,12	487,61	409,91	450,20	**115,36**	(21,49)
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**603,65**	483,89	506,20	425,54	467,69	**119,76**	(22,31)
Gestion de l'actif (IC)	**780,23**	617,27	637,28	528,74	573,16	**162,96**	(20,01)
Police avec garantie de 75/75	**23,46**	18,81	19,67	16,54	18,18	**4,65**	(0,86)
Police avec garantie de 75/100	**23,06**	18,51	19,40	16,33	17,98	**4,55**	(0,89)
Police avec garantie de 100/100	**21,98**	17,71	18,63	15,74	17,39	**4,27**	(0,92)
Police avec garantie de 75/75 SP1	**21,62**	17,26	17,98	15,06	16,48	**4,36**	(0,72)
Police avec garantie de 75/100 SP1	**21,16**	16,93	17,68	14,84	16,27	**4,23**	(0,75)
Police avec garantie de 100/100 SP1	**20,51**	16,46	17,24	14,52	15,98	**4,05**	(0,78)
Police avec garantie de 75/75 SP2	**26,98**	21,05	21,44	17,54	18,76	**5,93**	(0,39)
Police avec garantie de 75/100 SP2	**26,98**	21,05	21,44	17,54	18,75	**5,93**	(0,39)
Police avec garantie de 100/100 SP2	**—**	—	—	—	18,75	**—**	—
Police avec garantie de 75/75 SP	**13,42**	10,64	11,01	—	—	**2,78**	(0,37)
Police avec garantie de 75/100 SP	**13,34**	10,59	10,98	—	—	**2,75**	(0,39)
Police avec garantie de 75/75 SPP	**13,60**	10,74	11,07	—	—	**2,86**	(0,33)
Police avec garantie de 75/100 SPP	**13,50**	10,69	—	—	—	**2,81**	(0,35)

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Instruments dérivés

Les dérivés sont classés et évalués à la juste valeur. Les dérivés sont évalués en fonction des transactions sur le marché et d'autres données de marché, lorsque cela est possible, y compris les données utilisées comme intrants dans les modèles, les cours obtenus auprès de courtiers, de contrepartistes ou d'autres sources de prix dont le degré de transparence est jugé raisonnable. Lorsque des modèles sont utilisés, leur sélection est fonction des modalités contractuelles et des risques propres à chaque instrument, ainsi que de la disponibilité des données sur les prix du marché. En général, la Compagnie utilise des modèles similaires pour évaluer des instruments similaires. Les modèles d'évaluation nécessitent l'utilisation de différentes données, notamment les modalités contractuelles, les taux et les prix de marché, les courbes des taux et du crédit, l'estimation de la volatilité, les taux de remboursement anticipé et les corrélations entre ces données.

g) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

h) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

Produits (pertes) divers

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

i) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

j) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

k) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

l) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

m) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

n) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

o) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

3. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :
- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :
- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

7. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les contrats dérivés, incluant les contrats de change à terme, les contrats à terme normalisés et les contrats de swap sur actions, sont évalués selon le profit ou la perte qui résulterait de la liquidation de la position à la date de clôture. Les options sont comptabilisées à la juste valeur à la date de présentation de l'information financière. Le Fonds peut avoir recours à des contrats dérivés comme couverture contre les pertes causées par les variations des cours des titres, des taux d'intérêt, des taux de change et/ou d'autres risques. Le Fonds peut aussi avoir recours à des contrats dérivés à des fins autres que de couverture, pour investir indirectement dans les marchés financiers ou obtenir une exposition aux devises, à condition que le recours à ces contrats dérivés soit conforme aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds. L'exposition au risque de change peut être directe ou indirecte, et elle peut viser la totalité ou une partie du risque de change découlant d'un placement ou d'un groupe de placements existant. Les profits ou les pertes découlant des contrats dérivés sont comptabilisés à titre de composante du profit net (de la perte nette) sur placements.

À la date de clôture, le profit (la perte) latent sur contrats dérivés est présenté dans l'état de la situation financière du fonds.

Au besoin, le fonds a recours à des ententes de garanties pour gérer le risque de crédit lié aux dérivés. Le montant et le type de garantie exigés sont fonction de l'évaluation du risque de crédit de la contrepartie. Des lignes directrices ont été mises en œuvre par le fonds relativement aux types de garanties acceptables et aux paramètres d'évaluation connexes. Le gestionnaire du fonds surveille la valeur de la garantie et exige au besoin une garantie additionnelle.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

(1) Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

9. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Le Fonds a ajusté les chiffres comparatifs présentés au poste Dividendes reçus. L'ajustement a eu une incidence seulement sur les renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie, mais aucune incidence sur les montants présentés dans les états financiers, ni sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds.

Fonds de dividendes 9.10M

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**2,70**	2,71	2,71	2,75	2,99
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**2,70**	2,71	2,71	2,75	2,77
Gestion de l'actif (IC)	**1,39**	1,39	1,39	1,40	1,51
Police avec garantie de 75/75	**2,70**	2,71	2,71	2,74	2,76
Police avec garantie de 75/100	**2,87**	2,87	2,88	2,90	2,90
Police avec garantie de 100/100	**3,23**	3,24	3,24	3,27	3,28
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2,30**	2,30	2,31	2,31	2,30
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,52**	2,52	2,53	2,54	2,53
Police avec garantie de 100/100 SP1	**2,84**	2,85	2,86	2,87	2,85
Police avec garantie de 75/75 SP	**1,61**	1,61	1,61	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**1,78**	1,78	1,78	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**1,20**	1,21	1,21	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**1,42**	1,41	—	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**34,41**	36,93	40,41	26,76	33,16

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS ÉQUILIBRÉ 9.11M

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds équilibré 9.11M (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds équilibré 9.11M

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**372 $**	437 $
Revenu de placement à recevoir et couru	**48**	45
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à recevoir des courtiers	**45**	—
Montant à recevoir de tiers	**3**	3
Placements		
Obligations	**7 005**	6 217
Actions	**13 109**	10 922
Parts de fonds de placement	**—**	—
Instruments dérivés (note 7)	**2**	125
Total des placements	**20 116**	17 264
Total de l'actif	**20 584 $**	17 749 $
Passif		
Découverts	**— $**	— $
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**14**	12
Montant à payer aux courtiers	**10**	2
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Instruments dérivés (note 7)	**25**	7
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**49**	21
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**20 535 $**	17 728 $

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**3 148 $**	1 775 $
Produits (pertes) divers	**(5)**	3
Total des produits	**3 143**	1 778
Charges		
Frais de gestion (note 8)	**392**	315
Coût de transaction	**20**	9
Retenues d'impôt à la source	**13**	13
Autres	**41**	33
Total des charges	**466**	370
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**2 677 $**	1 408 $

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	**17 728 $**	17 613 $
Dépôts des titulaires de contrats	**2 868**	753
Retraits des titulaires de contrats	**(2 738)**	(2 046)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**2 677**	1 408
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**2 807**	115
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	**20 535 $**	17 728 $

Fonds équilibré 9.11M

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
		(note 10)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**2 677 $**	1 408 $
Ajustements		
Ajouter - amortissement des primes (escomptes)	**(11)**	(5)
(Profits) pertes réalisés	**(2 189)**	(284)
(Profits) pertes latents	**(442)**	(1 145)
Produit brut de la cession d'actifs	**19 929**	15 951
Paiements bruts pour achats d'actifs	**(20 121)**	(14 336)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	**(3)**	6
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	**2**	(4)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	**(37)**	1
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	**—**	(1)
	(195)	1 591
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**2 868**	753
Retraits des titulaires de contrats	**(2 738)**	(2 046)
	130	(1 293)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**(65)**	298
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	**437**	139
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	**372 $**	437 $
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Produits d'intérêts reçus	**188 $**	213 $
Dividendes reçus	**292**	254

Fonds équilibré 9.11M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes			
Obligations du gouvernement fédéral			
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 1,10 %, 15-03-2031	10 000	10	9
Gouvernement du Canada, 0,50 %, 01-12-2050, rendement réel	24 000	29	32
Gouvernement du Canada, 0,75 %, 01-10-2024	15 000	15	15
Gouvernement du Canada, 1,00 %, 01-09-2026	36 000	36	36
Gouvernement du Canada, 1,25 %, 01-12-2047, rendement réel	20 000	24	32
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-06-2031	23 000	23	23
Gouvernement du Canada, 1,75 %, 01-12-2053	10 000	10	10
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-12-2051	245 000	257	264
Total des obligations du gouvernement fédéral		404	421
Obligations de gouvernements provinciaux			
Ontario Power Generation, 2,977 %, 13-09-2029	16 000	17	17
Ontario Power Generation, 3,215 %, 08-04-2030	10 000	10	11
Ontario Power Generation, 3,315 %, 04-10-2027	30 000	31	32
Province de l'Alberta, 1,65 %, 01-06-2031	10 000	10	10
Province de l'Alberta, 2,95 %, 01-06-2052	245 000	252	266
Province de l'Alberta, 3,05 %, 01-12-2048	20 000	21	22
Province de l'Alberta, 3,10 %, 01-06-2050	39 000	40	43
Province de la Colombie-Britannique, 1,55 %, 18-06-2031	200 000	190	193
Province de la Colombie-Britannique, 2,75 %, 18-06-2052	20 000	20	22
Province de la Colombie-Britannique, 2,80 %, 18-06-2048	20 000	20	21
Province de la Colombie-Britannique, 2,85 %, 18-06-2025	10 000	11	10
Province de la Colombie-Britannique, 2,95 %, 18-06-2050	65 000	75	72
Province du Manitoba, 2,05 %, 05-09-2052	25 000	20	23
Province du Manitoba, 3,20 %, 05-03-2050	55 000	59	62
Province de l'Ontario, 1,90 %, 02-12-2051	220 000	183	195
Province de l'Ontario, 2,55 %, 02-12-2052	125 000	120	128
Province de l'Ontario, 2,65 %, 02-12-2050	23 000	24	24
Province de Québec, 1,50 %, 01-09-2031	130 000	122	124
Province de Québec, 3,10 %, 01-12-2051	146 000	170	167
Province de Québec, 3,50 %, 01-12-2048	5 000	6	6
Province de la Saskatchewan, 2,80 %, 02-12-2052	42 000	42	45
Province de la Saskatchewan, 3,10 %, 02-06-2050	10 000	11	11
Province de la Saskatchewan, 3,30 %, 02-06-2048	10 000	10	11
Total des obligations de gouvernements provinciaux		1 464	1 515

Fonds équilibré 9.11M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de gouvernements municipaux			
Ville de Toronto, 2,60 %, 24-09-2039	10 000	10	10
Total des obligations de gouvernements municipaux		10	10
Obligations de sociétés – non convertibles			
407 International Inc., 2,59 %, 25-05-2032	2 000	2	2
407 International Inc., 3,43 %, 01-06-2033	13 000	13	14
407 International Inc., 3,60 %, 21-05-2047	20 000	20	22
AIMCo Realty Investors LP, 2,195 %, 04-11-2026	6 000	6	6
AIMCo Realty Investors LP, 2,712 %, 01-06-2029	10 000	10	10
Algonquin Power & Utilities Corp., 4,09 %, 17-02-2027	20 000	20	22
Algonquin Power Co., 2,85 %, 15-07-2031	8 000	8	8
Allied Properties REIT, 1,726 %, 12-02-2026	2 000	2	2
AltaGas Ltd., 2,166 %, 16-03-2027	5 000	5	5
AltaLink LP, 3,717 %, 03-12-2046	8 000	8	9
ARC Resources Ltd., 2,354 %, 10-03-2026	7 000	7	7
ARC Resources Ltd., 3,465 %, 10-03-2031	7 000	7	7
Banque de Montréal, 1,551 %, 28-05-2026	10 000	10	10
Banque de Montréal, 1,758 %, 10-03-2026	12 000	12	12
Banque de Montréal, 1,928 %, 22-07-2031	10 000	10	10
Banque de Montréal, 2,37 %, 03-02-2025	3 000	3	3
Banque de Montréal, 4,30 %, 26-11-2025	6 000	6	6
BCI QuadReal Realty, 1,056 %, 12-03-2024	4 000	4	4
BCI QuadReal Realty, 1,073 %, 04-02-2026	5 000	5	5
BCI QuadReal Realty, 1,747 %, 24-07-2030	5 000	5	5
bcIMC Realty Corp., 3,00 %, 31-03-2027	20 000	20	21
Bell Canada Inc., 1,65 %, 16-08-2027	1 000	1	1
Bell Canada Inc., 2,20 %, 29-05-2028	7 000	7	7
Bell Canada Inc., 2,90 %, 10-09-2029	12 000	12	12
Bell Canada Inc., 3,50 %, 30-09-2050	1 000	1	1
Bell Canada Inc., 4,45 %, 27-02-2047	20 000	20	22
Brookfield Infrastructure Finance ULC, 2,855 %, 01-09-2032	10 000	10	10
Brookfield Infrastructure Finance ULC, 3,41 %, 09-10-2029	20 000	19	21
Brookfield Infrastructure Finance ULC, 4,193 %, 11-09-2028	20 000	20	22
Brookfield Renewable Energy Partners LP, 3,63 %, 15-01-2027	4 000	5	4
Brookfield Renewable Partners ULC, 3,33 %, 13-08-2050	10 000	10	10
Brookfield Renewable Partners ULC, 3,38 %, 15-01-2030	34 000	35	36

Fonds équilibré 9.11M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Brookfield Renewable Partners ULC, 4,25 %, 15-01-2029	20 000	20	22
Brookfield Renewable Partners ULC, 4,29 %, 05-11-2049	10 000	10	12
Brookfield Residential Properties Inc./Brookfield Residential US Corp., 5,125 %, 15-06-2029	3 000	3	3
Bruce Power LP, 2,68 %, 21-12-2028	8 000	8	8
Bruce Power LP, 3,00 %, 21-06-2024	12 000	12	12
Calgary Airport Authority, 3,199 %, 07-10-2036	3 000	3	3
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, taux variable, 15-03-2026	60 000	60	60
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 1,96 %, 21-04-2031	25 000	25	25
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2,00 %, 17-04-2025	40 000	40	40
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,00 %, 28-01-2082	7 000	7	7
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, 04-03-2025	16 000	16	16
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, 15-07-2026	11 000	11	11
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, 3,00 %, 08-02-2029	10 000	10	10
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, 3,60 %, 31-07-2048	13 000	13	14
Canadian Natural Resources Ltd., 2,50 %, 17-01-2028	10 000	10	10
Canadian Natural Resources Ltd., 3,55 %, 03-06-2024	30 000	30	31
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée, 2,54 %, 28-02-2028	15 000	15	15
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée, 3,15 %, 13-03-2029	10 000	10	11
Banque canadienne de l'Ouest, 1,57 %, 14-09-2023	5 000	5	5
Banque canadienne de l'Ouest, 1,818 %, 16-12-2027	10 000	10	10
Banque canadienne de l'Ouest, 1,926 %, 16-04-2026	8 000	8	8
Banque canadienne de l'Ouest, 2,606 %, 30-01-2025	4 000	4	4
Banque canadienne de l'Ouest, 5,00 %, 31-07-2081	3 000	3	3
Banque canadienne de l'Ouest, taux variable, 22-01-2024	12 000	12	12
Capital Power Corp., 4,284 %, 18-09-2024	16 000	16	17
Capital Power Corp., 4,424 %, 08-02-2030	5 000	5	6
Capital Power Corp., 4,986 %, 23-01-2026	17 000	17	19
CCL Industries Inc., 3,864 %, 13-04-2028	10 000	10	11
CDP Financial Inc., 1,50 %, 19-10-2026	16 000	16	16
Cenovus Energy Inc., 3,50 %, 07-02-2028	10 000	10	10
CGI inc., 2,10 %, 18-09-2028	4 000	4	4
FPI Chartwell, résidences pour retraités, 3,786 %, 11-12-2023	20 000	20	21
FPI Chartwell, résidences pour retraités, 4,211 %, 28-04-2025	5 000	5	5
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 2,456 %, 30-11-2026	3 000	3	3
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 2,848 %, 21-05-2027	7 000	7	7
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 2,981 %, 04-03-2030	5 000	5	5

Fonds équilibré 9.11M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 3,532 %, 11-06-2029	10 000	10	11
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 4,178 %, 08-03-2028	10 000	10	11
Cogeco Communications inc., 2,991 %, 22-09-2031	11 000	11	11
Cordelio Amalco GP I, 4,087 %, 30-06-2034, série B	8 571	9	9
Cordelio Amalco GP I, 4,087 %, 30-09-2034, série A	8 412	8	9
Corus Entertainment Inc., 5,00 %, 11-05-2028	2 000	2	2
CPPIB Capital Inc., 1,95 %, 30-09-2029	20 000	20	20
FPI Crombie, 3,133 %, 12-08-2031	5 000	5	5
FPI Crombie, 3,211 %, 09-10-2030	2 000	2	2
FPI Crombie, 3,917 %, 21-06-2027	6 000	6	6
CU Inc., 4,085 %, 02-09-2044	10 000	11	12
Curaleaf Holdings Inc., 8,00 %, 15-12-2026	10 000	13	13
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 1,662 %, 22-12-2025	9 000	9	9
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 2,057 %, 17-06-2027	5 000	5	5
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 2,539 %, 07-12-2026	4 000	4	4
Empire Communities Corp., 7,375 %, 15-12-2025	10 000	10	10
Enbridge Gas Distribution Inc., 2,50 %, 05-08-2026	10 000	10	10
Enbridge Gas Inc., 3,20 %, 15-09-2051	2 000	2	2
Enbridge Inc., 2,44 %, 02-06-2025	5 000	5	5
Enbridge Inc., 2,99 %, 03-10-2029	10 000	10	10
Enbridge Inc., 3,10 %, 21-09-2033	10 000	10	10
Enbridge Inc., 5,375 %, 27-09-2077	40 000	39	42
Énergir inc., 2,10 %, 16-04-2027	10 000	10	10
EPCOR Utilities Inc., 3,106 %, 08-07-2049	10 000	10	10
EPCOR Utilities Inc., 3,554 %, 27-11-2047	10 000	10	11
Fairfax Financial Holdings Ltd., 3,95 %, 03-03-2031	13 000	13	14
Fairfax Financial Holdings Ltd., 4,23 %, 14-06-2029	5 000	5	5
Fairfax Financial Holdings Ltd., 4,25 %, 06-12-2027	30 000	30	32
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 1,093 %, 21-01-2026	10 000	10	10
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 1,587 %, 10-09-2026	6 000	6	6
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 2,417 %, 04-10-2024	5 000	5	5
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 2,856 %, 26-05-2030	5 000	5	5
Compagnie Crédit Ford du Canada, 2,961 %, 16-09-2026	3 000	3	3
Fortified Trust, 1,964 %, 23-10-2026	14 000	14	14
GFL Environmental Inc., 3,50 %, 01-09-2028	10 000	13	12
Gibson Energy Inc., 3,60 %, 17-09-2029	10 000	10	11
Gibson Energy Inc., 5,25 %, 22-12-2030	15 000	15	15

Fonds équilibré 9.11M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Société en commandite Holding FPI Granite, 2,194 %, 30-08-2028	7 000	7	7
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 2,73 %, 03-04-2029	5 000	5	5
Fonds de placement immobilier H&R, 2,633 %, 19-02-2027	7 000	7	7
Fonds de placement immobilier H&R, 3,369 %, 30-01-2024	10 000	10	10
Fonds de placement immobilier H&R, 3,416 %, 23-01-2023	10 000	10	10
Fonds de placement immobilier H&R, 4,071 %, 16-06-2025	10 000	10	11
Honda Canada Finance Inc., 1,337 %, 17-03-2026	10 000	10	10
Honda Canada Finance Inc., 1,646 %, 25-02-2028	10 000	10	10
Honda Canada Finance Inc., taux variable, 26-02-2024	7 000	7	7
Hydro One Inc., 1,41 %, 15-10-2027	5 000	5	5
Hydro One Inc., 1,69 %, 16-01-2031	5 000	5	5
Hydro One Inc., 2,23 %, 17-09-2031	14 000	14	14
Hyundai Capital Canada Inc., 2,008 %, 12-05-2026	5 000	5	5
Intact Corporation financière, 2,179 %, 18-05-2028	5 000	5	5
Intact Corporation financière, 4,125 %, 31-03-2081	4 000	4	4
Inter Pipeline Ltd., 2,734 %, 18-04-2024	20 000	19	20
Inter Pipeline Ltd., 3,173 %, 24-03-2025	12 000	12	12
Inter Pipeline Ltd., 3,484 %, 16-12-2026	19 000	20	20
Inter Pipeline Ltd., 6,625 %, 19-11-2079	10 000	10	11
Inter Pipeline Ltd., 6,875 %, 26-03-2079	5 000	5	5
Keyera Corp., 3,959 %, 29-05-2030	12 000	13	13
Keyera Corp., 5,95 %, 10-03-2081	6 000	6	6
Keyera Corp., 6,875 %, 13-06-2029	5 000	5	6
Produits Kruger s.e.c., 6,00 %, 24-04-2025	10 000	10	10
Banque Laurentienne du Canada, 1,15 %, 03-06-2024	6 000	6	6
Banque Laurentienne du Canada, 1,603 %, 06-05-2026	2 000	2	2
Liberty Utilities (Canada) LP, 3,315 %, 14-02-2050	5 000	5	5
Les Compagnies Loblaw limitée, 2,284 %, 07-05-2030	10 000	10	10
Lower Mattagami Energy LP, 2,433 %, 14-05-2031	6 000	6	6
Lower Mattagami Energy LP, 3,42 %, 20-06-2024	10 000	11	10
Banque Manuvie du Canada, 1,504 %, 25-06-2025	20 000	20	20
Banque Manuvie du Canada, 1,536 %, 14-09-2026	10 000	10	10
Banque Manuvie du Canada, 2,378 %, 19-11-2024	5 000	5	5
Société Financière Manuvie, 3,317 %, 09-05-2028	10 000	10	10
Société Financière Manuvie, 4,10 %, 19-03-2082	7 000	7	7
MEG Energy Corp., 5,875 %, 01-02-2029	5 000	6	7
Morgan Stanley, taux variable, 21-03-2025	20 000	20	20

Fonds équilibré 9.11M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Banque Nationale du Canada, 1,534 %, 15-06-2026	6 000	6	6
Banque Nationale du Canada, 2,237 %, 04-11-2026	8 000	8	8
Banque Nationale du Canada, 2,58 %, 03-02-2025	26 000	26	27
Banque Nationale du Canada, 2,983 %, 04-03-2024	30 000	31	31
Banque Nationale du Canada, 4,05 %, 15-08-2081	7 000	7	7
NAV CANADA, 2,063 %, 29-05-2030	10 000	10	10
North Battleford Power LP, 4,958 %, 31-12-2032	7 412	7	8
North West Redwater Partnership, 2,80 %, 01-06-2027	29 000	28	30
North West Redwater Partnership, 3,70 %, 23-02-2043	10 000	10	10
North West Redwater Partnership/NWR Financing Co. Ltd., 2,80 %, 01-06-2031	14 000	14	14
Nouvelle Autoroute 30 Financement Inc., 4,114 %, 31-03-2042	9 990	10	11
Nova Scotia Power Inc., 3,571 %, 05-04-2049	5 000	5	5
NuVista Energy Ltd., 7,875 %, 23-07-2026	10 000	10	10
OMERS Finance Trust, 2,60 %, 14-05-2029	10 000	10	10
OMERS Realty Corp., 3,244 %, 04-10-2027	23 000	23	24
OMERS Realty Corp., 3,628 %, 05-06-2030	18 000	18	20
Ontario Power Generation, 2,893 %, 08-04-2025	20 000	20	21
Ontario Teachers' Finance Trust, 1,10 %, 19-10-2027	5 000	5	5
Parkland Corp. of Canada, 3,875 %, 16-06-2026	17 000	17	17
Parkland Corp. of Canada, 4,50 %, 01-10-2029	30 000	38	38
Parkland Corp. of Canada, 6,00 %, 23-06-2028	10 000	10	11
Pembina Pipeline Corp., 3,53 %, 10-12-2031	5 000	5	5
Pembina Pipeline Corp., 3,62 %, 03-04-2029	10 000	10	11
Pembina Pipeline Corp., 4,02 %, 27-03-2028	30 000	32	32
Pembina Pipeline Corp., 4,54 %, 03-04-2049	10 000	10	11
Pembina Pipeline Corp., 4,74 %, 21-01-2047	2 000	2	2
Pembina Pipeline Corp., 4,75 %, 26-03-2048	9 000	10	10
Pembina Pipeline Corp., 4,81 %, 25-03-2044	10 000	11	11
Prime Structured Mortgage Trust, 1,856 %, 15-11-2024	8 000	8	8
PSP Capital Inc., 0,90 %, 15-06-2026	13 000	13	13
PSP Capital Inc., 2,05 %, 15-01-2030	17 000	17	17
Reliance LP, 2,67 %, 01-08-2028	16 000	16	16
Reliance LP, 2,68 %, 01-12-2027	10 000	10	10
Fonds de placement immobilier RioCan, 2,829 %, 08-11-2028	3 000	3	3
Rogers Communications Inc., 5,00 %, 17-12-2081	15 000	15	15
Rogers Communications Inc., 3,25 %, 01-05-2029	5 000	5	5
Banque Royale du Canada, 1,67 %, 28-01-2033	21 000	21	20

Fonds équilibré 9.11M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Banque Royale du Canada, 1,833 %, 31-07-2028	15 000	15	15
Banque Royale du Canada, 2,088 %, 30-06-2030	10 000	10	10
Banque Royale du Canada, 2,14 %, 03-11-2031	12 000	12	12
Banque Royale du Canada, 2,328 %, 28-01-2027	3 000	3	3
Banque Royale du Canada, 2,88 %, 23-12-2029	10 000	10	10
Banque Royale du Canada, 3,65 %, 24-11-2081	11 000	11	11
Banque Royale du Canada, 4,00 %, 24-02-2081	16 000	16	16
Métaux Russel Inc., 6,00 %, 16-03-2026	10 000	10	10
Sagen MI Canada Inc., 3,261 %, 05-03-2031	5 000	5	5
Sagen MI Canada Inc., 4,95 %, 24-03-2081	4 000	4	4
Saputo Inc., 1,415 %, 19-06-2026	10 000	10	10
Saputo Inc., 2,242 %, 16-06-2027	4 000	4	4
Saputo Inc., 2,297 %, 22-06-2028	3 000	3	3
Saputo Inc., 2,876 %, 19-11-2024	5 000	5	5
Sea To Sky Highway Investment LP, 2,629 %, 31-08-2030	6 971	7	7
Shaw Communications Inc., 2,90 %, 09-12-2030	4 000	4	4
Shaw Communications Inc., 3,80 %, 01-03-2027	20 000	21	21
Shaw Communications Inc., 4,40 %, 02-11-2028	15 000	15	16
Sienna Senior Living Inc., 2,82 %, 31-03-2027	2 000	2	2
Sienna Senior Living Inc., 3,109 %, 04-11-2024	5 000	5	5
Sienna Senior Living Inc., 3,45 %, 27-02-2026	10 000	10	10
SmartCentres REIT, 3,526 %, 20-12-2029	15 000	15	16
SmartCentres REIT, 3,834 %, 21-12-2027	3 000	3	3
South Coast British Columbia Transportation Authority, 1,60 %, 03-07-2030	10 000	10	10
Spy Hill Power LP, 4,14 %, 31-03-2036	8 075	8	9
Summit Industrial Income REIT, 1,82 %, 01-04-2026	5 000	5	5
Summit Industrial Income REIT, 2,25 %, 12-01-2027	3 000	3	3
Summit Industrial Income REIT, 2,44 %, 14-07-2028	3 000	3	3
La Financière Sun Life inc., 2,06 %, 01-10-2035	10 000	10	10
La Financière Sun Life inc., 2,38 %, 13-08-2029	10 000	10	10
La Financière Sun Life inc., 2,58 %, 10-05-2032	10 000	10	10
La Financière Sun Life inc., 2,80 %, 21-11-2033	13 000	13	13
La Financière Sun Life inc., 3,60 %, 30-06-2081	8 000	8	8
Suncor Énergie Inc., 3,10 %, 24-05-2029	20 000	20	21
Suncor Énergie Inc., 3,95 %, 04-03-2051	6 000	6	6
Superior Plus LP, 4,25 %, 18-05-2028	10 000	10	10
TELUS Corp., 2,05 %, 07-10-2030	10 000	10	9

Fonds équilibré 9.11M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
TELUS Corp., 2,35 %, 27-01-2028	5 000	5	5
TELUS Corp., 2,85 %, 13-11-2031	10 000	10	10
TELUS Corp., 3,15 %, 19-02-2030	5 000	5	5
TELUS Corp., 3,95 %, 16-02-2050	2 000	2	2
TELUS Corp., 4,85 %, 05-04-2044	13 000	16	15
La Banque de Nouvelle-Écosse, 1,40 %, 01-11-2027	21 000	21	20
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,16 %, 03-02-2025	6 000	6	6
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,49 %, 23-09-2024	28 000	28	29
La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,70 %, 27-07-2081	14 000	14	14
La Banque de Nouvelle-Écosse, taux variable, 04-08-2026	14 000	14	14
L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie, 3,625 %, 17-04-2026	3 000	3	3
L'Ordre Indépendant des Forestiers, 2,885 %, 15-10-2035	5 000	5	5
La Banque Toronto-Dominion, 1,888 %, 08-03-2028	30 000	30	30
La Banque Toronto-Dominion, 1,896 %, 11-09-2028	17 000	17	17
La Banque Toronto-Dominion, 1,943 %, 13-03-2025	20 000	20	20
La Banque Toronto-Dominion, 3,06 %, 26-01-2032	10 000	11	10
La Banque Toronto-Dominion, 3,105 %, 22-04-2030	12 000	12	12
La Banque Toronto-Dominion, 3,60 %, 31-10-2081	9 000	9	9
Thomson Reuters Corp., 2,239 %, 14-05-2025	10 000	10	10
Groupe TMX Ltée, 2,016 %, 12-02-2031	3 000	3	3
Groupe TMX Ltée, 2,997 %, 11-12-2024	40 000	41	41
Toronto Hydro Corp., 2,47 %, 20-10-2031	5 000	5	5
Tourmaline Oil Corp., 2,529 %, 12-02-2029	4 000	4	4
Toyota Crédit Canada Inc., 1,18 %, 23-02-2026	10 000	10	10
TransCanada PipeLines Ltd., 3,00 %, 18-09-2029	20 000	20	21
TransCanada PipeLines Ltd., 3,80 %, 05-04-2027	20 000	21	21
TransCanada PipeLines Ltd., 4,18 %, 03-07-2048	10 000	11	10
TransCanada PipeLines Ltd., taux variable, 18-05-2077	20 000	19	21
TransCanada PipeLines Ltd., taux variable, 09-06-2024	13 000	13	13
TransCanada Trust, 4,20 %, 04-03-2081	14 000	14	14
Transcontinental inc., 2,28 %, 13-07-2026	2 000	2	2
Ventas Canada Finance Ltd., 2,45 %, 04-01-2027	6 000	6	6
Ventas Canada Finance Ltd., 2,55 %, 15-03-2023	20 000	20	20
Ventas Canada Finance Ltd., 2,80 %, 12-04-2024	10 000	10	10
Ventas Canada Finance Ltd., 3,30 %, 01-12-2031	6 000	6	6
Vidéotron Ltée, 4,50 %, 15-01-2030	10 000	10	10
Vidéotron Ltée, 5,125 %, 15-04-2027	20 000	26	26

Fonds équilibré 9.11M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Vidéotron Ltée, 3,625 %, 15-06-2028	10 000	10	10
Waste Management of Canada Corporation, 2,60 %, 23-09-2026	10 000	10	10
WSP Global Inc., 2,408 %, 19-04-2028	13 000	13	13
Total des obligations de sociétés – non convertibles		2 827	2 882
Obligations de sociétés – convertibles			
Columbia Care Inc., 6,00 %, 29-06-2025, convertibles	1 000	1	1
Total des obligations de sociétés – convertibles		1	1
Titres adossés à des créances hypothécaires			
BMW Canada Inc., 0,325 %, 20-07-2023	3 000	1	1
Creation Technologies Inc., prêt à terme B de premier rang, 24-09-2028	6 000	7	8
Scotial Capital Inc., 0,89 %, 01-09-2026	6 000	6	6
Scotial Capital Inc., 1,25 %, 01-03-2025	10 000	8	8
La Banque Toronto-Dominion, 5,38 %, 01-07-2028	183 000	70	80
Total des titres adossés à des créances hypothécaires		92	103
Total des obligations canadiennes		4 798	4 932
Obligations américaines			
Obligations du gouvernement fédéral			
Obligations du Trésor des États-Unis, 0,875 %, 15-11-2030	59 900	68	72
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,125 %, 15-01-2030	20 000	30	30
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,25 %, 15-02-2050	32 000	49	53
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,75 %, 15-07-2028	40 000	56	64
Total des obligations du gouvernement fédéral		203	219
Obligations de sociétés – non convertibles			
Alexandria Real Estate Equities Inc., 2,00 %, 18-05-2032	2 000	3	2
American Tower Corp. REIT, 1,875 %, 15-10-2030	10 000	13	12
AT&T Inc., 2,25 %, 01-02-2032	10 000	13	12
AT&T Inc., taux variable, 25-03-2024	5 000	6	6
Athene Global Funding, 2,10 %, 24-09-2025	10 000	10	10

Fonds équilibré 9.11M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations américaines (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Athene Global Funding, taux variable, 09-04-2024	15 000	15	15
Bank of America Corp., 1,978 %, 15-09-2027	5 000	5	5
Bank of America Corp., 2,598 %, 04-04-2029	10 000	10	10
Bank of America Corp., 3,515 %, 24-03-2026	10 000	10	10
Bank of America Corp., taux variable, 15-09-2027	9 000	9	9
Charter Communications Operating LLC, 2,80 %, 01-04-2031	20 000	28	25
Charter Communications Operating LLC, 4,50 %, 01-02-2024	10 000	13	13
Charter Communications Operating LLC, 5,05 %, 03-03-2029	14 000	19	20
Charter Communications Operating LLC/Charter Communications Operating Capital Corp., 2,30 %, 01-02-2032	5 000	7	6
CommScope Finance LLC, 8,25 %, 01-03-2027	3 000	4	4
ConocoPhillips, 2,40 %, 15-02-2031	5 000	6	6
Costco Wholesale Corp., 1,375 %, 20-06-2027	20 000	28	25
Exxon Mobil Corp., 2,61 %, 15-10-2030	10 000	14	13
Exxon Mobil Corp., 2,992 %, 19-03-2025	10 000	15	13
Ford Motor Co., 3,25 %, 12-02-2032	19 000	24	25
Foxtrot Escrow Issuer LLC/Foxtrot Escrow Corp., 12,25 %, 15-11-2026	4 000	5	6
Goldman Sachs Group Inc., taux variable, 29-04-2025	18 000	18	18
Gray Escrow II Inc., 5,375 %, 15-11-2031	5 000	6	7
HCA Inc., 3,50 %, 01-09-2030	5 000	7	7
JPMorgan Chase & Co., 1,896 %, 05-03-2028	15 000	15	15
LABL Escrow Issuer LLC, 10,50 %, 15-07-2027	3 000	4	4
LABL Escrow Issuer LLC, 6,75 %, 15-07-2026	2 000	3	3
Mastercard Inc., 1,90 %, 15-03-2031	3 000	4	4
MEG Energy Corp., 7,125 %, 01-02-2027	5 000	7	7
Morgan Stanley, 3,00 %, 07-02-2024	30 000	30	31
Mozart Debt Merger Sub Inc., 3,875 %, 01-04-2029	11 000	14	14
Mozart Debt Merger Sub Inc., 5,25 %, 01-10-2029	4 000	5	5
Nestlé Holdings Inc., 2,192 %, 26-01-2029	7 000	7	7
Nexstar Escrow Inc., 5,625 %, 15-07-2027	3 000	4	4
NextEra Energy Capital Holdings Inc., 1,90 %, 15-06-2028	4 000	5	5
NextEra Energy Capital Holdings Inc., 2,25 %, 01-06-2030	10 000	14	13
PayPal Holdings Inc., 2,40 %, 01-10-2024	10 000	13	13
PayPal Holdings Inc., 2,65 %, 01-10-2026	10 000	13	13
Pearl Merger Sub Inc., 6,75 %, 01-10-2028	4 000	5	5
QVC Inc., 4,375 %, 01-09-2028	13 000	17	16
R.R. Donnelley & Sons Co., 6,125 %, 01-11-2026	5 000	6	7

Fonds équilibré 9.11M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations américaines (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Sinclair Television Group Inc., 5,125 %, 15-02-2027	10 000	12	12
Sydney Airport Finance Co. Pty Ltd., 3,625 %, 28-04-2026	20 000	25	27
Terraform Power Operating, 5,00 %, 31-01-2028	10 000	12	13
The Clorox Co., 1,80 %, 15-05-2030	5 000	7	6
The Estée Lauder Companies Inc., 1,95 %, 15-03-2031	5 000	6	6
The Goldman Sachs Group Inc., 2,013 %, 28-02-2028	15 000	15	15
The Goldman Sachs Group Inc., 2,599 %, 30-11-2027	13 000	13	13
The Walt Disney Co., 3,057 %, 30-03-2027	7 000	7	7
T-Mobile USA Inc., 3,50 %, 15-04-2025	5 000	6	7
T-Mobile USA Inc., 3,75 %, 15-04-2027	10 000	12	14
Univision Communications Inc., 4,50 %, 01-05-2029	5 000	6	6
Ventas Realty LP, 4,00 %, 01-03-2028	10 000	12	14
Verizon Communications Inc., 1,75 %, 20-01-2031	10 000	13	12
Verizon Communications Inc., 2,375 %, 22-03-2028	10 000	10	10
Verizon Communications Inc., 2,50 %, 16-05-2030	30 000	31	30
Verizon Communications Inc., 2,55 %, 21-03-2031	13 000	16	17
Verizon Communications Inc., taux variable, 20-03-2026	5 000	6	6
Walgreens Boots Alliance Inc., 3,20 %, 15-04-2030	20 000	28	27
Wells Fargo & Co., 2,493 %, 18-02-2027	30 000	30	30
Wells Fargo & Co., 2,568 %, 01-05-2025	20 000	20	20
Wells Fargo & Co., 2,975 %, 19-05-2026	41 000	42	42
Wells Fargo & Co., 3,90 %, 15-03-2026	1 000	1	1
Welltower Inc., 4,125 %, 15-03-2029	10 000	13	14
Welltower Inc., 4,25 %, 15-04-2028	10 000	13	14
Total des obligations de sociétés – non convertibles		810	808
Titres adossés à des créances hypothécaires			
ABG Intermediate Holdings 2 LLC, prêt à terme de premier rang, 29-09-2024	9 549	12	12
ADS Tactical Inc., prêt à terme de premier rang, 04-03-2028	9 750	12	12
Adtalem Global Education Inc., prêt à terme B de premier rang, 12-02-2028	10 000	13	13
Advantage Sales & Marketing Inc., prêt à terme B de premier rang, 28-10-2027	9 925	13	13
Aegis Toxicology Science Corp., prêt à terme B de premier rang, 09-05-2025	7 212	9	9
Alcami Carolinas Corp., prêt à terme de premier rang, 06-07-2025	9 700	13	11
Alchemy US Holdco 1 LLC, prêt à terme B de premier rang, 01-10-2025	8 274	10	10
Alpine US Bidco LLC, prêt à terme de premier rang, 13-04-2021	3 990	5	5

Fonds équilibré 9.11M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations américaines (suite)			
Titres adossés à des créances hypothécaires (suite)			
Amentum Government Services Holdings LLC, prêt à terme B de premier rang, taux variable, 31-01-2027	9 950	13	13
AP Core Holdings II LLC, prêt à terme de premier rang, 21-07-2027	6 000	7	8
APM Global Holdings Pty Ltd., prêt à terme de premier rang, 30-06-2026	2 299	3	3
Arc Falcon I Inc., prêt à terme de premier rang, 22-09-2028	5 236	7	7
Arc Falcon I Inc., prêt à terme de premier rang à prélèvement différés, 22-09-2028	764	1	1
Ascend Wellness Holdings Inc., prêt à terme de premier rang, 27-08-2025	4 000	5	5
Astra Acquisition Corp., prêt à terme B de premier rang, 22-10-2028	6 000	7	7
Ball Metalpack Finco, prêt à terme B de premier rang, 26-07-2025	9 675	13	12
Castle US Holding Corp., prêt à terme B de premier rang, 31-01-2027	4 979	6	6
CCS-CMGC Holdings Inc., prêt à terme de premier rang, 25-09-2025	9 725	12	12
Citadel Securities LP, prêt à terme B de premier rang, 27-02-2028	28 669	37	36
Cowen Inc., prêt à terme B de premier rang, 12-03-2028	9 925	12	13
Crown Subsea Communications Holding Inc., prêt à terme de premier rang, 20-04-2027	3 205	4	4
DEI Sales Inc., prêt à terme B de premier rang, 23-04-2028	5 963	7	8
DIRECTV Financing LLC, prêt à terme de premier rang, 22-07-2027	9 000	11	11
Domtar Corp., prêt à terme B de premier rang, 01-10-2028	2 710	3	3
Domtar Corp., prêt à terme B de premier rang à prélèvements différés, 01-10-2028	1 290	2	2
Dotdash Meredith Inc., prêt à terme B de premier rang, 23-11-2028	7 000	9	9
Flynn America LP, prêt à terme B de premier rang, 23-07-2028	5 000	6	6
Frontier Communications Corp., prêt à terme B de premier rang, débiteur-exploitant, 08-10-2027	9 950	12	13
Gannett Holdings LLC, prêt à terme B de premier rang, 08-02-2026	9 329	12	12
Garrett LX I Sarl, prêt à terme B de premier rang, 05-03-2028 (actions en €)	10 000	15	14
Garrett LX I Sarl, prêt à terme B de premier rang, 05-03-2028 (actions en $ US)	10 000	13	13
Gateway Merger Sub Inc., prêt à terme de premier rang, 25-06-2028	5 000	6	6
Grab Holdings Inc., prêt à terme B de premier rang, 29-01-2026	9 950	12	13
Gray Television Inc., prêt à terme D de premier rang, 27-10-2028	19 000	23	24
Hudson River Trading LLC, prêt à terme B de premier rang, 18-02-2027	9 950	13	13
INEOS US Petrochem LLC, prêt à terme B de premier rang, 21-01-2026	9 975	13	13
Ingram Micro Inc., prêt à terme B de premier rang, 01-04-2028	9 975	12	13
Intermediate Dutch, prêt à terme B de premier rang, 05-02-2028	9 950	13	13
ION Trading Finance Ltd, prêt à terme B de premier rang, 26-03-2028	9 975	13	13
Isagenix International LLC, prêt à terme B de premier rang, 26-04-2025	5 115	7	5
Jadex Inc., prêt à terme de premier rang, 12-02-2028	9 950	13	12
Jane Street Group LLC, prêt à terme B de premier rang, 21-01-2027	9 925	13	12
Jazz Financing Lux Sarl, prêt à terme B de premier rang, 22-04-2028	8 978	11	11
Journey Personal Care Corp., prêt à terme de premier rang, 19-02-2028	9 975	13	13

Fonds équilibré 9.11M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations américaines (suite)			
Titres adossés à des créances hypothécaires (suite)			
Keane Group Holdings LLC, prêt à terme B de premier rang, 18-05-2025	9 675	12	12
Knight Health Holdings LLC, prêt à terme B de premier rang, 17-12-2028	5 000	6	6
Kronos Acquisition Holdings Inc., prêt à terme B de premier rang, 22-12-2026	9 925	13	12
LTR Intermediate Holdings Inc., prêt à terme B de premier rang, 23-04-2028	3 990	5	5
Magenta Buyer LLC, prêt à terme de premier rang, 03-05-2028	7 980	10	10
Mav Acquisition Corp., prêt à terme B de premier rang, 21-07-2028	6 000	7	8
McKissock Investment Holdings LLC, prêt à terme B de premier rang, 17-06-2028	3 990	5	5
Mozart Borrower LP, prêt à terme B de premier rang, 30-09-2028	8 000	10	10
Murphy USA Inc., prêt à terme B de premier rang, 29-01-2028	9 950	13	13
New Frontera Holdings LLC, prêt à terme de premier rang, 28-07-2026	947	1	1
New Frontera Holdings LLC, prêt à terme de second rang, 28-07-2028	912	1	1
OneDigital Borrower LLC, prêt à terme B de premier rang, 30-10-2027	9 952	12	13
Organon & Co., prêt à terme B de premier rang, 08-04-2028	9 642	12	12
Osmosis Debt Merger Sub Inc., prêt à terme B de premier rang, 17-06-2028	3 556	4	5
Osmosis Debt Merger Sub Inc., prêt à terme de premier rang à prélèvements différés, 17-06-2028	444	1	1
Plaze Inc., prêt à terme B de premier rang, 03-08-2026	9 900	13	12
Pluto Acquisition I Inc., prêt à terme B de premier rang, 20-06-2026	4 988	6	6
Project Sky Debt Merger Sub Inc., prêt à terme B de premier rang, 10-08-2028	6 000	7	8
RH, prêt à terme B de premier rang, 15-10-2028	27 000	33	34
Signal Parent Inc., prêt à terme B de premier rang, 01-04-2028	9 975	12	12
Sorenson Communications LLC, prêt à terme B de premier rang, 12-03-2026	9 210	11	12
Spa US HoldCo Inc., prêt à terme B de premier rang, 12-03-2028	9 950	12	13
Specialty Pharma III Inc., prêt à terme de premier rang, 24-02-2028	10 000	12	13
SS&C Technologies Holdings Inc., prêt à terme B5 de premier rang, 16-04-2025	9 552	12	12
Stitch Acquisition Corp., prêt à terme B de premier rang, 27-07-2028	4 000	5	5
Sunset Debt Merger Sub Inc., prêt à terme B de premier rang, 17-09-2028	9 000	11	11
Sycamore Buyer LLC, prêt à terme B de premier rang, 24-09-2028	8 000	10	10
Sylvamo Corp., prêt à terme B de premier rang, 20-08-2028	3 822	5	5
Terrier Media Buyer, prêt à terme B de premier rang, 17-12-2026	16 826	22	21
Tory Burch LLC, prêt à terme B de premier rang, 15-04-2028	5 985	7	8
Triton Water Holdings Inc., prêt à terme B de premier rang, 31-03-2028	9 975	12	13
Ultra Clean Holdings Inc., prêt à terme de premier rang, 27-08-2025	4 164	5	5
Univision Communications Inc., prêt à terme B de premier rang, 07-05-2028	10 000	12	13
Veregy, prêt à terme de premier rang, 03-11-2027	9 925	13	13
VeriFone Systems Inc., prêt à terme de premier rang, 10-08-2025	9 700	13	12
Vertex Aerospace Services Corp., prêt à terme B de premier rang, 27-10-2028	3 000	4	4
WildBrain Ltd., prêt à terme B de premier rang, 18-03-2028	9 950	12	13

Fonds équilibré 9.11M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations américaines (suite)			
Titres adossés à des créances hypothécaires (suite)			
WireCo WorldGroup Inc., prêt à terme B de premier rang, 29-10-2028	4 000	5	5
Xperi Holding Corp., prêt à terme B de premier rang, 01-06-2025	4 856	6	6
Zotec Partners LLC, prêt à terme B de premier rang, 09-02-2024	2 367	3	3
Total des titres adossés à des créances hypothécaires		841	847
Total des obligations américaines		1 854	1 874
Obligations mondiales			
Australie			
Transurban Finance Co. Pty Ltd., 4,555 %, 14-11-2028	20 000	20	22
Autriche			
Suzano Austria GmbH, 2,50 %, 15-09-2028, 144A	5 000	6	6
Irlande			
ION Trading Finance Ltd, prêt à terme B de premier rang, 01-04-2028	9 975	15	14
Japon			
Toyota Motor Corp., 1,339 %, 25-03-2026	4 000	5	5
Jersey			
Heathrow Funding Ltd., 2,694 %, 13-10-2027	9 000	9	9
Heathrow Funding Ltd., 3,25 %, 21-05-2025	40 000	41	41
Heathrow Funding Ltd., 3,726 %, 13-04-2033	13 000	13	14
Heathrow Funding Ltd., 3,782 %, 04-09-2032	10 000	10	11
Luxembourg			
Aroundtown SA, 4,625 %, 18-09-2025	10 000	10	11
LSF10 XL Bidco SCA, prêt à terme B de premier rang, 30-03-2028	10 000	15	14
Luxembourg Investment Co. 428 SARL, prêt à terme B de premier rang, 22-10-2028	6 000	7	8
Pays-Bas			
NXP BV/NXP Funding LLC/NXP USA Inc., 2,65 %, 15-02-2032	2 000	2	3
Teva Pharmaceuticals NE, 2,80 %, 21-07-2023	15 000	17	19

Fonds équilibré 9.11M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations mondiales (suite)			
Royaume-Uni			
INEOS 226 Ltd., prêt à terme B de premier rang, 21-01-2026	10 000	15	14
National Grid Electricity Transmission PLC, 2,301 % 22-06-2029	10 000	10	10
Total des obligations mondiales		195	201
Total des obligations		6 847	7 005
Actions ordinaires canadiennes			
Services de communication			
Québecor Média inc., cat. B, à droit de vote subalterne	11 600	333	331
Consommation discrétionnaire			
Les Vêtements de Sport Gildan Inc.	2 800	125	150
Sleep Country Canada Holdings Inc.	7 600	288	285
Biens de consommation de base			
Alimentation Couche-Tard Inc.	298	8	16
Les Compagnies Loblaw limitée	1 105	83	115
Énergie			
Birchcliff Energy Ltd.	24 700	178	160
Canadian Natural Resources Ltd.	2 800	98	150
Crescent Point Energy Corp.	2 300	14	16
Hydro One Ltd.	11 071	320	364
Tourmaline Oil Corp.	7 800	261	319
Produits financiers			
Banque de Montréal	221	20	30
Brookfield Asset Management Inc.	3 244	140	248
Groupe Canaccord Genuity inc.	18 400	222	277
Banque Canadienne Impériale de Commerce	536	60	79
Element Fleet Management Corp.	5 010	56	65
Fairfax Financial Holdings Ltd., à droit de vote subalterne	600	343	373
iA Société financière inc.	1 210	62	88
Société Financière Manuvie	8 988	205	217
Banque Nationale du Canada	3 400	315	328
Banque Royale du Canada	1 264	108	170

Fonds équilibré 9.11M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires canadiennes (suite)			
Produits financiers (suite)			
La Financière Sun Life inc.	2 760	144	194
La Banque de Nouvelle-Écosse	2 143	148	192
La Banque Toronto-Dominion	3 045	203	295
Produits industriels			
Quincaillerie Richelieu Ltée	2 432	72	106
Métaux Russel Inc.	9 700	329	326
Transcontinental Inc., cat. A, à droit de vote subalterne	5 707	137	116
Westshore Terminals Investment Corp.	4 400	74	118
Technologies de l'information			
Shopify Inc. ($ CA)	122	225	212
Matériaux			
First Quantum Minerals Ltd.	728	8	22
Nutrien Ltd. ($ CA)	1 200	88	114
West Fraser Timber Co. Ltd.	2 862	153	345
Immobilier			
Artis REIT	28 700	336	343
Services d'intérêt public			
ATCO Ltd., cat. I, sans droit de vote	300	12	13
Canadian Utilities Ltd., cat. A, sans droit de vote	9 500	334	349
Capital Power Corp.	300	13	12
Total des actions ordinaires canadiennes		5 515	6 538
Actions privilégiées canadiennes			
Services de communication			
BCE Inc., 2,75 %, privilégiées	53	1	1
BCE Inc., 3,61 %, privilégiées	108	2	2
Biens de consommation de base			
Les Compagnies Loblaw limitée, 5,30 %, privilégiées	31	1	1

Fonds équilibré 9.11M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions privilégiées canadiennes (suite)			
Énergie			
Corporation TC Énergie, 4,90 %, privilégiées	312	8	8
Produits financiers			
Brookfield Asset Management Inc., 5,30 %, privilégiées, convertibles, série 46	58	1	1
Services d'intérêt public			
Emera Inc., 4,25 %, privilégiées	27	1	1
Emera Inc., 4,60 %, privilégiées	70	2	2
TransAlta Corp., 2,709 %, privilégiées	94	1	2
Total des actions privilégiées canadiennes		17	18
Actions ordinaires américaines			
Services de communication			
Alphabet Inc., cat. A	70	137	257
Alphabet Inc., cat. C	109	284	399
Fox Corp., cat. B	300	15	13
Lumen Technologies Inc.	800	12	13
Meta Platforms Inc.	87	20	37
Consommation discrétionnaire			
Ford Motor Co.	1 968	23	52
Biens de consommation de base			
Colgate Palmolive Co.	300	30	32
The Hershey Co.	100	22	24
The Procter & Gamble Co.	1 853	304	383
Soins de santé			
Amgen Inc.	300	75	85
Cardinal Health Inc.	2 900	177	189
Cigna Corp.	1 200	352	349
Johnson & Johnson Inc.	600	110	130
Moderna Inc.	300	104	96
Quest Diagnostics Inc.	100	18	22

Fonds équilibré 9.11M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires américaines (suite)			
Produits industriels			
Knight-Swift Transportation Holdings Inc.	4 200	241	324
United Rentals Inc.	444	58	187
Technologies de l'information			
Apple Inc.	800	56	180
Applied Materials Inc.	47	2	9
Cisco Systems Inc.	2 100	160	168
Hewlett-Packard Enterprise Co.	6 764	96	135
Intel Corp.	1 335	111	87
Microsoft Corp.	900	152	383
NetApp Inc.	1 650	119	192
Texas Instruments Inc.	750	125	179
Matériaux			
Nucor Corporation	100	14	14
Total des actions ordinaires américaines		2 817	3 939
Actions ordinaires mondiales			
Australie			
Fortescue Metals Group Ltd.	789	18	14
Bermudes			
Brookfield Renewable Partners LP, 5,00 %, série 11, privilégiées	132	3	3
Brookfield Renewable Partners LP, 5,00 %, série 13, privilégiées	50	1	1
Everest Re Group Ltd.	129	38	45
Danemark			
A.P. Moller - Maersk AS, cat. A	65	221	274
A.P. Moller - Maersk AS, cat. B	12	43	54
Finlande			
Fortum OYJ	8 062	311	311

Fonds équilibré 9.11M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires mondiales (suite)			
France			
Hermes International	145	331	321
LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton SE	80	75	84
Vivendi SE	1 429	23	24
Allemagne			
Daimler AG	105	13	10
Daimler Truck Holding AG	53	2	2
Infineon Technologies AG	210	13	12
Irlande			
Seagate Technology PLC	1 189	88	170
Italie			
Moncler SPA	134	13	12
Japon			
Advantest Corp.	300	37	36
Fujifilm Holdings Corp.	1 400	142	131
Japan Post Holdings Co. Ltd.	27 600	287	272
Nippon Telegraph & Telephone Corp.	400	14	14
Nippon Yusen KK	1 900	126	183
Tokyo Electron Ltd.	400	246	290
Pays-Bas			
ASML Holding NV	14	15	14
LyondellBasell Industries NV, cat. A	769	102	90

Fonds équilibré 9.11M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires mondiales (suite)			
Royaume-Uni			
JD Sports Fashion PLC	37 970	134	142
Liberty Global PLC, cat. A	3 000	89	105
Total des actions ordinaires mondiales		2 385	2 614
Total des actions		10 734	13 109

Fonds équilibré 9.11M

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts, de contrats ou d'actions, les valeurs nominales ou les prix contractuels)

Au 31 décembre 2021

Tableau des contrats dérivés

Contrats de change à terme

		Monnaie achetée		Monnaie vendue			
Prix contractuel	Date de règlement	Monnaie	Valeur au 31 décembre	Monnaie	Valeur au 31 décembre		Profit (perte) latent
0,8060	18 février 2022	Dollar américain	89	Dollar canadien	87		2
						Actifs dérivés	**2**
1,2598	14 janvier 2022	Dollar canadien	240	Dollar américain	241		(1)
1,2597	14 janvier 2022	Dollar canadien	236	Dollar américain	237		(1)
1,4390	21 janvier 2022	Dollar canadien	21	Euro	21		-
1,4268	21 janvier 2022	Dollar canadien	21	Euro	21		-
1,2589	21 janvier 2022	Dollar canadien	73	Dollar américain	74		(1)
1,2548	28 janvier 2022	Dollar canadien	57	Dollar américain	58		(1)
1,2546	28 janvier 2022	Dollar canadien	340	Dollar américain	343		(3)
1,2328	11 février 2022	Dollar canadien	94	Dollar américain	95		(2)
1,2317	11 février 2022	Dollar canadien	93	Dollar américain	95		(2)
1,4329	18 février 2022	Dollar canadien	41	Euro	41		-
1,2569	18 février 2022	Dollar canadien	191	Dollar américain	192		(1)
1,2355	18 février 2022	Dollar canadien	169	Dollar américain	172		(3)
1,2359	18 février 2022	Dollar canadien	438	Dollar américain	446		(8)
1,2576	11 mars 2022	Dollar canadien	103	Dollar américain	104		(1)
1,2450	11 mars 2022	Dollar canadien	50	Dollar américain	50		(1)
1,2586	18 mars 2022	Dollar canadien	16	Dollar américain	16		-
1,2587	18 mars 2022	Dollar canadien	217	Dollar américain	217		(1)
						Passifs dérivés	**(23)**
Total des contrats de change à terme							**(21)**

Contrats à terme normalisés

Nombre de contrats	Prix contractuel moyen	Contrats à terme normalisés	Date d'échéance	Montant notionnel	Prix au 31 décembre	Profit (perte) latent
(1)	CAD 193,54	Obligation ultra des É.-U., 31-03-2022	31 mars 2022	CAD 197	CAD 197,13	(2)
					Passifs dérivés	**(2)**
Total des contrats à terme normalisés						**(2)**

Total des instruments dérivés à la juste valeur		**(23)**
Coûts de transaction (se reporter aux notes annexes – note 2)	**(10)**	
Total des placements	**17 571**	**20 091**

Fonds équilibré 9.11M

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds équilibré 9.11M (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

Fonds équilibré 9.11M

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

C. Risque de change (continued)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2021, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2021

Devise	**Placements**	**Trésorerie, dépôts à court terme et découverts**	**Total***	**Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats**
Dollar américain	**4 292 $**	**(20) $**	**4 272 $**	**43 $**
Yen japonais	**926**	**—**	**926**	**9**
Euro	**788**	**—**	**788**	**8**
Autres devises	**484**	**—**	**484**	**5**
Total	**6 490 $**	**(20) $**	**6 470 $**	**65 $**
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			**31,5 %**	**0,3 %**

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

2020

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	2 423 $	4 $	2 427 $	24 $
Autres devises	475	—	475	5
Total	2 898 $	4 $	2 902 $	29 $
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			16,4 %	0,2 %

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

D. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds est exposé au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. Compte tenu de la nature des titres à revenu fixe à court terme dont la durée restante jusqu'à l'échéance est de moins de un an, de tels placements ne sont généralement pas exposés à un risque important de fluctuation de leur valeur par suite de variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La Compagnie gère de façon professionnelle le risque associé à chaque titre et à chaque fonds.

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt selon la durée restante jusqu'à l'échéance.

	2021				
	1 an ou moins	**Plus de 1 an à 5 ans**	**Plus de 5 ans à 10 ans**	**Plus de 10 ans**	**Total**
Obligations	**— $**	**1 650 $**	**3 195 $**	**2 160 $**	**7 005 $**

	2020				
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Obligations	— $	1 539 $	3 187 $	1 491 $	6 217 $

Au 31 décembre 2021, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, l'actif net attribuable aux titulaires de contrats aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 620 $ (510 $ au 31 décembre 2020) ou d'environ 3,0 % (2,9 % au 31 décembre 2020) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats, selon l'hypothèse d'une variation correspondante de la courbe de rendement, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs. La sensibilité du Fonds aux variations des taux d'intérêt fait l'objet d'une estimation en fonction de la durée moyenne pondérée du portefeuille d'obligations. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important. (note 10)

E. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. La plus forte concentration du risque de crédit du Fonds découle des titres de créance, tels que les obligations. La juste valeur des instruments de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des instruments de créance représente l'exposition maximale au risque de crédit au 31 décembre 2021. Les renseignements fournis dans le tableau des placements permettent de déterminer le montant du risque de crédit lié à un émetteur particulier. Le Fonds peut investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis ou garantis principalement par le gouvernement du Canada ou du gouvernement d'une province canadienne, des obligations de banques à charte canadiennes ou de sociétés de fiducie, ainsi que du papier commercial dont les notations ont été approuvées. Le risque de défaillance associé à ces titres à revenu fixe à court terme est considéré comme faible. La Compagnie surveille régulièrement le risque de crédit et les notations. Toutes les nouvelles contreparties à des instruments financiers sont soumises à un processus d'approbation.

Il n'y a eu aucune variation de la juste valeur des passifs financiers par suite de changements relatifs aux risques de crédit en 2021 ni en 2020.

Toutes les opérations concernant des titres cotés sont réglées et payées une fois la livraison effectuée par l'intermédiaire de courtiers agréés. Le risque de défaillance est considéré comme minime, étant donné que la livraison de titres vendus n'a lieu qu'à la suite de la réception du paiement par le courtier. Le paiement d'un achat est effectué à la suite de la réception des titres par le courtier.

Les notations présentées ci-dessous sont fournies par des agences de notation indépendantes, dont DBRS, Standard & Poor's, Moody's Investors Service et Fitch Ratings. Nous utilisons la notation la plus faible fournie par les agences de notation.

Fonds équilibré 9.11M

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

E. Risque de crédit (suite)

Les titres de créance, répartis par notation, sont les suivants :

	2021		2020	
	Pourcentage du total des obligations (%)	**Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)**	Pourcentage du total des obligations (%)	Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)
AAA	**6,8**	**2,3**	9,4	3,3
AA	**17,9**	**6,1**	17,5	6,1
A	**22,0**	**7,5**	25,7	9,0
BBB	**33,3**	**11,3**	33,5	11,8
BB ou inférieure	**19,4**	**6,6**	13,5	4,8
SN*	**0,6**	**0,2**	0,4	0,1
Total	**100,0**	**34,0**	100,0	35,1

**Les obligations sans notation (SN) sont des titres adossés à des créances hypothécaires, des obligations faisant l'objet d'un placement privé ou des obligations n'ayant pas été notées par une agence de notation.*

F. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2021, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 131 $ (109 $ au 31 décembre 2020) ou d'environ 0,6 % (0,6 % au 31 décembre 2020) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

Fonds équilibré 9.11M

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

G. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs et des passifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

	2021			
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
Obligations	**— $**	**6 999 $**	**6 $**	**7 005 $**
Actions	**11 509**	**1 600**	**—**	**13 109**
Instruments dérivés	**—**	**2**	**—**	**2**
Total des actifs évalués à la juste valeur	**11 509 $**	**8 601 $**	**6 $**	**20 116 $**
Passifs évalués à la juste valeur				
Instruments dérivés [1]	**2 $**	**23 $**	**— $**	**25 $**
Actif net attribuable aux titulaires de contrats évalué à la juste valeur	**11 507 $**	**8 578 $**	**6 $**	**20 091 $**

[1] Compte non tenu de garanties de 21 $ données à des contreparties.

	2020			
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations	— $	6 217 $	— $	6 217 $
Actions	10 359	563	—	10 922
Instruments dérivés	—	125	—	125
Total des actifs évalués à la juste valeur	10 359 $	6 905 $	— $	17 264 $
Passifs évalués à la juste valeur				
Instruments dérivés	— $	7 $	— $	7 $
Actif net attribuable aux titulaires de contrats évalué à la juste valeur	10 359 $	6 898 $	— $	17 257 $

Conformément à sa méthode d'évaluation, le Fonds applique des facteurs d'ajustement de la juste valeur aux cours du marché pour certaines actions autres que nord-américaines lorsque les fluctuations intrajournalières des Bourses nord-américaines dépassent les seuils de tolérance prédéfinis. Les facteurs d'ajustement sont appliqués pour permettre l'estimation de l'incidence qu'auraient sur les justes valeurs des événements se produisant entre la clôture des marchés boursiers à l'extérieur de l'Amérique du Nord et la clôture du marché pour le Fonds. Si les facteurs d'ajustement de la juste valeur sont appliqués, les actions autres que nord-américaines sont classées dans le niveau 2. Par conséquent, les actions autres que nord-américaines ont été fréquemment transférées entre le niveau 1 (cours du marché non ajustés) et le niveau 2 (cours du marché ajustés). Au 31 décembre 2021, ces titres étaient classés dans le niveau 2 (niveau 2 au 31 décembre 2020).

G. Classement de la juste valeur (suite)

Le tableau suivant présente des renseignements additionnels en ce qui concerne les actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente et pour lesquels le Fonds a utilisé des données de niveau 3 pour déterminer la juste valeur :

	2021	2020
	Obligations	Obligations
Solde au début de l'exercice	**— $**	— $
Total des profits (pertes) inclus dans l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**—**	—
Achats	**5**	—
Ventes	**—**	—
Settlements	**—**	—
Transferts vers le niveau 3	**1**	—
Transferts hors du niveau 3	**—**	—
Solde à la clôture de l'exercice	**6 $**	— $
Total des profits (pertes) de l'exercice inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements pour les actifs de niveau 3 détenus à la fin de l'exercice	**— $**	— $

Fonds équilibré 9.11M

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**6 904**	6 678	7 968	9 851	12 137	**2 991**	2 542	2 777	3 126	4 270
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**7 423**	5 551	6 784	7 638	9 049	**3 334**	2 190	2 450	2 511	3 301
Gestion de l'actif (IC)	**2 909**	2 784	2 840	2 902	3 262	**1 700**	1 411	1 301	1 195	1 470
Police avec garantie de 75/75	**124 412**	149 366	153 066	181 152	184 464	**2 362**	2 492	2 338	2 519	2 845
Police avec garantie de 75/100	**237 715**	244 887	240 869	252 443	219 775	**4 466**	4 050	3 655	3 495	3 381
Police avec garantie de 100/100	**13 133**	13 068	20 179	23 186	38 532	**242**	212	301	316	584
Police avec garantie de 75/75 SP1	**19 332**	23 995	12 420	17 012	17 160	**340**	370	175	217	242
Police avec garantie de 75/100 SP1	**66 919**	66 397	61 457	57 492	66 730	**1 160**	1 009	853	725	932
Police avec garantie de 100/100 SP1	**14 963**	14 797	50 303	51 051	49 395	**254**	221	687	635	681
Police avec garantie de 75/75 SP2	**10 521**	9 993	16 139	17 472	9 270	**232**	188	271	260	149
Police avec garantie de 75/100 SP2	**149 535**	153 404	159 793	165 899	111 784	**3 293**	2 890	2 684	2 469	1 796
Police avec garantie de 75/75 SP	**3 871**	3 879	3 904	—	—	**48**	42	38	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**9 056**	10 235	8 413	3 981	—	**113**	111	83	35	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					Augmentation (diminution) par part ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**433,32**	380,68	348,54	317,28	351,77	**52,64**	32,14
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**449,06**	394,51	361,20	328,81	364,81	**54,55**	33,31
Gestion de l'actif (IC)	**584,36**	506,90	458,26	411,89	450,72	**77,46**	48,64
Police avec garantie de 75/75	**18,99**	16,68	15,27	13,90	15,43	**2,31**	1,41
Police avec garantie de 75/100	**18,79**	16,54	15,17	13,84	15,38	**2,25**	1,37
Police avec garantie de 100/100	**18,40**	16,22	14,91	13,62	15,16	**2,18**	1,31
Police avec garantie de 75/75 SP1	**17,61**	15,42	14,06	12,76	14,10	**2,19**	1,36
Police avec garantie de 75/100 SP1	**17,33**	15,19	13,89	12,62	13,96	**2,14**	1,30
Police avec garantie de 100/100 SP1	**16,96**	14,91	13,65	12,43	13,79	**2,05**	1,26
Police avec garantie de 75/75 SP2	**22,03**	18,84	16,80	14,89	16,07	**3,19**	2,04
Police avec garantie de 75/100 SP2	**22,03**	18,84	16,80	14,89	16,07	**3,19**	2,04
Police avec garantie de 75/75 SP	**12,52**	10,88	9,85	—	—	**1,64**	1,03
Police avec garantie de 75/100 SP	**12,42**	10,82	9,82	8,86	—	**1,60**	1,00

Fonds équilibré 9.11M

Notes annexes

(en milliers de $ canadiens)

---

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Obligations et actions

Les obligations et les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Instruments dérivés

Les dérivés sont classés et évalués à la juste valeur. Les dérivés sont évalués en fonction des transactions sur le marché et d'autres données de marché, lorsque cela est possible, y compris les données utilisées comme intrants dans les modèles, les cours obtenus auprès de courtiers, de contrepartistes ou d'autres sources de prix dont le degré de transparence est jugé raisonnable. Lorsque des modèles sont utilisés, leur sélection est fonction des modalités contractuelles et des risques propres à chaque instrument, ainsi que de la disponibilité des données sur les prix du marché. En général, la Compagnie utilise des modèles similaires pour évaluer des instruments similaires. Les modèles d'évaluation nécessitent l'utilisation de différentes données, notamment les modalités contractuelles, les taux et les prix de marché, les courbes des taux et du crédit, l'estimation de la volatilité, les taux de remboursement anticipé et les corrélations entre ces données.

g) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

h) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Revenu d'intérêts sur les titres de créance – Est inclus dans la variation de la juste valeur de tels placements et est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises
Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

Produits (pertes) divers
Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

i) Compensation des instruments financiers
Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

j) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers
Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

k) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

l) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

m) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, le revenu d'intérêts, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

n) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

o) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

3. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :
- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :
- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

La catégorie de parts est comptabilisée séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est affectée à la catégorie.

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

7. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les contrats dérivés, incluant les contrats de change à terme, les contrats à terme normalisés et les contrats de swap sur actions, sont évalués selon le profit ou la perte qui résulterait de la liquidation de la position à la date de clôture. Les options sont comptabilisées à la juste valeur à la date de présentation de l'information financière. Le Fonds peut avoir recours à des contrats dérivés comme couverture contre les pertes causées par les variations des cours des titres, des taux d'intérêt, des taux de change et/ou d'autres risques. Le Fonds peut aussi avoir recours à des contrats dérivés à des fins autres que de couverture, pour investir indirectement dans les marchés financiers ou obtenir une exposition aux devises, à condition que le recours à ces contrats dérivés soit conforme aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds. L'exposition au risque de change peut être directe ou indirecte, et elle peut viser la totalité ou une partie du risque de change découlant d'un placement ou d'un groupe de placements existant. Les profits ou les pertes découlant des contrats dérivés sont comptabilisés à titre de composante du profit net (de la perte nette) sur placements.

À la date de clôture, le profit (la perte) latent sur contrats dérivés est présenté dans l'état de la situation financière du fonds.

Au besoin, le fonds a recours à des ententes de garanties pour gérer le risque de crédit lié aux dérivés. Le montant et le type de garantie exigés sont fonction de l'évaluation du risque de crédit de la contrepartie. Des lignes directrices ont été mises en œuvre par le fonds relativement aux types de garanties acceptables et aux paramètres d'évaluation connexes. Le gestionnaire du fonds surveille la valeur de la garantie et exige au besoin une garantie additionnelle.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

[(1)] Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

9. ENGAGEMENTS

Le Fonds peut conclure certaines ententes visant l'octroi d'un prêt à court terme à un emprunteur pour permettre à celui-ci de respecter toute obligation immédiate jusqu'à ce qu'il puisse obtenir un financement à long terme. Si l'emprunteur choisit de ne pas faire de prélèvement aux termes de cette entente, le Fonds est alors indemnisé au moyen d'une commission d'engagement. Les commissions de montage et les frais connexes tirés de ces ententes étaient négligeables en 2021 et en 2020.

10. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Le Fonds a ajusté les chiffres comparatifs présentés au poste Dividendes reçus. L'ajustement a eu une incidence seulement sur les renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie, mais aucune incidence sur les montants présentés dans les états financiers, ni sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds.

Le Fonds a ajusté certains chiffres comparatifs présentés à la note Risque de taux d'intérêt, dans les notes annexes du tableau des placements. L'ajustement n'a eu aucune incidence sur les montants présentés dans les états financiers, ni sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds.

Fonds équilibré 9.11M

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**2,67**	2,67	2,68	2,78	3,09
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**2,66**	2,67	2,68	2,77	2,86
Gestion de l'actif (IC)	**1,40**	1,40	1,41	1,42	1,52
Police avec garantie de 75/75	**2,67**	2,67	2,68	2,76	2,86
Police avec garantie de 75/100	**2,88**	2,88	2,89	2,91	2,90
Police avec garantie de 100/100	**3,04**	3,05	3,06	3,09	3,07
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2,32**	2,31	2,33	2,34	2,34
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,48**	2,48	2,49	2,51	2,49
Police avec garantie de 100/100 SP1	**2,70**	2,72	2,72	2,73	2,73
Police avec garantie de 75/75 SP	**1,56**	1,56	1,57	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**1,78**	1,77	1,78	1,78	—

Taux de rotation du portefeuille (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**98,59**	88,35	105,81	98,65	108,09

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS D'ACTIONS DE CROISSANCE 9.12M

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'actions de croissance 9.12M (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds d’actions de croissance 9.12M

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**600 $**	561 $
Revenu de placement à recevoir et couru	**12**	10
Montant à recevoir de La Compagnie d’Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à recevoir des courtiers	**82**	19
Montant à recevoir de tiers	**2**	2
Placements		
Obligations	**—**	—
Actions	**15 537**	12 173
Parts de fonds de placement	**—**	—
Instruments dérivés (note 7)	**1**	44
Total des placements	**15 538**	12 217
Total de l’actif	**16 234 $**	12 809 $
Passif		
Découverts	**— $**	— $
Montant à payer à La Compagnie d’Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**17**	11
Montant à payer aux courtiers	**19**	2
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Instruments dérivés (note 7)	**30**	1
Total du passif, à l’exclusion de l’actif net attribuable aux titulaires de contrats	**66**	14
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**16 168 $**	12 795 $

État du résultat global

Pour l’exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**3 412 $**	1 289 $
Produits (pertes) divers	**1**	—
Total des produits	**3 413**	1 289
Charges		
Frais de gestion (note 8)	**295**	204
Coût de transaction	**9**	9
Retenues d’impôt à la source	**7**	4
Autres	**28**	19
Total des charges	**339**	236
Augmentation (diminution) nette de l’actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**3 074 $**	1 053 $

État des variations de l’actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l’exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l’exercice	**12 795 $**	9 282 $
Dépôts des titulaires de contrats	**1 677**	3 443
Retraits des titulaires de contrats	**(1 378)**	(983)
Augmentation (diminution) de l’actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**3 074**	1 053
Variation de l’actif net attribuable aux titulaires de contrats	**3 373**	3 513
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l’exercice	**16 168 $**	12 795 $

Fonds d’actions de croissance 9.12M

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
		(note 9)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d’exploitation		
Augmentation (diminution) de l’actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**3 074 $**	1 053 $
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	**(1 187)**	(748)
(Profits) pertes latents	**(2 016)**	(450)
Produit brut de la cession d’actifs	**8 784**	10 462
Paiements bruts pour achats d’actifs	**(8 873)**	(12 550)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	**(2)**	(1)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d’Assurance du Canada sur la Vie	**6**	5
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	**(46)**	48
	(260)	(2 181)
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**1 677**	3 443
Retraits des titulaires de contrats	**(1 378)**	(983)
	299	2 460
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**39**	279
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l’exercice	**561**	282
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l’exercice	**600 $**	561 $
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Dividendes reçus	**178 $**	133 $

Fonds d'actions de croissance 9.12M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires canadiennes			
Services de communication			
TELUS International Inc.	3 983	145	166
Consommation discrétionnaire			
Bombardier Produits Récréatifs inc.	5 480	506	607
Dollarama Inc.	9 903	537	627
Magna International Inc.	3 843	400	393
Spin Master Corp.	5 939	228	285
Biens de consommation de base			
Premium Brands Holdings Corp.	5 554	540	702
Produits financiers			
Intact Corporation financière	2 225	326	366
Banque Royale du Canada	6 220	521	836
La Banque Toronto-Dominion	5 462	403	530
Thomson Reuters Corp.	2 046	209	309
Groupe TMX Ltée	4 840	613	621
Soins de santé			
Jamieson Wellness Inc.	4 203	133	169
Produits industriels			
Boyd Group Services Inc.	555	114	111
CAE Inc.	18 348	634	585
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	5 589	421	508
LifeWorks Inc.	9 075	278	232
Stantec Inc.	9 010	423	641
Matériaux			
CCL Industries Inc., cat. B, sans droit de vote	8 808	587	597
Total des actions ordinaires canadiennes		7 018	8 285
Actions ordinaires américaines			
Produits financiers			
Moody's Corp.	672	284	332

Fonds d’actions de croissance 9.12M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d’actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d’actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires américaines (suite)			
Soins de santé			
Stryker Corp.	1 999	556	676
Thermo Fisher Scientific Inc.	431	261	364
Produits industriels			
Danaher Corp.	1 390	333	579
Equifax Inc.	1 434	345	531
Technologies de l’information			
Amphenol Corp., cat. A	4 150	332	459
Automatic Data Processing Inc.	1 207	358	376
Keysight Technologies Inc.	2 390	347	624
Microsoft Corp.	1 210	310	515
ON Semiconductor Corp.	3 113	248	267
Total des actions ordinaires américaines		3 374	4 723
Actions ordinaires mondiales			
France			
Schneider Electric SA	2 731	530	678
Irlande			
Accenture PLC, cat. A	1 453	363	762
Aon Corp.	1 610	386	612
Suisse			
Alcon Inc., CAAE	4 326	372	477
Total des actions ordinaires mondiales		1 651	2 529
Total des actions		12 043	15 537

Fonds d'actions de croissance 9.12M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts, de contrats ou d'actions, les valeurs nominales ou les prix contractuels)

Au 31 décembre 2021

Tableau des contrats dérivés

Contrats de change à terme

		Monnaie achetée		Monnaie vendue		
Prix contractuel	Date de règlement	Monnaie	Valeur au 31 décembre	Monnaie	Valeur au 31 décembre	Profit (perte) latent
0,7938	14 janvier 2022	Dollar américain	76	Dollar canadien	75	1
0,7939	14 janvier 2022	Dollar américain	13	Dollar canadien	13	-
1,2664	14 janvier 2022	Dollar canadien	32	Dollar américain	32	-
1,2669	18 mars 2022	Dollar canadien	64	Dollar américain	64	-
0,7914	18 mars 2022	Dollar américain	63	Dollar canadien	63	-
					Actifs dérivés	**1**
1,2597	14 janvier 2022	Dollar canadien	104	Dollar américain	104	-
1,2350	14 janvier 2022	Dollar canadien	47	Dollar américain	48	(1)
1,2316	28 janvier 2022	Dollar canadien	20	Dollar américain	21	(1)
1,2358	28 janvier 2022	Dollar canadien	63	Dollar américain	64	(1)
1,2582	11 mars 2022	Dollar canadien	271	Dollar américain	272	(1)
1,2450	18 mars 2022	Dollar canadien	205	Dollar américain	207	(3)
1,2449	18 mars 2022	Dollar canadien	1 807	Dollar américain	1 830	(23)
					Passifs dérivés	**(30)**
Total des contrats de change à terme						**(29)**

Total des instruments dérivés à la juste valeur		**(29)**
Coûts de transaction (se reporter aux notes annexes – note 2)	**(10)**	
Total des placements	**12 033**	**15 508**

Fonds d’actions de croissance 9.12M

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Introduction

L’objectif du Fonds d’actions de croissance 9.12M (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d’un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d’autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d’intérêt et l’autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu’il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l’exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021 et les regroupe par type d’actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d’Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu’un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu’elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d’équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l’égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l’absence d’acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d’un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d’intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d’un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l’émetteur.

C. Risque de change (continued)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2021, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2021

Devise	**Placements**	**Trésorerie, dépôts à court terme et découverts**	**Total***	**Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats**
Dollar américain	**4 632 $**	**— $**	**4 632 $**	**46 $**
Euro	**678**	**—**	**678**	**7**
Total	**5 310 $**	**— $**	**5 310 $**	**53 $**
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			**32,8 %**	**0,3 %**

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

2020

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	3 580 $	— $	3 580 $	36 $
Euro	433	—	433	4
Total	4 013 $	— $	4 013 $	40 $
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			31,4 %	0,3 %

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

D. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2021, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 155 $ (122 $ au 31 décembre 2020) ou d'environ 1,0 % (1,0 % au 31 décembre 2020) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

Fonds d'actions de croissance 9.12M

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs et des passifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

	2021			
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
Actions	**15 537 $**	**— $**	**— $**	**15 537 $**
Instruments dérivés	**—**	**1**	**—**	**1**
Total des actifs évalués à la juste valeur	**15 537 $**	**1 $**	**— $**	**15 538 $**
Passifs évalués à la juste valeur				
Instruments dérivés	**— $**	**30 $**	**— $**	**30 $**
Actif net attribuable aux titulaires de contrats évalué à la juste valeur	**15 537 $**	**(29) $**	**— $**	**15 508 $**

	2020			
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	11 740 $	433 $	— $	12 173 $
Instruments dérivés	—	44	—	44
Total des actifs évalués à la juste valeur	11 740 $	477 $	— $	12 217 $
Passifs évalués à la juste valeur				
Instruments dérivés	— $	1 $	— $	1 $
Actif net attribuable aux titulaires de contrats évalué à la juste valeur	11 740 $	476 $	— $	12 216 $

Conformément à sa méthode d'évaluation, le Fonds applique des facteurs d'ajustement de la juste valeur aux cours du marché pour certaines actions autres que nord-américaines lorsque les fluctuations intrajournalières des Bourses nord-américaines dépassent les seuils de tolérance prédéfinis. Les facteurs d'ajustement sont appliqués pour permettre l'estimation de l'incidence qu'auraient sur les justes valeurs des événements se produisant entre la clôture des marchés boursiers à l'extérieur de l'Amérique du Nord et la clôture du marché pour le Fonds. Si les facteurs d'ajustement de la juste valeur sont appliqués, les actions autres que nord-américaines sont classées dans le niveau 2. Par conséquent, les actions autres que nord-américaines ont été fréquemment transférées entre le niveau 1 (cours du marché non ajustés) et le niveau 2 (cours du marché ajustés). Au 31 décembre 2021, ces titres étaient classés dans le niveau 1 (niveau 2 au 31 décembre 2020).

Fonds d'actions de croissance 9.12M

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**2 774**	2 999	2 768	3 437	3 692	**1 603**	1 417	1 190	1 212	1 444
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**5 286**	5 837	6 416	7 705	8 658	**3 167**	2 861	2 860	2 818	3 515
Gestion de l'actif (IC)	**2 929**	2 888	2 992	3 099	3 107	**2 322**	1 846	1 714	1 435	1 573
Police avec garantie de 75/75	**72 564**	65 386	40 475	40 818	44 222	**1 864**	1 374	774	640	770
Police avec garantie de 75/100	**77 088**	68 524	35 752	43 817	67 954	**1 959**	1 426	677	682	1 175
Police avec garantie de 100/100	**5 920**	7 336	7 499	7 804	10 308	**143**	147	136	117	172
Police avec garantie de 75/75 SP1	**34 079**	25 277	13 486	12 278	13 239	**827**	500	241	179	214
Police avec garantie de 75/100 SP1	**53 073**	59 869	49 966	45 028	36 734	**1 261**	1 161	879	648	585
Police avec garantie de 100/100 SP1	**6 132**	4 672	2 866	3 171	4 903	**141**	88	49	45	77
Police avec garantie de 75/75 SP2	**33 563**	28 088	21 530	21 730	18 247	**1 027**	683	463	372	337
Police avec garantie de 75/100 SP2	**53 279**	47 293	9 835	8 394	7 411	**1 630**	1 150	212	144	137
Police avec garantie de 75/75 SP	**3 628**	3 252	5 293	2 488	—	**54**	39	57	22	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**10 478**	7 672	1 956	1 025	—	**158**	93	21	9	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**796**	800	805	—	—	**12**	10	9	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					Augmentation (diminution) par part ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**577,64**	472,58	429,79	352,61	391,16	**105,06**	42,79
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**599,11**	490,15	445,77	365,72	405,99	**108,96**	44,38
Gestion de l'actif (IC)	**792,96**	639,23	572,82	463,08	506,32	**153,73**	66,41
Police avec garantie de 75/75	**25,69**	21,02	19,12	15,68	17,41	**4,67**	1,90
Police avec garantie de 75/100	**25,40**	20,81	18,94	15,56	17,29	**4,59**	1,87
Police avec garantie de 100/100	**24,17**	19,88	18,17	14,98	16,72	**4,29**	1,71
Police avec garantie de 75/75 SP1	**24,27**	19,77	17,89	14,61	16,14	**4,50**	1,88
Police avec garantie de 75/100 SP1	**23,77**	19,40	17,60	14,40	15,94	**4,37**	1,80
Police avec garantie de 100/100 SP1	**23,03**	18,85	17,16	14,09	15,65	**4,18**	1,69
Police avec garantie de 75/75 SP2	**30,60**	24,33	21,50	17,13	18,47	**6,27**	2,83
Police avec garantie de 75/100 SP2	**30,60**	24,33	21,50	17,13	18,48	**6,27**	2,83
Police avec garantie de 75/75 SP	**14,83**	12,00	10,80	8,76	—	**2,83**	1,20
Police avec garantie de 75/75 SPP	**15,08**	12,14	10,87	8,78	—	**2,94**	1,27
Police avec garantie de 75/100 SPP	**14,96**	12,08	10,84	—	—	**2,88**	1,24

Fonds d'actions de croissance 9.12M

Notes annexes

(en milliers de $ canadiens)

---

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Instruments dérivés

Les dérivés sont classés et évalués à la juste valeur. Les dérivés sont évalués en fonction des transactions sur le marché et d'autres données de marché, lorsque cela est possible, y compris les données utilisées comme intrants dans les modèles, les cours obtenus auprès de courtiers, de contrepartistes ou d'autres sources de prix dont le degré de transparence est jugé raisonnable. Lorsque des modèles sont utilisés, leur sélection est fonction des modalités contractuelles et des risques propres à chaque instrument, ainsi que de la disponibilité des données sur les prix du marché. En général, la Compagnie utilise des modèles similaires pour évaluer des instruments similaires. Les modèles d'évaluation nécessitent l'utilisation de différentes données, notamment les modalités contractuelles, les taux et les prix de marché, les courbes des taux et du crédit, l'estimation de la volatilité, les taux de remboursement anticipé et les corrélations entre ces données.

g) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

h) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

Produits (pertes) divers

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

i) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

j) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

k) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

l) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

m) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

n) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

o) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

3. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :
- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :
- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

7. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les contrats dérivés, incluant les contrats de change à terme, les contrats à terme normalisés et les contrats de swap sur actions, sont évalués selon le profit ou la perte qui résulterait de la liquidation de la position à la date de clôture. Les options sont comptabilisées à la juste valeur à la date de présentation de l'information financière. Le Fonds peut avoir recours à des contrats dérivés comme couverture contre les pertes causées par les variations des cours des titres, des taux d'intérêt, des taux de change et/ou d'autres risques. Le Fonds peut aussi avoir recours à des contrats dérivés à des fins autres que de couverture, pour investir indirectement dans les marchés financiers ou obtenir une exposition aux devises, à condition que le recours à ces contrats dérivés soit conforme aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds. L'exposition au risque de change peut être directe ou indirecte, et elle peut viser la totalité ou une partie du risque de change découlant d'un placement ou d'un groupe de placements existant. Les profits ou les pertes découlant des contrats dérivés sont comptabilisés à titre de composante du profit net (de la perte nette) sur placements.

À la date de clôture, le profit (la perte) latent sur contrats dérivés est présenté dans l'état de la situation financière du fonds.

Au besoin, le fonds a recours à des ententes de garanties pour gérer le risque de crédit lié aux dérivés. Le montant et le type de garantie exigés sont fonction de l'évaluation du risque de crédit de la contrepartie. Des lignes directrices ont été mises en œuvre par le fonds relativement aux types de garanties acceptables et aux paramètres d'évaluation connexes. Le gestionnaire du fonds surveille la valeur de la garantie et exige au besoin une garantie additionnelle.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

[(1)] Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

9. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Le Fonds a ajusté les chiffres comparatifs présentés au poste Dividendes reçus. L’ajustement a eu une incidence seulement sur les renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie, mais aucune incidence sur les montants présentés dans les états financiers, ni sur l’actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds.

Fonds d'actions de croissance 9.12M

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**2,86**	2,86	2,87	2,88	3,09
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**2,87**	2,87	2,87	2,88	2,87
Gestion de l'actif (IC)	**1,39**	1,39	1,39	1,39	1,50
Police avec garantie de 75/75	**2,86**	2,86	2,87	2,88	2,87
Police avec garantie de 75/100	**2,97**	2,97	2,98	2,99	2,98
Police avec garantie de 100/100	**3,38**	3,38	3,38	3,40	3,40
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2,40**	2,39	2,38	2,39	2,37
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,62**	2,61	2,60	2,60	2,60
Police avec garantie de 100/100 SP1	**2,95**	2,93	2,93	2,94	2,92
Police avec garantie de 75/75 SP	**1,77**	1,77	1,77	1,77	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**1,31**	1,29	1,28	1,28	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**1,52**	1,51	1,50	—	—

Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2,40**	2,41	2,41	2,42	2,40
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,62**	2,63	2,63	2,63	2,63
Police avec garantie de 100/100 SP1	**2,95**	2,95	2,96	2,97	2,95
Police avec garantie de 75/75 SPP	**1,31**	1,31	1,31	1,31	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**1,52**	1,53	1,53	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) [3]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**58,58**	107,39	75,13	130,28	77,23

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS EN ACTIONS 6.02M

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds en actions 6.02M (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds en actions 6.02M

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**504 $**	183 $
Revenu de placement à recevoir et couru	**40**	27
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	**—**	—
Montant à recevoir des courtiers	**—**	—
Montant à recevoir de tiers	**5**	6
Placements		
Obligations	**—**	—
Actions	**33 095**	31 003
Parts de fonds de placement	**—**	—
Total des placements	**33 095**	31 003
Total de l'actif	**33 644 $**	31 219 $
Passif		
Découverts	**— $**	— $
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	**45**	18
Montant à payer aux courtiers	**—**	—
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**45**	18
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**33 599 $**	31 201 $

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**6 955 $**	(637) $
Produits (pertes) divers	**35**	(50)
Total des produits	**6 990**	(687)
Charges		
Frais de gestion (note 7)	**697**	710
Coût de transaction	**14**	29
Retenues d'impôt à la source	**24**	35
Autres	**68**	69
Total des charges	**803**	843
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**6 187 $**	(1 530) $

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	**31 201 $**	37 300 $
Dépôts des titulaires de contrats	**311**	607
Retraits des titulaires de contrats	**(4 100)**	(5 176)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**6 187**	(1 530)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**2 398**	(6 099)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	**33 599 $**	31 201 $

Fonds en actions 6.02M

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
		(note 8)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**6 187 $**	(1 530) $
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	**(2 315)**	350
(Profits) pertes latents	**(3 905)**	1 131
Produit brut de la cession d'actifs	**9 845**	18 297
Paiements bruts pour achats d'actifs	**(5 717)**	(16 795)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	**(13)**	1
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	**27**	27
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	**1**	(1)
	4 110	1 480
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**311**	607
Retraits des titulaires de contrats	**(4 100)**	(5 176)
	(3 789)	(4 569)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**321**	(3 089)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	**183**	3 272
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	**504 $**	183 $
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Dividendes reçus	**722 $**	841 $

Fonds en actions 6.02M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires canadiennes			
Services de communication			
Québecor Média inc., cat. B, à droit de vote subalterne	14 722	476	420
TELUS Corp.	35 668	844	1 063
Consommation discrétionnaire			
Dollarama Inc.	26 726	1 218	1 693
Restaurant Brands International Inc.	11 425	927	876
Biens de consommation de base			
Alimentation Couche-Tard Inc.	27 392	971	1 452
Metro inc.	6 980	398	470
Premium Brands Holdings Corp.	6 191	555	783
Énergie			
Pembina Pipeline Corp.	15 312	534	588
Suncor Énergie Inc.	13 646	307	432
Produits financiers			
Brookfield Asset Management Inc.	21 580	488	1 649
Intact Corporation financière	7 530	1 061	1 238
Société Financière Manuvie	24 102	511	581
Onex Corp., à droit de vote subalterne	6 808	526	676
Banque Royale du Canada	10 163	860	1 364
La Banque de Nouvelle-Écosse	11 666	629	1 045
La Banque Toronto-Dominion	11 129	476	1 079
Produits industriels			
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	3 974	582	617
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	5 700	540	519
Waste Connections Inc.	5 469	676	943
Technologies de l'information			
Groupe CGI inc., cat. A, à droit de vote subalterne	6 774	582	758
Constellation Software Inc.	144	188	338
Open Text Corp.	11 200	606	672
Matériaux			
CCL Industries Inc., cat. B, sans droit de vote	8 023	427	544

Fonds en actions 6.02M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires canadiennes (suite)			
Matériaux (suite)			
Franco-Nevada Corp. ($ CA)	3 925	658	687
Services d'intérêt public			
Emera Inc.	15 627	782	988
Fortis Inc.	11 526	628	703
Total des actions ordinaires canadiennes		16 450	22 178
Actions ordinaires américaines			
Services de communication			
Alphabet Inc., cat. C	285	509	1 043
Consommation discrétionnaire			
The TJX Companies Inc.	4 357	324	418
Biens de consommation de base			
The Procter & Gamble Co.	2 905	453	601
Énergie			
The Williams Companies Inc.	17 935	540	591
Fonds négociés en Bourse			
SPDR Gold Shares	1 300	287	281
Soins de santé			
Abbott Laboratories	2 320	278	413
Becton, Dickinson and Co.	1 960	646	624
Johnson & Johnson Inc.	4 738	716	1 025
Produits industriels			
Fortive Corp.	5 587	494	539
Technologies de l'information			
Microsoft Corp.	2 578	633	1 097
Visa Inc., cat. A	2 295	596	629

Fonds en actions 6.02M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires américaines (suite)			
Services d'intérêt public			
American Electric Power Co. Inc.	7 768	851	874
Total des actions ordinaires américaines		6 327	8 135
Actions ordinaires mondiales			
Îles Caïmans			
Alibaba Group Holding Ltd.	17 155	728	331
Allemagne			
SAP SE	2 000	337	361
Japon			
Seven & i Holdings Co. Ltd., CAAE	12 850	294	357
Suisse			
Roche Holding AG Genusscheine	1 079	507	565
Royaume-Uni			
Compass Group PLC	26 200	680	740
Reckitt Benckiser Group PLC	3 940	399	428
Total des actions ordinaires mondiales		2 945	2 782
Total des actions		25 722	33 095
Coûts de transaction (se reporter aux notes annexes – note 2)		(27)	
Total des placements		25 695	33 095

Fonds en actions 6.02M

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds en actions 6.02M (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2021, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2021

Devise	**Placements**	**Trésorerie, dépôts à court terme et découverts**	**Total***	**Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats**
Dollar américain	**8 492 $**	**505 $**	**8 997 $**	**90 $**
Livre sterling (Royaume-Uni)	**1 168**	**—**	**1 168**	**12**
Autres devises	**1 257**	**—**	**1 257**	**12**
Total	**10 917 $**	**505 $**	**11 422 $**	**114 $**
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			**34,0 %**	**0,3 %**

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

2020

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	9 231 $	187 $	9 418 $	94 $
Franc suisse	568	—	568	6
Autres devises	1 029	—	1 029	10
Total	10 828 $	187 $	11 015 $	110 $
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			35,3 %	0,4 %

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

D. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2021, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 331 $ (310 $ au 31 décembre 2020) ou d'environ 1,0 % (1,0 % au 31 décembre 2020) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

Fonds en actions 6.02M

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

	2021			
	Actifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
Actions	**32 169 $**	**926 $**	**— $**	**33 095 $**
Total des actifs évalués à la juste valeur	**32 169 $**	**926 $**	**— $**	**33 095 $**

	2020			
	Actifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	29 405 $	1 598 $	— $	31 003 $
Total des actifs évalués à la juste valeur	29 405 $	1 598 $	— $	31 003 $

Conformément à sa méthode d'évaluation, le Fonds applique des facteurs d'ajustement de la juste valeur aux cours du marché pour certaines actions autres que nord-américaines lorsque les fluctuations intrajournalières des Bourses nord-américaines dépassent les seuils de tolérance prédéfinis. Les facteurs d'ajustement sont appliqués pour permettre l'estimation de l'incidence qu'auraient sur les justes valeurs des événements se produisant entre la clôture des marchés boursiers à l'extérieur de l'Amérique du Nord et la clôture du marché pour le Fonds. Si les facteurs d'ajustement de la juste valeur sont appliqués, les actions autres que nord-américaines sont classées dans le niveau 2. Par conséquent, les actions autres que nord-américaines ont été fréquemment transférées entre le niveau 1 (cours du marché non ajustés) et le niveau 2 (cours du marché ajustés). Au 31 décembre 2021, ces titres étaient classés dans le niveau 2 (niveau 2 au 31 décembre 2020).

Fonds en actions 6.02M

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Placement seulement	**2 798**	2 854	2 001	2 203	1 541	**2 437**	2 009	1 431	1 345	1 001
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**13 753**	15 848	20 043	25 801	31 839	**9 831**	9 416	12 453	14 077	18 999
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**17 179**	19 776	22 153	26 511	32 259	**12 912**	12 356	14 472	15 210	20 256
Gestion de l'actif (IC)	**2 778**	3 039	3 297	3 409	3 793	**1 728**	1 549	1 730	1 548	1 857
Police avec garantie de 75/75	**36 964**	44 117	52 454	50 520	56 865	**863**	856	1 065	900	1 109
Police avec garantie de 75/100	**50 148**	57 970	68 404	78 230	79 010	**1 158**	1 114	1 376	1 383	1 530
Police avec garantie de 100/100	**2 092**	2 095	4 521	4 959	4 895	**46**	39	87	85	92
Police avec garantie de 75/75 SP1	**46 276**	41 437	54 407	59 823	54 096	**950**	703	961	923	909
Police avec garantie de 75/100 SP1	**24 312**	31 960	34 571	38 097	37 430	**489**	532	600	579	621
Police avec garantie de 100/100 SP1	**2 759**	2 759	—	—	—	**54**	45	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	**48 010**	50 228	65 133	67 092	65 963	**1 237**	1 045	1 377	1 210	1 265
Police avec garantie de 75/100 SP2	**71 698**	72 554	81 000	82 702	82 985	**1 847**	1 509	1 712	1 491	1 591
Police avec garantie de 75/75 SP	**—**	1 663	2 291	—	—	**—**	17	24	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**2 094**	1 102	1 112	—	—	**26**	11	12	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**1 628**	—	—	—	—	**21**	—	—	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					Augmentation (diminution) par part ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Placement seulement	**871,12**	703,79	715,30	610,56	649,41	**167,33**	(11,51)
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**714,84**	594,17	621,30	545,61	596,74	**120,67**	(27,13)
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**751,66**	624,77	653,30	573,71	627,91	**126,89**	(28,53)
Gestion de l'actif (IC)	**622,10**	509,48	524,91	454,18	489,56	**112,62**	(15,43)
Police avec garantie de 75/75	**23,35**	19,41	20,29	17,82	19,51	**3,94**	(0,88)
Police avec garantie de 75/100	**23,09**	19,21	20,11	17,68	19,37	**3,88**	(0,90)
Police avec garantie de 100/100	**22,04**	18,40	19,33	17,05	18,75	**3,64**	(0,93)
Police avec garantie de 75/75 SP1	**20,53**	16,97	17,66	15,43	16,80	**3,56**	(0,69)
Police avec garantie de 75/100 SP1	**20,10**	16,65	17,36	15,20	16,59	**3,45**	(0,71)
Police avec garantie de 100/100 SP1	**19,47**	16,19	—	—	—	**3,28**	(0,74)
Police avec garantie de 75/75 SP2	**25,76**	20,80	21,14	18,04	19,18	**4,96**	(0,34)
Police avec garantie de 75/100 SP2	**25,76**	20,80	21,13	18,03	19,18	**4,96**	(0,33)
Police avec garantie de 75/75 SP	**—**	10,24	10,59	—	—	**—**	(0,35)
Police avec garantie de 75/100 SP	**12,42**	10,22	10,58	—	—	**2,20**	(0,36)
Police avec garantie de 75/75 SPP	**12,68**	—	—	—	—	**2,31**	—

Fonds en actions 6.02M

Notes annexes

(en milliers de $ canadiens)

---

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts
La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Classement des parts émises par le Fonds
Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

g) Comptabilisation des placements et des revenus
Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises
Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Produits (pertes) divers
Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

h) Compensation des instruments financiers
Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers
Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers
Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

k) Autres charges
Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

l) Attribution des revenus
Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

n) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Placement seulement** sont offertes aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes collectifs enregistrés au Canada;
- les régimes non enregistrés.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :
- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

3. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :
- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

(1) Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

8. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Le Fonds a ajusté les chiffres comparatifs présentés au poste Dividendes reçus. L'ajustement a eu une incidence seulement sur les renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie, mais aucune incidence sur les montants présentés dans les états financiers, ni sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds.

Fonds en actions 6.02M

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**2,87**	2,88	2,88	2,90	3,10
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**2,87**	2,88	2,88	2,90	2,88
Gestion de l'actif (IC)	**1,39**	1,39	1,40	1,40	1,51
Police avec garantie de 75/75	**2,87**	2,88	2,88	2,89	2,89
Police avec garantie de 75/100	**2,97**	2,98	2,98	2,99	2,98
Police avec garantie de 100/100	**3,33**	3,35	3,34	3,36	3,36
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2,36**	2,36	2,36	2,37	2,36
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,58**	2,58	2,59	2,59	2,58
Police avec garantie de 100/100 SP1	**2,90**	2,88	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	**—**	1,78	1,77	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**1,87**	1,87	1,86	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**1,25**	—	—	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**17,88**	51,96	21,04	47,98	24,58

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS DE PETITES ENTREPRISES 6.03M

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de petites entreprises 6.03M (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds de petites entreprises 6.03M

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**398 $**	1 406 $
Revenu de placement à recevoir et couru	**22**	21
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	**—**	—
Montant à recevoir des courtiers	**—**	44
Montant à recevoir de tiers	**1**	1
Placements		
Obligations	**—**	—
Actions	**32 078**	29 425
Parts de fonds de placement	**—**	—
Total des placements	**32 078**	29 425
Total de l'actif	**32 499 $**	30 897 $
Passif		
Découverts	**— $**	— $
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	**1**	7
Montant à payer aux courtiers	**62**	21
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**63**	28
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**32 436 $**	30 869 $

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**5 581 $**	3 962 $
Produits (pertes) divers	**37**	(66)
Total des produits	**5 618**	3 896
Charges		
Frais de gestion (note 7)	**753**	657
Coût de transaction	**22**	19
Retenues d'impôt à la source	**24**	28
Autres	**73**	64
Total des charges	**872**	768
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**4 746 $**	3 128 $

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	**30 869 $**	32 549 $
Dépôts des titulaires de contrats	**2 176**	1 424
Retraits des titulaires de contrats	**(5 355)**	(6 232)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**4 746**	3 128
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**1 567**	(1 680)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	**32 436 $**	30 869 $

Fonds de petites entreprises 6.03M

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
		(note 8)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**4 746 $**	3 128 $
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	**(5 455)**	(1 795)
(Profits) pertes latents	**264**	(1 811)
Produit brut de la cession d'actifs	**16 150**	14 647
Paiements bruts pour achats d'actifs	**(13 612)**	(8 847)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	**(1)**	4
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	**(6)**	10
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	**85**	(35)
	2 171	5 301
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**2 176**	1 424
Retraits des titulaires de contrats	**(5 355)**	(6 232)
	(3 179)	(4 808)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**(1 008)**	493
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	**1 406**	913
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	**398 $**	1 406 $
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Dividendes reçus	**389 $**	360 $

Fonds de petites entreprises 6.03M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires canadiennes			
Consommation discrétionnaire			
Aritzia Inc.	7 583	151	398
Park Lawn Corp.	5 747	137	239
Pollard Banknote Ltd.	4 267	67	170
Sleep Country Canada Holdings Inc.	3 700	81	139
Biens de consommation de base			
Premium Brands Holdings Corp.	1 189	146	150
Énergie			
Enerplus Corp.	9 479	117	126
Mullen Group Ltd.	10 800	120	126
Parex Resources Inc.	3 755	73	81
Parkland Corp. of Canada	1 600	56	56
Pembina Pipeline Corp.	1 629	66	63
Tamarack Valley Energy Ltd.	19 600	52	75
Total Energy Services Inc.	376	6	2
Vermilion Energy Inc.	3 100	33	49
Whitecap Resources Inc.	11 536	71	86
Fonds négociés en Bourse			
iShares S&P/TSX Capped Energy Index ETF	24 700	166	261
Produits financiers			
Banque canadienne de l'Ouest	4 713	147	171
ECN Capital Corp.	23 117	4	123
Equitable Group Inc.	3 544	162	244
goeasy Ltd.	1 426	214	256
iA Société financière inc.	1 900	120	138
Banque Nationale du Canada	901	59	87
Trisura Group Ltd.	4 951	124	236
Produits industriels			
ATS Automation Tooling Systems Inc.	6 896	178	346
Boyd Group Services Inc.	1 054	210	210
Calian Group Ltd.	2 249	141	138
GDI Services aux immeubles inc.	4 839	210	260
Hardwoods Distribution Inc.	5 854	141	262

Fonds de petites entreprises 6.03M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires canadiennes (suite)			
Produits industriels (suite)			
IBI Group Inc.	22 800	225	309
K-Bro Linen Inc.	2 900	116	99
Quincaillerie Richelieu Ltée	1 825	48	80
Savaria Corp.	12 410	182	238
TFI International Inc.	1 700	96	241
WSP Global Inc.	1 256	75	231
Technologies de l'information			
Dye & Durham Ltd.	3 228	112	145
Enghouse Systems Ltd.	2 621	113	127
Lightspeed Commerce Inc.	1 517	62	77
The Descartes Systems Group Inc.	1 691	67	177
Matériaux			
B2Gold Corp.	4 200	17	21
ERO Copper Corp.	1 500	41	29
HudBay Minerals Inc.	7 000	63	64
Intertape Polymer Group Inc.	7 817	180	206
Lundin Mining Corp.	7 900	73	78
New Gold Inc.	10 900	24	21
Seabridge Gold Inc.	900	21	19
Torex Gold Resources Inc.	1 500	30	20
Mines d'or Wesdome Ltée	2 700	33	31
Yamana Gold Inc.	5 000	26	27
Immobilier			
Colliers International Group Inc.	1 894	147	358
Fiducie de placement immobilier industriel Dream	418	7	7
FirstService Corp.	714	65	178
InterRent REIT	12 782	157	221
Killam Apartment REIT	9 707	156	229
StorageVault Canada Inc.	43 659	96	315
Services d'intérêt public			
Boralex Inc., cat. A	3 300	108	114
Total des actions ordinaires canadiennes		5 392	8 154

Fonds de petites entreprises 6.03M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires américaines			
Services de communication			
EverQuote Inc.	13 082	432	259
MediaAlpha Inc.	4 045	174	79
Consommation discrétionnaire			
Carter's Inc.	10 672	1 222	1 367
Frontdoor Inc.	20 838	1 135	966
Biens de consommation de base			
e.l.f. Beauty Inc.	13 257	308	557
Grocery Outlet Holding Corp.	33 503	1 107	1 199
Produits financiers			
Kennedy-Wilson Holdings Inc.	42 287	1 126	1 277
Markel Corp.	450	468	702
Signature Bank	295	33	121
Soins de santé			
Amedisys Inc.	2 290	467	469
Berkeley Lights Inc.	27 649	959	636
HealthEquity Inc.	12 487	978	699
iRhythm Technologies Inc.	9 487	853	1 412
Premier Inc.	28 152	1 260	1 466
Syneos Health Inc.	9 644	579	1 253
Produits industriels			
A.O. Smith Corp.	1 227	74	133
APi Group Corp.	4 630	93	151
Healthcare Services Group Inc.	23 251	904	523
Parsons Corp.	20 115	952	856
Wabtec Corp.	5 742	608	669
Technologies de l'information			
Alteryx Inc.	9 486	880	726
Cirrus Logic Inc.	7 897	815	919
CommVault Systems Inc.	13 891	891	1 211
Dolby Laboratories Inc.	6 870	572	828
Exlservice Holdings Inc.	5 727	415	1 049

Fonds de petites entreprises 6.03M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires américaines (suite)			
Technologies de l'information (suite)			
LivePerson Inc.	11 939	658	539
MAXIMUS Inc.	10 938	852	1 102
Rackspace Technology Inc.	39 625	916	675
Tenable Holdings Inc.	15 392	667	1 072
Verra Mobility Corp.	50 553	894	987
Total des actions ordinaires américaines		21 292	23 902
Actions ordinaires mondiales			
Royaume-Uni			
Endeavour Mining PLC	807	21	22
Total des actions ordinaires mondiales		21	22
Total des actions		26 705	32 078
Coûts de transaction (se reporter aux notes annexes – note 2)		(23)	
Total des placements		26 682	32 078

Fonds de petites entreprises 6.03M

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds de petites entreprises 6.03M (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2021, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2021

Devise	**Placements**	**Trésorerie, dépôts à court terme et découverts**	**Total***	**Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats**
Dollar américain	**23 902 $**	**397 $**	**24 299 $**	**243 $**
Total	**23 902 $**	**397 $**	**24 299 $**	**243 $**
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			**74,9 %**	**0,7 %**

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

2020

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	21 422 $	1 406 $	22 828 $	228 $
Total	21 422 $	1 406 $	22 828 $	228 $
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			74,0 %	0,7 %

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

D. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2021, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 321 $ (294 $ au 31 décembre 2020) ou d'environ 1,0 % (1,0 % au 31 décembre 2020) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

Fonds de petites entreprises 6.03M

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

	2021			
	Actifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
Actions	**32 078 $**	**— $**	**— $**	**32 078 $**
Total des actifs évalués à la juste valeur	**32 078 $**	**— $**	**— $**	**32 078 $**

	2020			
	Actifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	29 425 $	— $	— $	29 425 $
Total des actifs évalués à la juste valeur	29 425 $	— $	— $	29 425 $

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2021 ni en 2020.

Fonds de petites entreprises 6.03M

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					**Valeur liquidative** (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**7 888**	8 705	10 252	11 329	14 025	**8 792**	8 399	8 788	8 063	9 509
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**7 582**	8 945	10 626	12 940	15 301	**8 874**	9 063	9 566	9 672	10 902
Gestion de l'actif (IC)	**1 690**	1 587	1 696	1 781	1 817	**2 308**	1 849	1 731	1 488	1 425
Police avec garantie de 75/75	**78 778**	73 783	88 775	78 842	67 728	**3 312**	2 685	2 870	2 117	1 733
Police avec garantie de 75/100	**53 857**	66 302	90 531	73 136	69 957	**2 222**	2 373	2 884	1 938	1 771
Police avec garantie de 100/100	**11 638**	15 550	17 859	27 283	28 262	**450**	524	538	687	682
Police avec garantie de 75/75 SP1	**63 589**	74 666	73 603	73 977	75 074	**2 012**	2 037	1 778	1 479	1 425
Police avec garantie de 75/100 SP1	**46 452**	47 071	61 099	55 948	45 786	**1 439**	1 261	1 452	1 102	858
Police avec garantie de 100/100 SP1	**16 963**	15 717	16 536	17 036	17 352	**507**	407	382	327	318
Police avec garantie de 75/75 SP2	**24 498**	26 463	28 043	28 444	33 361	**982**	893	817	669	727
Police avec garantie de 75/100 SP2	**33 354**	35 993	51 484	50 408	55 048	**1 337**	1 214	1 500	1 186	1 200
Police avec garantie de 100/100 SP2	**—**	—	—	5 580	6 211	**—**	—	—	131	135
Police avec garantie de 75/75 SP	**9 876**	9 461	19 317	7 206	—	**149**	122	219	67	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**3 374**	3 243	2 138	—	—	**52**	42	24	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					**Augmentation (diminution) par part** ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**1 114,52**	964,77	857,20	711,76	677,99	**149,75**	107,57
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**1 170,45**	1 013,18	900,22	747,47	712,51	**157,27**	112,96
Gestion de l'actif (IC)	**1 365,71**	1 165,35	1 020,64	835,37	784,48	**200,36**	144,71
Police avec garantie de 75/75	**42,04**	36,39	32,33	26,84	25,59	**5,65**	4,06
Police avec garantie de 75/100	**41,26**	35,78	31,86	26,50	25,31	**5,48**	3,92
Police avec garantie de 100/100	**38,67**	33,68	30,12	25,16	24,14	**4,99**	3,56
Police avec garantie de 75/75 SP1	**31,63**	27,29	24,16	19,99	18,98	**4,34**	3,13
Police avec garantie de 75/100 SP1	**30,98**	26,78	23,76	19,70	18,75	**4,20**	3,02
Police avec garantie de 100/100 SP1	**29,86**	25,91	23,08	19,21	18,35	**3,95**	2,83
Police avec garantie de 75/75 SP2	**40,10**	33,74	29,14	23,52	21,79	**6,36**	4,60
Police avec garantie de 75/100 SP2	**40,10**	33,74	29,14	23,52	21,79	**6,36**	4,60
Police avec garantie de 100/100 SP2	**—**	—	—	23,52	21,79	**—**	—
Police avec garantie de 75/75 SP	**15,09**	12,92	11,36	9,33	—	**2,17**	1,56
Police avec garantie de 75/75 SPP	**15,28**	13,04	11,42	—	—	**2,24**	1,62

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts
La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Classement des parts émises par le Fonds
Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

g) Comptabilisation des placements et des revenus
Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises
Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Produits (pertes) divers
Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

h) Compensation des instruments financiers
Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers
Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers
Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

k) Autres charges
Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

l) Attribution des revenus
Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

n) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :

- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

3. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :
- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

(1) Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

8. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Le Fonds a ajusté les chiffres comparatifs présentés au poste Dividendes reçus. L'ajustement a eu une incidence seulement sur les renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie, mais aucune incidence sur les montants présentés dans les états financiers, ni sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds.

Fonds de petites entreprises 6.03M

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**2,83**	2,83	2,84	2,87	3,10
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**2,83**	2,83	2,84	2,86	2,88
Gestion de l'actif (IC)	**1,39**	1,39	1,40	1,40	1,51
Police avec garantie de 75/75	**2,82**	2,83	2,83	2,85	2,88
Police avec garantie de 75/100	**3,03**	3,03	3,03	3,04	3,03
Police avec garantie de 100/100	**3,46**	3,46	3,46	3,51	3,56
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2,47**	2,47	2,47	2,48	2,47
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,69**	2,69	2,69	2,70	2,69
Police avec garantie de 100/100 SP1	**3,07**	3,07	3,08	3,09	3,08
Police avec garantie de 75/75 SP	**1,73**	1,74	1,73	1,73	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**1,37**	1,37	1,37	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**42,33**	31,19	33,37	50,90	42,77

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS D'OCCASIONS D'INVESTISSEMENT CANADIEN 8.04M

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'occasions d'investissement canadien 8.04M (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds d’occasions d’investissement canadien 8.04M

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Irish Life Investment Managers Limited

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**177 $**	62 $
Revenu de placement à recevoir et couru	**11**	12
Montant à recevoir de La Compagnie d’Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	**1**	—
Montant à recevoir des courtiers	**—**	—
Montant à recevoir de tiers	**—**	—
Placements		
Obligations	**—**	—
Actions	**13 377**	13 472
Parts de fonds de placement	**—**	—
Total des placements	**13 377**	13 472
Total de l’actif	**13 566 $**	13 546 $
Passif		
Découverts	**— $**	— $
Montant à payer à La Compagnie d’Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	**—**	2
Montant à payer aux courtiers	**—**	—
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Total du passif, à l’exclusion de l’actif net attribuable aux titulaires de contrats	**—**	2
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**13 566 $**	13 544 $

État du résultat global

Pour l’exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**2 139 $**	110 $
Produits (pertes) divers	**1**	5
Total des produits	**2 140**	115
Charges		
Frais de gestion (note 7)	**319**	343
Coût de transaction	**2**	3
Retenues d’impôt à la source	**43**	49
Autres	**31**	32
Total des charges	**395**	427
Augmentation (diminution) nette de l’actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**1 745 $**	(312) $

État des variations de l’actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l’exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l’exercice	**13 544 $**	16 628 $
Dépôts des titulaires de contrats	**277**	430
Retraits des titulaires de contrats	**(2 000)**	(3 202)
Augmentation (diminution) de l’actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**1 745**	(312)
Variation de l’actif net attribuable aux titulaires de contrats	**22**	(3 084)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l’exercice	**13 566 $**	13 544 $

Fonds d’occasions d’investissement canadien 8.04M

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
		(note 8)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d’exploitation		
Augmentation (diminution) de l’actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**1 745 $**	(312) $
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	**(852)**	509
(Profits) pertes latents	**(971)**	(211)
Produit brut de la cession d’actifs	**8 353**	11 075
Paiements bruts pour achats d’actifs	**(6 435)**	(8 329)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	**1**	13
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d’Assurance du Canada sur la Vie	**(3)**	(7)
	1 838	2 738
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**277**	430
Retraits des titulaires de contrats	**(2 000)**	(3 202)
	(1 723)	(2 772)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**115**	(34)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l’exercice	**62**	96
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l’exercice	**177 $**	62 $
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Dividendes reçus	**317 $**	420 $

Fonds d’occasions d’investissement canadien 8.04M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d’actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d’actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires canadiennes			
Énergie			
Enbridge Inc. ($ CA)	3 091	157	152
Hydro One Ltd.	2 517	76	83
Corporation TC Énergie	684	41	40
Matériaux			
Société aurifère Barrick	803	16	19
Franco-Nevada Corp. ($ CA)	471	53	81
Kirkland Lake Gold Ltd.	541	35	29
Total des actions ordinaires canadiennes		378	404
Actions ordinaires américaines			
Services de communication			
Activision Blizzard, Inc.	338	36	28
Alphabet Inc., cat. A	48	78	176
AT&T Inc.	3 279	183	102
Meta Platforms Inc.	61	23	26
Netflix Inc.	28	24	21
Verizon Communications Inc.	2 382	155	157
ViacomCBS Inc.	828	37	32
Consommation discrétionnaire			
Amazon.com Inc.	36	100	152
AutoZone Inc.	55	86	146
Dollar General Corp.	549	152	164
eBay Inc.	167	12	14
O’Reilly Automotive Inc.	186	132	166
Pool Corp.	17	12	12
Target Corp.	471	63	138
Tesla Inc.	9	12	12
The Home Depot Inc.	335	137	176
Tractor Supply Co.	151	29	46
Biens de consommation de base			
Colgate Palmolive Co.	1 593	144	172
Costco Wholesale Corp.	43	20	31
CVS Health Corp.	123	10	16

Fonds d’occasions d’investissement canadien 8.04M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d’actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d’actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires américaines (suite)			
Biens de consommation de base (suite)			
General Mills Inc.	236	19	20
Kimberly-Clark Corp.	539	95	97
PepsiCo Inc.	713	88	157
The Clorox Co.	312	61	69
The Kroger Co.	2 926	100	168
The Procter & Gamble Co.	846	97	175
Walmart Inc.	849	141	155
Énergie			
Coterra Energy Inc.	781	18	19
EOG Resources Inc.	527	60	59
Exxon Mobil Corp.	760	78	59
Kinder Morgan Inc.	5 602	119	112
Fonds négociés en Bourse			
Vanguard FTSE Developed Markets ETF	3 477	225	225
Vanguard S&P 500 ETF	638	335	351
Produits financiers			
Berkshire Hathaway Inc., cat. B	377	134	143
Northern Trust Corp.	996	134	151
S&P Global Inc.	108	45	64
T. Rowe Price Group Inc.	578	136	144
The Allstate Corporation	1 087	159	162
The Bank of New York Mellon Corp.	2 083	105	153
The Progressive Corp.	796	97	103
Soins de santé			
Abbott Laboratories	225	37	40
AbbVie Inc.	201	30	34
AmerisourceBergen Corp.	298	40	50
Amgen Inc.	601	173	171
Biogen Inc.	131	50	40
Bristol-Myers Squibb Co.	1 142	77	90
Cardinal Health Inc.	2 322	161	151
Cerner Corp.	813	78	96
Edwards Lifesciences Corp.	421	45	69

Fonds d'occasions d'investissement canadien 8.04M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires américaines (suite)			
Soins de santé (suite)			
Eli Lilly and Co.	121	27	42
Gilead Sciences Inc.	1 857	164	171
Laboratory Corp. of America Holdings	85	27	34
McKesson Corp.	562	100	176
Merck & Co. Inc.	1 491	153	145
Pfizer Inc.	824	40	62
Quest Diagnostics Inc.	462	80	101
Regeneron Pharmaceuticals Inc.	185	141	148
Thermo Fisher Scientific Inc.	75	47	63
UnitedHealth Group Inc.	78	44	50
Vertex Pharmaceuticals Inc.	436	137	121
Produits industriels			
3M Co.	325	80	73
Expeditors International of Washington Inc.	968	117	164
J.B. Hunt Transport Services Inc.	68	14	18
Technologies de l'information			
Adobe Inc.	188	112	135
Apple Inc.	1 354	52	303
Automatic Data Processing Inc.	220	65	69
Cisco Systems Inc.	2 180	118	175
Cognizant Technology Solutions Corp.	242	25	27
Electronic Arts Inc.	214	32	36
HP Inc.	318	12	15
IBM Corp.	510	87	86
Intel Corp.	2 480	140	162
Jack Henry & Associates Inc.	91	18	19
Micron Technology Inc.	659	63	78
Microsoft Corp.	580	74	247
Oracle Corp.	1 327	103	146
Texas Instruments Inc.	624	123	149
The Western Union Co.	2 639	57	60
Visa Inc., cat. A	502	120	138
Matériaux			
Newmont Corp. ($ US)	1 614	72	127

Fonds d'occasions d'investissement canadien 8.04M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires américaines (suite)			
Immobilier			
American Tower Corp. REIT, cat. A	131	36	48
Public Storage REIT	375	106	177
Services d'intérêt public			
Consolidated Edison Inc.	402	48	43
Exelon Corp.	601	27	44
Total des actions ordinaires américaines		7 043	8 766
Actions ordinaires mondiales			
Belgique			
Colruyt SA	955	68	51
Groupe Proximus	605	20	15
Sofina SA	50	29	31
Bermudes			
Bunge Ltd.	148	18	17
Îles Caïmans			
CK Asset Holdings Ltd.	6 000	41	48
Danemark			
Coloplast AS	691	135	153
Novo Nordisk AS	790	62	112
Finlande			
Kone OYJ	560	63	50
France			
Orange SA	1 054	16	14
Allemagne			
Fresenius Medical Care AG & Co. KGaA	162	18	13
Hong Kong			
Hang Seng Bank Ltd.	3 600	85	83
Hong Kong Exchanges and Clearing Ltd.	2 007	83	148

Fonds d’occasions d’investissement canadien 8.04M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d’actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d’actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires mondiales (suite)			
Hong Kong (suite)			
Link REIT	3 577	47	40
Sino Land Co. Ltd.	14 000	23	22
Sun Hung Kai Properties Ltd.	6 000	107	92
Irlande			
Accenture PLC, cat. A	338	109	177
Israël			
Bank Hapoalim BM	11 572	110	151
Check Point Software Technologies Ltd.	548	80	81
Mizrahi Tefahot Bank Ltd.	1 678	64	82
Japon			
Brother Industries Ltd.	3 400	81	83
Canon Inc.	1 800	63	55
Dai Nippon Printing Co. Ltd.	500	15	16
Daito Trust Construction Co. Ltd.	700	116	101
Fujitsu Ltd.	200	31	43
ITOCHU Corp.	300	7	12
Kajima Corp.	1 400	40	20
Kao Corp.	600	58	40
KDDI Corp.	3 300	118	122
Medipal Holdings Corp.	2 600	60	62
MEIJI Holdings Co. Ltd.	1 000	78	75
Mitsubishi Electric Corp.	1 300	23	21
Nintendo Co. Ltd.	100	68	59
Ono Pharmaceutical Co. Ltd.	400	17	13
Otsuka Holdings Co. Ltd.	1 300	60	59
SECOM Co. Ltd.	1 700	181	149
Seiko Epson Corp.	1 500	32	34
Subaru Corp.	3 100	80	70
Taisei Corp.	2 600	113	100
Toppan Inc.	500	10	12
Yamada Holdings Co. Ltd.	15 200	70	66
Yamato Holdings Co. Ltd.	1 100	33	33

Fonds d'occasions d'investissement canadien 8.04M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires mondiales (suite)			
Pays-Bas			
Koninklijke Ahold Delhaize NV	3 545	114	154
Singapour			
Singapore Exchange Ltd.	10 500	90	92
Venture Corp. Ltd.	4 000	66	69
Espagne			
Red Electrica Corp. SA	3 720	90	102
Telefonica SA	23 772	128	131
Suède			
Investor AB	2 362	45	75
Kinnevik AB	446	24	20
Suisse			
Garmin Ltd.	284	38	49
Geberit AG	156	122	160
Logitech International SA	485	45	51
Nestlé SA	809	75	143
Novartis AG	659	74	73
Roche Holding AG Genusscheine	311	102	163
Schindler Holding AG	176	63	60
The Swatch Group AG	428	33	32
Swisscom AG	186	130	133
Royaume-Uni			
GlaxoSmithKline PLC	2 717	69	75
Total des actions ordinaires mondiales		3 840	4 207
Total des actions		11 261	13 377
Coûts de transaction (se reporter aux notes annexes – note 2)		(3)	
Total des placements		11 258	13 377

Fonds d’occasions d’investissement canadien 8.04M

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Introduction

L’objectif du Fonds d’occasions d’investissement canadien 8.04M (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d’un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d’autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d’intérêt et l’autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu’il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l’exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021 et les regroupe par type d’actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d’Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu’un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu’elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d’équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l’égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l’absence d’acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d’un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d’intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d’un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l’émetteur.

C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2021, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2021

Devise	**Placements**	**Trésorerie, dépôts à court terme et découverts**	**Total***	**Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats**
Dollar américain	**9 090 $**	**13 $**	**9 103 $**	**91 $**
Yen japonais	**1 245**	**—**	**1 245**	**13**
Franc suisse	**815**	**—**	**815**	**8**
Autres devises	**1 823**	**9**	**1 832**	**18**
Total	**12 973 $**	**22 $**	**12 995 $**	**130 $**
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			**95,8 %**	**1,0 %**

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

2020

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	8 623 $	8 $	8 631 $	86 $
Yen japonais	1 538	—	1 538	16
Franc suisse	937	—	937	9
Autres devises	2 013	7	2 020	20
Total	13 111 $	15 $	13 126 $	131 $
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			96,9 %	1,0 %

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

D. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2021, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 134 $ (135 $ au 31 décembre 2020) ou d'environ 1,0 % (1,0 % au 31 décembre 2020) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

Fonds d’occasions d’investissement canadien 8.04M

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l’égard des actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d’évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

	2021			
	Actifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
Actions	**10 430 $**	**2 947 $**	**— $**	**13 377 $**
Total des actifs évalués à la juste valeur	**10 430 $**	**2 947 $**	**— $**	**13 377 $**

	2020			
	Actifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	8 971 $	4 501 $	— $	13 472 $
Total des actifs évalués à la juste valeur	8 971 $	4 501 $	— $	13 472 $

Conformément à sa méthode d’évaluation, le Fonds applique des facteurs d’ajustement de la juste valeur aux cours du marché pour certaines actions autres que nord-américaines lorsque les fluctuations intrajournalières des Bourses nord-américaines dépassent les seuils de tolérance prédéfinis. Les facteurs d’ajustement sont appliqués pour permettre l’estimation de l’incidence qu’auraient sur les justes valeurs des événements se produisant entre la clôture des marchés boursiers à l’extérieur de l’Amérique du Nord et la clôture du marché pour le Fonds. Si les facteurs d’ajustement de la juste valeur sont appliqués, les actions autres que nord-américaines sont classées dans le niveau 2. Par conséquent, les actions autres que nord-américaines ont été fréquemment transférées entre le niveau 1 (cours du marché non ajustés) et le niveau 2 (cours du marché ajustés). Au 31 décembre 2021, ces titres étaient classés dans le niveau 2 (niveau 2 au 31 décembre 2020).

Fonds d’occasions d’investissement canadien 8.04M

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d’aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d’acquisition (Individuelle) (IA)	**3 813**	4 124	4 913	5 826	6 894	**2 982**	2 837	3 431	3 694	4 388
Frais d’acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**5 018**	6 129	7 441	8 948	9 572	**4 103**	4 407	5 433	5 933	6 375
Gestion de l’actif (IC)	**351**	335	376	500	552	**229**	189	213	254	278
Police avec garantie de 75/75	**35 542**	39 089	48 798	55 967	52 516	**879**	850	1 077	1 122	1 058
Police avec garantie de 75/100	**49 742**	61 126	64 486	72 168	65 228	**1 212**	1 314	1 409	1 434	1 304
Police avec garantie de 100/100	**57 325**	58 388	57 686	59 940	62 105	**1 329**	1 197	1 207	1 144	1 197
Police avec garantie de 75/75 SP1	**33 794**	43 042	67 369	68 008	54 077	**790**	881	1 394	1 272	1 011
Police avec garantie de 75/100 SP1	**24 484**	19 903	30 063	31 851	16 869	**561**	400	612	587	311
Police avec garantie de 100/100 SP1	**6 351**	6 790	4 439	4 186	3 812	**141**	133	88	76	69
Police avec garantie de 75/75 SP2	**27 002**	28 061	41 624	44 967	61 222	**796**	707	1 034	986	1 310
Police avec garantie de 75/100 SP2	**13 230**	20 025	24 242	17 508	10 997	**390**	504	603	384	235
Police avec garantie de 100/100 SP2	**1 638**	1 681	1 727	1 772	—	**48**	42	43	39	—
Police avec garantie de 75/75 SP	**7 529**	7 286	7 320	20	—	**92**	77	78	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**1 147**	599	605	—	—	**14**	6	6	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					Augmentation (diminution) par part ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Sans frais d’acquisition (Individuelle) (IA)	**781,97**	687,80	698,28	634,09	636,50	**94,17**	(10,48)
Frais d’acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**817,60**	719,14	730,10	662,98	665,96	**98,46**	(10,96)
Gestion de l’actif (IC)	**650,91**	565,04	566,18	507,43	502,76	**85,87**	(1,14)
Police avec garantie de 75/75	**24,72**	21,75	22,08	20,05	20,14	**2,97**	(0,33)
Police avec garantie de 75/100	**24,40**	21,49	21,85	19,87	19,99	**2,91**	(0,36)
Police avec garantie de 100/100	**23,18**	20,49	20,92	19,09	19,28	**2,69**	(0,43)
Police avec garantie de 75/75 SP1	**23,38**	20,47	20,69	18,70	18,69	**2,91**	(0,22)
Police avec garantie de 75/100 SP1	**22,89**	20,09	20,35	18,43	18,47	**2,80**	(0,26)
Police avec garantie de 100/100 SP1	**22,18**	19,53	19,84	18,03	18,13	**2,65**	(0,31)
Police avec garantie de 75/75 SP2	**29,48**	25,19	24,86	21,93	21,40	**4,29**	0,33
Police avec garantie de 75/100 SP2	**29,48**	25,19	24,85	21,93	21,40	**4,29**	0,34
Police avec garantie de 100/100 SP2	**29,47**	25,19	24,85	21,93	—	**4,28**	0,34
Police avec garantie de 75/75 SP	**12,22**	10,63	10,68	9,59	—	**1,59**	(0,05)
Police avec garantie de 75/100 SP	**12,13**	10,56	10,63	—	—	**1,57**	(0,07)

Fonds d'occasions d'investissement canadien 8.04M

Notes annexes

(en milliers de $ canadiens)

---

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts
La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Classement des parts émises par le Fonds
Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

g) Comptabilisation des placements et des revenus
Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises
Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Produits (pertes) divers

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

h) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

k) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

l) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

n) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :

- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

3. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :
- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

(1) Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Irish Life Investment Managers Limited. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

8. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Le Fonds a ajusté les chiffres comparatifs présentés au poste Dividendes reçus. L'ajustement a eu une incidence seulement sur les renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie, mais aucune incidence sur les montants présentés dans les états financiers, ni sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds.

Fonds d'occasions d'investissement canadien 8.04M

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**2,87**	2,87	2,87	2,91	3,16
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**2,87**	2,87	2,87	2,90	2,94
Gestion de l'actif (IC)	**1,55**	1,55	1,55	1,56	1,67
Police avec garantie de 75/75	**2,87**	2,87	2,87	2,90	2,93
Police avec garantie de 75/100	**3,03**	3,02	3,02	3,03	3,03
Police avec garantie de 100/100	**3,39**	3,39	3,39	3,41	3,41
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2,41**	2,41	2,41	2,42	2,41
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,62**	2,63	2,63	2,63	2,62
Police avec garantie de 100/100 SP1	**2,96**	2,95	2,95	2,97	2,96
Police avec garantie de 75/75 SP	**1,77**	1,77	1,77	1,77	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**1,92**	1,93	1,92	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**48,50**	57,63	78,60	74,22	68,05

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS ÉQUILIBRÉ 6.04AT

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds équilibré 6.04AT (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds équilibré 6.04AT

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Invesco Canada Ltée

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**400 $**	877 $
Revenu de placement à recevoir et couru	**92**	67
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	**—**	—
Montant à recevoir des courtiers	**16**	—
Montant à recevoir de tiers	**—**	—
Placements		
Obligations	**9 080**	7 307
Actions	**20 648**	16 975
Parts de fonds de placement	**—**	—
Total des placements	**29 728**	24 282
Total de l'actif	**30 236 $**	25 226 $
Passif		
Découverts	**— $**	— $
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	**16**	30
Montant à payer aux courtiers	**—**	299
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**16**	329
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**30 220 $**	24 897 $

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**6 025 $**	1 180 $
Produits (pertes) divers	**(3)**	15
Total des produits	**6 022**	1 195
Charges		
Frais de gestion (note 7)	**613**	551
Coût de transaction	**5**	4
Retenues d'impôt à la source	**13**	15
Autres	**59**	52
Total des charges	**690**	622
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**5 332 $**	573 $

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	**24 897 $**	29 552 $
Dépôts des titulaires de contrats	**3 932**	1 464
Retraits des titulaires de contrats	**(3 941)**	(6 692)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**5 332**	573
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**5 323**	(4 655)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	**30 220 $**	24 897 $

Fonds équilibré 6.04AT

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020 (note 8)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**5 332 $**	573 $
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	**(1 148)**	(1 909)
(Profits) pertes latents	**(4 237)**	1 362
Produit brut de la cession d'actifs	**7 738**	11 359
Paiements bruts pour achats d'actifs	**(7 799)**	(5 695)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	**(25)**	18
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	**(14)**	(36)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	**(315)**	299
	(468)	5 971
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**3 932**	1 464
Retraits des titulaires de contrats	**(3 941)**	(6 692)
	(9)	(5 228)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**(477)**	743
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	**877**	134
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	**400 $**	877 $
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Produits d'intérêts reçus	**225 $**	237 $
Dividendes reçus	**390**	414

Fonds équilibré 6.04AT
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes			
Obligations du gouvernement fédéral			
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 2,35 %, 15-09-2023	2 000	2	2
Total des obligations du gouvernement fédéral		2	2
Obligations de gouvernements provinciaux			
Province de l'Alberta, 1,65 %, 01-06-2031	100 000	97	96
Province de la Colombie-Britannique, 1,55 %, 18-06-2031	190 000	183	184
Province du Manitoba, 2,05 %, 05-09-2052	30 000	29	27
Province de Terre-Neuve-et-Labrador, 1,25 %, 02-06-2027	30 000	30	29
Province de l'Ontario, 2,15 %, 02-06-2031	130 000	130	131
Province de l'Ontario, 2,25 %, 02-12-2031	60 000	60	61
Province de Québec, 1,90 %, 01-09-2030	100 000	104	100
Province de Québec, 2,85 %, 01-12-2053	40 000	41	44
Province de la Saskatchewan, 2,15 %, 02-06-2031	55 000	55	56
Province de la Saskatchewan, 2,20 %, 02-06-2030	40 000	42	41
Province de la Saskatchewan, 2,80 %, 02-12-2052	40 000	41	42
Total des obligations de gouvernements provinciaux		812	811
Obligations de gouvernements municipaux			
Ville de Montréal, 1,75 %, 01-09-2030	175 000	174	170
Ville de Montréal, 2,00 %, 01-09-2031	50 000	50	49
Ville de Montréal, 2,40 %, 01-12-2041	90 000	88	87
Ville de Montréal, 3,00 %, 01-09-2027	100 000	112	106
Ville de Montréal, 3,50 %, 01-12-2038	45 000	49	50
Ville de Toronto, 2,15 %, 25-08-2040	95 000	93	88
Ville de Toronto, 2,60 %, 24-09-2039	30 000	32	30
Ville de Toronto, 2,85 %, 23-11-2041	40 000	40	41
Ville de Toronto, 2,90 %, 29-04-2051	30 000	30	32
Ville de Toronto, 4,15 %, 10-03-2044	100 000	120	125
Total des obligations de gouvernements municipaux		788	778
Obligations de sociétés – non convertibles			
407 International Inc., 3,14 %, 06-03-2030	65 000	69	69
407 International Inc., 5,96 %, 03-12-2035	40 000	54	54
Air Canada, 4,625 %, 15-08-2029	20 000	20	20

Fonds équilibré 6.04AT
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Alectra Inc., 1,751 %, 11-02-2031	20 000	20	19
Algonquin Power & Utilities Corp., 4,60 %, 29-01-2029	40 000	40	45
Algonquin Power Co., 2,85 %, 15-07-2031	10 000	10	10
Alimentation Couche-Tard Inc., 3,60 %, 02-06-2025	50 000	49	53
Allied Properties REIT, 3,113 %, 08-04-2027	80 000	81	82
Allied Properties REIT, 3,131 %, 15-05-2028	50 000	53	51
AltaGas Canada Inc., 3,15 %, 06-04-2026	25 000	25	26
Banque de Montréal, 1,928 %, 22-07-2031	50 000	50	49
Banque de Montréal, 2,077 %, 17-06-2030	50 000	50	50
Banque de Montréal, 2,28 %, 29-07-2024	35 000	35	36
Banque de Montréal, 2,37 %, 03-02-2025	40 000	40	41
BCI QuadReal Realty, 1,073 %, 04-02-2026	40 000	40	39
BCI QuadReal Realty, 1,747 %, 24-07-2030	50 000	50	48
Bell Canada Inc., 2,90 %, 10-09-2029	40 000	39	41
Bell Canada Inc., 3,00 %, 17-03-2031	230 000	234	234
Bell Canada Inc., 3,60 %, 29-09-2027	138 000	144	147
Brookfield Asset Management Inc., 4,82 %, 28-01-2026	104 000	113	114
Brookfield Infrastructure Finance ULC, 3,41 %, 09-10-2029	120 000	120	125
Bruce Power LP, 2,68 %, 21-12-2028	20 000	20	20
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 1,10 %, 19-01-2026	45 000	45	44
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2,00 %, 17-04-2025	50 000	52	50
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,00 %, 28-01-2082	30 000	30	29
Canadian Natural Resources Ltd., 1,45 %, 16-11-2023	15 000	15	15
Canadian Natural Resources Ltd., 2,50 %, 17-01-2028	80 000	81	80
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée, 3,15 %, 13-03-2029	40 000	40	42
Cenovus Energy Inc., 2,65 %, 15-01-2032	9 000	11	11
Cenovus Energy Inc., 3,50 %, 07-02-2028	40 000	40	42
Cenovus Energy Inc., 3,55 %, 12-03-2025	70 000	72	73
Cenovus Energy Inc., 3,60 %, 10-03-2027	30 000	31	32
Central 1 Credit Union, 1,323 %, 29-01-2026	60 000	60	58
CGI inc., 2,10 %, 18-09-2028	30 000	30	29
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 2,456 %, 30-11-2026	20 000	20	20
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 3,532 %, 11-06-2029	110 000	119	116
CI Financial Corp., 3,20 %, 17-12-2030	36 000	46	47
Classic RMBS Trust, 1,433 %, 15-11-2051	17 619	18	18
Clover LP, 4,216 %, 31-03-2034	21 061	21	22
Concentra Bank, 1,462 %, 17-05-2024	20 000	20	20

Fonds équilibré 6.04AT
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Corus Entertainment Inc., 5,00 %, 11-05-2028	39 000	39	39
FPI Crombie, 2,686 %, 31-03-2028	30 000	30	30
Daimler Canada Finance Inc., 1,65 %, 22-09-2025	20 000	20	20
Daimler Trucks Finance Canada, 2,46 %, 15-12-2026	125 000	125	126
Dollarama Inc., 3,55 %, 06-11-2023	40 000	41	41
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 2,057 %, 17-06-2027	65 000	65	64
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 2,539 %, 07-12-2026	30 000	30	30
Enbridge Gas Inc., 2,35 %, 15-09-2031	25 000	25	25
Enbridge Gas Inc., 3,20 %, 15-09-2051	25 000	25	26
Enbridge Inc., 3,10 %, 21-09-2033	20 000	20	20
Enbridge Inc., 3,20 %, 08-06-2027	50 000	54	52
Enbridge Inc., 4,10 %, 21-09-2051	20 000	20	20
Enbridge Inc., 5,375 %, 27-09-2077	37 000	37	39
Enbridge Inc., 5,75 %, 15-07-2080	21 000	28	30
EPCOR Utilities Inc., 2,411 %, 30-06-2031	30 000	30	30
Banque Équitable, 1,876 %, 26-11-2025	40 000	40	39
Banque Équitable, 1,939 %, 10-03-2025	25 000	25	25
Fairfax Financial Holdings Ltd., 4,23 %, 14-06-2029	75 000	76	81
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 1,093 %, 21-01-2026	30 000	30	29
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 2,417 %, 04-10-2024	90 000	90	92
Finning International Inc., 2,626 %, 14-08-2026	30 000	30	30
Financière First National, 2,961 %, 17-11-2025	15 000	15	15
Compagnie Crédit Ford du Canada, 2,961 %, 16-09-2026	50 000	50	49
Compagnie Crédit Ford du Canada, 3,50 %, 30-11-2023	20 000	20	20
Compagnie Crédit Ford du Canada, taux variable, 10-01-2022	50 000	50	50
George Weston Ltée, 4,115 %, 17-06-2024	15 000	16	16
Gibson Energy Inc., 5,25 %, 22-12-2030	15 000	15	15
Société en commandite Holding FPI Granite, 2,194 %, 30-08-2028	80 000	79	79
HCN Canadian Holdings-1 LP, 2,95 %, 15-01-2027	80 000	80	82
Honda Canada Finance Inc., 1,337 %, 17-03-2026	50 000	50	49
Honda Canada Finance Inc., 1,646 %, 25-02-2028	10 000	10	10
Honda Canada Finance Inc. 1,711 %, 28-09-2026	30 000	30	30
Honda Canada Finance Inc., 3,444 %, 23-05-2025	35 000	35	37
Banque HSBC Canada, 1,782 %, 20-05-2026	50 000	50	50
Hydro One Inc., 1,76 %, 28-02-2025	100 000	100	101
Hydro-Québec, 2,10 %, 15-02-2060	40 000	40	36
Hyundai Capital Canada Inc., 2,008 %, 12-05-2026	40 000	40	40

Fonds équilibré 6.04AT
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Institutional Mortgage Securities Canada Inc., 2,778 %, 12-03-2025	12 000	11	12
Inter Pipeline Ltd., 3,484 %, 16-12-2026	55 000	56	57
Inter Pipeline Ltd., 3,983 %, 25-11-2031	50 000	50	51
Inter Pipeline Ltd., 5,091 %, 27-11-2051	20 000	20	21
Inter Pipeline Ltd., 6,625 %, 19-11-2079	40 000	40	43
Ivanhoé Cambridge II Inc., 2,296 %, 12-12-2024	50 000	50	51
John Deere Financial Inc., 1,34 %, 08-09-2027	30 000	30	29
John Deere Financial Inc., 2,46 %, 04-04-2024	20 000	20	20
Les Compagnies Loblaw limitée, 4,488 %, 11-12-2028	15 000	18	17
Banque Manuvie du Canada, 1,337 %, 26-02-2026	25 000	25	24
Banque Manuvie du Canada, 2,378 %, 19-11-2024	40 000	40	41
Société Financière Manuvie, 3,375 %, 19-06-2081	50 000	50	49
Mattamy Group Corp., 4,625 %, 01-03-2028	50 000	50	51
MCAP Commercial LP, 3,384 %, 26-11-2027	20 000	20	20
MCAP Commercial LP, 3,743 %, 25-08-2025	30 000	30	31
MCAP RMBS Issuer Corp., 2,75 %, 15-05-2023	13 809	14	14
Municipal Finance Authority of British Columbia, 2,50 %, 27-09-2041	40 000	40	40
Banque Nationale du Canada, 1,573 %, 18-08-2026	70 000	70	69
Banque Nationale du Canada, 2,545 %, 12-07-2024	40 000	40	41
Banque Nationale du Canada, 2,58 %, 03-02-2025	60 000	60	61
Banque Nationale du Canada, 2,983 %, 04-03-2024	25 000	25	26
Banque Nationale du Canada, 4,05 %, 15-08-2081	30 000	30	30
Banque Nationale du Canada, 4,30 %, 15-11-2025	30 000	30	31
Nissan Canada Inc., 2,103 %, 22-09-2025	30 000	30	30
North West Redwater Partnership/NWR Financing Co. Ltd., 2,00 %, 01-12-2026	150 000	152	149
Parkland Corp. of Canada, 3,875 %, 16-06-2026	50 000	50	50
Parkland Corp. of Canada, 4,375 %, 26-03-2029	20 000	20	20
Pembina Pipeline Corp., 3,53 %, 10-12-2031	20 000	20	20
Penske Truck Leasing Canada Inc., 2,70 %, 30-09-2024	30 000	30	31
Real Estate Asset Liquidity Trust, 2,395 %, 12-01-2030	19 946	20	20
Real Estate Asset Liquidity Trust, 2,873 %, 12-02-2031	10 000	10	10
Real Estate Asset Liquidity Trust, 3,636 %, 12-11-2052	86 000	86	90
Reliance LP, 2,67 %, 01-08-2028	95 000	95	95
Reliance LP, 2,68 %, 01-12-2027	120 000	122	120
Fonds de placement immobilier RioCan, 1,974 %, 15-06-2026	25 000	25	25
Fonds de placement immobilier RioCan, 2,829 %, 08-11-2028	20 000	20	20
Ritchie Bros. Holdings Ltd., 4,95 %, 15-12-2029	20 000	20	20

Fonds équilibré 6.04AT
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Banque Royale du Canada, 1,589 %, 04-05-2026	100 000	100	98
Banque Royale du Canada, 1,67 %, 28-01-2033	30 000	30	29
Banque Royale du Canada, 1,833 %, 31-07-2028	60 000	60	59
Banque Royale du Canada, 2,088 %, 30-06-2030	50 000	52	50
Banque Royale du Canada, 2,14 %, 03-11-2031	60 000	60	59
Banque Royale du Canada, 2,328 %, 28-01-2027	50 000	53	51
Banque Royale du Canada, 2,74 %, 25-07-2029	50 000	50	51
Sagen MI Canada Inc., 3,261 %, 05-03-2031	35 000	35	35
Sienna Senior Living Inc., 3,109 %, 04-11-2024	20 000	20	21
Summit Industrial Income REIT, 2,44 %, 14-07-2028	15 000	15	15
La Financière Sun Life inc., 2,80 %, 21-11-2033	50 000	50	51
La Financière Sun Life inc., 3,60 %, 30-06-2081	30 000	30	30
Suncor Énergie Inc., 5,00 %, 09-04-2030	200 000	238	231
Superior Plus LP, 4,25 %, 18-05-2028	20 000	20	20
Sysco Canada Inc., 3,65 %, 25-04-2025	64 000	64	67
TELUS Corp., 2,05 %, 07-10-2030	100 000	95	95
TELUS Corp., 2,85 %, 13-11-2031	15 000	15	15
TELUS Corp., 3,625 %, 01-03-2028	130 000	142	139
TELUS Corp., 3,95 %, 16-02-2050	20 000	22	20
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,836 %, 03-07-2029	35 000	35	36
La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,70 %, 27-07-2081	30 000	30	29
L'Ordre Indépendant des Forestiers, 2,885 %, 15-10-2035	30 000	30	30
La Banque Toronto-Dominion, 1,888 %, 08-03-2028	150 000	151	148
La Banque Toronto-Dominion, 3,06 %, 26-01-2032	25 000	25	26
Thomson Reuters Corp., 2,239 %, 14-05-2025	40 000	40	40
Toyota Crédit Canada Inc., 1,18 %, 23-02-2026	35 000	35	34
Toyota Crédit Canada Inc., 1,66 %, 20-07-2026	30 000	30	30
TransCanada PipeLines Ltd., 2,97 %, 09-06-2031	50 000	50	50
TransCanada PipeLines Ltd., 3,00 %, 18-09-2029	150 000	154	154
TransCanada Trust, 4,20 %, 04-03-2081	20 000	20	20
Vancouver Airport Fuel Facilities Corp., 2,168 %, 23-06-2025	150 000	150	147
Ventas Canada Finance Ltd., 2,45 %, 04-01-2027	20 000	20	20
Ventas Canada Finance Ltd., 3,30 %, 01-12-2031	20 000	20	20
Ventas Canada Inc., 4,125 %, 30-09-2024	19 000	21	20
Vidéotron Ltée, 3,125 %, 15-01-2031	20 000	20	18
Vidéotron Ltée, 5,75 %, 15-01-2026	104 000	104	106
Vidéotron Ltée, 3,625 %, 15-06-2028	30 000	30	30

Fonds équilibré 6.04AT
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Crédit VW Canada, Inc., 1,50 %, 23-09-2025	20 000	20	20
Crédit VW Canada, Inc., 2,45 %, 10-12-2026	30 000	30	30
Waste Management of Canada Corporation, 2,60 %, 23-09-2026	60 000	60	62
Total des obligations de sociétés – non convertibles		7 412	7 423
Titres adossés à des créances hypothécaires			
Real Estate Asset Liquidity Trust, 3,072 %, 12-06-2023	36 000	22	22
Total des titres adossés à des créances hypothécaires		22	22
Total des obligations canadiennes		9 036	9 036
Obligations mondiales			
Australie			
Macquarie Group Ltd., 2,723 %, 21-08-2029	44 000	44	44
Total des obligations mondiales		44	44
Total des obligations		9 080	9 080
Actions ordinaires canadiennes			
Services de communication			
TELUS Corp.	20 352	487	606
Consommation discrétionnaire			
Bombardier Produits Récréatifs inc.	4 058	136	450
Biens de consommation de base			
Alimentation Couche-Tard Inc.	8 078	253	428
Énergie			
Canadian Natural Resources Ltd.	14 644	478	783
Cenovus Energy Inc.	37 252	734	578
Total Energy Services Inc.	34 278	734	207

Fonds équilibré 6.04AT
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires canadiennes (suite)			
Produits financiers			
Brookfield Asset Management Inc.	24 890	603	1 901
Fairfax Financial Holdings Ltd., à droit de vote subalterne	847	396	527
Société Financière Manuvie	32 272	572	778
Banque Royale du Canada	14 255	1 213	1 915
La Banque de Nouvelle-Écosse	17 516	1 102	1 569
La Banque Toronto-Dominion	10 856	501	1 053
Produits industriels			
Héroux-Devtek Inc.	26 563	342	478
Quincaillerie Richelieu Ltée	9 184	173	401
Toromont Industries Ltd.	4 734	153	541
Technologies de l'information			
Groupe CGI inc., cat. A, à droit de vote subalterne	4 311	330	482
Open Text Corp.	8 319	259	499
Immobilier			
Morguard Corp.	1 995	322	272
Total des actions ordinaires canadiennes		8 788	13 468
Actions ordinaires américaines			
Services de communication			
Alphabet Inc., cat. A	142	386	520
Meta Platforms Inc.	1 360	446	580
Consommation discrétionnaire			
CarMax Inc.	2 197	154	362
Marriott International Inc., cat. A	2 011	278	420
Produits financiers			
Berkshire Hathaway Inc., cat. B	1 627	254	615
Wells Fargo & Co.	8 120	403	493
Soins de santé			
UnitedHealth Group Inc.	1 161	446	737

Fonds équilibré 6.04AT
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires américaines (suite)			
Produits industriels			
Deere & Co.	879	127	381
Expeditors International of Washington Inc.	2 762	161	469
Northrop Grumman Corp.	1 455	556	712
Technologies de l'information			
Microsoft Corp.	982	57	418
Total des actions ordinaires américaines		3 268	5 707
Actions ordinaires mondiales			
Allemagne			
Brenntag SE	3 184	192	365
Irlande			
Aon Corp.	1 541	450	586
Corée du Sud			
Hyundai Motor Co., privilégiées de second rang, convertibles	1 945	216	208
Hyundai Motor Co., actions privilégiées	2 705	292	283
Hyundai Motor Co., privilégiées, convertibles	316	33	31
Total des actions ordinaires mondiales		1 183	1 473
Total des actions		13 239	20 648
Coûts de transaction (se reporter aux notes annexes – note 2)		(3)	
Total des placements		22 316	29 728

Fonds équilibré 6.04AT
Notes annexes du tableau des placements
(en milliers de $ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds équilibré 6.04AT (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2021, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2021

Devise	**Placements**	**Trésorerie, dépôts à court terme et découverts**	**Total***	**Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats**
Dollar américain	**6 380 $**	**6 $**	**6 386 $**	**64 $**
Won sud-coréen	**522**	**—**	**522**	**5**
Euro	**365**	**9**	**374**	**4**
Total	**7 267 $**	**15 $**	**7 282 $**	**73 $**
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			**24,1 %**	**0,2 %**

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

2020

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	5 297 $	6 $	5 303 $	53 $
Won sud-coréen	592	5	597	6
Euro	407	1	408	4
Total	6 296 $	12 $	6 308 $	63 $
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			25,3 %	0,3 %

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

D. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds est exposé au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. Compte tenu de la nature des titres à revenu fixe à court terme dont la durée restante jusqu'à l'échéance est de moins de un an, de tels placements ne sont généralement pas exposés à un risque important de fluctuation de leur valeur par suite de variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La Compagnie gère de façon professionnelle le risque associé à chaque titre et à chaque fonds.

D. Risque de taux d'intérêt (suite)

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt selon la durée restante jusqu'à l'échéance.

	2021				
	1 an ou moins	**Plus de 1 an à 5 ans**	**Plus de 5 ans à 10 ans**	**Plus de 10 ans**	**Total**
Obligations	**50 $**	**2 887 $**	**4 763 $**	**1 380 $**	**9 080 $**

	2020				
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Obligations	152 $	3 045 $	3 445 $	665 $	7 307 $

Au 31 décembre 2021, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, l'actif net attribuable aux titulaires de contrats aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 591 $ (426 $ au 31 décembre 2020) ou d'environ 2,0 % (1,7 % au 31 décembre 2020) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats, selon l'hypothèse d'une variation correspondante de la courbe de rendement, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs. La sensibilité du Fonds aux variations des taux d'intérêt fait l'objet d'une estimation en fonction de la durée moyenne pondérée du portefeuille d'obligations. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important. (note 8)

E. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. La plus forte concentration du risque de crédit du Fonds découle des titres de créance, tels que les obligations. La juste valeur des instruments de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des instruments de créance représente l'exposition maximale au risque de crédit au 31 décembre 2021. Les renseignements fournis dans le tableau des placements permettent de déterminer le montant du risque de crédit lié à un émetteur particulier. Le Fonds peut investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis ou garantis principalement par le gouvernement du Canada ou du gouvernement d'une province canadienne, des obligations de banques à charte canadiennes ou de sociétés de fiducie, ainsi que du papier commercial dont les notations ont été approuvées. Le risque de défaillance associé à ces titres à revenu fixe à court terme est considéré comme faible. La Compagnie surveille régulièrement le risque de crédit et les notations. Toutes les nouvelles contreparties à des instruments financiers sont soumises à un processus d'approbation.

Il n'y a eu aucune variation de la juste valeur des passifs financiers par suite de changements relatifs aux risques de crédit en 2021 ni en 2020.

Toutes les opérations concernant des titres cotés sont réglées et payées une fois la livraison effectuée par l'intermédiaire de courtiers agréés. Le risque de défaillance est considéré comme minime, étant donné que la livraison de titres vendus n'a lieu qu'à la suite de la réception du paiement par le courtier. Le paiement d'un achat est effectué à la suite de la réception des titres par le courtier.

Les notations présentées ci-dessous sont fournies par des agences de notation indépendantes, dont DBRS, Standard & Poor's, Moody's Investors Service et Fitch Ratings. Nous utilisons la notation la plus faible fournie par les agences de notation.

E. Risque de crédit (suite)

Les titres de créance, répartis par notation, sont les suivants :

	2021		2020	
	Pourcentage du total des obligations (%)	**Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)**	Pourcentage du total des obligations (%)	Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)
AAA	**2,5**	**0,8**	2,2	0,6
AA	**10,5**	**3,2**	10,8	3,2
A	**26,3**	**7,9**	22,8	6,7
BBB	**53,6**	**16,1**	57,8	17,0
BB ou inférieure	**7,1**	**2,1**	6,4	1,9
Total	**100,0**	**30,1**	100,0	29,4

F. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2021, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 206 $ (170 $ au 31 décembre 2020) ou d'environ 0,7 % (0,7 % au 31 décembre 2020) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

Fonds équilibré 6.04AT
Notes annexes du tableau des placements
(en milliers de $ canadiens)

G. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

	2021			
	Actifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
Obligations	**— $**	**9 080 $**	**— $**	**9 080 $**
Actions	**19 761**	**887**	**—**	**20 648**
Total des actifs évalués à la juste valeur	**19 761 $**	**9 967 $**	**— $**	**29 728 $**

	2020			
	Actifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations	— $	7 307 $	— $	7 307 $
Actions	15 977	998	—	16 975
Total des actifs évalués à la juste valeur	15 977 $	8 305 $	— $	24 282 $

Conformément à sa méthode d'évaluation, le Fonds applique des facteurs d'ajustement de la juste valeur aux cours du marché pour certaines actions autres que nord-américaines lorsque les fluctuations intrajournalières des Bourses nord-américaines dépassent les seuils de tolérance prédéfinis. Les facteurs d'ajustement sont appliqués pour permettre l'estimation de l'incidence qu'auraient sur les justes valeurs des événements se produisant entre la clôture des marchés boursiers à l'extérieur de l'Amérique du Nord et la clôture du marché pour le Fonds. Si les facteurs d'ajustement de la juste valeur sont appliqués, les actions autres que nord-américaines sont classées dans le niveau 2. Par conséquent, les actions autres que nord-américaines ont été fréquemment transférées entre le niveau 1 (cours du marché non ajustés) et le niveau 2 (cours du marché ajustés). Au 31 décembre 2021, ces titres étaient classés dans le niveau 2 (niveau 2 au 31 décembre 2020).

Fonds équilibré 6.04AT

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**12 422**	13 346	15 826	20 424	25 345	**8 518**	7 547	8 580	9 884	13 435
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**11 979**	12 736	13 895	17 224	19 698	**8 627**	7 563	7 911	8 754	10 973
Gestion de l'actif (IC)	**1 979**	1 814	2 268	2 714	2 910	**1 371**	1 021	1 206	1 271	1 471
Police avec garantie de 75/75	**89 948**	69 909	105 237	113 984	110 079	**2 085**	1 336	1 928	1 864	1 974
Police avec garantie de 75/100	**110 860**	105 972	105 664	121 955	99 340	**2 522**	1 991	1 906	1 967	1 759
Police avec garantie de 100/100	**21 674**	22 269	51 417	57 582	54 138	**482**	410	911	913	944
Police avec garantie de 75/75 SP1	**77 818**	52 441	79 033	64 713	73 556	**1 704**	942	1 354	985	1 220
Police avec garantie de 75/100 SP1	**38 761**	31 521	49 050	55 968	70 798	**835**	558	830	842	1 164
Police avec garantie de 100/100 SP1	**44 060**	45 493	124 936	129 897	152 403	**930**	791	2 079	1 927	2 475
Police avec garantie de 75/75 SP2	**68 679**	80 027	93 598	101 591	102 995	**1 877**	1 754	1 912	1 801	1 945
Police avec garantie de 75/100 SP2	**37 103**	36 811	40 855	43 872	44 888	**1 014**	807	835	778	848
Police avec garantie de 100/100 SP2	**1 059**	1 084	1 110	1 136	1 164	**29**	24	23	20	22
Police avec garantie de 75/75 SP	**1 094**	1 038	994	401	—	**15**	12	10	4	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**9 138**	6 262	6 403	—	—	**124**	69	67	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**6 331**	6 380	—	—	—	**87**	72	—	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					Augmentation (diminution) par part ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**685,72**	565,49	542,13	483,95	530,08	**120,23**	23,36
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**720,14**	593,87	569,34	508,24	557,07	**126,27**	24,53
Gestion de l'actif (IC)	**692,42**	562,94	532,06	468,23	505,71	**129,48**	30,88
Police avec garantie de 75/75	**23,18**	19,11	18,32	16,36	17,93	**4,07**	0,79
Police avec garantie de 75/100	**22,75**	18,79	18,04	16,13	17,71	**3,96**	0,75
Police avec garantie de 100/100	**22,26**	18,41	17,71	15,86	17,44	**3,85**	0,70
Police avec garantie de 75/75 SP1	**21,89**	17,96	17,13	15,21	16,59	**3,93**	0,83
Police avec garantie de 75/100 SP1	**21,55**	17,71	16,92	15,05	16,44	**3,84**	0,79
Police avec garantie de 100/100 SP1	**21,10**	17,38	16,64	14,83	16,24	**3,72**	0,74
Police avec garantie de 75/75 SP2	**27,33**	21,91	20,43	17,73	18,89	**5,42**	1,48
Police avec garantie de 75/100 SP2	**27,33**	21,91	20,43	17,73	18,89	**5,42**	1,48
Police avec garantie de 100/100 SP2	**27,33**	21,91	20,42	17,73	18,88	**5,42**	1,49
Police avec garantie de 75/75 SP	**13,63**	11,12	10,54	9,31	—	**2,51**	0,58
Police avec garantie de 75/100 SP	**13,55**	11,07	10,51	—	—	**2,48**	0,56
Police avec garantie de 75/100 SPP	**13,79**	11,21	—	—	—	**2,58**	0,62

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Obligations et actions

Les obligations et les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Revenu d'intérêts sur les titres de créance – Est inclus dans la variation de la juste valeur de tels placements et est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

Produits (pertes) divers
Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

h) Compensation des instruments financiers
Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers
Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers
Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

k) Autres charges
Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

l) Attribution des revenus
Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, le revenu d'intérêts, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

m) Émission et rachat de parts
Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

n) Coûts de transaction
Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Placement seulement** sont offertes aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes collectifs enregistrés au Canada;
- les régimes non enregistrés.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :
- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

3. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	**Relation**	**Pays de constitution**
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

(1) Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

8. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Le Fonds a ajusté les chiffres comparatifs présentés au poste Dividendes reçus. L'ajustement a eu une incidence seulement sur les renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie, mais aucune incidence sur les montants présentés dans les états financiers, ni sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds.

Le Fonds a ajusté certains chiffres comparatifs présentés à la note Risque de taux d'intérêt, dans les notes annexes du tableau des placements. L'ajustement n'a eu aucune incidence sur les montants présentés dans les états financiers, ni sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds.

Fonds équilibré 6.04AT

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**2,82**	2,81	2,83	2,86	3,06
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**2,82**	2,81	2,83	2,85	2,84
Gestion de l'actif (IC)	**1,39**	1,39	1,40	1,41	1,51
Police avec garantie de 75/75	**2,81**	2,82	2,83	2,85	2,83
Police avec garantie de 75/100	**2,97**	2,97	2,98	3,00	2,98
Police avec garantie de 100/100	**3,13**	3,14	3,15	3,17	3,15
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2,30**	2,30	2,31	2,33	2,31
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,46**	2,47	2,47	2,50	2,47
Police avec garantie de 100/100 SP1	**2,68**	2,70	2,69	2,72	2,70
Police avec garantie de 75/75 SP	**1,72**	1,71	1,71	1,73	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**1,87**	1,87	1,87	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**1,37**	1,37	—	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**28,15**	21,84	23,21	15,39	27,72

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS À REVENU 6.06M

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds à revenu 6.06M (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds à revenu 6.06M

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**211 $**	2 380 $
Revenu de placement à recevoir et couru	**341**	317
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à recevoir des courtiers	**209**	201
Montant à recevoir de tiers	**5**	5
Placements		
Obligations	**65 905**	55 470
Actions	**29 641**	25 306
Parts de fonds de placement	**—**	—
Instruments dérivés (note 7)	**65**	484
Total des placements	**95 611**	81 260
Total de l'actif	**96 377 $**	84 163 $
Passif		
Découverts	**128 $**	— $
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**73**	36
Montant à payer aux courtiers	**80**	216
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Instruments dérivés (note 7)	**244**	172
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**525**	424
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**95 852 $**	83 739 $

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**5 393 $**	6 988 $
Produits (pertes) divers	**(3)**	(50)
Total des produits	**5 390**	6 938
Charges		
Frais de gestion (note 8)	**1 540**	1 345
Coût de transaction	**19**	18
Retenues d'impôt à la source	**38**	30
Autres	**173**	152
Total des charges	**1 770**	1 545
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**3 620 $**	5 393 $

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	**83 739 $**	83 445 $
Dépôts des titulaires de contrats	**28 515**	10 696
Retraits des titulaires de contrats	**(20 022)**	(15 795)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**3 620**	5 393
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**12 113**	294
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	**95 852 $**	83 739 $

Fonds à revenu 6.06M

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020 (note 10)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**3 620 $**	5 393 $
Ajustements		
Ajouter - amortissement des primes (escomptes)	**(87)**	(72)
(Profits) pertes réalisés	**(2 411)**	(3 014)
(Profits) pertes latents	**(425)**	(1 804)
Produit brut de la cession d'actifs	**58 487**	72 013
Paiements bruts pour achats d'actifs	**(69 843)**	(67 478)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	**(24)**	21
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	**37**	32
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	**(144)**	(163)
	(10 790)	4 928
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**28 515**	10 696
Retraits des titulaires de contrats	**(20 022)**	(15 795)
	8 493	(5 099)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**(2 297)**	(171)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	**2 380**	2 551
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	**83 $**	2 380 $
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Produits d'intérêts reçus	**1 493 $**	1 634 $
Dividendes reçus	**764**	803

Fonds à revenu 6.06M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes			
Obligations du gouvernement fédéral			
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 1,10 %, 15-03-2031	1 350 000	1 295	1 265
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 1,75 %, 15-06-2030	420 000	430	419
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, taux variable, 15-09-2026	3 700 000	3 700	3 708
Gouvernement du Canada, 0,50 %, 01-12-2050, rendement réel	173 000	212	228
Gouvernement du Canada, 0,75 %, 01-10-2024	371 000	367	368
Gouvernement du Canada, 1,00 %, 01-09-2026	387 000	381	383
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-06-2031	141 000	142	142
Gouvernement du Canada, 1,75 %, 01-12-2053	30 000	30	30
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-12-2051	949 000	994	1 021
Total des obligations du gouvernement fédéral		7 551	7 564
Obligations de gouvernements provinciaux			
Hydro-Québec, coupon classique, 0,00 %, 15-02-2025	150 000	120	144
Ontario Hydro, coupon classique, 0,00 %, 26-05-2025	140 000	105	133
Ontario Power Generation, 2,977 %, 13-09-2029	70 000	73	73
Ontario Power Generation, 3,215 %, 08-04-2030	30 000	30	32
Ontario Power Generation, 3,315 %, 04-10-2027	80 000	80	85
Province de l'Alberta, 1,65 %, 01-06-2031	90 000	86	87
Province de l'Alberta, 2,95 %, 01-06-2052	1 945 000	1 999	2 114
Province de l'Alberta, 3,05 %, 01-12-2048	210 000	218	230
Province de l'Alberta, 3,10 %, 01-06-2050	352 000	365	391
Province de la Colombie-Britannique, 1,55 %, 18-06-2031	1 300 000	1 232	1 253
Province de la Colombie-Britannique, 2,75 %, 18-06-2052	140 000	137	151
Province de la Colombie-Britannique, 2,80 %, 18-06-2048	140 000	142	150
Province de la Colombie-Britannique, 2,85 %, 18-06-2025	140 000	153	147
Province de la Colombie-Britannique, 2,95 %, 18-06-2050	90 000	102	100
Province du Manitoba, 2,05 %, 05-09-2052	250 000	203	225
Province du Manitoba, 3,20 %, 05-03-2050	420 000	448	476
Province de l'Ontario, 1,55 %, 01-11-2029	451 000	450	441
Province de l'Ontario, 1,90 %, 02-12-2051	1 420 000	1 184	1 256
Province de l'Ontario, 2,25 %, 02-12-2031	1 625 000	1 623	1 649
Province de l'Ontario, 2,55 %, 02-12-2052	1 145 000	1 099	1 171
Province de l'Ontario, 3,45 %, 02-06-2045	60 000	68	70
Province de l'Ontario, coupon classique, 0,00 %, 02-12-2023	800 000	609	782
Province de l'Ontario, coupon classique résiduel, 0,00 %, 13-07-2022	170 000	133	170
Province de Québec, 1,50 %, 01-09-2031	820 000	770	784

Fonds à revenu 6.06M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de gouvernements provinciaux (suite)			
Province de Québec, 3,10 %, 01-12-2051	1 643 000	1 863	1 883
Province de Québec, 3,50 %, 01-12-2048	10 000	12	12
Province de la Saskatchewan, 2,15 %, 02-06-2031	240 000	240	242
Province de la Saskatchewan, 2,80 %, 02-12-2052	350 000	353	371
Total des obligations de gouvernements provinciaux		13 897	14 622
Obligations de gouvernements municipaux			
Ville de Toronto, 2,60 %, 24-09-2039	40 000	40	40
Total des obligations de gouvernements municipaux		40	40
Obligations de sociétés – non convertibles			
407 International Inc., 1,80 %, 22-05-2025	40 000	40	40
407 International Inc., 2,59 %, 25-05-2032	19 000	19	19
407 International Inc., 3,14 %, 06-03-2030	30 000	30	32
407 International Inc., 3,43 %, 01-06-2033	251 000	257	270
407 International Inc., 3,60 %, 21-05-2047	110 000	110	121
407 International Inc., 3,72 %, 11-05-2048	110 000	110	123
407 International Inc., 4,19 %, 25-04-2042	10 000	13	12
Access Justice Durham, 5,015 %, 31-08-2039	316 170	325	380
AIMCo Realty Investors LP, 2,195 %, 04-11-2026	46 000	46	46
AIMCo Realty Investors LP, 2,712 %, 01-06-2029	120 000	122	123
Alectra Inc., 3,239 %, 21-11-2024	20 000	21	21
Algonquin Power & Utilities Corp., 4,09 %, 17-02-2027	110 000	110	119
Algonquin Power & Utilities Corp., 4,65 %, 15-02-2022	40 000	44	40
Algonquin Power Co., 2,85 %, 15-07-2031	94 000	94	95
Alimentation Couche-Tard Inc., 2,95 %, 25-01-2030	30 000	39	39
Allied Properties REIT, 1,726 %, 12-02-2026	16 000	16	16
AltaGas Ltd., 2,166 %, 16-03-2027	30 000	30	30
AltaLink LP, 1,509 %, 11-09-2030	30 000	30	28
AltaLink LP, 2,978 %, 28-11-2022	30 000	31	31
AltaLink LP, 3,717 %, 03-12-2046	53 000	53	60
ARC Resources Ltd., 2,354 %, 10-03-2026	52 000	52	52
ARC Resources Ltd., 3,465 %, 10-03-2031	52 000	52	53
Banque de Montréal, 1,551 %, 28-05-2026	86 000	86	84
Banque de Montréal, 1,928 %, 22-07-2031	78 000	78	77

Fonds à revenu 6.06M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Banque de Montréal, 2,37 %, 03-02-2025	33 000	33	34
Banque de Montréal, 3,19 %, 01-03-2028	110 000	109	118
Banque de Montréal, 4,30 %, 26-11-2025	57 000	57	59
BCI QuadReal Realty, 1,056 %, 12-03-2024	27 000	27	27
BCI QuadReal Realty, 1,073 %, 04-02-2026	41 000	41	40
BCI QuadReal Realty, 1,747 %, 24-07-2030	40 000	40	38
bcIMC Realty Corp., 3,00 %, 31-03-2027	140 000	142	147
Bell Canada Inc., 1,65 %, 16-08-2027	10 000	10	10
Bell Canada Inc., 2,20 %, 29-05-2028	123 000	122	122
Bell Canada Inc., 2,90 %, 10-09-2029	124 000	124	127
Bell Canada Inc., 3,35 %, 12-03-2025	73 000	78	76
Bell Canada Inc., 3,50 %, 30-09-2050	10 000	10	10
Bell Canada Inc., 4,45 %, 27-02-2047	200 000	209	224
Brookfield Infrastructure Finance ULC, 2,855 %, 01-09-2032	60 000	60	59
Brookfield Infrastructure Finance ULC, 3,41 %, 09-10-2029	150 000	148	156
Brookfield Infrastructure Finance ULC, 4,193 %, 11-09-2028	170 000	171	186
Brookfield Renewable Energy Partners LP, 3,63 %, 15-01-2027	134 000	138	143
Brookfield Renewable Partners ULC, 3,33 %, 13-08-2050	40 000	39	40
Brookfield Renewable Partners ULC, 3,38 %, 15-01-2030	162 000	167	172
Brookfield Renewable Partners ULC, 4,25 %, 15-01-2029	120 000	121	134
Brookfield Renewable Partners ULC, 4,29 %, 05-11-2049	60 000	60	69
Brookfield Residential Properties Inc./Brookfield Residential US Corp., 5,125 %, 15-06-2029	18 000	18	18
Brookfield Residential Properties Inc./Brookfield Residential US Corp., 6,25 %, 15-09-2027	10 000	13	13
Bruce Power LP, 2,68 %, 21-12-2028	47 000	47	48
Bruce Power LP, 3,00 %, 21-06-2024	87 000	88	90
Bruce Power LP, 4,00 %, 21-06-2030	23 000	26	25
Calgary Airport Authority, 3,199 %, 07-10-2036	23 000	23	24
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, taux variable, 15-03-2026	140 000	140	140
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 1,96 %, 21-04-2031	159 000	159	157
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2,00 %, 17-04-2025	790 000	805	794
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 3,30 %, 26-05-2025	230 000	230	243
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,00 %, 28-01-2082	57 000	57	56
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,375 %, 28-10-2025	10 000	10	10
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, 04-03-2025	120 000	120	120
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, 10-06-2024	22 000	22	22
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, 3,00 %, 08-02-2029	65 000	66	68

Fonds à revenu 6.06M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, 3,60 %, 31-07-2048	80 000	79	87
Canadian Natural Resources Ltd., 2,50 %, 17-01-2028	50 000	50	50
Canadian Natural Resources Ltd., 3,55 %, 03-06-2024	90 000	91	93
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée, 2,54 %, 28-02-2028	120 000	120	122
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée, 3,15 %, 13-03-2029	60 000	60	63
Banque canadienne de l'Ouest, 1,57 %, 14-09-2023	25 000	25	25
Banque canadienne de l'Ouest, 1,818 %, 16-12-2027	70 000	70	68
Banque canadienne de l'Ouest, 1,926 %, 16-04-2026	66 000	66	65
Banque canadienne de l'Ouest, 2,606 %, 30-01-2025	31 000	32	32
Banque canadienne de l'Ouest, 5,00 %, 31-07-2081	20 000	20	20
Banque canadienne de l'Ouest, taux variable, 22-01-2024	102 000	102	102
CanWel Building Materials Group Ltd., 5,25 %, 15-05-2026	12 000	12	12
Capital Power Corp., 3,147 %, 01-10-2032	50 000	50	49
Capital Power Corp., 4,284 %, 18-09-2024	116 000	116	123
Capital Power Corp., 4,424 %, 08-02-2030	50 000	50	55
Capital Power Corp., 4,986 %, 23-01-2026	50 000	50	55
Cascades Inc./Cascades USA Inc., 5,125 %, 15-01-2025	10 000	10	10
CCL Industries Inc., 3,864 %, 13-04-2028	70 000	70	75
CDP Financial Inc., 1,50 %, 19-10-2026	130 000	130	130
Cenovus Energy Inc., 3,50 %, 07-02-2028	100 000	100	105
CGI inc., 2,10 %, 18-09-2028	34 000	34	33
FPI Chartwell, résidences pour retraités, 3,786 %, 11-12-2023	150 000	150	154
FPI Chartwell, résidences pour retraités, 4,211 %, 28-04-2025	40 000	40	42
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 2,456 %, 30-11-2026	26 000	26	26
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 2,848 %, 21-05-2027	112 000	115	115
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 2,981 %, 04-03-2030	60 000	60	61
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 3,532 %, 11-06-2029	90 000	90	95
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 4,178 %, 08-03-2028	171 000	176	187
Cogeco Communications inc., 2,991 %, 22-09-2031	72 000	72	72
Comber Wind Financial Corp., 5,132 %, 15-11-2030	154 975	155	170
Cordelio Amalco GP I, 4,087 %, 30-06-2034, série B	51 427	51	56
Cordelio Amalco GP I, 4,087 %, 30-09-2034, série A	50 471	50	55
Corus Entertainment Inc., 5,00 %, 11-05-2028	18 000	18	18
CPPIB Capital Inc., 1,95 %, 30-09-2029	110 000	110	111
FPI Crombie, 2,686 %, 31-03-2028	30 000	30	30
FPI Crombie, 3,133 %, 12-08-2031	31 000	31	31
FPI Crombie, 3,211 %, 09-10-2030	49 000	49	49

Fonds à revenu 6.06M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
FPI Crombie, 3,917 %, 21-06-2027	25 000	26	27
CU Inc., 4,085 %, 02-09-2044	50 000	56	59
Curaleaf Holdings Inc., 8,00 %, 15-12-2026	50 000	64	63
Dollarama Inc., 1,505 %, 20-09-2027	20 000	20	19
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 1,662 %, 22-12-2025	51 000	51	50
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 2,057 %, 17-06-2027	40 000	40	39
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 2,539 %, 07-12-2026	35 000	35	35
Eagle Credit Card Trust, 1,546 %, 17-06-2026	20 000	20	20
Empire Communities Corp., 7,375 %, 15-12-2025	10 000	10	10
Enbridge Gas Distribution Inc., 2,50 %, 05-08-2026	30 000	30	31
Enbridge Gas Inc., 2,37 %, 09-08-2029	30 000	30	30
Enbridge Gas Inc., 2,90 %, 01-04-2030	20 000	20	21
Enbridge Gas Inc., 3,01 %, 09-08-2049	30 000	30	30
Enbridge Gas Inc., 3,20 %, 15-09-2051	50 000	49	51
Enbridge Gas Inc., 3,65 %, 01-04-2050	40 000	42	44
Enbridge Inc., 2,44 %, 02-06-2025	40 000	40	41
Enbridge Inc., 2,99 %, 03-10-2029	60 000	60	61
Enbridge Inc., 3,10 %, 21-09-2033	103 000	103	102
Enbridge Inc., 5,375 %, 27-09-2077	480 000	481	508
Enbridge Inc., 6,625 %, 12-04-2078	140 000	141	159
Enbridge Pipelines Inc., 4,33 %, 22-02-2049	40 000	42	43
Énergir inc., 2,10 %, 16-04-2027	40 000	40	40
EPCOR Utilities Inc., 2,899 %, 19-05-2050	20 000	20	20
EPCOR Utilities Inc., 3,106 %, 08-07-2049	90 000	90	92
EPCOR Utilities Inc., 3,554 %, 27-11-2047	90 000	89	99
Fairfax Financial Holdings Ltd., 3,95 %, 03-03-2031	99 000	99	103
Fairfax Financial Holdings Ltd., 4,23 %, 14-06-2029	180 000	180	193
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 1,587 %, 10-09-2026	51 000	51	50
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 2,417 %, 04-10-2024	40 000	40	41
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 2,856 %, 26-05-2030	200 000	209	204
Compagnie Crédit Ford du Canada, 2,961 %, 16-09-2026	26 000	26	25
Fortified Trust, 1,964 %, 23-10-2026	111 000	111	111
Fortified Trust, 2,34 %, 23-01-2023	240 000	247	243
GFL Environmental Inc., 3,50 %, 01-09-2028	10 000	13	12
Gibson Energy Inc., 3,60 %, 17-09-2029	50 000	50	53
Gibson Energy Inc., 5,25 %, 22-12-2030	15 000	15	15
Société en commandite Holding FPI Granite, 2,194 %, 30-08-2028	57 000	57	56

Fonds à revenu 6.06M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 2,73 %, 03-04-2029	50 000	51	52
Fonds de placement immobilier H&R, 2,633 %, 19-02-2027	60 000	60	60
Fonds de placement immobilier H&R, 2,906 %, 02-06-2026	20 000	20	20
Fonds de placement immobilier H&R, 3,369 %, 30-01-2024	180 000	179	185
Fonds de placement immobilier H&R, 3,416 %, 23-01-2023	70 000	71	71
Fonds de placement immobilier H&R, 4,071 %, 16-06-2025	82 000	83	87
HCN Canadian Holdings-1 LP, 2,95 %, 15-01-2027	50 000	48	51
Honda Canada Finance Inc., 1,337 %, 17-03-2026	40 000	40	39
Honda Canada Finance Inc., 1,646 %, 25-02-2028	70 000	70	68
Honda Canada Finance Inc., taux variable, 26-02-2024	60 000	60	60
Hydro One Inc., 1,41 %, 15-10-2027	50 000	50	48
Hydro One Inc., 1,69 %, 16-01-2031	20 000	20	19
Hydro One Inc., 2,23 %, 17-09-2031	95 000	95	94
Hydro One Inc., 3,10 %, 15-09-2051	20 000	19	20
Hyundai Capital Canada Inc., 2,008 %, 12-05-2026	39 000	39	39
Intact Corporation financière, 2,179 %, 18-05-2028	40 000	40	40
Intact Corporation financière, 4,125 %, 31-03-2081	21 000	21	21
Inter Pipeline Ltd., 2,734 %, 18-04-2024	260 000	263	264
Inter Pipeline Ltd., 3,173 %, 24-03-2025	58 000	59	59
Inter Pipeline Ltd., 3,484 %, 16-12-2026	231 000	239	239
Inter Pipeline Ltd., 4,232 %, 01-06-2027	70 000	74	75
Inter Pipeline Ltd., 6,625 %, 19-11-2079	60 000	60	64
Inter Pipeline Ltd., 6,875 %, 26-03-2079	30 000	30	32
Ivanhoé Cambridge II Inc., 2,296 %, 12-12-2024	40 000	40	41
John Deere Financial Inc., 1,63 %, 09-04-2026	18 000	18	18
Keyera Corp., 3,959 %, 29-05-2030	93 000	99	99
Keyera Corp., 5,95 %, 10-03-2081	43 000	43	44
Keyera Corp., 6,875 %, 13-06-2029	40 000	40	44
Produits Kruger s.e.c., 5,375 %, 09-04-2029	10 000	10	10
Produits Kruger s.e.c., 6,00 %, 24-04-2025	20 000	20	21
Banque Laurentienne du Canada, 1,15 %, 03-06-2024	45 000	45	44
Banque Laurentienne du Canada, 1,603 %, 06-05-2026	16 000	16	16
Liberty Utilities (Canada) LP, 3,315 %, 14-02-2050	30 000	30	30
Les Compagnies Loblaw limitée, 2,284 %, 07-05-2030	70 000	70	69
Lower Mattagami Energy LP, 2,433 %, 14-05-2031	51 000	51	52
Lower Mattagami Energy LP, 3,42 %, 20-06-2024	70 000	74	73
Banque Manuvie du Canada, 1,504 %, 25-06-2025	120 000	120	119

Fonds à revenu 6.06M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Banque Manuvie du Canada, 1,536 %, 14-09-2026	78 000	78	76
Banque Manuvie du Canada, 2,378 %, 19-11-2024	35 000	35	36
Société Financière Manuvie, 2,237 %, 12-05-2030	180 000	184	182
Société Financière Manuvie, 3,049 %, 20-08-2029	180 000	180	186
Société Financière Manuvie, 3,317 %, 09-05-2028	50 000	50	51
Société Financière Manuvie, 4,10 %, 19-03-2082	57 000	57	56
MEG Energy Corp., 5,875 %, 01-02-2029	30 000	38	40
Morgan Stanley, taux variable, 21-03-2025	127 000	127	127
Banque Nationale du Canada, 1,534 %, 15-06-2026	46 000	46	45
Banque Nationale du Canada, 1,573 %, 18-08-2026	50 000	50	49
Banque Nationale du Canada, 2,237 %, 04-11-2026	65 000	65	66
Banque Nationale du Canada, 2,545 %, 12-07-2024	420 000	423	429
Banque Nationale du Canada, 2,58 %, 03-02-2025	135 000	136	138
Banque Nationale du Canada, 2,983 %, 04-03-2024	200 000	204	206
Banque Nationale du Canada, 4,05 %, 15-08-2081	60 000	60	59
NAV CANADA, 2,063 %, 29-05-2030	30 000	30	30
North Battleford Power LP, 4,958 %, 31-12-2032	59 293	59	67
North West Redwater Partnership, 2,80 %, 01-06-2027	362 000	358	372
North West Redwater Partnership, 3,70 %, 23-02-2043	70 000	69	73
North West Redwater Partnership/NWR Financing Co. Ltd., 2,80 %, 01-06-2031	165 000	165	166
Nouvelle Autoroute 30 Financement Inc., 4,114 %, 31-03-2042	69 933	70	77
Nova Scotia Power Inc., 3,571 %, 05-04-2049	40 000	40	43
OMERS Finance Trust, 1,55 %, 21-04-2027	535 000	536	530
OMERS Finance Trust, 2,60 %, 14-05-2029	100 000	100	104
OMERS Realty Corp., 3,244 %, 04-10-2027	267 000	267	283
OMERS Realty Corp., 3,628 %, 05-06-2030	110 000	110	121
Ontario Power Generation, 2,893 %, 08-04-2025	40 000	40	41
Ontario Teachers' Finance Trust, 1,10 %, 19-10-2027	30 000	30	29
Parkland Corp. of Canada, 3,875 %, 16-06-2026	145 000	145	144
Parkland Corp. of Canada, 4,375 %, 26-03-2029	10 000	10	10
Parkland Corp. of Canada, 4,50 %, 01-10-2029	30 000	38	38
Parkland Corp. of Canada, 6,00 %, 23-06-2028	80 000	80	85
Pembina Pipeline Corp., 3,31 %, 01-02-2030	20 000	22	21
Pembina Pipeline Corp., 3,53 %, 10-12-2031	41 000	41	42
Pembina Pipeline Corp., 3,54 %, 03-02-2025	9 000	9	9
Pembina Pipeline Corp., 3,62 %, 03-04-2029	80 000	81	84
Pembina Pipeline Corp., 4,02 %, 27-03-2028	180 000	188	194

Fonds à revenu 6.06M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Pembina Pipeline Corp., 4,54 %, 03-04-2049	80 000	81	85
Pembina Pipeline Corp., 4,67 %, 28-05-2050	20 000	21	22
Pembina Pipeline Corp., 4,74 %, 21-01-2047	16 000	18	17
Pembina Pipeline Corp., 4,75 %, 26-03-2048	16 000	18	18
Pembina Pipeline Corp., 4,80 %, 25-01-2031	60 000	60	59
Pembina Pipeline Corp., 4,81 %, 25-03-2044	64 000	69	70
Prime Structured Mortgage Trust, 1,856 %, 15-11-2024	70 000	70	70
PSP Capital Inc., 0,90 %, 15-06-2026	100 000	100	97
PSP Capital Inc., 2,05 %, 15-01-2030	261 000	262	264
Reliance LP, 2,67 %, 01-08-2028	74 000	74	74
Reliance LP, 2,68 %, 01-12-2027	40 000	40	40
Fonds de placement immobilier RioCan, 2,829 %, 08-11-2028	23 000	23	23
Rogers Communications Inc., 5,00 %, 17-12-2081	126 000	126	128
Rogers Communications Inc., 3,25 %, 01-05-2029	96 000	98	99
Banque Royale du Canada, 1,67 %, 28-01-2033	118 000	117	113
Banque Royale du Canada, 1,833 %, 31-07-2028	125 000	125	122
Banque Royale du Canada, 2,088 %, 30-06-2030	425 000	432	425
Banque Royale du Canada, 2,14 %, 03-11-2031	95 000	95	94
Banque Royale du Canada, 2,328 %, 28-01-2027	44 000	44	45
Banque Royale du Canada, 2,88 %, 23-12-2029	50 000	50	51
Banque Royale du Canada, 3,65 %, 24-11-2081	91 000	91	88
Banque Royale du Canada, 4,00 %, 24-02-2081	113 000	113	116
Sagen MI Canada Inc., 3,261 %, 05-03-2031	41 000	41	42
Sagen MI Canada Inc., 4,95 %, 24-03-2081	34 000	34	34
Saputo Inc., 1,415 %, 19-06-2026	70 000	70	68
Saputo Inc., 2,242 %, 16-06-2027	45 000	45	45
Saputo Inc., 2,297 %, 22-06-2028	27 000	27	27
Saputo Inc., 2,876 %, 19-11-2024	30 000	30	31
Sea To Sky Highway Investment LP, 2,629 %, 31-08-2030	48 799	51	49
Shaw Communications Inc., 2,90 %, 09-12-2030	87 000	88	86
Shaw Communications Inc., 3,80 %, 01-03-2027	120 000	126	127
Shaw Communications Inc., 4,40 %, 02-11-2028	110 000	110	121
Shaw Communications Inc., 6,75 %, 09-11-2039	30 000	42	40
Sienna Senior Living Inc., 2,82 %, 31-03-2027	18 000	18	18
Sienna Senior Living Inc., 3,109 %, 04-11-2024	25 000	25	26
Sienna Senior Living Inc., 3,45 %, 27-02-2026	20 000	20	21
SmartCentres REIT, 3,192 %, 11-06-2027	30 000	30	31

Fonds à revenu 6.06M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
SmartCentres REIT, 3,526 %, 20-12-2029	97 000	99	101
SmartCentres REIT, 3,834 %, 21-12-2027	28 000	30	30
Source Energy Services Ltd., 10,50 %, 15-03-2025	143 857	51	79
Spy Hill Power LP, 4,14 %, 31-03-2036	64 607	64	71
Summit Industrial Income REIT, 1,82 %, 01-04-2026	30 000	30	29
Summit Industrial Income REIT, 2,25 %, 12-01-2027	27 000	27	27
Summit Industrial Income REIT, 2,44 %, 14-07-2028	27 000	27	27
La Financière Sun Life inc., 2,06 %, 01-10-2035	70 000	70	67
La Financière Sun Life inc., 2,38 %, 13-08-2029	100 000	100	101
La Financière Sun Life inc., 2,58 %, 10-05-2032	260 000	266	265
La Financière Sun Life inc., 2,80 %, 21-11-2033	105 000	105	107
La Financière Sun Life inc., 3,60 %, 30-06-2081	63 000	63	62
La Financière Sun Life inc., taux variable, 19-09-2028	150 000	150	154
Suncor Énergie Inc., 3,10 %, 24-05-2029	140 000	142	144
Suncor Énergie Inc., 3,95 %, 04-03-2051	40 000	40	40
Superior Plus LP, 4,25 %, 18-05-2028	70 000	70	71
TELUS Corp., 2,05 %, 07-10-2030	70 000	69	66
TELUS Corp., 2,35 %, 27-01-2028	50 000	50	50
TELUS Corp., 2,85 %, 13-11-2031	59 000	59	59
TELUS Corp., 3,15 %, 19-02-2030	76 000	77	79
TELUS Corp., 3,30 %, 02-05-2029	60 000	60	63
TELUS Corp., 3,95 %, 16-02-2050	54 000	56	55
TELUS Corp., 4,85 %, 05-04-2044	66 000	80	76
La Banque de Nouvelle-Écosse, 1,40 %, 01-11-2027	219 000	216	210
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,16 %, 03-02-2025	151 000	154	153
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,49 %, 23-09-2024	123 000	123	126
La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,70 %, 27-07-2081	113 000	113	111
La Banque de Nouvelle-Écosse, taux variable, 04-08-2026	115 000	115	115
L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie, 3,625 %, 17-04-2026	26 000	26	26
L'Ordre Indépendant des Forestiers, 2,885 %, 15-10-2035	40 000	40	40
La Banque Toronto-Dominion, 1,888 %, 08-03-2028	230 000	230	226
La Banque Toronto-Dominion, 1,896 %, 11-09-2028	139 000	139	136
La Banque Toronto-Dominion, 1,943 %, 13-03-2025	110 000	110	111
La Banque Toronto-Dominion, 2,85 %, 08-03-2024	171 000	174	176
La Banque Toronto-Dominion, 3,06 %, 26-01-2032	20 000	21	21
La Banque Toronto-Dominion, 3,105 %, 22-04-2030	238 000	248	246
La Banque Toronto-Dominion, 3,60 %, 31-10-2081	72 000	72	70

Fonds à revenu 6.06M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Thomson Reuters Corp., 2,239 %, 14-05-2025	80 000	80	81
Groupe TMX Ltée, 2,016 %, 12-02-2031	30 000	30	29
Groupe TMX Ltée, 2,997 %, 11-12-2024	170 000	176	176
Groupe TMX Ltée, 3,779 %, 05-06-2028	50 000	50	55
Toronto Hydro Corp., 2,47 %, 20-10-2031	42 000	42	43
Tourmaline Oil Corp., 2,077 %, 25-01-2028	14 000	14	14
Tourmaline Oil Corp., 2,529 %, 12-02-2029	29 000	29	29
Toyota Crédit Canada Inc., 1,18 %, 23-02-2026	40 000	40	39
TransCanada PipeLines Ltd., 3,00 %, 18-09-2029	130 000	131	133
TransCanada PipeLines Ltd., 3,30 %, 17-07-2025	12 000	13	13
TransCanada PipeLines Ltd., 3,80 %, 05-04-2027	180 000	192	192
TransCanada PipeLines Ltd., 4,18 %, 03-07-2048	60 000	66	63
TransCanada PipeLines Ltd., taux variable, 18-05-2077	140 000	137	144
TransCanada PipeLines Ltd., taux variable, 09-06-2024	107 000	107	107
TransCanada Trust, 4,20 %, 04-03-2081	109 000	109	107
Transcontinental inc., 2,28 %, 13-07-2026	19 000	19	19
Trillium Windpower LP, 5,803 %, 15-02-2033	58 292	58	69
Trulieve Cannabis Corp., 8,00 %, 06-10-2026	13 000	16	17
Ventas Canada Finance Ltd., 2,45 %, 04-01-2027	46 000	46	46
Ventas Canada Finance Ltd., 2,55 %, 15-03-2023	150 000	150	152
Ventas Canada Finance Ltd., 2,80 %, 12-04-2024	80 000	80	82
Ventas Canada Finance Ltd., 3,30 %, 01-12-2031	50 000	50	51
Vidéotron Ltée, 3,125 %, 15-01-2031	60 000	60	55
Vidéotron Ltée, 4,50 %, 15-01-2030	130 000	130	133
Vidéotron Ltée, 5,75 %, 15-01-2026	5 000	5	5
Vidéotron Ltée, 3,625 %, 15-06-2028	73 000	73	72
Waste Management of Canada Corporation, 2,60 %, 23-09-2026	110 000	110	113
WSP Global Inc., 2,408 %, 19-04-2028	106 000	107	106
Total des obligations de sociétés – non convertibles		25 983	26 493
Obligations de sociétés – convertibles			
Columbia Care Inc., 6,00 %, 29-06-2025, convertibles	6 000	7	8
Total des obligations de sociétés – convertibles		7	8

Fonds à revenu 6.06M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Titres adossés à des créances hypothécaires			
BMW Canada Inc., 0,325 %, 20-07-2023	30 000	12	12
Creation Technologies Inc., prêt à terme B de premier rang, 24-09-2028	49 000	61	62
Scotial Capital Inc., 0,89 %, 01-09-2026	48 000	46	46
Scotial Capital Inc., 1,25 %, 01-03-2025	90 000	73	72
La Banque de Nouvelle-Écosse, 6,45 %, 01-01-2025	850 000	375	422
Total des titres adossés à des créances hypothécaires		567	614
Total des obligations canadiennes		48 045	49 341
Obligations américaines			
Obligations du gouvernement fédéral			
Obligations du Trésor des États-Unis, 0,875 %, 15-11-2030	2 570 300	2 902	3 091
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,25 %, 15-02-2050	261 000	399	429
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,75 %, 15-07-2028	300 000	422	479
Total des obligations du gouvernement fédéral		3 723	3 999
Obligations de sociétés – non convertibles			
Alexandria Real Estate Equities Inc., 2,00 %, 18-05-2032	80 000	99	97
American Tower Corp. REIT, 1,875 %, 15-10-2030	40 000	53	48
Ashton Woods USA LLC/Ashton Woods Finance Co., 4,625 %, 01-04-2030	5 000	6	6
AT&T Inc., 2,25 %, 01-02-2032	70 000	93	86
AT&T Inc., taux variable, 25-03-2024	26 000	33	33
Athene Global Funding, 2,10 %, 24-09-2025	70 000	70	70
Athene Global Funding, taux variable, 09-04-2024	125 000	125	125
Bank of America Corp., 1,978 %, 15-09-2027	59 000	59	58
Bank of America Corp., 2,598 %, 04-04-2029	75 000	75	76
Bank of America Corp., 3,407 %, 20-09-2025	101 000	101	105
Bank of America Corp., 3,515 %, 24-03-2026	40 000	40	42
Bank of America Corp., taux variable, 15-09-2027	72 000	72	72
BCPE Cycle Merger Sub II Inc.,10,625 %, 15-07-2027	10 000	13	13
BWAY Holding Co., 7,25 %, 15-04-2025	40 000	53	51
Cascades Inc./Cascades USA Inc., 5,125 %, 15-01-2026	20 000	27	26
Charter Communications Operating LLC, 2,80 %, 01-04-2031	40 000	56	50
Charter Communications Operating LLC, 4,50 %, 01-02-2024	70 000	93	94
Charter Communications Operating LLC, 5,05 %, 03-03-2029	130 000	177	189

Fonds à revenu 6.06M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations américaines (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Charter Communications Operating LLC/Charter Communications Operating Capital Corp., 2,30 %, 01-02-2032	50 000	65	60
Charter Communications Operating LLC/Charter Communications Operating Capital Corp., 3,50 %, 01-06-2041	20 000	25	25
Chevron Corp., 1,995 %, 11-05-2027	20 000	28	26
CommScope Finance LLC, 8,25 %, 01-03-2027	20 000	27	26
ConocoPhillips, 2,40 %, 15-02-2031	30 000	37	38
Costco Wholesale Corp., 1,375 %, 20-06-2027	100 000	141	126
DIRECTV Holdings LLC/DIRECTV Financing Co., 5,875 %, 15-08-2027	10 000	13	13
Exxon Mobil Corp., 2,61 %, 15-10-2030	50 000	69	66
Exxon Mobil Corp., 2,992 %, 19-03-2025	10 000	15	13
Ford Motor Co., 3,25 %, 12-02-2032	169 000	214	219
Foxtrot Escrow Issuer LLC/Foxtrot Escrow Corp., 12,25 %, 15-11-2026	28 000	36	40
Goldman Sachs Group Inc., taux variable, 29-04-2025	148 000	148	148
Gray Escrow II Inc., 5,375 %, 15-11-2031	44 000	54	57
Hadrian Merger Sub Inc.,8,50 %, 01-05-2026	21 000	27	27
HCA Inc., 3,50 %, 01-09-2030	25 000	33	33
JPMorgan Chase & Co., 1,896 %, 05-03-2028	113 000	113	111
LABL Escrow Issuer LLC, 10,50 %, 15-07-2027	19 000	25	25
LABL Escrow Issuer LLC, 6,75 %, 15-07-2026	12 000	16	16
Mastercard Inc., 1,90 %, 15-03-2031	23 000	29	29
Mav Acquisition Corp., 5,75 %, 01-08-2028	20 000	25	25
McDonald's Corp., 3,125 %, 04-03-2025	170 000	170	177
MEG Energy Corp., 7,125 %, 01-02-2027	25 000	33	34
Morgan Stanley, 3,00 %, 07-02-2024	100 000	100	103
Mozart Debt Merger Sub Inc., 3,875 %, 01-04-2029	87 000	110	110
Mozart Debt Merger Sub Inc., 5,25 %, 01-10-2029	32 000	41	41
Nestlé Holdings Inc., 2,192 %, 26-01-2029	56 000	56	57
Nexstar Escrow Inc., 5,625 %, 15-07-2027	11 000	15	15
NextEra Energy Capital Holdings Inc., 1,90 %, 15-06-2028	35 000	42	44
NextEra Energy Capital Holdings Inc., 2,25 %, 01-06-2030	80 000	112	101
Omega Healthcare Investors Inc., 4,50 %, 15-01-2025	50 000	64	68
PayPal Holdings Inc., 1,35 %, 01-06-2023	20 000	28	26
PayPal Holdings Inc., 2,30 %, 01-06-2030	30 000	42	39
PayPal Holdings Inc., 2,40 %, 01-10-2024	60 000	80	79
PayPal Holdings Inc., 2,65 %, 01-10-2026	60 000	79	80
Pearl Merger Sub Inc., 6,75 %, 01-10-2028	34 000	43	44
QVC Inc., 4,375 %, 01-09-2028	32 000	42	41

Fonds à revenu 6.06M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations américaines (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
R.R. Donnelley & Sons Co., 6,125 %, 01-11-2026	13 000	16	18
S&P Global Inc., 1,25 %, 15-08-2030	20 000	27	24
Silgan Holdings Inc., 4,125 %, 01-02-2028	10 000	13	13
Sinclair Television Group Inc., 5,125 %, 15-02-2027	10 000	12	12
Sydney Airport Finance Co. Pty Ltd., 3,625 %, 28-04-2026	170 000	216	228
Target Corp., 2,25 %, 15-04-2025	30 000	42	39
Terex Corp., 5,00 %, 15-05-2029	13 000	16	17
Terraform Power Operating, 5,00 %, 31-01-2028	20 000	26	27
The Clorox Co., 1,80 %, 15-05-2030	40 000	56	49
The Estée Lauder Companies Inc., 1,95 %, 15-03-2031	38 000	48	48
The Goldman Sachs Group Inc., 2,013 %, 28-02-2028	114 000	114	111
The Goldman Sachs Group Inc., 2,599 %, 30-11-2027	104 000	104	105
The Walt Disney Co., 3,057 %, 30-03-2027	86 000	91	89
T-Mobile USA Inc., 1,50 %, 15-02-2026	20 000	24	25
T-Mobile USA Inc., 2,25 %, 15-11-2031	20 000	24	25
T-Mobile USA Inc., 2,55 %, 15-02-2031	30 000	36	38
T-Mobile USA Inc., 3,50 %, 15-04-2025	30 000	36	40
T-Mobile USA Inc., 3,75 %, 15-04-2027	150 000	181	206
Univision Communications Inc., 4,50 %, 01-05-2029	12 000	15	15
Ventas Realty LP, 4,00 %, 01-03-2028	60 000	74	84
Verizon Communications Inc., 1,75 %, 20-01-2031	90 000	117	108
Verizon Communications Inc., 2,375 %, 22-03-2028	147 000	147	147
Verizon Communications Inc., 2,50 %, 16-05-2030	100 000	102	99
Verizon Communications Inc., 2,55 %, 21-03-2031	43 000	53	55
Verizon Communications Inc., 3,55 %, 22-03-2051	10 000	12	14
Verizon Communications Inc., taux variable, 20-03-2026	29 000	36	37
Walgreens Boots Alliance Inc., 3,20 %, 15-04-2030	40 000	56	54
Wells Fargo & Co., 2,493 %, 18-02-2027	160 000	161	162
Wells Fargo & Co., 2,568 %, 01-05-2025	120 000	122	122
Wells Fargo & Co., 2,975 %, 19-05-2026	242 000	249	250
Wells Fargo & Co., 3,90 %, 15-03-2026	16 000	20	21
Welltower Inc., 4,125 %, 15-03-2029	60 000	79	85
Welltower Inc., 4,25 %, 15-04-2028	60 000	78	85
Total des obligations de sociétés – non convertibles		5 845	5 875

Fonds à revenu 6.06M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations américaines (suite)			
Titres adossés à des créances hypothécaires			
A&V Holdings Midco LLC, prêt à terme de premier rang, 28-02-2027	28 101	33	36
ABG Intermediate Holdings 2 LLC, prêt à terme de premier rang, 29-09-2024	57 295	73	72
ADS Tactical Inc., prêt à terme de premier rang, 04-03-2028	39 000	48	50
Adtalem Global Education Inc., prêt à terme B de premier rang, 12-02-2028	100 000	123	127
Advantage Sales & Marketing Inc., prêt à terme B de premier rang, 28-10-2027	29 775	38	38
Aegis Toxicology Science Corp., prêt à terme B de premier rang, 09-05-2025	7 212	9	9
Alcami Carolinas Corp., prêt à terme de premier rang, 06-07-2025	19 400	25	23
Alchemy US Holdco 1 LLC, prêt à terme B de premier rang, 01-10-2025	16 493	21	21
Alpine US Bidco LLC, prêt à terme de premier rang, 13-04-2021	32 918	40	42
Amentum Government Services Holdings LLC, prêt à terme B de premier rang, taux variable, 31-01-2027	39 800	52	50
AP Core Holdings II LLC, prêt à terme de premier rang, 21-07-2027	49 000	61	62
APFS Staffing Holdings Inc., prêt à terme de premier rang, 10-04-2026	13 421	18	17
APM Global Holdings Pty Ltd., prêt à terme de premier rang, 30-06-2026	21 264	26	27
Arc Falcon I Inc., prêt à terme de premier rang, 22-09-2028	44 503	57	56
Arc Falcon I Inc., prêt à terme de premier rang à prélèvement différés, 22-09-2028	6 497	8	8
Ascend Performance Materials Operations, prêt à terme B de premier rang, 16-08-2026	29 403	38	37
Ascend Wellness Holdings Inc., prêt à terme de premier rang, 27-08-2025	29 000	36	36
Astra Acquisition Corp., prêt à terme B de premier rang, 22-10-2028	45 000	54	56
Ball Metalpack Finco, prêt à terme B de premier rang, 26-07-2025	19 350	25	25
CareCentrix Inc., prêt à terme B de premier rang, 02-04-2025	54 394	70	69
Castle US Holding Corp., prêt à terme B de premier rang, 31-01-2027	37 842	46	48
CCS-CMGC Holdings Inc., prêt à terme de premier rang, 25-09-2025	19 450	25	24
Citadel Securities LP, prêt à terme B de premier rang, 27-02-2028	237 240	304	298
Cowen Inc., prêt à terme B de premier rang, 12-03-2028	39 700	49	50
Crown Subsea Communications Holding Inc., prêt à terme de premier rang, 20-04-2027	26 445	33	34
DEI Sales Inc., prêt à terme B de premier rang, 23-04-2028	42 731	52	54
DIRECTV Financing LLC, prêt à terme de premier rang, 22-07-2027	70 000	87	89
Domtar Corp., prêt à terme B de premier rang, 01-10-2028	20 323	25	25
Domtar Corp., prêt à terme B de premier rang à prélèvements différés, 01-10-2028	9 677	12	12
Dotdash Meredith Inc., prêt à terme B de premier rang, 23-11-2028	58 000	73	74
Flynn America LP, prêt à terme B de premier rang, 23-07-2028	40 000	49	49
Frontier Communications Corp., prêt à terme B de premier rang, débiteur-exploitant, 08-10-2027	29 850	37	38
Gannett Holdings LLC, prêt à terme B de premier rang, 08-02-2026	27 564	35	35
Garrett LX I Sarl, prêt à terme B de premier rang, 05-03-2028 (actions en €)	30 000	45	43
Garrett LX I Sarl, prêt à terme B de premier rang, 05-03-2028 (actions en $ US)	30 000	38	38
Gateway Merger Sub Inc., prêt à terme de premier rang, 25-06-2028	44 000	54	56

Fonds à revenu 6.06M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations américaines (suite)			
Titres adossés à des créances hypothécaires (suite)			
Grab Holdings Inc., prêt à terme B de premier rang, 29-01-2026	49 750	61	63
Gray Television Inc., prêt à terme D de premier rang, 27-10-2028	160 000	197	202
Heritage Power LLC, prêt à terme B de premier rang, 08-07-2026	28 996	37	30
Hudson River Trading LLC, prêt à terme B de premier rang, 18-02-2027	59 700	75	75
INEOS Enterprises Holdings US Finco LLC, prêt à terme B de premier rang, 29-07-2026	16 108	21	20
INEOS US Petrochem LLC, prêt à terme B de premier rang, 21-01-2026	29 925	38	38
Ingram Micro Inc., prêt à terme B de premier rang, 01-04-2028	49 875	62	63
Integro Insurance Brokers Ltd., prêt à terme B de premier rang, 09-10-2022	45 024	56	55
Intermediate Dutch, prêt à terme B de premier rang, 05-02-2028	29 850	38	38
ION Trading Finance Ltd, prêt à terme B de premier rang, 26-03-2028	29 925	38	38
Isagenix International LLC, prêt à terme B de premier rang, 26-04-2025	30 312	31	29
Jadex Inc., prêt à terme de premier rang, 12-02-2028	49 302	62	62
Jane Street Group LLC, prêt à terme B de premier rang, 21-01-2027	29 775	38	37
Jazz Financing Lux Sarl, prêt à terme B de premier rang, 22-04-2028	75 810	94	96
Journey Personal Care Corp., prêt à terme de premier rang, 19-02-2028	29 925	38	38
Keane Group Holdings LLC, prêt à terme B de premier rang, 18-05-2025	19 350	25	24
Kestrel Bidco Inc., prêt à terme de premier rang, 08-10-2026	20 533	27	25
Knight Health Holdings LLC, prêt à terme B de premier rang, 17-12-2028	38 000	46	45
Kronos Acquisition Holdings Inc., prêt à terme B de premier rang, 22-12-2026	29 775	38	37
LABL Inc., prêt à terme B de premier rang, 22-10-2028	16 000	19	20
LogMeIn Inc., prêt à terme B de premier rang, 14-08-2027	39 700	51	50
LTR Intermediate Holdings Inc., prêt à terme B de premier rang, 23-04-2028	36 908	46	47
Magenta Buyer LLC, prêt à terme de premier rang, 03-05-2028	65 835	80	83
Mav Acquisition Corp., prêt à terme B de premier rang, 21-07-2028	53 000	66	67
McKissock Investment Holdings LLC, prêt à terme B de premier rang, 17-06-2028	30 923	38	39
Mozart Borrower LP, prêt à terme B de premier rang, 30-09-2028	62 000	78	78
Murphy USA Inc., prêt à terme B de premier rang, 29-01-2028	19 900	25	25
New Frontera Holdings LLC, prêt à terme de premier rang, 28-07-2026	1 894	2	3
New Frontera Holdings LLC, prêt à terme de second rang, 28-07-2028	1 825	1	1
New Insight Holdings Inc., prêt à terme B de premier rang, 08-12-2024	16 968	21	21
OneDigital Borrower LLC, prêt à terme B de premier rang, 30-10-2027	49 758	60	63
Organon & Co., prêt à terme B de premier rang, 08-04-2028	57 850	72	73
Osmosis Debt Merger Sub Inc., prêt à terme B de premier rang, 17-06-2028	29 333	36	37
Osmosis Debt Merger Sub Inc., prêt à terme de premier rang à prélèvements différés, 17-06-2028	3 667	5	5
Plaze Inc., prêt à terme B de premier rang, 03-08-2026	29 701	38	37
Pluto Acquisition I Inc., prêt à terme B de premier rang, 20-06-2026	37 905	46	48
Project Sky Debt Merger Sub Inc., prêt à terme B de premier rang, 10-08-2028	46 000	57	58

Fonds à revenu 6.06M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations américaines (suite)			
Titres adossés à des créances hypothécaires (suite)			
RH, prêt à terme B de premier rang, 15-10-2028	218 000	268	275
Sigma Bidco BV, prêt à terme B de premier rang, 07-03-2025	18 000	29	25
Signal Parent Inc., prêt à terme B de premier rang, 01-04-2028	29 925	37	37
SIRVA Worldwide Inc., prêt à terme de premier rang, 02-08-2025	15 592	20	18
Sorenson Communications LLC, prêt à terme B de premier rang, 12-03-2026	28 500	35	36
Spa US HoldCo Inc., prêt à terme B de premier rang, 12-03-2028	39 800	49	51
Specialty Pharma III Inc., prêt à terme de premier rang, 24-02-2028	30 000	37	38
SS&C Technologies Holdings Inc., prêt à terme B5 de premier rang, 16-04-2025	19 105	25	24
Stitch Acquisition Corp., prêt à terme B de premier rang, 27-07-2028	36 000	42	43
Sunset Debt Merger Sub Inc., prêt à terme B de premier rang, 17-09-2028	73 000	92	92
Sycamore Buyer LLC, prêt à terme B de premier rang, 24-09-2028	61 000	77	77
Sylvamo Corp., prêt à terme B de premier rang, 20-08-2028	32 489	41	41
Terrier Media Buyer, prêt à terme B de premier rang, 17-12-2026	89 477	113	113
The Cook & Boardman Group LLC, prêt à terme de premier rang, 12-10-2025	9 700	13	12
Thor Industries Inc., prêt à terme B de premier rang, 01-02-2026	13 274	17	17
Titan Sub LLC, prêt à terme B de premier rang, 19-09-2026	19 650	26	25
Tory Burch LLC, prêt à terme B de premier rang, 15-04-2028	52 868	66	67
Triton Water Holdings Inc., prêt à terme B de premier rang, 31-03-2028	29 925	37	38
Ultra Clean Holdings Inc., prêt à terme de premier rang, 27-08-2025	38 783	49	49
Univision Communications Inc., prêt à terme B de premier rang, 07-05-2028	71 000	85	90
Veregy, prêt à terme de premier rang, 03-11-2027	29 775	38	38
VeriFone Systems Inc., prêt à terme de premier rang, 10-08-2025	19 400	25	24
Vertex Aerospace Services Corp., prêt à terme B de premier rang, 27-10-2028	27 000	34	34
WildBrain Ltd., prêt à terme B de premier rang, 18-03-2028	39 800	49	50
WireCo WorldGroup Inc., prêt à terme B de premier rang, 29-10-2028	31 000	38	39
Xperi Holding Corp., prêt à terme B de premier rang, 01-06-2025	32 273	40	41
Zotec Partners LLC, prêt à terme B de premier rang, 09-02-2024	16 906	21	21
Total des titres adossés à des créances hypothécaires		4 985	5 013
Total des obligations américaines		14 553	14 887
Obligations mondiales			
Australie			
Transurban Finance Co. Pty Ltd., 4,555 %, 14-11-2028	170 000	172	188

Fonds à revenu 6.06M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations mondiales (suite)			
Autriche			
Suzano Austria GmbH, 2,50 %, 15-09-2028, 144A	40 000	50	49
Bahamas			
Commonwealth of Bahamas, 5,75 %, 16-01-2024	90 000	111	109
Commonwealth of Bahamas, 6,95 %, 20-11-2029	30 000	45	33
Commonwealth des Bahamas, 8,95 %, 15-10-2032	200 000	259	234
Irlande			
ION Trading Finance Ltd, prêt à terme B de premier rang, 01-04-2028	29 925	44	43
Japon			
Toyota Motor Corp., 1,339 %, 25-03-2026	31 000	39	39
Jersey			
Heathrow Funding Ltd., 2,694 %, 13-10-2027	78 000	78	78
Heathrow Funding Ltd., 3,25 %, 21-05-2025	150 000	154	155
Heathrow Funding Ltd., 3,40 %, 08-03-2028	120 000	120	125
Heathrow Funding Ltd., 3,726 %, 13-04-2033	75 000	76	78
Heathrow Funding Ltd., 3,782 %, 04-09-2032	90 000	90	96
Luxembourg			
Aroundtown SA, 4,625 %, 18-09-2025	60 000	60	64
LSF10 XL Bidco SCA, prêt à terme B de premier rang, 30-03-2028	30 000	44	43
Luxembourg Investment Co. 428 SARL, prêt à terme B de premier rang, 22-10-2028	50 000	61	63
Pays-Bas			
NXP BV/NXP Funding LLC/NXP USA Inc., 2,65 %, 15-02-2032	19 000	24	24
Teva Pharmaceuticals NE, 2,80 %, 21-07-2023	15 000	17	19
Royaume-Uni			
BP Capital Markets PLC, 3,47 %, 15-05-2025	90 000	90	95
Connect Finco SARL/Connect U.S. Finco LLC, 6,75 %, 01-10-2026	20 000	27	27
INEOS 226 Ltd., prêt à terme B de premier rang, 21-01-2026	20 000	31	29
National Grid Electricity Transmission PLC, 2,301 % 22-06-2029	84 000	84	83

Fonds à revenu 6.06M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations mondiales (suite)			
Venezuela			
Petroleos de Venezuela SA, 6,00 %, 16-05-2024	60 000	19	3
Total des obligations mondiales		1 695	1 677
Total des obligations		64 293	65 905
Actions ordinaires canadiennes			
Services de communication			
Cogeco Communications inc., à droit de vote subalterne	2 218	226	223
Rogers Communications Inc., cat. B, sans droit de vote	4 020	239	242
TELUS Corp.	13 550	324	405
TELUS International Inc.	5 137	190	215
Consommation discrétionnaire			
Dollarama Inc.	3 454	179	219
Magna International Inc.	1 415	139	145
Restaurant Brands International Inc.	4 366	359	335
Biens de consommation de base			
Alimentation Couche-Tard Inc.	5 137	210	272
Les Compagnies Loblaw limitée	759	47	79
Énergie			
ARC Resources Ltd.	14 909	121	171
Canadian Natural Resources Ltd.	3 305	125	177
Enbridge Inc. ($ CA)	6 921	319	342
Pembina Pipeline Corp.	3 546	156	136
Source Energy Services Ltd.	7 676	11	12
Suncor Énergie Inc.	15 596	516	494
Corporation TC Énergie	7 238	411	426
Fonds négociés en Bourse			
iShares S&P/TSX Global Gold Index ETF	8 250	156	151
Produits financiers			
Banque de Montréal	3 390	278	462
Brookfield Asset Management Inc.	5 745	272	439

Fonds à revenu 6.06M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires canadiennes (suite)			
Produits financiers (suite)			
Intact Corporation financière	3 326	452	547
Société Financière Manuvie	22 500	497	542
Banque Royale du Canada	10 053	845	1 350
La Financière Sun Life inc.	10 481	611	738
La Banque de Nouvelle-Écosse	7 730	480	692
La Banque Toronto-Dominion	9 270	485	899
Groupe TMX Ltée	908	118	116
Produits industriels			
CAE Inc.	5 066	152	162
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	2 866	348	445
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	6 937	556	631
Cargojet Inc.	599	110	100
Finning International Inc.	2 515	62	80
Technologies de l'information			
Groupe CGI inc., cat. A, à droit de vote subalterne	2 926	295	327
Open Text Corp.	8 300	420	498
Matériaux			
Mines Agnico-Eagle Limitée	3 787	300	254
Société aurifère Barrick	8 225	237	198
CCL Industries Inc., cat. B, sans droit de vote	3 568	204	242
Nutrien Ltd. ($ CA)	4 200	261	399
Ressources Teck Limitée, cat. B	5 011	135	183
Immobilier			
Allied Properties REIT	1 484	57	65
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix	5 790	74	88
FPI First Capital	5 483	98	103
Services d'intérêt public			
Algonquin Power & Utilities Corp.	6 362	118	116
Boralex Inc., cat. A	1 930	71	67
Canadian Utilities Ltd., cat. A, sans droit de vote	1 826	58	67
Emera Inc.	934	47	59
Fortis Inc.	1 929	86	118

Fonds à revenu 6.06M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires canadiennes (suite)			
Services d'intérêt public (suite)			
Northland Power Inc.	2 350	90	89
Total des actions ordinaires canadiennes		11 545	14 120
Actions privilégiées canadiennes			
Services de communication			
BCE Inc., 2,75 %, privilégiées	472	7	10
BCE Inc., 3,61 %, privilégiées	828	13	17
BCE Inc., 4,13 %, privilégiées	71	1	1
Biens de consommation de base			
Les Compagnies Loblaw limitée, 5,30 %, privilégiées	214	6	6
Énergie			
AltaGas Ltd., 5,00 %, privilégiées	4 870	122	123
Corporation TC Énergie, 4,90 %, privilégiées	7 783	195	199
TransAlta Corp., 4,027 %, privilégiées	160	3	3
Produits financiers			
Brookfield Asset Management Inc., 4,75 %, privilégiées	1 886	47	49
Brookfield Asset Management Inc., 5,30 %, privilégiées, convertibles, série 46	451	11	11
Services d'intérêt public			
Emera Inc., 4,25 %, privilégiées	76	2	2
Emera Inc., 4,60 %, privilégiées	570	14	14
TransAlta Corp., 2,709 %, privilégiées	8 213	108	132
Total des actions privilégiées canadiennes		529	567
Actions ordinaires américaines			
Services de communication			
Alphabet Inc., cat. A	80	235	293
Meta Platforms Inc.	480	194	204
The Walt Disney Co.	525	76	103

Fonds à revenu 6.06M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires américaines (suite)			
Consommation discrétionnaire			
Domino's Pizza Inc.	119	81	85
McDonald's Corp.	414	49	140
Nike Inc., cat. B	357	31	75
Starbucks Corp.	830	69	123
Biens de consommation de base			
Altria Group Inc.	3 716	215	223
PepsiCo Inc.	677	123	149
Philip Morris International Inc.	2 721	272	327
The Coca-Cola Co.	3 509	232	263
Énergie			
Chevron Corp.	2 041	274	303
Marathon Petroleum Corp.	3 343	209	271
Produits financiers			
Bank of America Corp.	4 910	251	276
CME Group Inc.	860	116	249
JPMorgan Chase & Co.	2 282	286	457
Moody's Corp.	168	26	83
S&P Global Inc.	425	186	254
The Blackstone Group Inc.	1 883	132	308
U.S. Bancorp	3 682	257	262
Soins de santé			
AbbVie Inc.	1 800	240	308
Becton, Dickinson and Co.	798	142	254
Johnson & Johnson Inc.	1 361	175	295
Produits industriels			
Emerson Electric Co.	1 525	116	179
Equifax Inc.	570	80	211
Honeywell International Inc.	860	108	227
Stanley Black & Decker Inc.	650	167	155
Union Pacific Corp.	660	178	210

Fonds à revenu 6.06M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires américaines (suite)			
Technologies de l'information			
Analog Devices Inc.	501	112	111
Apple Inc.	1 470	59	330
Broadcom Inc.	310	74	261
Lam Research Corp.	155	130	141
Microsoft Corp.	1 730	176	736
Motorola Solutions Inc.	701	155	241
Texas Instruments Inc.	775	116	185
Visa Inc., cat. A	805	93	221
Matériaux			
Corteva Inc.	3 330	136	199
The Sherwin-Williams Co.	359	53	160
Immobilier			
Crown Castle International Corp.	781	169	206
Total des actions ordinaires américaines		5 793	9 078
Actions ordinaires mondiales			
Bermudes			
Brookfield Asset Management Reinsurance Partners Ltd., catégorie A	45	3	4
Brookfield Infrastructure Partners LP, parts de société en commandite	980	70	75
Brookfield Renewable Partners LP, 5,00 %, série 11, privilégiées	4 984	125	127
Brookfield Renewable Partners LP, 5,00 %, série 13, privilégiées	382	9	10
Îles Caïmans			
Tencent Holdings Ltd.	1 885	113	140
Danemark			
Novo Nordisk AS	1 388	78	196
France			
Air Liquide SA	705	102	156
LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton SE	125	90	131
Pernod Ricard SA*	304	43	93
Safran SA	1 078	128	167

* L'émetteur de ce titre et l'émetteur du Fonds sont des sociétés liées.

Fonds à revenu 6.06M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires mondiales (suite)			
Allemagne			
Deutsche Boerse AG	1 198	148	254
Hannover Rueck SE	940	201	226
SAP SE	1 113	126	201
Vonovia SE	3 105	212	217
Hong Kong			
AIA Group Ltd.	8 695	97	111
Hong Kong Exchanges and Clearing Ltd.	1 755	81	130
Irlande			
Aon Corp.	666	194	253
Linde PLC ($ US)	355	85	156
Medtronic Co. PLC	1 236	179	162
Japon			
Japan Exchange Group Inc.	4 645	103	129
Keyence Corp.	175	63	139
Otsuka Corp.	1 915	92	116
Sony Group Corp.	1 835	142	293
Luxembourg			
Eurofins Scientific SE	681	40	107
Pays-Bas			
Heineken Holdings NV	952	99	111
Koninklijke Philips NV	2 476	120	116
Wolters Kluwer NV	1 375	139	204
Singapour			
DBS Group Holdings Ltd.	5 310	158	163
Espagne			
Amadeus IT Group SA	2 261	197	192
Suède			
Atlas Copco AB, cat. A	1 201	46	105

Fonds à revenu 6.06M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires mondiales (suite)			
Suisse			
Nestlé SA	1 614	158	285
Roche Holding AG Genusscheine	550	191	288
Sika AG	237	49	124
Taïwan			
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd.	7 995	102	225
Royaume-Uni			
Diageo PLC	2 890	117	200
Glencore Xstrata PLC	42 451	216	272
Total des actions ordinaires mondiales		4 116	5 878
Total des actions		21 983	29 641

Fonds à revenu 6.06M

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts, de contrats ou d'actions, les valeurs nominales ou les prix contractuels)

Au 31 décembre 2021

Tableau des contrats dérivés

Contrats de change à terme

		Monnaie achetée		Monnaie vendue			
Prix contractuel	Date de règlement	Monnaie	Valeur au 31 décembre	Monnaie	Valeur au 31 décembre		Profit (perte) latent
0,8119	11 février 2022	Dollar américain	1 708	Dollar canadien	1 663		45
0,8060	18 février 2022	Dollar américain	1 050	Dollar canadien	1 030		20
						Actifs dérivés	**65**
1,2597	14 janvier 2022	Dollar canadien	308	Dollar américain	309		(1)
1,2598	14 janvier 2022	Dollar canadien	2 476	Dollar américain	2 484		(8)
1,4390	21 janvier 2022	Dollar canadien	95	Euro	95		-
1,4268	21 janvier 2022	Dollar canadien	62	Euro	62		-
1,2589	21 janvier 2022	Dollar canadien	428	Dollar américain	429		(2)
1,2548	28 janvier 2022	Dollar canadien	1 639	Dollar américain	1 649		(10)
1,2546	28 janvier 2022	Dollar canadien	3 593	Dollar américain	3 616		(23)
1,2412	11 février 2022	Dollar canadien	895	Dollar américain	908		(14)
1,2328	11 février 2022	Dollar canadien	780	Dollar américain	796		(16)
1,4329	18 février 2022	Dollar canadien	107	Euro	107		(1)
1,2569	18 février 2022	Dollar canadien	1 447	Dollar américain	1 454		(7)
1,2355	18 février 2022	Dollar canadien	1 363	Dollar américain	1 388		(26)
1,2359	18 février 2022	Dollar canadien	6 060	Dollar américain	6 173		(113)
1,2586	18 mars 2022	Dollar canadien	310	Dollar américain	312		(1)
1,2587	18 mars 2022	Dollar canadien	363	Dollar américain	364		(1)
						Passifs dérivés	**(222)**
Total des contrats de change à terme							**(157)**

Contrats à terme normalisés

Nombre de contrats	Prix contractuel moyen	Contrats à terme normalisés	Date d'échéance	Montant notionnel	Prix au 31 décembre	Profit (perte) latent
(11)	CAD 193,16	Obligation ultra des É.-U., 31-03-2022	31 mars 2022	CAD 2 168	CAD 197,13	(22)
					Passifs dérivés	**(22)**
Total des contrats à terme normalisés						**(22)**

Total des instruments dérivés à la juste valeur		**(179)**
Coûts de transaction (se reporter aux notes annexes – note 2)	**(10)**	
Total des placements	**86 266**	**95 367**

Fonds à revenu 6.06M
Notes annexes du tableau des placements
(en milliers de $ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds à revenu 6.06M (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2021, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2021

Devise	**Placements**	**Trésorerie, dépôts à court terme et découverts**	**Total***	**Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats**
Dollar américain	**10 123 $**	**(165) $**	**9 958 $**	**99 $**
Euro	**2 174**	**(1)**	**2 173**	**22**
Autres devises	**2 916**	**—**	**2 916**	**29**
Total	**15 213 $**	**(166) $**	**15 047 $**	**150 $**
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			**15,7 %**	**0,2 %**

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

2020

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	6 805 $	110 $	6 915 $	69 $
Euro	2 164	—	2 164	22
Autres devises	3 027	4	3 031	30
Total	11 996 $	114 $	12 110 $	121 $
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			14,5 %	0,1 %

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

D. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds est exposé au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. Compte tenu de la nature des titres à revenu fixe à court terme dont la durée restante jusqu'à l'échéance est de moins de un an, de tels placements ne sont généralement pas exposés à un risque important de fluctuation de leur valeur par suite de variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La Compagnie gère de façon professionnelle le risque associé à chaque titre et à chaque fonds.

D. Risque de taux d'intérêt (suite)

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt selon la durée restante jusqu'à l'échéance.

	2021				
	1 an ou moins	**Plus de 1 an à 5 ans**	**Plus de 5 ans à 10 ans**	**Plus de 10 ans**	**Total**
Obligations	**296 $**	**18 237 $**	**30 467 $**	**16 905 $**	**65 905 $**

	2020				
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Obligations	40 $	15 136 $	27 333 $	12 961 $	55 470 $

Au 31 décembre 2021, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, l'actif net attribuable aux titulaires de contrats aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 5 156 $ (4 519 $ au 31 décembre 2020) ou d'environ 5,4 % (5,4 % au 31 décembre 2020) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats, selon l'hypothèse d'une variation correspondante de la courbe de rendement, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs. La sensibilité du Fonds aux variations des taux d'intérêt fait l'objet d'une estimation en fonction de la durée moyenne pondérée du portefeuille d'obligations. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important. (note 10)

E. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. La plus forte concentration du risque de crédit du Fonds découle des titres de créance, tels que les obligations. La juste valeur des instruments de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des instruments de créance représente l'exposition maximale au risque de crédit au 31 décembre 2021. Les renseignements fournis dans le tableau des placements permettent de déterminer le montant du risque de crédit lié à un émetteur particulier. Le Fonds peut investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis ou garantis principalement par le gouvernement du Canada ou du gouvernement d'une province canadienne, des obligations de banques à charte canadiennes ou de sociétés de fiducie, ainsi que du papier commercial dont les notations ont été approuvées. Le risque de défaillance associé à ces titres à revenu fixe à court terme est considéré comme faible. La Compagnie surveille régulièrement le risque de crédit et les notations. Toutes les nouvelles contreparties à des instruments financiers sont soumises à un processus d'approbation.

Il n'y a eu aucune variation de la juste valeur des passifs financiers par suite de changements relatifs aux risques de crédit en 2021 ni en 2020.

Toutes les opérations concernant des titres cotés sont réglées et payées une fois la livraison effectuée par l'intermédiaire de courtiers agréés. Le risque de défaillance est considéré comme minime, étant donné que la livraison de titres vendus n'a lieu qu'à la suite de la réception du paiement par le courtier. Le paiement d'un achat est effectué à la suite de la réception des titres par le courtier.

Les notations présentées ci-dessous sont fournies par des agences de notation indépendantes, dont DBRS, Standard & Poor's, Moody's Investors Service et Fitch Ratings. Nous utilisons la notation la plus faible fournie par les agences de notation.

E. Risque de crédit (suite)

Les titres de créance, répartis par notation, sont les suivants :

	2021		2020	
	Pourcentage du total des obligations (%)	**Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)**	Pourcentage du total des obligations (%)	Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)
AAA	**16,8**	**11,6**	12,4	8,1
AA	**15,7**	**10,8**	27,2	18,0
A	**23,7**	**16,3**	21,3	14,1
BBB	**30,7**	**21,1**	30,2	20,0
BB ou inférieure	**12,4**	**8,5**	8,6	5,7
SN*	**0,7**	**0,5**	0,3	0,2
Total	**100,0**	**68,8**	100,0	66,1

**Les obligations sans notation (SN) sont des titres adossés à des créances hypothécaires, des obligations faisant l'objet d'un placement privé ou des obligations n'ayant pas été notées par une agence de notation.*

F. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2021, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 296 $ (253 $ au 31 décembre 2020) ou d'environ 0,3 % (0,3 % au 31 décembre 2020) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

Fonds à revenu 6.06M
Notes annexes du tableau des placements
(en milliers de $ canadiens)

G. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs et des passifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

	2021			
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
Obligations	**— $**	**65 861 $**	**44 $**	**65 905 $**
Actions	**26 651**	**2 990**	**—**	**29 641**
Instruments dérivés	**—**	**65**	**—**	**65**
Total des actifs évalués à la juste valeur	**26 651 $**	**68 916 $**	**44 $**	**95 611 $**
Passifs évalués à la juste valeur				
Instruments dérivés [1]	**22 $**	**222 $**	**— $**	**244 $**
Actif net attribuable aux titulaires de contrats évalué à la juste valeur	**26 629 $**	**68 694 $**	**44 $**	**95 367 $**

[1] Compte non tenu de garanties de 211 $ données à des contreparties.

	2020			
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations	— $	55 470 $	— $	55 470 $
Actions	20 316	4 990	—	25 306
Instruments dérivés	—	484	—	484
Total des actifs évalués à la juste valeur	20 316 $	60 944 $	— $	81 260 $
Passifs évalués à la juste valeur				
Instruments dérivés	— $	172 $	— $	172 $
Actif net attribuable aux titulaires de contrats évalué à la juste valeur	20 316 $	60 772 $	— $	81 088 $

Conformément à sa méthode d'évaluation, le Fonds applique des facteurs d'ajustement de la juste valeur aux cours du marché pour certaines actions autres que nord-américaines lorsque les fluctuations intrajournalières des Bourses nord-américaines dépassent les seuils de tolérance prédéfinis. Les facteurs d'ajustement sont appliqués pour permettre l'estimation de l'incidence qu'auraient sur les justes valeurs des événements se produisant entre la clôture des marchés boursiers à l'extérieur de l'Amérique du Nord et la clôture du marché pour le Fonds. Si les facteurs d'ajustement de la juste valeur sont appliqués, les actions autres que nord-américaines sont classées dans le niveau 2. Par conséquent, les actions autres que nord-américaines ont été fréquemment transférées entre le niveau 1 (cours du marché non ajustés) et le niveau 2 (cours du marché ajustés). Au 31 décembre 2021, ces titres étaient classés dans le niveau 2 (niveau 2 au 31 décembre 2020).

G. Classement de la juste valeur (suite)

Le tableau suivant présente des renseignements additionnels en ce qui concerne les actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente et pour lesquels le Fonds a utilisé des données de niveau 3 pour déterminer la juste valeur :

	2021	2020
	Obligations	Obligations
Solde au début de l'exercice	**— $**	— $
Total des profits (pertes) inclus dans l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**—**	—
Achats	**36**	—
Ventes	**—**	—
Settlements	**—**	—
Transferts vers le niveau 3	**8**	—
Transferts hors du niveau 3	**—**	—
Solde à la clôture de l'exercice	**44 $**	— $
Total des profits (pertes) de l'exercice inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements pour les actifs de niveau 3 détenus à la fin de l'exercice	**— $**	— $

Fonds à revenu 6.06M

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Placement seulement	**181**	197	200	699	710	**118**	123	114	358	365
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**24 181**	24 828	28 911	34 791	43 880	**15 191**	15 125	16 549	18 225	23 595
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**22 630**	22 122	25 941	30 232	36 986	**14 930**	14 152	15 594	16 632	20 901
Gestion de l'actif (IC)	**6 287**	8 450	9 225	10 052	12 689	**4 016**	5 179	5 257	5 187	6 651
Police avec garantie de 75/75	**705 112**	554 866	604 848	618 530	496 618	**12 767**	9 742	9 979	9 339	7 702
Police avec garantie de 75/100	**522 568**	595 527	584 297	534 854	345 321	**9 402**	10 396	9 589	8 038	5 333
Police avec garantie de 100/100	**23 620**	23 473	26 096	27 142	24 618	**422**	408	426	406	379
Police avec garantie de 75/75 SP1	**1 096 155**	671 571	668 152	678 174	612 923	**17 139**	10 163	9 483	8 792	8 145
Police avec garantie de 75/100 SP1	**359 619**	170 261	196 753	222 681	228 396	**5 593**	2 564	2 781	2 876	3 026
Police avec garantie de 100/100 SP1	**18 893**	15 723	18 518	15 896	13 257	**290**	234	259	203	174
Police avec garantie de 75/75 SP2	**280 172**	196 114	196 183	172 131	132 274	**5 336**	3 542	3 255	2 556	1 972
Police avec garantie de 75/100 SP2	**348 172**	420 127	379 604	402 583	396 181	**6 632**	7 587	6 299	5 978	5 907
Police avec garantie de 100/100 SP2	**2 508**	—	—	—	—	**48**	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	**27 093**	26 179	33 986	—	—	**327**	303	366	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**266 996**	319 566	323 818	14 833	—	**3 222**	3 700	3 486	144	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**16 980**	30 513	733	—	—	**207**	355	8	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**17 422**	14 274	—	—	—	**212**	166	—	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					Augmentation (diminution) par part ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Placement seulement	**656,27**	622,45	572,09	512,10	514,35	**33,82**	50,36
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**628,21**	609,17	572,41	523,84	537,72	**19,04**	36,76
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**659,74**	639,74	601,14	550,14	565,10	**20,00**	38,60
Gestion de l'actif (IC)	**638,77**	612,90	569,87	516,04	524,19	**25,87**	43,03
Police avec garantie de 75/75	**18,11**	17,56	16,50	15,10	15,51	**0,55**	1,06
Police avec garantie de 75/100	**17,99**	17,46	16,41	15,03	15,45	**0,53**	1,05
Police avec garantie de 100/100	**17,89**	17,36	16,33	14,97	15,39	**0,53**	1,03
Police avec garantie de 75/75 SP1	**15,64**	15,13	14,19	12,96	13,29	**0,51**	0,94
Police avec garantie de 75/100 SP1	**15,55**	15,06	14,13	12,92	13,25	**0,49**	0,93
Police avec garantie de 100/100 SP1	**15,37**	14,89	13,98	12,78	13,12	**0,48**	0,91
Police avec garantie de 75/75 SP2	**19,05**	18,06	16,59	14,85	14,91	**0,99**	1,47
Police avec garantie de 75/100 SP2	**19,05**	18,06	16,59	14,85	14,91	**0,99**	1,47
Police avec garantie de 100/100 SP2	**19,05**	—	—	—	—	**0,99**	—
Police avec garantie de 75/75 SP	**12,09**	11,59	10,77	—	—	**0,50**	0,82
Police avec garantie de 75/100 SP	**12,07**	11,58	10,76	9,75	—	**0,49**	0,82
Police avec garantie de 75/75 SPP	**12,17**	11,65	10,80	—	—	**0,52**	0,85
Police avec garantie de 75/100 SPP	**12,14**	11,63	—	—	—	**0,51**	0,84

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Obligations et actions

Les obligations et les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Instruments dérivés

Les dérivés sont classés et évalués à la juste valeur. Les dérivés sont évalués en fonction des transactions sur le marché et d'autres données de marché, lorsque cela est possible, y compris les données utilisées comme intrants dans les modèles, les cours obtenus auprès de courtiers, de contrepartistes ou d'autres sources de prix dont le degré de transparence est jugé raisonnable. Lorsque des modèles sont utilisés, leur sélection est fonction des modalités contractuelles et des risques propres à chaque instrument, ainsi que de la disponibilité des données sur les prix du marché. En général, la Compagnie utilise des modèles similaires pour évaluer des instruments similaires. Les modèles d'évaluation nécessitent l'utilisation de différentes données, notamment les modalités contractuelles, les taux et les prix de marché, les courbes des taux et du crédit, l'estimation de la volatilité, les taux de remboursement anticipé et les corrélations entre ces données.

g) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

h) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Revenu d'intérêts sur les titres de créance – Est inclus dans la variation de la juste valeur de tels placements et est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises
Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

Produits (pertes) divers
Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

i) Compensation des instruments financiers
Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

j) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers
Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

k) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

l) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

m) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, le revenu d'intérêts, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

n) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

o) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Placement seulement** sont offertes aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes collectifs enregistrés au Canada;
- les régimes non enregistrés.

3. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :

- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

7. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les contrats dérivés, incluant les contrats de change à terme, les contrats à terme normalisés et les contrats de swap sur actions, sont évalués selon le profit ou la perte qui résulterait de la liquidation de la position à la date de clôture. Les options sont comptabilisées à la juste valeur à la date de présentation de l'information financière. Le Fonds peut avoir recours à des contrats dérivés comme couverture contre les pertes causées par les variations des cours des titres, des taux d'intérêt, des taux de change et/ou d'autres risques. Le Fonds peut aussi avoir recours à des contrats dérivés à des fins autres que de couverture, pour investir indirectement dans les marchés financiers ou obtenir une exposition aux devises, à condition que le recours à ces contrats dérivés soit conforme aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds. L'exposition au risque de change peut être directe ou indirecte, et elle peut viser la totalité ou une partie du risque de change découlant d'un placement ou d'un groupe de placements existant. Les profits ou les pertes découlant des contrats dérivés sont comptabilisés à titre de composante du profit net (de la perte nette) sur placements.

À la date de clôture, le profit (la perte) latent sur contrats dérivés est présenté dans l'état de la situation financière du fonds.

Au besoin, le fonds a recours à des ententes de garanties pour gérer le risque de crédit lié aux dérivés. Le montant et le type de garantie exigés sont fonction de l'évaluation du risque de crédit de la contrepartie. Des lignes directrices ont été mises en œuvre par le fonds relativement aux types de garanties acceptables et aux paramètres d'évaluation connexes. Le gestionnaire du fonds surveille la valeur de la garantie et exige au besoin une garantie additionnelle.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

[(1)] Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

9. ENGAGEMENTS

Le Fonds peut conclure certaines ententes visant l'octroi d'un prêt à court terme à un emprunteur pour permettre à celui-ci de respecter toute obligation immédiate jusqu'à ce qu'il puisse obtenir un financement à long terme. Si l'emprunteur choisit de ne pas faire de prélèvement aux termes de cette entente, le Fonds est alors indemnisé au moyen d'une commission d'engagement. Les commissions de montage et les frais connexes tirés de ces ententes étaient négligeables en 2021 et en 2020.

10. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Le Fonds a ajusté les chiffres comparatifs présentés au poste Dividendes reçus. L'ajustement a eu une incidence seulement sur les renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie, mais aucune incidence sur les montants présentés dans les états financiers, ni sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds.

Le Fonds a ajusté certains chiffres comparatifs présentés à la note Risque de taux d'intérêt, dans les notes annexes du tableau des placements. L'ajustement n'a eu aucune incidence sur les montants présentés dans les états financiers, ni sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds.

Fonds à revenu 6.06M

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**2,24**	2,25	2,25	2,29	2,53
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**2,24**	2,25	2,25	2,28	2,31
Gestion de l'actif (IC)	**1,19**	1,19	1,19	1,20	1,30
Police avec garantie de 75/75	**2,24**	2,25	2,25	2,27	2,30
Police avec garantie de 75/100	**2,30**	2,30	2,30	2,33	2,36
Police avec garantie de 100/100	**2,36**	2,36	2,36	2,39	2,40
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2,05**	2,06	2,06	2,07	2,06
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,10**	2,11	2,12	2,12	2,11
Police avec garantie de 100/100 SP1	**2,17**	2,17	2,17	2,22	2,28
Police avec garantie de 75/75 SP	**1,13**	1,13	1,13	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**1,19**	1,19	1,19	1,19	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**0,95**	0,94	0,94	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**1,00**	0,98	—	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**65,83**	82,90	86,84	83,76	107,91

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS DE CROISSANCE ET À REVENU 6.05M

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de croissance et à revenu 6.05M (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds de croissance et à revenu 6.05M

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**31 $**	33 $
Revenu de placement à recevoir et couru	**68**	61
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à recevoir des courtiers	**47**	—
Montant à recevoir de tiers	**2**	3
Placements		
Obligations	**6 628**	7 659
Actions	**27 707**	26 565
Parts de fonds de placement	**—**	—
Instruments dérivés (note 7)	**4**	138
Total des placements	**34 339**	34 362
Total de l'actif	**34 487 $**	34 459 $
Passif		
Découverts	**10 $**	— $
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**11**	23
Montant à payer aux courtiers	**12**	2
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Instruments dérivés (note 7)	**32**	2
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**65**	27
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**34 422 $**	34 432 $

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**5 703 $**	(95) $
Produits (pertes) divers	**11**	6
Total des produits	**5 714**	(89)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	**750**	793
Coût de transaction	**12**	32
Retenues d'impôt à la source	**19**	33
Autres	**70**	74
Total des charges	**851**	932
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**4 863 $**	(1 021) $

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	**34 432 $**	43 592 $
Dépôts des titulaires de contrats	**542**	1 014
Retraits des titulaires de contrats	**(5 415)**	(9 153)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**4 863**	(1 021)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**(10)**	(9 160)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	**34 422 $**	34 432 $

Fonds de croissance et à revenu 6.05M

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020 (note 10)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**4 863 $**	(1 021) $
Ajustements		
Ajouter - amortissement des primes (escomptes)	**(13)**	(7)
(Profits) pertes réalisés	**(1 866)**	661
(Profits) pertes latents	**(2 973)**	348
Produit brut de la cession d'actifs	**17 192**	37 572
Paiements bruts pour achats d'actifs	**(12 287)**	(30 138)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	**(7)**	23
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	**(12)**	10
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	**(37)**	22
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	**1**	—
	4 861	7 470
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**542**	1 014
Retraits des titulaires de contrats	**(5 415)**	(9 153)
	(4 873)	(8 139)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**(12)**	(669)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	**33**	702
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	**21 $**	33 $
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Produits d'intérêts reçus	**211 $**	282 $
Dividendes reçus	**607**	786

Fonds de croissance et à revenu 6.05M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes			
Obligations du gouvernement fédéral			
Gouvernement du Canada, 0,50 %, 01-12-2050, rendement réel	29 000	36	38
Gouvernement du Canada, 1,00 %, 01-09-2026	22 000	22	22
Gouvernement du Canada, 1,25 %, 01-12-2047, rendement réel	10 000	12	16
Gouvernement du Canada, 1,75 %, 01-12-2053	10 000	10	10
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-12-2051	81 000	85	87
Total des obligations du gouvernement fédéral		165	173
Obligations de gouvernements provinciaux			
Ontario Power Generation, 2,977 %, 13-09-2029	9 000	9	9
Ontario Power Generation, 3,215 %, 08-04-2030	10 000	10	11
Ontario Power Generation, 3,315 %, 04-10-2027	5 000	5	5
Province de l'Alberta, 1,65 %, 01-06-2031	20 000	19	19
Province de l'Alberta, 2,95 %, 01-06-2052	165 000	170	177
Province de l'Alberta, 3,05 %, 01-12-2048	20 000	21	22
Province de l'Alberta, 3,10 %, 01-06-2050	112 000	118	124
Province de la Colombie-Britannique, 2,95 %, 18-06-2050	20 000	21	22
Province du Manitoba, 2,05 %, 05-09-2052	35 000	28	32
Province du Manitoba, 3,20 %, 05-03-2050	55 000	59	62
Province de l'Ontario, 1,90 %, 02-12-2051	220 000	183	194
Province de l'Ontario, 2,25 %, 02-12-2031	1 000	1	1
Province de l'Ontario, 2,55 %, 02-12-2052	145 000	139	148
Province de Québec, 3,10 %, 01-12-2051	296 000	337	338
Province de la Saskatchewan, 2,80 %, 02-12-2052	40 000	40	42
Province de la Saskatchewan, 3,10 %, 02-06-2050	20 000	21	22
Province de la Saskatchewan, 3,30 %, 02-06-2048	20 000	21	23
Total des obligations de gouvernements provinciaux		1 202	1 251
Obligations de gouvernements municipaux			
Ville de Toronto, 2,60 %, 24-09-2039	10 000	10	10
Total des obligations de gouvernements municipaux		10	10
Obligations de sociétés – non convertibles			
407 International Inc., 1,80 %, 22-05-2025	10 000	10	10
407 International Inc., 2,59 %, 25-05-2032	5 000	5	5

Fonds de croissance et à revenu 6.05M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
407 International Inc., 3,43 %, 01-06-2033	35 000	36	38
AIMCo Realty Investors LP, 2,195 %, 04-11-2026	6 000	6	6
AIMCo Realty Investors LP, 2,712 %, 01-06-2029	30 000	30	31
Algonquin Power & Utilities Corp., 4,09 %, 17-02-2027	1 000	1	1
Algonquin Power Co., 2,85 %, 15-07-2031	11 000	11	11
Alimentation Couche-Tard Inc., 2,95 %, 25-01-2030	10 000	13	13
Allied Properties REIT, 1,726 %, 12-02-2026	2 000	2	2
AltaGas Ltd., 2,166 %, 16-03-2027	5 000	5	5
AltaLink LP, 1,509 %, 11-09-2030	5 000	5	5
AltaLink LP, 3,717 %, 03-12-2046	25 000	30	28
ARC Resources Ltd., 2,354 %, 10-03-2026	7 000	7	7
ARC Resources Ltd., 3,465 %, 10-03-2031	7 000	7	7
Banque de Montréal, 1,758 %, 10-03-2026	13 000	13	13
Banque de Montréal, 1,928 %, 22-07-2031	10 000	10	10
Banque de Montréal, 4,30 %, 26-11-2025	6 000	6	6
BCI QuadReal Realty, 1,073 %, 04-02-2026	6 000	6	6
BCI QuadReal Realty, 1,747 %, 24-07-2030	5 000	5	5
bcIMC Realty Corp., 3,00 %, 31-03-2027	10 000	10	10
Bell Canada Inc., 1,65 %, 16-08-2027	1 000	1	1
Bell Canada Inc., 2,20 %, 29-05-2028	8 000	8	8
Bell Canada Inc., 2,90 %, 10-09-2029	4 000	4	4
Bell Canada Inc., 3,50 %, 30-09-2050	3 000	3	3
Bell Canada Inc., 4,45 %, 27-02-2047	20 000	20	22
Brookfield Infrastructure Finance ULC, 2,855 %, 01-09-2032	10 000	10	10
Brookfield Infrastructure Finance ULC, 3,41 %, 09-10-2029	30 000	29	31
Brookfield Infrastructure Finance ULC, 4,193 %, 11-09-2028	40 000	41	44
Brookfield Renewable Energy Partners LP, 3,63 %, 15-01-2027	25 000	26	27
Brookfield Renewable Partners ULC, 3,33 %, 13-08-2050	10 000	10	10
Brookfield Renewable Partners ULC, 3,38 %, 15-01-2030	20 000	20	21
Brookfield Renewable Partners ULC, 4,25 %, 15-01-2029	10 000	10	11
Brookfield Renewable Partners ULC, 4,29 %, 05-11-2049	10 000	10	12
Brookfield Residential Properties Inc./Brookfield Residential US Corp., 5,125 %, 15-06-2029	3 000	3	3
Bruce Power LP, 4,00 %, 21-06-2030	6 000	7	7
Calgary Airport Authority, 3,199 %, 07-10-2036	3 000	3	3
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,00 %, 28-01-2082	8 000	8	8
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, 3,00 %, 08-02-2029	20 000	20	21

Fonds de croissance et à revenu 6.05M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, 3,60 %, 31-07-2048	6 000	6	6
Canadian Natural Resources Ltd., 2,50 %, 17-01-2028	10 000	10	10
Canadian Natural Resources Ltd., 3,55 %, 03-06-2024	10 000	10	10
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée, 2,54 %, 28-02-2028	15 000	15	15
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée, 3,15 %, 13-03-2029	10 000	10	11
Banque canadienne de l'Ouest, 1,818 %, 16-12-2027	10 000	10	10
Banque canadienne de l'Ouest, 1,926 %, 16-04-2026	8 000	8	8
Banque canadienne de l'Ouest, 2,606 %, 30-01-2025	4 000	4	4
Banque canadienne de l'Ouest, 5,00 %, 31-07-2081	2 000	2	2
Banque canadienne de l'Ouest, taux variable, 22-01-2024	13 000	13	13
Capital Power Corp., 3,147 %, 01-10-2032	5 000	5	5
Capital Power Corp., 4,284 %, 18-09-2024	23 000	23	24
Capital Power Corp., 4,424 %, 08-02-2030	5 000	5	6
Capital Power Corp., 4,986 %, 23-01-2026	8 000	8	9
CCL Industries Inc., 3,864 %, 13-04-2028	20 000	20	21
CDP Financial Inc., 1,50 %, 19-10-2026	17 000	17	17
Cenovus Energy Inc., 3,50 %, 07-02-2028	10 000	10	10
CGI inc., 2,10 %, 18-09-2028	4 000	4	4
FPI Chartwell, résidences pour retraités, 3,786 %, 11-12-2023	30 000	30	31
FPI Chartwell, résidences pour retraités, 4,211 %, 28-04-2025	10 000	10	11
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 2,456 %, 30-11-2026	3 000	3	3
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 2,981 %, 04-03-2030	10 000	10	10
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 3,532 %, 11-06-2029	20 000	20	21
Cogeco Communications inc., 2,991 %, 22-09-2031	5 000	5	5
Comber Wind Financial Corp., 5,132 %, 15-11-2030	21 696	22	24
Cordelio Amalco GP I, 4,087 %, 30-06-2034, série B	8 571	9	9
Cordelio Amalco GP I, 4,087 %, 30-09-2034, série A	8 412	8	9
Corus Entertainment Inc., 5,00 %, 11-05-2028	2 000	2	2
CPPIB Capital Inc., 1,95 %, 30-09-2029	20 000	20	20
FPI Crombie, 3,133 %, 12-08-2031	5 000	5	5
FPI Crombie, 3,211 %, 09-10-2030	2 000	2	2
FPI Crombie, 3,917 %, 21-06-2027	6 000	6	6
CU Inc., 4,085 %, 02-09-2044	10 000	11	12
Curaleaf Holdings Inc., 8,00 %, 15-12-2026	10 000	13	13
Dollarama Inc., 1,505 %, 20-09-2027	5 000	5	5
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 1,662 %, 22-12-2025	9 000	9	9
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 2,057 %, 17-06-2027	5 000	5	5

Fonds de croissance et à revenu 6.05M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 2,539 %, 07-12-2026	4 000	4	4
Empire Communities Corp., 7,375 %, 15-12-2025	10 000	10	10
Enbridge Gas Distribution Inc., 2,50 %, 05-08-2026	10 000	10	10
Enbridge Gas Inc., 2,37 %, 09-08-2029	10 000	10	10
Enbridge Gas Inc., 2,90 %, 01-04-2030	5 000	5	5
Enbridge Gas Inc., 3,01 %, 09-08-2049	10 000	10	10
Enbridge Gas Inc., 3,20 %, 15-09-2051	3 000	3	3
Enbridge Inc., 2,44 %, 02-06-2025	5 000	5	5
Enbridge Inc., 3,10 %, 21-09-2033	11 000	11	11
Enbridge Pipelines Inc., 4,33 %, 22-02-2049	10 000	10	11
Énergir inc., 2,10 %, 16-04-2027	10 000	10	10
EPCOR Utilities Inc., 2,899 %, 19-05-2050	10 000	10	10
EPCOR Utilities Inc., 3,106 %, 08-07-2049	20 000	20	20
EPCOR Utilities Inc., 3,554 %, 27-11-2047	20 000	20	22
Fairfax Financial Holdings Ltd., 3,95 %, 03-03-2031	14 000	14	15
Fairfax Financial Holdings Ltd., 4,23 %, 14-06-2029	30 000	30	32
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 1,587 %, 10-09-2026	7 000	7	7
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 2,856 %, 26-05-2030	75 000	77	77
Compagnie Crédit Ford du Canada, 2,961 %, 16-09-2026	4 000	4	4
Fortified Trust, 1,964 %, 23-10-2026	15 000	15	15
GFL Environmental Inc., 3,50 %, 01-09-2028	10 000	13	12
Gibson Energy Inc., 2,85 %, 14-07-2027	10 000	10	10
Gibson Energy Inc., 3,60 %, 17-09-2029	15 000	15	16
Gibson Energy Inc., 5,25 %, 22-12-2030	15 000	15	15
Société en commandite Holding FPI Granite, 2,194 %, 30-08-2028	8 000	8	8
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 2,73 %, 03-04-2029	10 000	10	10
Fonds de placement immobilier H&R, 2,633 %, 19-02-2027	10 000	10	10
Fonds de placement immobilier H&R, 2,906 %, 02-06-2026	5 000	5	5
Fonds de placement immobilier H&R, 3,416 %, 23-01-2023	10 000	10	10
Fonds de placement immobilier H&R, 4,071 %, 16-06-2025	10 000	10	11
HCN Canadian Holdings-1 LP, 2,95 %, 15-01-2027	15 000	14	15
Honda Canada Finance Inc., 1,337 %, 17-03-2026	10 000	10	10
Honda Canada Finance Inc., 1,646 %, 25-02-2028	10 000	10	10
Hydro One Inc., 1,41 %, 15-10-2027	10 000	10	10
Hydro One Inc., 1,69 %, 16-01-2031	5 000	5	5
Hydro One Inc., 2,23 %, 17-09-2031	15 000	15	15
Hyundai Capital Canada Inc., 2,008 %, 12-05-2026	5 000	5	5

Fonds de croissance et à revenu 6.05M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Intact Corporation financière, 2,179 %, 18-05-2028	5 000	5	5
Intact Corporation financière, 4,125 %, 31-03-2081	7 000	7	7
Inter Pipeline Ltd., 3,173 %, 24-03-2025	12 000	12	12
Inter Pipeline Ltd., 3,484 %, 16-12-2026	19 000	20	20
Inter Pipeline Ltd., 3,983 %, 25-11-2031	20 000	20	21
Inter Pipeline Ltd., 6,625 %, 19-11-2079	10 000	10	11
Keyera Corp., 3,959 %, 29-05-2030	50 000	53	53
Keyera Corp., 5,95 %, 10-03-2081	6 000	6	6
Keyera Corp., 6,875 %, 13-06-2029	10 000	10	11
Produits Kruger s.e.c., 6,00 %, 24-04-2025	10 000	10	10
Banque Laurentienne du Canada, 1,15 %, 03-06-2024	6 000	6	6
Banque Laurentienne du Canada, 1,603 %, 06-05-2026	2 000	2	2
Liberty Utilities (Canada) LP, 3,315 %, 14-02-2050	5 000	5	5
Les Compagnies Loblaw limitée, 2,284 %, 07-05-2030	10 000	10	10
Lower Mattagami Energy LP, 2,433 %, 14-05-2031	7 000	7	7
Banque Manuvie du Canada, 1,504 %, 25-06-2025	10 000	10	10
Banque Manuvie du Canada, 1,536 %, 14-09-2026	10 000	10	10
Société Financière Manuvie, 4,10 %, 19-03-2082	7 000	7	7
MEG Energy Corp., 5,875 %, 01-02-2029	5 000	6	7
Morgan Stanley, taux variable, 21-03-2025	20 000	20	20
Banque Nationale du Canada, 1,534 %, 15-06-2026	6 000	6	6
Banque Nationale du Canada, 2,237 %, 04-11-2026	8 000	8	8
Banque Nationale du Canada, 4,05 %, 15-08-2081	8 000	8	8
NAV CANADA, 2,063 %, 29-05-2030	10 000	10	10
North Battleford Power LP, 4,958 %, 31-12-2032	59 292	59	67
North West Redwater Partnership, 2,80 %, 01-06-2027	29 000	28	30
North West Redwater Partnership/NWR Financing Co. Ltd., 2,80 %, 01-06-2031	15 000	15	15
Nouvelle Autoroute 30 Financement Inc., 4,114 %, 31-03-2042	19 981	20	22
Nova Scotia Power Inc., 3,571 %, 05-04-2049	10 000	10	11
OMERS Finance Trust, 1,55 %, 21-04-2027	15 000	15	15
OMERS Finance Trust, 2,60 %, 14-05-2029	20 000	20	21
OMERS Realty Corp., 3,628 %, 05-06-2030	28 000	28	31
Ontario Power Generation, 2,893 %, 08-04-2025	20 000	20	21
Ontario Teachers' Finance Trust, 1,10 %, 19-10-2027	10 000	10	10
OPB Finance Trust, 2,98 %, 25-01-2027	20 000	20	21
Parkland Corp. of Canada, 3,875 %, 16-06-2026	19 000	19	19
Parkland Corp. of Canada, 4,50 %, 01-10-2029	10 000	13	13

Fonds de croissance et à revenu 6.05M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Pembina Pipeline Corp., 3,53 %, 10-12-2031	5 000	5	5
Pembina Pipeline Corp., 3,54 %, 03-02-2025	5 000	5	5
Pembina Pipeline Corp., 3,62 %, 03-04-2029	10 000	10	11
Pembina Pipeline Corp., 4,02 %, 27-03-2028	30 000	32	32
Pembina Pipeline Corp., 4,54 %, 03-04-2049	10 000	10	11
Pembina Pipeline Corp., 4,74 %, 21-01-2047	2 000	2	2
Pembina Pipeline Corp., 4,75 %, 26-03-2048	2 000	2	2
Pembina Pipeline Corp., 4,80 %, 25-01-2031	10 000	10	10
Pembina Pipeline Corp., 4,81 %, 25-03-2044	2 000	2	2
Prime Structured Mortgage Trust, 1,856 %, 15-11-2024	9 000	9	9
PSP Capital Inc., 2,05 %, 15-01-2030	25 000	25	25
Reliance LP, 2,67 %, 01-08-2028	27 000	27	27
Reliance LP, 2,68 %, 01-12-2027	10 000	10	10
Fonds de placement immobilier RioCan, 2,829 %, 08-11-2028	3 000	3	3
Rogers Communications Inc., 5,00 %, 17-12-2081	16 000	16	16
Rogers Communications Inc., 3,25 %, 01-05-2029	5 000	5	5
Banque Royale du Canada, 1,833 %, 31-07-2028	17 000	17	17
Banque Royale du Canada, 2,14 %, 03-11-2031	12 000	12	12
Banque Royale du Canada, 3,65 %, 24-11-2081	12 000	12	12
Banque Royale du Canada, 4,00 %, 24-02-2081	18 000	18	18
Sagen MI Canada Inc., 3,261 %, 05-03-2031	6 000	6	6
Sagen MI Canada Inc., 4,95 %, 24-03-2081	4 000	4	4
Saputo Inc., 1,415 %, 19-06-2026	10 000	10	10
Saputo Inc., 2,242 %, 16-06-2027	8 000	8	8
Saputo Inc., 2,297 %, 22-06-2028	4 000	4	4
Sea To Sky Highway Investment LP, 2,629 %, 31-08-2030	6 971	7	7
Shaw Communications Inc., 2,90 %, 09-12-2030	16 000	16	16
Shaw Communications Inc., 3,80 %, 01-03-2027	25 000	27	26
Shaw Communications Inc., 4,40 %, 02-11-2028	20 000	20	22
Sienna Senior Living Inc., 2,82 %, 31-03-2027	2 000	2	2
Sienna Senior Living Inc., 3,109 %, 04-11-2024	5 000	5	5
Sienna Senior Living Inc., 3,45 %, 27-02-2026	10 000	10	10
SmartCentres REIT, 3,192 %, 11-06-2027	5 000	5	5
SmartCentres REIT, 3,526 %, 20-12-2029	10 000	10	10
SmartCentres REIT, 3,834 %, 21-12-2027	3 000	3	3
Source Energy Services Ltd., 10,50 %, 15-03-2025	28 165	10	16
Summit Industrial Income REIT, 1,82 %, 01-04-2026	5 000	5	5

Fonds de croissance et à revenu 6.05M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Summit Industrial Income REIT, 2,25 %, 12-01-2027	3 000	3	3
Summit Industrial Income REIT, 2,44 %, 14-07-2028	4 000	4	4
La Financière Sun Life inc., 2,06 %, 01-10-2035	20 000	20	19
La Financière Sun Life inc., 2,80 %, 21-11-2033	13 000	13	13
La Financière Sun Life inc., 3,60 %, 30-06-2081	8 000	8	8
Suncor Énergie Inc., 3,10 %, 24-05-2029	20 000	20	21
Suncor Énergie Inc., 3,95 %, 04-03-2051	10 000	10	10
TELUS Corp., 2,05 %, 07-10-2030	10 000	10	9
TELUS Corp., 2,35 %, 27-01-2028	10 000	10	10
TELUS Corp., 2,85 %, 13-11-2031	5 000	5	5
TELUS Corp., 3,95 %, 16-02-2050	2 000	2	2
TELUS Corp., 4,85 %, 05-04-2044	14 000	17	16
La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,70 %, 27-07-2081	15 000	15	15
L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie, 3,625 %, 17-04-2026	2 000	2	2
L'Ordre Indépendant des Forestiers, 2,885 %, 15-10-2035	10 000	10	10
La Banque Toronto-Dominion, 1,888 %, 08-03-2028	30 000	30	30
La Banque Toronto-Dominion, 1,943 %, 13-03-2025	20 000	20	20
La Banque Toronto-Dominion, 3,06 %, 26-01-2032	10 000	11	10
La Banque Toronto-Dominion, 3,105 %, 22-04-2030	3 000	3	3
La Banque Toronto-Dominion, 3,60 %, 31-10-2081	10 000	10	10
Thomson Reuters Corp., 2,239 %, 14-05-2025	10 000	10	10
Groupe TMX Ltée, 2,016 %, 12-02-2031	4 000	4	4
Groupe TMX Ltée, 2,997 %, 11-12-2024	10 000	11	10
Groupe TMX Ltée, 3,779 %, 05-06-2028	10 000	10	11
Toronto Hydro Corp., 2,47 %, 20-10-2031	5 000	5	5
Tourmaline Oil Corp., 2,529 %, 12-02-2029	4 000	4	4
Toyota Crédit Canada Inc., 1,18 %, 23-02-2026	10 000	10	10
TransCanada PipeLines Ltd., 3,00 %, 18-09-2029	10 000	10	10
TransCanada PipeLines Ltd., 4,18 %, 07-03-2048	15 000	16	16
TransCanada PipeLines Ltd., taux variable, 18-05-2077	30 000	29	31
TransCanada PipeLines Ltd., taux variable, 09-06-2024	14 000	14	14
TransCanada Trust, 4,20 %, 04-03-2081	15 000	15	15
Transcontinental inc., 2,28 %, 13-07-2026	2 000	2	2
Trillium Windpower LP, 5,803 %, 15-02-2033	7 287	7	9
Ventas Canada Finance Ltd., 2,45 %, 04-01-2027	6 000	6	6
Ventas Canada Finance Ltd., 2,55 %, 15-03-2023	30 000	30	30
Ventas Canada Finance Ltd., 2,80 %, 12-04-2024	10 000	10	10

Fonds de croissance et à revenu 6.05M

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Ventas Canada Finance Ltd., 3,30 %, 01-12-2031	6 000	6	6
Vidéotron Ltée, 3,125 %, 15-01-2031	10 000	10	9
Vidéotron Ltée, 3,625 %, 15-06-2028	10 000	10	10
Waste Management of Canada Corporation, 2,60 %, 23-09-2026	20 000	20	21
WSP Global Inc., 2,408 %, 19-04-2028	14 000	14	14
Total des obligations de sociétés – non convertibles		2 691	2 758
Obligations de sociétés – convertibles			
Columbia Care Inc., 6,00 %, 29-06-2025, convertibles	1 000	1	1
Total des obligations de sociétés – convertibles		1	1
Titres adossés à des créances hypothécaires			
BMW Canada Inc., 0,325 %, 20-07-2023	4 000	2	2
Creation Technologies Inc., prêt à terme B de premier rang, 24-09-2028	6 000	7	8
Banque Laurentienne du Canada, 0,878 %, 01-03-2026	50 000	47	47
Scotial Capital Inc., 0,89 %, 01-09-2026	5 000	5	5
Scotial Capital Inc., 1,25 %, 01-03-2025	10 000	8	8
Total des titres adossés à des créances hypothécaires		69	70
Total des obligations canadiennes		4 138	4 263
Obligations américaines			
Obligations du gouvernement fédéral			
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,125 %, 15-01-2030	10 000	15	15
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,25 %, 15-02-2050	39 000	60	64
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation, 0,75 %, 15-07-2028	60 000	84	95
Total des obligations du gouvernement fédéral		159	174
Obligations de sociétés – non convertibles			
Alexandria Real Estate Equities Inc., 2,00 %, 18-05-2032	2 000	3	2
American Tower Corp. REIT, 1,875 %, 15-10-2030	10 000	13	12
AT&T Inc., 2,25 %, 01-02-2032	10 000	13	12
AT&T Inc., taux variable, 25-03-2024	5 000	6	6

Fonds de croissance et à revenu 6.05M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations américaines (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Athene Global Funding, 2,10 %, 24-09-2025	10 000	10	10
Athene Global Funding, taux variable, 09-04-2024	16 000	16	16
Bank of America Corp., 1,978 %, 15-09-2027	8 000	8	8
Bank of America Corp., 2,598 %, 04-04-2029	10 000	10	10
Bank of America Corp., 3,407 %, 20-09-2025	17 000	17	18
Bank of America Corp., taux variable, 15-09-2027	9 000	9	9
BWAY Holding Co., 7,25 %, 15-04-2025	20 000	27	25
Charter Communications Operating LLC, 2,80 %, 01-04-2031	20 000	28	25
Charter Communications Operating LLC, 4,50 %, 01-02-2024	20 000	27	27
Charter Communications Operating LLC, 5,05 %, 03-03-2029	19 000	25	28
Charter Communications Operating LLC/Charter Communications Operating Capital Corp., 2,30 %, 01-02-2032	10 000	13	12
CommScope Finance LLC, 8,25 %, 01-03-2027	4 000	5	5
ConocoPhillips, 2,40 %, 15-02-2031	5 000	6	6
Costco Wholesale Corp., 1,375 %, 20-06-2027	20 000	28	25
Exxon Mobil Corp., 2,61 %, 15-10-2030	10 000	14	13
Exxon Mobil Corp., 2,992 %, 19-03-2025	10 000	15	13
Ford Motor Co., 3,25 %, 12-02-2032	19 000	24	25
Foxtrot Escrow Issuer LLC/Foxtrot Escrow Corp., 12,25 %, 15-11-2026	4 000	5	6
Goldman Sachs Group Inc., taux variable, 29-04-2025	20 000	20	20
Gray Escrow II Inc., 5,375 %, 15-11-2031	6 000	7	8
Hadrian Merger Sub Inc.,8,50 %, 01-05-2026	7 000	9	9
HCA Inc., 3,50 %, 01-09-2030	5 000	7	7
JPMorgan Chase & Co., 1,896 %, 05-03-2028	16 000	16	16
LABL Escrow Issuer LLC, 10,50 %, 15-07-2027	4 000	5	5
LABL Escrow Issuer LLC, 6,75 %, 15-07-2026	2 000	3	3
Mastercard Inc., 1,90 %, 15-03-2031	3 000	4	4
MEG Energy Corp., 7,125 %, 01-02-2027	5 000	7	7
Mozart Debt Merger Sub Inc., 3,875 %, 01-04-2029	12 000	15	15
Mozart Debt Merger Sub Inc., 5,25 %, 01-10-2029	4 000	5	5
Nestlé Holdings Inc., 2,192 %, 26-01-2029	7 000	7	7
Nexstar Escrow Inc., 5,625 %, 15-07-2027	3 000	4	4
NextEra Energy Capital Holdings Inc., 1,90 %, 15-06-2028	4 000	5	5
NextEra Energy Capital Holdings Inc., 2,25 %, 01-06-2030	10 000	14	13
Omega Healthcare Investors Inc., 4,50 %, 15-01-2025	10 000	13	14
PayPal Holdings Inc., 1,35 %, 01-06-2023	10 000	14	13
PayPal Holdings Inc., 2,30 %, 01-06-2030	10 000	14	13

Fonds de croissance et à revenu 6.05M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations américaines (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
PayPal Holdings Inc., 2,40 %, 01-10-2024	10 000	13	13
PayPal Holdings Inc., 2,65 %, 01-10-2026	10 000	13	13
Pearl Merger Sub Inc., 6,75 %, 01-10-2028	5 000	6	7
QVC Inc., 4,375 %, 01-09-2028	13 000	17	16
R.R. Donnelley & Sons Co., 6,125 %, 01-11-2026	5 000	6	7
S&P Global Inc., 1,25 %, 15-08-2030	5 000	7	6
Sinclair Television Group Inc., 5,125 %, 15-02-2027	10 000	12	12
Sydney Airport Finance Co. Pty Ltd., 3,625 %, 28-04-2026	30 000	38	40
Target Corp., 2,25 %, 15-04-2025	5 000	7	7
Terraform Power Operating, 5,00 %, 31-01-2028	10 000	13	13
The Clorox Co., 1,80 %, 15-05-2030	5 000	7	6
The Estée Lauder Companies Inc., 1,95 %, 15-03-2031	5 000	6	6
The Goldman Sachs Group Inc., 2,013 %, 28-02-2028	16 000	16	16
The Goldman Sachs Group Inc., 2,599 %, 30-11-2027	13 000	13	13
T-Mobile USA Inc., 1,50 %, 15-02-2026	10 000	12	13
T-Mobile USA Inc., 2,55 %, 15-02-2031	10 000	12	13
T-Mobile USA Inc., 3,50 %, 15-04-2025	5 000	6	7
T-Mobile USA Inc., 3,75 %, 15-04-2027	20 000	24	27
Univision Communications Inc., 4,50 %, 01-05-2029	5 000	6	6
Ventas Realty LP, 4,00 %, 01-03-2028	10 000	12	14
Verizon Communications Inc., 1,75 %, 20-01-2031	10 000	13	12
Verizon Communications Inc., 2,375 %, 22-03-2028	10 000	10	10
Verizon Communications Inc., 2,50 %, 16-05-2030	30 000	31	30
Verizon Communications Inc., 2,55 %, 21-03-2031	13 000	16	17
Verizon Communications Inc., taux variable, 20-03-2026	5 000	6	6
Walgreens Boots Alliance Inc., 3,20 %, 15-04-2030	20 000	28	27
Wells Fargo & Co., 2,493 %, 18-02-2027	30 000	30	30
Wells Fargo & Co., 2,568 %, 01-05-2025	30 000	31	31
Wells Fargo & Co., 2,975 %, 19-05-2026	10 000	11	10
Wells Fargo & Co., 3,90 %, 15-03-2026	1 000	1	1
Welltower Inc., 4,125 %, 15-03-2029	10 000	13	14
Welltower Inc., 4,25 %, 15-04-2028	10 000	13	14
Total des obligations de sociétés – non convertibles		940	938

Fonds de croissance et à revenu 6.05M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations américaines (suite)			
Titres adossés à des créances hypothécaires			
ABG Intermediate Holdings 2 LLC, prêt à terme de premier rang, 29-09-2024	9 549	12	12
ADS Tactical Inc., prêt à terme de premier rang, 04-03-2028	9 750	12	12
Adtalem Global Education Inc., prêt à terme B de premier rang, 12-02-2028	10 000	12	13
Advantage Sales & Marketing Inc., prêt à terme B de premier rang, 28-10-2027	9 925	13	13
Aegis Toxicology Science Corp., prêt à terme B de premier rang, 09-05-2025	7 212	9	9
Alcami Carolinas Corp., prêt à terme de premier rang, 06-07-2025	9 700	13	11
Alchemy US Holdco 1 LLC, prêt à terme B de premier rang, 01-10-2025	8 274	10	10
Alpine US Bidco LLC, prêt à terme de premier rang, 13-04-2021	3 990	5	5
Amentum Government Services Holdings LLC, prêt à terme B de premier rang, taux variable, 31-01-2027	9 950	13	13
AP Core Holdings II LLC, prêt à terme de premier rang, 21-07-2027	7 000	9	9
APM Global Holdings Pty Ltd., prêt à terme de premier rang, 30-06-2026	2 873	4	4
Arc Falcon I Inc., prêt à terme de premier rang, 22-09-2028	6 108	8	8
Arc Falcon I Inc., prêt à terme de premier rang à prélèvement différés, 22-09-2028	892	1	1
Ascend Performance Materials Operations, prêt à terme B de premier rang, 16-08-2026	9 801	13	12
Ascend Wellness Holdings Inc., prêt à terme de premier rang, 27-08-2025	4 000	5	5
Astra Acquisition Corp., prêt à terme B de premier rang, 22-10-2028	6 000	7	7
Ball Metalpack Finco, prêt à terme B de premier rang, 26-07-2025	9 675	13	12
Castle US Holding Corp., prêt à terme B de premier rang, 31-01-2027	4 979	6	6
CCS-CMGC Holdings Inc., prêt à terme de premier rang, 25-09-2025	9 725	12	12
Citadel Securities LP, prêt à terme B de premier rang, 27-02-2028	77 040	99	97
Cowen Inc., prêt à terme B de premier rang, 12-03-2028	9 925	12	13
Crown Subsea Communications Holding Inc., prêt à terme de premier rang, 20-04-2027	3 205	4	4
DEI Sales Inc., prêt à terme B de premier rang, 23-04-2028	6 956	9	9
DIRECTV Financing LLC, prêt à terme de premier rang, 22-07-2027	9 000	11	11
Domtar Corp., prêt à terme B de premier rang, 01-10-2028	2 710	3	3
Domtar Corp., prêt à terme B de premier rang à prélèvements différés, 01-10-2028	1 290	2	2
Dotdash Meredith Inc., prêt à terme B de premier rang, 23-11-2028	7 000	9	9
Flynn America LP, prêt à terme B de premier rang, 23-07-2028	5 000	6	6
Frontier Communications Corp., prêt à terme B de premier rang, débiteur-exploitant, 08-10-2027	9 950	12	13
Gannett Holdings LLC, prêt à terme B de premier rang, 08-02-2026	9 188	12	12
Garrett LX I Sarl, prêt à terme B de premier rang, 05-03-2028 (actions en €)	10 000	15	14
Garrett LX I Sarl, prêt à terme B de premier rang, 05-03-2028 (actions en $ US)	10 000	13	13
Gateway Merger Sub Inc., prêt à terme de premier rang, 25-06-2028	6 000	7	8
Grab Holdings Inc., prêt à terme B de premier rang, 29-01-2026	9 950	12	13
Gray Television Inc., prêt à terme D de premier rang, 27-10-2028	21 000	26	26
Heritage Power LLC, prêt à terme B de premier rang, 08-07-2026	9 665	12	10

Fonds de croissance et à revenu 6.05M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations américaines (suite)			
Titres adossés à des créances hypothécaires (suite)			
Hudson River Trading LLC, prêt à terme B de premier rang, 18-02-2027	9 950	13	13
INEOS Enterprises Holdings US Finco LLC, prêt à terme B de premier rang, 29-07-2026	8 054	10	10
INEOS US Petrochem LLC, prêt à terme B de premier rang, 21-01-2026	9 975	13	13
Ingram Micro Inc., prêt à terme B de premier rang, 01-04-2028	9 975	12	13
Integro Insurance Brokers Ltd., prêt à terme B de premier rang, 09-10-2022	19 283	24	23
Intermediate Dutch, prêt à terme B de premier rang, 05-02-2028	9 950	13	13
ION Trading Finance Ltd, prêt à terme B de premier rang, 26-03-2028	9 975	13	13
Isagenix International LLC, prêt à terme B de premier rang, 26-04-2025	5 115	7	5
Jadex Inc., prêt à terme de premier rang, 12-02-2028	14 850	19	19
Jane Street Group LLC, prêt à terme B de premier rang, 21-01-2027	9 925	13	12
Jazz Financing Lux Sarl, prêt à terme B de premier rang, 22-04-2028	9 975	12	13
Journey Personal Care Corp., prêt à terme de premier rang, 19-02-2028	9 975	13	13
Keane Group Holdings LLC, prêt à terme B de premier rang, 18-05-2025	9 675	12	12
Knight Health Holdings LLC, prêt à terme B de premier rang, 17-12-2028	5 000	6	6
Kronos Acquisition Holdings Inc., prêt à terme B de premier rang, 22-12-2026	9 925	13	12
LABL Inc., prêt à terme B de premier rang, 22-10-2028	8 000	10	10
LTR Intermediate Holdings Inc., prêt à terme B de premier rang, 23-04-2028	4 988	6	6
Magenta Buyer LLC, prêt à terme de premier rang, 03-05-2028	7 980	10	10
Mav Acquisition Corp., prêt à terme B de premier rang, 21-07-2028	7 000	9	9
McKissock Investment Holdings LLC, prêt à terme B de premier rang, 17-06-2028	3 990	5	5
Mozart Borrower LP, prêt à terme B de premier rang, 30-09-2028	8 000	10	10
Murphy USA Inc., prêt à terme B de premier rang, 29-01-2028	9 950	13	13
New Frontera Holdings LLC, prêt à terme de premier rang, 28-07-2026	947	1	1
New Frontera Holdings LLC, prêt à terme de second rang, 28-07-2028	912	1	1
OneDigital Borrower LLC, prêt à terme B de premier rang, 30-10-2027	9 952	12	13
Organon & Co., prêt à terme B de premier rang, 08-04-2028	9 642	12	12
Osmosis Debt Merger Sub Inc., prêt à terme B de premier rang, 17-06-2028	3 556	4	5
Osmosis Debt Merger Sub Inc., prêt à terme de premier rang à prélèvements différés, 17-06-2028	444	1	1
Plaze Inc., prêt à terme B de premier rang, 03-08-2026	9 900	13	12
Pluto Acquisition I Inc., prêt à terme B de premier rang, 20-06-2026	4 988	6	6
Project Sky Debt Merger Sub Inc., prêt à terme B de premier rang, 10-08-2028	6 000	7	8
RH, prêt à terme B de premier rang, 15-10-2028	29 000	36	37
Signal Parent Inc., prêt à terme B de premier rang, 01-04-2028	10 000	13	12
Sorenson Communications LLC, prêt à terme B de premier rang, 12-03-2026	9 210	11	12
Spa US HoldCo Inc., prêt à terme B de premier rang, 12-03-2028	9 950	12	13
Specialty Pharma III Inc., prêt à terme de premier rang, 24-02-2028	10 000	12	13
SS&C Technologies Holdings Inc., prêt à terme B5 de premier rang, 16-04-2025	9 552	12	12

Fonds de croissance et à revenu 6.05M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations américaines (suite)			
Titres adossés à des créances hypothécaires (suite)			
Stitch Acquisition Corp., prêt à terme B de premier rang, 27-07-2028	5 000	6	6
Sunset Debt Merger Sub Inc., prêt à terme B de premier rang, 17-09-2028	10 000	13	13
Sycamore Buyer LLC, prêt à terme B de premier rang, 24-09-2028	8 000	10	10
Sylvamo Corp., prêt à terme B de premier rang, 20-08-2028	3 822	5	5
Terrier Media Buyer, prêt à terme B de premier rang, 17-12-2026	17 826	23	22
Titan Sub LLC, prêt à terme B de premier rang, 19-09-2026	9 825	13	12
Tory Burch LLC, prêt à terme B de premier rang, 15-04-2028	6 983	9	9
Triton Water Holdings Inc., prêt à terme B de premier rang, 31-03-2028	9 975	12	13
Ultra Clean Holdings Inc., prêt à terme de premier rang, 27-08-2025	11 659	15	15
Univision Communications Inc., prêt à terme B de premier rang, 07-05-2028	10 000	12	13
Veregy, prêt à terme de premier rang, 03-11-2027	9 925	13	13
VeriFone Systems Inc., prêt à terme de premier rang, 10-08-2025	9 700	13	12
Vertex Aerospace Services Corp., prêt à terme B de premier rang, 27-10-2028	3 000	4	4
WildBrain Ltd., prêt à terme B de premier rang, 18-03-2028	9 950	12	13
WireCo WorldGroup Inc., prêt à terme B de premier rang, 29-10-2028	4 000	5	5
Xperi Holding Corp., prêt à terme B de premier rang, 01-06-2025	8 094	10	10
Zotec Partners LLC, prêt à terme B de premier rang, 09-02-2024	2 367	3	3
Total des titres adossés à des créances hypothécaires		1 028	1 026
Total des obligations américaines		2 127	2 138
Obligations mondiales			
Australie			
Transurban Finance Co. Pty Ltd., 4,555 %, 14-11-2028	30 000	30	33
Autriche			
Suzano Austria GmbH, 2,50 %, 15-09-2028, 144A	5 000	6	6
Bahamas			
Commonwealth of Bahamas, 5,75 %, 16-01-2024	10 000	11	12
Irlande			
ION Trading Finance Ltd, prêt à terme B de premier rang, 01-04-2028	9 975	15	14
Japon			
Toyota Motor Corp., 1,339 %, 25-03-2026	4 000	5	5

Fonds de croissance et à revenu 6.05M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations mondiales (suite)			
Jersey			
Heathrow Funding Ltd., 2,694 %, 13-10-2027	10 000	10	10
Heathrow Funding Ltd., 3,25 %, 21-05-2025	10 000	10	10
Heathrow Funding Ltd., 3,40 %, 08-03-2028	20 000	20	21
Heathrow Funding Ltd., 3,726 %, 13-04-2033	18 000	18	19
Heathrow Funding Ltd., 3,782 %, 04-09-2032	20 000	20	20
Luxembourg			
LSF10 XL Bidco SCA, prêt à terme B de premier rang, 30-03-2028	10 000	15	14
Luxembourg Investment Co. 428 SARL, prêt à terme B de premier rang, 22-10-2028	7 000	9	9
Pays-Bas			
NXP BV/NXP Funding LLC/NXP USA Inc., 2,65 %, 15-02-2032	2 000	2	3
Teva Pharmaceuticals NE, 2,80 %, 21-07-2023	11 000	13	14
Royaume-Uni			
BP Capital Markets PLC, 3,47 %, 15-05-2025	10 000	10	11
INEOS 226 Ltd., prêt à terme B de premier rang, 21-01-2026	10 000	15	14
National Grid Electricity Transmission PLC, 2,301 % 22-06-2029	11 000	11	11
Venezuela			
Petroleos de Venezuela SA, 6,00 %, 16-05-2024	10 000	3	1
Total des obligations mondiales		223	227
Total des obligations		6 488	6 628
Actions ordinaires canadiennes			
Services de communication			
Québecor Média inc., cat. B, à droit de vote subalterne	12 627	406	361
TELUS Corp.	31 107	745	927
Consommation discrétionnaire			
Dollarama Inc.	23 188	1 067	1 468
Restaurant Brands International Inc.	9 954	804	763

Fonds de croissance et à revenu 6.05M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires canadiennes (suite)			
Biens de consommation de base			
Alimentation Couche-Tard Inc.	23 804	883	1 262
Metro inc.	6 077	348	409
Premium Brands Holdings Corp.	5 335	489	675
Énergie			
Pembina Pipeline Corp.	13 314	521	511
Source Energy Services Ltd.	1 503	2	2
Suncor Énergie Inc.	12 635	287	400
Produits financiers			
Brookfield Asset Management Inc.	19 098	622	1 459
Intact Corporation financière	6 866	982	1 129
Société Financière Manuvie	21 308	467	514
Onex Corp., à droit de vote subalterne	5 993	480	595
Banque Royale du Canada	9 105	852	1 222
La Banque de Nouvelle-Écosse	10 364	685	928
La Banque Toronto-Dominion	9 886	583	959
Produits industriels			
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	3 446	505	535
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	4 800	454	437
Waste Connections Inc.	3 903	483	673
Technologies de l'information			
Groupe CGI inc., cat. A, à droit de vote subalterne	6 121	549	685
Constellation Software Inc.	122	160	286
Open Text Corp.	9 677	530	581
Matériaux			
CCL Industries Inc., cat. B, sans droit de vote	6 890	376	467
Franco-Nevada Corp. ($ CA)	3 604	605	630
Services d'intérêt public			
Emera Inc.	13 606	692	860
Fortis Inc.	10 178	555	621
Total des actions ordinaires canadiennes		15 132	19 359

Fonds de croissance et à revenu 6.05M

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions privilégiées canadiennes			
Services de communication			
BCE Inc., 2,75 %, privilégiées	57	1	1
BCE Inc., 3,61 %, privilégiées	119	2	2
Biens de consommation de base			
Les Compagnies Loblaw limitée, 5,30 %, privilégiées	33	1	1
Énergie			
AltaGas Ltd., 5,00 %, privilégiées	970	24	24
Corporation TC Énergie, 4,90 %, privilégiées	1 361	34	35
Produits financiers			
Brookfield Asset Management Inc., 4,75 %, privilégiées	371	9	10
Brookfield Asset Management Inc., 5,30 %, privilégiées, convertibles, série 46	64	2	2
Services d'intérêt public			
Emera Inc., 4,25 %, privilégiées	28	1	1
Emera Inc., 4,60 %, privilégiées	80	2	2
TransAlta Corp., 2,709 %, privilégiées	1 578	21	25
Total des actions privilégiées canadiennes		97	103
Actions ordinaires américaines			
Services de communication			
Alphabet Inc., cat. C	230	412	842
Consommation discrétionnaire			
The TJX Companies Inc.	3 146	233	302
Biens de consommation de base			
The Procter & Gamble Co.	2 015	314	417
Énergie			
The Williams Companies Inc.	12 787	380	421
Fonds négociés en Bourse			
SPDR Gold Shares	1 500	331	324

Fonds de croissance et à revenu 6.05M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires américaines (suite)			
Soins de santé			
Abbott Laboratories	1 679	200	299
Becton, Dickinson and Co.	1 435	471	457
Johnson & Johnson Inc.	3 303	541	715
Produits industriels			
Fortive Corp.	3 873	342	374
Technologies de l'information			
Microsoft Corp.	1 933	468	822
Visa Inc., cat. A	2 337	607	641
Services d'intérêt public			
American Electric Power Co. Inc.	5 583	615	629
Total des actions ordinaires américaines		4 914	6 243
Actions ordinaires mondiales			
Bermudes			
Brookfield Renewable Partners LP, 5,00 %, série 11, privilégiées	942	24	24
Brookfield Renewable Partners LP, 5,00 %, série 13, privilégiées	56	1	1
Îles Caïmans			
Alibaba Group Holding Ltd.	12 218	517	236
Allemagne			
SAP SE	1 495	252	270
Japon			
Seven & i Holdings Co. Ltd., CAAE	8 974	206	249
Suisse			
Roche Holding AG Genusscheine	729	341	382

Fonds de croissance et à revenu 6.05M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires mondiales (suite)			
Royaume-Uni			
Compass Group PLC	18 785	488	531
Reckitt Benckiser Group PLC	2 845	291	309
Total des actions ordinaires mondiales		2 120	2 002
Total des actions		22 263	27 707

Fonds de croissance et à revenu 6.05M
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts, de contrats ou d'actions, les valeurs nominales ou les prix contractuels)

Au 31 décembre 2021

Tableau des contrats dérivés

Contrats de change à terme

		Monnaie achetée		Monnaie vendue		
Prix contractuel	**Date de règlement**	**Monnaie**	**Valeur au 31 décembre**	**Monnaie**	**Valeur au 31 décembre**	**Profit (perte) latent**
0,8060	18 février 2022	Dollar américain	215	Dollar canadien	211	4
					Actifs dérivés	**4**
1,2598	14 janvier 2022	Dollar canadien	223	Dollar américain	223	(1)
1,2597	14 janvier 2022	Dollar canadien	255	Dollar américain	256	(1)
1,4390	21 janvier 2022	Dollar canadien	21	Euro	21	-
1,4268	21 janvier 2022	Dollar canadien	21	Euro	21	-
1,2546	28 janvier 2022	Dollar canadien	175	Dollar américain	176	(1)
1,2548	28 janvier 2022	Dollar canadien	617	Dollar américain	621	(4)
1,2317	11 février 2022	Dollar canadien	52	Dollar américain	53	(1)
1,2328	11 février 2022	Dollar canadien	802	Dollar américain	818	(16)
1,4329	18 février 2022	Dollar canadien	41	Euro	41	-
1,2569	18 février 2022	Dollar canadien	191	Dollar américain	192	(1)
1,2359	18 février 2022	Dollar canadien	149	Dollar américain	151	(3)
1,2355	18 février 2022	Dollar canadien	198	Dollar américain	202	(4)
1,2586	18 mars 2022	Dollar canadien	16	Dollar américain	16	-
1,2587	18 mars 2022	Dollar canadien	45	Dollar américain	45	-
					Passifs dérivés	**(32)**
Total des contrats de change à terme						**(28)**

Total des instruments dérivés à la juste valeur		**(28)**
Coûts de transaction (se reporter aux notes annexes – note 2)	**(13)**	
Total des placements	**28 738**	**34 307**

Fonds de croissance et à revenu 6.05M
Notes annexes du tableau des placements
(en milliers de $ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds de croissance et à revenu 6.05M (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2021, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2021

Devise	**Placements**	**Trésorerie, dépôts à court terme et découverts**	**Total***	**Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats**
Dollar américain	**6 512 $**	**(18) $**	**6 494 $**	**65 $**
Livre sterling (Royaume-Uni)	**840**	**—**	**840**	**8**
Autres devises	**887**	**—**	**887**	**9**
Total	**8 239 $**	**(18) $**	**8 221 $**	**82 $**
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			**23,9 %**	**0,2 %**

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

2020

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	5 926 $	12 $	5 938 $	59 $
Autres devises	1 374	—	1 374	14
Total	7 300 $	12 $	7 312 $	73 $
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			21,2 %	0,2 %

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

D. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds est exposé au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. Compte tenu de la nature des titres à revenu fixe à court terme dont la durée restante jusqu'à l'échéance est de moins de un an, de tels placements ne sont généralement pas exposés à un risque important de fluctuation de leur valeur par suite de variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La Compagnie gère de façon professionnelle le risque associé à chaque titre et à chaque fonds.

D. Risque de taux d'intérêt (suite)

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt selon la durée restante jusqu'à l'échéance.

	2021				
	1 an ou moins	**Plus de 1 an à 5 ans**	**Plus de 5 ans à 10 ans**	**Plus de 10 ans**	**Total**
Obligations	**23 $**	**1 403 $**	**3 008 $**	**2 194 $**	**6 628 $**

	2020				
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Obligations	8 $	1 730 $	3 805 $	2 116 $	7 659 $

Au 31 décembre 2021, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, l'actif net attribuable aux titulaires de contrats aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 594 $ (669 $ au 31 décembre 2020) ou d'environ 1,7 % (1,9 % au 31 décembre 2020) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats, selon l'hypothèse d'une variation correspondante de la courbe de rendement, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs. La sensibilité du Fonds aux variations des taux d'intérêt fait l'objet d'une estimation en fonction de la durée moyenne pondérée du portefeuille d'obligations. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important. (note 10)

E. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. La plus forte concentration du risque de crédit du Fonds découle des titres de créance, tels que les obligations. La juste valeur des instruments de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des instruments de créance représente l'exposition maximale au risque de crédit au 31 décembre 2021. Les renseignements fournis dans le tableau des placements permettent de déterminer le montant du risque de crédit lié à un émetteur particulier. Le Fonds peut investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis ou garantis principalement par le gouvernement du Canada ou du gouvernement d'une province canadienne, des obligations de banques à charte canadiennes ou de sociétés de fiducie, ainsi que du papier commercial dont les notations ont été approuvées. Le risque de défaillance associé à ces titres à revenu fixe à court terme est considéré comme faible. La Compagnie surveille régulièrement le risque de crédit et les notations. Toutes les nouvelles contreparties à des instruments financiers sont soumises à un processus d'approbation.

Il n'y a eu aucune variation de la juste valeur des passifs financiers par suite de changements relatifs aux risques de crédit en 2021 ni en 2020.

Toutes les opérations concernant des titres cotés sont réglées et payées une fois la livraison effectuée par l'intermédiaire de courtiers agréés. Le risque de défaillance est considéré comme minime, étant donné que la livraison de titres vendus n'a lieu qu'à la suite de la réception du paiement par le courtier. Le paiement d'un achat est effectué à la suite de la réception des titres par le courtier.

Les notations présentées ci-dessous sont fournies par des agences de notation indépendantes, dont DBRS, Standard & Poor's, Moody's Investors Service et Fitch Ratings. Nous utilisons la notation la plus faible fournie par les agences de notation.

E. Risque de crédit (suite)

Les titres de créance, répartis par notation, sont les suivants :

	2021		2020	
	Pourcentage du total des obligations (%)	**Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)**	Pourcentage du total des obligations (%)	Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)
AAA	**4,8**	**0,9**	7,6	1,7
AA	**12,4**	**2,4**	24,9	5,5
A	**23,9**	**4,6**	24,1	5,4
BBB	**34,5**	**6,6**	29,2	6,5
BB ou inférieure	**23,1**	**4,4**	13,8	3,1
SN*	**1,3**	**0,2**	0,4	0,1
Total	**100,0**	**19,1**	100,0	22,3

**Les obligations sans notation (SN) sont des titres adossés à des créances hypothécaires, des obligations faisant l'objet d'un placement privé ou des obligations n'ayant pas été notées par une agence de notation.*

F. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2021, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 277 $ (266 $ au 31 décembre 2020) ou d'environ 0,8 % (0,8 % au 31 décembre 2020) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

G. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs et des passifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

	2021			
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
Obligations	**— $**	**6 622 $**	**6 $**	**6 628 $**
Actions	**27 055**	**652**	**—**	**27 707**
Instruments dérivés	**—**	**4**	**—**	**4**
Total des actifs évalués à la juste valeur	**27 055 $**	**7 278 $**	**6 $**	**34 339 $**
Passifs évalués à la juste valeur				
Instruments dérivés [(1)]	**— $**	**32 $**	**— $**	**32 $**
Actif net attribuable aux titulaires de contrats évalué à la juste valeur	**27 055 $**	**7 246 $**	**6 $**	**34 307 $**

[(1)] Compte non tenu de garanties de 31 $ données à des contreparties.

G. Classement de la juste valeur (suite)

	2020			
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations	— $	7 659 $	— $	7 659 $
Actions	25 155	1 410	—	26 565
Instruments dérivés	—	138	—	138
Total des actifs évalués à la juste valeur	25 155 $	9 207 $	— $	34 362 $
Passifs évalués à la juste valeur				
Instruments dérivés	— $	2 $	— $	2 $
Actif net attribuable aux titulaires de contrats évalué à la juste valeur	25 155 $	9 205 $	— $	34 360 $

Conformément à sa méthode d'évaluation, le Fonds applique des facteurs d'ajustement de la juste valeur aux cours du marché pour certaines actions autres que nord-américaines lorsque les fluctuations intrajournalières des Bourses nord-américaines dépassent les seuils de tolérance prédéfinis. Les facteurs d'ajustement sont appliqués pour permettre l'estimation de l'incidence qu'auraient sur les justes valeurs des événements se produisant entre la clôture des marchés boursiers à l'extérieur de l'Amérique du Nord et la clôture du marché pour le Fonds. Si les facteurs d'ajustement de la juste valeur sont appliqués, les actions autres que nord-américaines sont classées dans le niveau 2. Par conséquent, les actions autres que nord-américaines ont été fréquemment transférées entre le niveau 1 (cours du marché non ajustés) et le niveau 2 (cours du marché ajustés). Au 31 décembre 2021, ces titres étaient classés dans le niveau 2 (niveau 2 au 31 décembre 2020).

Le tableau suivant présente des renseignements additionnels en ce qui concerne les actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente et pour lesquels le Fonds a utilisé des données de niveau 3 pour déterminer la juste valeur :

	2021	2020
	Obligations	Obligations
Solde au début de l'exercice	**— $**	— $
Total des profits (pertes) inclus dans l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**—**	—
Achats	**5**	—
Ventes	**—**	—
Settlements	**—**	—
Transferts vers le niveau 3	**1**	—
Transferts hors du niveau 3	**—**	—
Solde à la clôture de l'exercice	**6 $**	— $
Total des profits (pertes) de l'exercice inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements pour les actifs de niveau 3 détenus à la fin de l'exercice	**— $**	— $

Fonds de croissance et à revenu 6.05M

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Placement seulement	**429**	449	472	495	349	**349**	311	324	292	215
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**10 447**	11 944	14 100	16 327	20 697	**7 537**	7 506	8 994	9 201	12 498
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**11 503**	12 790	15 779	19 094	25 376	**8 713**	8 440	10 568	11 298	16 101
Gestion de l'actif (IC)	**1 546**	1 764	2 069	2 425	2 758	**945**	928	1 092	1 117	1 345
Police avec garantie de 75/75	**89 762**	124 074	177 055	177 778	262 303	**1 921**	2 313	3 350	2 972	4 702
Police avec garantie de 75/100	**331 437**	375 792	456 511	435 502	582 513	**7 061**	6 978	8 607	7 257	10 413
Police avec garantie de 100/100	**58 062**	80 156	87 290	95 586	67 520	**1 212**	1 460	1 617	1 568	1 190
Police avec garantie de 75/75 SP1	**43 516**	81 493	99 151	91 473	242 842	**825**	1 341	1 650	1 340	3 802
Police avec garantie de 75/100 SP1	**120 084**	121 207	230 907	209 529	227 943	**2 241**	1 966	3 795	3 037	3 536
Police avec garantie de 100/100 SP1	**44 714**	19 545	19 037	19 349	20 785	**817**	311	308	276	318
Police avec garantie de 75/75 SP2	**38 864**	45 734	55 498	59 491	59 827	**915**	914	1 097	1 012	1 063
Police avec garantie de 75/100 SP2	**43 863**	61 599	73 496	81 102	59 892	**1 032**	1 231	1 452	1 380	1 064
Police avec garantie de 100/100 SP2	**102**	105	107	110	113	**2**	2	2	2	2
Police avec garantie de 75/75 SP	**5 660**	8 131	8 845	3 065	—	**70**	87	95	29	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**61 316**	58 456	59 202	—	—	**759**	624	634	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**1 820**	1 830	693	—	—	**23**	20	7	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					Augmentation (diminution) par part ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Placement seulement	**815,31**	692,33	684,94	589,83	616,31	**122,98**	7,39
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**721,42**	628,46	637,85	563,53	603,83	**92,96**	(9,39)
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**757,50**	659,89	669,75	591,72	634,48	**97,61**	(9,86)
Gestion de l'actif (IC)	**611,09**	525,98	527,46	460,43	487,56	**85,11**	(1,48)
Police avec garantie de 75/75	**21,40**	18,64	18,92	16,72	17,93	**2,76**	(0,28)
Police avec garantie de 75/100	**21,31**	18,57	18,85	16,66	17,88	**2,74**	(0,28)
Police avec garantie de 100/100	**20,87**	18,22	18,53	16,40	17,63	**2,65**	(0,31)
Police avec garantie de 75/75 SP1	**18,96**	16,46	16,64	14,65	15,66	**2,50**	(0,18)
Police avec garantie de 75/100 SP1	**18,66**	16,22	16,44	14,49	15,51	**2,44**	(0,22)
Police avec garantie de 100/100 SP1	**18,27**	15,92	16,16	14,28	15,32	**2,35**	(0,24)
Police avec garantie de 75/75 SP2	**23,54**	19,98	19,76	17,01	17,77	**3,56**	0,22
Police avec garantie de 75/100 SP2	**23,54**	19,98	19,76	17,01	17,77	**3,56**	0,22
Police avec garantie de 100/100 SP2	**23,53**	19,97	19,76	17,01	17,77	**3,56**	0,21
Police avec garantie de 75/75 SP	**12,39**	10,68	10,72	9,37	—	**1,71**	(0,04)
Police avec garantie de 75/100 SP	**12,38**	10,67	10,71	—	—	**1,71**	(0,04)
Police avec garantie de 75/75 SPP	**12,54**	10,77	10,78	—	—	**1,77**	(0,01)

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Obligations et actions

Les obligations et les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Instruments dérivés

Les dérivés sont classés et évalués à la juste valeur. Les dérivés sont évalués en fonction des transactions sur le marché et d'autres données de marché, lorsque cela est possible, y compris les données utilisées comme intrants dans les modèles, les cours obtenus auprès de courtiers, de contrepartistes ou d'autres sources de prix dont le degré de transparence est jugé raisonnable. Lorsque des modèles sont utilisés, leur sélection est fonction des modalités contractuelles et des risques propres à chaque instrument, ainsi que de la disponibilité des données sur les prix du marché. En général, la Compagnie utilise des modèles similaires pour évaluer des instruments similaires. Les modèles d'évaluation nécessitent l'utilisation de différentes données, notamment les modalités contractuelles, les taux et les prix de marché, les courbes des taux et du crédit, l'estimation de la volatilité, les taux de remboursement anticipé et les corrélations entre ces données.

g) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

h) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Revenu d'intérêts sur les titres de créance – Est inclus dans la variation de la juste valeur de tels placements et est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises
Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

Produits (pertes) divers
Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

i) Compensation des instruments financiers
Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

j) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers
Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

k) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

l) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

m) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, le revenu d'intérêts, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

n) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

o) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Placement seulement** sont offertes aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes collectifs enregistrés au Canada;
- les régimes non enregistrés.

3. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :

- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

7. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les contrats dérivés, incluant les contrats de change à terme, les contrats à terme normalisés et les contrats de swap sur actions, sont évalués selon le profit ou la perte qui résulterait de la liquidation de la position à la date de clôture. Les options sont comptabilisées à la juste valeur à la date de présentation de l'information financière. Le Fonds peut avoir recours à des contrats dérivés comme couverture contre les pertes causées par les variations des cours des titres, des taux d'intérêt, des taux de change et/ou d'autres risques. Le Fonds peut aussi avoir recours à des contrats dérivés à des fins autres que de couverture, pour investir indirectement dans les marchés financiers ou obtenir une exposition aux devises, à condition que le recours à ces contrats dérivés soit conforme aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds. L'exposition au risque de change peut être directe ou indirecte, et elle peut viser la totalité ou une partie du risque de change découlant d'un placement ou d'un groupe de placements existant. Les profits ou les pertes découlant des contrats dérivés sont comptabilisés à titre de composante du profit net (de la perte nette) sur placements.

À la date de clôture, le profit (la perte) latent sur contrats dérivés est présenté dans l'état de la situation financière du fonds.

Au besoin, le fonds a recours à des ententes de garanties pour gérer le risque de crédit lié aux dérivés. Le montant et le type de garantie exigés sont fonction de l'évaluation du risque de crédit de la contrepartie. Des lignes directrices ont été mises en œuvre par le fonds relativement aux types de garanties acceptables et aux paramètres d'évaluation connexes. Le gestionnaire du fonds surveille la valeur de la garantie et exige au besoin une garantie additionnelle.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

[(1)] Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

9. ENGAGEMENTS

Le Fonds peut conclure certaines ententes visant l'octroi d'un prêt à court terme à un emprunteur pour permettre à celui-ci de respecter toute obligation immédiate jusqu'à ce qu'il puisse obtenir un financement à long terme. Si l'emprunteur choisit de ne pas faire de prélèvement aux termes de cette entente, le Fonds est alors indemnisé au moyen d'une commission d'engagement. Les commissions de montage et les frais connexes tirés de ces ententes étaient négligeables en 2021 et en 2020.

10. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Le Fonds a ajusté les chiffres comparatifs présentés au poste Dividendes reçus. L'ajustement a eu une incidence seulement sur les renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie, mais aucune incidence sur les montants présentés dans les états financiers, ni sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds.

Le Fonds a ajusté certains chiffres comparatifs présentés à la note Risque de taux d'intérêt, dans les notes annexes du tableau des placements. L'ajustement n'a eu aucune incidence sur les montants présentés dans les états financiers, ni sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds.

Fonds de croissance et à revenu 6.05M

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**2,59**	2,59	2,60	2,63	2,84
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**2,59**	2,59	2,60	2,62	2,62
Gestion de l'actif (IC)	**1,39**	1,39	1,39	1,41	1,51
Police avec garantie de 75/75	**2,59**	2,59	2,60	2,62	2,62
Police avec garantie de 75/100	**2,63**	2,63	2,65	2,67	2,66
Police avec garantie de 100/100	**2,80**	2,80	2,81	2,82	2,82
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2,24**	2,24	2,25	2,28	2,27
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,40**	2,41	2,42	2,43	2,42
Police avec garantie de 100/100 SP1	**2,61**	2,62	2,63	2,65	2,64
Police avec garantie de 75/75 SP	**1,50**	1,50	1,50	1,50	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**1,54**	1,54	1,54	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**1,15**	1,14	1,14	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**35,51**	82,01	50,55	68,32	72,39

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS DE VALEUR CANADIEN 8.03AT

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de valeur canadien 8.03AT (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds de valeur canadien 8.03AT

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Foyston, Gordon & Payne Inc.

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**381 $**	139 $
Revenu de placement à recevoir et couru	**30**	19
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	**110**	—
Montant à recevoir des courtiers	**—**	—
Montant à recevoir de tiers	**13**	13
Placements		
Obligations	**—**	—
Actions	**11 668**	8 411
Parts de fonds de placement	**—**	—
Total des placements	**11 668**	8 411
Total de l'actif	**12 202 $**	8 582 $
Passif		
Découverts	**— $**	— $
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	**—**	21
Montant à payer aux courtiers	**—**	—
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**—**	21
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**12 202 $**	8 561 $

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**3 200 $**	(479) $
Produits (pertes) divers	**1**	3
Total des produits	**3 201**	(476)
Charges		
Frais de gestion (note 7)	**223**	178
Coût de transaction	**2**	3
Retenues d'impôt à la source	**—**	—
Autres	**20**	16
Total des charges	**245**	197
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**2 956 $**	(673) $

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	**8 561 $**	10 348 $
Dépôts des titulaires de contrats	**2 255**	171
Retraits des titulaires de contrats	**(1 570)**	(1 285)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**2 956**	(673)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**3 641**	(1 787)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	**12 202 $**	8 561 $

Fonds de valeur canadien 8.03AT

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
		(note 8)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**2 956 $**	(673) $
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	**(295)**	(139)
(Profits) pertes latents	**(2 587)**	930
Produit brut de la cession d'actifs	**1 668**	2 200
Paiements bruts pour achats d'actifs	**(2 043)**	(1 241)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	**(11)**	10
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	**(131)**	1
	(443)	1 088
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**2 255**	171
Retraits des titulaires de contrats	**(1 570)**	(1 285)
	685	(1 114)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**242**	(26)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	**139**	165
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	**381 $**	139 $
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Dividendes reçus	**307 $**	320 $

Fonds de valeur canadien 8.03AT
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires canadiennes			
Services de communication			
Québecor Média inc., cat. B, à droit de vote subalterne	8 325	261	238
Rogers Communications Inc., cat. B, sans droit de vote	6 800	387	410
Shaw Communications Inc., cat. B, sans droit de vote	3 914	99	150
Consommation discrétionnaire			
La Société Canadian Tire Ltée, cat. A, sans droit de vote	2 270	332	412
Magna International Inc.	3 284	209	336
Énergie			
Canadian Natural Resources Ltd.	9 578	324	511
Cenovus Energy Inc.	32 662	566	507
Enbridge Inc. ($ CA)	3 328	144	164
Hydro One Ltd.	7 194	160	237
Compagnie Pétrolière Impériale Ltée	10 556	445	482
Precision Drilling Corp.	1 375	139	60
ShawCor Ltd.	11 966	354	59
Suncor Énergie Inc.	13 941	430	440
Produits financiers			
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2 996	353	442
CI Financial Corp.	13 952	298	369
Fairfax Financial Holdings Ltd., à droit de vote subalterne	679	425	423
iA Société financière inc.	5 645	323	409
Société Financière Manuvie	25 077	518	605
Banque Royale du Canada	5 772	440	775
La Banque de Nouvelle-Écosse	8 384	432	751
La Banque Toronto-Dominion	9 585	330	930
Produits industriels			
Finning International Inc.	6 877	175	219
Groupe SNC-Lavalin inc.	8 535	334	264
Transcontinental Inc., cat. A, à droit de vote subalterne	18 043	411	366
Technologies de l'information			
Groupe CGI inc., cat. A, à droit de vote subalterne	2 934	208	328
Open Text Corp.	5 941	257	357

Fonds de valeur canadien 8.03AT
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires canadiennes (suite)			
Matériaux			
Canfor Corp.	10 079	169	323
Nutrien Ltd. ($ CA)	2 731	161	260
Ressources Teck Limitée, cat. B	13 418	305	489
Immobilier			
Chartwell Retirement Residences REIT	11 795	148	139
Services d'intérêt public			
ATCO Ltd., cat. I, sans droit de vote	4 988	204	213
Total des actions ordinaires canadiennes		9 341	11 668
Total des actions		9 341	11 668
Coûts de transaction (se reporter aux notes annexes – note 2)		(9)	
Total des placements		9 332	11 668

Fonds de valeur canadien 8.03AT
Notes annexes du tableau des placements
(en milliers de $ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds de valeur canadien 8.03AT (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2021, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 117 $ (84 $ au 31 décembre 2020) ou d'environ 1,0 % (1,0 % au 31 décembre 2020) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

Fonds de valeur canadien 8.03AT
Notes annexes du tableau des placements
(en milliers de $ canadiens)

D. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

	2021			
	Actifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
Actions	**11 668 $**	**— $**	**— $**	**11 668 $**
Total des actifs évalués à la juste valeur	**11 668 $**	**— $**	**— $**	**11 668 $**

	2020			
	Actifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	8 411 $	— $	— $	8 411 $
Total des actifs évalués à la juste valeur	8 411 $	— $	— $	8 411 $

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2021 ni en 2020.

Fonds de valeur canadien 8.03AT

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**5 751**	6 907	7 752	9 265	10 322	**2 575**	2 304	2 740	3 046	3 959
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**6 958**	7 864	9 075	10 792	12 676	**3 254**	2 741	3 352	3 707	5 082
Gestion de l'actif (IC)	**1 770**	1 836	1 942	2 508	2 652	**936**	713	788	933	1 133
Police avec garantie de 75/75	**58 849**	39 848	42 375	53 003	44 342	**947**	478	538	626	611
Police avec garantie de 75/100	**34 889**	32 210	38 707	45 963	58 772	**545**	376	479	530	793
Police avec garantie de 100/100	**6 653**	4 763	4 725	6 153	6 568	**99**	53	56	69	86
Police avec garantie de 75/75 SP1	**69 120**	31 126	34 438	50 885	39 581	**1 073**	359	419	573	518
Police avec garantie de 75/100 SP1	**49 046**	47 998	48 959	77 251	83 120	**746**	543	586	858	1 075
Police avec garantie de 100/100 SP1	**2 330**	1 499	1 499	473	438	**34**	16	18	5	6
Police avec garantie de 75/75 SP2	**50 004**	26 472	36 814	24 887	24 979	**984**	377	540	330	376
Police avec garantie de 75/100 SP2	**48 434**	38 771	52 327	65 605	72 866	**953**	552	768	870	1 096
Police avec garantie de 100/100 SP2	**—**	—	660	681	932	**—**	—	10	9	14
Police avec garantie de 75/100 SP	**2 328**	2 350	3 616	—	—	**27**	20	33	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**2 426**	3 257	2 256	11 395	—	**29**	29	21	96	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					Augmentation (diminution) par part ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**447,66**	333,60	353,55	328,78	383,49	**114,06**	(19,95)
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**467,65**	348,50	369,34	343,46	400,89	**119,15**	(20,84)
Gestion de l'actif (IC)	**529,00**	388,47	405,68	371,74	427,35	**140,53**	(17,21)
Police avec garantie de 75/75	**16,09**	11,99	12,71	11,81	13,79	**4,10**	(0,72)
Police avec garantie de 75/100	**15,61**	11,66	12,38	11,54	13,50	**3,95**	(0,72)
Police avec garantie de 100/100	**14,90**	11,17	11,90	11,13	13,06	**3,73**	(0,73)
Police avec garantie de 75/75 SP1	**15,53**	11,53	12,17	11,27	13,10	**4,00**	(0,64)
Police avec garantie de 75/100 SP1	**15,20**	11,31	11,96	11,11	12,94	**3,89**	(0,65)
Police avec garantie de 100/100 SP1	**14,74**	11,00	11,67	10,87	12,71	**3,74**	(0,67)
Police avec garantie de 75/75 SP2	**19,67**	14,25	14,67	13,26	15,04	**5,42**	(0,42)
Police avec garantie de 75/100 SP2	**19,67**	14,25	14,67	13,26	15,04	**5,42**	(0,42)
Police avec garantie de 100/100 SP2	**—**	—	14,67	13,26	15,04	**—**	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**11,73**	8,66	9,10	—	—	**3,07**	(0,44)
Police avec garantie de 75/75 SPP	**11,98**	8,80	9,19	8,42	—	**3,18**	(0,39)

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Produits (pertes) divers
Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

h) Compensation des instruments financiers
Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers
Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers
Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

k) Autres charges
Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

l) Attribution des revenus
Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

n) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Placement seulement** sont offertes aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes collectifs enregistrés au Canada;
- les régimes non enregistrés.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :
- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

3. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

[(1)] Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

8. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Le Fonds a ajusté les chiffres comparatifs présentés au poste Dividendes reçus. L'ajustement a eu une incidence seulement sur les renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie, mais aucune incidence sur les montants présentés dans les états financiers, ni sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds.

Fonds de valeur canadien 8.03AT

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**2,85**	2,86	2,87	2,88	3,09
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**2,85**	2,86	2,87	2,88	2,87
Gestion de l'actif (IC)	**1,38**	1,38	1,39	1,40	1,50
Police avec garantie de 75/75	**2,84**	2,86	2,87	2,88	2,87
Police avec garantie de 75/100	**3,07**	3,08	3,09	3,10	3,09
Police avec garantie de 100/100	**3,39**	3,40	3,41	3,43	3,42
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2,44**	2,46	2,46	2,47	2,46
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,67**	2,67	2,68	2,69	2,67
Police avec garantie de 100/100 SP1	**2,99**	3,00	3,00	3,02	3,00
Police avec garantie de 75/100 SP	**1,98**	1,99	1,99	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**1,36**	1,36	1,37	1,37	—

Taux de rotation du portefeuille (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**16,03**	15,29	10,19	9,33	8,09

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS MONDIAL 9.06SC

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds mondial 9.06SC (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds mondial 9.06SC

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Gestion de placements Canada Vie ltée

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**— $**	— $
Revenu de placement à recevoir et couru	**—**	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à recevoir des courtiers	**242**	109
Montant à recevoir de tiers	**—**	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	**244 708**	224 767
Total des placements	**244 708**	224 767
Total de l'actif	**244 950 $**	224 876 $
Passif		
Découverts	**412 $**	165 $
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**495**	282
Montant à payer aux courtiers	**—**	—
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**907**	447
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**244 043 $**	224 429 $

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**24 916 $**	29 047 $
Produits (pertes) divers	**—**	—
Total des produits	**24 916**	29 047
Charges		
Frais de gestion (note 8)	**2 243**	2 193
Autres	**243**	238
Total des charges	**2 486**	2 431
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**22 430 $**	26 616 $

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	**224 429 $**	195 403 $
Dépôts des titulaires de contrats	**37 770**	36 511
Retraits des titulaires de contrats	**(40 586)**	(34 101)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**22 430**	26 616
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**19 614**	29 026
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	**244 043 $**	224 429 $

Fonds mondial 9.06SC

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**22 430 $**	26 616 $
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	**(5 514)**	(8 268)
(Profits) pertes latents	**4 453**	(572)
Produit brut de la cession d'actifs	**255 452**	39 106
Paiements bruts pour achats d'actifs	**(250 477)**	(39 229)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	**(23 855)**	(20 207)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	**213**	241
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	**(133)**	(54)
	2 569	(2 367)
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**37 770**	36 511
Retraits des titulaires de contrats	**(40 586)**	(34 101)
	(2 816)	2 410
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**(247)**	43
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	**(165)**	(208)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	**(412) $**	(165) $

Fonds mondial 9.06SC
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts	Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement			
Fonds d'actions étrangères Canada Vie, série S*	11 210 350	216 190	244 708
Total des placements		216 190	244 708

Les 25 principaux titres :

Description des titres	% du total
Trésorerie et dépôts à court terme	9,51 %
Reckitt Benckiser Group PLC	3,43 %
The Procter & Gamble Co.	3,25 %
Admiral Group PLC	3,20 %
Danaher Corp.	3,04 %
Microsoft Corp.	2,76 %
Compass Group PLC	2,71 %
The TJX Companies Inc.	2,70 %
Johnson & Johnson Inc.	2,70 %
Brookfield Asset Management Inc.	2,59 %
Koninklijke Philips NV	2,55 %
Seven & I Holdings Co. Ltd.	2,51 %
Alphabet Inc., cat. A	2,46 %
SPDR Gold Shares	2,44 %
RELX PLC	2,39 %
Comcast Corp., cat. A	2,30 %
Visa Inc., cat. A	2,29 %
Amcor PLC	2,18 %
Amphenol Corp., cat. A	2,16 %
Roche Holding AG Genusscheine	2,08 %
Becton, Dickinson and Co.	2,08 %
SAP SE	1,99 %
Colgate Palmolive Co.	1,98 %
Nestlé SA	1,96 %
Accenture PLC, cat. A	1,79 %

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds mondial 9.06SC

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 4, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Placement seulement	**58 359**	57 064	63 470	65 598	67 361	**20 093**	17 804	17 082	16 089	15 647
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**57 005**	64 356	76 143	89 624	103 634	**21 554**	22 688	23 827	26 300	29 621
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**22 214**	28 269	35 000	42 374	52 242	**8 719**	10 346	11 370	12 909	15 512
Gestion de l'actif (IC)	**17 753**	21 006	21 025	23 315	25 438	**9 037**	9 833	8 616	8 836	9 264
Police avec garantie de 75/75	**490 988**	531 420	590 961	576 687	519 332	**13 337**	13 460	13 286	12 158	10 672
Police avec garantie de 75/100	**397 496**	451 131	497 427	510 577	525 354	**10 598**	11 234	11 013	10 618	10 667
Police avec garantie de 100/100	**17 433**	24 670	28 227	28 465	30 143	**433**	576	589	561	583
Police avec garantie de 75/75 SP1	**593 274**	504 548	573 283	519 801	571 801	**13 860**	10 946	10 992	9 305	9 934
Police avec garantie de 75/100 SP1	**432 630**	449 520	456 338	420 121	379 568	**9 790**	9 478	8 532	7 358	6 473
Police avec garantie de 100/100 SP1	**23 045**	23 193	17 746	23 495	17 879	**500**	471	321	400	297
Police avec garantie de 75/75 SP2	**1 103 074**	1 141 499	1 199 213	1 302 383	1 155 176	**32 752**	30 690	27 794	27 490	23 078
Police avec garantie de 75/100 SP2	**667 437**	900 034	823 040	751 060	696 508	**19 817**	24 198	19 075	15 853	13 915
Police avec garantie de 100/100 SP2	**11 923**	7 916	8 749	9 038	6 528	**354**	213	203	191	130
Police avec garantie de 75/75 SP	**152 113**	181 299	192 568	47 582	—	**2 044**	2 247	2 095	480	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**65 476**	86 960	78 228	6 628	—	**875**	1 073	849	67	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**135 941**	199 439	174 598	48 084	—	**1 854**	2 498	1 912	486	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**48 912**	45 292	55 246	—	—	**659**	563	602	—	—

Fonds mondial 9.06SC

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 4, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					Augmentation (diminution) par part ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Placement seulement	**344,30**	311,99	269,13	245,27	232,29	**32,31**	42,86
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**378,10**	352,54	312,92	293,45	285,83	**25,56**	39,62
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**392,51**	365,98	324,85	304,64	296,93	**26,53**	41,13
Gestion de l'actif (IC)	**509,02**	468,10	409,78	379,00	364,18	**40,92**	58,32
Police avec garantie de 75/75	**27,16**	25,33	22,48	21,08	20,55	**1,83**	2,85
Police avec garantie de 75/100	**26,66**	24,90	22,14	20,80	20,30	**1,76**	2,76
Police avec garantie de 100/100	**24,86**	23,34	20,86	19,70	19,33	**1,52**	2,48
Police avec garantie de 75/75 SP1	**23,36**	21,70	19,17	17,90	17,37	**1,66**	2,53
Police avec garantie de 75/100 SP1	**22,63**	21,08	18,70	17,51	17,05	**1,55**	2,38
Police avec garantie de 100/100 SP1	**21,69**	20,29	18,08	17,01	16,63	**1,40**	2,21
Police avec garantie de 75/75 SP2	**29,69**	26,89	23,18	21,11	19,98	**2,80**	3,71
Police avec garantie de 75/100 SP2	**29,69**	26,89	23,18	21,11	19,98	**2,80**	3,71
Police avec garantie de 100/100 SP2	**29,69**	26,89	23,18	21,11	19,98	**2,80**	3,71
Police avec garantie de 75/75 SP	**13,44**	12,39	10,88	10,09	—	**1,05**	1,51
Police avec garantie de 75/100 SP	**13,36**	12,34	10,85	10,08	—	**1,02**	1,49
Police avec garantie de 75/75 SPP	**13,64**	12,53	10,95	10,11	—	**1,11**	1,58
Police avec garantie de 75/100 SPP	**13,48**	12,42	10,90	—	—	**1,06**	1,52

1. LE FONDS

Le Fonds mondial 9.06SC (le « Fonds ») est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Great-West, compagnie d'assurance-vie (la Compagnie) est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

h) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

k) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

l) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Placements dans des entités structurées non consolidées
La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Placement seulement** sont offertes aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes collectifs enregistrés au Canada;
- les régimes non enregistrés.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :
- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

4. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :
- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts **de catégorie Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de placement Portefeuille. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

[(1)] Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sousjacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

Fonds mondial 9.06SC

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**2,93**	2,93	2,93	2,95	3,16
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**2,93**	2,93	2,93	2,94	2,94
Gestion de l'actif (IC)	**1,55**	1,55	1,54	1,55	1,66
Police avec garantie de 75/75	**2,93**	2,93	2,93	2,94	2,93
Police avec garantie de 75/100	**3,10**	3,10	3,10	3,11	3,10
Police avec garantie de 100/100	**3,62**	3,62	3,62	3,63	3,62
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2,53**	2,50	2,49	2,50	2,49
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,86**	2,83	2,82	2,83	2,82
Police avec garantie de 100/100 SP1	**3,30**	3,27	3,28	3,27	3,27
Police avec garantie de 75/75 SP	**1,82**	1,82	1,82	1,82	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**1,99**	1,99	1,98	1,98	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**1,42**	1,39	1,38	1,38	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**1,75**	1,72	1,71	—	—

Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2,53**	2,54	2,52	2,53	2,52
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,86**	2,87	2,85	2,86	2,85
Police avec garantie de 100/100 SP1	**3,30**	3,31	3,31	3,30	3,30
Police avec garantie de 75/75 SPP	**1,42**	1,43	1,41	1,41	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**1,75**	1,76	1,74	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) [3]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**103,35**	19,81	8,90	4,85	6,72

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS PACIFIQUE 9.08SC

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds Pacifique 9.08SC (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds Pacifique 9.08SC

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**— $**	1 $
Revenu de placement à recevoir et couru	**—**	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**3**	6
Montant à recevoir des courtiers	**—**	—
Montant à recevoir de tiers	**—**	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	**1 638**	1 691
Total des placements	**1 638**	1 691
Total de l'actif	**1 641 $**	1 698 $
Passif		
Découverts	**— $**	— $
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à payer aux courtiers	**—**	—
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**—**	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**1 641 $**	1 698 $

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**126 $**	220 $
Produits (pertes) divers	**—**	—
Total des produits	**126**	220
Charges		
Frais de gestion (note 8)	**43**	38
Autres	**4**	4
Total des charges	**47**	42
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**79 $**	178 $

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	**1 698 $**	1 672 $
Dépôts des titulaires de contrats	**170**	100
Retraits des titulaires de contrats	**(306)**	(252)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**79**	178
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**(57)**	26
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	**1 641 $**	1 698 $

Fonds Pacifique 9.08SC

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**79 $**	178 $
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	**(239)**	(3)
(Profits) pertes latents	**290**	(172)
Produit brut de la cession d'actifs	**3 811**	277
Paiements bruts pour achats d'actifs	**(3 632)**	(81)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	**(177)**	(45)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	**3**	(1)
	135	153
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**170**	100
Retraits des titulaires de contrats	**(306)**	(252)
	(136)	(152)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**(1)**	1
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	**1**	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	**— $**	1 $

Fonds Pacifique 9.08SC
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts	Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement			
Fonds international Mackenzie Ivy, série S*	77 765	1 685	1 638
Total des placements		1 685	1 638

Les 25 principaux titres :

Description des titres	% du total
Trésorerie et dépôts à court terme	10,62 %
Seven & I Holdings Co. Ltd.	4,16 %
Compass Group PLC	4,05 %
Admiral Group PLC	4,04 %
Reckitt Benckiser Group PLC	4,02 %
Amcor PLC	3,79 %
Auto Trader Group PLC	3,51 %
Brookfield Asset Management Inc.	3,31 %
CK Hutchison Holdings Ltd.	3,29 %
Nestlé SA	3,27 %
SAP SE	3,07 %
Brambles Ltd.	2,81 %
RELX PLC	2,71 %
Koninklijke Philips NV	2,65 %
Knorr-Bremse AG	2,47 %
Tencent Holdings Ltd.	2,34 %
Scout24 AG	2,30 %
Kao Corp.	2,26 %
De’Longhi SPA	2,23 %
Burford Capital Ltd.	2,12 %
Henkel AG & Co. KGaA, privilégiées	2,11 %
Roche Holding AG Genusscheine	1,98 %
Spectris PLC	1,88 %
Electrocomponents PLC	1,82 %
Sonova Holding AG	1,82 %

*L’émetteur de ce titre et l’émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds Pacifique 9.08SC

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**2 222**	1 953	2 598	3 990	4 726	**401**	338	400	573	711
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**2 338**	2 700	3 057	3 711	4 019	**438**	485	489	554	628
Gestion de l'actif (IC)	**608**	606	606	606	606	**147**	138	121	112	115
Police avec garantie de 75/75	**10 368**	14 153	13 889	13 206	12 805	**187**	245	214	189	193
Police avec garantie de 75/100	**5 474**	6 000	5 725	6 778	6 487	**96**	101	86	95	95
Police avec garantie de 100/100	**1 203**	1 876	1 791	1 596	1 816	**20**	30	25	21	26
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2 845**	3 103	2 975	2 670	4 135	**59**	61	52	43	70
Police avec garantie de 75/100 SP1	**11 449**	13 732	14 738	13 863	14 120	**228**	262	250	219	234
Police avec garantie de 100/100 SP1	**—**	—	—	—	2 371	**—**	—	—	—	38
Police avec garantie de 75/75 SP2	**957**	906	928	1 094	43	**25**	22	20	21	1
Police avec garantie de 75/75 SP	**892**	—	—	—	—	**11**	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**1 820**	956	966	975	—	**23**	11	10	10	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**445**	448	450	—	—	**6**	5	5	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					Augmentation (diminution) par part ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**180,48**	172,92	153,94	143,57	150,35	**7,56**	18,98
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**187,57**	179,71	159,99	149,21	156,37	**7,86**	19,72
Gestion de l'actif (IC)	**241,48**	228,13	200,26	184,15	190,19	**13,35**	27,87
Police avec garantie de 75/75	**18,03**	17,28	15,38	14,35	15,03	**0,75**	1,90
Police avec garantie de 75/100	**17,48**	16,79	14,98	14,00	14,70	**0,69**	1,81
Police avec garantie de 100/100	**16,53**	15,94	14,28	13,40	14,14	**0,59**	1,66
Police avec garantie de 75/75 SP1	**20,62**	19,68	17,44	16,20	16,90	**0,94**	2,24
Police avec garantie de 75/100 SP1	**19,95**	19,10	16,99	15,83	16,57	**0,85**	2,11
Police avec garantie de 100/100 SP1	**—**	—	—	—	16,13	**—**	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	**26,15**	24,34	21,06	19,08	19,42	**1,81**	3,28
Police avec garantie de 75/75 SP	**12,69**	—	—	—	—	**0,66**	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**12,62**	11,98	10,57	9,78	—	**0,64**	1,41
Police avec garantie de 75/100 SPP	**12,75**	12,08	10,62	—	—	**0,67**	1,46

1. LE FONDS

Le Fonds Pacifique 9.08SC (le « Fonds ») est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Great-West, compagnie d'assurance-vie (la Compagnie) est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

h) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

k) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

l) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Placements dans des entités structurées non consolidées
La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :
- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

4. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	**Relation**	**Pays de constitution**
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

(1) Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sousjacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

Fonds Pacifique 9.08SC

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**2,88**	2,90	2,89	2,92	3,16
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**2,89**	2,90	2,89	2,91	2,92
Gestion de l'actif (IC)	**1,48**	1,49	1,48	1,49	1,62
Police avec garantie de 75/75	**2,89**	2,90	2,89	2,91	2,91
Police avec garantie de 75/100	**3,11**	3,11	3,11	3,13	3,12
Police avec garantie de 100/100	**3,53**	3,54	3,53	3,56	3,55
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2,50**	2,46	2,46	2,48	2,46
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,82**	2,79	2,78	2,80	2,79
Police avec garantie de 100/100 SP1	**—**	—	—	—	3,23
Police avec garantie de 75/75 SP	**1,80**	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**2,01**	2,01	2,00	2,01	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**1,71**	1,70	1,71	—	—

Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2,50**	2,50	2,49	2,51	2,49
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,82**	2,83	2,81	2,83	2,82
Police avec garantie de 100/100 SP1	**—**	—	—	—	3,26
Police avec garantie de 75/100 SPP	**1,71**	1,74	1,74	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) [3]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**210,21**	5,15	11,50	20,02	13,50

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS MARCHÉS ÉMERGENTS 9.09SC

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds marchés émergents 9.09SC (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds marchés émergents 9.09SC

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**34 $**	— $
Revenu de placement à recevoir et couru	**—**	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à recevoir des courtiers	**—**	76
Montant à recevoir de tiers	**—**	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	**83 144**	60 037
Total des placements	**83 144**	60 037
Total de l'actif	**83 178 $**	60 113 $
Passif		
Découverts	**— $**	156 $
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**5**	113
Montant à payer aux courtiers	**24**	—
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**29**	269
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**83 149 $**	59 844 $

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**3 850 $**	8 405 $
Produits (pertes) divers	**—**	—
Total des produits	**3 850**	8 405
Charges		
Frais de gestion (note 8)	**874**	628
Autres	**93**	67
Total des charges	**967**	695
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**2 883 $**	7 710 $

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	**59 844 $**	41 041 $
Dépôts des titulaires de contrats	**32 768**	22 994
Retraits des titulaires de contrats	**(12 346)**	(11 901)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**2 883**	7 710
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**23 305**	18 803
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	**83 149 $**	59 844 $

Fonds marchés émergents 9.09SC

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**2 883 $**	7 710 $
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	**(1 537)**	655
(Profits) pertes latents	**316**	(8 540)
Produit brut de la cession d'actifs	**12 284**	12 002
Paiements bruts pour achats d'actifs	**(31 541)**	(22 201)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	**(2 629)**	(520)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	**(108)**	(273)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	**100**	(57)
	(20 232)	(11 224)
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**32 768**	22 994
Retraits des titulaires de contrats	**(12 346)**	(11 901)
	20 422	11 093
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**190**	(131)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	**(156)**	(25)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	**34 $**	(156) $

Fonds marchés émergents 9.09SC
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts	Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement			
Fonds des marchés émergents Mackenzie*	7 569 652	78 989	83 144
Total des placements		78 989	83 144

Les 25 principaux titres :

Description des titres	% du total
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd.	7,57 %
Samsung Electronics Co. Ltd.	3,47 %
Infosys Ltd.	2,70 %
China Construction Bank Corporation	2,35 %
Tencent Holdings Ltd.	1,99 %
Sberbank of Russia PJSC	1,93 %
BYD Co. Ltd.	1,90 %
Embraer SA	1,85 %
Alibaba Group Holding Ltd.	1,79 %
Agricultural Bank of China Ltd.	1,78 %
POSCO	1,73 %
Vedanta Ltd.	1,71 %
Hana Financial Group Inc.	1,70 %
Innolux Corp.	1,68 %
Sasol Ltd.	1,64 %
Contemporary Amperex Technology Co. Ltd.	1,63 %
PICC Property & Casualty Co. Ltd.	1,60 %
Petroleo Brasileiro SA – Petrobras, privilégiées	1,59 %
NIO Inc.	1,59 %
Steel Authority of India Ltd.	1,57 %
KT Corp.	1,55 %
Xilinmen Furniture Co. Ltd.	1,53 %
LG Uplus Corp.	1,51 %
Hindustan Petroleum Corp. Ltd.	1,45 %
Global Unichip Corp.	1,45 %

*L’émetteur de ce titre et l’émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds marchés émergents 9.09SC

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 4, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Placement seulement	**37 609**	29 794	62 943	84 964	122 868	**8 734**	6 504	11 436	13 700	22 981
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**11 909**	12 804	14 546	19 232	23 984	**6 645**	6 933	6 767	8 198	12 237
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**8 362**	9 814	11 623	14 673	17 178	**4 842**	5 514	5 612	6 491	9 102
Gestion de l'actif (IC)	**1 994**	2 132	2 383	2 676	3 249	**1 536**	1 570	1 485	1 504	2 153
Police avec garantie de 75/75	**303 671**	220 618	205 311	277 230	218 613	**5 837**	4 115	3 291	4 071	3 845
Police avec garantie de 75/100	**81 711**	77 692	90 594	100 464	107 809	**1 523**	1 408	1 414	1 440	1 855
Police avec garantie de 100/100	**18 385**	29 777	31 623	32 406	35 330	**324**	512	470	444	583
Police avec garantie de 75/75 SP1	**319 168**	160 074	137 054	218 706	240 009	**5 799**	2 803	2 047	2 971	3 878
Police avec garantie de 75/100 SP1	**97 892**	82 491	75 152	82 074	69 698	**1 705**	1 391	1 085	1 083	1 099
Police avec garantie de 100/100 SP1	**15 073**	13 206	13 011	14 408	12 797	**249**	212	180	183	195
Police avec garantie de 75/75 SP2	**264 481**	250 569	179 814	337 073	278 716	**6 133**	5 457	3 256	5 413	5 189
Police avec garantie de 75/100 SP2	**43 116**	47 802	46 557	58 735	81 389	**1 000**	1 041	843	943	1 515
Police avec garantie de 100/100 SP2	**1 341**	1 389	1 586	1 642	879	**31**	30	29	26	16
Police avec garantie de 75/75 SP	**28 556**	78 787	72 680	40 360	—	**345**	914	717	361	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**4 041**	3 362	4 032	1 783	—	**48**	39	40	16	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**150 088**	258 507	232 669	85 843	—	**1 860**	3 054	2 318	770	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**5 317**	5 355	5 127	—	—	**65**	63	51	—	—

Fonds marchés émergents 9.09SC

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 4, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					Augmentation (diminution) par part ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Placement seulement	**232,24**	218,31	181,69	161,24	187,04	**13,93**	36,62
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**557,96**	541,47	465,25	426,27	510,22	**16,49**	76,22
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**579,02**	561,91	482,81	442,37	529,86	**17,11**	79,10
Gestion de l'actif (IC)	**770,74**	736,48	623,08	562,10	662,64	**34,26**	113,40
Police avec garantie de 75/75	**19,22**	18,65	16,03	14,69	17,59	**0,57**	2,62
Police avec garantie de 75/100	**18,63**	18,12	15,61	14,33	17,21	**0,51**	2,51
Police avec garantie de 100/100	**17,62**	17,20	14,86	13,69	16,50	**0,42**	2,34
Police avec garantie de 75/75 SP1	**18,17**	17,51	14,94	13,59	16,16	**0,66**	2,57
Police avec garantie de 75/100 SP1	**17,42**	16,86	14,44	13,20	15,76	**0,56**	2,42
Police avec garantie de 100/100 SP1	**16,53**	16,07	13,83	12,69	15,24	**0,46**	2,24
Police avec garantie de 75/75 SP2	**23,19**	21,78	18,11	16,06	18,62	**1,41**	3,67
Police avec garantie de 75/100 SP2	**23,19**	21,78	18,11	16,06	18,62	**1,41**	3,67
Police avec garantie de 100/100 SP2	**23,18**	21,77	18,10	16,06	18,61	**1,41**	3,67
Police avec garantie de 75/75 SP	**12,09**	11,60	9,86	8,94	—	**0,49**	1,74
Police avec garantie de 75/100 SP	**12,00**	11,54	9,83	8,93	—	**0,46**	1,71
Police avec garantie de 75/75 SPP	**12,39**	11,81	9,96	8,97	—	**0,58**	1,85
Police avec garantie de 75/100 SPP	**12,20**	11,68	9,90	—	—	**0,52**	1,78

1. LE FONDS

Le Fonds marchés émergents 9.09SC (le « Fonds ») est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Great-West, compagnie d'assurance-vie (la Compagnie) est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

h) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

k) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

l) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Placements dans des entités structurées non consolidées
La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Placement seulement** sont offertes aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes collectifs enregistrés au Canada;
- les régimes non enregistrés.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :
- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

4. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :
- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts **de catégorie Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de placement Portefeuille. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	**Relation**	**Pays de constitution**
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

(1) Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sousjacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

Fonds marchés émergents 9.09SC

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**3,28**	3,30	3,30	3,29	3,47
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**3,28**	3,30	3,30	3,27	3,24
Gestion de l'actif (IC)	**1,73**	1,75	1,74	1,72	1,81
Police avec garantie de 75/75	**3,27**	3,29	3,30	3,26	3,22
Police avec garantie de 75/100	**3,49**	3,52	3,52	3,51	3,50
Police avec garantie de 100/100	**3,84**	3,85	3,85	3,90	3,97
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2,57**	2,56	2,59	2,55	2,53
Police avec garantie de 75/100 SP1	**3,02**	3,00	3,03	2,99	2,97
Police avec garantie de 100/100 SP1	**3,46**	3,45	3,47	3,50	3,58
Police avec garantie de 75/75 SP	**2,17**	2,19	2,18	2,14	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**2,39**	2,41	2,41	2,36	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**1,48**	1,45	1,47	1,43	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**1,92**	1,90	1,91	—	—

Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2,59**	2,62	2,62	2,58	2,56
Police avec garantie de 75/100 SP1	**3,04**	3,06	3,06	3,02	3,00
Police avec garantie de 100/100 SP1	**3,48**	3,51	3,50	3,53	3,61
Police avec garantie de 75/75 SPP	**1,50**	1,51	1,50	1,46	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**1,94**	1,96	1,94	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) [3]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**15,00**	29,68	3,49	118,29	16,30

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS D'ACTIONS DE CROISSANCE 6.08A

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'actions de croissance 6.08A (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds d’actions de croissance 6.08A

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Placements AGF Inc.

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**189 $**	534 $
Revenu de placement à recevoir et couru	**19**	19
Montant à recevoir de La Compagnie d’Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	**—**	—
Montant à recevoir des courtiers	**—**	—
Montant à recevoir de tiers	**—**	—
Placements		
Obligations	**—**	—
Actions	**14 737**	14 113
Parts de fonds de placement	**—**	—
Total des placements	**14 737**	14 113
Total de l’actif	**14 945 $**	14 666 $
Passif		
Découverts	**— $**	— $
Montant à payer à La Compagnie d’Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	**5**	5
Montant à payer aux courtiers	**21**	—
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Total du passif, à l’exclusion de l’actif net attribuable aux titulaires de contrats	**26**	5
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**14 919 $**	14 661 $

État du résultat global

Pour l’exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**2 522 $**	(190) $
Produits (pertes) divers	**1**	101
Total des produits	**2 523**	(89)
Charges		
Frais de gestion (note 7)	**376**	353
Coût de transaction	**15**	50
Retenues d’impôt à la source	**—**	2
Autres	**34**	32
Total des charges	**425**	437
Augmentation (diminution) nette de l’actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**2 098 $**	(526) $

État des variations de l’actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l’exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l’exercice	**14 661 $**	16 934 $
Dépôts des titulaires de contrats	**525**	252
Retraits des titulaires de contrats	**(2 365)**	(1 999)
Augmentation (diminution) de l’actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**2 098**	(526)
Variation de l’actif net attribuable aux titulaires de contrats	**258**	(2 273)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l’exercice	**14 919 $**	14 661 $

Fonds d’actions de croissance 6.08A

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
		(note 8)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d’exploitation		
Augmentation (diminution) de l’actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**2 098 $**	(526) $
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	**(1 428)**	315
(Profits) pertes latents	**(791)**	175
Produit brut de la cession d’actifs	**10 915**	20 448
Paiements bruts pour achats d’actifs	**(9 320)**	(19 213)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	**—**	(4)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d’Assurance du Canada sur la Vie	**—**	(1)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	**21**	—
	1 495	1 194
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**525**	252
Retraits des titulaires de contrats	**(2 365)**	(1 999)
	(1 840)	(1 747)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**(345)**	(553)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l’exercice	**534**	1 087
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l’exercice	**189 $**	534 $
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Dividendes reçus	**303 $**	297 $

Fonds d'actions de croissance 6.08A
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires canadiennes			
Biens de consommation de base			
Alimentation Couche-Tard Inc.	3 054	99	161
GURU Organic Energy Corp.	2 294	37	37
Énergie			
AltaGas Ltd.	8 983	195	245
Buried Hill Energy Public Co. Ltd., reçus de souscription	43 300	73	1
Canadian Natural Resources Ltd.	9 035	317	483
Enbridge Inc. ($ CA)	7 154	313	353
Headwater Exploration Inc.	22 410	114	115
Parex Resources Inc.	5 316	70	115
Parkland Corp. of Canada	3 230	108	112
Corporation TC Énergie	4 722	309	278
Tourmaline Oil Corp.	3 358	118	137
Whitecap Resources Inc.	23 275	145	174
Produits financiers			
Altius Renewable Royalties Corp.	3 844	42	42
Banque de Montréal	7 903	768	1 076
Brookfield Asset Management Inc.	8 012	393	612
Banque canadienne de l'Ouest	4 918	197	179
Definity Financial Corp.	3 415	82	101
Guardian Capital Group Ltd.	7 949	138	277
Home Capital Group Inc.	4 045	174	158
iA Société financière inc.	4 093	257	296
Intact Corporation financière	1 676	247	276
Merrco Payments Inc.	6 911	82	69
Propel Holdings Inc.	7 979	78	109
Banque Royale du Canada	6 907	605	927
La Financière Sun Life inc.	7 978	408	562
Trisura Group Ltd.	1 680	79	80
Soins de santé			
Groupe Santé Andlauer	1 913	37	103
Produits industriels			
Air Canada, à droit de vote variable	10 688	270	226
ATS Automation Tooling Systems Inc.	4 236	117	213

Fonds d'actions de croissance 6.08A
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires canadiennes (suite)			
Produits industriels (suite)			
Boyd Group Services Inc.	890	181	178
CAE Inc.	3 937	144	126
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	4 044	491	628
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	4 537	279	413
GFL Environmental Inc.	4 709	207	225
Hardwoods Distribution Inc.	1 598	69	72
Parkit Enterprise Inc.	36 444	42	56
Quincaillerie Richelieu Ltée	3 503	147	153
Groupe SNC-Lavalin inc.	6 069	212	188
Waste Connections Inc.	1 921	258	331
Technologies de l'information			
Constellation Software Inc.	195	316	458
Coveo Solutions Inc.	7 142	114	118
Lightspeed Commerce Inc.	966	109	49
Shopify Inc. ($ CA)	467	725	813
Thinkific Labs Inc.	2 839	37	25
Topicus.com Inc.	362	2	42
Matériaux			
Altius Minerals Corp.	6 870	109	120
Arizona Sonoran Copper Co. Inc.	18 877	46	39
First Quantum Minerals Ltd.	8 016	230	243
Intertape Polymer Group Inc.	4 277	115	113
K92 Mining Inc.	25 536	115	184
Kirkland Lake Gold Ltd.	6 855	406	363
Neo Performance Materials Inc.	3 339	66	68
Nutrien Ltd. ($ CA)	5 214	343	496
Orla Mining Ltd.	17 585	41	85
SSR Mining Inc.	7 559	162	169
West Fraser Timber Co. Ltd.	3 365	302	406
Immobilier			
Colliers International Group Inc.	1 712	148	323
Société en commandite Holding FPI Granite	1 137	119	120
Total des actions ordinaires canadiennes		11 407	14 121

Fonds d'actions de croissance 6.08A
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires américaines			
Consommation discrétionnaire			
Airbnb Inc.	905	218	191
Technologies de l'information			
Applied Materials Inc.	914	135	182
Total des actions ordinaires américaines		353	373
Actions ordinaires mondiales			
Australie			
Champion Iron Ltd.	19 708	31	99
Bermudes			
Brookfield Asset Management Reinsurance Partners Ltd., catégorie A	55	4	4
Brookfield Renewable Energy Partners LP	3 097	93	140
Total des actions ordinaires mondiales		128	243
Total des actions		11 888	14 737
Coûts de transaction (se reporter aux notes annexes – note 2)		(13)	
Total des placements		11 875	14 737

Fonds d'actions de croissance 6.08A

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds d'actions de croissance 6.08A (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2021, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

	2021			
Devise	**Placements**	**Trésorerie, dépôts à court terme et découverts**	**Total***	**Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats**
Dollar américain	**373 $**	**4 $**	**377 $**	**4 $**
Total	**373 $**	**4 $**	**377 $**	**4 $**
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			**2,5 %**	

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

C. Risque de change (suite)

	2020			
Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	1 520 $	134 $	1 654 $	17 $
Total	1 520 $	134 $	1 654 $	17 $
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			11,3 %	0,1 %

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

D. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2021, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 147 $ (141 $ au 31 décembre 2020) ou d'environ 1,0 % (1,0 % au 31 décembre 2020) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

	2021			
	Actifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
Actions	**14 667 $**	**— $**	**70 $**	**14 737 $**
Total des actifs évalués à la juste valeur	**14 667 $**	**— $**	**70 $**	**14 737 $**

	2020			
	Actifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	13 901 $	142 $	70 $	14 113 $
Total des actifs évalués à la juste valeur	13 901 $	142 $	70 $	14 113 $

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2021 ni en 2020.

Fonds d’actions de croissance 6.08A

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

E. Classement de la juste valeur (suite)

Le tableau suivant présente des renseignements additionnels en ce qui concerne les actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente et pour lesquels le Fonds a utilisé des données de niveau 3 pour déterminer la juste valeur :

	2021	2020
	Stocks	Stocks
Solde au début de l’exercice	**70 $**	71 $
Total des profits (pertes) inclus dans l’actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**—**	(1)
Achats	**—**	—
Ventes	**—**	—
Settlements	**—**	—
Transferts vers le niveau 3	**—**	—
Transferts hors du niveau 3	**—**	—
Solde à la clôture de l’exercice	**70 $**	70 $
Total des profits (pertes) de l’exercice inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements pour les actifs de niveau 3 détenus à la fin de l'exercice	**— $**	(1) $

Fonds d'actions de croissance 6.08A

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**7 548**	8 464	9 721	11 886	14 319	**3 881**	3 800	4 489	4 727	6 893
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**12 865**	14 250	15 892	19 030	21 289	**6 941**	6 712	7 700	7 942	10 760
Gestion de l'actif (IC)	**1 943**	2 132	2 343	2 739	2 845	**980**	927	1 035	1 029	1 277
Police avec garantie de 75/75	**33 667**	42 177	52 754	58 649	55 136	**530**	580	746	715	813
Police avec garantie de 75/100	**32 963**	44 497	41 852	49 251	57 205	**501**	593	576	586	827
Police avec garantie de 100/100	**8 150**	9 689	9 781	10 059	10 097	**120**	125	131	116	142
Police avec garantie de 75/75 SP1	**46 583**	43 363	44 231	56 664	56 703	**683**	552	577	633	764
Police avec garantie de 75/100 SP1	**26 064**	43 558	47 073	40 342	46 585	**374**	544	604	445	620
Police avec garantie de 75/75 SP2	**32 296**	33 440	44 187	47 602	58 110	**605**	531	700	631	904
Police avec garantie de 75/100 SP2	**12 100**	14 531	17 816	7 317	12 303	**227**	230	282	97	191
Police avec garantie de 100/100 SP2	**3 916**	4 044	4 186	8 934	9 240	**73**	64	66	118	144
Police avec garantie de 75/100 SP	**335**	339	2 931	—	—	**4**	3	28	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					Augmentation (diminution) par part ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**514,23**	448,91	461,78	397,73	481,35	**65,32**	(12,87)
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**539,56**	471,03	484,53	417,32	505,42	**68,53**	(13,50)
Gestion de l'actif (IC)	**504,32**	434,78	441,66	375,66	448,74	**69,54**	(6,88)
Police avec garantie de 75/75	**15,75**	13,75	14,14	12,18	14,75	**2,00**	(0,39)
Police avec garantie de 75/100	**15,21**	13,32	13,76	11,90	14,46	**1,89**	(0,44)
Police avec garantie de 100/100	**14,65**	12,88	13,35	11,58	14,11	**1,77**	(0,47)
Police avec garantie de 75/75 SP1	**14,65**	12,73	13,04	11,18	13,47	**1,92**	(0,31)
Police avec garantie de 75/100 SP1	**14,35**	12,50	12,82	11,02	13,30	**1,85**	(0,32)
Police avec garantie de 75/75 SP2	**18,72**	15,87	15,84	13,25	15,56	**2,85**	0,03
Police avec garantie de 75/100 SP2	**18,72**	15,87	15,84	13,25	15,56	**2,85**	0,03
Police avec garantie de 100/100 SP2	**18,72**	15,87	15,84	13,25	15,56	**2,85**	0,03
Police avec garantie de 75/100 SP	**10,91**	9,46	9,66	—	—	**1,45**	(0,20)

Fonds d'actions de croissance 6.08A

Notes annexes

(en milliers de $ canadiens)

---

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Produits (pertes) divers

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

h) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

k) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

l) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

n) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :
- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

3. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :
- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

(1) Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

8. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Le Fonds a ajusté les chiffres comparatifs présentés au poste Dividendes reçus. L'ajustement a eu une incidence seulement sur les renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie, mais aucune incidence sur les montants présentés dans les états financiers, ni sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds.

Fonds d'actions de croissance 6.08A

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**2,96**	2,97	2,97	3,08	3,42
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**2,96**	2,97	2,97	3,07	3,20
Gestion de l'actif (IC)	**1,71**	1,71	1,71	1,72	1,83
Police avec garantie de 75/75	**2,96**	2,97	2,97	3,07	3,19
Police avec garantie de 75/100	**3,35**	3,35	3,35	3,41	3,45
Police avec garantie de 100/100	**3,67**	3,68	3,68	3,71	3,71
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2,50**	2,51	2,51	2,55	2,58
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,73**	2,73	2,73	2,77	2,79
Police avec garantie de 75/100 SP	**2,28**	2,27	2,26	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**62,09**	135,22	31,82	24,72	32,21

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS DE RESSOURCES CANADIENNES 6.07A

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de ressources canadiennes 6.07A (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds de ressources canadiennes 6.07A

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**1 530 $**	117 $
Revenu de placement à recevoir et couru	**55**	83
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à recevoir des courtiers	**216**	—
Montant à recevoir de tiers	**3**	3
Placements		
Obligations	**—**	—
Actions	**21 773**	17 353
Parts de fonds de placement	**—**	—
Instruments dérivés (note 7)	**275**	—
Total des placements	**22 048**	17 353
Total de l'actif	**23 852 $**	17 556 $
Passif		
Découverts	**— $**	— $
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**1**	—
Montant à payer aux courtiers	**—**	—
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**1**	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**23 851 $**	17 556 $

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**7 205 $**	(1 164) $
Produits (pertes) divers	**(3)**	45
Total des produits	**7 202**	(1 119)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	**554**	497
Coût de transaction	**73**	23
Retenues d'impôt à la source	**33**	—
Autres	**44**	39
Total des charges	**704**	559
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**6 498 $**	(1 678) $

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	**17 556 $**	22 537 $
Dépôts des titulaires de contrats	**5 158**	1 550
Retraits des titulaires de contrats	**(5 361)**	(4 853)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**6 498**	(1 678)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**6 295**	(4 981)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	**23 851 $**	17 556 $

Fonds de ressources canadiennes 6.07A

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
		(note 9)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**6 498 $**	(1 678) $
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	**(3 090)**	149
(Profits) pertes latents	**(3 533)**	1 686
Produit brut de la cession d'actifs	**31 007**	9 087
Paiements bruts pour achats d'actifs	**(29 079)**	(5 869)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	**28**	(7)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	**1**	16
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	**(216)**	—
	1 616	3 384
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**5 158**	1 550
Retraits des titulaires de contrats	**(5 361)**	(4 853)
	(203)	(3 303)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**1 413**	81
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	**117**	36
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	**1 530 $**	117 $
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Dividendes reçus	**610 $**	663 $

Fonds de ressources canadiennes 6.07A
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires canadiennes			
Énergie			
Advantage Energy Ltd.	108 055	274	800
ARC Resources Ltd.	77 218	510	888
Canadian Natural Resources Ltd.	9 207	333	492
Cenovus Energy Inc.	39 690	371	616
Essential Energy Services Ltd.	125 200	42	49
Headwater Exploration Inc.	26 800	123	138
Kelt Exploration Ltd.	34 000	102	164
Keyera Corp.	13 624	390	389
Leucrotta Exploration Inc.	60 000	39	54
MEG Energy Corp.	22 100	183	259
Parex Resources Inc.	6 300	97	136
Pipestone Energy Corp.	26 635	41	104
Secure Energy Services Inc.	69 759	219	367
Tamarack Valley Energy Ltd.	19 000	49	73
Topaz Energy Corp.	9 962	157	178
Tourmaline Oil Corp.	24 339	515	994
Produits industriels			
Groupe Aecon Inc.	1 100	21	19
Technologies de l'information			
SPARQ Systems Inc., reçus de souscription	45 000	23	23
Matériaux			
Aclara Resources Inc.	2 088	4	3
Mines Agnico-Eagle Limitée	2 182	145	147
Alpha Lithium Corp.	75 000	75	86
Copper Mountain Mining Corp.	89 653	324	307
Critical Elements Lithium Corp.	6 800	12	9
First Quantum Minerals Ltd.	27 039	739	818
Fox River Resources Corp.	55 700	37	29
Interfor Corp.	16 406	377	665
Kirkland Lake Gold Ltd.	3 791	210	201
Labrador Iron Ore Royalty Corp.	8 920	276	335
Lundin Gold Inc.	5 757	69	60
Neo Performance Materials Inc.	3 473	69	70
Nutrien Ltd. ($ CA)	14 033	1 056	1 334

Fonds de ressources canadiennes 6.07A
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires canadiennes (suite)			
Matériaux (suite)			
Pretium Resources Inc.	13 448	197	240
Rio2 Ltd.	74 900	47	48
SSR Mining Inc.	19 107	372	428
Stelco Holdings Inc.	7 729	271	319
Troilus Gold Corp.	37 600	41	28
Turquoise Hill Resources Ltd.	5 205	110	108
West Fraser Timber Co. Ltd.	9 325	756	1 125
Western Forest Products Inc.	83 329	158	176
Yamana Gold Inc.	45 943	277	244
Services d'intérêt public			
EverGen Infrastructure Corp.	4 526	26	19
Polaris Infrastructure Inc.	6 768	124	114
Total des actions ordinaires canadiennes		9 261	12 656
Actions ordinaires américaines			
Énergie			
California Resources Corp.	1 200	67	65
Chesapeake Energy Corp.	2 886	192	236
Devon Energy Corporation	4 600	192	256
HighPeak Energy Inc.	6 800	84	126
Marathon Petroleum Corp.	3 267	192	264
Northern Oil and Gas Inc.	3 801	57	99
PDC Energy Inc.	4 400	206	272
Phillips 66	1 400	134	128
Plains GP Holdings LP	16 592	181	213
The Williams Companies Inc.	13 168	364	433
Produits industriels			
Alcoa Corp.	4 300	175	324
Matériaux			
Chemours Co.	6 300	253	267
Eastman Chemical Co.	1 500	226	229
Graphic Packaging Holding Co.	4 985	110	123
Steel Dynamics Inc.	3 200	242	251

Fonds de ressources canadiennes 6.07A
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires américaines (suite)			
Matériaux (suite)			
Valvoline Inc.	5 200	205	245
WestRock Co.	5 362	371	301
Total des actions ordinaires américaines		3 251	3 832
Actions ordinaires mondiales			
Australie			
Champion Iron Ltd.	48 740	235	244
Cyprium Metals Ltd.	174 400	50	26
Evolution Mining Ltd.	25 278	121	94
Xanadu Mines Ltd.	281 400	17	8
Bermudes			
Axalta Coating Systems Ltd.	7 600	305	318
Danemark			
Cadeler AS	15 300	72	80
France			
TotalEnergies SE, CAAE	12 977	761	812
Allemagne			
HeidelbergCement AG	2 334	246	200
Irlande			
CRH PLC (£)	1 400	88	93
Italie			
Eni SPA, CAAE	10 434	343	365
Jersey			
Royal Road Minerals Ltd.	45 100	16	15
Norvège			
Norsk Hydro ASA	12 900	86	128

Fonds de ressources canadiennes 6.07A
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires mondiales (suite)			
Afrique du Sud			
AngloGold Ashanti Ltd., CAAE	13 885	383	369
Gold Fields Ltd., CAAE	36 513	470	508
Royaume-Uni			
Anglo American PLC	4 200	220	217
Endeavour Mining PLC	4 504	136	125
Hochschild Mining PLC	15 200	51	34
Rio Tinto PLC, CAAE	2 400	243	203
Royal Dutch Shell PLC, cat. A, CAAE	17 000	866	933
Tronox Holdings PLC	16 860	471	513
Total des actions ordinaires mondiales		5 180	5 285
Total des actions		17 692	21 773

Fonds de ressources canadiennes 6.07A
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts, de contrats ou d'actions, les valeurs nominales ou les prix contractuels)

Au 31 décembre 2021

Tableau des contrats dérivés

Options achetées

Titre sous-jacent	de contrats	Type de contrat	Date d'expiration	Prix d'exercice		Prime payée	Juste valeur
Options à terme sur 100 onces d'or	100	Achat	25 mai 2022	USD	1 400,00	USD 415,44	55
Options à terme sur 100 onces d'or	200	Achat	25 mai 2022	USD	1 400,00	USD 471,82	110
Options à terme sur 100 onces d'or	200	Achat	25 mai 2022	USD	1 400,00	USD 474,15	110
						Derivatives - Assets	**275**
Total des contrats d'achats d'options							**275**

Total des instruments dérivés à la juste valeur		**275**
Coûts de transaction (se reporter aux notes annexes – note 2)	**(28)**	
Total des placements	**17 664**	**22 048**

Fonds de ressources canadiennes 6.07A

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds de ressources canadiennes 6.07A (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2021, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2021

Devise	**Placements**	**Trésorerie, dépôts à court terme et découverts**	**Total***	**Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats**
Dollar américain	**7 853 $**	**157 $**	**8 010 $**	**80 $**
Autres devises	**880**	**—**	**880**	**9**
Total	**8 733 $**	**157 $**	**8 890 $**	**89 $**
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			**37,3 %**	**0,4 %**

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

2020

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	129 $	12 $	141 $	1 $
Total	129 $	12 $	141 $	1 $
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			0,8 %	

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

D. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2021, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 218 $ (174 $ au 31 décembre 2020) ou d'environ 0,9 % (1,0 % au 31 décembre 2020) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

Fonds de ressources canadiennes 6.07A

Notes annexes du tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

	2021			
	Actifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
Actions	**21 342 $**	**431 $**	**— $**	**21 773 $**
Total des actifs évalués à la juste valeur	**21 342 $**	**706 $**	**— $**	**22 048 $**

	2020			
	Actifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	17 353 $	— $	— $	17 353 $
Total des actifs évalués à la juste valeur	17 353 $	— $	— $	17 353 $

Conformément à sa méthode d'évaluation, le Fonds applique des facteurs d'ajustement de la juste valeur aux cours du marché pour certaines actions autres que nord-américaines lorsque les fluctuations intrajournalières des Bourses nord-américaines dépassent les seuils de tolérance prédéfinis. Les facteurs d'ajustement sont appliqués pour permettre l'estimation de l'incidence qu'auraient sur les justes valeurs des événements se produisant entre la clôture des marchés boursiers à l'extérieur de l'Amérique du Nord et la clôture du marché pour le Fonds. Si les facteurs d'ajustement de la juste valeur sont appliqués, les actions autres que nord-américaines sont classées dans le niveau 2. Par conséquent, les actions autres que nord-américaines ont été fréquemment transférées entre le niveau 1 (cours du marché non ajustés) et le niveau 2 (cours du marché ajustés). Au 31 décembre 2021, ces titres étaient classés dans le niveau 2 (niveau 1 au 31 décembre 2020).

Fonds de ressources canadiennes 6.07A

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Placement seulement	**—**	—	71	73	76	**—**	—	23	19	24
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**17 593**	19 283	23 630	30 477	40 991	**5 805**	4 580	6 017	6 566	10 821
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**27 414**	29 538	34 698	43 756	51 675	**9 500**	7 368	9 280	9 900	14 337
Gestion de l'actif (IC)	**664**	842	945	1 427	1 473	**433**	391	463	584	728
Police avec garantie de 75/75	**200 355**	162 172	206 428	231 748	266 224	**1 841**	1 073	1 464	1 391	1 959
Police avec garantie de 75/100	**223 467**	228 677	264 605	298 955	277 553	**2 002**	1 477	1 835	1 757	2 004
Police avec garantie de 100/100	**31 636**	41 050	43 688	42 956	48 685	**268**	252	289	242	338
Police avec garantie de 75/75 SP1	**183 406**	131 040	127 834	288 011	253 333	**1 729**	884	920	1 744	1 870
Police avec garantie de 75/100 SP1	**136 269**	150 112	190 576	212 967	148 863	**1 260**	995	1 350	1 271	1 085
Police avec garantie de 100/100 SP1	**9 981**	1 851	1 174	751	4 630	**89**	12	8	4	33
Police avec garantie de 75/75 SP2	**55 273**	46 907	85 136	83 914	104 459	**671**	397	750	606	897
Police avec garantie de 75/100 SP2	**13 149**	7 266	9 555	8 322	10 067	**160**	62	84	60	86
Police avec garantie de 75/75 SP	**2 514**	1 941	2 618	838	—	**33**	18	26	7	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**—**	512	1 074	357	—	**—**	5	11	3	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**4 460**	4 371	1 749	—	—	**59**	41	17	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**91**	91	—	—	—	**1**	1	—	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					Augmentation (diminution) par part ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Placement seulement	**—**	—	320,24	262,77	312,43	**—**	—
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**329,94**	237,51	254,64	215,43	263,99	**92,43**	(17,13)
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**346,53**	249,45	267,45	226,27	277,46	**97,08**	(18,00)
Gestion de l'actif (IC)	**653,44**	463,84	490,37	409,09	494,43	**189,60**	(26,53)
Police avec garantie de 75/75	**9,19**	6,61	7,09	6,00	7,36	**2,58**	(0,48)
Police avec garantie de 75/100	**8,96**	6,46	6,94	5,88	7,22	**2,50**	(0,48)
Police avec garantie de 100/100	**8,49**	6,14	6,62	5,63	6,95	**2,35**	(0,48)
Police avec garantie de 75/75 SP1	**9,43**	6,75	7,20	6,05	7,38	**2,68**	(0,45)
Police avec garantie de 75/100 SP1	**9,25**	6,63	7,08	5,97	7,29	**2,62**	(0,45)
Police avec garantie de 100/100 SP1	**8,88**	6,39	6,85	5,80	7,11	**2,49**	(0,46)
Police avec garantie de 75/75 SP2	**12,14**	8,47	8,80	7,22	8,58	**3,67**	(0,33)
Police avec garantie de 75/100 SP2	**12,14**	8,47	8,80	7,22	8,58	**3,67**	(0,33)
Police avec garantie de 75/75 SP	**12,96**	9,23	9,79	8,19	—	**3,73**	(0,56)
Police avec garantie de 75/100 SP	**—**	9,19	9,76	8,19	—	**—**	(0,57)
Police avec garantie de 75/75 SPP	**13,21**	9,36	9,87	—	—	**3,85**	(0,51)
Police avec garantie de 75/100 SPP	**13,17**	9,33	—	—	—	**3,84**	(0,51)

Fonds de ressources canadiennes 6.07A

Notes annexes

(en milliers de $ canadiens)

---

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Instruments dérivés

Les dérivés sont classés et évalués à la juste valeur. Les dérivés sont évalués en fonction des transactions sur le marché et d'autres données de marché, lorsque cela est possible, y compris les données utilisées comme intrants dans les modèles, les cours obtenus auprès de courtiers, de contrepartistes ou d'autres sources de prix dont le degré de transparence est jugé raisonnable. Lorsque des modèles sont utilisés, leur sélection est fonction des modalités contractuelles et des risques propres à chaque instrument, ainsi que de la disponibilité des données sur les prix du marché. En général, la Compagnie utilise des modèles similaires pour évaluer des instruments similaires. Les modèles d'évaluation nécessitent l'utilisation de différentes données, notamment les modalités contractuelles, les taux et les prix de marché, les courbes des taux et du crédit, l'estimation de la volatilité, les taux de remboursement anticipé et les corrélations entre ces données.

g) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

h) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises
Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

Produits (pertes) divers
Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

i) Compensation des instruments financiers
Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

j) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers
Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

k) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

l) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

m) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

n) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

o) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Placement seulement** sont offertes aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes collectifs enregistrés au Canada;
- les régimes non enregistrés.

3. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :
- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :
- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

7. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les contrats dérivés, incluant les contrats de change à terme, les contrats à terme normalisés et les contrats de swap sur actions, sont évalués selon le profit ou la perte qui résulterait de la liquidation de la position à la date de clôture. Les options sont comptabilisées à la juste valeur à la date de présentation de l'information financière. Le Fonds peut avoir recours à des contrats dérivés comme couverture contre les pertes causées par les variations des cours des titres, des taux d'intérêt, des taux de change et/ou d'autres risques. Le Fonds peut aussi avoir recours à des contrats dérivés à des fins autres que de couverture, pour investir indirectement dans les marchés financiers ou obtenir une exposition aux devises, à condition que le recours à ces contrats dérivés soit conforme aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds. L'exposition au risque de change peut être directe ou indirecte, et elle peut viser la totalité ou une partie du risque de change découlant d'un placement ou d'un groupe de placements existant. Les profits ou les pertes découlant des contrats dérivés sont comptabilisés à titre de composante du profit net (de la perte nette) sur placements.

À la date de clôture, le profit (la perte) latent sur contrats dérivés est présenté dans l'état de la situation financière du fonds.

Au besoin, le fonds a recours à des ententes de garanties pour gérer le risque de crédit lié aux dérivés. Le montant et le type de garantie exigés sont fonction de l'évaluation du risque de crédit de la contrepartie. Des lignes directrices ont été mises en œuvre par le fonds relativement aux types de garanties acceptables et aux paramètres d'évaluation connexes. Le gestionnaire du fonds surveille la valeur de la garantie et exige au besoin une garantie additionnelle.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

[(1)] Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

9. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Le Fonds a ajusté les chiffres comparatifs présentés au poste Dividendes reçus. L'ajustement a eu une incidence seulement sur les renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie, mais aucune incidence sur les montants présentés dans les états financiers, ni sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds.

Fonds de ressources canadiennes 6.07A

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**3,09**	3,10	3,10	3,14	3,34
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**3,09**	3,10	3,10	3,13	3,12
Gestion de l'actif (IC)	**1,69**	1,70	1,70	1,71	1,82
Police avec garantie de 75/75	**3,09**	3,10	3,10	3,12	3,12
Police avec garantie de 75/100	**3,25**	3,26	3,26	3,28	3,28
Police avec garantie de 100/100	**3,63**	3,64	3,64	3,67	3,66
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2,52**	2,54	2,54	2,56	2,55
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,69**	2,70	2,70	2,71	2,71
Police avec garantie de 100/100 SP1	**3,08**	3,06	3,07	3,11	3,11
Police avec garantie de 75/75 SP	**2,01**	2,03	2,02	2,02	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**—**	2,18	2,17	2,18	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**1,45**	1,45	1,45	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**1,62**	1,62	—	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**146,39**	32,63	25,70	38,04	46,95

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS DE CROISSANCE ASIATIQUE 8.06A

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de croissance asiatique 8.06A (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds de croissance asiatique 8.06A

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Gestion d'actifs Canada-Vie

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**103 $**	287 $
Revenu de placement à recevoir et couru	**9**	4
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	**—**	—
Montant à recevoir des courtiers	**—**	—
Montant à recevoir de tiers	**1**	—
Placements		
Obligations	**—**	—
Actions	**10 980**	12 705
Parts de fonds de placement	**—**	—
Total des placements	**10 980**	12 705
Total de l'actif	**11 093 $**	12 996 $
Passif		
Découverts	**— $**	— $
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	**8**	28
Montant à payer aux courtiers	**—**	—
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**8**	28
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**11 085 $**	12 968 $

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**(444) $**	2 319 $
Produits (pertes) divers	**(1)**	(19)
Total des produits	**(445)**	2 300
Charges		
Frais de gestion (note 7)	**295**	249
Coût de transaction	**13**	14
Retenues d'impôt à la source	**36**	18
Autres	**31**	25
Total des charges	**375**	306
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**(820) $**	1 994 $

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	**12 968 $**	9 939 $
Dépôts des titulaires de contrats	**1 294**	3 521
Retraits des titulaires de contrats	**(2 357)**	(2 486)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**(820)**	1 994
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**(1 883)**	3 029
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	**11 085 $**	12 968 $

Fonds de croissance asiatique 8.06A

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020 (note 8)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**(820) $**	1 994 $
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	**(87)**	(932)
(Profits) pertes latents	**1 031**	(1 172)
Produit brut de la cession d'actifs	**5 769**	7 927
Paiements bruts pour achats d'actifs	**(4 988)**	(8 710)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	**(5)**	1
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	**(20)**	28
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	**(1)**	1
	879	(863)
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**1 294**	3 521
Retraits des titulaires de contrats	**(2 357)**	(2 486)
	(1 063)	1 035
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**(184)**	172
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	**287**	115
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	**103 $**	287 $
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Dividendes reçus	**495 $**	215 $

Fonds de croissance asiatique 8.06A
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires américaines			
Fonds négociés en Bourse			
iShares MSCI India ETF	19 000	839	1 103
Total des actions ordinaires américaines		839	1 103
Actions ordinaires mondiales			
Australie			
Australia and New Zealand Banking Group	4 400	110	111
BHP Group Ltd.	3 990	125	152
Commonwealth Bank of Australia	2 060	160	191
CSL Ltd.	470	69	126
Goodman Group REIT	1 240	27	30
Macquarie Group Ltd.	840	98	159
National Australia Bank Ltd.	5 240	122	139
Rio Tinto Ltd.	370	34	34
Santos Ltd.	26 900	139	156
Sonic Healthcare Ltd.	1 522	37	65
Transurban Group, titre agrafé	7 190	97	91
Wesfarmers Ltd.	1 920	80	105
Westpac Banking Corp.	4 720	124	93
Woodside Petroleum Ltd.	4 810	118	97
Woolworths Group Ltd.	1 000	30	35
Îles Caïmans			
Alibaba Group Holding Ltd., CAAE	2 500	544	376
Anta Sports Products Ltd.	2 000	52	38
Baidu Inc., CAAE	540	147	102
China Mengniu Dairy Co. Ltd.	5 000	38	36
CK Asset Holdings Ltd.	9 000	75	72
CK Hutchison Holdings Ltd.	9 500	86	78
Helens International Holdings Co. Ltd.	3 000	10	9
Hengan International Group Co. Ltd.	6 000	69	39
Innovent Biologics Inc.	6 000	61	47
JD Logistics Inc.	16 000	101	69
JD.com Inc., CAAE	1 570	107	139
Longfor Group Holdings Ltd.	14 500	97	86
Meituan, cat. B	4 600	160	168
Sea Ltd., CAAE	80	28	23

Fonds de croissance asiatique 8.06A
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires mondiales (suite)			
Îles Caïmans (suite)			
Shenzhou International Group Holdings Ltd.	3 500	94	85
Sunny Optical Technology Group Co. Ltd.	1 400	42	56
Tencent Holdings Ltd.	8 700	343	645
Topsports International Holdings Ltd.	37 000	70	47
WuXi Biologics (Cayman) Inc.	10 000	120	150
ZTO Express Cayman Inc., CAAE	2 230	110	80
Chine			
Anhui Conch Cement Co. Ltd.	10 000	90	63
China Construction Bank Corporation	104 000	107	91
China International Capital Corp. Ltd.	15 600	52	54
China Merchants Bank Co.	15 000	108	147
CITIC Securities Co. Ltd.	33 000	117	109
Ganfeng Lithium Co. Ltd.	4 200	98	84
Industrial and Commercial Bank of China Ltd.	80 000	67	57
Ping An Insurance (Group) Co. of China Ltd.	13 000	171	118
Postal Savings Bank of China Co. Ltd.	113 000	92	100
Sinopec Shanghai Petrochemical Co. Ltd.	234 000	66	68
WuXi AppTec Co. Ltd.	5 280	82	116
Hong Kong			
AIA Group Ltd.	20 200	226	258
China Resources Beer Holdings Co. Ltd.	6 000	61	62
Galaxy Entertainment Group Ltd.	7 000	56	46
Guangdong Investment Ltd.	36 000	68	58
Hong Kong Exchanges and Clearing Ltd.	2 500	124	185
Sun Hung Kai Properties Ltd.	4 000	74	61
The Hong Kong and China Gas Co. Ltd.	54 600	109	108
Indonésie			
Bank Central Asia TBK PT	100 100	60	65
Bank Rakyat Indonesia Persero TBK PT	198 296	64	73
PT United Tractors TBK	18 200	38	36
Telekomunikasi Indonesia TBK PT	299 000	84	109
Luxembourg			
Lyxor MSCI AC Asia-Pacific ex-Japan UCITS ETF	2 300	219	220

Fonds de croissance asiatique 8.06A
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires mondiales (suite)			
Malaisie			
Public Bank BHD	53 900	121	69
Philippines			
Ayala Corp.	1 170	24	24
International Container Terminal Services Inc.	22 470	61	112
Singapour			
Ascendas REIT	18 800	59	52
DBS Group Holdings Ltd.	1 800	46	55
Oversea-Chinese Banking Corp. Ltd.	3 200	32	34
Singapore Telecommunications Ltd.	34 600	80	75
United Overseas Bank Ltd.	2 300	55	58
Corée du Sud			
E-Mart Inc.	140	24	22
Hyundai Motor Co.	170	37	38
Kakao Corp.	710	26	85
KB Financial Group Inc.	1 280	74	75
LG Chem Ltd.	80	44	52
Naver Corp.	290	66	116
POSCO	360	122	104
Samsung Electronics Co. Ltd.	7 800	428	647
Samsung Electronics Co. Ltd., actions privilégiées	740	29	56
Samsung SDI Co. Ltd.	100	84	69
Shinhan Financial Group Co. Ltd.	1 630	59	64
SK Hynix Inc.	850	81	118
Taïwan			
ASE Technology Holding Co. Ltd.	18 140	61	88
China Steel Corp.	103 000	99	167
Hon Hai Precision Industry Co. Ltd.	35 000	150	167
MediaTek Inc.	3 000	72	163
Nan Ya Plastics Corp.	37 000	110	145
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd.	33 000	359	929

Fonds de croissance asiatique 8.06A
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires mondiales (suite)			
Thaïlande			
CP ALL PCL	17 300	41	39
PTT PCL	25 900	45	37
Total des actions ordinaires mondiales		8 446	9 877
Total des actions		9 285	10 980
Coûts de transaction (se reporter aux notes annexes – note 2)		(8)	
Total des placements		9 277	10 980

Fonds de croissance asiatique 8.06A
Notes annexes du tableau des placements
(en milliers de $ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds de croissance asiatique 8.06A (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2021, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2021

Devise	**Placements**	**Trésorerie, dépôts à court terme et découverts**	**Total***	**Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats**
Dollar de Hong Kong	**3 410 $**	**— $**	**3 410 $**	**34 $**
Dollar américain	**2 043**	**19**	**2 062**	**21**
Nouveau dollar taïwanais	**1 659**	**83**	**1 742**	**17**
Dollar australien	**1 584**	**70**	**1 654**	**17**
Autres devises	**2 284**	**13**	**2 297**	**23**
Total	**10 980 $**	**185 $**	**11 165 $**	**112 $**
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			**100,7 %**	**1,0 %**

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

2020

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar de Hong Kong	3 807 $	— $	3 807 $	38 $
Dollar américain	2 987	17	3 004	30
Dollar australien	1 690	—	1 690	17
Nouveau dollar taïwanais	1 635	36	1 671	17
Autres devises	2 586	12	2 598	26
Total	12 705 $	65 $	12 770 $	128 $
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			98,5 %	1,0 %

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

D. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2021, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 110 $ (127 $ au 31 décembre 2020) ou d'environ 1,0 % (1,0 % au 31 décembre 2020) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

	2021			
	Actifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
Actions	**7 593 $**	**3 387 $**	**— $**	**10 980 $**
Total des actifs évalués à la juste valeur	**7 593 $**	**3 387 $**	**— $**	**10 980 $**

	2020			
	Actifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	3 495 $	9 210 $	— $	12 705 $
Total des actifs évalués à la juste valeur	3 495 $	9 210 $	— $	12 705 $

Conformément à sa méthode d'évaluation, le Fonds applique des facteurs d'ajustement de la juste valeur aux cours du marché pour certaines actions autres que nord-américaines lorsque les fluctuations intrajournalières des Bourses nord-américaines dépassent les seuils de tolérance prédéfinis. Les facteurs d'ajustement sont appliqués pour permettre l'estimation de l'incidence qu'auraient sur les justes valeurs des événements se produisant entre la clôture des marchés boursiers à l'extérieur de l'Amérique du Nord et la clôture du marché pour le Fonds. Si les facteurs d'ajustement de la juste valeur sont appliqués, les actions autres que nord-américaines sont classées dans le niveau 2. Par conséquent, les actions autres que nord-américaines ont été fréquemment transférées entre le niveau 1 (cours du marché non ajustés) et le niveau 2 (cours du marché ajustés). Au 31 décembre 2021, ces titres étaient classés dans le niveau 2 (niveau 2 au 31 décembre 2020).

Fonds de croissance asiatique 8.06A

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Placement seulement	**175**	351	351	351	—	**92**	191	156	135	—
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**6 884**	7 751	9 016	11 363	12 265	**3 317**	3 986	3 910	4 399	5 295
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**5 301**	5 791	6 614	8 498	10 283	**2 670**	3 114	2 998	3 439	4 645
Gestion de l'actif (IC)	**236**	377	559	759	783	**129**	217	268	320	363
Police avec garantie de 75/75	**39 479**	46 791	30 189	36 819	26 106	**860**	1 088	592	644	510
Police avec garantie de 75/100	**26 714**	28 151	21 240	16 763	15 501	**572**	644	411	290	300
Police avec garantie de 100/100	**6 183**	9 870	10 417	11 484	11 609	**125**	215	192	190	216
Police avec garantie de 75/75 SP1	**50 235**	49 714	17 209	26 145	8 833	**1 004**	1 055	306	413	155
Police avec garantie de 75/100 SP1	**25 833**	19 519	16 837	23 070	17 178	**495**	399	290	355	294
Police avec garantie de 75/75 SP2	**62 019**	54 314	16 857	27 356	17 762	**1 590**	1 442	366	514	361
Police avec garantie de 75/100 SP2	**7 617**	22 322	19 758	26 261	20 335	**195**	592	429	494	414
Police avec garantie de 75/100 SP	**3 145**	2 045	2 065	736	—	**36**	25	21	7	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					Augmentation (diminution) par part ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Placement seulement	**524,90**	543,65	444,80	385,25	—	**(18,75)**	98,85
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**481,77**	514,30	433,67	387,12	431,76	**(32,53)**	80,63
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**503,66**	537,66	453,37	404,71	451,69	**(34,00)**	84,29
Gestion de l'actif (IC)	**547,78**	576,44	479,16	421,64	463,71	**(28,66)**	97,28
Police avec garantie de 75/75	**21,77**	23,24	19,60	17,50	19,53	**(1,47)**	3,64
Police avec garantie de 75/100	**21,40**	22,89	19,35	17,31	19,36	**(1,49)**	3,54
Police avec garantie de 100/100	**20,26**	21,75	18,44	16,55	18,57	**(1,49)**	3,31
Police avec garantie de 75/75 SP1	**19,99**	21,23	17,81	15,81	17,56	**(1,24)**	3,42
Police avec garantie de 75/100 SP1	**19,17**	20,44	17,23	15,37	17,14	**(1,27)**	3,21
Police avec garantie de 75/75 SP2	**25,64**	26,54	21,71	18,80	20,35	**(0,90)**	4,83
Police avec garantie de 75/100 SP2	**25,63**	26,54	21,71	18,80	20,35	**(0,91)**	4,83
Police avec garantie de 75/100 SP	**11,38**	12,04	10,07	8,91	—	**(0,66)**	1,97

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Produits (pertes) divers
Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

h) Compensation des instruments financiers
Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers
Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers
Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

k) Autres charges
Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

l) Attribution des revenus
Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

n) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Placement seulement** sont offertes aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes collectifs enregistrés au Canada;
- les régimes non enregistrés.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :
- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

3. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

[(1)] Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Canada Life Investments. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

8. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Le Fonds a ajusté les chiffres comparatifs présentés au poste Dividendes reçus. L'ajustement a eu une incidence seulement sur les renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie, mais aucune incidence sur les montants présentés dans les états financiers, ni sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds.

Fonds de croissance asiatique 8.06A

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) (1)

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**3,06**	3,05	3,06	3,07	3,27
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**3,06**	3,05	3,06	3,07	3,05
Gestion de l'actif (IC)	**1,62**	1,62	1,62	1,63	1,73
Police avec garantie de 75/75	**3,06**	3,04	3,06	3,06	3,05
Police avec garantie de 75/100	**3,28**	3,26	3,28	3,28	3,27
Police avec garantie de 100/100	**3,62**	3,60	3,61	3,62	3,60
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2,54**	2,52	2,54	2,53	2,53
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,97**	2,97	2,99	2,98	2,96
Police avec garantie de 75/100 SP	**2,17**	2,17	2,17	2,17	—

Taux de rotation du portefeuille (%) (2)

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**37,34**	72,83	75,89	87,55	136,06

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS DE CROISSANCE ET À REVENU 6.10A

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de croissance et à revenu 6.10A (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds de croissance et à revenu 6.10A

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Gestion de placements Canada Vie ltée

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**— $**	— $
Revenu de placement à recevoir et couru	**—**	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à recevoir des courtiers	**68**	73
Montant à recevoir de tiers	**—**	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	**18 253**	21 778
Total des placements	**18 253**	21 778
Total de l'actif	**18 321 $**	21 851 $
Passif		
Découverts	**106 $**	27 $
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**9**	12
Montant à payer aux courtiers	**—**	—
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**115**	39
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**18 206 $**	21 812 $

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**1 237 $**	1 505 $
Produits (pertes) divers	**—**	51
Total des produits	**1 237**	1 556
Charges		
Frais de gestion (note 8)	**441**	466
Autres	**42**	42
Total des charges	**483**	508
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**754 $**	1 048 $

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	**21 812 $**	22 560 $
Dépôts des titulaires de contrats	**965**	2 032
Retraits des titulaires de contrats	**(5 325)**	(3 828)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**754**	1 048
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**(3 606)**	(748)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	**18 206 $**	21 812 $

Fonds de croissance et à revenu 6.10A

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**754 $**	1 048 $
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	**(2 255)**	(75)
(Profits) pertes latents	**1 485**	(465)
Produit brut de la cession d'actifs	**25 072**	5 373
Paiements bruts pour achats d'actifs	**(20 310)**	(3 015)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	**(467)**	(965)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	**(3)**	(4)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	**5**	(40)
	4 281	1 857
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**965**	2 032
Retraits des titulaires de contrats	**(5 325)**	(3 828)
	(4 360)	(1 796)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**(79)**	61
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	**(27)**	(88)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	**(106) $**	(27) $

Fonds de croissance et à revenu 6.10A
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts	Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement			
Fonds Portefeuille durable prudent Canada Vie, série S*	1 826 802	18 362	18 253
Total des placements		18 362	18 253

Principaux titres :

Fonds sous-jacent : Fonds d'actions internationales Canada Vie

Description des titres	% du total
Nestlé SA	3,42 %
Novo Nordisk AS	2,98 %
ASML Holding NV	2,91 %
LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton SE	2,62 %
TotalEnergies SE	2,53 %

Fonds sous-jacent : Fonds durable d'obligations mondiales Canada Vie

Description des titres	% du total
Trésorerie et dépôts à court terme	9,83 %
Gouvernement de l'Italie, 0,90 %, 01-08-2022	7,12 %
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-06-2023	5,09 %
Gouvernement de la France, 0 %, 25-03-2023	5,08 %
Obligations du Trésor des États-Unis, 0,38 %, 31-01-2026	3,64 %

Fonds sous-jacent : Fonds durable d'actions mondiales Canada Vie

Description des titres	% du total
Microsoft Corp.	6,17 %
Amazon.com Inc.	4,02 %
Alphabet Inc., cat. A	3,85 %
UnitedHealth Group Inc.	3,44 %
Walmart de Mexico SAB de CV	2,72 %

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds de croissance et à revenu 6.10A
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts	Coût moyen	Juste valeur
Principaux titres (suite) :			
Fonds sous-jacent : Fonds durable d'actions américaines Canada Vie			

Description des titres	% du total
Apple Inc.	6,92 %
Microsoft Corp.	6,71 %
Amazon.com Inc.	3,83 %
Alphabet Inc., cat. A	2,44 %
Alphabet Inc., cat. C	2,16 %

Fonds de croissance et à revenu 6.10A

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**9 964**	11 735	12 813	14 449	17 659	**5 314**	6 040	6 244	6 389	7 996
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**10 948**	14 195	14 585	16 313	19 049	**6 132**	7 674	7 465	7 575	9 066
Gestion de l'actif (IC)	**1 694**	1 742	2 085	2 576	2 833	**994**	974	1 088	1 202	1 335
Police avec garantie de 75/75	**45 079**	82 813	54 930	63 001	62 110	**734**	1 302	817	850	859
Police avec garantie de 75/100	**60 075**	61 349	78 161	83 531	83 552	**964**	951	1 148	1 114	1 143
Police avec garantie de 100/100	**46 421**	49 160	81 421	78 307	82 555	**725**	743	1 169	1 023	1 109
Police avec garantie de 75/75 SP1	**40 486**	82 652	59 299	49 399	59 654	**699**	1 372	928	699	861
Police avec garantie de 75/100 SP1	**23 907**	35 307	43 289	36 001	26 380	**406**	578	669	504	377
Police avec garantie de 100/100 SP1	**29 935**	30 658	90 394	96 669	102 319	**498**	492	1 375	1 334	1 446
Police avec garantie de 75/75 SP2	**46 293**	47 354	52 851	50 098	46 408	**1 007**	967	994	831	767
Police avec garantie de 75/100 SP2	**27 847**	29 673	27 780	26 843	8 945	**606**	606	522	446	148
Police avec garantie de 75/100 SP	**4 140**	6 056	11 402	3 151	—	**49**	69	122	30	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**1 710**	1 719	1 728	—	—	**21**	20	19	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**4 762**	2 106	—	—	—	**57**	24	—	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					Augmentation (diminution) par part ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**533,27**	514,71	487,33	442,16	452,81	**18,56**	27,38
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**560,07**	540,59	511,82	464,39	475,90	**19,48**	28,77
Gestion de l'actif (IC)	**586,99**	558,82	521,65	466,64	471,29	**28,17**	37,17
Police avec garantie de 75/75	**16,28**	15,71	14,87	13,50	13,83	**0,57**	0,84
Police avec garantie de 75/100	**16,05**	15,50	14,68	13,33	13,67	**0,55**	0,82
Police avec garantie de 100/100	**15,61**	15,12	14,36	13,07	13,43	**0,49**	0,76
Police avec garantie de 75/75 SP1	**17,27**	16,60	15,66	14,15	14,44	**0,67**	0,94
Police avec garantie de 75/100 SP1	**17,00**	16,37	15,46	13,99	14,31	**0,63**	0,91
Police avec garantie de 100/100 SP1	**16,65**	16,06	15,21	13,79	14,13	**0,59**	0,85
Police avec garantie de 75/75 SP2	**21,75**	20,43	18,81	16,60	16,53	**1,32**	1,62
Police avec garantie de 75/100 SP2	**21,75**	20,43	18,81	16,59	16,53	**1,32**	1,62
Police avec garantie de 75/100 SP	**11,94**	11,41	10,69	9,60	—	**0,53**	0,72
Police avec garantie de 75/75 SPP	**12,12**	11,53	10,76	—	—	**0,59**	0,77
Police avec garantie de 75/100 SPP	**12,06**	11,49	—	—	—	**0,57**	0,76

1. LE FONDS

Le Fonds de croissance et à revenu 6.10A (le « Fonds ») est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Great-West, compagnie d'assurance-vie (la Compagnie) est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

h) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

k) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

l) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Placements dans des entités structurées non consolidées
La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :
- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

4. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

[(1)] Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sousjacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

Fonds de croissance et à revenu 6.10A

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**2,74**	2,80	2,81	2,83	3,04
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**2,74**	2,80	2,81	2,82	2,82
Gestion de l'actif (IC)	**1,35**	1,38	1,39	1,39	1,50
Police avec garantie de 75/75	**2,76**	2,79	2,81	2,82	2,82
Police avec garantie de 75/100	**2,81**	2,85	2,86	2,90	2,96
Police avec garantie de 100/100	**3,06**	3,11	3,11	3,12	3,13
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2,37**	2,39	2,40	2,42	2,41
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,52**	2,56	2,57	2,57	2,57
Police avec garantie de 100/100 SP1	**2,71**	2,80	2,79	2,80	2,80
Police avec garantie de 75/100 SP	**1,75**	1,77	1,77	1,76	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**1,28**	1,31	1,31	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**1,43**	1,46	—	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**102,71**	14,72	10,76	9,37	23,18

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS DE CROISSANCE AMÉRICAINE 8.05A

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de croissance américaine 8.05A (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds de croissance américaine 8.05A

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Placements AGF Inc.

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**14 612 $**	4 405 $
Revenu de placement à recevoir et couru	**15**	8
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	**—**	—
Montant à recevoir des courtiers	**—**	—
Montant à recevoir de tiers	**—**	—
Placements		
Obligations	**—**	—
Actions	**163 902**	145 299
Parts de fonds de placement	**—**	—
Total des placements	**163 902**	145 299
Total de l'actif	**178 529 $**	149 712 $
Passif		
Découverts	**— $**	— $
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	**81**	29
Montant à payer aux courtiers	**—**	—
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**81**	29
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**178 448 $**	149 683 $

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**37 071 $**	48 927 $
Produits (pertes) divers	**(34)**	(346)
Total des produits	**37 037**	48 581
Charges		
Frais de gestion (note 7)	**2 394**	1 870
Coût de transaction	**48**	78
Retenues d'impôt à la source	**263**	124
Autres	**229**	180
Total des charges	**2 934**	2 252
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**34 103 $**	46 329 $

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	**149 683 $**	117 819 $
Dépôts des titulaires de contrats	**25 947**	17 587
Retraits des titulaires de contrats	**(31 285)**	(32 052)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**34 103**	46 329
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**28 765**	31 864
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	**178 448 $**	149 683 $

Fonds de croissance américaine 8.05A

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020 (note 8)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**34 103 $**	46 329 $
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	**(21 951)**	(34 430)
(Profits) pertes latents	**(13 315)**	(13 648)
Produit brut de la cession d'actifs	**95 338**	141 885
Paiements bruts pour achats d'actifs	**(78 675)**	(126 588)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	**(7)**	(8)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	**52**	(10)
	15 545	13 530
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**25 947**	17 587
Retraits des titulaires de contrats	**(31 285)**	(32 052)
	(5 338)	(14 465)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**10 207**	(935)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	**4 405**	5 340
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	**14 612 $**	4 405 $
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Dividendes reçus	**1 798 $**	828 $

Fonds de croissance américain 8.05A
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires américaines			
Consommation discrétionnaire			
Amazon.com Inc.	2 541	3 416	10 719
Hilton Worldwide Holdings Inc.	36 219	4 768	7 147
Roku Inc.	6 162	1 110	1 779
Tapestry Inc.	55 770	3 210	2 864
Ulta Beauty Inc.	7 347	2 290	3 832
Biens de consommation de base			
Constellation Brands Inc., cat. A	18 266	4 975	5 799
Énergie			
Cheniere Energy Inc.	56 321	5 448	7 205
Marathon Petroleum Corp.	67 303	3 669	5 448
Valero Energy Corp.	50 354	4 208	4 784
Produits financiers			
Ameriprise Financial Inc.	17 352	5 144	6 622
Morgan Stanley	54 572	4 581	6 776
Primerica Inc.	21 468	3 113	4 162
The Blackstone Group Inc.	25 048	2 174	4 100
The Goldman Sachs Group Inc.	11 547	3 657	5 588
Soins de santé			
Laboratory Corp. of America Holdings	9 965	3 051	3 961
UnitedHealth Group Inc.	12 355	3 707	7 848
Produits industriels			
Cintas Corp.	8 502	3 979	4 766
Jacobs Engineering Group Inc.	14 013	1 516	2 468
Parker Hannifin Corp.	9 299	3 563	3 742
W.W. Grainger Inc.	7 109	3 241	4 661
Technologies de l'information			
Advanced Micro Devices Inc.	26 021	1 606	4 737
Applied Materials Inc.	23 204	3 716	4 619
Corning Inc.	41 088	2 250	1 935
Lam Research Corp.	4 427	3 114	4 027
Marvell Technology Inc.	49 366	3 947	5 464

Fonds de croissance américain 8.05A
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires américaines (suite)			
Technologies de l'information (suite)			
NVIDIA Corp.	17 676	2 281	6 576
Palo Alto Networks Inc.	6 749	4 200	4 754
QUALCOMM Inc.	30 269	5 436	7 002
Teradyne Inc.	21 011	2 578	4 346
Matériaux			
Albemarle Corp.	17 640	3 507	5 217
Corteva Inc.	59 918	2 839	3 584
Services d'intérêt public			
The AES Corp.	117 530	3 447	3 613
Total des actions ordinaires américaines		109 741	160 145
Actions ordinaires mondiales			
Tokelau			
Sony Group Corp., CAAE	23 491	2 800	3 757
Total des actions ordinaires mondiales		2 800	3 757
Total des actions		112 541	163 902
Coûts de transaction (se reporter aux notes annexes – note 2)		(36)	
Total des placements		112 505	163 902

Fonds de croissance américaine 8.05A
Notes annexes du tableau des placements
(en milliers de $ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds de croissance américaine 8.05A (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2021, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2021

Devise	**Placements**	**Trésorerie, dépôts à court terme et découverts**	**Total***	**Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats**
Dollar américain	**163 902 $**	**14 157 $**	**178 059 $**	**1 781 $**
Total	**163 902 $**	**14 157 $**	**178 059 $**	**1 781 $**
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			**99,8 %**	**1,0 %**

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

2020

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	145 299 $	839 $	146 138 $	1 461 $
Total	145 299 $	839 $	146 138 $	1 461 $
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			97,6 %	1,0 %

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

D. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2021, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 1 639 $ (1 453 $ au 31 décembre 2020) ou d'environ 0,9 % (1,0 % au 31 décembre 2020) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

Fonds de croissance américaine 8.05A
Notes annexes du tableau des placements
(en milliers de $ canadiens)

E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

	2021			
	Actifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
Actions	**163 902 $**	**— $**	**— $**	**163 902 $**
Total des actifs évalués à la juste valeur	**163 902 $**	**— $**	**— $**	**163 902 $**

	2020			
	Actifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	145 299 $	— $	— $	145 299 $
Total des actifs évalués à la juste valeur	145 299 $	— $	— $	145 299 $

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2021 ni en 2020.

Fonds de croissance américaine 8.05A

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Placement seulement	**2 711**	2 859	3 406	4 874	5 106	**2 527**	2 151	1 739	2 163	2 152
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**19 159**	21 578	24 225	33 149	35 078	**16 564**	15 510	12 172	14 912	15 430
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**26 677**	29 400	37 880	45 591	46 062	**24 121**	22 100	19 906	21 448	21 206
Gestion de l'actif (IC)	**6 800**	7 083	8 535	10 241	10 495	**4 791**	4 090	3 397	3 597	3 553
Police avec garantie de 75/75	**183 419**	198 479	214 595	236 135	218 976	**11 196**	10 072	7 613	7 499	6 806
Police avec garantie de 75/100	**246 987**	251 454	274 059	305 686	255 003	**14 735**	12 505	9 553	9 564	7 825
Police avec garantie de 100/100	**33 960**	36 603	33 936	41 051	34 493	**1 926**	1 737	1 133	1 235	1 021
Police avec garantie de 75/75 SP1	**208 931**	215 903	199 807	235 976	239 121	**10 227**	8 751	5 639	5 938	5 862
Police avec garantie de 75/100 SP1	**233 044**	189 624	233 304	228 593	140 088	**11 109**	7 505	6 447	5 648	3 381
Police avec garantie de 100/100 SP1	**15 431**	11 299	12 024	14 170	18 579	**709**	433	323	341	439
Police avec garantie de 75/75 SP2	**79 367**	83 833	56 869	80 663	66 878	**4 982**	4 246	1 955	2 409	1 896
Police avec garantie de 75/100 SP2	**125 992**	150 512	164 825	228 531	186 217	**7 907**	7 623	5 665	6 825	5 279
Police avec garantie de 75/75 SP	**6 788**	8 101	10 388	2 767	—	**118**	116	103	24	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**10 523**	17 823	21 147	2 593	—	**181**	253	208	23	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**47 550**	44 709	32 257	—	—	**838**	645	321	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**16 095**	15 443	122	—	—	**281**	221	1	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					Augmentation (diminution) par part ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Placement seulement	**931,95**	752,31	510,67	443,90	421,50	**179,64**	241,64
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**864,55**	718,77	502,47	449,83	439,89	**145,78**	216,30
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**904,19**	751,72	525,51	470,45	460,38	**152,47**	226,21
Gestion de l'actif (IC)	**704,55**	577,46	397,99	351,26	338,57	**127,09**	179,47
Police avec garantie de 75/75	**61,04**	50,75	35,48	31,76	31,08	**10,29**	15,27
Police avec garantie de 75/100	**59,66**	49,73	34,86	31,29	30,69	**9,93**	14,87
Police avec garantie de 100/100	**56,71**	47,45	33,38	30,07	29,61	**9,26**	14,07
Police avec garantie de 75/75 SP1	**48,95**	40,53	28,22	25,16	24,51	**8,42**	12,31
Police avec garantie de 75/100 SP1	**47,67**	39,58	27,63	24,71	24,14	**8,09**	11,95
Police avec garantie de 100/100 SP1	**45,94**	38,29	26,84	24,09	23,62	**7,65**	11,45
Police avec garantie de 75/75 SP2	**62,77**	50,65	34,37	29,87	28,35	**12,12**	16,28
Police avec garantie de 75/100 SP2	**62,76**	50,65	34,37	29,87	28,35	**12,11**	16,28
Police avec garantie de 75/75 SP	**17,40**	14,31	9,90	8,76	—	**3,09**	4,41
Police avec garantie de 75/100 SP	**17,21**	14,19	9,84	8,73	—	**3,02**	4,35
Police avec garantie de 75/75 SPP	**17,62**	14,43	9,94	—	—	**3,19**	4,49
Police avec garantie de 75/100 SPP	**17,45**	14,33	9,90	—	—	**3,12**	4,43

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Produits (pertes) divers
Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

h) Compensation des instruments financiers
Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers
Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers
Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

k) Autres charges
Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

l) Attribution des revenus
Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

n) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Placement seulement** sont offertes aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes collectifs enregistrés au Canada;
- les régimes non enregistrés.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :
- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

3. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts **de catégorie Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de placement Portefeuille. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

(1) Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

8. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Le Fonds a ajusté les chiffres comparatifs présentés au poste Dividendes reçus. L'ajustement a eu une incidence seulement sur les renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie, mais aucune incidence sur les montants présentés dans les états financiers, ni sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds.

Fonds de croissance américaine 8.05A

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**2,98**	2,98	2,99	3,05	3,33
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**2,98**	2,98	2,98	3,05	3,11
Gestion de l'actif (IC)	**1,55**	1,55	1,56	1,57	1,68
Police avec garantie de 75/75	**2,98**	2,98	2,98	3,04	3,11
Police avec garantie de 75/100	**3,24**	3,24	3,25	3,27	3,26
Police avec garantie de 100/100	**3,61**	3,61	3,62	3,65	3,64
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2,57**	2,57	2,58	2,60	2,59
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,84**	2,85	2,85	2,87	2,86
Police avec garantie de 100/100 SP1	**3,22**	3,23	3,23	3,27	3,25
Police avec garantie de 75/75 SP	**1,88**	1,88	1,88	1,89	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**2,15**	2,15	2,14	2,16	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**1,48**	1,48	1,48	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**1,75**	1,73	1,75	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**47,25**	104,08	51,94	75,97	52,62

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS EN OBLIGATIONS 6.16L

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds en obligations 6.16L (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds en obligations 6.16L

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**1 507 $**	2 703 $
Revenu de placement à recevoir et couru	**791**	1 011
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à recevoir des courtiers	**—**	—
Montant à recevoir de tiers	**—**	—
Placements		
Obligations	**159 557**	198 971
Actions	**2 585**	—
Parts de fonds de placement	**—**	—
Total des placements	**162 142**	198 971
Total de l'actif	**164 440 $**	202 685 $
Passif		
Découverts	**— $**	— $
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**50**	179
Montant à payer aux courtiers	**—**	—
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Instruments dérivés (note 7)	**52**	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**102**	179
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**164 338 $**	202 506 $

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**(5 222) $**	17 185 $
Produits (pertes) divers	**65**	75
Total des produits	**(5 157)**	17 260
Charges		
Frais de gestion (note 8)	**561**	689
Coût de transaction	**—**	—
Retenues d'impôt à la source	**—**	—
Autres	**66**	75
Total des charges	**627**	764
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**(5 784) $**	16 496 $

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	**202 506 $**	206 188 $
Dépôts des titulaires de contrats	**19 662**	20 375
Retraits des titulaires de contrats	**(52 046)**	(40 553)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**(5 784)**	16 496
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**(38 168)**	(3 682)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	**164 338 $**	202 506 $

Fonds en obligations 6.16L

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**(5 784) $**	16 496 $
Ajustements		
Ajouter - amortissement des primes (escomptes)	**(172)**	—
(Profits) pertes réalisés	**(5 673)**	(637)
(Profits) pertes latents	**15 684**	(10 549)
Produit brut de la cession d'actifs	**207 528**	45 957
Paiements bruts pour achats d'actifs	**(180 486)**	(29 211)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	**220**	90
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	**(129)**	321
	31 188	22 467
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**19 662**	20 375
Retraits des titulaires de contrats	**(52 046)**	(40 553)
	(32 384)	(20 178)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**(1 196)**	2 289
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	**2 703**	414
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	**1 507 $**	2 703 $
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Produits d'intérêts reçus	**4 726 $**	6 084 $
Dividendes reçus	**97**	—

Fonds en obligations 6.16L
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes			
Obligations du gouvernement fédéral			
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 1,95 %, 15-12-2025	1 270 000	1 320	1 295
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, taux variable, 15-09-2026	2 300 000	2 300	2 305
Gouvernement du Canada, 0,75 %, 01-10-2024	3 107 000	3 060	3 079
Gouvernement du Canada, 1,00 %, 01-09-2026	8 141 000	8 012	8 048
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-06-2031	2 839 000	2 817	2 859
Gouvernement du Canada, 1,75 %, 01-12-2053	61 000	60	62
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-12-2051	1 910 000	2 000	2 055
Gouvernement du Canada, 3,00 %, 01-12-2036, rendement réel	2 849 000	5 615	5 979
Total des obligations du gouvernement fédéral		25 184	25 682
Obligations de gouvernements provinciaux			
Ontario Power Generation, 3,215 %, 08-04-2030	150 000	160	159
Province de l'Alberta, 2,55 %, 01-06-2027	1 590 000	1 569	1 661
Province de l'Alberta, 2,95 %, 01-06-2052	1 160 000	1 188	1 261
Province de l'Alberta, 3,05 %, 01-12-2048	465 000	483	509
Province de l'Alberta, 3,10 %, 01-06-2050	1 213 000	1 280	1 348
Province de la Colombie-Britannique, 1,55 %, 18-06-2031	2 720 000	2 578	2 621
Province de la Colombie-Britannique, 2,75 %, 18-06-2052	20 000	20	22
Province de la Colombie-Britannique, 2,80 %, 18-06-2048	200 000	203	215
Province de la Colombie-Britannique, 2,85 %, 18-06-2025	1 800 000	1 841	1 888
Province de la Colombie-Britannique, 2,95 %, 18-06-2050	2 722 000	2 902	3 022
Province du Manitoba, 2,05 %, 05-09-2052	435 000	355	392
Province du Manitoba, 3,20 %, 05-03-2050	775 000	826	879
Province du Manitoba, 5,70 %, 05-03-2037	630 000	737	891
Province du Nouveau-Brunswick, 4,55 %, 26-03-2037	705 000	674	893
Province du Nouveau-Brunswick, 5,50 %, 27-01-2034	325 000	351	434
Province de la Nouvelle-Écosse, 4,50 %, 01-06-2037	245 000	237	311
Province de l'Ontario, 1,55 %, 01-11-2029	1 102 000	1 099	1 077
Province de l'Ontario, 1,90 %, 02-12-2051	3 047 000	2 502	2 695
Province de l'Ontario, 2,25 %, 02-12-2031	1 812 000	1 810	1 839
Province de l'Ontario, 2,65 %, 02-12-2050	376 000	389	391
Province de l'Ontario, 3,45 %, 02-06-2045	1 050 000	1 199	1 232
Province de Québec, 1,50 %, 01-09-2031	3 818 000	3 790	3 651
Province de Québec, 3,10 %, 01-12-2051	2 972 000	3 304	3 407
Province de Québec, 3,50 %, 01-12-2048	310 000	358	375
Province de Québec, 4,25 %, 01-12-2043	1 650 000	1 816	2 161

Fonds en obligations 6.16L
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de gouvernements provinciaux (suite)			
Province de la Saskatchewan, 2,80 %, 02-12-2052	828 000	838	879
Province de la Saskatchewan, 3,10 %, 02-06-2050	1 390 000	1 473	1 548
Total des obligations de gouvernements provinciaux		33 982	35 761
Obligations de sociétés – non convertibles			
407 International Inc., 1,80 %, 22-05-2025	1 000 000	1 022	1 005
407 International Inc., 4,19 %, 25-04-2042	725 000	750	852
407 International Inc., 5,96 %, 03-12-2035	758 000	987	1 031
Aéroports de Montréal, 3,03 %, 21-04-2050	690 000	728	693
AIMCo Realty Investors LP, 2,195 %, 04-11-2026	117 000	117	118
Algonquin Power & Utilities Corp., 4,09 %, 17-02-2027	31 000	35	34
Algonquin Power Co., 2,85 %, 15-07-2031	119 000	119	120
Allied Properties REIT, 1,726 %, 12-02-2026	55 000	55	54
AltaGas Ltd., 2,166 %, 16-03-2027	90 000	90	89
AltaLink LP, 3,717 %, 03-12-2046	700 000	688	796
AltaLink LP, 3,99 %, 30-06-2042	270 000	313	314
ARC Resources Ltd., 2,354 %, 10-03-2026	170 000	170	170
ARC Resources Ltd., 3,465 %, 10-03-2031	175 000	175	179
Banque de Montréal, 1,551 %, 28-05-2026	222 000	222	218
Banque de Montréal, 1,758 %, 10-03-2026	304 000	304	302
Banque de Montréal, 1,928 %, 22-07-2031	192 000	192	189
Banque de Montréal, 2,37 %, 03-02-2025	520 000	540	529
Banque de Montréal, 4,61 %, 10-09-2025	1 980 000	2 106	2 188
BCI QuadReal Realty, 1,056 %, 12-03-2024	90 000	90	89
BCI QuadReal Realty, 1,073 %, 04-02-2026	137 000	137	133
Bell Canada Inc., 1,65 %, 16-08-2027	75 000	73	72
Bell Canada Inc., 2,20 %, 29-05-2028	160 000	160	158
Bell Canada Inc., 2,90 %, 10-09-2029	373 000	381	382
Bell Canada Inc., 3,50 %, 30-09-2050	82 000	84	79
Bell Canada Inc., 4,45 %, 27-02-2047	30 000	35	34
BMW Canada Inc., 0,99 %, 14-01-2025	83 000	83	81
British Columbia Ferry Services Inc., 4,289 %, 28-04-2044	1 050 000	1 212	1 290
Brookfield Infrastructure Finance ULC, 2,855 %, 01-09-2032	650 000	629	636
Brookfield Renewable Energy Partners LP, 3,63 %, 15-01-2027	112 000	126	119
Brookfield Renewable Partners ULC, 3,33 %, 13-08-2050	130 000	121	128
Brookfield Renewable Partners ULC, 3,38 %, 15-01-2030	38 000	41	40

Fonds en obligations 6.16L
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Brookfield Renewable Partners ULC, 4,25 %, 15-01-2029	477 000	544	532
Bruce Power LP, 4,132 %, 21-06-2033	524 000	524	581
Calgary Airport Authority, 3,199 %, 07-10-2036	56 000	56	58
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, taux variable, 15-03-2026	7 600 000	7 627	7 622
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, taux variable, 15-09-2024	2 500 000	2 519	2 516
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 1,10 %, 19-01-2026	1 410 000	1 407	1 364
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 1,96 %, 21-04-2031	290 000	290	286
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2,00 %, 17-04-2025	1 754 000	1 788	1 763
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,00 %, 28-01-2082	141 000	141	139
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, 04-03-2025	397 000	397	397
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, 10-06-2024	73 000	73	73
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, 15-07-2026	241 000	241	241
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, 3,00 %, 08-02-2029	1 540 000	1 587	1 617
Canadian Natural Resources Ltd., 3,55 %, 03-06-2024	1 555 000	1 557	1 613
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée, 2,54 %, 28-02-2028	292 000	292	297
La Société Canadian Tire Ltée, 5,61 %, 04-09-2035	635 000	627	735
Banque canadienne de l'Ouest, 1,926 %, 16-04-2026	174 000	174	172
Banque canadienne de l'Ouest, 2,606 %, 30-01-2025	77 000	79	79
Banque canadienne de l'Ouest, taux variable, 22-01-2024	260 000	260	260
Capital Power Corp., 4,284 %, 18-09-2024	190 000	210	201
CDP Financial Inc., 1,50 %, 19-10-2026	320 000	319	319
CGI inc., 2,10 %, 18-09-2028	84 000	84	83
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 2,456 %, 30-11-2026	65 000	65	66
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 2,848 %, 21-05-2027	126 000	129	129
Cogeco Communications inc., 2,991 %, 22-09-2031	169 000	168	168
FPI Crombie, 2,686 %, 31-03-2028	255 000	255	255
FPI Crombie, 3,133 %, 12-08-2031	61 000	61	60
CU Inc., 4,085 %, 02-09-2044	110 000	123	129
CU Inc., 4,543 %, 24-10-2041	775 000	838	952
CU Inc., 5,556 %, 30-10-2037	350 000	445	468
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 1,662 %, 22-12-2025	80 000	80	79
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 2,057 %, 17-06-2027	103 000	103	101
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 2,539 %, 07-12-2026	84 000	84	85
Enbridge Gas Inc., 2,90 %, 01-04-2030	219 000	228	229
Enbridge Gas Inc., 3,20 %, 15-09-2051	68 000	68	70
Enbridge Gas Inc., 3,65 %, 01-04-2050	20 000	22	22
Enbridge Inc., 3,10 %, 21-09-2033	255 000	254	252

Fonds en obligations 6.16L
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Enbridge Inc., 5,375 %, 27-09-2077	1 359 000	1 430	1 438
Enbridge Inc., 6,625 %, 12-04-2078	630 000	732	714
Enbridge Pipelines Inc., 4,33 %, 22-02-2049	100 000	105	108
Enbridge Pipelines Inc., 5,33 %, 06-04-2040	900 000	1 011	1 078
Énergir inc., 2,10 %, 16-04-2027	274 000	281	277
Fairfax Financial Holdings Ltd., 3,95 %, 03-03-2031	330 000	331	344
Fairfax Financial Holdings Ltd., 4,25 %, 06-12-2027	360 000	389	386
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 1,587 %, 10-09-2026	126 000	126	124
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 2,856 %, 26-05-2030	250 000	266	256
Fortified Trust, 1,964 %, 23-10-2026	272 000	272	273
Société en commandite Holding FPI Granite, 2,194 %, 30-08-2028	139 000	139	137
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 2,75 %, 17-10-2039	1 050 000	1 057	1 035
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 3,04 %, 21-09-2022	350 000	349	354
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 5,30 %, 25-02-2041	850 000	999	1 145
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 6,47 %, 02-02-2034	324 000	411	446
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 6,98 %, 15-10-2032	805 000	1 039	1 122
Fonds de placement immobilier H&R, 2,633 %, 19-02-2027	208 000	209	208
Fonds de placement immobilier H&R, 2,906 %, 02-06-2026	391 000	400	397
Fonds de placement immobilier H&R, 4,071 %, 16-06-2025	385 000	415	407
Honda Canada Finance Inc., 1,337 %, 17-03-2026	175 000	175	170
Honda Canada Finance Inc., 1,646 %, 25-02-2028	220 000	220	213
Honda Canada Finance Inc., taux variable, 26-02-2024	212 000	212	212
Hydro One Inc., 2,23 %, 17-09-2031	187 000	187	185
Hydro One Inc., 3,10 %, 15-09-2051	50 000	48	51
Hydro One Inc., 4,39 %, 26-09-2041	1 249 000	1 365	1 510
Hydro One Inc., 5,36 %, 20-05-2036	700 000	750	912
Hyundai Capital Canada Inc., 2,008 %, 12-05-2026	100 000	100	99
Intact Corporation financière, 2,179 %, 18-05-2028	104 000	104	104
Intact Corporation financière, 4,125 %, 31-03-2081	40 000	40	41
Inter Pipeline Ltd., 2,608 %, 13-09-2023	810 000	835	820
Inter Pipeline Ltd., 3,484 %, 16-12-2026	234 000	248	242
Interprovincial Pipeline Ltd., 8,20 %, 15-02-2024	305 000	403	344
John Deere Financial Inc., 1,63 %, 09-04-2026	48 000	48	47
Keyera Corp., 3,959 %, 29-05-2030	220 000	234	234
Banque Laurentienne du Canada, 1,15 %, 03-06-2024	148 000	148	146
Banque Laurentienne du Canada, 1,603 %, 06-05-2026	41 000	41	41
Les Compagnies Loblaw limitée, 6,85 %, 01-03-2032	510 000	568	666

Fonds en obligations 6.16L
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
Lower Mattagami Energy LP, 2,433 %, 14-05-2031	132 000	132	134
Banque Manuvie du Canada, 1,536 %, 14-09-2026	194 000	194	190
Société Financière Manuvie, 3,375 %, 19-06-2081	370 000	370	359
Société Financière Manuvie, 4,10 %, 19-03-2082	145 000	145	144
Morgan Stanley, taux variable, 21-03-2025	909 000	910	911
Banque Nationale du Canada, 1,534 %, 15-06-2026	119 000	119	117
Banque Nationale du Canada, 2,237 %, 04-11-2026	165 000	165	166
Banque Nationale du Canada, 2,545 %, 12-07-2024	2 418 000	2 527	2 470
Banque Nationale du Canada, 2,58 %, 03-02-2025	658 000	670	673
North West Redwater Partnership, 2,80 %, 01-06-2027	1 593 000	1 657	1 636
North West Redwater Partnership, 3,20 %, 24-04-2026	2 000 000	2 038	2 087
North West Redwater Partnership, 3,70 %, 23-02-2043	705 000	666	730
North West Redwater Partnership/NWR Financing Co. Ltd., 2,80 %, 01-06-2031	287 000	286	288
Administration de l'aéroport international Macdonald-Cartier d'Ottawa, 6,973 %, 25-05-2032	125 709	150	154
Pembina Pipeline Corp., 3,53 %, 10-12-2031	101 000	101	103
Pembina Pipeline Corp., 4,54 %, 03-04-2049	30 000	31	32
Pembina Pipeline Corp., 4,67 %, 28-05-2050	40 000	42	43
Pembina Pipeline Corp., 4,74 %, 21-01-2047	53 000	58	58
Pembina Pipeline Corp., 4,75 %, 26-03-2048	669 000	704	732
Pembina Pipeline Corp., 4,81 %, 25-03-2044	567 000	602	621
Prime Structured Mortgage Trust, 1,856 %, 15-11-2024	175 000	175	175
Reliance LP, 2,67 %, 01-08-2028	144 000	144	144
Reliance LP, 2,68 %, 01-12-2027	182 000	184	183
Fonds de placement immobilier RioCan, 2,829 %, 08-11-2028	58 000	58	58
Banque Royale du Canada, 1,67 %, 28-01-2033	290 000	290	277
Banque Royale du Canada, 1,833 %, 31-07-2028	305 000	305	298
Banque Royale du Canada, 2,088 %, 30-06-2030	2 235 000	2 270	2 235
Banque Royale du Canada, 2,14 %, 03-11-2031	236 000	236	234
Banque Royale du Canada, 2,328 %, 28-01-2027	1 208 000	1 246	1 222
Sagen MI Canada Inc., 3,261 %, 05-03-2031	135 000	135	137
Sagen MI Canada Inc., 4,95 %, 24-03-2081	92 000	92	93
Saputo Inc., 2,297 %, 22-06-2028	71 000	71	70
Saputo Inc., 2,876 %, 19-11-2024	2 459 000	2 569	2 524
Sienna Senior Living Inc., 2,82 %, 31-03-2027	48 000	48	49
Summit Industrial Income REIT, 2,25 %, 12-01-2027	72 000	72	72
Summit Industrial Income REIT, 2,44 %, 14-07-2028	69 000	69	68
La Financière Sun Life inc., 2,58 %, 10-05-2032	2 170 000	2 230	2 208

Fonds en obligations 6.16L
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
La Financière Sun Life inc., 2,80 %, 21-11-2033	259 000	259	265
La Financière Sun Life inc., 3,60 %, 30-06-2081	163 000	163	160
La Financière Sun Life inc., taux variable, 19-09-2028	1 500 000	1 509	1 538
Suncor Énergie Inc., 3,10 %, 24-05-2029	650 000	678	669
Suncor Énergie Inc., 3,95 %, 04-03-2051	108 000	107	109
TELUS Corp., 2,05 %, 07-10-2030	363 000	341	344
TELUS Corp., 2,85 %, 13-11-2031	112 000	112	112
TELUS Corp., 3,15 %, 19-02-2030	134 000	142	139
TELUS Corp., 3,30 %, 02-05-2029	363 000	383	381
TELUS Corp., 3,95 %, 16-02-2050	249 000	265	254
TELUS Corp., 4,85 %, 05-04-2044	495 000	601	571
The 55 School Board Trust, 5,90 %, 02-06-2033	482 000	503	643
La Banque de Nouvelle-Écosse, 1,40 %, 01-11-2027	580 000	564	557
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,16 %, 03-02-2025	122 000	128	123
La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,10 %, 02-02-2028	1 110 000	1 102	1 182
La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,70 %, 27-07-2081	292 000	292	286
La Banque de Nouvelle-Écosse, taux variable, 04-08-2026	292 000	292	292
L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie, 3,625 %, 17-04-2026	73 000	73	72
L'Ordre Indépendant des Forestiers, 2,885 %, 15-10-2035	131 000	131	132
La Banque Toronto-Dominion, 1,888 %, 08-03-2028	750 000	750	738
La Banque Toronto-Dominion, 1,896 %, 11-09-2028	346 000	346	339
La Banque Toronto-Dominion, 2,85 %, 08-03-2024	402 000	414	413
La Banque Toronto-Dominion, 3,06 %, 26-01-2032	980 000	988	1 013
La Banque Toronto-Dominion, 3,105 %, 22-04-2030	90 000	95	93
La Banque Toronto-Dominion, 3,60 %, 31-10-2081	176 000	176	171
Thomson Reuters Corp., 2,239 %, 14-05-2025	399 000	411	403
Groupe TMX Ltée, 2,016 %, 12-02-2031	89 000	89	86
Toronto Hydro Corp., 2,47 %, 20-10-2031	102 000	102	103
Tourmaline Oil Corp., 2,077 %, 25-01-2028	67 000	67	65
Tourmaline Oil Corp., 2,529 %, 12-02-2029	71 000	71	70
Toyota Crédit Canada Inc., 1,18 %, 23-02-2026	150 000	150	146
TransCanada PipeLines Ltd., 3,30 %, 17-07-2025	308 000	334	321
TransCanada PipeLines Ltd., 3,80 %, 05-04-2027	850 000	930	908
TransCanada PipeLines Ltd., 4,18 %, 03-07-2048	140 000	156	146
TransCanada PipeLines Ltd., 6,50 %, 09-12-2030	175 000	194	214
TransCanada PipeLines Ltd., taux variable, 18-05-2077	990 000	1 038	1 020
TransCanada PipeLines Ltd., taux variable, 09-06-2024	276 000	276	276

Fonds en obligations 6.16L
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations canadiennes (suite)			
Obligations de sociétés – non convertibles (suite)			
TransCanada Trust, 4,20 %, 04-03-2081	331 000	331	326
Transcontinental inc., 2,28 %, 13-07-2026	49 000	49	49
Ventas Canada Finance Ltd., 2,45 %, 04-01-2027	114 000	114	115
Ventas Canada Finance Ltd., 2,80 %, 12-04-2024	256 000	262	261
Ventas Canada Finance Ltd., 3,30 %, 01-12-2031	125 000	125	127
Waste Management of Canada Corporation, 2,60 %, 23-09-2026	301 000	316	309
WSP Global Inc., 2,408 %, 19-04-2028	272 000	274	271
Total des obligations de sociétés – non convertibles		88 655	89 928
Titres adossés à des créances hypothécaires			
BMW Canada Inc., 0,325 %, 20-07-2023	88 000	35	35
Scotial Capital Inc., 0,89 %, 01-09-2026	122 000	117	118
Total des titres adossés à des créances hypothécaires		152	153
Total des obligations canadiennes		147 973	151 524
Obligations américaines			
Obligations de sociétés – non convertibles			
Athene Global Funding, taux variable, 09-04-2024	334 000	334	335
Bank of America Corp., 1,978 %, 15-09-2027	100 000	100	99
Bank of America Corp., taux variable, 15-09-2027	185 000	185	186
Goldman Sachs Group Inc., taux variable, 29-04-2025	411 000	411	412
Banque interaméricaine de développement, 4,40 %, 26-01-2026	280 000	273	312
Nestlé Holdings Inc., 2,192 %, 26-01-2029	141 000	141	143
NextEra Energy Capital Holdings Inc., 1,90 %, 15-06-2028	90 000	108	113
The Goldman Sachs Group Inc., 2,013 %, 28-02-2028	1 000 000	983	975
The Goldman Sachs Group Inc., 2,599 %, 30-11-2027	250 000	250	253
The Walt Disney Co., 3,057 %, 30-03-2027	2 382 000	2 530	2 472
Verizon Communications Inc., 2,375 %, 22-03-2028	622 000	617	623
Wells Fargo & Co., 2,975 %, 19-05-2026	110 000	119	114
Total des obligations de sociétés – non convertibles		6 051	6 037
Total des obligations américaines		6 051	6 037

Fonds en obligations 6.16L
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations mondiales			
Australie			
Transurban Finance Co. Pty Ltd., 4,555 %, 14-11-2028	90 000	99	100
Autriche			
Suzano Austria GmbH, 2,50 %, 15-09-2028, 144A	100 000	125	122
Jersey			
Heathrow Funding Ltd., 2,694 %, 13-10-2027	207 000	207	208
Heathrow Funding Ltd., 3,726 %, 13-04-2033	164 000	167	170
Luxembourg			
Aroundtown SA, 4,625 %, 18-09-2025	820 000	890	871
Mexique			
Becle SAB de CV, 2,50 %, 14-10-2031	200 000	251	249
Pays-Bas			
NXP BV/NXP Funding LLC/NXP USA Inc., 2,65 %, 15-02-2032, 144A	48 000	60	61
Royaume-Uni			
National Grid Electricity Transmission PLC, 2,301 % 22-06-2029	216 000	216	215
Total des obligations mondiales		2 015	1 996
Total des obligations		156 039	159 557
Actions ordinaires canadiennes			
Fonds négociés en Bourse			
FINB Obligations de marchés émergents Mackenzie*	9 377	910	886
FINB Obligations de marchés émergents en monnaie locale Mackenzie*	19 937	1 876	1 699
Total des actions ordinaires canadiennes		2 786	2 585
Total des actions		2 786	2 585

* L'émetteur de ce titre et l'émetteur du Fonds sont des sociétés liées.

Fonds en obligations 6.16L
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts, de contrats ou d'actions, les valeurs nominales ou les prix contractuels)

Au 31 décembre 2021

Tableau des contrats dérivés

Contrats à terme normalisés

Nombre de contrats	Prix contractuel moyen	Contrats à terme normalisés	Date d'échéance	Montant notionnel	Prix au 31 décembre	Profit (perte) latent
(140)	CAD 120,40	Obligation à 5 ans des É.-U., 31-03-2022	31 mars 2022	CAD 16 937	CAD 120,98	(12)
(20)	CAD 193,54	Obligation ultra des É.-U., 31-03-2022	31 mars 2022	CAD 3 943	CAD 197,13	(40)
					Passifs dérivés	**(52)**
Total des contrats à terme normalisés						**(52)**

Total des instruments dérivés à la juste valeur		**(52)**
Total des placements	**158 825**	**162 090**

Fonds en obligations 6.16L
Notes annexes du tableau des placements
(en milliers de $ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds en obligations 6.16L (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2021, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

	2021			
Devise	**Placements**	**Trésorerie, dépôts à court terme et découverts**	**Total***	**Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats**
Dollar américain	**545 $**	**418 $**	**963 $**	**10 $**
Total	**545 $**	**418 $**	**963 $**	**10 $**
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			**0,6 %**	

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

Le Fonds n'avait aucune exposition importante au risque de change au 31 décembre 2020.

D. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds est exposé au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. Compte tenu de la nature des titres à revenu fixe à court terme dont la durée restante jusqu'à l'échéance est de moins de un an, de tels placements ne sont généralement pas exposés à un risque important de fluctuation de leur valeur par suite de variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La Compagnie gère de façon professionnelle le risque associé à chaque titre et à chaque fonds.

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt selon la durée restante jusqu'à l'échéance.

	2021				
	1 an ou moins	**Plus de 1 an à 5 ans**	**Plus de 5 ans à 10 ans**	**Plus de 10 ans**	**Total**
Obligations	**354 $**	**55 854 $**	**42 089 $**	**61 260 $**	**159 557 $**

	2020				
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Obligations	6 405 $	68 701 $	43 461 $	80 404 $	198 971 $

Au 31 décembre 2021, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, l'actif net attribuable aux titulaires de contrats aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 12 202 $ (16 331 $ au 31 décembre 2020) ou d'environ 7,4 % (8,1 % au 31 décembre 2020) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats, selon l'hypothèse d'une variation correspondante de la courbe de rendement, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs. La sensibilité du Fonds aux variations des taux d'intérêt fait l'objet d'une estimation en fonction de la durée moyenne pondérée du portefeuille d'obligations. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

E. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. La plus forte concentration du risque de crédit du Fonds découle des titres de créance, tels que les obligations. La juste valeur des instruments de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des instruments de créance représente l'exposition maximale au risque de crédit au 31 décembre 2021. Les renseignements fournis dans le tableau des placements permettent de déterminer le montant du risque de crédit lié à un émetteur particulier. Le Fonds peut investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis ou garantis principalement par le gouvernement du Canada ou du gouvernement d'une province canadienne, des obligations de banques à charte canadiennes ou de sociétés de fiducie, ainsi que du papier commercial dont les notations ont été approuvées. Le risque de défaillance associé à ces titres à revenu fixe à court terme est considéré comme faible. La Compagnie surveille régulièrement le risque de crédit et les notations. Toutes les nouvelles contreparties à des instruments financiers sont soumises à un processus d'approbation.

Il n'y a eu aucune variation de la juste valeur des passifs financiers par suite de changements relatifs aux risques de crédit en 2021 ni en 2020.

Toutes les opérations concernant des titres cotés sont réglées et payées une fois la livraison effectuée par l'intermédiaire de courtiers agréés. Le risque de défaillance est considéré comme minime, étant donné que la livraison de titres vendus n'a lieu qu'à la suite de la réception du paiement par le courtier. Le paiement d'un achat est effectué à la suite de la réception des titres par le courtier.

Les notations présentées ci-dessous sont fournies par des agences de notation indépendantes, dont DBRS, Standard & Poor's, Moody's Investors Service et Fitch Ratings. Nous utilisons la notation la plus faible fournie par les agences de notation.

Les titres de créance, répartis par notation, sont les suivants :

	2021		2020	
	Pourcentage du total des obligations (%)	**Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)**	Pourcentage du total des obligations (%)	Pourcentage du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats (%)
AAA	**9,4**	**9,1**	3,1	3,1
AA	**26,5**	**25,8**	44,3	43,5
A	**30,8**	**29,9**	41,1	40,3
BBB	**33,0**	**32,0**	11,5	11,3
BB ou inférieure	**0,1**	**0,1**	—	—
SN*	**0,2**	**0,2**	—	—
Total	**100,0**	**97,1**	100,0	98,2

**Les obligations sans notation (SN) sont des titres adossés à des créances hypothécaires, des obligations faisant l'objet d'un placement privé ou des obligations n'ayant pas été notées par une agence de notation.*

F. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres, d'autres instruments financiers et de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2021, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 26 $ (nil au 31 décembre 2020) ou d'environ 0,0 % (nil au 31 décembre 2020) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

G. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs et des passifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

	2021			
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
Obligations	**— $**	**159 557 $**	**— $**	**159 557 $**
Actions	**2 585**	**—**	**—**	**2 585**
Total des actifs évalués à la juste valeur	**2 585 $**	**159 557 $**	**— $**	**162 142 $**
Passifs évalués à la juste valeur				
Instruments dérivés [1]	**52 $**	**— $**	**— $**	**52 $**
Actif net attribuable aux titulaires de contrats évalué à la juste valeur	**2 533 $**	**159 557 $**	**— $**	**162 090 $**

[1] Compte non tenu de garanties de 651 $ données à des contreparties.

	2020			
	Actifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations	— $	198 971 $	— $	198 971 $
Actions	—	—	—	—
Instruments dérivés	— $	— $	— $	— $
Total des actifs évalués à la juste valeur	— $	198 971 $	— $	198 971 $

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2021 ni en 2020.

Fonds en obligations 6.16L

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Placement seulement	**52 587**	60 726	58 591	44 599	40 749	**22 258**	26 324	23 371	16 632	14 996
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**12 174**	13 492	13 136	13 463	16 737	**5 232**	6 054	5 529	5 401	6 753
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**11 012**	15 601	16 032	17 673	23 202	**4 969**	7 349	7 085	7 444	9 835
Gestion de l'actif (IC)	**2 840**	4 051	4 316	5 519	5 534	**1 262**	1 863	1 845	2 227	2 225
Police avec garantie de 75/75	**404 145**	576 388	519 248	457 564	457 776	**5 370**	7 997	6 758	5 676	5 715
Police avec garantie de 75/100	**261 977**	340 930	359 819	346 769	347 817	**3 433**	4 668	4 624	4 249	4 293
Police avec garantie de 100/100	**27 243**	35 437	33 212	37 107	32 744	**355**	482	424	452	402
Police avec garantie de 75/75 SP1	**455 991**	629 266	595 466	612 008	649 600	**5 508**	7 891	6 965	6 783	7 203
Police avec garantie de 75/100 SP1	**358 785**	442 026	424 103	410 253	411 729	**4 311**	5 517	4 939	4 530	4 551
Police avec garantie de 100/100 SP1	**8 716**	9 110	9 117	9 720	12 493	**104**	113	105	107	137
Police avec garantie de 75/75 SP2	**582 747**	685 221	759 643	718 890	443 019	**8 046**	9 687	9 878	8 737	5 312
Police avec garantie de 75/100 SP2	**664 112**	727 770	772 396	812 787	815 591	**9 170**	10 288	10 044	9 878	9 779
Police avec garantie de 100/100 SP2	**—**	—	—	—	1 779	**—**	—	—	—	21
Police avec garantie de 75/75 SP	**52 745**	81 868	65 992	6 295	—	**575**	927	697	63	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**1 078**	3 339	5 328	2 113	—	**12**	38	56	21	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**26 093**	36 204	23 712	22 606	—	**290**	416	253	227	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**49 360**	41 968	57 236	—	—	**548**	481	609	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					Augmentation (diminution) par part ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Placement seulement	**423,25**	433,49	398,88	372,92	368,01	**(10,24)**	34,61
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**429,74**	448,69	420,91	401,17	403,45	**(18,95)**	27,78
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**451,20**	471,10	441,92	421,20	423,90	**(19,90)**	29,18
Gestion de l'actif (IC)	**444,58**	459,84	427,32	403,47	402,07	**(15,26)**	32,52
Police avec garantie de 75/75	**13,29**	13,87	13,01	12,40	12,48	**(0,58)**	0,86
Police avec garantie de 75/100	**13,11**	13,69	12,85	12,25	12,34	**(0,58)**	0,84
Police avec garantie de 100/100	**13,01**	13,60	12,77	12,19	12,28	**(0,59)**	0,83
Police avec garantie de 75/75 SP1	**12,08**	12,54	11,70	11,08	11,09	**(0,46)**	0,84
Police avec garantie de 75/100 SP1	**12,02**	12,48	11,65	11,04	11,05	**(0,46)**	0,83
Police avec garantie de 100/100 SP1	**11,89**	12,36	11,55	10,96	10,99	**(0,47)**	0,81
Police avec garantie de 75/75 SP2	**13,81**	14,14	13,00	12,15	11,99	**(0,33)**	1,14
Police avec garantie de 75/100 SP2	**13,81**	14,14	13,00	12,15	11,99	**(0,33)**	1,14
Police avec garantie de 100/100 SP2	**—**	—	—	—	11,99	**—**	—
Police avec garantie de 75/75 SP	**10,90**	11,32	10,56	10,01	—	**(0,42)**	0,76
Police avec garantie de 75/100 SP	**10,88**	11,30	10,55	10,01	—	**(0,42)**	0,75
Police avec garantie de 75/75 SPP	**11,12**	11,48	10,65	10,04	—	**(0,36)**	0,83
Police avec garantie de 75/100 SPP	**11,10**	11,47	10,64	—	—	**(0,37)**	0,83

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Obligations et actions

Les obligations et les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Instruments dérivés

Les dérivés sont classés et évalués à la juste valeur. Les dérivés sont évalués en fonction des transactions sur le marché et d'autres données de marché, lorsque cela est possible, y compris les données utilisées comme intrants dans les modèles, les cours obtenus auprès de courtiers, de contrepartistes ou d'autres sources de prix dont le degré de transparence est jugé raisonnable. Lorsque des modèles sont utilisés, leur sélection est fonction des modalités contractuelles et des risques propres à chaque instrument, ainsi que de la disponibilité des données sur les prix du marché. En général, la Compagnie utilise des modèles similaires pour évaluer des instruments similaires. Les modèles d'évaluation nécessitent l'utilisation de différentes données, notamment les modalités contractuelles, les taux et les prix de marché, les courbes des taux et du crédit, l'estimation de la volatilité, les taux de remboursement anticipé et les corrélations entre ces données.

g) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

h) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.
Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Revenu d'intérêts sur les titres de créance – Est inclus dans la variation de la juste valeur de tels placements et est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises
Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

Produits (pertes) divers
Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

i) Compensation des instruments financiers
Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

j) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers
Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

k) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

l) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

m) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, le revenu d'intérêts, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

n) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

o) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Placement seulement** sont offertes aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes collectifs enregistrés au Canada;
- les régimes non enregistrés.

3. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :

- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts **de catégorie Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de placement Portefeuille. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

7. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les contrats dérivés, incluant les contrats de change à terme, les contrats à terme normalisés et les contrats de swap sur actions, sont évalués selon le profit ou la perte qui résulterait de la liquidation de la position à la date de clôture. Les options sont comptabilisées à la juste valeur à la date de présentation de l'information financière. Le Fonds peut avoir recours à des contrats dérivés comme couverture contre les pertes causées par les variations des cours des titres, des taux d'intérêt, des taux de change et/ou d'autres risques. Le Fonds peut aussi avoir recours à des contrats dérivés à des fins autres que de couverture, pour investir indirectement dans les marchés financiers ou obtenir une exposition aux devises, à condition que le recours à ces contrats dérivés soit conforme aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds. L'exposition au risque de change peut être directe ou indirecte, et elle peut viser la totalité ou une partie du risque de change découlant d'un placement ou d'un groupe de placements existant. Les profits ou les pertes découlant des contrats dérivés sont comptabilisés à titre de composante du profit net (de la perte nette) sur placements.

À la date de clôture, le profit (la perte) latent sur contrats dérivés est présenté dans l'état de la situation financière du fonds.

Au besoin, le fonds a recours à des ententes de garanties pour gérer le risque de crédit lié aux dérivés. Le montant et le type de garantie exigés sont fonction de l'évaluation du risque de crédit de la contrepartie. Des lignes directrices ont été mises en œuvre par le fonds relativement aux types de garanties acceptables et aux paramètres d'évaluation connexes. Le gestionnaire du fonds surveille la valeur de la garantie et exige au besoin une garantie additionnelle.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

[(1)] Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

Fonds en obligations 6.16L

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**1,96**	1,96	1,96	2,01	2,26
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**1,97**	1,96	1,96	2,00	2,03
Gestion de l'actif (IC)	**1,02**	1,02	1,02	1,05	1,20
Police avec garantie de 75/75	**1,96**	1,96	1,96	2,00	2,03
Police avec garantie de 75/100	**2,02**	2,02	2,02	2,07	2,14
Police avec garantie de 100/100	**2,08**	2,07	2,08	2,12	2,19
Police avec garantie de 75/75 SP1	**1,39**	1,39	1,39	1,40	1,40
Police avec garantie de 75/100 SP1	**1,44**	1,44	1,44	1,45	1,45
Police avec garantie de 100/100 SP1	**1,55**	1,55	1,56	1,57	1,56
Police avec garantie de 75/75 SP	**1,41**	1,41	1,40	1,41	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**1,47**	1,46	1,46	1,46	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**0,83**	0,83	0,83	0,83	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**0,88**	0,89	0,89	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**103,44**	14,30	12,04	17,22	21,24

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS EN ACTIONS 6.14BST

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds en actions 6.14BST (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds en actions 6.14BST

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Société de Placements Franklin Templeton

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**338 $**	1 468 $
Revenu de placement à recevoir et couru	**105**	99
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	**—**	—
Montant à recevoir des courtiers	**—**	—
Montant à recevoir de tiers	**—**	—
Placements		
Obligations	**—**	—
Actions	**45 620**	42 320
Parts de fonds de placement	**—**	—
Total des placements	**45 620**	42 320
Total de l'actif	**46 063 $**	43 887 $
Passif		
Découverts	**— $**	— $
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	**28**	16
Montant à payer aux courtiers	**—**	—
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**28**	16
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**46 035 $**	43 871 $

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**11 649 $**	(742) $
Produits (pertes) divers	**4**	70
Total des produits	**11 653**	(672)
Charges		
Frais de gestion (note 7)	**893**	879
Coût de transaction	**12**	21
Retenues d'impôt à la source	**—**	—
Autres	**87**	85
Total des charges	**992**	985
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**10 661 $**	(1 657) $

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	**43 871 $**	52 132 $
Dépôts des titulaires de contrats	**1 057**	596
Retraits des titulaires de contrats	**(9 554)**	(7 200)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**10 661**	(1 657)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**2 164**	(8 261)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	**46 035 $**	43 871 $

Fonds en actions 6.14BST

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
		(note 8)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**10 661 $**	(1 657) $
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	**(4 529)**	(3 318)
(Profits) pertes latents	**(5 787)**	5 440
Produit brut de la cession d'actifs	**15 227**	19 039
Paiements bruts pour achats d'actifs	**(8 211)**	(12 631)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	**(6)**	13
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	**12**	(64)
	7 367	6 822
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**1 057**	596
Retraits des titulaires de contrats	**(9 554)**	(7 200)
	(8 497)	(6 604)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**(1 130)**	218
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	**1 468**	1 250
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	**338 $**	1 468 $
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Dividendes reçus	**1 327 $**	1 385 $

Fonds en actions 6.14BST
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires canadiennes			
Services de communication			
BCE Inc.	15 958	957	1 050
Rogers Communications Inc., cat. B, sans droit de vote	3 397	145	205
TELUS Corp.	46 849	1 103	1 396
Consommation discrétionnaire			
Dollarama Inc.	17 576	568	1 113
Biens de consommation de base			
Alimentation Couche-Tard Inc.	34 423	440	1 825
Les Compagnies Loblaw limitée	10 730	735	1 112
Metro inc.	25 398	763	1 710
Saputo Inc.	25 852	817	737
Énergie			
ARC Resources Ltd.	59 151	722	680
Canadian Natural Resources Ltd.	18 497	640	989
Enbridge Inc. ($ CA)	26 678	1 033	1 318
Headwater Exploration Inc.	93 146	424	480
Keyera Corp.	23 094	730	659
PrairieSky Royalty Ltd.	11 012	296	150
Suncor Énergie Inc.	32 206	799	1 019
Corporation TC Énergie	8 227	327	484
Total Energy Services Inc.	4 449	257	27
Tourmaline Oil Corp.	18 081	543	738
Produits financiers			
Banque de Montréal	9 434	626	1 285
Brookfield Asset Management Inc.	38 954	821	2 976
Banque Canadienne Impériale de Commerce	4 937	370	728
Société Financière Manuvie	45 719	1 098	1 102
Banque Royale du Canada	22 200	1 513	2 980
La Financière Sun Life inc.	2 939	157	207
La Banque de Nouvelle-Écosse	22 613	1 249	2 025
La Banque Toronto-Dominion	28 144	1 402	2 729
Produits industriels			
Boyd Group Services Inc.	1 483	301	296

Fonds en actions 6.14BST
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires canadiennes (suite)			
Produits industriels (suite)			
CAE Inc.	6 930	256	221
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	14 412	823	2 239
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	13 743	379	1 250
Groupe SNC-Lavalin inc.	10 673	366	330
Waste Connections Inc.	5 763	738	994
Technologies de l'information			
Groupe CGI inc., cat. A, à droit de vote subalterne	10 374	826	1 160
Open Text Corp.	23 326	1 324	1 400
The Descartes Systems Group Inc.	5 337	221	558
Matériaux			
Mines Agnico-Eagle Limitée	26 100	1 685	1 754
Lundin Mining Corp.	33 217	323	328
Nutrien Ltd. ($ CA)	14 011	903	1 332
Immobilier			
Allied Properties REIT	15 420	752	678
FPI First Capital	35 988	727	679
Services d'intérêt public			
ATCO Ltd., cat. I, sans droit de vote	24 250	958	1 035
Fortis Inc.	26 895	1 331	1 642
Total des actions ordinaires canadiennes		30 448	45 620
Total des actions		30 448	45 620
Coûts de transaction (se reporter aux notes annexes – note 2)		(26)	
Total des placements		30 422	45 620

Fonds en actions 6.14BST
Notes annexes du tableau des placements
(en milliers de $ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds en actions 6.14BST (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2021, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2021

Devise	**Placements**	**Trésorerie, dépôts à court terme et découverts**	**Total***	**Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats**
Dollar américain	**— $**	**9 $**	**9 $**	**— $**
Total	**— $**	**9 $**	**9 $**	**— $**
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			**— %**	

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

2020

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Dollar américain	— $	9 $	9 $	— $
Total	— $	9 $	9 $	— $
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			— %	

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

D. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2021, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 456 $ (423 $ au 31 décembre 2020) ou d'environ 1,0 % (1,0 % au 31 décembre 2020) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

Fonds en actions 6.14BST
Notes annexes du tableau des placements
(en milliers de $ canadiens)

E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

	2021			
	Actifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
Actions	**45 620 $**	**— $**	**— $**	**45 620 $**
Total des actifs évalués à la juste valeur	**45 620 $**	**— $**	**— $**	**45 620 $**

	2020			
	Actifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	42 320 $	— $	— $	42 320 $
Total des actifs évalués à la juste valeur	42 320 $	— $	— $	42 320 $

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2021 ni en 2020.

Fonds en actions 6.14BST

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**10 772**	12 439	14 136	17 163	20 710	**8 666**	7 953	9 344	9 588	13 120
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**13 721**	16 516	19 168	23 862	26 922	**11 594**	11 091	13 308	14 002	17 926
Gestion de l'actif (IC)	**1 019**	1 361	1 695	2 246	2 564	**739**	773	982	1 084	1 384
Police avec garantie de 75/75	**165 170**	197 635	222 406	221 833	190 229	**4 605**	4 379	5 095	4 295	4 180
Police avec garantie de 75/100	**118 391**	153 740	187 685	197 170	247 127	**3 194**	3 306	4 186	3 728	5 318
Police avec garantie de 100/100	**20 160**	25 063	31 599	35 389	36 488	**522**	519	681	648	763
Police avec garantie de 75/75 SP1	**193 672**	226 955	220 744	224 589	194 814	**4 346**	4 031	4 037	3 457	3 389
Police avec garantie de 75/100 SP1	**97 620**	104 487	106 081	105 057	104 186	**2 145**	1 821	1 908	1 594	1 790
Police avec garantie de 100/100 SP1	**1 865**	2 777	912	912	912	**40**	47	16	14	15
Police avec garantie de 75/75 SP2	**136 216**	161 987	200 302	220 269	256 364	**3 853**	3 540	4 400	3 976	5 104
Police avec garantie de 75/100 SP2	**33 089**	51 207	78 335	90 555	101 507	**936**	1 119	1 721	1 635	2 021
Police avec garantie de 100/100 SP2	**—**	—	—	—	1 026	**—**	—	—	—	20
Police avec garantie de 75/75 SP	**14 008**	21 565	23 943	—	—	**185**	224	254	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**4 106**	8 421	13 492	1 071	—	**54**	87	143	10	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**30 620**	26 058	25 098	21 278	—	**411**	274	268	189	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**7 590**	3 696	823	—	—	**101**	39	9	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					Augmentation (diminution) par part ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**804,52**	639,34	660,99	558,66	633,52	**165,18**	(21,65)
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**845,01**	671,52	694,26	586,77	665,87	**173,49**	(22,74)
Gestion de l'actif (IC)	**725,37**	568,28	579,21	482,62	539,62	**157,09**	(10,93)
Police avec garantie de 75/75	**27,88**	22,16	22,91	19,36	21,97	**5,72**	(0,75)
Police avec garantie de 75/100	**26,98**	21,51	22,30	18,91	21,52	**5,47**	(0,79)
Police avec garantie de 100/100	**25,90**	20,71	21,55	18,32	20,92	**5,19**	(0,84)
Police avec garantie de 75/75 SP1	**22,44**	17,76	18,29	15,39	17,39	**4,68**	(0,53)
Police avec garantie de 75/100 SP1	**21,97**	17,43	17,98	15,17	17,18	**4,54**	(0,55)
Police avec garantie de 100/100 SP1	**21,28**	16,94	17,54	14,84	16,87	**4,34**	(0,60)
Police avec garantie de 75/75 SP2	**28,28**	21,85	21,97	18,05	19,91	**6,43**	(0,12)
Police avec garantie de 75/100 SP2	**28,28**	21,85	21,97	18,05	19,91	**6,43**	(0,12)
Police avec garantie de 100/100 SP2	**—**	—	—	—	19,91	**—**	—
Police avec garantie de 75/75 SP	**13,22**	10,39	10,63	—	—	**2,83**	(0,24)
Police avec garantie de 75/100 SP	**13,08**	10,31	10,58	8,87	—	**2,77**	(0,27)
Police avec garantie de 75/75 SPP	**13,41**	10,50	10,69	8,90	—	**2,91**	(0,19)
Police avec garantie de 75/100 SPP	**13,31**	10,44	10,66	—	—	**2,87**	(0,22)

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Produits (pertes) divers
Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

h) Compensation des instruments financiers
Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers
Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers
Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

k) Autres charges
Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

l) Attribution des revenus
Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

n) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :

- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

3. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts **de catégorie Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de placement Portefeuille. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

[(1)] Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

8. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Le Fonds a ajusté les chiffres comparatifs présentés au poste Dividendes reçus. L'ajustement a eu une incidence seulement sur les renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie, mais aucune incidence sur les montants présentés dans les états financiers, ni sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds.

Fonds en actions 6.14BST

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**2,82**	2,82	2,82	2,86	3,09
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**2,82**	2,82	2,82	2,85	2,87
Gestion de l'actif (IC)	**1,39**	1,39	1,39	1,40	1,50
Police avec garantie de 75/75	**2,82**	2,82	2,82	2,84	2,87
Police avec garantie de 75/100	**3,13**	3,13	3,12	3,14	3,12
Police avec garantie de 100/100	**3,43**	3,44	3,43	3,44	3,43
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2,41**	2,41	2,41	2,42	2,40
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,63**	2,63	2,63	2,64	2,63
Police avec garantie de 100/100 SP1	**2,97**	2,95	2,96	2,97	2,95
Police avec garantie de 75/75 SP	**1,72**	1,72	1,72	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**2,04**	2,03	2,02	2,02	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**1,31**	1,32	1,32	1,31	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**1,53**	1,52	1,54	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**18,49**	29,16	13,36	8,72	9,99

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS EN ACTIONS EUROPÉENNES 8.08SAM

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds en actions européennes 8.08SAM (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds en actions européennes 8.08SAM

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Setanta Asset Management Limited

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**199 $**	— $
Revenu de placement à recevoir et couru	**12**	18
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	**—**	5
Montant à recevoir des courtiers	**—**	—
Montant à recevoir de tiers	**13**	13
Placements		
Obligations	**—**	—
Actions	**8 618**	10 617
Parts de fonds de placement	**—**	—
Total des placements	**8 618**	10 617
Total de l'actif	**8 842 $**	10 653 $
Passif		
Découverts	**— $**	30 $
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	**13**	—
Montant à payer aux courtiers	**—**	—
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**13**	30
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**8 829 $**	10 623 $

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**1 251 $**	(1 199) $
Produits (pertes) divers	**(7)**	(8)
Total des produits	**1 244**	(1 207)
Charges		
Frais de gestion (note 7)	**216**	255
Coût de transaction	**1**	5
Retenues d'impôt à la source	**34**	20
Autres	**25**	30
Total des charges	**276**	310
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**968 $**	(1 517) $

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	**10 623 $**	14 325 $
Dépôts des titulaires de contrats	**294**	213
Retraits des titulaires de contrats	**(3 056)**	(2 398)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**968**	(1 517)
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**(1 794)**	(3 702)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	**8 829 $**	10 623 $

Fonds en actions européennes 8.08SAM

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
		(note 8)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**968 $**	(1 517) $
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	**(121)**	939
(Profits) pertes latents	**(917)**	548
Produit brut de la cession d'actifs	**3 438**	3 221
Paiements bruts pour achats d'actifs	**(401)**	(1 638)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	**6**	6
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	**18**	(4)
	2 991	1 555
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**294**	213
Retraits des titulaires de contrats	**(3 056)**	(2 398)
	(2 762)	(2 185)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**229**	(630)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	**(30)**	600
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	**199 $**	(30) $
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Dividendes reçus	**219 $**	293 $

Fonds en actions européennes 8.08SAM
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires américaines			
Consommation discrétionnaire			
Booking Holdings Inc.	99	241	300
Total des actions ordinaires américaines		241	300
Actions ordinaires mondiales			
Belgique			
Groupe Bruxelles Lambert SA*	3 866	427	547
Groupe Proximus	3 931	144	97
Bermudes			
Lancashire Holdings Ltd.	26 534	307	241
Finlande			
Fortum OYJ	4 775	120	184
France			
EssilorLuxottica SA	1 106	233	298
Sanofi SA	2 949	330	376
Allemagne			
adidas AG	610	263	222
GEA Group AG	6 573	262	455
Irlande			
Bank of Ireland Group PLC	30 931	292	222
CRH PLC (€)	9 323	389	624
DCC PLC	5 642	502	584
Ryanair Holdings PLC, CAAE	1 434	185	186
Île de Man			
Playtech PLC	17 380	173	218
Italie			
Eni SPA	8 983	201	157

* L'émetteur de ce titre et l'émetteur du Fonds sont des sociétés liées.

Fonds en actions européennes 8.08SAM
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires mondiales (suite)			
Pays-Bas			
Heineken Holdings NV	1 658	183	193
Suède			
Telefonaktiebolaget LM Ericsson	28 141	239	391
Suisse			
Alcon Inc.	2 665	207	297
Novartis AG	3 336	319	370
The Swatch Group AG	322	164	124
Royaume-Uni			
BP PLC	22 009	166	125
Diageo PLC	7 060	257	488
GlaxoSmithKline PLC	16 026	419	441
Liberty Global PLC, cat. C	10 564	481	375
LSL Property Services PLC	28 652	151	201
Melrose Industries PLC	96 495	280	264
Smiths Group PLC	4 551	111	123
Unilever PLC	2 754	189	186
United Utilities Group PLC	10 153	151	189
Vodafone Group PLC	72 968	272	140
Total des actions ordinaires mondiales		7 417	8 318
Total des actions		7 658	8 618
Coûts de transaction (se reporter aux notes annexes – note 2)		(11)	
Total des placements		7 647	8 618

Fonds en actions européennes 8.08SAM
Notes annexes du tableau des placements
(en milliers de $ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds en actions européennes 8.08SAM (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2021, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2021

Devise	**Placements**	**Trésorerie, dépôts à court terme et découverts**	**Total***	**Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats**
Euro	**3 561 $**	**(2) $**	**3 559 $**	**35 $**
Livre sterling (Royaume-Uni)	**3 014**	**2**	**3 016**	**30**
Dollar américain	**861**	**3**	**864**	**9**
Franc suisse	**791**	**—**	**791**	**8**
Autres devises	**391**	**—**	**391**	**4**
Total	**8 618 $**	**3 $**	**8 621 $**	**86 $**
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			**97,6 %**	**1,0 %**

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

2020

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Euro	3 950 $	1 $	3 951 $	39 $
Livre sterling (Royaume-Uni)	3 873	—	3 873	39
Dollar américain	1 155	—	1 155	11
Franc suisse	1 065	—	1 065	11
Autres devises	574	—	574	6
Total	10 617 $	1 $	10 618 $	106 $
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			100,0 %	1,0 %

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

D. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2021, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 86 $ (106 $ au 31 décembre 2020) ou d'environ 1,0 % (1,0 % au 31 décembre 2020) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

	2021			
	Actifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
Actions	**6 418 $**	**2 200 $**	**— $**	**8 618 $**
Total des actifs évalués à la juste valeur	**6 418 $**	**2 200 $**	**— $**	**8 618 $**

	2020			
	Actifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	1 732 $	8 885 $	— $	10 617 $
Total des actifs évalués à la juste valeur	1 732 $	8 885 $	— $	10 617 $

Conformément à sa méthode d'évaluation, le Fonds applique des facteurs d'ajustement de la juste valeur aux cours du marché pour certaines actions autres que nord-américaines lorsque les fluctuations intrajournalières des Bourses nord-américaines dépassent les seuils de tolérance prédéfinis. Les facteurs d'ajustement sont appliqués pour permettre l'estimation de l'incidence qu'auraient sur les justes valeurs des événements se produisant entre la clôture des marchés boursiers à l'extérieur de l'Amérique du Nord et la clôture du marché pour le Fonds. Si les facteurs d'ajustement de la juste valeur sont appliqués, les actions autres que nord-américaines sont classées dans le niveau 2. Par conséquent, les actions autres que nord-américaines ont été fréquemment transférées entre le niveau 1 (cours du marché non ajustés) et le niveau 2 (cours du marché ajustés). Au 31 décembre 2021, ces titres étaient classés dans le niveau 2 (niveau 2 au 31 décembre 2020).

Fonds en actions européennes 8.08SAM

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Placement seulement	**261**	520	520	520	—	**83**	146	158	139	—
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**9 564**	11 859	15 886	24 579	25 633	**2 925**	3 282	4 877	6 848	7 682
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**5 535**	6 421	8 213	11 831	15 125	**1 769**	1 857	2 635	3 444	4 740
Gestion de l'actif (IC)	**351**	392	901	1 124	2 164	**113**	113	283	316	646
Police avec garantie de 75/75	**56 583**	75 690	97 772	304 065	243 382	**1 147**	1 388	1 989	5 614	4 838
Police avec garantie de 75/100	**21 635**	28 239	38 771	51 121	34 466	**425**	503	768	921	670
Police avec garantie de 100/100	**3 806**	3 733	3 112	3 986	2 942	**71**	64	59	69	55
Police avec garantie de 75/75 SP1	**53 015**	52 005	76 673	208 524	162 117	**1 147**	1 014	1 650	4 053	3 376
Police avec garantie de 75/100 SP1	**24 848**	33 170	50 423	62 417	58 139	**521**	628	1 058	1 187	1 188
Police avec garantie de 100/100 SP1	**268**	—	—	—	—	**5**	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	**12 789**	57 128	16 764	113 283	100 985	**350**	1 375	435	2 588	2 411
Police avec garantie de 75/100 SP2	**8 432**	8 730	14 903	18 604	13 123	**231**	210	386	425	313
Police avec garantie de 100/100 SP2	**57**	59	61	63	64	**1**	1	2	1	2
Police avec garantie de 75/75 SP	**372**	4 094	1 869	1 406	—	**4**	37	19	13	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**3 448**	586	592	521	—	**35**	5	6	5	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**168**	—	—	—	—	**2**	—	—	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					Augmentation (diminution) par part ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Placement seulement	**320,31**	281,61	303,50	267,49	—	**38,70**	(21,89)
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**305,81**	276,73	307,02	278,60	299,70	**29,08**	(30,29)
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**319,58**	289,19	320,84	291,14	313,42	**30,39**	(31,65)
Gestion de l'actif (IC)	**321,37**	286,95	314,10	281,21	298,48	**34,42**	(27,15)
Police avec garantie de 75/75	**20,27**	18,34	20,35	18,46	19,88	**1,93**	(2,01)
Police avec garantie de 75/100	**19,65**	17,82	19,81	18,02	19,44	**1,83**	(1,99)
Police avec garantie de 100/100	**18,76**	17,06	19,03	17,35	18,79	**1,70**	(1,97)
Police avec garantie de 75/75 SP1	**21,64**	19,49	21,52	19,44	20,82	**2,15**	(2,03)
Police avec garantie de 75/100 SP1	**20,96**	18,94	20,98	19,02	20,44	**2,02**	(2,04)
Police avec garantie de 100/100 SP1	**20,08**	—	—	—	—	**1,85**	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	**27,38**	24,06	25,93	22,84	23,87	**3,32**	(1,87)
Police avec garantie de 75/100 SP2	**27,38**	24,06	25,92	22,84	23,87	**3,32**	(1,86)
Police avec garantie de 100/100 SP2	**27,38**	24,06	25,93	22,84	23,86	**3,32**	(1,87)
Police avec garantie de 75/75 SP	**10,11**	9,05	9,93	8,91	—	**1,06**	(0,88)
Police avec garantie de 75/100 SP	**10,04**	9,00	9,90	8,90	—	**1,04**	(0,90)
Police avec garantie de 75/75 SPP	**10,27**	—	—	—	—	**1,11**	—

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Produits (pertes) divers
Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

h) Compensation des instruments financiers
Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers
Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers
Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

k) Autres charges
Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

l) Attribution des revenus
Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

n) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Placement seulement** sont offertes aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes collectifs enregistrés au Canada;
- les régimes non enregistrés.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :
- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

3. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

[(1)] Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Setanta Asset Management Limited. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

8. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Le Fonds a ajusté les chiffres comparatifs présentés au poste Dividendes reçus. L'ajustement a eu une incidence seulement sur les renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie, mais aucune incidence sur les montants présentés dans les états financiers, ni sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds.

Fonds en actions européennes 8.08SAM

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**2,92**	2,93	2,96	2,99	3,20
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**2,92**	2,93	2,96	2,99	2,98
Gestion de l'actif (IC)	**1,58**	1,59	1,60	1,61	1,69
Police avec garantie de 75/75	**2,92**	2,93	2,96	2,98	2,96
Police avec garantie de 75/100	**3,15**	3,16	3,18	3,21	3,24
Police avec garantie de 100/100	**3,42**	3,43	3,46	3,54	3,66
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2,45**	2,47	2,49	2,49	2,44
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,79**	2,80	2,82	2,83	2,79
Police avec garantie de 100/100 SP1	**3,24**	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	**1,81**	1,81	1,83	1,82	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**2,03**	2,02	2,04	2,05	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**1,34**	—	—	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**4,40**	14,65	4,20	12,29	13,62

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS DE PLACEMENT EN OBLIGATIONS INTERNATIONALES Nº 1

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de placement en obligations internationales nº 1 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds de placement en obligations internationales nº 1

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Société de Placements Franklin Templeton

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**— $**	— $
Revenu de placement à recevoir et couru	**—**	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à recevoir des courtiers	**89**	103
Montant à recevoir de tiers	**—**	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	**90 439**	93 709
Total des placements	**90 439**	93 709
Total de l'actif	**90 528 $**	93 812 $
Passif		
Découverts	**104 $**	133 $
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**81**	21
Montant à payer aux courtiers	**—**	—
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**185**	154
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**90 343 $**	93 658 $

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**(3 932) $**	7 726 $
Produits (pertes) divers	**—**	—
Total des produits	**(3 932)**	7 726
Charges		
Frais de gestion (note 8)	**331**	338
Autres	**36**	37
Total des charges	**367**	375
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**(4 299) $**	7 351 $

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	**93 658 $**	94 319 $
Dépôts des titulaires de contrats	**15 908**	10 403
Retraits des titulaires de contrats	**(14 924)**	(18 415)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**(4 299)**	7 351
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**(3 315)**	(661)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	**90 343 $**	93 658 $

Fonds de placement en obligations internationales nº 1

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**(4 299) $**	7 351 $
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	**689**	(60)
(Profits) pertes latents	**6 665**	680
Produit brut de la cession d'actifs	**11 300**	15 343
Paiements bruts pour achats d'actifs	**(11 962)**	(6 829)
Revenu provenant des distributions du fonds commun de placement sous-jacent	**(3 422)**	(8 346)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	**60**	(31)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	**14**	(51)
	(955)	8 057
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**15 908**	10 403
Retraits des titulaires de contrats	**(14 924)**	(18 415)
	984	(8 012)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**29**	45
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	**(133)**	(178)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	**(104) $**	(133) $

Fonds de placement en obligations internationales nº 1
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts	Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement			
Brandywine Global Fixed Income Investment Grade Fund	9 782 334	99 946	90 439
Total des placements		99 946	90 439

Les 25 principaux titres :

Description des titres	% du total
Banque internationale pour la reconstruction et le développement, 0,25 %, 24-11-2023	6,04 %
Kreditanstalt fuer Wiederaufbau, 0,25 %, 19-10-2023	5,60 %
Banque européenne d'investissement, 0,25 %, 15-09-2023	5,60 %
Obligations du Trésor de la Corée du Sud, 2,00 %, 10-06-2031	5,37 %
Federal Home Loan Banks, 0,125 %, 17-03-2023	4,99 %
Banque de développement d'Asie, 0,25 %, 14-07-2023	4,49 %
Gouvernement du Mexique, 8,00 %, 07-11-2047	4,48 %
Banque européenne d'investissement, 0,375 %, 24-07-2024	4,20 %
République de Pologne, 4,00 %, 25-10-2023	3,81 %
République populaire de Chine, 3,81 %, 14-09-2050	3,20 %
Banque de développement d'Asie, 1,625 %, 24-01-2023	3,15 %
Obligations du Trésor des États-Unis, taux variable, 31-07-2023	2,89 %
Obligations du Trésor du Royaume-Uni, 1,75 %, 07-09-2022	2,51 %
Goldman Sachs Group, taux variable, 23-02-2023	2,34 %
Obligations du Trésor des États-Unis, 1,88 %, 15-11-2051	2,23 %
Gouvernement de l'Australie, 5,75 %, 15-07-2022	2,13 %
Commonwealth Bank of Australia, taux variable, 07-07-2025, 144A	2,10 %
Obligations du Trésor de la Corée du Sud, 1,88 %, 10-03-2051	2,02 %
Gouvernement du Brésil, 10,00 %, 01-01-2023	1,98 %
Kreditanstalt fuer Wiederaufbau, 0,25 %, 25-04-2023	1,75 %
Athene Global Funding, taux variable, 24-05-2024, 144A	1,68 %
Gouvernement du Mexique, 8,50 %, 31-05-2029	1,64 %
République sud-africaine, 6,50 %, 28-02-2041	1,63 %
Gouvernement du Mexique, 7,75 %, 13-11-2042	1,54 %
General Motors Financial, taux variable, 17-11-2023	1,46 %

Fonds de placement en obligations internationales nº 1

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 4, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**11 698**	10 103	12 471	14 612	15 005	**4 010**	3 704	4 302	5 044	5 041
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**5 220**	5 847	7 041	7 810	9 831	**1 886**	2 260	2 561	2 842	3 481
Gestion de l'actif (IC)	**3 156**	3 295	3 475	4 153	5 998	**1 247**	1 379	1 355	1 604	2 232
Police avec garantie de 75/75	**139 235**	119 612	135 363	140 300	138 388	**2 069**	1 901	2 025	2 100	2 016
Police avec garantie de 75/100	**142 707**	194 284	215 348	230 884	225 790	**2 109**	3 074	3 209	3 446	3 282
Police avec garantie de 100/100	**18 297**	18 226	21 300	20 920	20 680	**267**	285	314	309	298
Police avec garantie de 75/75 SP1	**132 244**	128 916	163 391	171 862	111 349	**1 857**	1 923	2 277	2 380	1 490
Police avec garantie de 75/100 SP1	**122 166**	136 357	143 513	139 235	140 907	**1 697**	2 015	1 983	1 914	1 873
Police avec garantie de 100/100 SP1	**5 608**	6 914	2 238	5 431	3 365	**77**	101	31	74	44
Police avec garantie de 75/75 SP2	**80 703**	80 589	80 187	102 076	86 550	**1 337**	1 394	1 273	1 583	1 275
Police avec garantie de 75/100 SP2	**85 049**	109 905	113 308	165 548	157 248	**1 409**	1 900	1 799	2 567	2 316
Police avec garantie de 100/100 SP2	**918**	940	38 628	33 980	33 699	**15**	16	613	527	496
Police avec garantie de 75/75 SP	**6 303**	6 074	6 130	1 629	—	**64**	66	62	16	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**6 593**	6 544	3 828	3 864	—	**69**	72	39	39	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**—**	—	227	—	—	**—**	—	2	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					Augmentation (diminution) par part ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**342,80**	366,63	345,01	345,21	335,93	**(23,83)**	21,62
reportés (Individuelle) (IB)	**361,39**	386,52	363,72	363,94	354,13	**(25,13)**	22,80
Gestion de l'actif (IC)	**395,22**	418,50	389,91	386,26	372,18	**(23,28)**	28,59
Police avec garantie de 75/75	**14,86**	15,90	14,96	14,97	14,56	**(1,04)**	0,94
Police avec garantie de 75/100	**14,78**	15,82	14,90	14,93	14,54	**(1,04)**	0,92
Police avec garantie de 100/100	**14,61**	15,65	14,75	14,78	14,40	**(1,04)**	0,90
Police avec garantie de 75/75 SP1	**14,05**	14,92	13,94	13,85	13,38	**(0,87)**	0,98
Police avec garantie de 75/100 SP1	**13,89**	14,77	13,82	13,74	13,30	**(0,88)**	0,95
Police avec garantie de 100/100 SP1	**13,68**	14,57	13,65	13,60	13,18	**(0,89)**	0,92
Police avec garantie de 75/75 SP2	**16,57**	17,29	15,88	15,51	14,73	**(0,72)**	1,41
Police avec garantie de 75/100 SP2	**16,57**	17,29	15,88	15,51	14,73	**(0,72)**	1,41
Police avec garantie de 100/100 SP2	**16,57**	17,29	15,88	15,51	14,73	**(0,72)**	1,41
Police avec garantie de 75/75 SP	**10,14**	10,79	10,10	10,05	—	**(0,65)**	0,69
Police avec garantie de 75/75 SPP	**10,40**	10,98	10,20	10,08	—	**(0,58)**	0,78
Police avec garantie de 75/100 SPP	**—**	—	10,19	—	—	**—**	—

Fonds de placement en obligations internationales nº 1
Notes annexes
(en milliers de $ canadiens)

---

1. LE FONDS

Le Fonds de placement en obligations internationales nº 1 (le « Fonds ») est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Great-West, compagnie d'assurance-vie (la Compagnie) est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

h) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

k) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

l) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des fonds communs de placement sous-jacents.

Puisque l'actif du Fonds est investi dans des fonds de placement sous-jacents, le Fonds paie indirectement les frais de gestion et les charges d'exploitation des fonds sous-jacents. Toutes ces charges sont incluses dans le ratio des frais de gestion des fonds distincts.

Les distributions de profits (pertes) en capital provenant des fonds de placement sous-jacents sont inscrites à titre de profit net (perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Placements dans des entités structurées non consolidées
La Compagnie a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement; par conséquent, elle comptabilise à la juste valeur par le biais du résultat net ses placements dans des fonds de placement à capital variable. La Compagnie a conclu que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit, mais que ce dernier ne consolide pas, répondent à la définition d'une entité structurée, car i) les droits de vote des fonds sous-jacents ne constituent pas des droits de vote déterminants pour identifier qui les contrôle, ii) les activités de chaque fonds sous-jacent sont limitées par leur prospectus et iii) les fonds sous-jacents ont des objectifs précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs.

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :
- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

4. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts **de catégorie Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de placement Portefeuille. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

[(1)] Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et les règlements sur les valeurs mobilières. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sousjacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 1.

Fonds de placement en obligations internationales nº 1

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**2,44**	2,45	2,44	2,47	2,61
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**2,45**	2,45	2,44	2,47	2,39
Gestion de l'actif (IC)	**1,45**	1,45	1,44	1,45	1,44
Police avec garantie de 75/75	**2,44**	2,45	2,44	2,47	2,39
Police avec garantie de 75/100	**2,55**	2,55	2,54	2,55	2,44
Police avec garantie de 100/100	**2,60**	2,60	2,60	2,61	2,50
Police avec garantie de 75/75 SP1	**1,75**	1,73	1,73	1,73	1,72
Police avec garantie de 75/100 SP1	**1,87**	1,84	1,84	1,84	1,81
Police avec garantie de 100/100 SP1	**2,03**	1,99	2,02	2,01	1,98
Police avec garantie de 75/75 SP	**1,89**	1,89	1,88	1,88	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**1,20**	1,17	1,17	1,17	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**—**	—	1,28	—	—

Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Police avec garantie de 75/75 SP1	**1,75**	1,76	1,76	1,76	1,75
Police avec garantie de 75/100 SP1	**1,87**	1,87	1,87	1,86	1,84
Police avec garantie de 100/100 SP1	**2,03**	2,02	2,05	2,04	2,01
Police avec garantie de 75/75 SPP	**1,20**	1,20	1,20	1,20	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**—**	—	1,31	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) [3]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**12,09**	7,46	5,19	13,89	10,77

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS DE PLACEMENT EN ACTIONS INTERNATIONALES Nº 1

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de placement en actions internationales nº 1 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds de placement en actions internationales nº 1

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Putnam Investments

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**516 $**	— $
Revenu de placement à recevoir et couru	**19**	29
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à recevoir des courtiers	**—**	298
Montant à recevoir de tiers	**28**	28
Placements		
Obligations	**—**	—
Actions	**44 889**	47 278
Parts de fonds de placement	**—**	—
Instruments dérivés (note 7)	**140**	484
Total des placements	**45 029**	47 762
Total de l'actif	**45 592 $**	48 117 $
Passif		
Découverts	**— $**	157 $
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**7**	21
Montant à payer aux courtiers	**—**	112
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Instruments dérivés (note 7)	**171**	339
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**178**	629
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**45 414 $**	47 488 $

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**4 556 $**	5 010 $
Produits (pertes) divers	**(49)**	(7)
Total des produits	**4 507**	5 003
Charges		
Frais de gestion (note 8)	**819**	799
Coût de transaction	**113**	115
Retenues d'impôt à la source	**117**	99
Autres	**77**	74
Total des charges	**1 126**	1 087
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**3 381 $**	3 916 $

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	**47 488 $**	49 401 $
Dépôts des titulaires de contrats	**1 040**	1 254
Retraits des titulaires de contrats	**(6 495)**	(7 083)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**3 381**	3 916
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**(2 074)**	(1 913)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	**45 414 $**	47 488 $

Fonds de placement en actions internationales nº 1
(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
		(note 9)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**3 381 $**	3 916 $
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	**(5 426)**	(2 333)
(Profits) pertes latents	**1 892**	(1 813)
Produit brut de la cession d'actifs	**46 663**	53 705
Paiements bruts pour achats d'actifs	**(40 564)**	(47 996)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	**10**	13
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	**(14)**	(85)
Variation des montants à recevoir des (payer aux) courtiers	**186**	(186)
	6 128	5 221
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**1 040**	1 254
Retraits des titulaires de contrats	**(6 495)**	(7 083)
	(5 455)	(5 829)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**673**	(608)
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	**(157)**	451
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	**516 $**	(157) $
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Dividendes reçus	**1 005 $**	932 $

Fonds de placement en actions internationales nº 1
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires canadiennes			
Produits financiers			
Thomson Reuters Corp.	5 100	737	772
Produits industriels			
CAE Inc.	12 400	505	396
Total des actions ordinaires canadiennes		1 242	1 168
Actions ordinaires américaines			
Fonds négociés en Bourse			
iShares MSCI South Korea Capped ETF	8 780	898	865
Produits industriels			
Otis Worldwide Corp.	5 700	433	628
Total des actions ordinaires américaines		1 331	1 493
Actions ordinaires mondiales			
France			
AXA SA	22 092	707	832
BNP Paribas SA	9 226	686	807
Capgemini SA	2 879	874	893
Compagnie de Saint-Gobain	10 268	677	914
Compagnie Générale des Établissements Michelin	4 035	772	837
LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton SE	972	995	1 017
Schneider Electric SA	3 428	527	851
Thales SA	7 304	842	786
Allemagne			
Brenntag SE	8 007	757	917
Deutsche Boerse AG	4 782	962	1 013
Deutsche Post AG Reg.	11 220	864	913
Merck KGaA	3 088	613	1 009
Grèce			
OPAP SA	27 835	472	499

Fonds de placement en actions internationales nº 1
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires mondiales (suite)			
Hong Kong			
AIA Group Ltd.	52 400	697	668
Inde			
Infosys Ltd.	28 900	671	925
Reliance Industries Ltd.	9 514	662	770
Irlande			
Bank of Ireland Group PLC	105 556	685	757
CRH PLC (€)	10 903	474	730
Flutter Entertainment PLC	3 710	770	747
ICON PLC	1 900	639	744
Linde PLC (€)	2 369	725	1 043
Italie			
Moncler SPA	4 845	375	443
UniCredit SPA	26 466	497	515
Japon			
Asahi Group Holdings Ltd.	9 800	514	481
Hoya Corp.	5 700	571	1 069
Minebea Mitsumi Inc.	23 500	618	844
Mitsubishi UFJ Financial Group Inc.	127 100	901	873
Oracle Corp. Japan	7 000	805	672
Renesas Electronics Corp.	47 300	481	735
Sony Group Corp.	9 200	579	1 471
Yamaha Motor Co., Ltd.	23 600	696	716
ZOZO Inc.	12 200	513	480
Pays-Bas			
CNH Industrial NV	32 999	617	801
Universal Music Group NV	22 391	808	798
Yandex NV	2 800	276	214
Portugal			
EDP – Energias de Portugal SA	65 276	457	454
Jeronimo Martins SGPS SA	24 478	677	708

Fonds de placement en actions internationales nº 1
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires mondiales (suite)			
Russie			
Sberbank of Russia, CAAE	19 824	342	402
Corée du Sud			
Samsung Electronics Co. Ltd., CIAE	400	834	831
Espagne			
Amadeus IT Group SA	5 406	468	460
Suisse			
ABB Ltd.	10 930	358	526
Coca-Cola HBC AG	14 416	550	629
Lonza Group AG	1 011	566	1 064
SIG Combibloc Group AG	8 831	161	312
Taïwan			
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd.	30 000	639	845
Royaume-Uni			
Abcam PLC	13 288	319	394
Allfunds Group PLC	18 394	382	458
AstraZeneca PLC	7 265	1 062	1 079
Coca-Cola Europacific Partners PLC	10 400	759	736
Diageo PLC	18 929	933	1 308
InterContinental Hotels Group PLC	7 055	617	577
Liberty Global PLC, cat. C	17 700	481	629
Network International Holdings PLC	98 189	701	491
Oxford Nanopore Technologies PLC	25 758	265	308
Prudential PLC	23 795	529	519
Royal Dutch Shell PLC, cat. B	31 710	750	881
SSE PLC	29 526	842	833
Total des actions ordinaires mondiales		36 014	42 228
Total des actions		38 587	44 889

Fonds de placement en actions internationales nº 1

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts, de contrats ou d'actions, les valeurs nominales ou les prix contractuels)

Au 31 décembre 2021

Tableau des contrats dérivés

Contrats de change à terme

		Monnaie achetée		Monnaie vendue		
Prix contractuel	Date de règlement	Monnaie	Valeur au 31 décembre	Monnaie	Valeur au 31 décembre	Profit (perte) latent
3,2242	19 janvier 2022	Nouveau shekel israélien	257	Dollar américain	245	12
1,2806	19 janvier 2022	Dollar canadien	516	Dollar américain	511	5
0,7963	19 janvier 2022	Dollar américain	501	Dollar canadien	497	4
0,7951	19 janvier 2022	Dollar américain	523	Dollar canadien	520	3
0,7951	19 janvier 2022	Dollar américain	491	Dollar canadien	489	3
0,8012	19 janvier 2022	Dollar américain	204	Dollar canadien	202	3
1,4050	19 janvier 2022	Dollar australien	85	Dollar américain	83	2
1,2804	19 janvier 2022	Dollar canadien	209	Dollar américain	207	2
1,4050	19 janvier 2022	Dollar australien	68	Dollar américain	67	2
1,2806	19 janvier 2022	Dollar canadien	95	Dollar américain	95	1
1,2805	19 janvier 2022	Dollar canadien	95	Dollar américain	94	1
0,7950	19 janvier 2022	Dollar américain	166	Dollar canadien	165	1
1,2805	19 janvier 2022	Dollar canadien	79	Dollar américain	78	1
0,7951	19 janvier 2022	Dollar américain	75	Dollar canadien	75	-
0,7951	19 janvier 2022	Dollar américain	76	Dollar canadien	76	-
0,7950	19 janvier 2022	Dollar américain	63	Dollar canadien	62	-
1,2802	19 janvier 2022	Dollar canadien	35	Dollar américain	34	-
1,2816	19 janvier 2022	Dollar canadien	31	Dollar américain	31	-
1,3725	19 janvier 2022	Dollar américain	70	Dollar australien	69	-
0,7952	19 janvier 2022	Dollar américain	9	Dollar canadien	9	-
113,6763	16 février 2022	Dollar américain	5	Yen japonais	(3)	8
1 188,4500	16 février 2022	Dollar américain	1	Won sud-coréen	(3)	4
113,6955	16 février 2022	Dollar américain	2	Yen japonais	(1)	3
1 188,7000	16 février 2022	Dollar américain	1	Won sud-coréen	(2)	2
113,3456	16 février 2022	Dollar américain	1	Yen japonais	(1)	2
6,4491	16 février 2022	Yuan renminbi chinois	124	Dollar américain	123	2
6,4357	16 février 2022	Yuan renminbi chinois	135	Dollar américain	134	2
113,6442	16 février 2022	Dollar américain	1	Yen japonais	(1)	1
1,3502	16 février 2022	Dollar de Singapour	444	Dollar américain	444	1
7,7882	16 février 2022	Dollar américain	17	Dollar de Hong Kong	17	-
1,3316	16 mars 2022	Livre sterling	363	Dollar américain	351	13
1,3315	16 mars 2022	Livre sterling	281	Dollar américain	272	10
9,0988	16 mars 2022	Couronne norvégienne	174	Dollar américain	168	7
1,3313	16 mars 2022	Livre sterling	186	Dollar américain	180	7
1,3226	16 mars 2022	Livre sterling	115	Dollar américain	109	6
1,0917	16 mars 2022	Franc suisse	382	Dollar américain	378	4
1,0916	16 mars 2022	Franc suisse	354	Dollar américain	351	4
1,0916	16 mars 2022	Franc suisse	326	Dollar américain	323	3
6,5420	16 mars 2022	Couronne danoise	962	Dollar américain	959	3

Fonds de placement en actions internationales nº 1
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts, de contrats ou d'actions, les valeurs nominales ou les prix contractuels)

Au 31 décembre 2021

Tableau des contrats dérivés

Contrats de change à terme

		Monnaie achetée		Monnaie vendue		
Prix contractuel	Date de règlement	Monnaie	Valeur au 31 décembre	Monnaie	Valeur au 31 décembre	Profit (perte) latent
Actifs dérivés (suite)						
1,0916	16 mars 2022	Franc suisse	293	Dollar américain	290	3
1,3212	16 mars 2022	Livre sterling	51	Dollar américain	48	3
9,1024	16 mars 2022	Couronne norvégienne	61	Dollar américain	59	2
1,1365	16 mars 2022	Euro	441	Dollar américain	439	2
1,0877	16 mars 2022	Franc suisse	118	Dollar américain	116	2
1,0912	16 mars 2022	Franc suisse	131	Dollar américain	130	1
1,1322	16 mars 2022	Euro	124	Dollar américain	123	1
1,1363	16 mars 2022	Euro	270	Dollar américain	269	1
1,0885	16 mars 2022	Franc suisse	79	Dollar américain	78	1
1,3423	16 mars 2022	Livre sterling	57	Dollar américain	56	1
9,0749	16 mars 2022	Couronne suédoise	107	Dollar américain	106	1
1,0917	16 mars 2022	Franc suisse	49	Dollar américain	48	-
1,1366	16 mars 2022	Euro	81	Dollar américain	81	-
1,1364	16 mars 2022	Euro	9	Dollar américain	9	-
					Actifs dérivés	**140**
0,7809	19 janvier 2022	Dollar américain	16	Dollar canadien	16	-
1,3726	19 janvier 2022	Dollar australien	153	Dollar américain	154	-
1,2577	19 janvier 2022	Dollar canadien	187	Dollar américain	188	(1)
Passifs dérivés (suite)						
1,2595	19 janvier 2022	Dollar canadien	317	Dollar américain	318	(1)
1,2578	19 janvier 2022	Dollar canadien	241	Dollar américain	242	(1)
1,4363	19 janvier 2022	Dollar néo-zélandais	73	Dollar américain	75	(2)
1,4022	19 janvier 2022	Dollar américain	49	Dollar australien	50	(2)
0,7809	19 janvier 2022	Dollar américain	146	Dollar canadien	148	(2)
1,2578	19 janvier 2022	Dollar canadien	470	Dollar américain	473	(2)
1,4050	19 janvier 2022	Dollar américain	109	Dollar australien	113	(4)
1,3724	19 janvier 2022	Dollar australien	2 435	Dollar américain	2 441	(6)
0,7810	19 janvier 2022	Dollar américain	615	Dollar canadien	622	(8)
7,7832	16 février 2022	Dollar de Hong Kong	44	Dollar américain	45	-
7,8017	16 février 2022	Dollar américain	12	Dollar de Hong Kong	12	-
1 187,8101	16 février 2022	Won sud-coréen	46	Dollar américain	46	-
7,7830	16 février 2022	Dollar de Hong Kong	102	Dollar américain	102	-
1 189,6000	16 février 2022	Won sud-coréen	131	Dollar américain	131	-
1 185,6000	16 février 2022	Won sud-coréen	42	Dollar américain	43	-
1 175,1502	16 février 2022	Won sud-coréen	23	Dollar américain	23	-
1 180,7000	16 février 2022	Won sud-coréen	55	Dollar américain	56	(1)
1 183,6500	16 février 2022	Won sud-coréen	105	Dollar américain	106	(1)
113,6505	16 février 2022	Yen japonais	62	Dollar américain	63	(1)
6,4446	16 février 2022	Dollar américain	12	Yuan renminbi chinois	13	(1)

Fonds de placement en actions internationales nº 1
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts, de contrats ou d'actions, les valeurs nominales ou les prix contractuels)

Au 31 décembre 2021

Tableau des contrats dérivés

Contrats de change à terme

		Monnaie achetée		Monnaie vendue		
Prix contractuel	**Date de règlement**	**Monnaie**	**Valeur au 31 décembre**	**Monnaie**	**Valeur au 31 décembre**	**Profit (perte) latent**
Passifs dérivés (suite)						
7,7832	16 février 2022	Dollar de Hong Kong	567	Dollar américain	568	(1)
1 183,9500	16 février 2022	Won sud-coréen	156	Dollar américain	158	(1)
113,9497	16 février 2022	Yen japonais	121	Dollar américain	123	(1)
113,6470	16 février 2022	Yen japonais	178	Dollar américain	181	(3)
113,6555	16 février 2022	Yen japonais	282	Dollar américain	286	(4)
113,6120	16 février 2022	Yen japonais	410	Dollar américain	416	(7)
113,6555	16 février 2022	Yen japonais	953	Dollar américain	968	(15)
113,6630	16 février 2022	Yen japonais	1 161	Dollar américain	1 179	(18)
9,0216	16 mars 2022	Couronne suédoise	103	Dollar américain	103	-
9,0202	16 mars 2022	Couronne suédoise	122	Dollar américain	122	-
9,0186	16 mars 2022	Couronne suédoise	118	Dollar américain	119	-
9,0211	16 mars 2022	Couronne suédoise	187	Dollar américain	188	-
1,3314	16 mars 2022	Dollar américain	42	Livre sterling	43	(1)
1,1304	16 mars 2022	Dollar américain	101	Euro	102	(1)
1,1365	16 mars 2022	Dollar américain	329	Euro	330	(1)
1,1366	16 mars 2022	Dollar américain	372	Euro	374	(2)
1,1364	16 mars 2022	Dollar américain	374	Euro	376	(2)
9,0225	16 mars 2022	Couronne suédoise	674	Dollar américain	675	(2)
1,1365	16 mars 2022	Dollar américain	431	Euro	432	(2)
1,1366	16 mars 2022	Dollar américain	561	Euro	563	(2)
1,1305	16 mars 2022	Dollar américain	207	Euro	209	(2)
1,1365	16 mars 2022	Dollar américain	616	Euro	618	(2)
1,3313	16 mars 2022	Dollar américain	96	Livre sterling	99	(3)
1,3316	16 mars 2022	Dollar américain	104	Livre sterling	107	(3)
1,0913	16 mars 2022	Dollar américain	306	Franc suisse	309	(3)
1,1317	16 mars 2022	Dollar américain	306	Euro	310	(3)
1,3316	16 mars 2022	Dollar américain	388	Livre sterling	398	(10)
1,3317	16 mars 2022	Dollar américain	860	Livre sterling	883	(22)
1,3316	16 mars 2022	Dollar américain	1 013	Livre sterling	1 039	(27)
					Passifs dérivés	**(171)**
Total des contrats de change à terme						**(31)**

Total des instruments dérivés à la juste valeur		**(31)**
Coûts de transaction (se reporter aux notes annexes – note 2)	**(74)**	
Total des placements	**38 513**	**44 858**

Fonds de placement en actions internationales nº 1
Notes annexes du tableau des placements
(en milliers de $ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds de placement en actions internationales nº 1 (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2021, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2021

Devise	**Placements**	**Trésorerie, dépôts à court terme et découverts**	**Total***	**Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats**
Euro	**15 187 $**	**— $**	**15 187 $**	**152 $**
Yen japonais	**10 590**	**10**	**10 600**	**106**
Livre sterling (Royaume-Uni)	**5 414**	**—**	**5 414**	**54**
Dollar américain	**1 598**	**451**	**2 049**	**20**
Autres devises	**11 983**	**—**	**11 983**	**120**
Total	**44 772 $**	**461 $**	**45 233 $**	**452 $**
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			**99,6 %**	**1,0 %**

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

2020

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Euro	16 247 $	— $	16 247 $	162 $
Yen japonais	12 112	—	12 112	121
Livre sterling (Royaume-Uni)	6 461	23	6 484	65
Franc suisse	3 598	—	3 598	36
Autres devises	8 937	(137)	8 800	88
Total	47 355 $	(114) $	47 241 $	472 $
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			99,5 %	1,0 %

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

D. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2021, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 449 $ (473 $ au 31 décembre 2020) ou d'environ 1,0 % (1,0 % au 31 décembre 2020) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs et des passifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

	2021			
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
Actions	**28 731 $**	**16 158 $**	**— $**	**44 889 $**
Instruments dérivés	**—**	**140**	**—**	**140**
Total des actifs évalués à la juste valeur	**28 731 $**	**16 298 $**	**— $**	**45 029 $**
Passifs évalués à la juste valeur				
Instruments dérivés	**— $**	**171 $**	**— $**	**171 $**
Actif net attribuable aux titulaires de contrats évalué à la juste valeur	**28 731 $**	**16 127 $**	**— $**	**44 858 $**

	2020			
	Actifs et passifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	3 845 $	43 433 $	— $	47 278 $
Instruments dérivés [1]	—	484	—	484
Total des actifs évalués à la juste valeur	3 845 $	43 917 $	— $	47 762 $
Passifs évalués à la juste valeur				
Instruments dérivés	— $	339 $	— $	339 $
Actif net attribuable aux titulaires de contrats évalué à la juste valeur	3 845 $	43 578 $	— $	47 423 $

[1] Compte non tenu de garanties de 141 $ reçues de contreparties.

Conformément à sa méthode d'évaluation, le Fonds applique des facteurs d'ajustement de la juste valeur aux cours du marché pour certaines actions autres que nord-américaines lorsque les fluctuations intrajournalières des Bourses nord-américaines dépassent les seuils de tolérance prédéfinis. Les facteurs d'ajustement sont appliqués pour permettre l'estimation de l'incidence qu'auraient sur les justes valeurs des événements se produisant entre la clôture des marchés boursiers à l'extérieur de l'Amérique du Nord et la clôture du marché pour le Fonds. Si les facteurs d'ajustement de la juste valeur sont appliqués, les actions autres que nord-américaines sont classées dans le niveau 2. Par conséquent, les actions autres que nord-américaines ont été fréquemment transférées entre le niveau 1 (cours du marché non ajustés) et le niveau 2 (cours du marché ajustés). Au 31 décembre 2021, ces titres étaient classés dans le niveau 2 (niveau 2 au 31 décembre 2020).

Fonds de placement en actions internationales nº 1

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Placement seulement	**—**	—	—	2 233	2 277	**—**	—	—	94	109
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**18 598**	21 948	24 850	28 974	33 071	**8 861**	9 845	10 323	10 278	13 694
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**26 824**	30 688	36 118	43 836	51 587	**13 452**	14 489	15 792	16 367	22 498
Gestion de l'actif (IC)	**8 201**	9 200	9 750	11 415	13 882	**2 648**	2 759	2 671	2 634	3 690
Police avec garantie de 75/75	**76 418**	58 563	66 604	77 332	64 881	**1 638**	1 182	1 245	1 234	1 210
Police avec garantie de 75/100	**49 329**	57 244	65 174	69 294	62 106	**1 026**	1 124	1 187	1 080	1 134
Police avec garantie de 100/100	**6 786**	7 692	6 262	6 418	6 590	**133**	143	109	96	116
Police avec garantie de 75/75 SP1	**86 271**	50 955	54 046	71 181	84 114	**1 899**	1 050	1 026	1 148	1 577
Police avec garantie de 75/100 SP1	**42 694**	45 380	50 755	54 369	56 987	**912**	911	941	859	1 049
Police avec garantie de 100/100 SP1	**736**	306	204	132	64	**15**	6	4	2	1
Police avec garantie de 75/75 SP2	**127 287**	139 854	158 173	202 425	216 203	**3 542**	3 559	3 620	3 843	4 655
Police avec garantie de 75/100 SP2	**14 326**	15 439	19 082	14 258	11 009	**399**	393	437	271	237
Police avec garantie de 100/100 SP2	**607**	625	642	660	680	**17**	16	15	13	15
Police avec garantie de 75/75 SP	**9 686**	44 628	43 865	22 038	—	**115**	491	442	188	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**4 794**	3 339	3 416	—	—	**56**	37	34	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**87 142**	139 334	123 085	72 324	—	**1 049**	1 554	1 251	618	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**389**	391	394	—	—	**5**	4	4	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					Augmentation (diminution) par part ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Placement seulement	**—**	—	—	42,11	47,78	**—**	—
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**476,45**	448,56	415,40	354,72	414,06	**27,89**	33,16
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**501,48**	472,13	437,22	373,36	436,12	**29,35**	34,91
Gestion de l'actif (IC)	**322,92**	299,89	273,95	230,77	265,79	**23,03**	25,94
Police avec garantie de 75/75	**21,44**	20,19	18,69	15,96	18,65	**1,25**	1,50
Police avec garantie de 75/100	**20,81**	19,63	18,22	15,59	18,26	**1,18**	1,41
Police avec garantie de 100/100	**19,64**	18,62	17,35	14,92	17,54	**1,02**	1,27
Police avec garantie de 75/75 SP1	**22,01**	20,61	18,99	16,13	18,75	**1,40**	1,62
Police avec garantie de 75/100 SP1	**21,36**	20,06	18,54	15,79	18,41	**1,30**	1,52
Police avec garantie de 100/100 SP1	**20,52**	19,35	17,95	15,36	17,98	**1,17**	1,40
Police avec garantie de 75/75 SP2	**27,83**	25,44	22,89	18,98	21,53	**2,39**	2,55
Police avec garantie de 75/100 SP2	**27,83**	25,45	22,89	18,98	21,53	**2,38**	2,56
Police avec garantie de 100/100 SP2	**27,83**	25,44	22,89	18,98	21,53	**2,39**	2,55
Police avec garantie de 75/75 SP	**11,82**	11,01	10,09	8,52	—	**0,81**	0,92
Police avec garantie de 75/100 SP	**11,74**	10,95	10,06	—	—	**0,79**	0,89
Police avec garantie de 75/75 SPP	**12,04**	11,15	10,16	8,54	—	**0,89**	0,99
Police avec garantie de 75/100 SPP	**11,93**	11,08	10,12	—	—	**0,85**	0,96

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Instruments dérivés

Les dérivés sont classés et évalués à la juste valeur. Les dérivés sont évalués en fonction des transactions sur le marché et d'autres données de marché, lorsque cela est possible, y compris les données utilisées comme intrants dans les modèles, les cours obtenus auprès de courtiers, de contrepartistes ou d'autres sources de prix dont le degré de transparence est jugé raisonnable. Lorsque des modèles sont utilisés, leur sélection est fonction des modalités contractuelles et des risques propres à chaque instrument, ainsi que de la disponibilité des données sur les prix du marché. En général, la Compagnie utilise des modèles similaires pour évaluer des instruments similaires. Les modèles d'évaluation nécessitent l'utilisation de différentes données, notamment les modalités contractuelles, les taux et les prix de marché, les courbes des taux et du crédit, l'estimation de la volatilité, les taux de remboursement anticipé et les corrélations entre ces données.

g) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

h) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

Produits (pertes) divers

Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

i) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

j) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

k) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

l) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

m) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

n) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

o) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Placement seulement** sont offertes aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes collectifs enregistrés au Canada;
- les régimes non enregistrés.

3. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :

- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :

- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts **de catégorie Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de placement Portefeuille. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

7. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les contrats dérivés, incluant les contrats de change à terme, les contrats à terme normalisés et les contrats de swap sur actions, sont évalués selon le profit ou la perte qui résulterait de la liquidation de la position à la date de clôture. Les options sont comptabilisées à la juste valeur à la date de présentation de l'information financière. Le Fonds peut avoir recours à des contrats dérivés comme couverture contre les pertes causées par les variations des cours des titres, des taux d'intérêt, des taux de change et/ou d'autres risques. Le Fonds peut aussi avoir recours à des contrats dérivés à des fins autres que de couverture, pour investir indirectement dans les marchés financiers ou obtenir une exposition aux devises, à condition que le recours à ces contrats dérivés soit conforme aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds. L'exposition au risque de change peut être directe ou indirecte, et elle peut viser la totalité ou une partie du risque de change découlant d'un placement ou d'un groupe de placements existant. Les profits ou les pertes découlant des contrats dérivés sont comptabilisés à titre de composante du profit net (de la perte nette) sur placements.

À la date de clôture, le profit (la perte) latent sur contrats dérivés est présenté dans l'état de la situation financière du fonds.

Au besoin, le fonds a recours à des ententes de garanties pour gérer le risque de crédit lié aux dérivés. Le montant et le type de garantie exigés sont fonction de l'évaluation du risque de crédit de la contrepartie. Des lignes directrices ont été mises en œuvre par le fonds relativement aux types de garanties acceptables et aux paramètres d'évaluation connexes. Le gestionnaire du fonds surveille la valeur de la garantie et exige au besoin une garantie additionnelle.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

[(1)] Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Putnam Investments. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

9. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Le Fonds a ajusté les chiffres comparatifs présentés au poste Dividendes reçus. L'ajustement a eu une incidence seulement sur les renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie, mais aucune incidence sur les montants présentés dans les états financiers, ni sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds.

Fonds de placement en actions internationales nº 1

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**2,92**	2,92	2,92	2,94	3,14
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**2,92**	2,92	2,92	2,94	2,92
Gestion de l'actif (IC)	**1,55**	1,55	1,55	1,57	1,67
Police avec garantie de 75/75	**2,91**	2,92	2,92	2,93	2,91
Police avec garantie de 75/100	**3,14**	3,14	3,14	3,17	3,18
Police avec garantie de 100/100	**3,58**	3,57	3,58	3,60	3,60
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2,40**	2,40	2,41	2,44	2,46
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,68**	2,68	2,68	2,73	2,79
Police avec garantie de 100/100 SP1	**3,12**	3,10	3,09	3,14	3,22
Police avec garantie de 75/75 SP	**1,83**	1,82	1,82	1,82	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**2,04**	2,04	2,03	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**1,31**	1,31	1,31	1,31	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**1,58**	1,57	1,58	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**87,36**	106,96	74,04	66,69	60,83

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS D'OCCASIONS D'INVESTISSEMENT INTERNATIONAL 8.07JPMF

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'occasions d'investissement international 8.07JPMF (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds d’occasions d’investissement international 8.07JPMF

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : J.P. Morgan Asset Management

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**1 618 $**	1 653 $
Revenu de placement à recevoir et couru	**19**	27
Montant à recevoir de La Compagnie d’Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	**—**	—
Montant à recevoir des courtiers	**48**	48
Montant à recevoir de tiers	**82**	83
Placements		
Obligations	**—**	—
Actions	**139 060**	127 714
Parts de fonds de placement	**—**	—
Total des placements	**139 060**	127 714
Total de l’actif	**140 827 $**	129 525 $
Passif		
Découverts	**— $**	— $
Montant à payer à La Compagnie d’Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	**41**	789
Montant à payer aux courtiers	**48**	48
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Total du passif, à l’exclusion de l’actif net attribuable aux titulaires de contrats	**89**	837
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**140 738 $**	128 688 $

État du résultat global

Pour l’exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**15 368 $**	25 222 $
Produits (pertes) divers	**(114)**	132
Total des produits	**15 254**	25 354
Charges		
Frais de gestion (note 7)	**688**	580
Coût de transaction	**69**	85
Retenues d’impôt à la source	**223**	174
Autres	**73**	63
Total des charges	**1 053**	902
Augmentation (diminution) nette de l’actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**14 201 $**	24 452 $

État des variations de l’actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l’exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l’exercice	**128 688 $**	89 598 $
Dépôts des titulaires de contrats	**21 854**	43 244
Retraits des titulaires de contrats	**(24 005)**	(28 606)
Augmentation (diminution) de l’actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**14 201**	24 452
Variation de l’actif net attribuable aux titulaires de contrats	**12 050**	39 090
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l’exercice	**140 738 $**	128 688 $

Fonds d’occasions d’investissement international 8.07JPMF

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
		(note 8)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d’exploitation		
Augmentation (diminution) de l’actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**14 201 $**	24 452 $
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	**(8 816)**	(6 662)
(Profits) pertes latents	**(4 870)**	(17 184)
Produit brut de la cession d’actifs	**42 954**	41 664
Paiements bruts pour achats d’actifs	**(40 614)**	(56 441)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	**8**	(8)
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d’Assurance du Canada sur la Vie	**(748)**	774
Variation des montants à recevoir de (payer à des) tiers	**1**	(1)
	2 116	(13 406)
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**21 854**	43 244
Retraits des titulaires de contrats	**(24 005)**	(28 606)
	(2 151)	14 638
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**(35)**	1 232
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l’exercice	**1 653**	421
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l’exercice	**1 618 $**	1 653 $
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Dividendes reçus	**1 690 $**	1 368 $

Fonds d'occasions d'investissement international 8.07JPMF
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires américaines			
Consommation discrétionnaire			
MercadoLibre Inc.	660	1 249	1 125
Total des actions ordinaires américaines		1 249	1 125
Actions ordinaires mondiales			
Australie			
IDP Education Ltd.	50 480	761	1 609
Îles Caïmans			
Alibaba Group Holding Ltd.	55 792	1 665	1 076
Bilibili Inc.	12 568	1 526	731
Budweiser Brewing Co. APAC Ltd.	349 800	1 517	1 161
Sea Ltd., CAAE	6 710	823	1 899
Tencent Holdings Ltd.	16 700	1 038	1 238
Danemark			
Coloplast AS	7 741	1 717	1 712
Genmab AS	3 249	863	1 644
Novo Nordisk AS	37 611	2 483	5 315
Orsted AS	10 523	1 722	1 708
Finlande			
Kone OYJ	19 088	1 583	1 716
France			
Capgemini SA	8 254	1 901	2 560
L'Oréal SA	6 373	2 298	3 824
LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton SE	5 555	2 917	5 812
Safran SA	12 805	1 807	1 984
Schneider Electric SA	14 047	2 785	3 486
Allemagne			
adidas AG	7 325	2 620	2 670
Delivery Hero SE	13 248	1 133	1 870
Sartorius AG	1 784	825	1 526
Symrise AG	10 334	1 431	1 938
Zalando SE	15 051	1 128	1 543

Fonds d’occasions d’investissement international 8.07JPMF
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d’actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d’actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires mondiales (suite)			
Hong Kong			
AIA Group Ltd.	252 800	2 626	3 224
Hong Kong Exchanges and Clearing Ltd.	40 600	2 053	3 000
Inde			
HDFC Bank Ltd., CAAE	18 602	1 246	1 530
Irlande			
Linde PLC (€)	5 969	1 362	2 628
Japon			
Daikin Industries Ltd.	8 500	1 365	2 439
Hoya Corp.	17 100	2 180	3 207
Keyence Corp.	5 500	1 921	4 371
Kyowa Kirin Co. Ltd.	37 700	1 469	1 300
Makita Corp.	26 700	1 485	1 434
Shimano Inc.	5 100	1 096	1 714
SMC Corp.	2 800	1 509	2 389
Sony Group Corp.	25 500	2 202	4 077
Sysmex Corp.	11 000	1 426	1 874
Tokyo Electron Ltd.	4 700	2 536	3 403
Jersey			
Ferguson PLC	11 690	1 840	2 622
Luxembourg			
InPost SA	65 447	1 648	998
Pays-Bas			
Adyen BV	806	1 116	2 665
argenx SE	4 074	1 107	1 820
ASML Holding NV	7 522	1 909	7 581
Singapour			
DBS Group Holdings Ltd.	74 100	2 104	2 270
Corée du Sud			
Samsung Electronics Co. Ltd.	22 400	2 026	1 858

Fonds d'occasions d'investissement international 8.07JPMF
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires mondiales (suite)			
Suède			
Assa Abloy AB	58 863	1 764	2 260
Atlas Copco AB, cat. A	34 416	1 384	3 011
Suisse			
Lonza Group AG	3 054	1 485	3 215
Nestlé SA	35 372	4 317	6 248
Partners Group Holding AG	982	1 220	2 046
Straumann Holding AG	678	1 027	1 810
Taïwan			
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd., CAAE	11 534	805	1 755
Royaume-Uni			
Allfunds Group PLC	55 649	1 391	1 385
Diageo PLC	67 272	3 283	4 648
Intertek Group PLC	18 892	1 331	1 821
London Stock Exchange Group PLC	16 261	1 617	1 929
Oxford Nanopore Technologies PLC	96 622	1 131	1 154
RELX PLC	78 636	2 132	3 227
Total des actions ordinaires mondiales		93 656	137 935
Total des actions		94 905	139 060
Coûts de transaction (se reporter aux notes annexes – note 2)		(115)	
Total des placements		94 790	139 060

Fonds d’occasions d’investissement international 8.07JPMF
Notes annexes du tableau des placements
(en milliers de $ canadiens)

Introduction

L’objectif du Fonds d’occasions d’investissement international 8.07JPMF (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d’un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d’autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d’intérêt et l’autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu’il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l’exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021 et les regroupe par type d’actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d’Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu’un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu’elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d’équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l’égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l’absence d’acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d’un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d’intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d’un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l’émetteur.

C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2021, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2021

Devise	**Placements**	**Trésorerie, dépôts à court terme et découverts**	**Total***	**Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats**
Euro	**49 233 $**	**— $**	**49 233 $**	**492 $**
Yen japonais	**26 208**	**—**	**26 208**	**262**
Franc suisse	**13 319**	**—**	**13 319**	**133**
Livre sterling (Royaume-Uni)	**12 174**	**—**	**12 174**	**122**
Autres devises	**38 126**	**27**	**38 153**	**382**
Total	**139 060 $**	**27 $**	**139 087 $**	**1 391 $**
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			**98,8 %**	**1,0 %**

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

2020

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Euro	40 212 $	— $	40 212 $	402 $
Yen japonais	20 919	—	20 919	209
Franc suisse	17 672	—	17 672	177
Dollar de Hong Kong	12 825	—	12 825	128
Autres devises	36 086	—	36 086	361
Total	127 714 $	— $	127 714 $	1 277 $
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			99,2 %	1,0 %

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

D. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2021, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ1 391 $ (1 277 $ au 31 décembre 2020) ou d'environ 1,0 % (1,0 % au 31 décembre 2020) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

	2021			
	Actifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
Actions	**70 765 $**	**68 295 $**	**— $**	**139 060 $**
Total des actifs évalués à la juste valeur	**70 765 $**	**68 295 $**	**— $**	**139 060 $**

	2020			
	Actifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	8 836 $	118 878 $	— $	127 714 $
Total des actifs évalués à la juste valeur	8 836 $	118 878 $	— $	127 714 $

Conformément à sa méthode d'évaluation, le Fonds applique des facteurs d'ajustement de la juste valeur aux cours du marché pour certaines actions autres que nord-américaines lorsque les fluctuations intrajournalières des Bourses nord-américaines dépassent les seuils de tolérance prédéfinis. Les facteurs d'ajustement sont appliqués pour permettre l'estimation de l'incidence qu'auraient sur les justes valeurs des événements se produisant entre la clôture des marchés boursiers à l'extérieur de l'Amérique du Nord et la clôture du marché pour le Fonds. Si les facteurs d'ajustement de la juste valeur sont appliqués, les actions autres que nord-américaines sont classées dans le niveau 2. Par conséquent, les actions autres que nord-américaines ont été fréquemment transférées entre le niveau 1 (cours du marché non ajustés) et le niveau 2 (cours du marché ajustés). Au 31 décembre 2021, ces titres étaient classés dans le niveau 2 (niveau 2 au 31 décembre 2020).

Fonds d'occasions d'investissement international 8.07JPMF

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Placement seulement	**31 646**	26 348	642	694	773	**22 465**	16 880	323	275	340
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**6 295**	7 291	7 351	8 684	9 930	**4 230**	4 557	3 722	3 566	4 668
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**9 066**	11 020	11 369	13 234	15 041	**6 369**	7 202	6 019	5 682	7 397
Gestion de l'actif (IC)	**1 571**	1 303	1 786	2 385	2 712	**740**	564	617	660	847
Police avec garantie de 75/75	**111 730**	110 543	105 022	127 705	97 330	**3 581**	3 296	2 536	2 501	2 184
Police avec garantie de 75/100	**110 860**	130 271	143 567	161 705	143 656	**3 441**	3 772	3 376	3 092	3 155
Police avec garantie de 100/100	**10 974**	12 670	12 782	19 190	19 226	**322**	348	287	351	406
Police avec garantie de 75/75 SP1	**80 929**	89 958	64 277	94 909	91 687	**2 393**	2 461	1 417	1 688	1 859
Police avec garantie de 75/100 SP1	**107 779**	101 554	87 747	100 488	68 166	**3 070**	2 688	1 879	1 743	1 352
Police avec garantie de 100/100 SP1	**6 700**	8 871	6 658	6 723	8 084	**182**	225	137	113	156
Police avec garantie de 75/75 SP2	**44 610**	52 010	49 049	63 373	51 584	**1 682**	1 770	1 311	1 332	1 205
Police avec garantie de 75/100 SP2	**83 022**	100 298	87 728	99 626	122 235	**3 131**	3 413	2 345	2 095	2 855
Police avec garantie de 100/100 SP2	**418**	431	444	457	1 177	**16**	15	12	10	27
Police avec garantie de 75/75 SP	**6 604**	7 374	8 251	3 466	—	**97**	100	89	30	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**11 417**	10 618	10 710	4 309	—	**166**	142	115	37	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**7 202**	5 668	—	—	—	**108**	78	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**—**	—	290	—	—	**—**	—	3	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					Augmentation (diminution) par part ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Placement seulement	**709,90**	640,68	503,49	396,17	440,16	**69,22**	137,19
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**671,94**	625,06	506,33	410,69	470,06	**46,88**	118,73
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**702,53**	653,51	529,38	429,38	491,81	**49,02**	124,13
Gestion de l'actif (IC)	**470,96**	432,33	345,59	276,61	312,51	**38,63**	86,74
Police avec garantie de 75/75	**32,05**	29,81	24,15	19,59	22,44	**2,24**	5,66
Police avec garantie de 75/100	**31,04**	28,95	23,52	19,12	21,96	**2,09**	5,43
Police avec garantie de 100/100	**29,36**	27,50	22,43	18,32	21,13	**1,86**	5,07
Police avec garantie de 75/75 SP1	**29,56**	27,36	22,05	17,79	20,27	**2,20**	5,31
Police avec garantie de 75/100 SP1	**28,49**	26,46	21,41	17,34	19,84	**2,03**	5,05
Police avec garantie de 100/100 SP1	**27,17**	25,37	20,62	16,79	19,30	**1,80**	4,75
Police avec garantie de 75/75 SP2	**37,71**	34,02	26,73	21,03	23,35	**3,69**	7,29
Police avec garantie de 75/100 SP2	**37,71**	34,02	26,73	21,03	23,35	**3,69**	7,29
Police avec garantie de 100/100 SP2	**37,71**	34,02	26,73	21,03	23,35	**3,69**	7,29
Police avec garantie de 75/75 SP	**14,67**	13,50	10,81	8,68	—	**1,17**	2,69
Police avec garantie de 75/100 SP	**14,54**	13,41	10,77	8,66	—	**1,13**	2,64
Police avec garantie de 75/75 SPP	**14,94**	13,67	—	—	—	**1,27**	2,77
Police avec garantie de 75/100 SPP	**—**	—	10,84	—	—	**—**	—

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Produits (pertes) divers
Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

h) Compensation des instruments financiers
Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers
Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers
Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

k) Autres charges
Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

l) Attribution des revenus
Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

n) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Placement seulement** sont offertes aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes collectifs enregistrés au Canada;
- les régimes non enregistrés.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :
- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

3. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :
- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts **de catégorie Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de placement Portefeuille. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

(1) Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

8. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Le Fonds a ajusté les chiffres comparatifs présentés au poste Dividendes reçus. L'ajustement a eu une incidence seulement sur les renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie, mais aucune incidence sur les montants présentés dans les états financiers, ni sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds.

Fonds d'occasions d'investissement international 8.07JPMF

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**3,06**	3,06	3,08	3,09	3,28
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**3,06**	3,06	3,08	3,08	3,06
Gestion de l'actif (IC)	**1,73**	1,74	1,74	1,75	1,85
Police avec garantie de 75/75	**3,06**	3,06	3,08	3,07	3,05
Police avec garantie de 75/100	**3,33**	3,33	3,34	3,34	3,32
Police avec garantie de 100/100	**3,75**	3,75	3,77	3,77	3,74
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2,54**	2,54	2,55	2,56	2,52
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,93**	2,93	2,94	2,94	2,92
Police avec garantie de 100/100 SP1	**3,43**	3,43	3,44	3,45	3,42
Police avec garantie de 75/75 SP	**1,96**	1,96	1,96	1,95	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**2,22**	2,22	2,23	2,22	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**1,43**	1,43	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**—**	—	1,83	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**30,11**	40,92	25,29	43,35	20,49

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS D'ACTIONS INTERNATIONALES 13.01JPMF

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds d'actions internationales 13.01JPMF (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds d’actions internationales 13.01JPMF

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : J.P. Morgan Asset Management

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**1 633 $**	2 014 $
Revenu de placement à recevoir et couru	**41**	50
Montant à recevoir de La Compagnie d’Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	**145**	33
Montant à recevoir des courtiers	**—**	—
Montant à recevoir de tiers	**71**	71
Placements		
Obligations	**—**	—
Actions	**125 140**	109 811
Parts de fonds de placement	**—**	—
Total des placements	**125 140**	109 811
Total de l’actif	**127 030 $**	111 979 $
Passif		
Découverts	**— $**	— $
Montant à payer à La Compagnie d’Assurance du Canada sur la Vie (note 7)	**—**	—
Montant à payer aux courtiers	**—**	—
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Total du passif, à l’exclusion de l’actif net attribuable aux titulaires de contrats	**—**	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**127 030 $**	111 979 $

État du résultat global

Pour l’exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**13 769 $**	13 474 $
Produits (pertes) divers	**(79)**	66
Total des produits	**13 690**	13 540
Charges		
Frais de gestion (note 7)	**253**	240
Coût de transaction	**71**	102
Retenues d’impôt à la source	**326**	248
Autres	**28**	27
Total des charges	**678**	617
Augmentation (diminution) nette de l’actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**13 012 $**	12 923 $

État des variations de l’actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l’exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l’exercice	**111 979 $**	114 629 $
Dépôts des titulaires de contrats	**21 255**	20 101
Retraits des titulaires de contrats	**(19 216)**	(35 674)
Augmentation (diminution) de l’actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**13 012**	12 923
Variation de l’actif net attribuable aux titulaires de contrats	**15 051**	(2 650)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l’exercice	**127 030 $**	111 979 $

Fonds d’actions internationales 13.01JPMF

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
		(note 8)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d’exploitation		
Augmentation (diminution) de l’actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**13 012 $**	12 923 $
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	**(6 728)**	(6 773)
(Profits) pertes latents	**(3 999)**	(4 269)
Produit brut de la cession d’actifs	**34 419**	56 256
Paiements bruts pour achats d’actifs	**(39 021)**	(41 161)
Variation du revenu de placement à recevoir et couru	**9**	18
Variation des montants à recevoir de (payer à) La Compagnie d’Assurance du Canada sur la Vie	**(112)**	(260)
	(2 420)	16 734
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**21 255**	20 101
Retraits des titulaires de contrats	**(19 216)**	(35 674)
	2 039	(15 573)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**(381)**	1 161
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l’exercice	**2 014**	853
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l’exercice	**1 633 $**	2 014 $
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Dividendes reçus	**3 051 $**	2 450 $

Fonds d'actions internationales 13.01JPMF
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires mondiales			
Australie			
BHP Group Ltd.	53 122	1 540	2 030
Autriche			
Erste Group Bank AG	22 332	946	1 327
Belgique			
KBC Group NV	15 781	1 458	1 716
Îles Caïmans			
Sea Ltd., CAAE	3 106	901	879
Tencent Holdings Ltd.	11 700	725	867
Danemark			
Carlsberg AS	6 567	1 264	1 426
Coloplast AS	4 059	915	898
Genmab AS	1 613	808	816
Novo Nordisk AS	27 721	1 816	3 917
Orsted AS	4 949	774	803
Finlande			
Kone OYJ	14 390	1 199	1 293
France			
AXA SA	42 793	1 335	1 613
BNP Paribas SA	17 577	1 354	1 537
Capgemini SA	7 433	1 250	2 305
Kering SA	1 648	1 327	1 676
L'Oréal SA	3 536	1 345	2 122
LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton SE	3 130	1 109	3 277
Pernod Ricard SA*	4 958	760	1 509
Safran SA	8 296	1 131	1 285
Schneider Electric SA	11 467	1 230	2 846
TotalEnergies SE	50 048	3 351	3 214
Vinci SA	13 788	1 868	1 843

* L'émetteur de ce titre et l'émetteur du Fonds sont des sociétés liées.

Fonds d'actions internationales 13.01JPMF
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d'actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d'actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires mondiales (suite)			
Allemagne			
adidas AG	4 181	1 459	1 524
Allianz SE	5 996	1 323	1 792
Delivery Hero SE	7 636	1 226	1 078
Deutsche Boerse AG	5 866	1 106	1 242
Muenchener Rueckversicherungs-Gesellschaft AG	3 174	998	1 190
RWE AG	21 963	1 214	1 128
Symrise AG	7 762	1 097	1 455
Volkswagen AG	4 678	1 597	1 195
Hong Kong			
AIA Group Ltd.	162 400	1 685	2 071
Hong Kong Exchanges and Clearing Ltd.	22 400	1 087	1 655
Inde			
HDFC Bank Ltd., CAAE	11 664	480	960
Irlande			
Linde PLC (€)	4 527	980	1 993
Japon			
Daikin Industries Ltd.	5 500	781	1 578
Fanuc Corp.	3 900	834	1 046
Hoya Corp.	11 600	1 512	2 175
Keyence Corp.	3 800	1 429	3 020
Kubota Corp.	44 200	707	1 241
Kyowa Kirin Co. Ltd.	29 400	1 187	1 013
Makita Corp.	18 400	773	988
Nidec Corp.	10 200	864	1 516
Recruit Holdings Co. Ltd.	18 800	941	1 441
Shin-Etsu Chemical Co. Ltd.	6 800	639	1 489
SMC Corp.	2 000	966	1 706
Sony Group Corp.	17 000	1 342	2 718
Sysmex Corp.	6 600	849	1 125
Tokyo Electron Ltd.	2 400	846	1 737
Jersey			
Ferguson PLC	10 228	1 284	2 294

Fonds d’actions internationales 13.01JPMF
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d’actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d’actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires mondiales (suite)			
Pays-Bas			
Adyen BV	358	1 020	1 184
ASML Holding NV	3 676	883	3 705
ING Groep NV	69 744	1 083	1 228
Singapour			
DBS Group Holdings Ltd.	68 600	1 597	2 102
Corée du Sud			
Samsung Electronics Co. Ltd., CIAE	788	881	1 636
Espagne			
Iberdrola SA	105 829	1 466	1 568
Industria de Diseno Textil SA	29 008	1 223	1 188
Suède			
Assa Abloy AB	35 605	1 166	1 367
Atlas Copco AB, cat. A	20 486	1 034	1 792
Svenska Handelsbanken AB, cat. A	113 867	1 622	1 553
Volvo AB, série B	43 657	1 237	1 272
Suisse			
Holcim Ltd.	5 953	369	383
Lonza Group AG	1 940	1 370	2 042
Nestlé SA	24 495	2 870	4 327
Straumann Holding AG	375	682	1 001
Taïwan			
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd., CAAE	8 144	382	1 239
Royaume-Uni			
Anglo American PLC	30 877	1 405	1 594
Diageo PLC	41 578	2 036	2 872
GlaxoSmithKline PLC	68 302	1 790	1 878
Intertek Group PLC	11 536	1 085	1 112
Legal & General Group PLC	204 865	947	1 043
London Stock Exchange Group PLC	8 153	796	967
Persimmon PLC	26 049	1 238	1 273

Fonds d’actions internationales 13.01JPMF
Tableau des placements
(en milliers de $ canadiens, sauf les nombres de parts ou d’actions, ou les valeurs nominales)

Au 31 décembre 2021

	Nombre de parts ou d’actions, ou valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Actions ordinaires mondiales (suite)			
Royaume-Uni (suite)			
Prudential PLC	60 830	1 342	1 327
RELX PLC	43 999	1 210	1 806
Rio Tinto PLC	14 309	950	1 198
Smith & Nephew PLC	41 288	1 055	914
Total des actions ordinaires mondiales		90 351	125 140
Total des actions		90 351	125 140
Total des placements		90 351	125 140

Fonds d'actions internationales 13.01JPMF
Notes annexes du tableau des placements
(en milliers de $ canadiens)

Introduction

L'objectif du Fonds d'actions internationales 13.01JPMF (le « Fonds ») en matière de gestion du risque consiste à créer de la valeur pour le titulaire de contrat et à protéger cette valeur. Les activités du Fonds comportent des risques intrinsèques qui sont gérés au moyen d'un processus continu de définition, de mesure et de surveillance, sous réserve de certaines limites de risque et d'autres contrôles. Le processus de gestion du risque est essentiel pour la rentabilité continue du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque de liquidité, au risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et au risque de crédit découlant des instruments financiers qu'il détient.

A. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021 et les regroupe par type d'actif, région ou secteur du marché. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Pour faciliter la gestion des risques, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie) maintient une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le Fonds et avec les règlements applicables.

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables détenues par les titulaires de contrats. Le Fonds maintient des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité lui permettant de respecter ses obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts rachetables.

Certains titres sont non liquides en raison de restrictions juridiques concernant leur revente, de la nature du placement ou simplement de l'absence d'acheteurs intéressés par un titre ou un type de titres en particulier. Certains titres peuvent perdre de leur liquidité par suite d'un changement dans la conjoncture du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou la volatilité du marché, ce qui pourrait nuire à la capacité d'un fonds à vendre de tels titres rapidement.

Conformément à la politique du Fonds, la Compagnie surveille régulièrement les positions de liquidité du Fonds.

C. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Dans le tableau des placements, les instruments financiers sont classés en fonction du pays de l'émetteur.

C. Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous indique les devises dans lesquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2021, exprimée en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Le tableau illustre également l'incidence possible sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien, toute autre variable demeurant constante par ailleurs. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

2021

Devise	**Placements**	**Trésorerie, dépôts à court terme et découverts**	**Total***	**Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats**
Euro	**50 840 $**	**1 $**	**50 841 $**	**508 $**
Yen japonais	**22 793**	**17**	**22 810**	**228**
Livre sterling (Royaume-Uni)	**16 472**	**48**	**16 520**	**165**
Couronne danoise	**7 860**	**11**	**7 871**	**79**
Autres devises	**27 175**	**18**	**27 193**	**272**
Total	**125 140 $**	**95 $**	**125 235 $**	**1 252 $**
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			**98,6 %**	**1,0 %**

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

2020

Devise	Placements	Trésorerie, dépôts à court terme et découverts	Total*	Incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats
Euro	38 313 $	8 $	38 321 $	383 $
Yen japonais	20 228	—	20 228	202
Livre sterling (Royaume-Uni)	16 097	—	16 097	161
Franc suisse	10 707	46	10 753	108
Autres devises	24 466	20	24 486	245
Total	109 811 $	74 $	109 885 $	1 099 $
En pourcentage de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats			98,1 %	1,0 %

**Comprend des instruments monétaires et non monétaires*

D. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. Le risque maximal lié aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Pour le Fonds, l'exposition à l'autre risque de prix découle principalement de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2021, si les cours en vigueur sur les Bourses respectives où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif aurait augmenté (ou diminué) d'environ 1 251 $ (1 098 $ au 31 décembre 2020) ou d'environ 1,0 % (1,0 % au 31 décembre 2020) du total de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats. En pratique, les résultats réels pourraient différer, et l'écart pourrait être important.

Fonds d'actions internationales 13.01JPMF
Notes annexes du tableau des placements
(en milliers de $ canadiens)

E. Classement de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente, ainsi que la hiérarchie de la juste valeur des techniques d'évaluation utilisées par le Fonds pour déterminer cette juste valeur :

	2021			
	Actifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
Actions	**64 767 $**	**60 373 $**	**— $**	**125 140 $**
Total des actifs évalués à la juste valeur	**64 767 $**	**60 373 $**	**— $**	**125 140 $**

	2020			
	Actifs évalués à la juste valeur			
Actifs évalués à la juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	2 446 $	107 365 $	— $	109 811 $
Total des actifs évalués à la juste valeur	2 446 $	107 365 $	— $	109 811 $

Conformément à sa méthode d'évaluation, le Fonds applique des facteurs d'ajustement de la juste valeur aux cours du marché pour certaines actions autres que nord-américaines lorsque les fluctuations intrajournalières des Bourses nord-américaines dépassent les seuils de tolérance prédéfinis. Les facteurs d'ajustement sont appliqués pour permettre l'estimation de l'incidence qu'auraient sur les justes valeurs des événements se produisant entre la clôture des marchés boursiers à l'extérieur de l'Amérique du Nord et la clôture du marché pour le Fonds. Si les facteurs d'ajustement de la juste valeur sont appliqués, les actions autres que nord-américaines sont classées dans le niveau 2. Par conséquent, les actions autres que nord-américaines ont été fréquemment transférées entre le niveau 1 (cours du marché non ajustés) et le niveau 2 (cours du marché ajustés). Au 31 décembre 2021, ces titres étaient classés dans le niveau 2 (niveau 2 au 31 décembre 2020).

Fonds d'actions internationales 13.01JPMF

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds. Les parts des catégories Portefeuille sont réparties entre chaque catégorie, tel qu'il est précisé à la note 3, et ne sont pas incluses dans la présente page.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Placement seulement	**205 574**	211 954	246 721	234 058	247 564	**68 065**	63 004	65 730	51 037	60 063
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**3 538**	3 971	4 566	5 815	6 694	**1 758**	1 823	1 933	2 074	2 733
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**4 504**	5 163	5 741	6 614	7 127	**2 302**	2 439	2 501	2 427	2 996
Gestion de l'actif (IC)	**3 716**	3 840	3 915	4 100	4 498	**1 907**	1 796	1 667	1 451	1 798
Police avec garantie de 75/75	**45 585**	47 426	57 607	69 757	60 678	**1 031**	991	1 111	1 133	1 129
Police avec garantie de 75/100	**34 086**	39 559	45 920	49 845	43 190	**749**	805	864	792	788
Police avec garantie de 100/100	**3 680**	3 915	3 928	3 784	7 018	**77**	76	71	58	123
Police avec garantie de 75/75 SP1	**54 742**	48 873	61 733	69 582	62 952	**1 255**	1 031	1 196	1 131	1 167
Police avec garantie de 75/100 SP1	**22 879**	22 782	28 993	27 494	17 233	**508**	467	548	437	314
Police avec garantie de 100/100 SP1	**2 279**	2 279	2 279	2 279	2 279	**48**	45	42	35	40
Police avec garantie de 75/75 SP2	**53 431**	60 595	74 321	123 187	138 000	**1 557**	1 584	1 741	2 361	2 942
Police avec garantie de 75/100 SP2	**20 311**	20 732	21 758	24 604	28 560	**592**	542	510	472	609
Police avec garantie de 75/75 SP	**493**	951	1 331	585	—	**6**	11	14	5	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**7 639**	7 039	8 065	1 120	—	**97**	82	86	10	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**36 524**	34 550	33 313	—	—	**473**	407	357	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 6)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					Augmentation (diminution) par part ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Placement seulement	**331,10**	297,26	266,41	218,05	242,62	**33,84**	30,85
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**496,79**	459,02	423,42	356,65	408,33	**37,77**	35,60
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**511,15**	472,30	435,66	366,97	420,43	**38,85**	36,64
Gestion de l'actif (IC)	**513,14**	467,85	425,84	353,95	399,83	**45,29**	42,01
Police avec garantie de 75/75	**22,62**	20,90	19,28	16,24	18,61	**1,72**	1,62
Police avec garantie de 75/100	**21,97**	20,35	18,81	15,88	18,24	**1,62**	1,54
Police avec garantie de 100/100	**20,82**	19,36	17,98	15,24	17,57	**1,46**	1,38
Police avec garantie de 75/75 SP1	**22,92**	21,09	19,38	16,25	18,54	**1,83**	1,71
Police avec garantie de 75/100 SP1	**22,20**	20,50	18,89	15,90	18,20	**1,70**	1,61
Police avec garantie de 100/100 SP1	**21,27**	19,73	18,27	15,44	17,75	**1,54**	1,46
Police avec garantie de 75/75 SP2	**29,13**	26,15	23,43	19,17	21,32	**2,98**	2,72
Police avec garantie de 75/100 SP2	**29,13**	26,15	23,43	19,17	21,32	**2,98**	2,72
Police avec garantie de 75/75 SP	**12,77**	11,67	10,64	8,87	—	**1,10**	1,03
Police avec garantie de 75/100 SP	**12,67**	11,60	10,61	8,86	—	**1,07**	0,99
Police avec garantie de 75/75 SPP	**12,95**	11,79	10,71	—	—	**1,16**	1,08

1. LE FONDS

Le Fonds est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La Compagnie est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté dans les évaluations à la juste valeur, dans les notes annexes du tableau des placements.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur déterminée selon les cours acheteurs de clôture du marché, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date d'acquisition, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La juste valeur est déterminée selon le cours de clôture d'un titre à la Bourse reconnue à laquelle le titre se négocie principalement à chaque date de clôture. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la Compagnie détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances spécifiques.

La juste valeur des titres non cotés en Bourse est établie au moyen des cours déterminés par un courtier reconnu pour un titre en particulier. Si, de l'avis du gestionnaire du Fonds, le cours de marché d'un titre se révélait inexact, peu fiable ou difficile à obtenir, la valeur du titre serait estimée au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche par le marché (au moyen de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ajustées au besoin et de la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument substantiellement identique) et l'approche par le résultat (au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation des options qui ont recours le plus possible aux données de marché disponibles et justifiables).

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Dividendes reçus – Cumulés à compter de la date ex-dividende et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Produits (pertes) divers
Les produits (pertes) divers comprennent généralement les variations des taux de change entre les dates de transaction et les dates de règlement, les taux de change sur les soldes bancaires, le revenu tiré du prêt de titres, le revenu provenant de dérivés et les rabais sur les frais de gestion.

h) Compensation des instruments financiers
Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers
Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers
Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

k) Autres charges
Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

l) Attribution des revenus
Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend le revenu de dividendes, les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

n) Coûts de transaction

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges au cours de l'exercice.

3. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Placement seulement** sont offertes aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes collectifs enregistrés au Canada;
- les régimes non enregistrés.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :
- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

3. DESCRIPTION DES PARTS (suite)

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :
- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les parts **de catégorie Portefeuille** sont celles qui appartiennent aux fonds de placement Portefeuille. Chaque fonds Portefeuille est représenté par une catégorie distincte.

Les catégories de parts, et les différents niveaux propres à chacune, sont comptabilisés séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

4. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

6. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

[(1)] Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

7. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

8. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Le Fonds a ajusté les chiffres comparatifs présentés au poste Dividendes reçus. L'ajustement a eu une incidence seulement sur les renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie, mais aucune incidence sur les montants présentés dans les états financiers, ni sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrats du Fonds.

Fonds d'actions internationales 13.01JPMF

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**2,91**	2,91	2,91	2,97	3,25
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**2,91**	2,91	2,91	2,96	3,03
Gestion de l'actif (IC)	**1,58**	1,58	1,58	1,59	1,69
Police avec garantie de 75/75	**2,91**	2,91	2,91	2,96	3,02
Police avec garantie de 75/100	**3,13**	3,14	3,14	3,19	3,28
Police avec garantie de 100/100	**3,55**	3,56	3,56	3,65	3,72
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2,50**	2,50	2,50	2,51	2,50
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,83**	2,84	2,83	2,83	2,84
Police avec garantie de 100/100 SP1	**3,27**	3,28	3,28	3,29	3,28
Police avec garantie de 75/75 SP	**1,80**	1,81	1,79	1,79	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**2,02**	2,02	2,02	2,01	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**1,39**	1,39	1,39	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**29,04**	36,61	28,03	34,43	32,73

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS DE REVENU ÉQUILIBRÉ 18.01CI

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de revenu équilibré 18.01CI (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds de revenu équilibré 18.01CI

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie ltée

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**— $**	— $
Revenu de placement à recevoir et couru	**—**	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à recevoir des courtiers	**—**	—
Montant à recevoir de tiers	**—**	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	**9 135**	9 846
Total des placements	**9 135**	9 846
Total de l'actif	**9 135 $**	9 846 $
Passif		
Découverts	**— $**	— $
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à payer aux courtiers	**—**	—
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**—**	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**9 135 $**	9 846 $

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**1 112 $**	826 $
Produits (pertes) divers	**—**	—
Total des produits	**1 112**	826
Charges		
Frais de gestion (note 8)	**237**	259
Autres	**23**	23
Total des charges	**260**	282
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**852 $**	544 $

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	**9 846 $**	12 232 $
Dépôts des titulaires de contrats	**118**	113
Retraits des titulaires de contrats	**(1 681)**	(3 043)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**852**	544
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**(711)**	(2 386)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	**9 135 $**	9 846 $

Fonds de revenu équilibré 18.01CI

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**852 $**	544 $
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	**(1 079)**	(1 392)
(Profits) pertes latents	**(33)**	566
Produit brut de la cession d'actifs	**2 325**	4 394
Paiements bruts pour achats d'actifs	**(502)**	(1 182)
	1 563	2 930
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**118**	113
Retraits des titulaires de contrats	**(1 681)**	(3 043)
	(1 563)	(2 930)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**—**	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	**—**	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	**— $**	— $

Fonds de revenu équilibré 18.01CI

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Au 31 décembre 2021

		Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement			
Fonds d'obligations 18.17CI		3 111	4 117
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Gouvernement du Canada, 0,50 %, 01-11-2023	5,95 %		
Province de l'Ontario, 1,75 %, 08-09-2025	3,60 %		
Province de l'Ontario, 2,60 %, 02-06-2025	3,35 %		
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-12-2051	3,08 %		
Gouvernement du Canada, 0,25 %, 01-11-2022	2,96 %		
Fonds Indice-actions grande capitalisation canadien 18.20G		377	754
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Shopify Inc. ($ CA)	7,96 %		
Banque Royale du Canada	7,68 %		
La Banque Toronto-Dominion	7,03 %		
Brookfield Asset Management Inc.	4,48 %		
La Banque de Nouvelle-Écosse	4,36 %		
Fonds de valeur canadien 18.22CI		1 028	2 266
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Banque Royale du Canada	5,35 %		
Dollarama Inc.	4,69 %		
Alphabet Inc., cat. A	4,44 %		
Brookfield Asset Management Inc.	4,29 %		
La Banque de Nouvelle-Écosse	4,20 %		
Fonds d'actions mondiales 18.25CI		562	1 499
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Microsoft Corp.	4,68 %		
Trésorerie et dépôts à court terme	3,94 %		
Alphabet Inc., cat. A	3,37 %		
Apple Inc.	3,26 %		
Amazon.com Inc.	2,36 %		
Fonds indiciel d'actions américaines 18.28G		155	499
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Apple Inc.	6,76 %		
Microsoft Corp.	6,21 %		
Amazon.com Inc.	3,54 %		
Alphabet Inc., cat. A	2,11 %		
Tesla Inc.	2,06 %		
Total des placements		5 233	9 135

Fonds de revenu équilibré 18.01CI

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Police avec garantie de 75/75	**51 584**	76 069	81 539	96 045	105 376	**1 002**	1 350	1 336	1 385	1 603
Police avec garantie de 75/100	**244 044**	308 227	371 875	388 500	468 415	**4 717**	5 446	6 069	5 583	7 105
Police avec garantie de 100/100	**24 797**	23 276	58 801	60 982	72 359	**471**	404	945	865	1 084
Police avec garantie de 75/75 SP1	**29 202**	28 834	26 153	25 687	26 044	**556**	498	415	357	379
Police avec garantie de 75/100 SP1	**84 560**	80 679	91 779	87 031	84 324	**1 600**	1 387	1 449	1 203	1 224
Police avec garantie de 100/100 SP1	**35 625**	36 334	114 375	118 380	115 444	**663**	616	1 783	1 619	1 659
Police avec garantie de 75/75 SP2	**2 378**	2 636	3 127	3 047	3 063	**57**	57	59	49	51
Police avec garantie de 75/100 SP2	**1 184**	2 429	7 416	8 255	10 719	**28**	51	141	134	178
Police avec garantie de 75/100 SP	**3 144**	3 172	3 202	—	—	**41**	37	35	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					Augmentation (diminution) par part ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Police avec garantie de 75/75	**19,43**	17,75	16,39	14,42	15,22	**1,68**	1,36
Police avec garantie de 75/100	**19,33**	17,67	16,32	14,37	15,17	**1,66**	1,35
Police avec garantie de 100/100	**18,98**	17,37	16,07	14,18	14,98	**1,61**	1,30
Police avec garantie de 75/75 SP1	**19,02**	17,28	15,86	13,88	14,55	**1,74**	1,42
Police avec garantie de 75/100 SP1	**18,92**	17,20	15,79	13,83	14,51	**1,72**	1,41
Police avec garantie de 100/100 SP1	**18,62**	16,95	15,59	13,67	14,37	**1,67**	1,36
Police avec garantie de 75/75 SP2	**23,83**	21,15	18,96	16,21	16,60	**2,68**	2,19
Police avec garantie de 75/100 SP2	**23,83**	21,14	18,96	16,21	16,60	**2,69**	2,18
Police avec garantie de 75/100 SP	**13,05**	11,80	10,78	—	—	**1,25**	1,02

1. LE FONDS

Le Fonds de revenu équilibré 18.01CI (le « Fonds ») est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Great-West, compagnie d'assurance-vie (la Compagnie) est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

h) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

k) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

l) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :
- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :
- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

[(1)] Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sousjacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2021.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

Fonds de revenu équilibré 18.01CI

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Police avec garantie de 75/75	**2,94**	2,92	2,92	2,94	2,94
Police avec garantie de 75/100	**3,00**	2,97	2,98	3,00	2,99
Police avec garantie de 100/100	**3,14**	3,14	3,13	3,15	3,14
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2,36**	2,34	2,35	2,36	2,35
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,41**	2,39	2,40	2,41	2,41
Police avec garantie de 100/100 SP1	**2,58**	2,58	2,56	2,58	2,57
Police avec garantie de 75/100 SP	**1,89**	1,88	1,87	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**5,41**	11,59	5,13	4,90	4,61

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS ÉQUILIBRÉ DE BASE 18.02G

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds équilibré de base 18.02G (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds équilibré de base 18.02G

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie ltée

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**— $**	— $
Revenu de placement à recevoir et couru	**—**	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à recevoir des courtiers	**—**	—
Montant à recevoir de tiers	**—**	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	**70 149**	68 456
Total des placements	**70 149**	68 456
Total de l'actif	**70 149 $**	68 456 $
Passif		
Découverts	**— $**	— $
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à payer aux courtiers	**—**	—
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**—**	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**70 149 $**	68 456 $

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**9 087 $**	4 861 $
Produits (pertes) divers	**—**	—
Total des produits	**9 087**	4 861
Charges		
Frais de gestion (note 8)	**1 697**	1 657
Autres	**128**	123
Total des charges	**1 825**	1 780
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**7 262 $**	3 081 $

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	**68 456 $**	73 653 $
Dépôts des titulaires de contrats	**599**	498
Retraits des titulaires de contrats	**(6 168)**	(8 776)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**7 262**	3 081
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**1 693**	(5 197)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	**70 149 $**	68 456 $

Fonds équilibré de base 18.02G

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**7 262 $**	3 081 $
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	**(4 686)**	(5 465)
(Profits) pertes latents	**(4 401)**	604
Produit brut de la cession d'actifs	**9 426**	17 155
Paiements bruts pour achats d'actifs	**(2 032)**	(7 097)
	5 569	8 278
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**599**	498
Retraits des titulaires de contrats	**(6 168)**	(8 776)
	(5 569)	(8 278)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**—**	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	**—**	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	**— $**	— $

Fonds équilibré de base 18.02G

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Au 31 décembre 2021

		Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement			
Fonds de placement en obligations canadiennes nº 1		21 886	27 939
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Gouvernement du Canada, 1,00 %, 01-09-2026	5,84 %		
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, taux variable, 15-03-2024	4,83 %		
Province de l'Ontario, 2,25 %, 02-12-2031	4,12 %		
Province de Québec, 3,10 %, 01-12-2051	3,29 %		
Gouvernement du Canada, 0,75 %, 01-10-2024	1,93 %		
Fonds d'actions canadiennes 18.19LAK		2 988	6 350
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Banque Royale du Canada	8,99 %		
La Banque Toronto-Dominion	7,73 %		
Brookfield Asset Management Inc.	6,44 %		
Shopify Inc. ($ CA)	5,18 %		
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	5,10 %		
Fonds Indice-actions grande capitalisation canadien 18.20G		2 978	6 342
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Shopify Inc. ($ CA)	7,96 %		
Banque Royale du Canada	7,68 %		
La Banque Toronto-Dominion	7,03 %		
Brookfield Asset Management Inc.	4,48 %		
La Banque de Nouvelle-Écosse	4,36 %		
Fonds de dividendes 18.23L		3 138	6 361
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
La Banque Toronto-Dominion	8,51 %		
Banque Royale du Canada	8,43 %		
La Banque de Nouvelle-Écosse	8,27 %		
Banque de Montréal	8,11 %		
Banque Canadienne Impériale de Commerce	6,68 %		
Fonds de dividendes 8.01G		2 883	6 360
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Banque Royale du Canada	7,19 %		
La Banque Toronto-Dominion	6,38 %		
La Banque de Nouvelle-Écosse	4,84 %		
Brookfield Asset Management Inc.	4,36 %		
Enbridge Inc. ($ CA)	3,63 %		

Fonds équilibré de base 18.02G

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Au 31 décembre 2021

		Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement (suite)			
Fonds d'actions mondiales 15.02SAM		1 583	4 222
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Microsoft Corp.	4,76 %		
Alphabet Inc., cat. A	3,40 %		
Berkshire Hathaway Inc., cat. B	3,07 %		
McDonald's Corp.	2,79 %		
Oracle Corp.	2,77 %		
Fonds de placement en actions internationales nº 1		2 690	4 125
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Sony Group Corp.	3,28 %		
Diageo PLC	2,91 %		
AstraZeneca PLC	2,40 %		
Hoya Corp.	2,38 %		
Lonza Group AG	2,37 %		
Fonds indiciel d'actions américaines 18.28G		1 164	4 222
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Apple Inc.	6,76 %		
Microsoft Corp.	6,21 %		
Amazon.com Inc.	3,54 %		
Alphabet Inc., cat. A	2,11 %		
Tesla Inc.	2,06 %		
Fonds de placement en actions américaines nº 3		623	2 115
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Microsoft Corp.	5,90 %		
Accenture PLC, cat. A	5,43 %		
Keysight Technologies Inc.	4,70 %		
Aon Corp.	4,41 %		
Danaher Corp.	4,40 %		
Fonds de valeur américain 18.60P		1 143	2 113
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Microsoft Corp.	3,81 %		
Bank of America Corp.	3,62 %		
JPMorgan Chase & Co.	3,17 %		
Walmart Inc.	2,80 %		
Citigroup Inc.	2,35 %		
Total des placements		41 076	70 149

Fonds équilibré de base 18.02G

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Police avec garantie de 75/75	**971 690**	1 077 410	1 184 668	1 336 785	1 209 553	**19 224**	19 213	20 140	20 316	19 402
Police avec garantie de 75/100	**2 192 257**	2 437 469	2 763 625	3 054 091	3 287 397	**43 147**	43 267	46 790	46 249	52 573
Police avec garantie de 100/100	**22 662**	21 711	39 100	57 539	55 343	**439**	380	654	862	877
Police avec garantie de 75/75 SP1	**100 477**	92 119	95 134	183 528	41 084	**1 916**	1 574	1 541	2 642	621
Police avec garantie de 75/100 SP1	**186 073**	132 584	143 395	154 437	152 238	**3 530**	2 255	2 313	2 215	2 293
Police avec garantie de 100/100 SP1	**17 367**	17 955	51 357	53 684	56 260	**324**	301	818	762	839
Police avec garantie de 75/75 SP2	**890**	153	525	5 557	15 630	**21**	3	10	92	266
Police avec garantie de 75/100 SP2	**45 594**	49 571	50 423	85 145	88 578	**1 063**	1 015	958	1 407	1 505
Police avec garantie de 75/75 SP	**2 663**	2 775	2 874	—	—	**34**	31	30	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**15 429**	16 682	17 732	—	—	**194**	188	188	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**19 989**	20 074	19 693	33 219	—	**257**	229	211	313	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					Augmentation (diminution) par part ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Police avec garantie de 75/75	**19,78**	17,83	17,00	15,20	16,04	**1,95**	0,83
Police avec garantie de 75/100	**19,68**	17,75	16,93	15,14	15,99	**1,93**	0,82
Police avec garantie de 100/100	**19,38**	17,50	16,72	14,98	15,84	**1,88**	0,78
Police avec garantie de 75/75 SP1	**19,07**	17,09	16,20	14,40	15,11	**1,98**	0,89
Police avec garantie de 75/100 SP1	**18,97**	17,01	16,13	14,35	15,06	**1,96**	0,88
Police avec garantie de 100/100 SP1	**18,67**	16,77	15,93	14,19	14,92	**1,90**	0,84
Police avec garantie de 75/75 SP2	**23,31**	20,46	18,99	16,53	16,99	**2,85**	1,47
Police avec garantie de 75/100 SP2	**23,32**	20,47	18,99	16,53	16,99	**2,85**	1,48
Police avec garantie de 75/75 SP	**12,62**	11,25	10,61	—	—	**1,37**	0,64
Police avec garantie de 75/100 SP	**12,60**	11,24	10,61	—	—	**1,36**	0,63
Police avec garantie de 75/75 SPP	**12,88**	11,42	10,71	9,41	—	**1,46**	0,71

Fonds équilibré de base 18.02G
Notes annexes
(en milliers de $ canadiens)

---

1. LE FONDS

Le Fonds équilibré de base 18.02G (le « Fonds ») est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Great-West, compagnie d'assurance-vie (la Compagnie) est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

h) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

k) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

l) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :
- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :
- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [1]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

[1] Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sousjacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2021.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

Fonds équilibré de base 18.02G

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Police avec garantie de 75/75	**2,68**	2,67	2,68	2,68	2,67
Police avec garantie de 75/100	**2,73**	2,73	2,74	2,74	2,72
Police avec garantie de 100/100	**2,88**	2,89	2,89	2,89	2,87
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2,09**	2,09	2,10	2,09	2,09
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,14**	2,15	2,16	2,16	2,14
Police avec garantie de 100/100 SP1	**2,31**	2,32	2,32	2,32	2,30
Police avec garantie de 75/75 SP	**1,60**	1,60	1,60	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**1,66**	1,65	1,64	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**1,02**	1,02	1,02	1,02	—

Taux de rotation du portefeuille (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**2,94**	10,46	2,70	7,24	3,66

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS ÉQUILIBRÉ DE BASE CROISSANCE PLUS 18.03G

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds équilibré de base Croissance plus 18.03G (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds équilibré de base Croissance plus 18.03G

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie ltée

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**— $**	— $
Revenu de placement à recevoir et couru	**—**	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à recevoir des courtiers	**—**	—
Montant à recevoir de tiers	**—**	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	**53 298**	53 291
Total des placements	**53 298**	53 291
Total de l'actif	**53 298 $**	53 291 $
Passif		
Découverts	**— $**	— $
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à payer aux courtiers	**—**	—
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**—**	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**53 298 $**	53 291 $

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**8 405 $**	3 555 $
Produits (pertes) divers	**—**	—
Total des produits	**8 405**	3 555
Charges		
Frais de gestion (note 8)	**1 365**	1 338
Autres	**140**	139
Total des charges	**1 505**	1 477
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**6 900 $**	2 078 $

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	**53 291 $**	57 406 $
Dépôts des titulaires de contrats	**453**	600
Retraits des titulaires de contrats	**(7 346)**	(6 793)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**6 900**	2 078
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**7**	(4 115)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	**53 298 $**	53 291 $

Fonds équilibré de base Croissance plus 18.03G

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**6 900 $**	2 078 $
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	**(4 935)**	(3 999)
(Profits) pertes latents	**(3 470)**	444
Produit brut de la cession d'actifs	**10 381**	12 451
Paiements bruts pour achats d'actifs	**(1 983)**	(4 781)
	6 893	6 193
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**453**	600
Retraits des titulaires de contrats	**(7 346)**	(6 793)
	(6 893)	(6 193)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**—**	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	**—**	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	**— $**	— $

Fonds équilibré de base Croissance plus 18.03G

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Au 31 décembre 2021

		Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement			
Fonds de placement en obligations canadiennes nº 1		12 666	15 915
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Gouvernement du Canada, 1,00 %, 01-09-2026	5,84 %		
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, taux variable, 15-03-2024	4,83 %		
Province de l'Ontario, 2,25 %, 02-12-2031	4,12 %		
Province de Québec, 3,10 %, 01-12-2051	3,29 %		
Gouvernement du Canada, 0,75 %, 01-10-2024	1,93 %		
Fonds d'actions canadiennes 18.19LAK		2 708	5 628
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Banque Royale du Canada	8,99 %		
La Banque Toronto-Dominion	7,73 %		
Brookfield Asset Management Inc.	6,44 %		
Shopify Inc. ($ CA)	5,18 %		
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	5,10 %		
Fonds Indice-actions grande capitalisation canadien 18.20G		2 666	5 624
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Shopify Inc. ($ CA)	7,96 %		
Banque Royale du Canada	7,68 %		
La Banque Toronto-Dominion	7,03 %		
Brookfield Asset Management Inc.	4,48 %		
La Banque de Nouvelle-Écosse	4,36 %		
Fonds de dividendes 18.23L		2 809	5 641
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
La Banque Toronto-Dominion	8,51 %		
Banque Royale du Canada	8,43 %		
La Banque de Nouvelle-Écosse	8,27 %		
Banque de Montréal	8,11 %		
Banque Canadienne Impériale de Commerce	6,68 %		
Fonds de dividendes 8.01G		2 558	5 647
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Banque Royale du Canada	7,19 %		
La Banque Toronto-Dominion	6,38 %		
La Banque de Nouvelle-Écosse	4,84 %		
Brookfield Asset Management Inc.	4,36 %		
Enbridge Inc. ($ CA)	3,63 %		

Fonds équilibré de base Croissance plus 18.03G

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Au 31 décembre 2021

		Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement (suite)			
Fonds d'actions mondiales 15.02SAM		1 443	3 725
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Microsoft Corp.	4,76 %		
Alphabet Inc., cat. A	3,40 %		
Berkshire Hathaway Inc., cat. B	3,07 %		
McDonald's Corp.	2,79 %		
Oracle Corp.	2,77 %		
Fonds de placement en actions internationales nº 1		2 367	3 642
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Sony Group Corp.	3,28 %		
Diageo PLC	2,91 %		
AstraZeneca PLC	2,40 %		
Hoya Corp.	2,38 %		
Lonza Group AG	2,37 %		
Fonds indiciel d'actions américaines 18.28G		976	3 730
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Apple Inc.	6,76 %		
Microsoft Corp.	6,21 %		
Amazon.com Inc.	3,54 %		
Alphabet Inc., cat. A	2,11 %		
Tesla Inc.	2,06 %		
Fonds de placement en actions américaines nº 3		542	1 872
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Microsoft Corp.	5,90 %		
Accenture PLC, cat. A	5,43 %		
Keysight Technologies Inc.	4,70 %		
Aon Corp.	4,41 %		
Danaher Corp.	4,40 %		
Fonds de valeur américain 18.60P		1 000	1 874
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Microsoft Corp.	3,81 %		
Bank of America Corp.	3,62 %		
JPMorgan Chase & Co.	3,17 %		
Walmart Inc.	2,80 %		
Citigroup Inc.	2,35 %		
Total des placements		29 735	53 298

Fonds équilibré de base Croissance plus 18.03G

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Police avec garantie de 75/75	**823 790**	927 453	1 045 704	1 173 823	1 271 215	**17 293**	17 138	18 517	18 395	21 213
Police avec garantie de 75/100	**1 462 469**	1 585 770	1 810 814	1 957 401	2 341 643	**30 470**	29 099	31 860	30 496	38 868
Police avec garantie de 100/100	**25 190**	24 714	24 471	28 284	37 234	**514**	445	423	433	609
Police avec garantie de 75/75 SP1	**90 589**	136 578	107 551	85 021	66 388	**1 845**	2 435	1 826	1 270	1 049
Police avec garantie de 75/100 SP1	**108 508**	180 356	215 938	227 833	300 121	**2 198**	3 199	3 650	3 390	4 729
Police avec garantie de 100/100 SP1	**8 578**	8 525	16 614	16 695	16 237	**171**	149	277	246	254
Police avec garantie de 75/75 SP2	**18 770**	21 302	24 265	41 661	30 506	**475**	461	490	723	548
Police avec garantie de 75/100 SP2	**1 052**	6 751	7 136	18 957	15 664	**27**	146	144	329	281
Police avec garantie de 75/75 SP	**8 675**	6 792	7 599	6 243	—	**112**	76	81	58	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**15 072**	12 828	13 023	16 282	—	**193**	143	138	151	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**—**	—	27	—	—	**—**	—	—	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					Augmentation (diminution) par part ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Police avec garantie de 75/75	**20,99**	18,48	17,71	15,67	16,69	**2,51**	0,77
Police avec garantie de 75/100	**20,83**	18,35	17,59	15,58	16,60	**2,48**	0,76
Police avec garantie de 100/100	**20,40**	18,00	17,28	15,33	16,35	**2,40**	0,72
Police avec garantie de 75/75 SP1	**20,37**	17,82	16,98	14,93	15,81	**2,55**	0,84
Police avec garantie de 75/100 SP1	**20,26**	17,73	16,90	14,88	15,76	**2,53**	0,83
Police avec garantie de 100/100 SP1	**19,94**	17,48	16,69	14,72	15,61	**2,46**	0,79
Police avec garantie de 75/75 SP2	**25,32**	21,66	20,17	17,35	17,95	**3,66**	1,49
Police avec garantie de 75/100 SP2	**25,32**	21,66	20,17	17,35	17,95	**3,66**	1,49
Police avec garantie de 75/75 SP	**12,85**	11,19	10,61	9,28	—	**1,66**	0,58
Police avec garantie de 75/100 SP	**12,83**	11,17	10,60	9,28	—	**1,66**	0,57
Police avec garantie de 75/75 SPP	**—**	—	10,72	—	—	**—**	—

1. LE FONDS

Le Fonds équilibré de base Croissance plus 18.03G (le « Fonds ») est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Great-West, compagnie d'assurance-vie (la Compagnie) est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

h) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

k) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

l) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :
- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :
- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

[(1)] Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sousjacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2021.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

Fonds équilibré de base Croissance plus 18.03G

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Police avec garantie de 75/75	**2,85**	2,86	2,87	2,88	2,87
Police avec garantie de 75/100	**2,91**	2,91	2,92	2,94	2,93
Police avec garantie de 100/100	**3,06**	3,07	3,08	3,09	3,07
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2,27**	2,26	2,27	2,27	2,27
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,32**	2,32	2,33	2,34	2,32
Police avec garantie de 100/100 SP1	**2,48**	2,49	2,49	2,50	2,50
Police avec garantie de 75/75 SP	**1,75**	1,75	1,76	1,76	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**1,80**	1,81	1,81	1,81	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**—**	—	1,16	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**3,70**	9,04	2,32	3,86	6,90

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS DE BASE CROISSANCE PRUDENTE 18.04G

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de base Croissance prudente 18.04G (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds de base Croissance prudente 18.04G

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie ltée

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**— $**	— $
Revenu de placement à recevoir et couru	**—**	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à recevoir des courtiers	**—**	—
Montant à recevoir de tiers	**—**	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	**17 741**	17 985
Total des placements	**17 741**	17 985
Total de l'actif	**17 741 $**	17 985 $
Passif		
Découverts	**— $**	— $
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à payer aux courtiers	**—**	—
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**—**	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**17 741 $**	17 985 $

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**980 $**	1 492 $
Produits (pertes) divers	**—**	—
Total des produits	**980**	1 492
Charges		
Frais de gestion (note 8)	**318**	319
Autres	**30**	26
Total des charges	**348**	345
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**632 $**	1 147 $

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	**17 985 $**	18 402 $
Dépôts des titulaires de contrats	**1 930**	638
Retraits des titulaires de contrats	**(2 806)**	(2 202)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**632**	1 147
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**(244)**	(417)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	**17 741 $**	17 985 $

Fonds de base Croissance prudente 18.04G

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**632 $**	1 147 $
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	**(908)**	(809)
(Profits) pertes latents	**(72)**	(683)
Produit brut de la cession d'actifs	**3 726**	4 332
Paiements bruts pour achats d'actifs	**(2 502)**	(2 423)
	876	1 564
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**1 930**	638
Retraits des titulaires de contrats	**(2 806)**	(2 202)
	(876)	(1 564)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**—**	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	**—**	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	**— $**	— $

Fonds de base Croissance prudente 18.04G

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Au 31 décembre 2021

		Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement			
Fonds de placement en obligations canadiennes nº 1		10 567	12 441
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Gouvernement du Canada, 1,00 %, 01-09-2026	5,84 %		
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, taux variable, 15-03-2024	4,83 %		
Province de l'Ontario, 2,25 %, 02-12-2031	4,12 %		
Province de Québec, 3,10 %, 01-12-2051	3,29 %		
Gouvernement du Canada, 0,75 %, 01-10-2024	1,93 %		
Fonds d'actions canadiennes 18.19LAK		496	796
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Banque Royale du Canada	8,99 %		
La Banque Toronto-Dominion	7,73 %		
Brookfield Asset Management Inc.	6,44 %		
Shopify Inc. ($ CA)	5,18 %		
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	5,10 %		
Fonds Indice-actions grande capitalisation canadien 18.20G		479	796
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Shopify Inc. ($ CA)	7,96 %		
Banque Royale du Canada	7,68 %		
La Banque Toronto-Dominion	7,03 %		
Brookfield Asset Management Inc.	4,48 %		
La Banque de Nouvelle-Écosse	4,36 %		
Fonds de dividendes 18.23L		505	797
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
La Banque Toronto-Dominion	8,51 %		
Banque Royale du Canada	8,43 %		
La Banque de Nouvelle-Écosse	8,27 %		
Banque de Montréal	8,11 %		
Banque Canadienne Impériale de Commerce	6,68 %		
Fonds de dividendes 8.01G		485	797
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Banque Royale du Canada	7,19 %		
La Banque Toronto-Dominion	6,38 %		
La Banque de Nouvelle-Écosse	4,84 %		
Brookfield Asset Management Inc.	4,36 %		
Enbridge Inc. ($ CA)	3,63 %		

Fonds de base Croissance prudente 18.04G

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Au 31 décembre 2021

		Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement (suite)			
Fonds d'actions mondiales 15.02SAM		321	528
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Microsoft Corp.	4,76 %		
Alphabet Inc., cat. A	3,40 %		
Berkshire Hathaway Inc., cat. B	3,07 %		
McDonald's Corp.	2,79 %		
Oracle Corp.	2,77 %		
Fonds de placement en actions internationales nº 1		389	529
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Sony Group Corp.	3,28 %		
Diageo PLC	2,91 %		
AstraZeneca PLC	2,40 %		
Hoya Corp.	2,38 %		
Lonza Group AG	2,37 %		
Fonds indiciel d'actions américaines 18.28G		265	528
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Apple Inc.	6,76 %		
Microsoft Corp.	6,21 %		
Amazon.com Inc.	3,54 %		
Alphabet Inc., cat. A	2,11 %		
Tesla Inc.	2,06 %		
Fonds de placement en actions américaines nº 3		136	264
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Microsoft Corp.	5,90 %		
Accenture PLC, cat. A	5,43 %		
Keysight Technologies Inc.	4,70 %		
Aon Corp.	4,41 %		
Danaher Corp.	4,40 %		
Fonds de valeur américain 18.60P		164	265
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Microsoft Corp.	3,81 %		
Bank of America Corp.	3,62 %		
JPMorgan Chase & Co.	3,17 %		
Walmart Inc.	2,80 %		
Citigroup Inc.	2,35 %		
Total des placements		13 807	17 741

Fonds de base Croissance prudente 18.04G

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Police avec garantie de 75/75	**304 353**	266 033	270 616	259 892	232 045	**4 871**	4 132	3 961	3 511	3 233
Police avec garantie de 75/100	**333 431**	384 878	483 097	449 982	559 894	**5 300**	5 940	7 031	6 047	7 765
Police avec garantie de 100/100	**19 223**	8 288	9 108	15 110	13 128	**300**	126	130	200	180
Police avec garantie de 75/75 SP1	**145 511**	147 643	89 988	18 754	15 453	**2 178**	2 135	1 221	234	198
Police avec garantie de 75/100 SP1	**102 423**	124 131	163 905	150 215	179 265	**1 525**	1 787	2 215	1 866	2 288
Police avec garantie de 100/100 SP1	**8 031**	9 837	20 687	6 070	6 070	**118**	140	276	75	77
Police avec garantie de 75/75 SP2	**16 962**	19 191	19 515	25 208	20 374	**306**	329	308	358	291
Police avec garantie de 75/100 SP2	**130 998**	134 519	139 499	127 596	158 626	**2 368**	2 303	2 198	1 812	2 267
Police avec garantie de 75/75 SP	**24 357**	60 021	79 097	2 361	—	**289**	684	840	23	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**667**	671	2 042	—	—	**8**	8	22	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**38 215**	33 334	18 708	—	—	**460**	384	200	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**1 505**	1 513	—	—	—	**18**	17	—	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					Augmentation (diminution) par part ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Police avec garantie de 75/75	**16,00**	15,53	14,64	13,51	13,93	**0,47**	0,89
Police avec garantie de 75/100	**15,89**	15,43	14,55	13,44	13,87	**0,46**	0,88
Police avec garantie de 100/100	**15,60**	15,17	14,33	13,25	13,69	**0,43**	0,84
Police avec garantie de 75/75 SP1	**14,97**	14,46	13,57	12,47	12,80	**0,51**	0,89
Police avec garantie de 75/100 SP1	**14,89**	14,40	13,51	12,42	12,76	**0,49**	0,89
Police avec garantie de 100/100 SP1	**14,66**	14,19	13,35	12,29	12,65	**0,47**	0,84
Police avec garantie de 75/75 SP2	**18,08**	17,12	15,76	14,20	14,29	**0,96**	1,36
Police avec garantie de 75/100 SP2	**18,07**	17,12	15,76	14,20	14,29	**0,95**	1,36
Police avec garantie de 75/75 SP	**11,87**	11,39	10,62	9,70	—	**0,48**	0,77
Police avec garantie de 75/100 SP	**11,85**	11,38	10,61	—	—	**0,47**	0,77
Police avec garantie de 75/75 SPP	**12,05**	11,52	10,69	—	—	**0,53**	0,83
Police avec garantie de 75/100 SPP	**12,03**	11,50	—	—	—	**0,53**	0,82

1. LE FONDS

Le Fonds de base Croissance prudente 18.04G (le « Fonds ») est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Great-West, compagnie d'assurance-vie (la Compagnie) est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

h) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

k) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

l) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :
- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :
- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

[(1)] Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sousjacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2021.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

Fonds de base Croissance prudente 18.04G

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Police avec garantie de 75/75	**2,41**	2,39	2,40	2,41	2,41
Police avec garantie de 75/100	**2,47**	2,44	2,46	2,47	2,46
Police avec garantie de 100/100	**2,60**	2,58	2,60	2,61	2,60
Police avec garantie de 75/75 SP1	**1,97**	1,94	1,95	1,97	1,96
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,03**	2,00	2,01	2,03	2,02
Police avec garantie de 100/100 SP1	**2,19**	2,17	2,17	2,19	2,18
Police avec garantie de 75/75 SP	**1,33**	1,31	1,31	1,31	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**1,37**	1,36	1,37	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**0,87**	0,86	0,87	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**0,93**	0,92	—	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**13,87**	13,37	15,36	8,81	4,35

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS MODÉRÉ DE BASE 18.05G

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds modéré de base 18.05G (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds modéré de base 18.05G

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie ltée

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**— $**	— $
Revenu de placement à recevoir et couru	**—**	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à recevoir des courtiers	**—**	—
Montant à recevoir de tiers	**—**	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	**15 274**	13 555
Total des placements	**15 274**	13 555
Total de l'actif	**15 274 $**	13 555 $
Passif		
Découverts	**— $**	— $
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à payer aux courtiers	**—**	—
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**—**	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**15 274 $**	13 555 $

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**1 208 $**	1 115 $
Produits (pertes) divers	**—**	—
Total des produits	**1 208**	1 115
Charges		
Frais de gestion (note 8)	**312**	294
Autres	**41**	38
Total des charges	**353**	332
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**855 $**	783 $

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	**13 555 $**	12 794 $
Dépôts des titulaires de contrats	**2 303**	826
Retraits des titulaires de contrats	**(1 439)**	(848)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**855**	783
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**1 719**	761
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	**15 274 $**	13 555 $

Fonds modéré de base 18.05G

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**855 $**	783 $
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	**(898)**	(535)
(Profits) pertes latents	**(310)**	(580)
Produit brut de la cession d'actifs	**4 934**	3 694
Paiements bruts pour achats d'actifs	**(5 445)**	(3 340)
	(864)	22
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**2 303**	826
Retraits des titulaires de contrats	**(1 439)**	(848)
	864	(22)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**—**	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	**—**	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	**— $**	— $

Fonds modéré de base 18.05G

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Au 31 décembre 2021

		Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement			
Fonds de placement en obligations canadiennes nº 1		8 214	9 142
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Gouvernement du Canada, 1,00 %, 01-09-2026	5,84 %		
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, taux variable, 15-03-2024	4,83 %		
Province de l'Ontario, 2,25 %, 02-12-2031	4,12 %		
Province de Québec, 3,10 %, 01-12-2051	3,29 %		
Gouvernement du Canada, 0,75 %, 01-10-2024	1,93 %		
Fonds d'actions canadiennes 18.19LAK		653	923
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Banque Royale du Canada	8,99 %		
La Banque Toronto-Dominion	7,73 %		
Brookfield Asset Management Inc.	6,44 %		
Shopify Inc. ($ CA)	5,18 %		
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	5,10 %		
Fonds Indice-actions grande capitalisation canadien 18.20G		629	922
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Shopify Inc. ($ CA)	7,96 %		
Banque Royale du Canada	7,68 %		
La Banque Toronto-Dominion	7,03 %		
Brookfield Asset Management Inc.	4,48 %		
La Banque de Nouvelle-Écosse	4,36 %		
Fonds de dividendes 18.23L		644	922
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
La Banque Toronto-Dominion	8,51 %		
Banque Royale du Canada	8,43 %		
La Banque de Nouvelle-Écosse	8,27 %		
Banque de Montréal	8,11 %		
Banque Canadienne Impériale de Commerce	6,68 %		
Fonds de dividendes 8.01G		635	923
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Banque Royale du Canada	7,19 %		
La Banque Toronto-Dominion	6,38 %		
La Banque de Nouvelle-Écosse	4,84 %		
Brookfield Asset Management Inc.	4,36 %		
Enbridge Inc. ($ CA)	3,63 %		

Fonds modéré de base 18.05G

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Au 31 décembre 2021

		Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement (suite)			
Fonds d'actions mondiales 15.02SAM		421	609
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Microsoft Corp.	4,76 %		
Alphabet Inc., cat. A	3,40 %		
Berkshire Hathaway Inc., cat. B	3,07 %		
McDonald's Corp.	2,79 %		
Oracle Corp.	2,77 %		
Fonds de placement en actions internationales nº 1		482	611
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Sony Group Corp.	3,28 %		
Diageo PLC	2,91 %		
AstraZeneca PLC	2,40 %		
Hoya Corp.	2,38 %		
Lonza Group AG	2,37 %		
Fonds indiciel d'actions américaines 18.28G		362	610
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Apple Inc.	6,76 %		
Microsoft Corp.	6,21 %		
Amazon.com Inc.	3,54 %		
Alphabet Inc., cat. A	2,11 %		
Tesla Inc.	2,06 %		
Fonds de placement en actions américaines nº 3		182	306
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Microsoft Corp.	5,90 %		
Accenture PLC, cat. A	5,43 %		
Keysight Technologies Inc.	4,70 %		
Aon Corp.	4,41 %		
Danaher Corp.	4,40 %		
Fonds de valeur américain 18.60P		209	306
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Microsoft Corp.	3,81 %		
Bank of America Corp.	3,62 %		
JPMorgan Chase & Co.	3,17 %		
Walmart Inc.	2,80 %		
Citigroup Inc.	2,35 %		
Total des placements		12 431	15 274

Fonds modéré de base 18.05G

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Police avec garantie de 75/75	**315 345**	380 408	380 130	292 595	156 311	**5 367**	6 139	5 793	4 074	2 265
Police avec garantie de 75/100	**190 254**	186 141	205 083	198 166	186 080	**3 228**	2 996	3 119	2 755	2 694
Police avec garantie de 100/100	**6 435**	6 263	6 174	6 063	5 828	**107**	99	92	83	83
Police avec garantie de 75/75 SP1	**327 889**	268 417	250 971	130 800	68 164	**5 301**	4 094	3 597	1 704	919
Police avec garantie de 75/100 SP1	**39 583**	8 405	7 009	7 358	7 700	**637**	127	100	95	104
Police avec garantie de 75/75 SP2	**25 219**	5 475	5 561	6 003	690	**498**	100	93	90	10
Police avec garantie de 75/100 SP2	**6 909**	—	—	—	—	**136**	—	—	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					Augmentation (diminution) par part ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Police avec garantie de 75/75	**17,02**	16,14	15,24	13,92	14,49	**0,88**	0,90
Police avec garantie de 75/100	**16,97**	16,10	15,21	13,90	14,48	**0,87**	0,89
Police avec garantie de 100/100	**16,63**	15,80	14,95	13,69	14,28	**0,83**	0,85
Police avec garantie de 75/75 SP1	**16,17**	15,25	14,33	13,03	13,49	**0,92**	0,92
Police avec garantie de 75/100 SP1	**16,08**	15,18	14,27	12,98	13,44	**0,90**	0,91
Police avec garantie de 75/75 SP2	**19,74**	18,23	16,78	14,94	15,15	**1,51**	1,45
Police avec garantie de 75/100 SP2	**19,74**	—	—	—	—	**1,51**	—

Fonds modéré de base 18.05G

Notes annexes

(en milliers de $ canadiens)

---

1. LE FONDS

Le Fonds modéré de base 18.05G (le « Fonds ») est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Great-West, compagnie d'assurance-vie (la Compagnie) est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

h) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

k) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

l) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :
- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :
- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [1]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

[1] Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sousjacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2021.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

Fonds modéré de base 18.05G

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Police avec garantie de 75/75	**2,60**	2,60	2,59	2,58	2,59
Police avec garantie de 75/100	**2,66**	2,66	2,65	2,64	2,64
Police avec garantie de 100/100	**2,81**	2,81	2,80	2,80	2,79
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2,09**	2,09	2,08	2,08	2,08
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,13**	2,15	2,14	2,13	2,15

Taux de rotation du portefeuille (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**33,16**	24,67	11,46	12,60	5,48

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS MODÉRÉ DE BASE CROISSANCE PLUS 18.06G

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds modéré de base Croissance plus 18.06G (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds modéré de base Croissance plus 18.06G

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie ltée

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**— $**	— $
Revenu de placement à recevoir et couru	**—**	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à recevoir des courtiers	**—**	—
Montant à recevoir de tiers	**—**	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	**14 893**	15 000
Total des placements	**14 893**	15 000
Total de l'actif	**14 893 $**	15 000 $
Passif		
Découverts	**— $**	— $
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à payer aux courtiers	**—**	—
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**—**	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**14 893 $**	15 000 $

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**1 576 $**	1 069 $
Produits (pertes) divers	**—**	—
Total des produits	**1 576**	1 069
Charges		
Frais de gestion (note 8)	**349**	344
Autres	**38**	38
Total des charges	**387**	382
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**1 189 $**	687 $

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	**15 000 $**	15 264 $
Dépôts des titulaires de contrats	**205**	253
Retraits des titulaires de contrats	**(1 501)**	(1 204)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**1 189**	687
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**(107)**	(264)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	**14 893 $**	15 000 $

Fonds modéré de base Croissance plus 18.06G

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**1 189 $**	687 $
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	**(893)**	(624)
(Profits) pertes latents	**(683)**	(445)
Produit brut de la cession d'actifs	**2 246**	2 307
Paiements bruts pour achats d'actifs	**(563)**	(974)
	1 296	951
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**205**	253
Retraits des titulaires de contrats	**(1 501)**	(1 204)
	(1 296)	(951)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**—**	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	**—**	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	**— $**	— $

Fonds modéré de base Croissance plus 18.06G

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Au 31 décembre 2021

		Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement			
Fonds de placement en obligations canadiennes nº 1		5 917	7 436
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Gouvernement du Canada, 1,00 %, 01-09-2026	5,84 %		
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, taux variable, 15-03-2024	4,83 %		
Province de l'Ontario, 2,25 %, 02-12-2031	4,12 %		
Province de Québec, 3,10 %, 01-12-2051	3,29 %		
Gouvernement du Canada, 0,75 %, 01-10-2024	1,93 %		
Fonds d'actions canadiennes 18.19LAK		599	1 117
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Banque Royale du Canada	8,99 %		
La Banque Toronto-Dominion	7,73 %		
Brookfield Asset Management Inc.	6,44 %		
Shopify Inc. ($ CA)	5,18 %		
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	5,10 %		
Fonds Indice-actions grande capitalisation canadien 18.20G		582	1 112
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Shopify Inc. ($ CA)	7,96 %		
Banque Royale du Canada	7,68 %		
La Banque Toronto-Dominion	7,03 %		
Brookfield Asset Management Inc.	4,48 %		
La Banque de Nouvelle-Écosse	4,36 %		
Fonds de dividendes 18.23L		632	1 127
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
La Banque Toronto-Dominion	8,51 %		
Banque Royale du Canada	8,43 %		
La Banque de Nouvelle-Écosse	8,27 %		
Banque de Montréal	8,11 %		
Banque Canadienne Impériale de Commerce	6,68 %		
Fonds de dividendes 8.01G		592	1 125
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Banque Royale du Canada	7,19 %		
La Banque Toronto-Dominion	6,38 %		
La Banque de Nouvelle-Écosse	4,84 %		
Brookfield Asset Management Inc.	4,36 %		
Enbridge Inc. ($ CA)	3,63 %		

Fonds modéré de base Croissance plus 18.06G

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Au 31 décembre 2021

		Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement (suite)			
Fonds d'actions mondiales 15.02SAM		369	746
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Microsoft Corp.	4,76 %		
Alphabet Inc., cat. A	3,40 %		
Berkshire Hathaway Inc., cat. B	3,07 %		
McDonald's Corp.	2,79 %		
Oracle Corp.	2,77 %		
Fonds de placement en actions internationales nº 1		501	740
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Sony Group Corp.	3,28 %		
Diageo PLC	2,91 %		
AstraZeneca PLC	2,40 %		
Hoya Corp.	2,38 %		
Lonza Group AG	2,37 %		
Fonds indiciel d'actions américaines 18.28G		277	744
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Apple Inc.	6,76 %		
Microsoft Corp.	6,21 %		
Amazon.com Inc.	3,54 %		
Alphabet Inc., cat. A	2,11 %		
Tesla Inc.	2,06 %		
Fonds de placement en actions américaines nº 3		146	374
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Microsoft Corp.	5,90 %		
Accenture PLC, cat. A	5,43 %		
Keysight Technologies Inc.	4,70 %		
Aon Corp.	4,41 %		
Danaher Corp.	4,40 %		
Fonds de valeur américain 18.60P		209	372
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Microsoft Corp.	3,81 %		
Bank of America Corp.	3,62 %		
JPMorgan Chase & Co.	3,17 %		
Walmart Inc.	2,80 %		
Citigroup Inc.	2,35 %		
Total des placements		9 824	14 893

Fonds modéré de base Croissance plus 18.06G

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Police avec garantie de 75/75	**214 462**	232 727	258 094	294 223	296 090	**3 926**	3 936	4 164	4 292	4 528
Police avec garantie de 75/100	**456 823**	507 865	559 486	633 767	612 472	**8 309**	8 538	8 977	9 200	9 326
Police avec garantie de 100/100	**51**	166	455	713	678	**1**	3	7	10	10
Police avec garantie de 75/75 SP1	**6 865**	7 820	13 502	32 074	9 008	**120**	125	205	439	128
Police avec garantie de 75/100 SP1	**138 164**	141 966	117 663	53 908	83 556	**2 409**	2 275	1 790	738	1 193
Police avec garantie de 100/100 SP1	**5 082**	5 375	5 696	13 547	12 223	**87**	85	85	183	172
Police avec garantie de 75/75 SP2	**705**	716	726	—	740	**15**	14	13	—	12
Police avec garantie de 75/100 SP2	**1 245**	1 265	1 286	1 307	1 329	**26**	24	23	20	21

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					Augmentation (diminution) par part ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Police avec garantie de 75/75	**18,31**	16,91	16,13	14,59	15,29	**1,40**	0,78
Police avec garantie de 75/100	**18,19**	16,81	16,05	14,52	15,23	**1,38**	0,76
Police avec garantie de 100/100	**17,82**	16,49	15,76	14,28	15,01	**1,33**	0,73
Police avec garantie de 75/75 SP1	**17,45**	16,03	15,21	13,68	14,26	**1,42**	0,82
Police avec garantie de 75/100 SP1	**17,43**	16,03	15,21	13,69	14,28	**1,40**	0,82
Police avec garantie de 100/100 SP1	**17,08**	15,73	14,96	13,48	14,08	**1,35**	0,77
Police avec garantie de 75/75 SP2	**21,37**	19,22	17,85	—	16,03	**2,15**	1,37
Police avec garantie de 75/100 SP2	**21,34**	19,20	17,83	15,70	16,03	**2,14**	1,37

Fonds modéré de base Croissance plus 18.06G

Notes annexes

(en milliers de $ canadiens)

---

1. LE FONDS

Le Fonds modéré de base Croissance plus 18.06G (le « Fonds ») est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Great-West, compagnie d'assurance-vie (la Compagnie) est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

h) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

k) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

l) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :
- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :
- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [1]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

[1] Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sousjacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2021.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

Fonds modéré de base Croissance plus 18.06G

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Police avec garantie de 75/75	**2,66**	2,66	2,66	2,66	2,65
Police avec garantie de 75/100	**2,71**	2,72	2,72	2,72	2,71
Police avec garantie de 100/100	**2,89**	2,87	2,87	2,89	2,88
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2,11**	2,11	2,11	2,10	2,10
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,16**	2,16	2,16	2,17	2,16
Police avec garantie de 100/100 SP1	**2,33**	2,33	2,35	2,33	2,33

Taux de rotation du portefeuille (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**3,79**	6,66	7,37	12,49	7,37

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS DE REVENU ÉQUILIBRÉ 18.07TE

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de revenu équilibré 18.07TE (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds de revenu équilibré 18.07TE

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie ltée

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**— $**	— $
Revenu de placement à recevoir et couru	**—**	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à recevoir des courtiers	**—**	—
Montant à recevoir de tiers	**—**	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	**4 766**	5 074
Total des placements	**4 766**	5 074
Total de l'actif	**4 766 $**	5 074 $
Passif		
Découverts	**— $**	— $
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à payer aux courtiers	**—**	—
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**—**	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**4 766 $**	5 074 $

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**491 $**	309 $
Produits (pertes) divers	**—**	—
Total des produits	**491**	309
Charges		
Frais de gestion (note 8)	**105**	119
Autres	**8**	9
Total des charges	**113**	128
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**378 $**	181 $

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	**5 074 $**	6 571 $
Dépôts des titulaires de contrats	**29**	26
Retraits des titulaires de contrats	**(715)**	(1 704)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**378**	181
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**(308)**	(1 497)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	**4 766 $**	5 074 $

Fonds de revenu équilibré 18.07TE

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**378 $**	181 $
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	**(331)**	(541)
(Profits) pertes latents	**(160)**	232
Produit brut de la cession d'actifs	**918**	2 153
Paiements bruts pour achats d'actifs	**(119)**	(347)
	686	1 678
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**29**	26
Retraits des titulaires de contrats	**(715)**	(1 704)
	(686)	(1 678)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**—**	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	**—**	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	**— $**	— $

Fonds de revenu équilibré 18.07TE

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Au 31 décembre 2021

		Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement			
Fonds Indice-actions grande capitalisation canadien 18.20G		209	395
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Shopify Inc. ($ CA)	7,96 %		
Banque Royale du Canada	7,68 %		
La Banque Toronto-Dominion	7,03 %		
Brookfield Asset Management Inc.	4,48 %		
La Banque de Nouvelle-Écosse	4,36 %		
Fonds en actions 6.14BST		647	1 194
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Banque Royale du Canada	6,53 %		
Brookfield Asset Management Inc.	6,52 %		
La Banque Toronto-Dominion	5,98 %		
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	4,91 %		
La Banque de Nouvelle-Écosse	4,44 %		
Fonds de revenu fixe 18.24TE		1 694	2 132
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Province de Québec, 5,75 %, 01-12-2036	2,44 %		
Province de la Saskatchewan, 5,60 %, 05-09-2035	2,40 %		
Province du Manitoba, 5,70 %, 05-03-2037	2,06 %		
Province de l'Alberta, 3,90 %, 01-12-2033	1,91 %		
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, 1,10 %, 15-12-2026	1,90 %		
Fonds Actions mondiales 18.37TE		478	782
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Trésorerie et dépôts à court terme	5,74 %		
Dollar Tree Inc.	2,67 %		
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd., CAAE	2,59 %		
E.ON SE	2,54 %		
The Walt Disney Co.	2,54 %		
Fonds indiciel d'actions américaines 18.28G		97	263
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Apple Inc.	6,76 %		
Microsoft Corp.	6,21 %		
Amazon.com Inc.	3,54 %		
Alphabet Inc., cat. A	2,11 %		
Tesla Inc.	2,06 %		
Total des placements		3 125	4 766

Fonds de revenu équilibré 18.07TE

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					**Valeur liquidative** (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Police avec garantie de 75/75	**26 691**	31 370	46 398	55 663	65 552	**486**	531	754	817	1 023
Police avec garantie de 75/100	**109 177**	121 217	179 809	213 273	256 673	**1 980**	2 045	2 916	3 127	4 000
Police avec garantie de 100/100	**3 371**	2 937	7 251	5 272	5 073	**60**	49	116	76	78
Police avec garantie de 75/75 SP1	**17 577**	18 190	35 022	39 339	40 007	**310**	297	545	551	592
Police avec garantie de 75/100 SP1	**55 764**	73 263	72 566	76 274	72 521	**979**	1 190	1 126	1 064	1 069
Police avec garantie de 100/100 SP1	**19 157**	20 330	29 628	31 341	31 780	**331**	325	454	432	464
Police avec garantie de 75/75 SP2	**28 195**	32 077	35 599	40 071	45 036	**620**	637	660	653	757

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					**Augmentation (diminution) par part** ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Police avec garantie de 75/75	**18,19**	16,92	16,25	14,68	15,60	**1,27**	0,67
Police avec garantie de 75/100	**18,14**	16,87	16,22	14,66	15,58	**1,27**	0,65
Police avec garantie de 100/100	**17,81**	16,60	15,97	14,47	15,40	**1,21**	0,63
Police avec garantie de 75/75 SP1	**17,65**	16,32	15,58	14,00	14,79	**1,33**	0,74
Police avec garantie de 75/100 SP1	**17,56**	16,24	15,52	13,95	14,74	**1,32**	0,72
Police avec garantie de 100/100 SP1	**17,28**	16,01	15,32	13,80	14,61	**1,27**	0,69
Police avec garantie de 75/75 SP2	**21,98**	19,86	18,54	16,29	16,81	**2,12**	1,32

Fonds de revenu équilibré 18.07TE

Notes annexes

(en milliers de $ canadiens)

---

1. LE FONDS

Le Fonds de revenu équilibré 18.07TE (le « Fonds ») est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Great-West, compagnie d'assurance-vie (la Compagnie) est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

h) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

k) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

l) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :
- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :
- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

[(1)] Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sousjacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2021.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

Fonds de revenu équilibré 18.07TE

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Police avec garantie de 75/75	**2,83**	2,84	2,85	2,88	2,87
Police avec garantie de 75/100	**2,89**	2,90	2,91	2,93	2,92
Police avec garantie de 100/100	**3,04**	3,07	3,07	3,09	3,09
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2,26**	2,28	2,28	2,30	2,29
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,32**	2,32	2,33	2,35	2,34
Police avec garantie de 100/100 SP1	**2,48**	2,49	2,49	2,51	2,50

Taux de rotation du portefeuille (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**2,45**	6,38	2,26	2,87	10,41

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS DE CROISSANCE MODÉRÉ 18.08TE

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de croissance modéré 18.08TE (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds de croissance modéré 18.08TE

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie ltée

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**— $**	— $
Revenu de placement à recevoir et couru	**—**	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à recevoir des courtiers	**—**	—
Montant à recevoir de tiers	**—**	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	**5 116**	5 144
Total des placements	**5 116**	5 144
Total de l'actif	**5 116 $**	5 144 $
Passif		
Découverts	**— $**	— $
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à payer aux courtiers	**—**	—
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**—**	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**5 116 $**	5 144 $

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**410 $**	194 $
Produits (pertes) divers	**—**	—
Total des produits	**410**	194
Charges		
Frais de gestion (note 8)	**123**	134
Autres	**10**	10
Total des charges	**133**	144
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**277 $**	50 $

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	**5 144 $**	7 343 $
Dépôts des titulaires de contrats	**193**	124
Retraits des titulaires de contrats	**(498)**	(2 373)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**277**	50
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**(28)**	(2 199)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	**5 116 $**	5 144 $

Fonds de croissance modéré 18.08TE

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**277 $**	50 $
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	**(305)**	(637)
(Profits) pertes latents	**(105)**	443
Produit brut de la cession d'actifs	**774**	2 825
Paiements bruts pour achats d'actifs	**(336)**	(432)
	305	2 249
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**193**	124
Retraits des titulaires de contrats	**(498)**	(2 373)
	(305)	(2 249)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**—**	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	**—**	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	**— $**	— $

Fonds de croissance modéré 18.08TE

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Au 31 décembre 2021

		Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement			
Fonds Indice-actions grande capitalisation canadien 18.20G		178	344
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Shopify Inc. ($ CA)	7,96 %		
Banque Royale du Canada	7,68 %		
La Banque Toronto-Dominion	7,03 %		
Brookfield Asset Management Inc.	4,48 %		
La Banque de Nouvelle-Écosse	4,36 %		
Fonds en actions 6.14BST		545	1 033
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Banque Royale du Canada	6,53 %		
Brookfield Asset Management Inc.	6,52 %		
La Banque Toronto-Dominion	5,98 %		
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	4,91 %		
La Banque de Nouvelle-Écosse	4,44 %		
Fonds de revenu fixe 18.24TE		2 209	2 828
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Province de Québec, 5,75 %, 01-12-2036	2,44 %		
Province de la Saskatchewan, 5,60 %, 05-09-2035	2,40 %		
Province du Manitoba, 5,70 %, 05-03-2037	2,06 %		
Province de l'Alberta, 3,90 %, 01-12-2033	1,91 %		
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, 1,10 %, 15-12-2026	1,90 %		
Fonds Actions mondiales 18.37TE		421	684
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Trésorerie et dépôts à court terme	5,74 %		
Dollar Tree Inc.	2,67 %		
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd., CAAE	2,59 %		
E.ON SE	2,54 %		
The Walt Disney Co.	2,54 %		
Fonds indiciel d'actions américaines 18.28G		85	227
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Apple Inc.	6,76 %		
Microsoft Corp.	6,21 %		
Amazon.com Inc.	3,54 %		
Alphabet Inc., cat. A	2,11 %		
Tesla Inc.	2,06 %		
Total des placements		3 438	5 116

Fonds de croissance modéré 18.08TE

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					**Valeur liquidative** (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Police avec garantie de 75/75	**64 901**	65 489	81 450	85 071	104 724	**1 109**	1 062	1 262	1 202	1 557
Police avec garantie de 75/100	**124 045**	125 013	161 580	180 365	209 495	**2 118**	2 027	2 502	2 549	3 117
Police avec garantie de 100/100	**19 389**	17 708	49 802	46 968	45 886	**325**	282	760	655	674
Police avec garantie de 75/75 SP1	**18 880**	30 185	34 537	42 478	38 971	**312**	471	512	571	548
Police avec garantie de 75/100 SP1	**43 215**	50 861	50 686	53 303	47 606	**711**	791	748	714	667
Police avec garantie de 100/100 SP1	**28 230**	29 358	101 196	104 007	101 343	**458**	450	1 475	1 378	1 408
Police avec garantie de 75/75 SP2	**2 857**	3 226	3 614	3 959	2 318	**58**	61	63	61	37
Police avec garantie de 75/100 SP2	**1 208**	—	1 182	1 566	3 554	**25**	—	21	24	56

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					**Augmentation (diminution) par part** ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Police avec garantie de 75/75	**17,09**	16,22	15,49	14,13	14,86	**0,87**	0,73
Police avec garantie de 75/100	**17,07**	16,21	15,49	14,13	14,88	**0,86**	0,72
Police avec garantie de 100/100	**16,76**	15,94	15,25	13,94	14,70	**0,82**	0,69
Police avec garantie de 75/75 SP1	**16,55**	15,62	14,83	13,44	14,06	**0,93**	0,79
Police avec garantie de 75/100 SP1	**16,46**	15,54	14,76	13,39	14,02	**0,92**	0,78
Police avec garantie de 100/100 SP1	**16,21**	15,33	14,58	13,25	13,89	**0,88**	0,75
Police avec garantie de 75/75 SP2	**20,36**	18,80	17,47	15,50	15,87	**1,56**	1,33
Police avec garantie de 75/100 SP2	**20,36**	—	17,46	15,50	15,87	**1,56**	—

Fonds de croissance modéré 18.08TE

Notes annexes

(en milliers de $ canadiens)

---

1. LE FONDS

Le Fonds de croissance modéré 18.08TE (le « Fonds ») est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Great-West, compagnie d'assurance-vie (la Compagnie) est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

h) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

k) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

l) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :
- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :
- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

[(1)] Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sousjacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2021.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

Fonds de croissance modéré 18.08TE

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Police avec garantie de 75/75	**2,74**	2,73	2,74	2,75	2,75
Police avec garantie de 75/100	**2,80**	2,79	2,79	2,81	2,80
Police avec garantie de 100/100	**2,94**	2,95	2,94	2,95	2,95
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2,16**	2,15	2,16	2,16	2,16
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,22**	2,20	2,21	2,22	2,22
Police avec garantie de 100/100 SP1	**2,38**	2,38	2,37	2,38	2,38

Taux de rotation du portefeuille (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**6,50**	7,70	2,15	4,15	9,56

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS DE REVENU MODÉRÉ 18.09TE

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de revenu modéré 18.09TE (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds de revenu modéré 18.09TE

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie ltée

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**— $**	— $
Revenu de placement à recevoir et couru	**—**	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à recevoir des courtiers	**—**	—
Montant à recevoir de tiers	**—**	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	**2 711**	3 198
Total des placements	**2 711**	3 198
Total de l'actif	**2 711 $**	3 198 $
Passif		
Découverts	**— $**	— $
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à payer aux courtiers	**—**	—
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**—**	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**2 711 $**	3 198 $

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**161 $**	262 $
Produits (pertes) divers	**—**	—
Total des produits	**161**	262
Charges		
Frais de gestion (note 8)	**67**	77
Autres	**6**	8
Total des charges	**73**	85
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**88 $**	177 $

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	**3 198 $**	3 713 $
Dépôts des titulaires de contrats	**3**	20
Retraits des titulaires de contrats	**(578)**	(712)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**88**	177
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**(487)**	(515)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	**2 711 $**	3 198 $

Fonds de revenu modéré 18.09TE

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**88 $**	177 $
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	**(207)**	(315)
(Profits) pertes latents	**46**	53
Produit brut de la cession d'actifs	**709**	1 394
Paiements bruts pour achats d'actifs	**(61)**	(617)
	575	692
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**3**	20
Retraits des titulaires de contrats	**(578)**	(712)
	(575)	(692)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**—**	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	**—**	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	**— $**	— $

Fonds de revenu modéré 18.09TE

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Au 31 décembre 2021

		Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement			
Fonds Indice-actions grande capitalisation canadien 18.20G		79	141
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Shopify Inc. ($ CA)	7,96 %		
Banque Royale du Canada	7,68 %		
La Banque Toronto-Dominion	7,03 %		
Brookfield Asset Management Inc.	4,48 %		
La Banque de Nouvelle-Écosse	4,36 %		
Fonds en actions 6.14BST		246	425
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Banque Royale du Canada	6,53 %		
Brookfield Asset Management Inc.	6,52 %		
La Banque Toronto-Dominion	5,98 %		
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	4,91 %		
La Banque de Nouvelle-Écosse	4,44 %		
Fonds de revenu fixe 18.24TE		1 404	1 769
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Province de Québec, 5,75 %, 01-12-2036	2,44 %		
Province de la Saskatchewan, 5,60 %, 05-09-2035	2,40 %		
Province du Manitoba, 5,70 %, 05-03-2037	2,06 %		
Province de l'Alberta, 3,90 %, 01-12-2033	1,91 %		
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, 1,10 %, 15-12-2026	1,90 %		
Fonds Actions mondiales 18.37TE		187	282
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Trésorerie et dépôts à court terme	5,74 %		
Dollar Tree Inc.	2,67 %		
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd., CAAE	2,59 %		
E.ON SE	2,54 %		
The Walt Disney Co.	2,54 %		
Fonds indiciel d'actions américaines 18.28G		42	94
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Apple Inc.	6,76 %		
Microsoft Corp.	6,21 %		
Amazon.com Inc.	3,54 %		
Alphabet Inc., cat. A	2,11 %		
Tesla Inc.	2,06 %		
Total des placements		1 958	2 711

Fonds de revenu modéré 18.09TE

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					**Valeur liquidative** (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Police avec garantie de 75/75	**45 048**	50 077	63 576	65 945	73 822	**720**	776	935	892	1 042
Police avec garantie de 75/100	**82 819**	100 881	110 293	132 281	160 872	**1 318**	1 558	1 617	1 785	2 266
Police avec garantie de 100/100	**2 835**	3 289	5 281	5 404	7 998	**44**	50	76	72	112
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2 553**	4 649	10 969	12 318	12 838	**40**	69	154	158	171
Police avec garantie de 75/100 SP1	**29 947**	42 172	42 384	42 701	43 741	**460**	625	593	546	581
Police avec garantie de 100/100 SP1	**5 252**	5 577	5 919	5 919	5 919	**79**	81	82	75	78
Police avec garantie de 75/75 SP2	**—**	—	13 272	13 119	13 437	**—**	—	219	194	201
Police avec garantie de 75/75 SP	**4 257**	3 438	3 461	3 772	—	**50**	39	37	36	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					**Augmentation (diminution) par part** ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Police avec garantie de 75/75	**15,98**	15,50	14,71	13,53	14,12	**0,48**	0,79
Police avec garantie de 75/100	**15,91**	15,44	14,67	13,49	14,09	**0,47**	0,77
Police avec garantie de 100/100	**15,65**	15,21	14,47	13,33	13,94	**0,44**	0,74
Police avec garantie de 75/75 SP1	**15,44**	14,89	14,05	12,84	13,32	**0,55**	0,84
Police avec garantie de 75/100 SP1	**15,36**	14,82	13,99	12,79	13,28	**0,54**	0,83
Police avec garantie de 100/100 SP1	**15,12**	14,60	13,81	12,65	13,16	**0,52**	0,79
Police avec garantie de 75/75 SP2	**—**	—	16,48	14,75	14,98	**—**	—
Police avec garantie de 75/75 SP	**11,74**	11,26	10,58	9,62	—	**0,48**	0,68

Fonds de revenu modéré 18.09TE

Notes annexes

(en milliers de $ canadiens)

---

1. LE FONDS

Le Fonds de revenu modéré 18.09TE (le « Fonds ») est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Great-West, compagnie d'assurance-vie (la Compagnie) est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

h) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

k) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

l) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :
- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :
- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

[(1)] Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sousjacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2021.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Risque de crédit

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

Fonds de revenu modéré 18.09TE

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Police avec garantie de 75/75	**2,66**	2,68	2,69	2,69	2,69
Police avec garantie de 75/100	**2,72**	2,73	2,74	2,75	2,75
Police avec garantie de 100/100	**2,87**	2,89	2,89	2,91	2,90
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2,08**	2,09	2,09	2,10	2,09
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,13**	2,14	2,15	2,15	2,15
Police avec garantie de 100/100 SP1	**2,29**	2,30	2,31	2,32	2,32
Police avec garantie de 75/75 SP	**1,57**	1,58	1,59	1,58	—

Taux de rotation du portefeuille (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**2,14**	17,84	3,92	4,79	10,14

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS ÉQUILIBRÉ 18.10MF

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds équilibré 18.10MF (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds équilibré 18.10MF

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie ltée

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**— $**	— $
Revenu de placement à recevoir et couru	**—**	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à recevoir des courtiers	**—**	—
Montant à recevoir de tiers	**—**	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	**4 459**	4 010
Total des placements	**4 459**	4 010
Total de l'actif	**4 459 $**	4 010 $
Passif		
Découverts	**— $**	— $
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à payer aux courtiers	**—**	—
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**—**	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**4 459 $**	4 010 $

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**558 $**	284 $
Produits (pertes) divers	**—**	—
Total des produits	**558**	284
Charges		
Frais de gestion (note 8)	**115**	111
Autres	**13**	10
Total des charges	**128**	121
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**430 $**	163 $

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	**4 010 $**	5 238 $
Dépôts des titulaires de contrats	**496**	87
Retraits des titulaires de contrats	**(477)**	(1 478)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**430**	163
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**449**	(1 228)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	**4 459 $**	4 010 $

Fonds équilibré 18.10MF

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**430 $**	163 $
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	**(282)**	(549)
(Profits) pertes latents	**(276)**	265
Produit brut de la cession d'actifs	**624**	2 125
Paiements bruts pour achats d'actifs	**(515)**	(613)
	(19)	1 391
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**496**	87
Retraits des titulaires de contrats	**(477)**	(1 478)
	19	(1 391)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**—**	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	**—**	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	**— $**	— $

Fonds équilibré 18.10MF

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Au 31 décembre 2021

		Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement			
Fonds d'obligations 18.18MF		1 445	1 782
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Trésorerie et dépôts à court terme	9,07 %		
Gouvernement du Canada, 0,50 %, 01-11-2023	3,78 %		
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, taux variable, 15-09-2026	3,74 %		
Province de Québec, 3,10 %, 01-12-2051	2,98 %		
Gouvernement du Canada, 1,00 %, 01-09-2026	2,70 %		
Fonds canadien de croissance 18.21MF		597	1 208
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Banque Royale du Canada	7,02 %		
La Banque Toronto-Dominion	6,85 %		
FINB Actions américaines grandes capitalisations Mackenzie*	4,75 %		
La Banque de Nouvelle-Écosse	3,97 %		
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	3,90 %		
Fonds Indice-actions grande capitalisation canadien 18.20G		208	401
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Shopify Inc. ($ CA)	7,96 %		
Banque Royale du Canada	7,68 %		
La Banque Toronto-Dominion	7,03 %		
Brookfield Asset Management Inc.	4,48 %		
La Banque de Nouvelle-Écosse	4,36 %		
Fonds d'actions internationales 18.26MF		247	401
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Trésorerie et dépôts à court terme	10,27 %		
Seven & I Holdings Co. Ltd.	4,13 %		
Compass Group PLC	4,02 %		
Admiral Group PLC	4,00 %		
Reckitt Benckiser Group PLC	3,99 %		
Fonds américain valeur sûre 18.27MF		136	401
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Microsoft Corp.	5,84 %		
Accenture PLC, cat. A	5,37 %		
Keysight Technologies Inc.	4,65 %		
Aon Corp.	4,37 %		
Danaher Corp.	4,37 %		

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds équilibré 18.10MF

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Au 31 décembre 2021

		Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement (suite)			
Fonds indiciel d'actions américaines 18.28G		95	266
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Apple Inc.	6,76 %		
Microsoft Corp.	6,21 %		
Amazon.com Inc.	3,54 %		
Alphabet Inc., cat. A	2,11 %		
Tesla Inc.	2,06 %		
Total des placements		2 728	4 459

Fonds équilibré 18.10MF

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					**Valeur liquidative** (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Police avec garantie de 75/75	**32 503**	31 646	35 338	35 066	35 173	**618**	544	559	493	518
Police avec garantie de 75/100	**135 062**	140 009	153 198	157 813	203 093	**2 546**	2 391	2 405	2 203	2 976
Police avec garantie de 100/100	**19 524**	21 400	44 969	42 822	42 883	**361**	360	696	590	621
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2 159**	2 404	2 672	2 916	3 172	**40**	40	41	40	45
Police avec garantie de 75/100 SP1	**7 771**	6 613	7 585	8 973	10 295	**144**	111	116	121	145
Police avec garantie de 100/100 SP1	**29 934**	24 750	83 079	87 197	84 344	**547**	408	1 253	1 165	1 178
Police avec garantie de 75/75 SP2	**1 848**	—	—	—	—	**44**	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	**1 089**	1 397	2 510	2 775	4 832	**26**	29	46	44	79
Police avec garantie de 75/100 SP	**10 040**	10 750	11 277	12 092	—	**133**	127	122	114	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					**Augmentation (diminution) par part** ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Police avec garantie de 75/75	**19,00**	17,20	15,81	14,05	14,74	**1,80**	1,39
Police avec garantie de 75/100	**18,85**	17,08	15,70	13,96	14,65	**1,77**	1,38
Police avec garantie de 100/100	**18,52**	16,80	15,47	13,78	14,49	**1,72**	1,33
Police avec garantie de 75/75 SP1	**18,66**	16,80	15,35	13,56	14,14	**1,86**	1,45
Police avec garantie de 75/100 SP1	**18,56**	16,72	15,28	13,51	14,09	**1,84**	1,44
Police avec garantie de 100/100 SP1	**18,27**	16,48	15,09	13,36	13,96	**1,79**	1,39
Police avec garantie de 75/75 SP2	**23,72**	—	—	—	—	**2,90**	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	**23,73**	20,82	18,56	15,99	16,27	**2,91**	2,26
Police avec garantie de 75/100 SP	**13,22**	11,85	10,77	9,47	—	**1,37**	1,08

Fonds équilibré 18.10MF

Notes annexes

(en milliers de $ canadiens)

---

1. LE FONDS

Le Fonds équilibré 18.10MF (le « Fonds ») est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Great-West, compagnie d'assurance-vie (la Compagnie) est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

h) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

k) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

l) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :
- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :
- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

(1) Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sousjacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2021.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

Fonds équilibré 18.10MF

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Police avec garantie de 75/75	**3,11**	3,08	3,07	3,10	3,11
Police avec garantie de 75/100	**3,17**	3,13	3,13	3,16	3,16
Police avec garantie de 100/100	**3,32**	3,30	3,28	3,31	3,31
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2,53**	2,48	2,48	2,50	2,50
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,59**	2,53	2,53	2,55	2,56
Police avec garantie de 100/100 SP1	**2,75**	2,72	2,70	2,72	2,72
Police avec garantie de 75/100 SP	**2,05**	2,03	2,03	2,03	—

Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2,53**	2,51	2,50	2,52	2,52
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,59**	2,56	2,55	2,57	2,58
Police avec garantie de 100/100 SP1	**2,75**	2,75	2,72	2,74	2,74

Taux de rotation du portefeuille (%) [3]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**12,10**	14,83	5,67	6,31	4,04

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS DE REVENU ÉQUILIBRÉ 18.11MF

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de revenu équilibré 18.11MF (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds de revenu équilibré 18.11MF

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie ltée

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**— $**	— $
Revenu de placement à recevoir et couru	**—**	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à recevoir des courtiers	**—**	—
Montant à recevoir de tiers	**—**	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	**3 590**	3 045
Total des placements	**3 590**	3 045
Total de l'actif	**3 590 $**	3 045 $
Passif		
Découverts	**— $**	— $
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à payer aux courtiers	**—**	—
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**—**	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**3 590 $**	3 045 $

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**394 $**	319 $
Produits (pertes) divers	**—**	—
Total des produits	**394**	319
Charges		
Frais de gestion (note 8)	**42**	46
Autres	**4**	4
Total des charges	**46**	50
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**348 $**	269 $

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	**3 045 $**	3 980 $
Dépôts des titulaires de contrats	**455**	39
Retraits des titulaires de contrats	**(258)**	(1 243)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**348**	269
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**545**	(935)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	**3 590 $**	3 045 $

Fonds de revenu équilibré 18.11MF

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**348 $**	269 $
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	**(165)**	(319)
(Profits) pertes latents	**(229)**	—
Produit brut de la cession d'actifs	**468**	1 567
Paiements bruts pour achats d'actifs	**(619)**	(313)
	(197)	1 204
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**455**	39
Retraits des titulaires de contrats	**(258)**	(1 243)
	197	(1 204)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**—**	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	**—**	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	**— $**	— $

Fonds de revenu équilibré 18.11MF

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Au 31 décembre 2021

		Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement			
Fonds d'obligations 18.18MF		1 391	1 617
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Trésorerie et dépôts à court terme	9,07 %		
Gouvernement du Canada, 0,50 %, 01-11-2023	3,78 %		
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, taux variable, 15-09-2026	3,74 %		
Province de Québec, 3,10 %, 01-12-2051	2,98 %		
Gouvernement du Canada, 1,00 %, 01-09-2026	2,70 %		
Fonds canadien de croissance 18.21MF		528	890
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Banque Royale du Canada	7,02 %		
La Banque Toronto-Dominion	6,85 %		
FINB Actions américaines grandes capitalisations Mackenzie*	4,75 %		
La Banque de Nouvelle-Écosse	3,97 %		
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	3,90 %		
Fonds Indice-actions grande capitalisation canadien 18.20G		178	292
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Shopify Inc. ($ CA)	7,96 %		
Banque Royale du Canada	7,68 %		
La Banque Toronto-Dominion	7,03 %		
Brookfield Asset Management Inc.	4,48 %		
La Banque de Nouvelle-Écosse	4,36 %		
Fonds d'actions internationales 18.26MF		208	297
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Trésorerie et dépôts à court terme	10,27 %		
Seven & I Holdings Co. Ltd.	4,13 %		
Compass Group PLC	4,02 %		
Admiral Group PLC	4,00 %		
Reckitt Benckiser Group PLC	3,99 %		
Fonds américain valeur sûre 18.27MF		135	297
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Microsoft Corp.	5,84 %		
Accenture PLC, cat. A	5,37 %		
Keysight Technologies Inc.	4,65 %		
Aon Corp.	4,37 %		
Danaher Corp.	4,37 %		

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds de revenu équilibré 18.11MF

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Au 31 décembre 2021

		Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement (suite)			
Fonds indiciel d'actions américaines 18.28G		96	197
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Apple Inc.	6,76 %		
Microsoft Corp.	6,21 %		
Amazon.com Inc.	3,54 %		
Alphabet Inc., cat. A	2,11 %		
Tesla Inc.	2,06 %		
Total des placements		2 536	3 590

Fonds de revenu équilibré 18.11MF

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Police avec garantie de 75/75	**34 602**	30 680	30 610	38 322	37 992	**647**	525	484	541	560
Police avec garantie de 75/100	**32 400**	35 483	44 743	42 745	47 067	**603**	605	704	601	692
Police avec garantie de 100/100	**3 174**	5 146	10 276	11 501	11 366	**58**	86	159	160	165
Police avec garantie de 75/75 SP1	**24 988**	6 764	6 764	6 764	—	**454**	112	102	91	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2 744**	6 003	67 504	18 507	24 211	**49**	99	1 019	248	337
Police avec garantie de 75/75 SP2	**2 157**	2 206	2 256	2 614	2 675	**49**	44	41	41	43
Police avec garantie de 75/100 SP2	**74 939**	76 603	79 940	81 699	83 594	**1 697**	1 542	1 442	1 279	1 329
Police avec garantie de 75/100 SP	**2 536**	2 686	2 703	—	—	**33**	32	29	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					Augmentation (diminution) par part ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Police avec garantie de 75/75	**18,72**	17,13	15,80	14,11	14,75	**1,59**	1,33
Police avec garantie de 75/100	**18,62**	17,05	15,73	14,06	14,70	**1,57**	1,32
Police avec garantie de 100/100	**18,28**	16,76	15,49	13,87	14,52	**1,52**	1,27
Police avec garantie de 75/75 SP1	**18,16**	16,52	15,15	13,45	—	**1,64**	1,37
Police avec garantie de 75/100 SP1	**18,08**	16,46	15,10	13,41	13,94	**1,62**	1,36
Police avec garantie de 75/75 SP2	**22,64**	20,13	18,04	15,66	15,90	**2,51**	2,09
Police avec garantie de 75/100 SP2	**22,64**	20,12	18,04	15,66	15,90	**2,52**	2,08
Police avec garantie de 75/100 SP	**13,02**	11,79	10,76	—	—	**1,23**	1,03

1. LE FONDS

Le Fonds de revenu équilibré 18.11MF (le « Fonds ») est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Great-West, compagnie d'assurance-vie (la Compagnie) est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

h) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

k) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

l) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :
- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :
- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

[(1)] Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sousjacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2021.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

Fonds de revenu équilibré 18.11MF

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Police avec garantie de 75/75	**2,91**	2,86	2,89	2,90	2,88
Police avec garantie de 75/100	**2,95**	2,91	2,93	2,94	2,93
Police avec garantie de 100/100	**3,12**	3,07	3,09	3,10	3,09
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2,31**	2,26	2,29	2,27	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,41**	2,34	2,33	2,35	2,34
Police avec garantie de 75/100 SP	**1,86**	1,83	1,83	—	—

Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2,31**	2,29	2,31	2,29	—
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,41**	2,37	2,35	2,37	2,36

Taux de rotation du portefeuille (%) [3]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**14,10**	9,18	14,46	6,45	12,74

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS DE CROISSANCE MODÉRÉ 18.12MF

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de croissance modéré 18.12MF (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds de croissance modéré 18.12MF

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie ltée

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**— $**	— $
Revenu de placement à recevoir et couru	**—**	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à recevoir des courtiers	**—**	—
Montant à recevoir de tiers	**—**	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	**3 809**	4 176
Total des placements	**3 809**	4 176
Total de l'actif	**3 809 $**	4 176 $
Passif		
Découverts	**— $**	— $
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à payer aux courtiers	**—**	—
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**—**	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**3 809 $**	4 176 $

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**366 $**	417 $
Produits (pertes) divers	**—**	—
Total des produits	**366**	417
Charges		
Frais de gestion (note 8)	**100**	94
Autres	**7**	7
Total des charges	**107**	101
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**259 $**	316 $

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	**4 176 $**	3 758 $
Dépôts des titulaires de contrats	**27**	289
Retraits des titulaires de contrats	**(653)**	(187)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**259**	316
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**(367)**	418
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	**3 809 $**	4 176 $

Fonds de croissance modéré 18.12MF

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**259 $**	316 $
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	**(386)**	(228)
(Profits) pertes latents	**20**	(189)
Produit brut de la cession d'actifs	**1 025**	784
Paiements bruts pour achats d'actifs	**(292)**	(785)
	626	(102)
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**27**	289
Retraits des titulaires de contrats	**(653)**	(187)
	(626)	102
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**—**	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	**—**	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	**— $**	— $

Fonds de croissance modéré 18.12MF

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Au 31 décembre 2021

		Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement			
Fonds d'obligations 18.18MF		1 680	2 093
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Trésorerie et dépôts à court terme	9,07 %		
Gouvernement du Canada, 0,50 %, 01-11-2023	3,78 %		
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, taux variable, 15-09-2026	3,74 %		
Province de Québec, 3,10 %, 01-12-2051	2,98 %		
Gouvernement du Canada, 1,00 %, 01-09-2026	2,70 %		
Fonds canadien de croissance 18.21MF		409	773
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Banque Royale du Canada	7,02 %		
La Banque Toronto-Dominion	6,85 %		
FINB Actions américaines grandes capitalisations Mackenzie*	4,75 %		
La Banque de Nouvelle-Écosse	3,97 %		
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	3,90 %		
Fonds Indice-actions grande capitalisation canadien 18.20G		139	255
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Shopify Inc. ($ CA)	7,96 %		
Banque Royale du Canada	7,68 %		
La Banque Toronto-Dominion	7,03 %		
Brookfield Asset Management Inc.	4,48 %		
La Banque de Nouvelle-Écosse	4,36 %		
Fonds d'actions internationales 18.26MF		153	256
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Trésorerie et dépôts à court terme	10,27 %		
Seven & I Holdings Co. Ltd.	4,13 %		
Compass Group PLC	4,02 %		
Admiral Group PLC	4,00 %		
Reckitt Benckiser Group PLC	3,99 %		
Fonds américain valeur sûre 18.27MF		93	260
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Microsoft Corp.	5,84 %		
Accenture PLC, cat. A	5,37 %		
Keysight Technologies Inc.	4,65 %		
Aon Corp.	4,37 %		
Danaher Corp.	4,37 %		

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds de croissance modéré 18.12MF

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Au 31 décembre 2021

		Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement (suite)			
Fonds indiciel d'actions américaines 18.28G		68	172
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Apple Inc.	6,76 %		
Microsoft Corp.	6,21 %		
Amazon.com Inc.	3,54 %		
Alphabet Inc., cat. A	2,11 %		
Tesla Inc.	2,06 %		
Total des placements		2 542	3 809

Fonds de croissance modéré 18.12MF

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Police avec garantie de 75/75	**31 840**	31 989	37 246	18 048	22 735	**561**	527	565	247	323
Police avec garantie de 75/100	**164 112**	186 872	174 292	194 103	216 181	**2 875**	3 066	2 632	2 649	3 060
Police avec garantie de 100/100	**38**	38	1 431	1 430	1 410	**1**	—	21	19	20
Police avec garantie de 75/75 SP1	**—**	25 455	27 241	343	2 452	**—**	405	396	5	33
Police avec garantie de 75/100 SP1	**20 020**	9 287	9 287	9 146	8 009	**340**	147	135	119	107
Police avec garantie de 100/100 SP1	**1 326**	1 326	—	—	—	**22**	21	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	**812**	818	825	—	—	**10**	10	9	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					Augmentation (diminution) par part ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Police avec garantie de 75/75	**17,61**	16,49	15,17	13,70	14,20	**1,12**	1,32
Police avec garantie de 75/100	**17,52**	16,41	15,10	13,65	14,16	**1,11**	1,31
Police avec garantie de 100/100	**17,26**	16,15	14,87	13,46	13,98	**1,11**	1,28
Police avec garantie de 75/75 SP1	**—**	15,90	14,54	13,06	13,45	**—**	1,36
Police avec garantie de 75/100 SP1	**17,00**	15,83	14,48	13,01	13,41	**1,17**	1,35
Police avec garantie de 100/100 SP1	**16,73**	15,61	—	—	—	**1,12**	1,31
Police avec garantie de 75/75 SP	**12,74**	11,81	10,74	—	—	**0,93**	1,07

1. LE FONDS

Le Fonds de croissance modéré 18.12MF (le « Fonds ») est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Great-West, compagnie d'assurance-vie (la Compagnie) est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

h) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

k) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

l) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :
- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :
- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

[(1)] Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sousjacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2021.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

Fonds de croissance modéré 18.12MF

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Police avec garantie de 75/75	**2,75**	2,77	2,73	2,75	2,74
Police avec garantie de 75/100	**2,81**	2,82	2,78	2,80	2,80
Police avec garantie de 100/100	**2,96**	2,99	2,94	2,95	2,95
Police avec garantie de 75/75 SP1	**—**	2,16	2,13	2,16	2,13
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,22**	2,21	2,18	2,20	2,19
Police avec garantie de 100/100 SP1	**2,40**	2,35	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	**1,68**	1,68	1,66	—	—

Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Police avec garantie de 75/75 SP1	**—**	2,19	2,15	2,18	2,15
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,22**	2,24	2,20	2,22	2,21
Police avec garantie de 100/100 SP1	**2,40**	2,38	—	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) [3]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**7,33**	20,78	13,56	1,40	3,47

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS DE REVENU MODÉRÉ 18.13MF

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de revenu modéré 18.13MF (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds de revenu modéré 18.13MF

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie ltée

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**— $**	— $
Revenu de placement à recevoir et couru	**—**	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à recevoir des courtiers	**—**	—
Montant à recevoir de tiers	**—**	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	**9 655**	7 199
Total des placements	**9 655**	7 199
Total de l'actif	**9 655 $**	7 199 $
Passif		
Découverts	**— $**	— $
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à payer aux courtiers	**—**	—
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**—**	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**9 655 $**	7 199 $

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**643 $**	667 $
Produits (pertes) divers	**—**	—
Total des produits	**643**	667
Charges		
Frais de gestion (note 8)	**149**	95
Autres	**19**	12
Total des charges	**168**	107
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**475 $**	560 $

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	**7 199 $**	6 071 $
Dépôts des titulaires de contrats	**2 665**	790
Retraits des titulaires de contrats	**(684)**	(222)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**475**	560
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**2 456**	1 128
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	**9 655 $**	7 199 $

Fonds de revenu modéré 18.13MF

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**475 $**	560 $
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	**(305)**	(186)
(Profits) pertes latents	**(338)**	(481)
Produit brut de la cession d'actifs	**953**	687
Paiements bruts pour achats d'actifs	**(2 766)**	(1 148)
	(1 981)	(568)
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**2 665**	790
Retraits des titulaires de contrats	**(684)**	(222)
	1 981	568
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**—**	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	**—**	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	**— $**	— $

Fonds de revenu modéré 18.13MF

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Au 31 décembre 2021

		Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement			
Fonds d'obligations 18.18MF		5 365	6 283
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Trésorerie et dépôts à court terme	9,07 %		
Gouvernement du Canada, 0,50 %, 01-11-2023	3,78 %		
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, taux variable, 15-09-2026	3,74 %		
Province de Québec, 3,10 %, 01-12-2051	2,98 %		
Gouvernement du Canada, 1,00 %, 01-09-2026	2,70 %		
Fonds canadien de croissance 18.21MF		919	1 521
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Banque Royale du Canada	7,02 %		
La Banque Toronto-Dominion	6,85 %		
FINB Actions américaines grandes capitalisations Mackenzie*	4,75 %		
La Banque de Nouvelle-Écosse	3,97 %		
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	3,90 %		
Fonds Indice-actions grande capitalisation canadien 18.20G		313	506
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Shopify Inc.	7,73 %		
Royal Bank of Canada	7,28 %		
The Toronto-Dominion Bank	6,38 %		
Horizons S&P/TSX 60 Index ETF	5,11 %		
Canadian National Railway Co.	4,87 %		
Fonds d'actions internationales 18.26MF		358	505
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Trésorerie et dépôts à court terme	10,27 %		
Seven & I Holdings Co. Ltd.	4,13 %		
Compass Group PLC	4,02 %		
Admiral Group PLC	4,00 %		
Reckitt Benckiser Group PLC	3,99 %		
Fonds américain valeur sûre 18.27MF		238	505
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Microsoft Corp.	5,84 %		
Accenture PLC, cat. A	5,37 %		
Keysight Technologies Inc.	4,65 %		
Aon Corp.	4,37 %		
Danaher Corp.	4,37 %		

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds de revenu modéré 18.13MF

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Au 31 décembre 2021

		Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement (suite)			
Fonds indiciel d'actions américaines 18.28G		168	335
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Apple Inc.	6,76 %		
Microsoft Corp.	6,21 %		
Amazon.com Inc.	3,54 %		
Alphabet Inc., cat. A	2,11 %		
Tesla Inc.	2,06 %		
Total des placements		7 361	9 655

Fonds de revenu modéré 18.13MF

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Police avec garantie de 75/75	**259 340**	203 858	167 432	192 523	198 549	**4 317**	3 258	2 477	2 603	2 764
Police avec garantie de 75/100	**50 027**	58 978	61 287	69 223	81 879	**827**	936	901	931	1 134
Police avec garantie de 100/100	**404**	435	465	495	531	**6**	7	7	7	7
Police avec garantie de 75/75 SP1	**116 931**	37 603	29 144	980	1 074	**1 847**	567	404	12	14
Police avec garantie de 75/100 SP1	**13 550**	6 881	7 178	7 851	7 683	**213**	103	99	98	99
Police avec garantie de 75/75 SP2	**9 621**	10 417	10 583	—	—	**186**	189	172	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP2	**117 094**	118 661	120 984	123 319	126 589	**2 259**	2 139	1 965	1 781	1 832
Police avec garantie de 75/100 SP	**—**	—	4 317	—	—	**—**	—	46	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					Augmentation (diminution) par part ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Police avec garantie de 75/75	**16,65**	15,98	14,79	13,52	13,92	**0,67**	1,19
Police avec garantie de 75/100	**16,53**	15,88	14,71	13,45	13,85	**0,65**	1,17
Police avec garantie de 100/100	**16,22**	15,61	14,48	13,25	13,67	**0,61**	1,13
Police avec garantie de 75/75 SP1	**15,79**	15,07	13,86	12,59	12,88	**0,72**	1,21
Police avec garantie de 75/100 SP1	**15,71**	15,00	13,81	12,54	12,84	**0,71**	1,19
Police avec garantie de 75/75 SP2	**19,30**	18,03	16,24	—	—	**1,27**	1,79
Police avec garantie de 75/100 SP2	**19,30**	18,03	16,24	14,44	14,47	**1,27**	1,79
Police avec garantie de 75/100 SP	**—**	—	10,72	—	—	**—**	—

1. LE FONDS

Le Fonds de revenu modéré 18.13MF (le « Fonds ») est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Great-West, compagnie d'assurance-vie (la Compagnie) est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

h) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

k) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

l) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :
- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :
- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [1]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

[1] Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sousjacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2021.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

Fonds de revenu modéré 18.13MF

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) (1)

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Police avec garantie de 75/75	**2,72**	2,72	2,72	2,73	2,72
Police avec garantie de 75/100	**2,79**	2,78	2,78	2,79	2,78
Police avec garantie de 100/100	**2,93**	2,92	2,92	2,93	2,95
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2,11**	2,09	2,08	2,10	2,09
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,17**	2,15	2,14	2,15	2,14
Police avec garantie de 75/100 SP	**—**	—	1,64	—	—

Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) (2)

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2,11**	2,12	2,10	2,12	2,11
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,17**	2,18	2,16	2,17	2,16

Taux de rotation du portefeuille (%) (3)

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**10,68**	10,83	10,74	0,86	12,04

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS DE REVENU ÉQUILIBRÉ 18.14F

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de revenu équilibré 18.14F (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds de revenu équilibré 18.14F

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie ltée

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**— $**	— $
Revenu de placement à recevoir et couru	**—**	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à recevoir des courtiers	**—**	—
Montant à recevoir de tiers	**—**	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	**12 079**	10 470
Total des placements	**12 079**	10 470
Total de l'actif	**12 079 $**	10 470 $
Passif		
Découverts	**— $**	— $
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à payer aux courtiers	**—**	—
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**—**	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**12 079 $**	10 470 $

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**1 257 $**	930 $
Produits (pertes) divers	**—**	—
Total des produits	**1 257**	930
Charges		
Frais de gestion (note 8)	**265**	249
Autres	**28**	25
Total des charges	**293**	274
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**964 $**	656 $

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	**10 470 $**	11 321 $
Dépôts des titulaires de contrats	**1 473**	135
Retraits des titulaires de contrats	**(828)**	(1 642)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**964**	656
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**1 609**	(851)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	**12 079 $**	10 470 $

Fonds de revenu équilibré 18.14F

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**964 $**	656 $
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	**(745)**	(1 007)
(Profits) pertes latents	**(512)**	77
Produit brut de la cession d'actifs	**1 754**	3 208
Paiements bruts pour achats d'actifs	**(2 106)**	(1 427)
	(645)	1 507
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**1 473**	135
Retraits des titulaires de contrats	**(828)**	(1 642)
	645	(1 507)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**—**	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	**—**	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	**— $**	— $

Fonds de revenu équilibré 18.14F

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Au 31 décembre 2021

		Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement			
Fonds d'obligations canadiennes 18.33F		4 418	5 443
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, 2, 15 %, 15-12-2031, 144A	2,20 %		
Gouvernement du Canada, 0,50 %, 01-12-2030	1,44 %		
Province de l'Ontario, 2,70 %, 02-06-2029	1,32 %		
Province de Québec, 5,00 %, 01-12-2041	1,31 %		
Province de l'Ontario, 5,85 %, 08-03-2033	1,24 %		
Fonds d'actions canadiennes 18.34F		1 558	2 994
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Banque Royale du Canada	9,62 %		
La Banque Toronto-Dominion	6,35 %		
Brookfield Asset Management Inc.	6,34 %		
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	4,96 %		
Constellation Software Inc.	4,35 %		
Fonds Indice-actions grande capitalisation canadien 18.20G		548	995
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Shopify Inc. ($ CA)	7,96 %		
Banque Royale du Canada	7,68 %		
La Banque Toronto-Dominion	7,03 %		
Brookfield Asset Management Inc.	4,48 %		
La Banque de Nouvelle-Écosse	4,36 %		
Fonds d'actions internationales 18.36F		602	994
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Fiducie de placement Fidelity Marché monétaire É.-U.	4,13 %		
Nestlé SA	3,06 %		
Roche Holding AG Genusscheine	3,00 %		
Contrat à terme standardisé sur l'indice Mini MSCI EAFE, 18-03-2022	2,43 %		
AstraZeneca PLC	2,01 %		
Fonds d'actions américaines 18.35F		379	991
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Apple Inc.	8,04 %		
Microsoft Corp.	7,56 %		
Alphabet Inc., cat. C	4,67 %		
Amazon.com Inc.	4,21 %		
Tesla Inc.	2,50 %		

Fonds de revenu équilibré 18.14F

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Au 31 décembre 2021

		Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement (suite)			
Fonds indiciel d'actions américaines 18.28G		251	662
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Apple Inc.	6,76 %		
Microsoft Corp.	6,21 %		
Amazon.com Inc.	3,54 %		
Alphabet Inc., cat. A	2,11 %		
Tesla Inc.	2,06 %		
Total des placements		7 756	12 079

Fonds de revenu équilibré 18.14F

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Police avec garantie de 75/75	**172 895**	123 258	131 797	119 535	120 459	**3 243**	2 134	2 126	1 706	1 800
Police avec garantie de 75/100	**280 780**	339 657	383 949	449 929	574 797	**5 242**	5 854	6 171	6 400	8 567
Police avec garantie de 100/100	**11 804**	11 126	27 163	24 884	22 889	**216**	188	429	348	336
Police avec garantie de 75/75 SP1	**65 592**	23 585	10 815	8 784	7 020	**1 217**	401	171	122	101
Police avec garantie de 75/100 SP1	**28 844**	20 199	24 015	21 230	21 479	**533**	342	377	293	309
Police avec garantie de 100/100 SP1	**20 726**	20 626	59 355	60 990	61 404	**376**	344	920	834	876
Police avec garantie de 75/75 SP2	**13 041**	13 364	14 148	14 493	13 989	**304**	279	267	235	231
Police avec garantie de 75/100 SP2	**34 874**	40 273	41 707	42 784	44 501	**813**	840	788	694	733
Police avec garantie de 75/75 SP	**1 654**	—	—	—	—	**21**	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**8 875**	7 502	6 677	2 358	—	**114**	88	72	22	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					Augmentation (diminution) par part ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Police avec garantie de 75/75	**18,76**	17,31	16,13	14,27	14,94	**1,45**	1,18
Police avec garantie de 75/100	**18,67**	17,23	16,07	14,23	14,90	**1,44**	1,16
Police avec garantie de 100/100	**18,29**	16,91	15,80	14,00	14,69	**1,38**	1,11
Police avec garantie de 75/75 SP1	**18,56**	17,02	15,77	13,87	14,44	**1,54**	1,25
Police avec garantie de 75/100 SP1	**18,46**	16,94	15,71	13,82	14,40	**1,52**	1,23
Police avec garantie de 100/100 SP1	**18,16**	16,70	15,51	13,67	14,26	**1,46**	1,19
Police avec garantie de 75/75 SP2	**23,30**	20,86	18,88	16,21	16,48	**2,44**	1,98
Police avec garantie de 75/100 SP2	**23,31**	20,86	18,88	16,22	16,48	**2,45**	1,98
Police avec garantie de 75/75 SP	**12,83**	—	—	—	—	**1,12**	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**12,81**	11,69	10,78	9,44	—	**1,12**	0,91

1. LE FONDS

Le Fonds de revenu équilibré 18.14F (le « Fonds ») est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Great-West, compagnie d'assurance-vie (la Compagnie) est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

h) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

k) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

l) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :
- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :
- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

[(1)] Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sousjacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2021.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

Fonds de revenu équilibré 18.14F

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Police avec garantie de 75/75	**2,99**	3,00	2,96	2,97	2,94
Police avec garantie de 75/100	**3,06**	3,06	3,02	3,03	3,01
Police avec garantie de 100/100	**3,21**	3,23	3,17	3,18	3,15
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2,40**	2,41	2,38	2,38	2,37
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,46**	2,47	2,43	2,44	2,42
Police avec garantie de 100/100 SP1	**2,63**	2,65	2,60	2,60	2,58
Police avec garantie de 75/75 SP	**1,88**	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**1,95**	1,95	1,91	1,90	—

Taux de rotation du portefeuille (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**15,62**	13,69	4,84	3,55	9,92

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS DE CROISSANCE MODÉRÉ 18.15F

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de croissance modéré 18.15F (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds de croissance modéré 18.15F

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie ltée

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**— $**	— $
Revenu de placement à recevoir et couru	**—**	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à recevoir des courtiers	**—**	—
Montant à recevoir de tiers	**—**	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	**7 236**	6 345
Total des placements	**7 236**	6 345
Total de l'actif	**7 236 $**	6 345 $
Passif		
Découverts	**— $**	— $
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à payer aux courtiers	**—**	—
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**—**	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**7 236 $**	6 345 $

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**588 $**	550 $
Produits (pertes) divers	**—**	—
Total des produits	**588**	550
Charges		
Frais de gestion (note 8)	**165**	156
Autres	**20**	18
Total des charges	**185**	174
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**403 $**	376 $

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	**6 345 $**	6 616 $
Dépôts des titulaires de contrats	**850**	103
Retraits des titulaires de contrats	**(362)**	(750)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**403**	376
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**891**	(271)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	**7 236 $**	6 345 $

Fonds de croissance modéré 18.15F

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**403 $**	376 $
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	**(229)**	(754)
(Profits) pertes latents	**(359)**	204
Produit brut de la cession d'actifs	**568**	2 791
Paiements bruts pour achats d'actifs	**(871)**	(1 970)
	(488)	647
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**850**	103
Retraits des titulaires de contrats	**(362)**	(750)
	488	(647)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**—**	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	**—**	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	**— $**	— $

Fonds de croissance modéré 18.15F

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Au 31 décembre 2021

		Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement			
Fonds d'obligations canadiennes 18.33F		3 282	3 989
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, 2, 15 %, 15-12-2031, 144A	2,20 %		
Gouvernement du Canada, 0,50 %, 01-12-2030	1,44 %		
Province de l'Ontario, 2,70 %, 02-06-2029	1,32 %		
Province de Québec, 5,00 %, 01-12-2041	1,31 %		
Province de l'Ontario, 5,85 %, 08-03-2033	1,24 %		
Fonds d'actions canadiennes 18.34F		769	1 463
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Banque Royale du Canada	9,62 %		
La Banque Toronto-Dominion	6,35 %		
Brookfield Asset Management Inc.	6,34 %		
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	4,96 %		
Constellation Software Inc.	4,35 %		
Fonds Indice-actions grande capitalisation canadien 18.20G		265	485
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Shopify Inc. ($ CA)	7,96 %		
Banque Royale du Canada	7,68 %		
La Banque Toronto-Dominion	7,03 %		
Brookfield Asset Management Inc.	4,48 %		
La Banque de Nouvelle-Écosse	4,36 %		
Fonds d'actions internationales 18.36F		300	486
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Fiducie de placement Fidelity Marché monétaire É.-U.	4,13 %		
Nestlé SA	3,06 %		
Roche Holding AG Genusscheine	3,00 %		
Contrat à terme standardisé sur l'indice Mini MSCI EAFE, 18-03-2022	2,43 %		
AstraZeneca PLC	2,01 %		
Fonds d'actions américaines 18.35F		211	487
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Apple Inc.	8,04 %		
Microsoft Corp.	7,56 %		
Alphabet Inc., cat. C	4,67 %		
Amazon.com Inc.	4,21 %		
Tesla Inc.	2,50 %		

Fonds de croissance modéré 18.15F

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Au 31 décembre 2021

		Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement (suite)			
Fonds indiciel d'actions américaines 18.28G		141	326
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Apple Inc.	6,76 %		
Microsoft Corp.	6,21 %		
Amazon.com Inc.	3,54 %		
Alphabet Inc., cat. A	2,11 %		
Tesla Inc.	2,06 %		
Total des placements		4 968	7 236

Fonds de croissance modéré 18.15F

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Police avec garantie de 75/75	**143 003**	141 729	139 757	147 953	199 907	**2 491**	2 331	2 141	2 033	2 859
Police avec garantie de 75/100	**130 141**	138 132	171 648	186 846	226 859	**2 258**	2 264	2 621	2 560	3 238
Police avec garantie de 100/100	**14 563**	12 141	32 039	29 042	30 666	**248**	196	482	393	433
Police avec garantie de 75/75 SP1	**16 242**	18 415	18 346	12 982	8 818	**278**	296	273	172	121
Police avec garantie de 75/100 SP1	**35 453**	4 207	606	1 039	433	**602**	67	9	14	6
Police avec garantie de 100/100 SP1	**67 406**	67 838	66 302	67 910	68 369	**1 126**	1 066	967	885	924
Police avec garantie de 75/75 SP2	**5 959**	2 859	3 039	2 293	316	**128**	56	54	35	5
Police avec garantie de 75/100 SP2	**3 181**	3 517	3 888	4 220	2 335	**68**	69	69	65	36
Police avec garantie de 75/75 SPP	**2 917**	—	—	—	—	**37**	—	—	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					Augmentation (diminution) par part ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Police avec garantie de 75/75	**17,42**	16,45	15,32	13,74	14,30	**0,97**	1,13
Police avec garantie de 75/100	**17,35**	16,39	15,27	13,70	14,27	**0,96**	1,12
Police avec garantie de 100/100	**17,03**	16,12	15,04	13,52	14,11	**0,91**	1,08
Police avec garantie de 75/75 SP1	**17,13**	16,08	14,89	13,27	13,73	**1,05**	1,19
Police avec garantie de 75/100 SP1	**16,99**	15,95	14,78	13,18	13,65	**1,04**	1,17
Police avec garantie de 100/100 SP1	**16,71**	15,72	14,58	13,03	13,51	**0,99**	1,14
Police avec garantie de 75/75 SP2	**21,40**	19,61	17,74	15,45	15,61	**1,79**	1,87
Police avec garantie de 75/100 SP2	**21,40**	19,61	17,74	15,45	15,61	**1,79**	1,87
Police avec garantie de 75/75 SPP	**12,76**	—	—	—	—	**0,92**	—

1. LE FONDS

Le Fonds de croissance modéré 18.15F (le « Fonds ») est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Great-West, compagnie d'assurance-vie (la Compagnie) est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent..

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

h) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

k) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

l) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :
- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :
- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

[(1)] Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sousjacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2021.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

Fonds de croissance modéré 18.15F

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Police avec garantie de 75/75	**2,99**	2,98	2,95	2,97	2,96
Police avec garantie de 75/100	**3,04**	3,03	2,99	3,01	3,01
Police avec garantie de 100/100	**3,20**	3,21	3,16	3,18	3,17
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2,39**	2,38	2,35	2,35	2,36
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,44**	2,42	2,41	2,39	2,39
Police avec garantie de 100/100 SP1	**2,61**	2,60	2,57	2,58	2,58
Police avec garantie de 75/75 SPP	**1,25**	—	—	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**8,60**	31,93	6,22	6,94	7,06

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS DE REVENU MODÉRÉ 18.16F

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de revenu modéré 18.16F (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds de revenu modéré 18.16F

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie ltée

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**— $**	— $
Revenu de placement à recevoir et couru	**—**	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à recevoir des courtiers	**—**	—
Montant à recevoir de tiers	**—**	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	**6 397**	4 181
Total des placements	**6 397**	4 181
Total de l'actif	**6 397 $**	4 181 $
Passif		
Découverts	**— $**	— $
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à payer aux courtiers	**—**	—
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**—**	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**6 397 $**	4 181 $

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**414 $**	353 $
Produits (pertes) divers	**—**	—
Total des produits	**414**	353
Charges		
Frais de gestion (note 8)	**106**	53
Autres	**13**	6
Total des charges	**119**	59
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**295 $**	294 $

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	**4 181 $**	3 152 $
Dépôts des titulaires de contrats	**2 290**	1 077
Retraits des titulaires de contrats	**(369)**	(342)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**295**	294
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**2 216**	1 029
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	**6 397 $**	4 181 $

Fonds de revenu modéré 18.16F

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**295 $**	294 $
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	**(168)**	(152)
(Profits) pertes latents	**(246)**	(201)
Produit brut de la cession d'actifs	**811**	781
Paiements bruts pour achats d'actifs	**(2 613)**	(1 457)
	(1 921)	(735)
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**2 290**	1 077
Retraits des titulaires de contrats	**(369)**	(342)
	1 921	735
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**—**	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	**—**	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	**— $**	— $

Fonds de revenu modéré 18.16F

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Au 31 décembre 2021

		Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement			
Fonds d'obligations canadiennes 18.33F		3 800	4 161
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, 2, 15 %, 15-12-2031, 144A	2,20 %		
Gouvernement du Canada, 0,50 %, 01-12-2030	1,44 %		
Province de l'Ontario, 2,70 %, 02-06-2029	1,32 %		
Province de Québec, 5,00 %, 01-12-2041	1,31 %		
Province de l'Ontario, 5,85 %, 08-03-2033	1,24 %		
Fonds d'actions canadiennes 18.34F		708	1 010
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Banque Royale du Canada	9,62 %		
La Banque Toronto-Dominion	6,35 %		
Brookfield Asset Management Inc.	6,34 %		
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	4,96 %		
Constellation Software Inc.	4,35 %		
Fonds Indice-actions grande capitalisation canadien 18.20G		233	336
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Shopify Inc. ($ CA)	7,96 %		
Banque Royale du Canada	7,68 %		
La Banque Toronto-Dominion	7,03 %		
Brookfield Asset Management Inc.	4,48 %		
La Banque de Nouvelle-Écosse	4,36 %		
Fonds d'actions internationales 18.36F		256	334
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Fiducie de placement Fidelity Marché monétaire É.-U.	4,13 %		
Nestlé SA	3,06 %		
Roche Holding AG Genusscheine	3,00 %		
Contrat à terme standardisé sur l'indice Mini MSCI EAFE, 18-03-2022	2,43 %		
AstraZeneca PLC	2,01 %		
Fonds d'actions américaines 18.35F		207	333
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Apple Inc.	8,04 %		
Microsoft Corp.	7,56 %		
Alphabet Inc., cat. C	4,67 %		
Amazon.com Inc.	4,21 %		
Tesla Inc.	2,50 %		

Fonds de revenu modéré 18.16F

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Au 31 décembre 2021

		Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement (suite)			
Fonds indiciel d'actions américaines 18.28G		138	223
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Apple Inc.	6,76 %		
Microsoft Corp.	6,21 %		
Amazon.com Inc.	3,54 %		
Alphabet Inc., cat. A	2,11 %		
Tesla Inc.	2,06 %		
Total des placements		5 342	6 397

Fonds de revenu modéré 18.16F

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Police avec garantie de 75/75	**139 991**	62 579	32 903	32 313	40 857	**2 311**	996	489	436	569
Police avec garantie de 75/100	**24 015**	21 402	27 389	43 101	54 117	**394**	339	405	579	751
Police avec garantie de 100/100	**866**	919	3 090	3 228	7 746	**14**	14	45	42	106
Police avec garantie de 75/75 SP1	**116 487**	64 128	65 737	63 746	65 082	**1 853**	978	929	814	854
Police avec garantie de 75/100 SP1	**50 710**	52 954	18 490	7 053	7 280	**802**	804	261	90	95
Police avec garantie de 75/100 SP2	**48 437**	53 241	57 164	77 187	72 540	**948**	977	953	1 136	1 073
Police avec garantie de 75/100 SP	**6 132**	6 304	6 513	525	—	**75**	73	70	5	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					Augmentation (diminution) par part ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Police avec garantie de 75/75	**16,51**	15,92	14,86	13,49	13,93	**0,59**	1,06
Police avec garantie de 75/100	**16,41**	15,83	14,79	13,43	13,88	**0,58**	1,04
Police avec garantie de 100/100	**16,11**	15,57	14,56	13,24	13,71	**0,54**	1,01
Police avec garantie de 75/75 SP1	**15,91**	15,25	14,15	12,77	13,11	**0,66**	1,10
Police avec garantie de 75/100 SP1	**15,83**	15,18	14,10	12,73	13,08	**0,65**	1,08
Police avec garantie de 75/100 SP2	**19,57**	18,35	16,67	14,72	14,79	**1,22**	1,68
Police avec garantie de 75/100 SP	**12,18**	11,62	10,73	9,64	—	**0,56**	0,89

Fonds de revenu modéré 18.16F
Notes annexes
(en milliers de $ canadiens)

---

1. LE FONDS

Le Fonds de revenu modéré 18.16F (le « Fonds ») est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Great-West, compagnie d'assurance-vie (la Compagnie) est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

h) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

k) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

l) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :
- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :
- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

[(1)] Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sousjacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2021.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

Fonds de revenu modéré 18.16F

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Police avec garantie de 75/75	**2,79**	2,78	2,75	2,75	2,74
Police avec garantie de 75/100	**2,86**	2,85	2,80	2,81	2,79
Police avec garantie de 100/100	**3,03**	3,02	2,96	2,98	2,92
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2,20**	2,20	2,16	2,16	2,15
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,27**	2,25	2,21	2,22	2,21
Police avec garantie de 75/100 SP	**1,74**	1,74	1,69	1,69	—

Taux de rotation du portefeuille (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**14,18**	22,75	13,27	16,16	14,71

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS DE REVENU MENSUEL 18.57L

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de revenu mensuel 18.57L (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds de revenu mensuel 18.57L

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**— $**	— $
Revenu de placement à recevoir et couru	**—**	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à recevoir des courtiers	**—**	—
Montant à recevoir de tiers	**—**	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	**8 763**	9 116
Total des placements	**8 763**	9 116
Total de l'actif	**8 763 $**	9 116 $
Passif		
Découverts	**— $**	— $
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à payer aux courtiers	**—**	—
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**—**	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**8 763 $**	9 116 $

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**833 $**	331 $
Produits (pertes) divers	**—**	—
Total des produits	**833**	331
Charges		
Frais de gestion (note 8)	**181**	194
Autres	**20**	21
Total des charges	**201**	215
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**632 $**	116 $

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	**9 116 $**	10 693 $
Dépôts des titulaires de contrats	**157**	413
Retraits des titulaires de contrats	**(1 142)**	(2 106)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**632**	116
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**(353)**	(1 577)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	**8 763 $**	9 116 $

Fonds de revenu mensuel 18.57L

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**632 $**	116 $
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	**(828)**	(282)
(Profits) pertes latents	**(5)**	(49)
Produit brut de la cession d'actifs	**6 999**	3 030
Paiements bruts pour achats d'actifs	**(5 813)**	(1 122)
	985	1 693
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**157**	413
Retraits des titulaires de contrats	**(1 142)**	(2 106)
	(985)	(1 693)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**—**	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	**—**	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	**— $**	— $

Fonds de revenu mensuel 18.57L

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Au 31 décembre 2021

		Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement			
Fonds en obligations 6.16L		3 962	4 156
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Gouvernement du Canada, 1,00 %, 01-09-2026	4,96 %		
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, taux variable, 15-03-2026	4,70 %		
Gouvernement du Canada, 3,00 %, 01-12-2036, rendement réel	3,69 %		
Province de Québec, 1,50 %, 01-09-2031	2,25 %		
Province de Québec, 3,10 %, 01-12-2051	2,10 %		
Fonds de placement en actions canadiennes nº 3		644	765
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Banque Royale du Canada	8,40 %		
La Banque Toronto-Dominion	6,97 %		
Banque de Montréal	5,22 %		
Brookfield Asset Management Inc.	4,22 %		
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	4,02 %		
Fonds de dividendes 18.23L		1 117	1 545
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
La Banque Toronto-Dominion	8,51 %		
Banque Royale du Canada	8,43 %		
La Banque de Nouvelle-Écosse	8,27 %		
Banque de Montréal	8,11 %		
Banque Canadienne Impériale de Commerce	6,68 %		
Fonds mondial de dividendes 18.59SAM		1 314	1 535
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
The Procter & Gamble Co.	4,11 %		
Sampo OYJ A	3,84 %		
Johnson & Johnson Inc.	3,49 %		
Nestlé SA	3,49 %		
GlaxoSmithKline PLC	3,45 %		
Fonds d'actions internationales 13.01JPMF		276	306
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Nestlé SA	3,46 %		
Novo Nordisk AS	3,13 %		
ASML Holding NV	2,96 %		
LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton SE	2,62 %		
TotalEnergies SE	2,57 %		

Fonds de revenu mensuel 18.57L

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Au 31 décembre 2021

		Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement (suite)			
Fonds de dividendes américains 18.55L		288	456
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Microsoft Corp.	6,52 %		
Broadcom Inc.	3,24 %		
JPMorgan Chase & Co.	3,14 %		
Eaton Corp. PLC	2,51 %		
Apple Inc.	2,48 %		
Total des placements		7 601	8 763

Fonds de revenu mensuel 18.57L

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Placement seulement	**922**	939	937	953	960	**138**	128	123	112	114
Police avec garantie de 75/75	**127 882**	154 130	183 834	177 898	176 779	**1 678**	1 889	2 227	1 973	2 042
Police avec garantie de 75/100	**257 332**	277 001	292 380	259 591	190 197	**3 351**	3 373	3 523	2 866	2 190
Police avec garantie de 100/100	**—**	250	138	246	282	**—**	3	2	3	3
Police avec garantie de 75/75 SP1	**117 631**	119 904	133 704	123 995	94 733	**1 594**	1 511	1 657	1 400	1 110
Police avec garantie de 75/100 SP1	**36 242**	60 132	70 689	50 044	41 151	**485**	750	869	562	480
Police avec garantie de 100/100 SP1	**—**	—	4 566	6 503	11 697	**—**	—	55	72	135
Police avec garantie de 75/75 SP2	**8 292**	357	364	29	12 894	**130**	5	5	—	161
Police avec garantie de 75/100 SP2	**10 789**	14 779	69 745	27 005	17 017	**169**	211	959	331	212
Police avec garantie de 75/75 SP	**29 965**	39 803	40 369	20 048	—	**352**	431	428	192	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**66 027**	72 852	74 111	13 216	—	**772**	788	784	127	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**7 896**	2 418	5 715	3 941	—	**94**	27	61	38	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					Augmentation (diminution) par part ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Placement seulement	**149,48**	136,13	131,17	117,07	118,89	**13,35**	4,96
Police avec garantie de 75/75	**13,12**	12,26	12,11	11,09	11,55	**0,86**	0,15
Police avec garantie de 75/100	**13,02**	12,18	12,05	11,04	11,52	**0,84**	0,13
Police avec garantie de 100/100	**—**	12,07	11,96	10,98	11,46	**—**	0,11
Police avec garantie de 75/75 SP1	**13,55**	12,60	12,39	11,29	11,71	**0,95**	0,21
Police avec garantie de 75/100 SP1	**13,40**	12,48	12,29	11,22	11,65	**0,92**	0,19
Police avec garantie de 100/100 SP1	**—**	—	12,16	11,12	11,57	**—**	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	**15,68**	14,27	13,75	12,27	12,46	**1,41**	0,52
Police avec garantie de 75/100 SP2	**15,68**	14,28	13,75	12,27	12,46	**1,40**	0,53
Police avec garantie de 75/75 SP	**11,74**	10,84	10,60	9,59	—	**0,90**	0,24
Police avec garantie de 75/100 SP	**11,69**	10,81	10,58	9,59	—	**0,88**	0,23
Police avec garantie de 75/75 SPP	**11,93**	10,97	10,67	9,62	—	**0,96**	0,30

Fonds de revenu mensuel 18.57L
Notes annexes
(en milliers de $ canadiens)

---

1. LE FONDS

Le Fonds de revenu mensuel 18.57L (le « Fonds ») est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Great-West, compagnie d'assurance-vie (la Compagnie) est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

h) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

k) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

l) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Placement seulement** sont offertes aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes collectifs enregistrés au Canada;
- les régimes non enregistrés.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :
- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :
- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

[(1)] Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sousjacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2021.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

Fonds de revenu mensuel 18.57L

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Police avec garantie de 75/75	**2,57**	2,57	2,58	2,58	2,55
Police avec garantie de 75/100	**2,68**	2,68	2,69	2,69	2,64
Police avec garantie de 100/100	**—**	2,83	2,85	2,83	2,83
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2,10**	2,11	2,11	2,11	2,07
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,28**	2,27	2,28	2,28	2,25
Police avec garantie de 100/100 SP1	**—**	—	2,50	2,51	2,46
Police avec garantie de 75/75 SP	**1,46**	1,46	1,46	1,46	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**1,57**	1,57	1,57	1,57	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**0,99**	1,00	1,00	1,00	—

Taux de rotation du portefeuille (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**65,53**	11,32	15,08	19,61	23,05

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS DE REVENU MENSUEL MONDIAL 18.69L

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de revenu mensuel mondial 18.69L (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds de revenu mensuel mondial 18.69L

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**— $**	— $
Revenu de placement à recevoir et couru	**—**	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à recevoir des courtiers	**—**	—
Montant à recevoir de tiers	**—**	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	**3 859**	4 195
Total des placements	**3 859**	4 195
Total de l'actif	**3 859 $**	4 195 $
Passif		
Découverts	**— $**	— $
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à payer aux courtiers	**—**	—
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**—**	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**3 859 $**	4 195 $

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**353 $**	146 $
Produits (pertes) divers	**—**	—
Total des produits	**353**	146
Charges		
Frais de gestion (note 8)	**78**	84
Autres	**9**	9
Total des charges	**87**	93
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**266 $**	53 $

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	**4 195 $**	4 438 $
Dépôts des titulaires de contrats	**58**	237
Retraits des titulaires de contrats	**(660)**	(533)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**266**	53
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**(336)**	(243)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	**3 859 $**	4 195 $

Fonds de revenu mensuel mondial 18.69L

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**266 $**	53 $
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	**(226)**	(72)
(Profits) pertes latents	**(127)**	(74)
Produit brut de la cession d'actifs	**2 333**	981
Paiements bruts pour achats d'actifs	**(1 644)**	(592)
	602	296
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**58**	237
Retraits des titulaires de contrats	**(660)**	(533)
	(602)	(296)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**—**	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	**—**	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	**— $**	— $

Fonds de revenu mensuel mondial 18.69L

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Au 31 décembre 2021

		Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement			
Fonds en obligations 6.16L		439	468
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Gouvernement du Canada, 1,00 %, 01-09-2026	4,96 %		
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, taux variable, 15-03-2026	4,70 %		
Gouvernement du Canada, 3,00 %, 01-12-2036, rendement réel	3,69 %		
Province de Québec, 1,50 %, 01-09-2031	2,25 %		
Province de Québec, 3,10 %, 01-12-2051	2,10 %		
Fonds de placement en actions canadiennes nº 3		182	217
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Banque Royale du Canada	8,40 %		
La Banque Toronto-Dominion	6,97 %		
Banque de Montréal	5,22 %		
Brookfield Asset Management Inc.	4,22 %		
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	4,02 %		
Fonds de dividendes 18.23L		322	437
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
La Banque Toronto-Dominion	8,51 %		
Banque Royale du Canada	8,43 %		
La Banque de Nouvelle-Écosse	8,27 %		
Banque de Montréal	8,11 %		
Banque Canadienne Impériale de Commerce	6,68 %		
Fonds mondial de dividendes 18.59SAM		1 091	1 311
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
The Procter & Gamble Co.	4,11 %		
Sampo OYJ A	3,84 %		
Johnson & Johnson Inc.	3,49 %		
Nestlé SA	3,49 %		
GlaxoSmithKline PLC	3,45 %		
Fonds de placement en obligations internationales no 1		731	775
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Banque internationale pour la reconstruction et le développement, 0,25 %, 24-11-2023	6,04 %		
Kreditanstalt fuer Wiederaufbau, 0,25 %, 19-10-2023	5,60 %		
Banque européenne d'investissement, 0,25 %, 15-09-2023	5,60 %		
Obligations du Trésor de la Corée, 2,00 %, 10-06-2031	5,37 %		
Federal Home Loan Banks, 0,125 %, 17-03-2023	4,99 %		

Fonds de revenu mensuel mondial 18.69L

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Au 31 décembre 2021

		Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement (suite)			
Fonds d'actions internationales 13.01JPMF		233	259
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Nestlé SA	3,46 %		
Novo Nordisk AS	3,13 %		
ASML Holding NV	2,96 %		
LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton SE	2,62 %		
TotalEnergies SE	2,57 %		
Fonds de dividendes américains 18.55L		260	392
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Microsoft Corp.	6,52 %		
Broadcom Inc.	3,24 %		
JPMorgan Chase & Co.	3,14 %		
Eaton Corp. PLC	2,51 %		
Apple Inc.	2,48 %		
Total des placements		3 258	3 859

Fonds de revenu mensuel mondial 18.69L

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Police avec garantie de 75/75	**109 381**	120 022	127 672	92 340	56 520	**1 371**	1 410	1 484	983	613
Police avec garantie de 75/100	**47 356**	62 389	64 384	56 968	10 485	**588**	728	745	605	114
Police avec garantie de 75/75 SP1	**95 127**	90 589	83 426	51 866	16 683	**1 211**	1 078	980	557	182
Police avec garantie de 75/100 SP1	**7 448**	23 856	40 656	26 015	1 048	**94**	283	475	278	11
Police avec garantie de 75/75 SP2	**25 124**	26 031	26 989	17 536	17 967	**360**	341	341	198	201
Police avec garantie de 75/100 SP2	**1 494**	8 513	10 252	—	—	**22**	112	130	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	**8 243**	10 776	11 539	—	—	**98**	118	124	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**—**	862	863	—	—	**—**	9	9	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**9 672**	10 545	13 919	3 953	—	**115**	116	150	38	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					Augmentation (diminution) par part ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Police avec garantie de 75/75	**12,53**	11,75	11,63	10,65	10,84	**0,78**	0,12
Police avec garantie de 75/100	**12,42**	11,67	11,57	10,62	10,84	**0,75**	0,10
Police avec garantie de 75/75 SP1	**12,73**	11,91	11,75	10,73	10,90	**0,82**	0,16
Police avec garantie de 75/100 SP1	**12,62**	11,82	11,68	10,69	10,87	**0,80**	0,14
Police avec garantie de 75/75 SP2	**14,34**	13,10	12,63	11,27	11,18	**1,24**	0,47
Police avec garantie de 75/100 SP2	**14,34**	13,10	12,63	—	—	**1,24**	0,47
Police avec garantie de 75/75 SP	**11,81**	10,95	10,72	—	—	**0,86**	0,23
Police avec garantie de 75/100 SP	**—**	10,90	10,68	—	—	**—**	0,22
Police avec garantie de 75/75 SPP	**11,92**	11,02	10,76	9,72	—	**0,90**	0,26

1. LE FONDS

Le Fonds de revenu mensuel mondial 18.69L (le « Fonds ») est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Great-West, compagnie d'assurance-vie (la Compagnie) est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

h) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

k) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

l) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :
- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :
- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

[(1)] Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sousjacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2021.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

Fonds de revenu mensuel mondial 18.69L

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) (1)

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Police avec garantie de 75/75	**2,59**	2,60	2,59	2,66	2,69
Police avec garantie de 75/100	**2,82**	2,82	2,81	2,81	2,76
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2,34**	2,34	2,35	2,35	2,29
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,54**	2,51	2,51	2,51	2,47
Police avec garantie de 75/75 SP	**1,48**	1,50	1,48	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**—**	1,71	1,69	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**1,24**	1,24	1,24	1,23	—

Ratio des frais de gestion non subventionnés (%) (2)

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2,34**	2,36	2,35	2,35	2,29
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,54**	2,53	2,51	2,51	2,47
Police avec garantie de 75/75 SPP	**1,24**	1,26	1,24	1,23	—

Taux de rotation du portefeuille (%) (3)

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**41,79**	13,93	16,28	11,91	7,52

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) La Compagnie a renoncé à une partie des frais liés aux polices avec garantie de série privilégiée 1 et de série privilégiée Partenaire. La Compagnie n'est pas tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut mettre fin à cette renonciation en tout temps sans préavis.

(3) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS DE PLACEMENT DIVERSIFIÉ CANADIEN Nº 1

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds de placement diversifié canadien nº 1 (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds de placement diversifié canadien nº 1

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Placements Mackenzie

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**— $**	— $
Revenu de placement à recevoir et couru	**—**	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à recevoir des courtiers	**—**	—
Montant à recevoir de tiers	**—**	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	**380 405**	359 300
Total des placements	**380 405**	359 300
Total de l'actif	**380 405 $**	359 300 $
Passif		
Découverts	**— $**	— $
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à payer aux courtiers	**—**	—
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**—**	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**380 405 $**	359 300 $

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**40 077 $**	31 300 $
Produits (pertes) divers	**—**	—
Total des produits	**40 077**	31 300
Charges		
Frais de gestion (note 8)	**3 868**	3 835
Autres	**355**	347
Total des charges	**4 223**	4 182
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**35 854 $**	27 118 $

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	**359 300 $**	373 865 $
Dépôts des titulaires de contrats	**21 732**	11 853
Retraits des titulaires de contrats	**(36 481)**	(53 536)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**35 854**	27 118
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**21 105**	(14 565)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	**380 405 $**	359 300 $

Fonds de placement diversifié canadien nº 1

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**35 854 $**	27 118 $
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	**(56 502)**	(28 410)
(Profits) pertes latents	**16 425**	(2 890)
Produit brut de la cession d'actifs	**149 405**	80 611
Paiements bruts pour achats d'actifs	**(130 433)**	(34 746)
	14 749	41 683
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**21 732**	11 853
Retraits des titulaires de contrats	**(36 481)**	(53 536)
	(14 749)	(41 683)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**—**	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	**—**	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	**— $**	— $

Fonds de placement diversifié canadien nº 1

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Au 31 décembre 2021

		Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement			
Fonds de placement en obligations canadiennes nº 1		119 678	140 235
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Gouvernement du Canada, 1,00 %, 01-09-2026	5,84 %		
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, taux variable, 15-03-2024	4,83 %		
Province de l'Ontario, 2,25 %, 02-12-2031	4,12 %		
Province de Québec, 3,10 %, 01-12-2051	3,29 %		
Gouvernement du Canada, 0,75 %, 01-10-2024	1,93 %		
Fonds indice-actions canadien		47 265	60 726
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Shopify Inc. ($ CA)	6,34 %		
Banque Royale du Canada	6,08 %		
La Banque Toronto-Dominion	5,64 %		
Brookfield Asset Management Inc.	3,54 %		
La Banque de Nouvelle-Écosse	3,48 %		
Fonds de placement en actions canadiennes nº 3		39 054	81 178
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Banque Royale du Canada	8,40 %		
La Banque Toronto-Dominion	6,97 %		
Banque de Montréal	5,22 %		
Brookfield Asset Management Inc.	4,22 %		
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	4,02 %		
Fonds d'actions internationales 13.01JPMF		21 367	30 155
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Nestlé SA	3,46 %		
Novo Nordisk AS	3,13 %		
ASML Holding NV	2,96 %		
LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton SE	2,62 %		
TotalEnergies SE	2,57 %		
Fonds de placement hypothécaire nº 1		27 992	37 801
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Trésorerie et dépôts à court terme	9,45 %		
2615985 Ontario Inc.	4,09 %		
Royal Centre	3,15 %		
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-06-2026	2,70 %		
Place Rosemère Inc.	2,54 %		

Fonds de placement diversifié canadien nº 1

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Au 31 décembre 2021

		Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement (suite)			
Fonds de placement en actions américaines nº 3		13 472	30 310
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Microsoft Corp.	5,90 %		
Accenture PLC, cat. A	5,43 %		
Keysight Technologies Inc.	4,70 %		
Aon Corp.	4,41 %		
Danaher Corp.	4,40 %		
Total des placements		268 828	380 405

Fonds de placement diversifié canadien nº 1

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Placement seulement	**96 559**	98 021	109 402	109 968	132 641	**209 607**	191 162	195 654	172 517	211 241
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**67 788**	73 042	82 248	98 165	116 699	**42 785**	42 464	44 957	48 257	59 701
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**56 705**	63 469	75 159	89 771	107 203	**37 664**	38 831	43 233	46 441	57 755
Gestion de l'actif (IC)	**3 181**	3 598	4 136	6 066	8 324	**1 872**	1 924	2 051	2 669	3 759
Police avec garantie de 75/75	**1 123 544**	1 182 964	1 332 480	1 432 344	1 395 886	**23 798**	23 080	24 443	23 630	23 982
Police avec garantie de 75/100	**1 745 942**	1 897 044	2 113 612	2 246 273	2 215 344	**36 564**	36 654	38 459	36 820	37 863
Police avec garantie de 100/100	**43 137**	43 705	39 976	47 596	45 220	**884**	828	714	767	761
Police avec garantie de 75/75 SP1	**565 318**	546 424	598 083	682 717	696 564	**10 527**	9 335	9 568	9 783	10 349
Police avec garantie de 75/100 SP1	**423 757**	441 531	536 008	512 142	385 136	**7 768**	7 438	8 469	7 260	5 670
Police avec garantie de 100/100 SP1	**15 040**	13 972	14 296	15 459	16 094	**271**	232	223	217	235
Police avec garantie de 75/75 SP2	**122 434**	107 333	118 336	107 812	158 914	**2 798**	2 203	2 227	1 779	2 661
Police avec garantie de 75/100 SP2	**84 625**	89 187	99 961	126 754	122 372	**1 934**	1 831	1 881	2 092	2 049
Police avec garantie de 100/100 SP2	**—**	—	—	2 496	3 166	**—**	—	—	41	53
Police avec garantie de 75/75 SP	**25 816**	20 567	9 834	41	—	**325**	236	105	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**186 266**	187 500	176 270	69 522	—	**2 328**	2 139	1 873	658	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**99 524**	81 510	708	—	—	**1 269**	943	7	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**849**	—	105	—	—	**11**	—	1	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					Augmentation (diminution) par part ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Placement seulement	**2 170,78**	1 950,21	1 788,40	1 568,80	1 592,58	**220,57**	161,81
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**631,16**	581,37	546,60	491,59	511,58	**49,79**	34,77
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**664,21**	611,81	575,22	517,33	538,75	**52,40**	36,59
Gestion de l'actif (IC)	**588,40**	534,64	495,87	439,93	451,56	**53,76**	38,77
Police avec garantie de 75/75	**21,18**	19,51	18,34	16,50	17,18	**1,67**	1,17
Police avec garantie de 75/100	**20,94**	19,32	18,20	16,39	17,09	**1,62**	1,12
Police avec garantie de 100/100	**20,50**	18,95	17,87	16,12	16,84	**1,55**	1,08
Police avec garantie de 75/75 SP1	**18,62**	17,08	16,00	14,33	14,86	**1,54**	1,08
Police avec garantie de 75/100 SP1	**18,33**	16,85	15,80	14,18	14,72	**1,48**	1,05
Police avec garantie de 100/100 SP1	**18,04**	16,62	15,62	14,04	14,62	**1,42**	1,00
Police avec garantie de 75/75 SP2	**22,85**	20,53	18,82	16,50	16,75	**2,32**	1,71
Police avec garantie de 75/100 SP2	**22,85**	20,53	18,82	16,50	16,75	**2,32**	1,71
Police avec garantie de 100/100 SP2	**—**	—	—	16,50	16,75	**—**	—
Police avec garantie de 75/75 SP	**12,58**	11,46	10,66	9,48	—	**1,12**	0,80
Police avec garantie de 75/100 SP	**12,50**	11,41	10,63	9,47	—	**1,09**	0,78
Police avec garantie de 75/75 SPP	**12,75**	11,57	10,72	—	—	**1,18**	0,85
Police avec garantie de 75/100 SPP	**12,69**	—	10,69	—	—	**1,16**	—

1. LE FONDS

Le Fonds de placement diversifié canadien nº 1 (le « Fonds ») est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Great-West, compagnie d'assurance-vie (la Compagnie) est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

h) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

k) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

l) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Placement seulement** sont offertes aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes collectifs enregistrés au Canada;
- les régimes non enregistrés.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :
- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :
- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

[(1)] Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par la Corporation Financière Mackenzie, qui exerce ses activités sous le nom de Placements Mackenzie. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sousjacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2021.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2. Toutes les parts de fonds de placement détenues par le Fonds sont classées dans le niveau 2, à l'exception du placement du Fonds dans le fonds immobilier nommé Fonds de placement immobilier canadien nº 1, qui est classé dans le niveau 3 en raison des restrictions relatives aux transactions au 31 décembre 2020.

Le tableau suivant présente des renseignements additionnels en ce qui concerne les actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente et classés dans le niveau 3 :

	2021	2020
Solde au début de l'exercice	**35 958 $**	— $
Total des profits (pertes) inclus dans l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**660**	245
Achats	**—**	—
Ventes	**—**	(74)
Settlements	**—**	—
Transferts vers le niveau 3	**—**	35 787
Transferts hors du niveau 3	**(36 618)**	—
Solde à la clôture de l'exercice	**— $**	35 958 $
Total des profits (pertes) de l'exercice inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements pour les actifs de niveau 3 détenus à la fin de l'exercice	**— $**	245 $

Le 20 mars 2020, la Canada Vie a suspendu de façon temporaire les cotisations à ses fonds de placement immobilier canadiens et les transferts vers ces fonds, ainsi que les rachats et les transferts hors de ces fonds, puisqu'en raison des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur le marché immobilier mondial, il est difficile d'évaluer les biens immobiliers avec le même degré de certitude que d'habitude. En raison de ces restrictions, le placement du Fonds dans le fonds immobilier, d'une juste valeur de 35 787 $ a été transféré du niveau 2 au niveau 3 le 20 mars 2020.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Le 11 janvier 2021, la Canada Vie a levé la suspension temporaire des cotisations à ses fonds de placement immobilier canadiens et des transferts vers ces fonds, et le 19 avril 2021, la suspension temporaire des rachats et des transferts hors de ces fonds a été intégralement levée, puisque la confiance à l'égard de l'évaluation des biens immobiliers sous-jacents a été rétablie en raison de l'intensification des activités sur le marché. En raison de la levée de ces suspensions temporaires, le placement du Fonds dans le fonds immobilier, d'une juste valeur de 36 618 $ a été transféré du niveau 3 au niveau 2 le 19 avril 2021.

Fonds de placement diversifié canadien nº 1

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**2,53**	2,53	2,53	2,59	2,87
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**2,53**	2,53	2,53	2,59	2,65
Gestion de l'actif (IC)	**1,17**	1,17	1,17	1,18	1,28
Police avec garantie de 75/75	**2,53**	2,53	2,53	2,58	2,65
Police avec garantie de 75/100	**2,69**	2,69	2,70	2,71	2,70
Police avec garantie de 100/100	**2,84**	2,84	2,85	2,86	2,85
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2,13**	2,13	2,13	2,14	2,13
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,29**	2,29	2,29	2,30	2,30
Police avec garantie de 100/100 SP1	**2,51**	2,51	2,52	2,52	2,55
Police avec garantie de 75/75 SP	**1,43**	1,43	1,44	1,44	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**1,60**	1,60	1,60	1,60	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**1,03**	1,02	1,02	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**1,19**	—	1,20	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**35,21**	9,58	7,32	10,49	4,15

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS PORTEFEUILLE À CROISSANCE ÉNERGIQUE 7.05G

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds Portefeuille à croissance énergique 7.05G (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds Portefeuille à croissance énergique 7.05G

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie ltée

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**— $**	— $
Revenu de placement à recevoir et couru	**—**	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à recevoir des courtiers	**—**	—
Montant à recevoir de tiers	**—**	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	**139 748**	134 467
Total des placements	**139 748**	134 467
Total de l'actif	**139 748 $**	134 467 $
Passif		
Découverts	**— $**	— $
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à payer aux courtiers	**—**	—
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**—**	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**139 748 $**	134 467 $

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**22 420 $**	11 839 $
Produits (pertes) divers	**—**	—
Total des produits	**22 420**	11 839
Charges		
Frais de gestion (note 8)	**3 292**	3 071
Autres	**278**	259
Total des charges	**3 570**	3 330
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**18 850 $**	8 509 $

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	**134 467 $**	139 247 $
Dépôts des titulaires de contrats	**5 810**	2 995
Retraits des titulaires de contrats	**(19 379)**	(16 284)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**18 850**	8 509
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**5 281**	(4 780)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	**139 748 $**	134 467 $

Fonds Portefeuille à croissance énergique 7.05G

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**18 850 $**	8 509 $
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	**(16 646)**	(14 052)
(Profits) pertes latents	**(5 774)**	2 213
Produit brut de la cession d'actifs	**41 625**	37 177
Paiements bruts pour achats d'actifs	**(24 486)**	(20 558)
	13 569	13 289
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**5 810**	2 995
Retraits des titulaires de contrats	**(19 379)**	(16 284)
	(13 569)	(13 289)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**—**	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	**—**	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	**— $**	— $

Fonds Portefeuille à croissance énergique 7.05G

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Au 31 décembre 2021

		Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement			
Fonds de croissance américain 8.05A		4 092	11 863
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Amazon.com Inc.	6,54 %		
UnitedHealth Group Inc.	4,79 %		
Cheniere Energy Inc.	4,40 %		
Hilton Worldwide Holdings Inc.	4,36 %		
QUALCOMM Inc.	4,27 %		
Fonds d'actions canadiennes 18.19LAK		6 092	10 923
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Banque Royale du Canada	8,99 %		
La Banque Toronto-Dominion	7,73 %		
Brookfield Asset Management Inc.	6,44 %		
Shopify Inc. ($ CA)	5,18 %		
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	5,10 %		
Fonds de placement en actions canadiennes nº 3		4 876	10 893
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Banque Royale du Canada	8,40 %		
La Banque Toronto-Dominion	6,97 %		
Banque de Montréal	5,22 %		
Brookfield Asset Management Inc.	4,22 %		
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	4,02 %		
Fonds de placement immobilier canadien nº 1		6 341	13 383
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Trésorerie et dépôts à court terme	5,51 %		
Laird Business Park	4,83 %		
High Park Village	4,16 %		
Livmore High Park	4,09 %		
Grenadier Square	3,31 %		
Fonds de dividendes 8.01G		1 764	3 534
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Banque Royale du Canada	7,19 %		
La Banque Toronto-Dominion	6,38 %		
La Banque de Nouvelle-Écosse	4,84 %		
Brookfield Asset Management Inc.	4,36 %		
Enbridge Inc. ($ CA)	3,63 %		

Fonds Portefeuille à croissance énergique 7.05G

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Au 31 décembre 2021

		Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement (suite)			
Fonds de marchés émergents 18.70P		4 343	6 116
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd.	10,38 %		
Infosys Ltd.	7,58 %		
Tencent Holdings Ltd.	7,14 %		
Samsung Electronics Co. Ltd.	6,30 %		
ICICI Bank Ltd.	5,77 %		
Fonds marchés émergents 9.09SC		5 808	6 105
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd.	7,57 %		
Samsung Electronics Co. Ltd.	3,47 %		
Infosys Ltd.	2,70 %		
China Construction Bank Corporation	2,35 %		
Tencent Holdings Ltd.	1,99 %		
Fonds mondial de dividendes 18.59SAM		4 886	5 419
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
The Procter & Gamble Co.	4,11 %		
Sampo OYJ A	3,84 %		
Johnson & Johnson Inc.	3,49 %		
Nestlé SA	3,49 %		
GlaxoSmithKline PLC	3,45 %		
Fonds mondial 9.06SC		12 700	13 997
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Trésorerie et dépôts à court terme	9,51 %		
Reckitt Benckiser Group PLC	3,43 %		
The Procter & Gamble Co.	3,25 %		
Admiral Group PLC	3,20 %		
Danaher Corp.	3,04 %		
Fonds de croissance de petites capitalisations mondiales 18.62MF		5 520	6 989
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Trésorerie et dépôts à court terme	2,87 %		
Akamai Technologies Inc.	2,43 %		
Cirrus Logic Inc.	2,30 %		
Motorola Solutions Inc.	2,21 %		
Wabtec Corp.	2,21 %		

Fonds Portefeuille à croissance énergique 7.05G

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Au 31 décembre 2021

		Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement (suite)			
Fonds d'actions internationales 18.63SAM		5 834	7 724
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Groupe Bruxelles Lambert SA*	6,97 %		
DCC PLC	5,43 %		
Alcon Inc.	5,34 %		
Samsung Electronics Co. Ltd.	5,08 %		
Diageo PLC	4,71 %		
Fonds d'occasions d'investissement international 8.07JPMF		4 514	9 720
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
ASML Holding NV	5,45 %		
Nestlé SA	4,49 %		
LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton SE	4,18 %		
Novo Nordisk AS	3,82 %		
Diageo PLC	3,34 %		
Fonds canadien de sociétés à moyenne capitalisation 8.02G		3 158	6 820
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Kinaxis Inc.	5,51 %		
Aritzia Inc.	4,52 %		
Tecsys Inc.	3,98 %		
Hardwoods Distribution Inc.	3,95 %		
Boralex Inc., cat. A	3,53 %		
Fonds d'actions nord-américaines 6.11B		4 853	5 838
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
La Banque Toronto-Dominion	7,61 %		
Banque Royale du Canada	4,66 %		
Brookfield Asset Management Inc.	4,36 %		
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	3,94 %		
Rogers Communications Inc., cat. B, sans droit de vote	3,60 %		
Fonds de placement en actions américaines nº 3		6 344	8 461
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Microsoft Corp.	5,90 %		
Accenture PLC, cat. A	5,43 %		
Keysight Technologies Inc.	4,70 %		
Aon Corp.	4,41 %		
Danaher Corp.	4,40 %		

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds Portefeuille à croissance énergique 7.05G

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Au 31 décembre 2021

		Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement (suite)			
Fonds de valeur américain 15.01L		4 666	11 963
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Exxon Mobil Corp.	2,28 %		
UnitedHealth Group Inc.	2,20 %		
Bank of America Corp.	1,85 %		
Visa Inc., cat. A	1,81 %		
Walmart Inc.	1,77 %		
Total des placements		85 791	139 748

Fonds Portefeuille à croissance énergique 7.05G

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Placement seulement	**2 911**	3 085	3 427	4 935	4 762	**2 260**	2 036	2 058	2 523	2 546
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**43 658**	47 785	53 803	62 308	71 744	**28 838**	27 564	29 025	29 398	36 397
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**85 180**	98 542	110 819	129 673	150 020	**58 903**	59 509	62 587	64 052	79 731
Gestion de l'actif (IC)	**2 477**	3 414	3 477	5 988	7 532	**1 478**	1 757	1 653	2 458	3 281
Police avec garantie de 75/75	**871 302**	972 081	1 062 613	1 111 779	928 044	**22 000**	21 435	21 913	20 052	18 010
Police avec garantie de 75/100	**244 709**	323 562	349 962	410 064	338 864	**6 038**	6 998	7 105	7 308	6 513
Police avec garantie de 100/100	**22 147**	20 702	21 437	19 035	21 599	**520**	428	417	326	401
Police avec garantie de 75/75 SP1	**435 993**	390 905	384 021	370 830	319 438	**10 449**	8 158	7 473	6 292	5 806
Police avec garantie de 75/100 SP1	**152 639**	114 516	114 971	99 248	106 807	**3 621**	2 368	2 219	1 672	1 930
Police avec garantie de 100/100 SP1	**7 622**	7 677	7 878	7 942	8 073	**174**	154	148	131	143
Police avec garantie de 75/75 SP2	**145 597**	123 245	145 339	241 027	325 726	**4 415**	3 175	3 407	4 809	6 792
Police avec garantie de 75/100 SP2	**6 463**	6 093	9 693	11 874	14 812	**196**	157	227	237	309
Police avec garantie de 100/100 SP2	**—**	—	12 953	13 342	13 755	**—**	—	304	266	287
Police avec garantie de 75/75 SP	**23 720**	64 144	67 717	10 366	—	**310**	725	708	94	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**993**	255	272	—	—	**13**	3	3	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**40 351**	—	—	—	—	**533**	—	—	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					Augmentation (diminution) par part ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Placement seulement	**776,21**	659,83	600,64	511,34	534,70	**116,38**	59,19
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**660,54**	576,85	539,47	471,82	507,32	**83,69**	37,38
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**691,51**	603,90	564,77	493,95	531,47	**87,61**	39,13
Gestion de l'actif (IC)	**596,71**	514,65	475,34	410,58	435,63	**82,06**	39,31
Police avec garantie de 75/75	**25,25**	22,05	20,62	18,04	19,41	**3,20**	1,43
Police avec garantie de 75/100	**24,67**	21,63	20,30	17,82	19,22	**3,04**	1,33
Police avec garantie de 100/100	**23,48**	20,66	19,46	17,15	18,56	**2,82**	1,20
Police avec garantie de 75/75 SP1	**23,97**	20,87	19,46	16,97	18,18	**3,10**	1,41
Police avec garantie de 75/100 SP1	**23,72**	20,68	19,30	16,85	18,07	**3,04**	1,38
Police avec garantie de 100/100 SP1	**22,87**	20,01	18,75	16,43	17,69	**2,86**	1,26
Police avec garantie de 75/75 SP2	**30,32**	25,76	23,44	19,95	20,85	**4,56**	2,32
Police avec garantie de 75/100 SP2	**30,32**	25,76	23,44	19,95	20,85	**4,56**	2,32
Police avec garantie de 100/100 SP2	**—**	—	23,44	19,95	20,85	**—**	—
Police avec garantie de 75/75 SP	**13,08**	11,30	10,46	9,05	—	**1,78**	0,84
Police avec garantie de 75/100 SP	**12,92**	11,20	10,40	—	—	**1,72**	0,80
Police avec garantie de 75/75 SPP	**13,22**	—	—	—	—	**1,83**	—

1. LE FONDS

Le Fonds Portefeuille à croissance énergique 7.05G (le « Fonds ») est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Great-West, compagnie d'assurance-vie (la Compagnie) est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

h) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

k) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

l) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Placement seulement** sont offertes aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes collectifs enregistrés au Canada;
- les régimes non enregistrés.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :
- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :
- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

(1) Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sousjacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2021.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2. Toutes les parts de fonds de placement détenues par le Fonds sont classées dans le niveau 2, à l'exception du placement du Fonds dans le fonds immobilier nommé Fonds de placement immobilier canadien nº 1, qui est classé dans le niveau 3 en raison des restrictions relatives aux transactions au 31 décembre 2020.

Le tableau suivant présente des renseignements additionnels en ce qui concerne les actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente et classés dans le niveau 3 :

	2021	2020
Solde au début de l'exercice	**13 054 $**	— $
Total des profits (pertes) inclus dans l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**240**	89
Achats	**—**	—
Ventes	**—**	(102)
Settlements	**—**	—
Transferts vers le niveau 3	**—**	13 067
Transferts hors du niveau 3	**(13 294)**	—
Solde à la clôture de l'exercice	**— $**	13 054 $
Total des profits (pertes) de l'exercice inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements pour les actifs de niveau 3 détenus à la fin de l'exercice	**— $**	89 $

Le 20 mars 2020, la Canada Vie a suspendu de façon temporaire les cotisations à ses fonds de placement immobilier canadiens et les transferts vers ces fonds, ainsi que les rachats et les transferts hors de ces fonds, puisqu'en raison des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur le marché immobilier mondial, il est difficile d'évaluer les biens immobiliers avec le même degré de certitude que d'habitude. En raison de ces restrictions, le placement du Fonds dans le fonds immobilier, d'une juste valeur de 13 067 $ a été transféré du niveau 2 au niveau 3 le 20 mars 2020.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Le 11 janvier 2021, la Canada Vie a levé la suspension temporaire des cotisations à ses fonds de placement immobilier canadiens et des transferts vers ces fonds, et le 19 avril 2021, la suspension temporaire des rachats et des transferts hors de ces fonds a été intégralement levée, puisque la confiance à l'égard de l'évaluation des biens immobiliers sous-jacents a été rétablie en raison de l'intensification des activités sur le marché. En raison de la levée de ces suspensions temporaires, le placement du Fonds dans le fonds immobilier, d'une juste valeur de 13 294 $ a été transféré du niveau 3 au niveau 2 le 19 avril 2021.

Fonds Portefeuille à croissance énergique 7.05G

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**2,75**	2,75	2,74	2,90	3,23
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**2,75**	2,75	2,74	2,90	3,01
Gestion de l'actif (IC)	**1,50**	1,50	1,49	1,53	1,66
Police avec garantie de 75/75	**2,75**	2,75	2,74	2,88	3,01
Police avec garantie de 75/100	**3,12**	3,12	3,11	3,12	3,11
Police avec garantie de 100/100	**3,48**	3,48	3,48	3,49	3,47
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2,45**	2,45	2,44	2,45	2,44
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,56**	2,56	2,55	2,56	2,55
Police avec garantie de 100/100 SP1	**2,94**	2,94	2,93	2,94	2,93
Police avec garantie de 75/75 SP	**1,67**	1,66	1,65	1,65	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**2,02**	2,00	2,02	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**1,36**	—	—	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**17,83**	16,02	1,32	53,36	5,85

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS PORTEFEUILLE À CROISSANCE ACCÉLÉRÉE 7.04G

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds Portefeuille à croissance accélérée 7.04G (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds Portefeuille à croissance accélérée 7.04G

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie ltée

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**— $**	— $
Revenu de placement à recevoir et couru	**—**	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à recevoir des courtiers	**—**	—
Montant à recevoir de tiers	**—**	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	**195 976**	187 370
Total des placements	**195 976**	187 370
Total de l'actif	**195 976 $**	187 370 $
Passif		
Découverts	**— $**	— $
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à payer aux courtiers	**—**	—
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**—**	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**195 976 $**	187 370 $

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**26 109 $**	16 602 $
Produits (pertes) divers	**—**	—
Total des produits	**26 109**	16 602
Charges		
Frais de gestion (note 8)	**4 376**	4 110
Autres	**360**	339
Total des charges	**4 736**	4 449
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**21 373 $**	12 153 $

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	**187 370 $**	196 952 $
Dépôts des titulaires de contrats	**11 454**	1 642
Retraits des titulaires de contrats	**(24 221)**	(23 377)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**21 373**	12 153
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**8 606**	(9 582)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	**195 976 $**	187 370 $

Fonds Portefeuille à croissance accélérée 7.04G

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**21 373 $**	12 153 $
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	**(23 063)**	(26 258)
(Profits) pertes latents	**(3 046)**	9 656
Produit brut de la cession d'actifs	**55 830**	66 554
Paiements bruts pour achats d'actifs	**(38 327)**	(40 370)
	12 767	21 735
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**11 454**	1 642
Retraits des titulaires de contrats	**(24 221)**	(23 377)
	(12 767)	(21 735)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**—**	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	**—**	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	**— $**	— $

Fonds Portefeuille à croissance accélérée 7.04G

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Au 31 décembre 2021

		Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement			
Fonds de croissance américain 8.05A		4 557	13 261
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Amazon.com Inc.	6,54 %		
UnitedHealth Group Inc.	4,79 %		
Cheniere Energy Inc.	4,40 %		
Hilton Worldwide Holdings Inc.	4,36 %		
QUALCOMM Inc.	4,27 %		
Fonds de placement en obligations canadiennes nº 1		16 907	20 924
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Gouvernement du Canada, 1,00 %, 01-09-2026	5,84 %		
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, taux variable, 15-03-2024	4,83 %		
Province de l'Ontario, 2,25 %, 02-12-2031	4,12 %		
Province de Québec, 3,10 %, 01-12-2051	3,29 %		
Gouvernement du Canada, 0,75 %, 01-10-2024	1,93 %		
Fonds d'actions canadiennes 18.19LAK		6 650	11 894
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Banque Royale du Canada	8,99 %		
La Banque Toronto-Dominion	7,73 %		
Brookfield Asset Management Inc.	6,44 %		
Shopify Inc. ($ CA)	5,18 %		
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	5,10 %		
Fonds de placement en actions canadiennes nº 3		5 294	11 884
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Banque Royale du Canada	8,40 %		
La Banque Toronto-Dominion	6,97 %		
Banque de Montréal	5,22 %		
Brookfield Asset Management Inc.	4,22 %		
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	4,02 %		
Fonds de placement immobilier canadien nº 1		7 515	16 891
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Trésorerie et dépôts à court terme	5,51 %		
Laird Business Park	4,83 %		
High Park Village	4,16 %		
Livmore High Park	4,09 %		
Grenadier Square	3,31 %		

Fonds Portefeuille à croissance accélérée 7.04G

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Au 31 décembre 2021

		Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement (suite)			
Fonds de dividendes 8.01G		3 213	6 949
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Banque Royale du Canada	7,19 %		
La Banque Toronto-Dominion	6,38 %		
La Banque de Nouvelle-Écosse	4,84 %		
Brookfield Asset Management Inc.	4,36 %		
Enbridge Inc. ($ CA)	3,63 %		
Fonds de marchés émergents 18.70P		5 082	7 079
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd.	10,38 %		
Infosys Ltd.	7,58 %		
Tencent Holdings Ltd.	7,14 %		
Samsung Electronics Co. Ltd.	6,30 %		
ICICI Bank Ltd.	5,77 %		
Fonds marchés émergents 9.09SC		6 743	7 105
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd.	7,57 %		
Samsung Electronics Co. Ltd.	3,47 %		
Infosys Ltd.	2,70 %		
China Construction Bank Corporation	2,35 %		
Tencent Holdings Ltd.	1,99 %		
Fonds mondial de dividendes 18.59SAM		6 165	6 901
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
The Procter & Gamble Co.	4,11 %		
Sampo OYJ A	3,84 %		
Johnson & Johnson Inc.	3,49 %		
Nestlé SA	3,49 %		
GlaxoSmithKline PLC	3,45 %		
Fonds mondial 9.06SC		14 275	15 745
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Trésorerie et dépôts à court terme	9,51 %		
Reckitt Benckiser Group PLC	3,43 %		
The Procter & Gamble Co.	3,25 %		
Admiral Group PLC	3,20 %		
Danaher Corp.	3,04 %		

Fonds Portefeuille à croissance accélérée 7.04G

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Au 31 décembre 2021

		Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement (suite)			
Fonds de croissance de petites capitalisations mondiales 18.62MF		5 933	7 858
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Trésorerie et dépôts à court terme	2,87 %		
Akamai Technologies Inc.	2,43 %		
Cirrus Logic Inc.	2,30 %		
Motorola Solutions Inc.	2,21 %		
Wabtec Corp.	2,21 %		
Fonds de placement en obligations internationales no 1		3 323	4 713
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Banque internationale pour la reconstruction et le développement, 0,25 %, 24-11-2023	6,04 %		
Kreditanstalt fuer Wiederaufbau, 0,25 %, 19-10-2023	5,60 %		
Banque européenne d'investissement, 0,25 %, 15-09-2023	5,60 %		
Obligations du Trésor de la Corée, 2,00 %, 10-06-2031	5,37 %		
Federal Home Loan Banks, 0,125 %, 17-03-2023	4,99 %		
Fonds d'actions internationales 18.63SAM		7 152	9 848
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Groupe Bruxelles Lambert SA*	6,97 %		
DCC PLC	5,43 %		
Alcon Inc.	5,34 %		
Samsung Electronics Co. Ltd.	5,08 %		
Diageo PLC	4,71 %		
Fonds d'occasions d'investissement international 8.07JPMF		4 447	9 693
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
ASML Holding NV	5,45 %		
Nestlé SA	4,49 %		
LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton SE	4,18 %		
Novo Nordisk AS	3,82 %		
Diageo PLC	3,34 %		
Fonds canadien de sociétés à moyenne capitalisation 8.02G		2 133	5 668
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Kinaxis Inc.	5,51 %		
Aritzia Inc.	4,52 %		
Tecsys Inc.	3,98 %		
Hardwoods Distribution Inc.	3,95 %		
Boralex Inc., cat. A	3,53 %		

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds Portefeuille à croissance accélérée 7.04G

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Au 31 décembre 2021

		Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement (suite)			
Fonds de placement hypothécaire nº 1		3 599	4 858
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Trésorerie et dépôts à court terme	9,45 %		
2615985 Ontario Inc.	4,09 %		
Royal Centre	3,15 %		
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-06-2026	2,70 %		
Place Rosemère Inc.	2,54 %		
Fonds d'actions nord-américaines 6.11B		6 535	7 914
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
La Banque Toronto-Dominion	7,61 %		
Banque Royale du Canada	4,66 %		
Brookfield Asset Management Inc.	4,36 %		
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	3,94 %		
Rogers Communications Inc., cat. B, sans droit de vote	3,60 %		
Fonds d'obligations à rendement réel 18.52PIM		1 518	1 575
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Gouvernement du Canada, 4,00 %, 01-12-2031, rendement réel	15,14 %		
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-12-2044, rendement réel	14,12 %		
Gouvernement du Canada, 3,00 %, 01-12-2036, rendement réel	13,47 %		
Gouvernement du Canada, 1,25 %, 01-12-2047, rendement réel	13,10 %		
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-12-2041, rendement réel	12,84 %		
Fonds de placement en actions américaines nº 3		7 414	9 895
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Microsoft Corp.	5,90 %		
Accenture PLC, cat. A	5,43 %		
Keysight Technologies Inc.	4,70 %		
Aon Corp.	4,41 %		
Danaher Corp.	4,40 %		
Fonds de valeur américain 15.01L		6 224	15 321
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Exxon Mobil Corp.	2,28 %		
UnitedHealth Group Inc.	2,20 %		
Bank of America Corp.	1,85 %		
Visa Inc., cat. A	1,81 %		
Walmart Inc.	1,77 %		
Total des placements		124 679	195 976

Fonds Portefeuille à croissance accélérée 7.04G

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**54 562**	60 612	66 001	76 225	84 117	**35 267**	35 130	35 786	36 934	43 638
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**97 530**	106 007	122 697	142 750	164 073	**66 043**	64 366	69 696	72 462	89 232
Gestion de l'actif (IC)	**6 782**	7 191	9 154	9 799	12 947	**4 185**	3 930	4 622	4 367	6 096
Police avec garantie de 75/75	**1 635 519**	1 831 010	1 948 342	2 129 510	1 790 630	**36 115**	36 254	36 090	35 250	31 757
Police avec garantie de 75/100	**647 528**	778 900	804 249	862 695	881 301	**13 995**	15 136	14 660	14 091	15 452
Police avec garantie de 100/100	**53 775**	55 766	94 598	110 747	114 175	**1 111**	1 040	1 661	1 749	1 942
Police avec garantie de 75/75 SP1	**860 381**	806 438	839 509	974 831	752 955	**17 713**	14 852	14 429	14 936	12 309
Police avec garantie de 75/100 SP1	**454 454**	398 680	408 107	445 006	383 430	**9 258**	7 274	6 956	6 769	6 230
Police avec garantie de 100/100 SP1	**—**	—	22 868	22 614	22 176	**—**	—	381	338	355
Police avec garantie de 75/75 SP2	**360 889**	340 119	524 072	551 996	592 481	**9 345**	7 692	10 801	9 903	11 073
Police avec garantie de 75/100 SP2	**57 733**	40 932	46 948	59 137	110 725	**1 495**	926	968	1 061	2 069
Police avec garantie de 75/75 SP	**50 266**	48 721	67 106	41	—	**636**	547	697	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**10 288**	9 822	9 869	9 916	—	**129**	109	102	91	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**53 666**	10 108	9 886	16 640	—	**684**	114	103	153	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					Augmentation (diminution) par part ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**646,36**	579,58	542,21	484,54	518,77	**66,78**	37,37
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**677,15**	607,19	568,03	507,62	543,86	**69,96**	39,16
Gestion de l'actif (IC)	**617,11**	546,51	504,94	445,65	470,83	**70,60**	41,57
Police avec garantie de 75/75	**22,08**	19,80	18,52	16,55	17,74	**2,28**	1,28
Police avec garantie de 75/100	**21,61**	19,43	18,23	16,33	17,53	**2,18**	1,20
Police avec garantie de 100/100	**20,66**	18,64	17,56	15,79	17,01	**2,02**	1,08
Police avec garantie de 75/75 SP1	**20,59**	18,42	17,19	15,32	16,35	**2,17**	1,23
Police avec garantie de 75/100 SP1	**20,37**	18,24	17,05	15,21	16,25	**2,13**	1,19
Police avec garantie de 100/100 SP1	**—**	—	16,69	14,93	15,99	**—**	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	**25,90**	22,62	20,61	17,94	18,69	**3,28**	2,01
Police avec garantie de 75/100 SP2	**25,90**	22,62	20,61	17,94	18,69	**3,28**	2,01
Police avec garantie de 75/75 SP	**12,65**	11,22	10,39	9,18	—	**1,43**	0,83
Police avec garantie de 75/100 SP	**12,52**	11,13	10,33	9,16	—	**1,39**	0,80
Police avec garantie de 75/75 SPP	**12,74**	11,28	10,41	9,18	—	**1,46**	0,87

1. LE FONDS

Le Fonds Portefeuille à croissance accélérée 7.04G (le « Fonds ») est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Great-West, compagnie d'assurance-vie (la Compagnie) est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

h) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

k) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

l) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :
- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :
- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

(1) Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sousjacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2021.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2. Toutes les parts de fonds de placement détenues par le Fonds sont classées dans le niveau 2, à l'exception du placement du Fonds dans le fonds immobilier nommé Fonds de placement immobilier canadien nº 1, qui est classé dans le niveau 3 en raison des restrictions relatives aux transactions au 31 décembre 2020.

Le tableau suivant présente des renseignements additionnels en ce qui concerne les actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente et classés dans le niveau 3 :

	2021	2020
Solde au début de l'exercice	**16 353 $**	— $
Total des profits (pertes) inclus dans l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**300 365**	111 480
Achats	**—**	—
Ventes	**—**	(34)
Settlements	**—**	—
Transferts vers le niveau 3	**—**	16 276
Transferts hors du niveau 3	**(16 653)**	—
Solde à la clôture de l'exercice	**— $**	16 353 $
Total des profits (pertes) de l'exercice inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements pour les actifs de niveau 3 détenus à la fin de l'exercice	**— $**	111 $

Le 20 mars 2020, la Canada Vie a suspendu de façon temporaire les cotisations à ses fonds de placement immobilier canadiens et les transferts vers ces fonds, ainsi que les rachats et les transferts hors de ces fonds, puisqu'en raison des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur le marché immobilier mondial, il est difficile d'évaluer les biens immobiliers avec le même degré de certitude que d'habitude. En raison de ces restrictions, le placement du Fonds dans le fonds immobilier, d'une juste valeur de 16 276 $ a été transféré du niveau 2 au niveau 3 le 20 mars 2020.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Le 11 janvier 2021, la Canada Vie a levé la suspension temporaire des cotisations à ses fonds de placement immobilier canadiens et des transferts vers ces fonds, et le 19 avril 2021, la suspension temporaire des rachats et des transferts hors de ces fonds a été intégralement levée, puisque la confiance à l'égard de l'évaluation des biens immobiliers sous-jacents a été rétablie en raison de l'intensification des activités sur le marché. En raison de la levée de ces suspensions temporaires, le placement du Fonds dans le fonds immobilier, d'une juste valeur de 16 653 $ a été transféré du niveau 3 au niveau 2 le 19 avril 2021.

Fonds Portefeuille à croissance accélérée 7.04G

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**2,63**	2,63	2,63	2,82	3,17
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**2,63**	2,63	2,63	2,81	2,96
Gestion de l'actif (IC)	**1,39**	1,39	1,38	1,45	1,60
Police avec garantie de 75/75	**2,63**	2,63	2,63	2,80	2,95
Police avec garantie de 75/100	**2,91**	2,90	2,90	2,99	3,06
Police avec garantie de 100/100	**3,28**	3,29	3,29	3,37	3,42
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2,39**	2,39	2,39	2,39	2,38
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,50**	2,50	2,50	2,50	2,49
Police avec garantie de 100/100 SP1	**—**	—	2,77	2,77	2,76
Police avec garantie de 75/75 SP	**1,55**	1,55	1,54	1,54	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**1,82**	1,82	1,82	1,81	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**1,30**	1,31	1,30	1,29	—

Taux de rotation du portefeuille (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**19,89**	22,24	2,02	11,56	6,10

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS PORTEFEUILLE À CROISSANCE ÉQUILIBRÉE 7.03G

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds Portefeuille à croissance équilibrée 7.03G (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds Portefeuille à croissance équilibrée 7.03G

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie ltée

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**— $**	— $
Revenu de placement à recevoir et couru	**—**	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à recevoir des courtiers	**—**	—
Montant à recevoir de tiers	**—**	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	**492 792**	493 408
Total des placements	**492 792**	493 408
Total de l'actif	**492 792 $**	493 408 $
Passif		
Découverts	**— $**	— $
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à payer aux courtiers	**—**	—
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**—**	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**492 792 $**	493 408 $

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**48 992 $**	35 250 $
Produits (pertes) divers	**—**	—
Total des produits	**48 992**	35 250
Charges		
Frais de gestion (note 8)	**10 077**	10 110
Autres	**871**	872
Total des charges	**10 948**	10 982
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**38 044 $**	24 268 $

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	**493 408 $**	532 396 $
Dépôts des titulaires de contrats	**30 580**	8 310
Retraits des titulaires de contrats	**(69 240)**	(71 566)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**38 044**	24 268
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**(616)**	(38 988)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	**492 792 $**	493 408 $

Fonds Portefeuille à croissance équilibrée 7.03G

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**38 044 $**	24 268 $
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	**(63 207)**	(62 950)
(Profits) pertes latents	**14 215**	27 700
Produit brut de la cession d'actifs	**172 680**	176 153
Paiements bruts pour achats d'actifs	**(123 072)**	(101 915)
	38 660	63 256
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**30 580**	8 310
Retraits des titulaires de contrats	**(69 240)**	(71 566)
	(38 660)	(63 256)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**—**	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	**—**	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	**— $**	— $

Fonds Portefeuille à croissance équilibrée 7.03G

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Au 31 décembre 2021

		Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement			
Fonds de croissance américain 8.05A		9 824	22 091
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Amazon.com Inc.	6,54 %		
UnitedHealth Group Inc.	4,79 %		
Cheniere Energy Inc.	4,40 %		
Hilton Worldwide Holdings Inc.	4,36 %		
QUALCOMM Inc.	4,27 %		
Fonds en obligations 6.16L		22 555	29 648
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Gouvernement du Canada, 1,00 %, 01-09-2026	4,96 %		
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, taux variable, 15-03-2026	4,70 %		
Gouvernement du Canada, 3,00 %, 01-12-2036, rendement réel	3,69 %		
Province de Québec, 1,50 %, 01-09-2031	2,25 %		
Province de Québec, 3,10 %, 01-12-2051	2,10 %		
Fonds de placement en obligations canadiennes nº 1		42 403	58 265
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Gouvernement du Canada, 1,00 %, 01-09-2026	5,84 %		
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, taux variable, 15-03-2024	4,83 %		
Province de l'Ontario, 2,25 %, 02-12-2031	4,12 %		
Province de Québec, 3,10 %, 01-12-2051	3,29 %		
Gouvernement du Canada, 0,75 %, 01-10-2024	1,93 %		
Fonds d'actions canadiennes 18.19LAK		11 035	13 619
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Banque Royale du Canada	8,99 %		
La Banque Toronto-Dominion	7,73 %		
Brookfield Asset Management Inc.	6,44 %		
Shopify Inc. ($ CA)	5,18 %		
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	5,10 %		
Fonds de placement en actions canadiennes nº 3		5 835	13 605
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Banque Royale du Canada	8,40 %		
La Banque Toronto-Dominion	6,97 %		
Banque de Montréal	5,22 %		
Brookfield Asset Management Inc.	4,22 %		
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	4,02 %		

Fonds Portefeuille à croissance équilibrée 7.03G

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Au 31 décembre 2021

		Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement (suite)			
Fonds de placement immobilier canadien nº 1		17 190	37 792
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Trésorerie et dépôts à court terme	5,51 %		
Laird Business Park	4,83 %		
High Park Village	4,16 %		
Livmore High Park	4,09 %		
Grenadier Square	3,31 %		
Fonds d'obligations de sociétés 18.51PIM		11 385	14 789
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
FNB de revenu à taux variable Mackenzie*	5,19 %		
Province de l'Alberta, 1,65 %, 01-06-2031	2,30 %		
FINB Obligations de marchés émergents en monnaie locale Mackenzie*	2,06 %		
Les Compagnies Loblaw limitée, 5,90 %, 18-01-2036	1,92 %		
AltaLink LP, 3,99 %, 30-06-2042	1,75 %		
Fonds de dividendes 8.01G		10 830	22 415
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Banque Royale du Canada	7,19 %		
La Banque Toronto-Dominion	6,38 %		
La Banque de Nouvelle-Écosse	4,84 %		
Brookfield Asset Management Inc.	4,36 %		
Enbridge Inc. ($ CA)	3,63 %		
Fonds de marchés émergents 18.70P		13 565	13 052
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd.	10,38 %		
Infosys Ltd.	7,58 %		
Tencent Holdings Ltd.	7,14 %		
Samsung Electronics Co. Ltd.	6,30 %		
ICICI Bank Ltd.	5,77 %		
Fonds marchés émergents 9.09SC		12 510	13 183
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd.	7,57 %		
Samsung Electronics Co. Ltd.	3,47 %		
Infosys Ltd.	2,70 %		
China Construction Bank Corporation	2,35 %		
Tencent Holdings Ltd.	1,99 %		

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds Portefeuille à croissance équilibrée 7.03G

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Au 31 décembre 2021

		Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement (suite)			
Fonds mondial de dividendes 18.59SAM		15 513	17 374
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
The Procter & Gamble Co.	4,11 %		
Sampo OYJ A	3,84 %		
Johnson & Johnson Inc.	3,49 %		
Nestlé SA	3,49 %		
GlaxoSmithKline PLC	3,45 %		
Fonds mondial 9.06SC		15 714	17 335
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Trésorerie et dépôts à court terme	9,51 %		
Reckitt Benckiser Group PLC	3,43 %		
The Procter & Gamble Co.	3,25 %		
Admiral Group PLC	3,20 %		
Danaher Corp.	3,04 %		
Fonds de croissance de petites capitalisations mondiales 18.62MF		12 692	14 845
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Trésorerie et dépôts à court terme	2,87 %		
Akamai Technologies Inc.	2,43 %		
Cirrus Logic Inc.	2,30 %		
Motorola Solutions Inc.	2,21 %		
Wabtec Corp.	2,21 %		
Fonds de placement en obligations internationales no 1		21 318	27 226
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Banque internationale pour la reconstruction et le développement, 0,25 %, 24-11-2023	6,04 %		
Kreditanstalt fuer Wiederaufbau, 0,25 %, 19-10-2023	5,60 %		
Banque européenne d'investissement, 0,25 %, 15-09-2023	5,60 %		
Obligations du Trésor de la Corée, 2,00 %, 10-06-2031	5,37 %		
Federal Home Loan Banks, 0,125 %, 17-03-2023	4,99 %		
Fonds d'actions internationales 18.63SAM		14 364	19 828
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Groupe Bruxelles Lambert SA*	6,97 %		
DCC PLC	5,43 %		
Alcon Inc.	5,34 %		
Samsung Electronics Co. Ltd.	5,08 %		
Diageo PLC	4,71 %		

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds Portefeuille à croissance équilibrée 7.03G

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Au 31 décembre 2021

		Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement (suite)			
Fonds d'occasions d'investissement international 8.07JPMF		8 357	19 565
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
ASML Holding NV	5,45 %		
Nestlé SA	4,49 %		
LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton SE	4,18 %		
Novo Nordisk AS	3,82 %		
Diageo PLC	3,34 %		
Fonds d'obligations à long terme 18.53PIM		11 841	12 460
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-12-2051	2,80 %		
Province de l'Ontario, 3,45 %, 02-06-2045	2,74 %		
Province de l'Ontario, 2,80 %, 02-06-2048	2,58 %		
Province de l'Ontario, 2,90 %, 02-06-2049	2,57 %		
Province de l'Ontario, 3,50 %, 02-06-2043	2,36 %		
Fonds canadien de sociétés à moyenne capitalisation 8.02G		5 081	11 894
Les 5 principaux titres :	% du total		
Kinaxis Inc.	5,51 %		
Aritzia Inc.	4,52 %		
Tecsys Inc.	3,98 %		
Hardwoods Distribution Inc.	3,95 %		
Boralex Inc., cat. A	3,53 %		
Fonds de placement hypothécaire nº 1		24 534	32 664
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Trésorerie et dépôts à court terme	9,45 %		
2615985 Ontario Inc.	4,09 %		
Royal Centre	3,15 %		
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-06-2026	2,70 %		
Place Rosemère Inc.	2,54 %		
Fonds d'actions nord-américaines 6.11B		16 378	19 852
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
La Banque Toronto-Dominion	7,61 %		
Banque Royale du Canada	4,66 %		
Brookfield Asset Management Inc.	4,36 %		
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	3,94 %		
Rogers Communications Inc., cat. B, sans droit de vote	3,60 %		

Fonds Portefeuille à croissance équilibrée 7.03G

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Au 31 décembre 2021

		Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement (suite)			
Fonds d'obligations à rendement réel 18.52PIM		8 806	9 189
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Gouvernement du Canada, 4,00 %, 01-12-2031, rendement réel	15,14 %		
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-12-2044, rendement réel	14,12 %		
Gouvernement du Canada, 3,00 %, 01-12-2036, rendement réel	13,47 %		
Gouvernement du Canada, 1,25 %, 01-12-2047, rendement réel	13,10 %		
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-12-2041, rendement réel	12,84 %		
Fonds de placement en actions américaines nº 3		14 870	19 850
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Microsoft Corp.	5,90 %		
Accenture PLC, cat. A	5,43 %		
Keysight Technologies Inc.	4,70 %		
Aon Corp.	4,41 %		
Danaher Corp.	4,40 %		
Fonds de valeur américain 15.01L		17 340	32 251
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Exxon Mobil Corp.	2,28 %		
UnitedHealth Group Inc.	2,20 %		
Bank of America Corp.	1,85 %		
Visa Inc., cat. A	1,81 %		
Walmart Inc.	1,77 %		
Total des placements		343 940	492 792

Fonds Portefeuille à croissance équilibrée 7.03G

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Placement seulement	**13 386**	11 203	9 727	9 775	9 154	**8 538**	6 478	5 228	4 682	4 467
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**122 126**	134 229	153 480	179 568	202 187	**68 248**	69 717	75 953	81 195	95 614
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**172 968**	195 841	226 169	265 823	303 304	**101 293**	106 593	117 290	125 957	150 410
Gestion de l'actif (IC)	**17 936**	21 805	29 659	45 903	51 455	**9 727**	10 855	13 893	19 402	22 444
Police avec garantie de 75/75	**5 847 827**	6 372 667	7 310 446	7 303 740	6 468 056	**110 795**	112 217	122 655	111 967	103 773
Police avec garantie de 75/100	**3 228 577**	3 453 599	3 894 806	4 347 893	4 000 384	**60 200**	60 013	64 661	66 134	63 784
Police avec garantie de 100/100	**246 650**	259 326	296 752	345 591	351 647	**4 484**	4 407	4 834	5 174	5 531
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2 791 711**	2 642 005	3 113 293	2 979 482	2 544 825	**49 269**	43 233	48 422	42 239	37 590
Police avec garantie de 75/100 SP1	**1 256 959**	1 267 962	1 380 989	1 327 399	1 107 035	**21 953**	20 555	21 302	18 683	16 253
Police avec garantie de 100/100 SP1	**193 929**	169 579	170 643	194 699	217 127	**3 334**	2 710	2 599	2 711	3 159
Police avec garantie de 75/75 SP2	**1 864 394**	2 056 934	2 103 676	2 143 765	2 382 283	**41 000**	40 989	38 947	35 359	40 013
Police avec garantie de 75/100 SP2	**304 474**	336 945	428 055	392 708	252 650	**6 696**	6 714	7 925	6 477	4 244
Police avec garantie de 100/100 SP2	**37 887**	34 378	34 876	36 408	25 107	**833**	685	646	600	422
Police avec garantie de 75/75 SP	**210 863**	245 898	317 280	57 155	—	**2 543**	2 726	3 315	540	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**224 712**	227 726	213 374	22 562	—	**2 684**	2 508	2 221	213	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**75 903**	247 115	216 868	77 010	—	**923**	2 756	2 274	728	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**22 493**	22 686	22 040	—	—	**272**	252	231	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					Augmentation (diminution) par part ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Placement seulement	**637,82**	578,25	537,43	478,98	487,94	**59,57**	40,82
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**558,83**	519,39	494,88	452,17	472,90	**39,44**	24,51
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**585,62**	544,28	518,59	473,84	495,91	**41,34**	25,69
Gestion de l'actif (IC)	**542,34**	497,80	468,42	422,68	436,19	**44,54**	29,38
Police avec garantie de 75/75	**18,95**	17,61	16,78	15,33	16,04	**1,34**	0,83
Police avec garantie de 75/100	**18,65**	17,38	16,60	15,21	15,94	**1,27**	0,78
Police avec garantie de 100/100	**18,18**	17,00	16,29	14,97	15,73	**1,18**	0,71
Police avec garantie de 75/75 SP1	**17,65**	16,36	15,55	14,18	14,77	**1,29**	0,81
Police avec garantie de 75/100 SP1	**17,46**	16,21	15,43	14,07	14,68	**1,25**	0,78
Police avec garantie de 100/100 SP1	**17,19**	15,98	15,23	13,92	14,55	**1,21**	0,75
Police avec garantie de 75/75 SP2	**21,99**	19,93	18,51	16,49	16,80	**2,06**	1,42
Police avec garantie de 75/100 SP2	**21,99**	19,93	18,51	16,49	16,80	**2,06**	1,42
Police avec garantie de 100/100 SP2	**21,99**	19,93	18,51	16,49	16,80	**2,06**	1,42
Police avec garantie de 75/75 SP	**12,06**	11,09	10,45	9,44	—	**0,97**	0,64
Police avec garantie de 75/100 SP	**11,94**	11,01	10,41	9,43	—	**0,93**	0,60
Police avec garantie de 75/75 SPP	**12,16**	11,15	10,49	9,45	—	**1,01**	0,66
Police avec garantie de 75/100 SPP	**12,11**	11,12	10,47	—	—	**0,99**	0,65

1. LE FONDS

Le Fonds Portefeuille à croissance équilibrée 7.03G (le « Fonds ») est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Great-West, compagnie d'assurance-vie (la Compagnie) est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

h) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

k) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

l) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Placement seulement** sont offertes aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes collectifs enregistrés au Canada;
- les régimes non enregistrés.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :
- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :
- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

[(1)] Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sousjacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2021.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2. Toutes les parts de fonds de placement détenues par le Fonds sont classées dans le niveau 2, à l'exception du placement du Fonds dans le fonds immobilier nommé Fonds de placement immobilier canadien nº 1, qui est classé dans le niveau 3 en raison des restrictions relatives aux transactions au 31 décembre 2020.

Le tableau suivant présente des renseignements additionnels en ce qui concerne les actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente et classés dans le niveau 3 :

	2021	2020
Solde au début de l'exercice	**48 773 $**	— $
Total des profits (pertes) inclus dans l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**896**	332
Achats	**—**	—
Ventes	**—**	(213)
Settlements	**—**	—
Transferts vers le niveau 3	**—**	48 654
Transferts hors du niveau 3	**(49 669)**	—
Solde à la clôture de l'exercice	**— $**	48 773 $
Total des profits (pertes) de l'exercice inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements pour les actifs de niveau 3 détenus à la fin de l'exercice	**— $**	333 $

Le 20 mars 2020, la Canada Vie a suspendu de façon temporaire les cotisations à ses fonds de placement immobilier canadiens et les transferts vers ces fonds, ainsi que les rachats et les transferts hors de ces fonds, puisqu'en raison des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur le marché immobilier mondial, il est difficile d'évaluer les biens immobiliers avec le même degré de certitude que d'habitude. En raison de ces restrictions, le placement du Fonds dans le fonds immobilier, d'une juste valeur de 48 654 $ a été transféré du niveau 2 au niveau 3 le 20 mars 2020.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Le 11 janvier 2021, la Canada Vie a levé la suspension temporaire des cotisations à ses fonds de placement immobilier canadiens et des transferts vers ces fonds, et le 19 avril 2021, la suspension temporaire des rachats et des transferts hors de ces fonds a été intégralement levée, puisque la confiance à l'égard de l'évaluation des biens immobiliers sous-jacents a été rétablie en raison de l'intensification des activités sur le marché. En raison de la levée de ces suspensions temporaires, le placement du Fonds dans le fonds immobilier, d'une juste valeur de 49 669 $ a été transféré du niveau 3 au niveau 2 le 19 avril 2021.

Fonds Portefeuille à croissance équilibrée 7.03G

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**2,53**	2,53	2,53	2,75	3,14
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**2,53**	2,54	2,53	2,75	2,92
Gestion de l'actif (IC)	**1,29**	1,29	1,28	1,37	1,55
Police avec garantie de 75/75	**2,53**	2,53	2,53	2,73	2,91
Police avec garantie de 75/100	**2,81**	2,81	2,81	2,90	2,97
Police avec garantie de 100/100	**3,12**	3,12	3,12	3,13	3,12
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2,29**	2,29	2,29	2,29	2,28
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,40**	2,40	2,40	2,40	2,39
Police avec garantie de 100/100 SP1	**2,56**	2,56	2,56	2,57	2,56
Police avec garantie de 75/75 SP	**1,45**	1,45	1,44	1,44	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**1,72**	1,72	1,71	1,71	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**1,21**	1,20	1,20	1,20	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**1,31**	1,31	1,30	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**24,84**	20,58	3,84	8,41	7,16

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS PORTEFEUILLE À CROISSANCE MODÉRÉE 7.02G

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds Portefeuille à croissance modérée 7.02G (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds Portefeuille à croissance modérée 7.02G

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie ltée

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**— $**	— $
Revenu de placement à recevoir et couru	**—**	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à recevoir des courtiers	**—**	—
Montant à recevoir de tiers	**—**	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	**265 937**	255 411
Total des placements	**265 937**	255 411
Total de l'actif	**265 937 $**	255 411 $
Passif		
Découverts	**— $**	— $
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à payer aux courtiers	**—**	—
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**—**	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**265 937 $**	255 411 $

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**18 533 $**	18 564 $
Produits (pertes) divers	**—**	—
Total des produits	**18 533**	18 564
Charges		
Frais de gestion (note 8)	**5 116**	5 032
Autres	**533**	520
Total des charges	**5 649**	5 552
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**12 884 $**	13 012 $

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	**255 411 $**	267 199 $
Dépôts des titulaires de contrats	**44 930**	17 579
Retraits des titulaires de contrats	**(47 288)**	(42 379)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**12 884**	13 012
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**10 526**	(11 788)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	**265 937 $**	255 411 $

Fonds Portefeuille à croissance modérée 7.02G

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**12 884 $**	13 012 $
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	**(24 330)**	(25 487)
(Profits) pertes latents	**5 797**	6 923
Produit brut de la cession d'actifs	**90 286**	86 466
Paiements bruts pour achats d'actifs	**(82 279)**	(56 114)
	2 358	24 800
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**44 930**	17 579
Retraits des titulaires de contrats	**(47 288)**	(42 379)
	(2 358)	(24 800)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**—**	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	**—**	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	**— $**	— $

Fonds Portefeuille à croissance modérée 7.02G

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Au 31 décembre 2021

		Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement			
Fonds de croissance américain 8.05A		7 269	8 992
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Amazon.com Inc.	6,54 %		
UnitedHealth Group Inc.	4,79 %		
Cheniere Energy Inc.	4,40 %		
Hilton Worldwide Holdings Inc.	4,36 %		
QUALCOMM Inc.	4,27 %		
Fonds en obligations 6.16L		14 041	18 630
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Gouvernement du Canada, 1,00 %, 01-09-2026	4,96 %		
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, taux variable, 15-03-2026	4,70 %		
Gouvernement du Canada, 3,00 %, 01-12-2036, rendement réel	3,69 %		
Province de Québec, 1,50 %, 01-09-2031	2,25 %		
Province de Québec, 3,10 %, 01-12-2051	2,10 %		
Fonds de placement en obligations canadiennes nº 1		28 643	37 110
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Gouvernement du Canada, 1,00 %, 01-09-2026	5,84 %		
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, taux variable, 15-03-2024	4,83 %		
Province de l'Ontario, 2,25 %, 02-12-2031	4,12 %		
Province de Québec, 3,10 %, 01-12-2051	3,29 %		
Gouvernement du Canada, 0,75 %, 01-10-2024	1,93 %		
Fonds d'actions canadiennes 18.19LAK		6 343	7 745
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Banque Royale du Canada	8,99 %		
La Banque Toronto-Dominion	7,73 %		
Brookfield Asset Management Inc.	6,44 %		
Shopify Inc. ($ CA)	5,18 %		
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	5,10 %		
Fonds de placement en actions canadiennes nº 3		4 379	7 751
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Banque Royale du Canada	8,40 %		
La Banque Toronto-Dominion	6,97 %		
Banque de Montréal	5,22 %		
Brookfield Asset Management Inc.	4,22 %		
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	4,02 %		

Fonds Portefeuille à croissance modérée 7.02G

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Au 31 décembre 2021

		Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement (suite)			
Fonds de placement immobilier canadien nº 1		10 207	20 354
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Trésorerie et dépôts à court terme	5,51 %		
Laird Business Park	4,83 %		
High Park Village	4,16 %		
Livmore High Park	4,09 %		
Grenadier Square	3,31 %		
Fonds d'obligations de sociétés 18.51PIM		11 040	13 290
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
FNB de revenu à taux variable Mackenzie*	5,19 %		
Province de l'Alberta, 1,65 %, 01-06-2031	2,30 %		
FINB Obligations de marchés émergents en monnaie locale Mackenzie*	2,06 %		
Les Compagnies Loblaw limitée, 5,90 %, 18-01-2036	1,92 %		
AltaLink LP, 3,99 %, 30-06-2042	1,75 %		
Fonds de dividendes 8.01G		4 991	9 365
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Banque Royale du Canada	7,19 %		
La Banque Toronto-Dominion	6,38 %		
La Banque de Nouvelle-Écosse	4,84 %		
Brookfield Asset Management Inc.	4,36 %		
Enbridge Inc. ($ CA)	3,63 %		
Fonds de marchés émergents 18.70P		5 614	5 428
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd.	10,38 %		
Infosys Ltd.	7,58 %		
Tencent Holdings Ltd.	7,14 %		
Samsung Electronics Co. Ltd.	6,30 %		
ICICI Bank Ltd.	5,77 %		
Fonds marchés émergents 9.09SC		5 185	5 418
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd.	7,57 %		
Samsung Electronics Co. Ltd.	3,47 %		
Infosys Ltd.	2,70 %		
China Construction Bank Corporation	2,35 %		
Tencent Holdings Ltd.	1,99 %		

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds Portefeuille à croissance modérée 7.02G

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Au 31 décembre 2021

		Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement (suite)			
Fonds mondial de dividendes 18.59SAM		7 138	7 966
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
The Procter & Gamble Co.	4,11 %		
Sampo OYJ A	3,84 %		
Johnson & Johnson Inc.	3,49 %		
Nestlé SA	3,49 %		
GlaxoSmithKline PLC	3,45 %		
Fonds mondial 9.06SC		6 998	13 264
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Trésorerie et dépôts à court terme	9,51 %		
Reckitt Benckiser Group PLC	3,43 %		
The Procter & Gamble Co.	3,25 %		
Admiral Group PLC	3,20 %		
Danaher Corp.	3,04 %		
Fonds mondial d'actions d'infrastructure 18.31L		4 511	6 657
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Duke Energy Corp.	5,27 %		
NextEra Energy Inc.	4,42 %		
Transurban Group, titre agrafé	4,15 %		
DTE Energy Co.	3,25 %		
Sydney Airport Authority, parts	3,08 %		
Fonds mondial sans contraintes 18.61MF		7 491	9 295
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Trésorerie et dépôts à court terme	4,20 %		
FINB Obligations toutes sociétés canadiennes Mackenzie*	3,62 %		
FINB Obligations de marchés émergents en monnaie locale Mackenzie*	3,16 %		
République populaire de Chine, 3,13 %, 21-11-2029	2,71 %		
République populaire de Chine, 1,99 %, 09-04-2025	2,41 %		
Fonds de placement en obligations internationales no 1		12 008	14 726
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Banque internationale pour la reconstruction et le développement, 0,25 %, 24-11-2023	6,04 %		
Kreditanstalt fuer Wiederaufbau, 0,25 %, 19-10-2023	5,60 %		
Banque européenne d'investissement, 0,25 %, 15-09-2023	5,60 %		
Obligations du Trésor de la Corée, 2,00 %, 10-06-2031	5,37 %		
Federal Home Loan Banks, 0,125 %, 17-03-2023	4,99 %		

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds Portefeuille à croissance modérée 7.02G

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Au 31 décembre 2021

		Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement (suite)			
Fonds d'actions internationales 18.63SAM		4 773	5 309
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Groupe Bruxelles Lambert SA*	6,97 %		
DCC PLC	5,43 %		
Alcon Inc.	5,34 %		
Samsung Electronics Co. Ltd.	5,08 %		
Diageo PLC	4,71 %		
Fonds d'occasions d'investissement international 8.07JPMF		4 637	5 298
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
ASML Holding NV	5,45 %		
Nestlé SA	4,49 %		
LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton SE	4,18 %		
Novo Nordisk AS	3,82 %		
Diageo PLC	3,34 %		
Fonds d'obligations à long terme 18.53PIM		10 710	12 172
Les 5 principaux titres :	*% of Total*		
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-12-2051	2,80 %		
Province de l'Ontario, 3,45 %, 02-06-2045	2,74 %		
Province de l'Ontario, 2,80 %, 02-06-2048	2,58 %		
Province de l'Ontario, 2,90 %, 02-06-2049	2,57 %		
Province de l'Ontario, 3,50 %, 02-06-2043	2,36 %		
Fonds de placement hypothécaire nº 1		19 032	24 539
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Trésorerie et dépôts à court terme	9,45 %		
2615985 Ontario Inc.	4,09 %		
Royal Centre	3,15 %		
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-06-2026	2,70 %		
Place Rosemère Inc.	2,54 %		
Fonds d'actions nord-américaines 6.11B		6 659	8 004
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
La Banque Toronto-Dominion	7,61 %		
Banque Royale du Canada	4,66 %		
Brookfield Asset Management Inc.	4,36 %		
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	3,94 %		
Rogers Communications Inc., cat. B, sans droit de vote	3,60 %		

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds Portefeuille à croissance modérée 7.02G

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Au 31 décembre 2021

		Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement (suite)			
Fonds d'obligations à rendement réel 18.52PIM		6 525	6 828
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Gouvernement du Canada, 4,00 %, 01-12-2031, rendement réel	15,14 %		
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-12-2044, rendement réel	14,12 %		
Gouvernement du Canada, 3,00 %, 01-12-2036, rendement réel	13,47 %		
Gouvernement du Canada, 1,25 %, 01-12-2047, rendement réel	13,10 %		
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-12-2041, rendement réel	12,84 %		
Fonds de placement en actions américaines nº 3		6 828	9 034
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Microsoft Corp.	5,90 %		
Accenture PLC, cat. A	5,43 %		
Keysight Technologies Inc.	4,70 %		
Aon Corp.	4,41 %		
Danaher Corp.	4,40 %		
Fonds de valeur américain 15.01L		5 620	8 762
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Exxon Mobil Corp.	2,28 %		
UnitedHealth Group Inc.	2,20 %		
Bank of America Corp.	1,85 %		
Visa Inc., cat. A	1,81 %		
Walmart Inc.	1,77 %		
Total des placements		200 642	265 937

Fonds Portefeuille à croissance modérée 7.02G

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Placement seulement	**5 590**	3 163	2 017	1 382	1 532	**3 210**	1 699	1 005	629	689
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**79 878**	85 391	97 064	105 660	128 893	**41 525**	42 509	45 978	46 812	57 918
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**73 100**	83 803	92 690	108 903	129 553	**39 841**	43 739	46 032	50 584	61 075
Gestion de l'actif (IC)	**9 976**	12 260	15 055	15 655	15 786	**5 408**	6 285	7 251	6 963	7 030
Police avec garantie de 75/75	**2 897 818**	2 988 587	3 383 925	3 263 971	3 181 088	**50 112**	49 491	53 322	48 103	47 583
Police avec garantie de 75/100	**2 172 808**	2 334 020	2 551 353	2 622 249	2 801 065	**36 996**	38 162	39 803	38 367	41 664
Police avec garantie de 100/100	**183 982**	190 788	241 217	236 077	237 154	**3 058**	3 053	3 693	3 398	3 478
Police avec garantie de 75/75 SP1	**1 926 031**	1 563 787	1 621 000	1 580 124	1 696 072	**29 534**	22 908	22 539	20 498	22 237
Police avec garantie de 75/100 SP1	**1 041 865**	988 535	1 022 237	986 461	1 150 884	**15 807**	14 343	14 094	12 703	14 995
Police avec garantie de 100/100 SP1	**81 552**	88 290	95 361	98 624	102 736	**1 218**	1 263	1 298	1 256	1 326
Police avec garantie de 75/75 SP2	**1 077 840**	942 095	1 029 764	1 184 506	1 060 593	**20 430**	16 684	16 932	17 775	15 733
Police avec garantie de 75/100 SP2	**447 525**	317 067	289 266	369 709	343 447	**8 482**	5 615	4 756	5 548	5 095
Police avec garantie de 75/75 SP	**98 066**	175 140	247 910	55 707	—	**1 170**	1 979	2 637	548	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**262 120**	305 390	312 722	134 641	—	**3 098**	3 428	3 313	1 323	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**480 979**	352 181	404 677	113 919	—	**5 788**	4 005	4 320	1 122	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**21 703**	21 890	21 230	—	—	**260**	248	226	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					Augmentation (diminution) par part ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Placement seulement	574,26	536,80	498,59	455,20	450,15	**37,46**	38,21
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	519,85	497,82	473,69	443,04	449,35	**22,03**	24,13
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	545,02	521,92	496,62	464,49	471,43	**23,10**	25,30
Gestion de l'actif (IC)	542,17	512,65	481,65	444,80	445,32	**29,52**	31,00
Police avec garantie de 75/75	17,29	16,56	15,76	14,74	14,96	**0,73**	0,80
Police avec garantie de 75/100	17,03	16,35	15,60	14,63	14,87	**0,68**	0,75
Police avec garantie de 100/100	16,62	16,00	15,31	14,40	14,66	**0,62**	0,69
Police avec garantie de 75/75 SP1	15,33	14,65	13,90	12,97	13,11	**0,68**	0,75
Police avec garantie de 75/100 SP1	15,17	14,51	13,79	12,88	13,03	**0,66**	0,72
Police avec garantie de 100/100 SP1	14,93	14,31	13,62	12,74	12,91	**0,62**	0,69
Police avec garantie de 75/75 SP2	18,95	17,71	16,44	15,01	14,83	**1,24**	1,27
Police avec garantie de 75/100 SP2	18,95	17,71	16,44	15,01	14,83	**1,24**	1,27
Police avec garantie de 75/75 SP	11,93	11,30	10,64	9,84	—	**0,63**	0,66
Police avec garantie de 75/100 SP	11,82	11,22	10,59	9,83	—	**0,60**	0,63
Police avec garantie de 75/75 SPP	12,04	11,37	10,67	9,85	—	**0,67**	0,70
Police avec garantie de 75/100 SPP	11,99	11,34	10,66	—	—	**0,65**	0,68

1. LE FONDS

Le Fonds Portefeuille à croissance modérée 7.02G (le « Fonds ») est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Great-West, compagnie d'assurance-vie (la Compagnie) est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

h) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

k) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

l) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Placement seulement** sont offertes aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes collectifs enregistrés au Canada;
- les régimes non enregistrés.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :
- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :
- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

(1) Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sousjacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2021.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2. Toutes les parts de fonds de placement détenues par le Fonds sont classées dans le niveau 2, à l'exception du placement du Fonds dans le fonds immobilier nommé Fonds de placement immobilier canadien nº 1, qui est classé dans le niveau 3 en raison des restrictions relatives aux transactions au 31 décembre 2020.

Le tableau suivant présente des renseignements additionnels en ce qui concerne les actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente et classés dans le niveau 3 :

	2021	2020
Solde au début de l'exercice	**19 497 $**	— $
Total des profits (pertes) inclus dans l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**358**	133
Achats	**—**	—
Ventes	**—**	(118)
Settlements	**—**	—
Transferts vers le niveau 3	**—**	19 482
Transferts hors du niveau 3	**(19 855)**	—
Solde à la clôture de l'exercice	**— $**	19 497 $
Total des profits (pertes) de l'exercice inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements pour les actifs de niveau 3 détenus à la fin de l'exercice	**— $**	133 $

Le 20 mars 2020, la Canada Vie a suspendu de façon temporaire les cotisations à ses fonds de placement immobilier canadiens et les transferts vers ces fonds, ainsi que les rachats et les transferts hors de ces fonds, puisqu'en raison des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur le marché immobilier mondial, il est difficile d'évaluer les biens immobiliers avec le même degré de certitude que d'habitude. En raison de ces restrictions, le placement du Fonds dans le fonds immobilier, d'une juste valeur de 19 482 $ a été transféré du niveau 2 au niveau 3 le 20 mars 2020.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Le 11 janvier 2021, la Canada Vie a levé la suspension temporaire des cotisations à ses fonds de placement immobilier canadiens et des transferts vers ces fonds, et le 19 avril 2021, la suspension temporaire des rachats et des transferts hors de ces fonds a été intégralement levée, puisque la confiance à l'égard de l'évaluation des biens immobiliers sous-jacents a été rétablie en raison de l'intensification des activités sur le marché. En raison de la levée de ces suspensions temporaires, le placement du Fonds dans le fonds immobilier, d'une juste valeur de 19 855 $ a été transféré du niveau 3 au niveau 2 le 19 avril 2021.

Fonds Portefeuille à croissance modérée 7.02G

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**2,46**	2,47	2,46	2,66	3,02
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**2,47**	2,47	2,46	2,65	2,80
Gestion de l'actif (IC)	**1,20**	1,20	1,19	1,31	1,52
Police avec garantie de 75/75	**2,46**	2,47	2,46	2,64	2,79
Police avec garantie de 75/100	**2,74**	2,74	2,74	2,80	2,85
Police avec garantie de 100/100	**3,01**	3,01	3,00	3,01	3,00
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2,22**	2,22	2,21	2,22	2,21
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,33**	2,33	2,32	2,33	2,32
Police avec garantie de 100/100 SP1	**2,50**	2,49	2,49	2,50	2,48
Police avec garantie de 75/75 SP	**1,36**	1,36	1,35	1,35	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**1,64**	1,64	1,63	1,63	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**1,11**	1,11	1,10	1,10	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**1,23**	1,22	1,21	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**30,83**	21,91	5,73	6,54	12,17

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS PORTEFEUILLE À CROISSANCE PRUDENTE 7.01G

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds Portefeuille à croissance prudente 7.01G (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds Portefeuille à croissance prudente 7.01G

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie ltée

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**— $**	— $
Revenu de placement à recevoir et couru	**—**	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à recevoir des courtiers	**—**	—
Montant à recevoir de tiers	**—**	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	**221 416**	241 736
Total des placements	**221 416**	241 736
Total de l'actif	**221 416 $**	241 736 $
Passif		
Découverts	**— $**	— $
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à payer aux courtiers	**—**	—
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**—**	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**221 416 $**	241 736 $

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**10 359 $**	17 796 $
Produits (pertes) divers	**—**	—
Total des produits	**10 359**	17 796
Charges		
Frais de gestion (note 8)	**4 614**	4 633
Autres	**434**	435
Total des charges	**5 048**	5 068
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**5 311 $**	12 728 $

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	**241 736 $**	232 594 $
Dépôts des titulaires de contrats	**17 900**	35 199
Retraits des titulaires de contrats	**(43 531)**	(38 785)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**5 311**	12 728
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**(20 320)**	9 142
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	**221 416 $**	241 736 $

Fonds Portefeuille à croissance prudente 7.01G

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**5 311 $**	12 728 $
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	**(17 419)**	(13 278)
(Profits) pertes latents	**7 060**	(4 518)
Produit brut de la cession d'actifs	**80 250**	59 559
Paiements bruts pour achats d'actifs	**(49 571)**	(50 905)
	25 631	3 586
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**17 900**	35 199
Retraits des titulaires de contrats	**(43 531)**	(38 785)
	(25 631)	(3 586)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**—**	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	**—**	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	**— $**	— $

Fonds Portefeuille à croissance prudente 7.01G

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Au 31 décembre 2021

		Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement			
Fonds de croissance américain 8.05A		4 451	5 496
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Amazon.com Inc.	6,54 %		
UnitedHealth Group Inc.	4,79 %		
Cheniere Energy Inc.	4,40 %		
Hilton Worldwide Holdings Inc.	4,36 %		
QUALCOMM Inc.	4,27 %		
Fonds en obligations 6.16L		16 411	20 986
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Gouvernement du Canada, 1,00 %, 01-09-2026	4,96 %		
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, taux variable, 15-03-2026	4,70 %		
Gouvernement du Canada, 3,00 %, 01-12-2036, rendement réel	3,69 %		
Province de Québec, 1,50 %, 01-09-2031	2,25 %		
Province de Québec, 3,10 %, 01-12-2051	2,10 %		
Fonds de placement en obligations canadiennes nº 1		32 804	40 745
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Gouvernement du Canada, 1,00 %, 01-09-2026	5,84 %		
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, taux variable, 15-03-2024	4,83 %		
Province de l'Ontario, 2,25 %, 02-12-2031	4,12 %		
Province de Québec, 3,10 %, 01-12-2051	3,29 %		
Gouvernement du Canada, 0,75 %, 01-10-2024	1,93 %		
Fonds de placement en actions canadiennes nº 3		5 758	8 862
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Banque Royale du Canada	8,40 %		
La Banque Toronto-Dominion	6,97 %		
Banque de Montréal	5,22 %		
Brookfield Asset Management Inc.	4,22 %		
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	4,02 %		
Fonds de placement immobilier canadien nº 1		7 285	13 314
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Trésorerie et dépôts à court terme	5,51 %		
Laird Business Park	4,83 %		
High Park Village	4,16 %		
Livmore High Park	4,09 %		
Grenadier Square	3,31 %		

Fonds Portefeuille à croissance prudente 7.01G

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Au 31 décembre 2021

		Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement (suite)			
Fonds d'obligations de sociétés 18.51PIM		12 486	15 536
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
FNB de revenu à taux variable Mackenzie*	5,19 %		
Province de l'Alberta, 1,65 %, 01-06-2031	2,30 %		
FINB Obligations de marchés émergents en monnaie locale Mackenzie*	2,06 %		
Les Compagnies Loblaw limitée, 5,90 %, 18-01-2036	1,92 %		
AltaLink LP, 3,99 %, 30-06-2042	1,75 %		
Fonds de dividendes 8.01G		3 965	6 648
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Banque Royale du Canada	7,19 %		
La Banque Toronto-Dominion	6,38 %		
La Banque de Nouvelle-Écosse	4,84 %		
Brookfield Asset Management Inc.	4,36 %		
Enbridge Inc. ($ CA)	3,63 %		
Fonds de marchés émergents 18.70P		3 445	3 321
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd.	10,38 %		
Infosys Ltd.	7,58 %		
Tencent Holdings Ltd.	7,14 %		
Samsung Electronics Co. Ltd.	6,30 %		
ICICI Bank Ltd.	5,77 %		
Fonds marchés émergents 9.09SC		3 165	3 308
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd.	7,57 %		
Samsung Electronics Co. Ltd.	3,47 %		
Infosys Ltd.	2,70 %		
China Construction Bank Corporation	2,35 %		
Tencent Holdings Ltd.	1,99 %		
Fonds mondial de dividendes 18.59SAM		3 945	4 403
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
The Procter & Gamble Co.	4,11 %		
Sampo OYJ A	3,84 %		
Johnson & Johnson Inc.	3,49 %		
Nestlé SA	3,49 %		
GlaxoSmithKline PLC	3,45 %		

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds Portefeuille à croissance prudente 7.01G

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Au 31 décembre 2021

		Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement (suite)			
Fonds mondial 9.06SC		5 945	8 818
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Trésorerie et dépôts à court terme	9,51 %		
Reckitt Benckiser Group PLC	3,43 %		
The Procter & Gamble Co.	3,25 %		
Admiral Group PLC	3,20 %		
Danaher Corp.	3,04 %		
Fonds mondial d'actions d'infrastructure 18.31L		3 215	4 421
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Duke Energy Corp.	5,27 %		
NextEra Energy Inc.	4,42 %		
Transurban Group, titre agrafé	4,15 %		
DTE Energy Co.	3,25 %		
Sydney Airport Authority, parts	3,08 %		
Fonds mondial sans contraintes 18.61MF		9 003	11 072
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Trésorerie et dépôts à court terme	4,20 %		
FINB Obligations toutes sociétés canadiennes Mackenzie*	3,62 %		
FINB Obligations de marchés émergents en monnaie locale Mackenzie*	3,16 %		
République populaire de Chine, 3,13 %, 21-11-2029	2,71 %		
République populaire de Chine, 1,99 %, 09-04-2025	2,41 %		
Fonds de placement en obligations internationales no 1		12 025	14 452
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Banque internationale pour la reconstruction et le développement, 0,25 %, 24-11-2023	6,04 %		
Kreditanstalt fuer Wiederaufbau, 0,25 %, 19-10-2023	5,60 %		
Banque européenne d'investissement, 0,25 %, 15-09-2023	5,60 %		
Obligations du Trésor de la Corée, 2,00 %, 10-06-2031	5,37 %		
Federal Home Loan Banks, 0,125 %, 17-03-2023	4,99 %		
Fonds d'actions internationales 18.63SAM		2 963	3 300
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Groupe Bruxelles Lambert SA*	6,97 %		
DCC PLC	5,43 %		
Alcon Inc.	5,34 %		
Samsung Electronics Co. Ltd.	5,08 %		
Diageo PLC	4,71 %		

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds Portefeuille à croissance prudente 7.01G

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Au 31 décembre 2021

		Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement (suite)			
Fonds d'occasions d'investissement international 8.07JPMF		2 889	3 306
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
ASML Holding NV	5,45 %		
Nestlé SA	4,49 %		
LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton SE	4,18 %		
Novo Nordisk AS	3,82 %		
Diageo PLC	3,34 %		
Fonds d'obligations à long terme 18.53PIM		5 628	6 681
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-12-2051	2,80 %		
Province de l'Ontario, 3,45 %, 02-06-2045	2,74 %		
Province de l'Ontario, 2,80 %, 02-06-2048	2,58 %		
Province de l'Ontario, 2,90 %, 02-06-2049	2,57 %		
Province de l'Ontario, 3,50 %, 02-06-2043	2,36 %		
Fonds de placement hypothécaire nº 1		20 382	25 388
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Trésorerie et dépôts à court terme	9,45 %		
2615985 Ontario Inc.	4,09 %		
Royal Centre	3,15 %		
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-06-2026	2,70 %		
Place Rosemère Inc.	2,54 %		
Fonds d'actions nord-américaines 6.11B		3 690	4 424
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
La Banque Toronto-Dominion	7,61 %		
Banque Royale du Canada	4,66 %		
Brookfield Asset Management Inc.	4,36 %		
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	3,94 %		
Rogers Communications Inc., cat. B, sans droit de vote	3,60 %		
Fonds d'obligations à rendement réel 18.52PIM		5 839	7 019
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Gouvernement du Canada, 4,00 %, 01-12-2031, rendement réel	15,14 %		
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-12-2044, rendement réel	14,12 %		
Gouvernement du Canada, 3,00 %, 01-12-2036, rendement réel	13,47 %		
Gouvernement du Canada, 1,25 %, 01-12-2047, rendement réel	13,10 %		
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-12-2041, rendement réel	12,84 %		

Fonds Portefeuille à croissance prudente 7.01G

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Au 31 décembre 2021

		Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement (suite)			
Fonds de placement en actions américaines nº 3		3 738	4 958
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Microsoft Corp.	5,90 %		
Accenture PLC, cat. A	5,43 %		
Keysight Technologies Inc.	4,70 %		
Aon Corp.	4,41 %		
Danaher Corp.	4,40 %		
Fonds de valeur américain 15.01L		3 256	4 958
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Exxon Mobil Corp.	2,28 %		
UnitedHealth Group Inc.	2,20 %		
Bank of America Corp.	1,85 %		
Visa Inc., cat. A	1,81 %		
Walmart Inc.	1,77 %		
Total des placements		172 288	221 416

Fonds Portefeuille à croissance prudente 7.01G

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**85 938**	84 681	88 238	103 956	140 128	**40 232**	38 842	38 430	42 759	58 225
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**75 753**	82 582	94 062	110 721	137 324	**37 143**	39 673	42 906	47 698	59 802
Gestion de l'actif (IC)	**4 815**	5 108	6 748	10 844	13 973	**2 468**	2 533	3 138	4 703	6 047
Police avec garantie de 75/75	**3 197 175**	3 920 276	3 823 274	3 991 502	3 885 123	**50 436**	60 593	56 110	55 323	54 435
Police avec garantie de 75/100	**1 893 105**	2 338 435	2 493 812	2 203 930	2 173 011	**29 417**	35 700	36 249	30 338	30 287
Police avec garantie de 100/100	**94 249**	71 224	81 419	127 428	142 780	**1 432**	1 065	1 161	1 723	1 958
Police avec garantie de 75/75 SP1	**1 723 771**	1 765 475	1 487 615	1 781 078	1 097 758	**24 213**	24 226	19 324	21 786	13 517
Police avec garantie de 75/100 SP1	**1 126 543**	1 175 090	1 147 347	1 082 051	1 003 649	**15 658**	15 973	14 780	13 139	12 282
Police avec garantie de 100/100 SP1	**38 719**	42 598	36 152	12 594	11 460	**533**	574	462	152	140
Police avec garantie de 75/75 SP2	**759 765**	779 052	692 378	811 578	885 152	**13 042**	12 793	10 542	11 396	12 253
Police avec garantie de 75/100 SP2	**215 762**	257 837	240 001	232 304	173 902	**3 704**	4 234	3 654	3 262	2 407
Police avec garantie de 100/100 SP2	**4 277**	707	700	—	—	**73**	12	11	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP	**128 843**	163 774	205 366	142 919	—	**1 499**	1 846	2 174	1 414	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**50 528**	93 705	62 622	38 919	—	**582**	1 049	660	384	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**78 880**	230 976	281 495	178 388	—	**927**	2 623	2 993	1 767	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**4 823**	8	—	—	—	**57**	—	—	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					Augmentation (diminution) par part ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**468,15**	458,69	435,52	411,32	415,51	**9,46**	23,17
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**490,31**	480,40	456,14	430,79	435,48	**9,91**	24,26
Gestion de l'actif (IC)	**512,66**	496,02	465,08	433,74	432,79	**16,64**	30,94
Police avec garantie de 75/75	**15,78**	15,46	14,68	13,86	14,01	**0,32**	0,78
Police avec garantie de 75/100	**15,54**	15,27	14,54	13,77	13,94	**0,27**	0,73
Police avec garantie de 100/100	**15,20**	14,95	14,26	13,52	13,71	**0,25**	0,69
Police avec garantie de 75/75 SP1	**14,05**	13,72	12,99	12,23	12,31	**0,33**	0,73
Police avec garantie de 75/100 SP1	**13,90**	13,59	12,88	12,14	12,24	**0,31**	0,71
Police avec garantie de 100/100 SP1	**13,75**	13,47	12,78	12,06	12,16	**0,28**	0,69
Police avec garantie de 75/75 SP2	**17,17**	16,42	15,23	14,04	13,84	**0,75**	1,19
Police avec garantie de 75/100 SP2	**17,16**	16,42	15,23	14,04	13,84	**0,74**	1,19
Police avec garantie de 100/100 SP2	**17,16**	16,42	15,23	—	—	**0,74**	1,19
Police avec garantie de 75/75 SP	**11,63**	11,27	10,59	9,89	—	**0,36**	0,68
Police avec garantie de 75/100 SP	**11,52**	11,20	10,54	9,88	—	**0,32**	0,66
Police avec garantie de 75/75 SPP	**11,75**	11,36	10,63	9,90	—	**0,39**	0,73
Police avec garantie de 75/100 SPP	**11,76**	11,37	—	—	—	**0,39**	0,75

1. LE FONDS

Le Fonds Portefeuille à croissance prudente 7.01G (le « Fonds ») est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Great-West, compagnie d'assurance-vie (la Compagnie) est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

h) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

k) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

l) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :
- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :
- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

(1) Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sousjacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2021.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2. Toutes les parts de fonds de placement détenues par le Fonds sont classées dans le niveau 2, à l'exception du placement du Fonds dans le fonds immobilier nommé Fonds de placement immobilier canadien nº 1, qui est classé dans le niveau 3 en raison des restrictions relatives aux transactions au 31 décembre 2020.

Le tableau suivant présente des renseignements additionnels en ce qui concerne les actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente et classés dans le niveau 3 :

	2021	2020
Solde au début de l'exercice	**13 384 $**	— $
Total des profits (pertes) inclus dans l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**246**	91
Achats	**—**	—
Ventes	**—**	(82)
Settlements	**—**	—
Transferts vers le niveau 3	**—**	13 375
Transferts hors du niveau 3	**(13 630)**	—
Solde à la clôture de l'exercice	**— $**	13 384 $
Total des profits (pertes) de l'exercice inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements pour les actifs de niveau 3 détenus à la fin de l'exercice	**— $**	91 $

Le 20 mars 2020, la Canada Vie a suspendu de façon temporaire les cotisations à ses fonds de placement immobilier canadiens et les transferts vers ces fonds, ainsi que les rachats et les transferts hors de ces fonds, puisqu'en raison des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur le marché immobilier mondial, il est difficile d'évaluer les biens immobiliers avec le même degré de certitude que d'habitude. En raison de ces restrictions, le placement du Fonds dans le fonds immobilier, d'une juste valeur de 13 375 $ a été transféré du niveau 2 au niveau 3 le 20 mars 2020.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Le 11 janvier 2021, la Canada Vie a levé la suspension temporaire des cotisations à ses fonds de placement immobilier canadiens et des transferts vers ces fonds, et le 19 avril 2021, la suspension temporaire des rachats et des transferts hors de ces fonds a été intégralement levée, puisque la confiance à l'égard de l'évaluation des biens immobiliers sous-jacents a été rétablie en raison de l'intensification des activités sur le marché. En raison de la levée de ces suspensions temporaires, le placement du Fonds dans le fonds immobilier, d'une juste valeur de 13 630 $ a été transféré du niveau 3 au niveau 2 le 19 avril 2021.

Fonds Portefeuille à croissance prudente 7.01G

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**2,39**	2,39	2,39	2,53	2,83
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**2,39**	2,39	2,39	2,52	2,61
Gestion de l'actif (IC)	**1,13**	1,13	1,13	1,25	1,46
Police avec garantie de 75/75	**2,39**	2,39	2,39	2,51	2,61
Police avec garantie de 75/100	**2,66**	2,66	2,66	2,67	2,66
Police avec garantie de 100/100	**2,81**	2,82	2,82	2,83	2,82
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2,09**	2,09	2,09	2,09	2,09
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,20**	2,20	2,20	2,20	2,20
Police avec garantie de 100/100 SP1	**2,31**	2,30	2,30	2,31	2,31
Police avec garantie de 75/75 SP	**1,29**	1,30	1,29	1,29	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**1,57**	1,56	1,56	1,56	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**1,00**	0,99	0,99	0,99	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**1,10**	1,10	—	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**21,27**	21,84	5,56	10,76	11,56

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS PORTEFEUILLE D'ACTIONS CANADIENNES 9.13G

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds Portefeuille d'actions canadiennes 9.13G (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds Portefeuille d’actions canadiennes 9.13G

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie ltée

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**— $**	— $
Revenu de placement à recevoir et couru	**—**	—
Montant à recevoir de La Compagnie d’Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à recevoir des courtiers	**—**	—
Montant à recevoir de tiers	**—**	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	**19 927**	18 880
Total des placements	**19 927**	18 880
Total de l’actif	**19 927 $**	18 880 $
Passif		
Découverts	**— $**	— $
Montant à payer à La Compagnie d’Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à payer aux courtiers	**—**	—
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Total du passif, à l’exclusion de l’actif net attribuable aux titulaires de contrats	**—**	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**19 927 $**	18 880 $

État du résultat global

Pour l’exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**4 298 $**	649 $
Produits (pertes) divers	**—**	—
Total des produits	**4 298**	649
Charges		
Frais de gestion (note 8)	**446**	416
Autres	**44**	41
Total des charges	**490**	457
Augmentation (diminution) nette de l’actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**3 808 $**	192 $

État des variations de l’actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l’exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l’exercice	**18 880 $**	20 794 $
Dépôts des titulaires de contrats	**1 568**	1 121
Retraits des titulaires de contrats	**(4 329)**	(3 227)
Augmentation (diminution) de l’actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**3 808**	192
Variation de l’actif net attribuable aux titulaires de contrats	**1 047**	(1 914)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l’exercice	**19 927 $**	18 880 $

Fonds Portefeuille d’actions canadiennes 9.13G

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d’exploitation		
Augmentation (diminution) de l’actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**3 808 $**	192 $
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	**(3 728)**	(991)
(Profits) pertes latents	**(570)**	342
Produit brut de la cession d’actifs	**10 324**	3 767
Paiements bruts pour achats d’actifs	**(7 073)**	(1 204)
	2 761	2 106
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**1 568**	1 121
Retraits des titulaires de contrats	**(4 329)**	(3 227)
	(2 761)	(2 106)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**—**	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l’exercice	**—**	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l’exercice	**— $**	— $

Fonds Portefeuille d'actions canadiennes 9.13G

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Au 31 décembre 2021

		Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement			
Fonds d'actions canadiennes 18.19LAK		3 933	4 979
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Banque Royale du Canada	8,99 %		
La Banque Toronto-Dominion	7,73 %		
Brookfield Asset Management Inc.	6,44 %		
Shopify Inc. ($ CA)	5,18 %		
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	5,10 %		
Fonds de placement en actions canadiennes nº 3		3 462	4 981
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Banque Royale du Canada	8,40 %		
La Banque Toronto-Dominion	6,97 %		
Banque de Montréal	5,22 %		
Brookfield Asset Management Inc.	4,22 %		
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	4,02 %		
Fonds de dividendes 8.01G		1 629	2 989
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Banque Royale du Canada	7,19 %		
La Banque Toronto-Dominion	6,38 %		
La Banque de Nouvelle-Écosse	4,84 %		
Brookfield Asset Management Inc.	4,36 %		
Enbridge Inc. ($ CA)	3,63 %		
Fonds en actions 6.14BST		1 108	1 992
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Banque Royale du Canada	6,53 %		
Brookfield Asset Management Inc.	6,52 %		
La Banque Toronto-Dominion	5,98 %		
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	4,91 %		
La Banque de Nouvelle-Écosse	4,44 %		
Fonds canadien de sociétés à moyenne capitalisation 8.02G		1 340	1 998
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Kinaxis Inc.	5,51 %		
Aritzia Inc.	4,52 %		
Tecsys Inc.	3,98 %		
Hardwoods Distribution Inc.	3,95 %		
Boralex Inc., cat. A	3,53 %		

Fonds Portefeuille d’actions canadiennes 9.13G

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Au 31 décembre 2021

		Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement (suite)			
Fonds d’actions nord-américaines 6.11B		1 624	2 988
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
La Banque Toronto-Dominion	7,61 %		
Banque Royale du Canada	4,66 %		
Brookfield Asset Management Inc.	4,36 %		
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	3,94 %		
Rogers Communications Inc., cat. B, sans droit de vote	3,60 %		
Total des placements		13 096	19 927

Fonds Portefeuille d’actions canadiennes 9.13G

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d’aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d’acquisition (Individuelle) (IA)	**6 291**	7 893	10 046	11 860	14 377	**3 335**	3 443	4 317	4 345	5 850
Frais d’acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**12 474**	14 738	17 061	22 944	25 492	**6 862**	6 671	7 607	8 722	10 770
Gestion de l’actif (IC)	**2 247**	3 490	3 696	3 820	4 160	**1 599**	2 018	2 078	1 809	2 159
Police avec garantie de 75/75	**50 306**	53 958	59 178	70 928	79 948	**1 234**	1 090	1 177	1 203	1 507
Police avec garantie de 75/100	**58 762**	77 884	82 705	96 533	75 487	**1 401**	1 534	1 611	1 609	1 402
Police avec garantie de 100/100	**5 457**	6 682	6 829	7 419	8 026	**125**	126	128	120	145
Police avec garantie de 75/75 SP1	**94 786**	77 886	76 611	79 724	64 793	**2 123**	1 430	1 380	1 219	1 096
Police avec garantie de 75/100 SP1	**115 585**	111 128	99 195	145 073	116 509	**2 535**	2 002	1 757	2 187	1 946
Police avec garantie de 100/100 SP1	**1 703**	1 703	—	—	—	**36**	30	—	—	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	**20 595**	22 637	33 044	33 204	34 961	**579**	509	712	594	675
Police avec garantie de 75/100 SP2	**3 484**	1 204	1 232	1 260	1 289	**98**	27	27	22	25

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					Augmentation (diminution) par part ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Sans frais d’acquisition (Individuelle) (IA)	**530,16**	436,25	429,73	366,40	406,91	**93,91**	6,52
Frais d’acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**550,07**	452,64	445,87	380,16	422,49	**97,43**	6,77
Gestion de l’actif (IC)	**711,49**	578,13	562,33	473,47	518,99	**133,36**	15,80
Police avec garantie de 75/75	**24,54**	20,19	19,89	16,96	18,85	**4,35**	0,30
Police avec garantie de 75/100	**23,85**	19,70	19,48	16,67	18,58	**4,15**	0,22
Police avec garantie de 100/100	**22,83**	18,92	18,78	16,13	18,04	**3,91**	0,14
Police avec garantie de 75/75 SP1	**22,40**	18,36	18,01	15,29	16,91	**4,04**	0,35
Police avec garantie de 75/100 SP1	**21,93**	18,01	17,71	15,07	16,71	**3,92**	0,30
Police avec garantie de 100/100 SP1	**21,25**	17,51	—	—	—	**3,74**	0,24
Police avec garantie de 75/75 SP2	**28,11**	22,50	21,56	17,88	19,32	**5,61**	0,94
Police avec garantie de 75/100 SP2	**28,11**	22,50	21,56	17,88	19,31	**5,61**	0,94

1. LE FONDS

Le Fonds Portefeuille d'actions canadiennes 9.13G (le « Fonds ») est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Great-West, compagnie d'assurance-vie (la Compagnie) est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

h) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

k) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

l) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :
- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :
- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

[(1)] Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sousjacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2021.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

Fonds Portefeuille d'actions canadiennes 9.13G

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**2,77**	2,77	2,76	2,86	3,19
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**2,77**	2,77	2,76	2,85	2,97
Gestion de l'actif (IC)	**1,51**	1,50	1,50	1,51	1,61
Police avec garantie de 75/75	**2,76**	2,77	2,76	2,85	2,97
Police avec garantie de 75/100	**3,14**	3,14	3,13	3,14	3,11
Police avec garantie de 100/100	**3,50**	3,50	3,49	3,51	3,49
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2,36**	2,36	2,35	2,36	2,34
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,58**	2,58	2,58	2,58	2,56
Police avec garantie de 100/100 SP1	**2,90**	2,91	—	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**36,89**	6,75	9,22	15,42	30,64

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS PORTEFEUILLE D'ACTIONS MONDIALES 9.14G

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds Portefeuille d'actions mondiales 9.14G (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds Portefeuille d’actions mondiales 9.14G

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie ltée

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**— $**	— $
Revenu de placement à recevoir et couru	**—**	—
Montant à recevoir de La Compagnie d’Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à recevoir des courtiers	**—**	—
Montant à recevoir de tiers	**—**	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	**27 679**	25 488
Total des placements	**27 679**	25 488
Total de l’actif	**27 679 $**	25 488 $
Passif		
Découverts	**— $**	— $
Montant à payer à La Compagnie d’Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à payer aux courtiers	**—**	—
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Total du passif, à l’exclusion de l’actif net attribuable aux titulaires de contrats	**—**	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**27 679 $**	25 488 $

État du résultat global

Pour l’exercice clos le	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**4 463 $**	2 025 $
Produits (pertes) divers	**—**	—
Total des produits	**4 463**	2 025
Charges		
Frais de gestion (note 8)	**579**	529
Autres	**61**	56
Total des charges	**640**	585
Augmentation (diminution) nette de l’actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**3 823 $**	1 440 $

État des variations de l’actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l’exercice clos le	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l’exercice	**25 488 $**	26 808 $
Dépôts des titulaires de contrats	**1 456**	133
Retraits des titulaires de contrats	**(3 088)**	(2 893)
Augmentation (diminution) de l’actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**3 823**	1 440
Variation de l’actif net attribuable aux titulaires de contrats	**2 191**	(1 320)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l’exercice	**27 679 $**	25 488 $

Fonds Portefeuille d’actions mondiales 9.14G

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d’exploitation		
Augmentation (diminution) de l’actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**3 823 $**	1 440 $
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	**(3 813)**	(1 289)
(Profits) pertes latents	**(650)**	(736)
Produit brut de la cession d’actifs	**11 177**	4 251
Paiements bruts pour achats d’actifs	**(8 905)**	(906)
	1 632	2 760
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**1 456**	133
Retraits des titulaires de contrats	**(3 088)**	(2 893)
	(1 632)	(2 760)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**—**	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l’exercice	**—**	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l’exercice	**— $**	— $

Fonds Portefeuille d'actions mondiales 9.14G

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Au 31 décembre 2021

		Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement			
Fonds de croissance américain 8.05A		2 706	4 533
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Amazon.com Inc.	6,54 %		
UnitedHealth Group Inc.	4,79 %		
Cheniere Energy Inc.	4,40 %		
Hilton Worldwide Holdings Inc.	4,36 %		
QUALCOMM Inc.	4,27 %		
Fonds de marchés émergents 18.70P		1 013	1 341
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd.	10,38 %		
Infosys Ltd.	7,58 %		
Tencent Holdings Ltd.	7,14 %		
Samsung Electronics Co. Ltd.	6,30 %		
ICICI Bank Ltd.	5,77 %		
Fonds marchés émergents 9.09SC		1 386	1 353
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd.	7,57 %		
Samsung Electronics Co. Ltd.	3,47 %		
Infosys Ltd.	2,70 %		
China Construction Bank Corporation	2,35 %		
Tencent Holdings Ltd.	1,99 %		
Fonds mondial de dividendes 18.59SAM		953	1 398
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
The Procter & Gamble Co.	4,11 %		
Sampo OYJ A	3,84 %		
Johnson & Johnson Inc.	3,49 %		
Nestlé SA	3,49 %		
GlaxoSmithKline PLC	3,45 %		
Fonds mondial 9.06SC		1 559	2 783
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Trésorerie et dépôts à court terme	9,51 %		
Reckitt Benckiser Group PLC	3,43 %		
The Procter & Gamble Co.	3,25 %		
Admiral Group PLC	3,20 %		
Danaher Corp.	3,04 %		

Fonds Portefeuille d’actions mondiales 9.14G

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Au 31 décembre 2021

		Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement (suite)			
Fonds mondial d’actions d’infrastructure 18.31L		1 124	1 396
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Duke Energy Corp.	5,27 %		
NextEra Energy Inc.	4,42 %		
Transurban Group, titre agrafé	4,15 %		
DTE Energy Co.	3,25 %		
Sydney Airport Authority, parts	3,08 %		
Fonds de croissance de petites capitalisations mondiales 18.62MF		1 543	1 947
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Trésorerie et dépôts à court terme	2,87 %		
Akamai Technologies Inc.	2,43 %		
Cirrus Logic Inc.	2,30 %		
Motorola Solutions Inc.	2,21 %		
Wabtec Corp.	2,21 %		
Fonds d’actions internationales 18.63SAM		1 969	2 509
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Groupe Bruxelles Lambert SA*	6,97 %		
DCC PLC	5,43 %		
Alcon Inc.	5,34 %		
Samsung Electronics Co. Ltd.	5,08 %		
Diageo PLC	4,71 %		
Fonds d’occasions d’investissement international 8.07JPMF		1 440	2 467
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
ASML Holding NV	5,45 %		
Nestlé SA	4,49 %		
LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton SE	4,18 %		
Novo Nordisk AS	3,82 %		
Diageo PLC	3,34 %		
Fonds de placement en actions américaines nº 3		2 981	4 597
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Microsoft Corp.	5,90 %		
Accenture PLC, cat. A	5,43 %		
Keysight Technologies Inc.	4,70 %		
Aon Corp.	4,41 %		
Danaher Corp.	4,40 %		

*L’émetteur de ce titre et l’émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds Portefeuille d’actions mondiales 9.14G

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Au 31 décembre 2021

		Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement (suite)			
Fonds de valeur américain 15.01L		1 817	3 355
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Exxon Mobil Corp.	2,28 %		
UnitedHealth Group Inc.	2,20 %		
Bank of America Corp.	1,85 %		
Visa Inc., cat. A	1,81 %		
Walmart Inc.	1,77 %		
Total des placements		18 491	27 679

Fonds Portefeuille d’actions mondiales 9.14G

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d’aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d’acquisition (Individuelle) (IA)	**12 466**	13 412	15 205	17 069	18 065	**3 809**	3 563	3 791	3 774	4 260
Frais d’acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**13 555**	15 211	17 312	22 832	25 512	**4 295**	4 190	4 476	5 235	6 244
Gestion de l’actif (IC)	**6 169**	6 938	7 827	9 200	7 548	**2 563**	2 473	2 586	2 662	2 299
Police avec garantie de 75/75	**125 460**	127 331	144 772	133 448	99 323	**3 496**	3 084	3 291	2 690	2 137
Police avec garantie de 75/100	**81 514**	115 003	121 652	113 768	75 315	**2 225**	2 738	2 727	2 269	1 608
Police avec garantie de 100/100	**10 989**	11 181	15 607	15 944	12 926	**278**	248	329	300	262
Police avec garantie de 75/75 SP1	**94 975**	107 433	119 620	156 531	129 699	**2 545**	2 491	2 591	2 992	2 632
Police avec garantie de 75/100 SP1	**160 679**	123 175	137 068	152 500	107 979	**4 171**	2 776	2 895	2 853	2 151
Police avec garantie de 100/100 SP1	**—**	6 442	10 991	16 507	13 523	**—**	140	224	300	263
Police avec garantie de 75/75 SP2	**71 252**	73 396	80 383	90 032	77 811	**2 434**	2 115	2 109	2 033	1 818
Police avec garantie de 75/100 SP2	**46 942**	49 724	58 648	60 392	63 740	**1 604**	1 433	1 539	1 364	1 490
Police avec garantie de 100/100 SP2	**485**	499	514	1 104	1 138	**17**	14	14	25	27
Police avec garantie de 75/75 SP	**15 419**	19 493	21 137	—	—	**199**	217	218	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**1 257**	560	565	—	—	**16**	6	6	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**2 067**	—	—	—	—	**27**	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**—**	—	1 137	—	—	**—**	—	12	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					Augmentation (diminution) par part ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Sans frais d’acquisition (Individuelle) (IA)	**305,56**	265,63	249,31	221,09	235,82	**39,93**	16,32
Frais d’acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**316,89**	275,48	258,55	229,29	244,74	**41,41**	16,93
Gestion de l’actif (IC)	**415,37**	356,53	330,40	289,33	304,59	**58,84**	26,13
Police avec garantie de 75/75	**27,87**	24,22	22,74	20,16	21,52	**3,65**	1,48
Police avec garantie de 75/100	**27,30**	23,81	22,42	19,95	21,34	**3,49**	1,39
Police avec garantie de 100/100	**25,31**	22,22	21,05	18,85	20,30	**3,09**	1,17
Police avec garantie de 75/75 SP1	**26,80**	23,19	21,66	19,12	20,29	**3,61**	1,53
Police avec garantie de 75/100 SP1	**25,96**	22,54	21,12	18,71	19,92	**3,42**	1,42
Police avec garantie de 100/100 SP1	**—**	21,69	20,42	18,16	19,43	**—**	1,27
Police avec garantie de 75/75 SP2	**34,16**	28,81	26,24	22,58	23,37	**5,35**	2,57
Police avec garantie de 75/100 SP2	**34,16**	28,81	26,24	22,58	23,37	**5,35**	2,57
Police avec garantie de 100/100 SP2	**34,16**	28,81	26,24	22,58	23,37	**5,35**	2,57
Police avec garantie de 75/75 SP	**12,93**	11,11	10,32	—	—	**1,82**	0,79
Police avec garantie de 75/100 SP	**12,78**	11,02	10,27	—	—	**1,76**	0,75
Police avec garantie de 75/75 SPP	**13,14**	—	—	—	—	**1,89**	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**—**	—	10,34	—	—	**—**	—

1. LE FONDS

Le Fonds Portefeuille d'actions mondiales 9.14G (le « Fonds ») est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Great-West, compagnie d'assurance-vie (la Compagnie) est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

h) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

k) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

l) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :
- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :
- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

(1) Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sousjacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2021.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

Fonds Portefeuille d'actions mondiales 9.14G

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**3,02**	3,03	3,00	3,08	3,42
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**3,02**	3,03	3,00	3,08	3,20
Gestion de l'actif (IC)	**1,75**	1,76	1,73	1,73	1,84
Police avec garantie de 75/75	**3,02**	3,03	3,00	3,06	3,20
Police avec garantie de 75/100	**3,36**	3,36	3,33	3,31	3,30
Police avec garantie de 100/100	**3,98**	3,99	3,96	3,94	3,93
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2,56**	2,55	2,53	2,52	2,51
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,88**	2,88	2,86	2,84	2,83
Police avec garantie de 100/100 SP1	**—**	3,34	3,31	3,29	3,27
Police avec garantie de 75/75 SP	**1,92**	1,92	1,90	—	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**2,23**	2,25	2,22	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**1,44**	—	—	—	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**—**	—	1,73	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**34,06**	3,78	8,06	18,42	14,78

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS PORTEFEUILLE DE REVENU FIXE 9.15G

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds Portefeuille de revenu fixe 9.15G (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds Portefeuille de revenu fixe 9.15G

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie ltée

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**— $**	— $
Revenu de placement à recevoir et couru	**—**	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à recevoir des courtiers	**—**	—
Montant à recevoir de tiers	**—**	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	**36 977**	44 023
Total des placements	**36 977**	44 023
Total de l'actif	**36 977 $**	44 023 $
Passif		
Découverts	**— $**	— $
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à payer aux courtiers	**—**	—
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**—**	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**36 977 $**	44 023 $

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**(767) $**	3 342 $
Produits (pertes) divers	**—**	—
Total des produits	**(767)**	3 342
Charges		
Frais de gestion (note 8)	**562**	546
Autres	**61**	60
Total des charges	**623**	606
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**(1 390) $**	2 736 $

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	**44 023 $**	36 072 $
Dépôts des titulaires de contrats	**4 612**	10 961
Retraits des titulaires de contrats	**(10 268)**	(5 746)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**(1 390)**	2 736
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**(7 046)**	7 951
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	**36 977 $**	44 023 $

Fonds Portefeuille de revenu fixe 9.15G

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**(1 390) $**	2 736 $
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	**(1 789)**	(631)
(Profits) pertes latents	**2 556**	(2 711)
Produit brut de la cession d'actifs	**17 086**	4 588
Paiements bruts pour achats d'actifs	**(10 807)**	(9 197)
	5 656	(5 215)
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**4 612**	10 961
Retraits des titulaires de contrats	**(10 268)**	(5 746)
	(5 656)	5 215
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**—**	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	**—**	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	**— $**	— $

Fonds Portefeuille de revenu fixe 9.15G

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Au 31 décembre 2021

		Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement			
Fonds en obligations 6.16L		6 281	7 036
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Gouvernement du Canada, 1,00 %, 01-09-2026	4,96 %		
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, taux variable, 15-03-2026	4,70 %		
Gouvernement du Canada, 3,00 %, 01-12-2036, rendement réel	3,69 %		
Province de Québec, 1,50 %, 01-09-2031	2,25 %		
Province de Québec, 3,10 %, 01-12-2051	2,10 %		
Fonds de placement en obligations canadiennes nº 1		7 887	8 887
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Gouvernement du Canada, 1,00 %, 01-09-2026	5,84 %		
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, taux variable, 15-03-2024	4,83 %		
Province de l'Ontario, 2,25 %, 02-12-2031	4,12 %		
Province de Québec, 3,10 %, 01-12-2051	3,29 %		
Gouvernement du Canada, 0,75 %, 01-10-2024	1,93 %		
Fonds d'obligations de sociétés 18.51PIM		3 004	3 330
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
FNB de revenu à taux variable Mackenzie*	5,19 %		
Province de l'Alberta, 1,65 %, 01-06-2031	2,30 %		
FINB Obligations de marchés émergents en monnaie locale Mackenzie*	2,06 %		
Les Compagnies Loblaw limitée, 5,90 %, 18-01-2036	1,92 %		
AltaLink LP, 3,99 %, 30-06-2042	1,75 %		
Fonds mondial sans contraintes 18.61MF		2 593	2 946
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Trésorerie et dépôts à court terme	4,20 %		
FINB Obligations toutes sociétés canadiennes Mackenzie*	3,62 %		
FINB Obligations de marchés émergents en monnaie locale Mackenzie*	3,16 %		
République populaire de Chine, 3,13 %, 21-11-2029	2,71 %		
République populaire de Chine, 1,99 %, 09-04-2025	2,41 %		
Fonds de placement en obligations internationales no 1		3 369	3 660
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Banque internationale pour la reconstruction et le développement, 0,25 %, 24-11-2023	6,04 %		
Kreditanstalt fuer Wiederaufbau, 0,25 %, 19-10-2023	5,60 %		
Banque européenne d'investissement, 0,25 %, 15-09-2023	5,60 %		
Obligations du Trésor de la Corée, 2,00 %, 10-06-2031	5,37 %		
Federal Home Loan Banks, 0,125 %, 17-03-2023	4,99 %		

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds Portefeuille de revenu fixe 9.15G

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Au 31 décembre 2021

		Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement (suite)			
Fonds d'obligations à long terme 18.53PIM		3 434	3 716
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-12-2051	2,80 %		
Province de l'Ontario, 3,45 %, 02-06-2045	2,74 %		
Province de l'Ontario, 2,80 %, 02-06-2048	2,58 %		
Province de l'Ontario, 2,90 %, 02-06-2049	2,57 %		
Province de l'Ontario, 3,50 %, 02-06-2043	2,36 %		
Fonds de placement hypothécaire nº 1		4 893	5 542
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Trésorerie et dépôts à court terme	9,45 %		
2615985 Ontario Inc.	4,09 %		
Royal Centre	3,15 %		
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-06-2026	2,70 %		
Place Rosemère Inc.	2,54 %		
Fonds d'obligations à rendement réel 18.52PIM		1 659	1 860
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Gouvernement du Canada, 4,00 %, 01-12-2031, rendement réel	15,14 %		
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-12-2044, rendement réel	14,12 %		
Gouvernement du Canada, 3,00 %, 01-12-2036, rendement réel	13,47 %		
Gouvernement du Canada, 1,25 %, 01-12-2047, rendement réel	13,10 %		
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-12-2041, rendement réel	12,84 %		
Total des placements		33 120	36 977

Fonds Portefeuille de revenu fixe 9.15G

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**14 199**	15 930	15 018	12 071	12 824	**4 847**	5 643	4 998	3 854	4 103
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**8 351**	10 815	7 661	9 326	10 981	**2 954**	3 969	2 642	3 085	3 643
Gestion de l'actif (IC)	**4 464**	4 878	4 620	4 216	3 446	**1 930**	2 168	1 911	1 657	1 345
Police avec garantie de 75/75	**457 134**	460 260	387 396	311 380	296 722	**5 975**	6 242	4 936	3 806	3 638
Police avec garantie de 75/100	**281 618**	391 735	462 238	382 560	289 374	**3 652**	5 276	5 856	4 655	3 535
Police avec garantie de 100/100	**16 885**	15 731	16 728	21 368	21 731	**216**	210	210	259	264
Police avec garantie de 75/75 SP1	**272 767**	301 161	192 750	155 486	85 305	**3 338**	3 802	2 273	1 749	956
Police avec garantie de 75/100 SP1	**363 879**	367 703	318 481	316 954	364 640	**4 429**	4 620	3 739	3 552	4 072
Police avec garantie de 100/100 SP1	**17 421**	27 803	12 810	6 240	5 917	**210**	346	149	69	66
Police avec garantie de 75/75 SP2	**353 475**	431 642	364 781	251 734	86 613	**5 019**	6 224	4 837	3 135	1 058
Police avec garantie de 75/100 SP2	**177 359**	220 392	188 870	214 869	192 741	**2 518**	3 178	2 505	2 676	2 353
Police avec garantie de 100/100 SP2	**6 450**	8 735	11 549	8 759	8 973	**91**	126	153	109	110
Police avec garantie de 75/75 SP	**22 642**	60 603	73 581	14 130	—	**246**	679	770	141	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**7 836**	9 418	1 624	—	—	**85**	105	17	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**131 753**	125 652	101 882	78 328	—	**1 460**	1 428	1 076	784	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**620**	624	—	—	—	**7**	7	—	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					Augmentation (diminution) par part ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**341,38**	354,20	332,79	319,27	319,99	**(12,82)**	21,41
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**353,72**	367,01	344,81	330,81	331,79	**(13,29)**	22,20
Gestion de l'actif (IC)	**432,43**	444,47	413,67	393,13	390,20	**(12,04)**	30,80
Police avec garantie de 75/75	**13,07**	13,56	12,74	12,22	12,26	**(0,49)**	0,82
Police avec garantie de 75/100	**12,97**	13,47	12,67	12,17	12,22	**(0,50)**	0,80
Police avec garantie de 100/100	**12,80**	13,33	12,57	12,10	12,17	**(0,53)**	0,76
Police avec garantie de 75/75 SP1	**12,24**	12,62	11,79	11,25	11,20	**(0,38)**	0,83
Police avec garantie de 75/100 SP1	**12,17**	12,56	11,74	11,21	11,17	**(0,39)**	0,82
Police avec garantie de 100/100 SP1	**12,04**	12,45	11,64	11,12	11,10	**(0,41)**	0,81
Police avec garantie de 75/75 SP2	**14,20**	14,42	13,26	12,45	12,21	**(0,22)**	1,16
Police avec garantie de 75/100 SP2	**14,20**	14,42	13,26	12,45	12,21	**(0,22)**	1,16
Police avec garantie de 100/100 SP2	**14,20**	14,42	13,26	12,45	12,21	**(0,22)**	1,16
Police avec garantie de 75/75 SP	**10,86**	11,20	10,47	9,99	—	**(0,34)**	0,73
Police avec garantie de 75/100 SP	**10,82**	11,17	10,45	—	—	**(0,35)**	0,72
Police avec garantie de 75/75 SPP	**11,08**	11,37	10,56	10,02	—	**(0,29)**	0,81
Police avec garantie de 75/100 SPP	**11,06**	11,35	—	—	—	**(0,29)**	0,80

1. LE FONDS

Le Fonds Portefeuille de revenu fixe 9.15G (le « Fonds ») est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Great-West, compagnie d'assurance-vie (la Compagnie) est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

h) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

k) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

l) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :
- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :
- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

(1) Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sousjacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2021.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2.

Fonds Portefeuille de revenu fixe 9.15G

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**2,14**	2,14	2,15	2,26	2,65
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**2,14**	2,14	2,15	2,26	2,43
Gestion de l'actif (IC)	**1,20**	1,20	1,20	1,24	1,41
Police avec garantie de 75/75	**2,14**	2,14	2,15	2,26	2,42
Police avec garantie de 75/100	**2,26**	2,26	2,26	2,34	2,47
Police avec garantie de 100/100	**2,52**	2,52	2,53	2,53	2,51
Police avec garantie de 75/75 SP1	**1,57**	1,56	1,56	1,56	1,55
Police avec garantie de 75/100 SP1	**1,62**	1,62	1,62	1,62	1,60
Police avec garantie de 100/100 SP1	**1,74**	1,72	1,73	1,73	1,73
Police avec garantie de 75/75 SP	**1,60**	1,59	1,58	1,59	—
Police avec garantie de 75/100 SP	**1,70**	1,69	1,70	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**1,01**	1,01	1,00	1,00	—
Police avec garantie de 75/100 SPP	**1,08**	1,06	—	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**25,98**	11,30	10,97	22,71	33,39

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS PORTEFEUILLE DE REVENU PRUDENT 15.04G

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds Portefeuille de revenu prudent 15.04G (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds Portefeuille de revenu prudent 15.04G

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie ltée

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**— $**	— $
Revenu de placement à recevoir et couru	**—**	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à recevoir des courtiers	**—**	—
Montant à recevoir de tiers	**—**	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	**25 977**	35 034
Total des placements	**25 977**	35 034
Total de l'actif	**25 977 $**	35 034 $
Passif		
Découverts	**— $**	— $
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à payer aux courtiers	**—**	—
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**—**	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**25 977 $**	35 034 $

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**412 $**	2 659 $
Produits (pertes) divers	**—**	—
Total des produits	**412**	2 659
Charges		
Frais de gestion (note 8)	**633**	711
Autres	**63**	65
Total des charges	**696**	776
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**(284) $**	1 883 $

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	**35 034 $**	33 672 $
Dépôts des titulaires de contrats	**2 826**	6 608
Retraits des titulaires de contrats	**(11 599)**	(7 129)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**(284)**	1 883
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**(9 057)**	1 362
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	**25 977 $**	35 034 $

Fonds Portefeuille de revenu prudent 15.04G

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**(284) $**	1 883 $
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	**(2 114)**	(1 074)
(Profits) pertes latents	**1 702**	(1 585)
Produit brut de la cession d'actifs	**13 044**	7 716
Paiements bruts pour achats d'actifs	**(3 575)**	(6 419)
	8 773	521
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**2 826**	6 608
Retraits des titulaires de contrats	**(11 599)**	(7 129)
	(8 773)	(521)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**—**	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	**—**	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	**— $**	— $

Fonds Portefeuille de revenu prudent 15.04G

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Au 31 décembre 2021

		Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement			
Fonds d'obligations 18.18MF		1 550	1 819
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Trésorerie et dépôts à court terme	9,07 %		
Gouvernement du Canada, 0,50 %, 01-11-2023	3,78 %		
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, taux variable, 15-09-2026	3,74 %		
Province de Québec, 3,10 %, 01-12-2051	2,98 %		
Gouvernement du Canada, 1,00 %, 01-09-2026	2,70 %		
Fonds en obligations 6.16L		3 275	3 767
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Gouvernement du Canada, 1,00 %, 01-09-2026	4,96 %		
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, taux variable, 15-03-2026	4,70 %		
Gouvernement du Canada, 3,00 %, 01-12-2036, rendement réel	3,69 %		
Province de Québec, 1,50 %, 01-09-2031	2,25 %		
Province de Québec, 3,10 %, 01-12-2051	2,10 %		
Fonds de placement en obligations canadiennes nº 1		3 815	4 416
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Gouvernement du Canada, 1,00 %, 01-09-2026	5,84 %		
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, taux variable, 15-03-2024	4,83 %		
Province de l'Ontario, 2,25 %, 02-12-2031	4,12 %		
Province de Québec, 3,10 %, 01-12-2051	3,29 %		
Gouvernement du Canada, 0,75 %, 01-10-2024	1,93 %		
Fonds de placement immobilier canadien nº 1		1 060	1 559
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Trésorerie et dépôts à court terme	5,51 %		
Laird Business Park	4,83 %		
High Park Village	4,16 %		
Livmore High Park	4,09 %		
Grenadier Square	3,31 %		
Fonds de dividendes 8.01G		721	1 117
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Banque Royale du Canada	7,19 %		
La Banque Toronto-Dominion	6,38 %		
La Banque de Nouvelle-Écosse	4,84 %		
Brookfield Asset Management Inc.	4,36 %		
Enbridge Inc. ($ CA)	3,63 %		

Fonds Portefeuille de revenu prudent 15.04G

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Au 31 décembre 2021

		Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement (suite)			
Fonds mondial de dividendes 18.59SAM		521	701
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
The Procter & Gamble Co.	4,11 %		
Sampo OYJ A	3,84 %		
Johnson & Johnson Inc.	3,49 %		
Nestlé SA	3,49 %		
GlaxoSmithKline PLC	3,45 %		
Fonds mondial 9.06SC		535	779
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Trésorerie et dépôts à court terme	9,51 %		
Reckitt Benckiser Group PLC	3,43 %		
The Procter & Gamble Co.	3,25 %		
Admiral Group PLC	3,20 %		
Danaher Corp.	3,04 %		
Fonds mondial d'actions d'infrastructure 18.31L		559	701
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Duke Energy Corp.	5,27 %		
NextEra Energy Inc.	4,42 %		
Transurban Group, titre agrafé	4,15 %		
DTE Energy Co.	3,25 %		
Sydney Airport Authority, parts	3,08 %		
Fonds mondial sans contraintes 18.61MF		1 667	1 948
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Trésorerie et dépôts à court terme	4,20 %		
FINB Obligations toutes sociétés canadiennes Mackenzie*	3,62 %		
FINB Obligations de marchés émergents en monnaie locale Mackenzie*	3,16 %		
République populaire de Chine, 3,13 %, 21-11-2029	2,71 %		
République populaire de Chine, 1,99 %, 09-04-2025	2,41 %		
Fonds de placement en obligations internationales no 1		2 097	2 338
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Banque internationale pour la reconstruction et le développement, 0,25 %, 24-11-2023	6,04 %		
Kreditanstalt fuer Wiederaufbau, 0,25 %, 19-10-2023	5,60 %		
Banque européenne d'investissement, 0,25 %, 15-09-2023	5,60 %		
Obligations du Trésor de la Corée, 2,00 %, 10-06-2031	5,37 %		
Federal Home Loan Banks, 0,125 %, 17-03-2023	4,99 %		

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds Portefeuille de revenu prudent 15.04G

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Au 31 décembre 2021

		Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement (suite)			
Fonds d'obligations à long terme 18.53PIM		1 127	1 299
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-12-2051	2,80 %		
Province de l'Ontario, 3,45 %, 02-06-2045	2,74 %		
Province de l'Ontario, 2,80 %, 02-06-2048	2,58 %		
Province de l'Ontario, 2,90 %, 02-06-2049	2,57 %		
Province de l'Ontario, 3,50 %, 02-06-2043	2,36 %		
Fonds de placement hypothécaire nº 1		2 924	3 377
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Trésorerie et dépôts à court terme	9,45 %		
2615985 Ontario Inc.	4,09 %		
Royal Centre	3,15 %		
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-06-2026	2,70 %		
Place Rosemère Inc.	2,54 %		
Fonds d'actions nord-américaines 6.11B		320	338
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
La Banque Toronto-Dominion	7,61 %		
Banque Royale du Canada	4,66 %		
Brookfield Asset Management Inc.	4,36 %		
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	3,94 %		
Rogers Communications Inc., cat. B, sans droit de vote	3,60 %		
Fonds d'obligations nord-américaines à rendement élevé 18.54MF		813	1 039
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Trésorerie et dépôts à court terme	5,04 %		
Fonds de revenu à taux variable Mackenzie, série R*	3,72 %		
Xtrackers USD High Yield Corporate Bond ETF	2,08 %		
FNB de revenu fixe à rendement élevé mondial Mackenzie*	1,87 %		
Gouvernement de la Russie, 7,65 %, 10-04-2030	1,22 %		

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds Portefeuille de revenu prudent 15.04G

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Au 31 décembre 2021

		Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement (suite)			
Fonds d'obligations à rendement réel 18.52PIM		653	779
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Gouvernement du Canada, 4,00 %, 01-12-2031, rendement réel	15,14 %		
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-12-2044, rendement réel	14,12 %		
Gouvernement du Canada, 3,00 %, 01-12-2036, rendement réel	13,47 %		
Gouvernement du Canada, 1,25 %, 01-12-2047, rendement réel	13,10 %		
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-12-2041, rendement réel	12,84 %		
Total des placements		21 637	25 977

Fonds Portefeuille de revenu prudent 15.04G

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**10 662**	12 784	11 190	13 611	15 783	**3 278**	3 953	3 280	3 778	4 418
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**10 848**	18 333	17 963	17 149	26 521	**3 417**	5 808	5 395	4 877	7 611
Gestion de l'actif (IC)	**1 739**	2 232	3 112	3 932	4 058	**657**	838	1 094	1 292	1 328
Police avec garantie de 75/75	**417 355**	510 625	553 217	552 987	582 426	**6 220**	7 655	7 862	7 443	7 910
Police avec garantie de 75/100	**476 592**	672 624	709 990	718 529	810 528	**7 001**	9 966	9 999	9 609	10 956
Police avec garantie de 100/100	**15 895**	21 361	17 044	23 494	24 644	**229**	310	236	309	328
Police avec garantie de 75/75 SP1	**74 627**	111 018	104 320	109 143	111 151	**995**	1 485	1 319	1 303	1 333
Police avec garantie de 75/100 SP1	**211 520**	235 755	226 317	174 125	167 117	**2 792**	3 125	2 837	2 063	1 992
Police avec garantie de 100/100 SP1	**459**	2 342	459	459	—	**6**	31	6	6	—
Police avec garantie de 75/75 SP2	**68 982**	85 593	84 633	90 467	81 284	**1 125**	1 371	1 255	1 240	1 097
Police avec garantie de 75/100 SP2	**2 480**	14 212	9 343	9 538	27 645	**40**	228	138	131	373
Police avec garantie de 75/75 SP	**19 025**	21 528	21 811	—	—	**216**	243	231	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**64**	1 840	1 849	—	—	**1**	21	20	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					Augmentation (diminution) par part ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**307,42**	309,23	293,14	277,59	279,92	**(1,81)**	16,09
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**314,97**	316,82	300,34	284,41	286,99	**(1,85)**	16,48
Gestion de l'actif (IC)	**377,92**	375,36	351,39	328,60	327,32	**2,56**	23,97
Police avec garantie de 75/75	**14,90**	14,99	14,21	13,46	13,58	**(0,09)**	0,78
Police avec garantie de 75/100	**14,69**	14,82	14,08	13,37	13,52	**(0,13)**	0,74
Police avec garantie de 100/100	**14,39**	14,53	13,84	13,16	13,32	**(0,14)**	0,69
Police avec garantie de 75/75 SP1	**13,34**	13,38	12,65	11,94	12,00	**(0,04)**	0,73
Police avec garantie de 75/100 SP1	**13,20**	13,25	12,54	11,85	11,92	**(0,05)**	0,71
Police avec garantie de 100/100 SP1	**13,06**	13,13	12,43	11,76	—	**(0,07)**	0,70
Police avec garantie de 75/75 SP2	**16,31**	16,01	14,82	13,71	13,49	**0,30**	1,19
Police avec garantie de 75/100 SP2	**16,30**	16,01	14,82	13,71	13,49	**0,29**	1,19
Police avec garantie de 75/75 SP	**11,36**	11,30	10,60	—	—	**0,06**	0,70
Police avec garantie de 75/75 SPP	**11,48**	11,39	10,65	—	—	**0,09**	0,74

1. LE FONDS

Le Fonds Portefeuille de revenu prudent 15.04G (le « Fonds ») est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Great-West, compagnie d'assurance-vie (la Compagnie) est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

h) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

k) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

l) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :
- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :
- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

[(1)] Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sousjacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2021.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2. Toutes les parts de fonds de placement détenues par le Fonds sont classées dans le niveau 2, à l'exception du placement du Fonds dans le fonds immobilier nommé Fonds de placement immobilier canadien nº 1, qui est classé dans le niveau 3 en raison des restrictions relatives aux transactions au 31 décembre 2020.

Le tableau suivant présente des renseignements additionnels en ce qui concerne les actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente et classés dans le niveau 3 :

	2021	2020
Solde au début de l'exercice	**1 929 $**	— $
Total des profits (pertes) inclus dans l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**35**	13
Achats	**—**	—
Ventes	**—**	—
Settlements	**—**	—
Transferts vers le niveau 3	**—**	1 916
Transferts hors du niveau 3	**(1 964)**	—
Solde à la clôture de l'exercice	**— $**	1 929 $
Total des profits (pertes) de l'exercice inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements pour les actifs de niveau 3 détenus à la fin de l'exercice	**— $**	13 $

Le 20 mars 2020, la Canada Vie a suspendu de façon temporaire les cotisations à ses fonds de placement immobilier canadiens et les transferts vers ces fonds, ainsi que les rachats et les transferts hors de ces fonds, puisqu'en raison des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur le marché immobilier mondial, il est difficile d'évaluer les biens immobiliers avec le même degré de certitude que d'habitude. En raison de ces restrictions, le placement du Fonds dans le fonds immobilier, d'une juste valeur de 1 916 $ a été transféré du niveau 2 au niveau 3 le 20 mars 2020.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Le 11 janvier 2021, la Canada Vie a levé la suspension temporaire des cotisations à ses fonds de placement immobilier canadiens et des transferts vers ces fonds, et le 19 avril 2021, la suspension temporaire des rachats et des transferts hors de ces fonds a été intégralement levée, puisque la confiance à l'égard de l'évaluation des biens immobiliers sous-jacents a été rétablie en raison de l'intensification des activités sur le marché. En raison de la levée de ces suspensions temporaires, le placement du Fonds dans le fonds immobilier, d'une juste valeur de 1 964 $ a été transféré du niveau 3 au niveau 2 le 19 avril 2021.

Fonds Portefeuille de revenu prudent 15.04G

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**2,40**	2,38	2,39	2,51	2,82
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**2,41**	2,39	2,38	2,51	2,60
Gestion de l'actif (IC)	**1,14**	1,13	1,13	1,25	1,45
Police avec garantie de 75/75	**2,40**	2,39	2,39	2,50	2,59
Police avec garantie de 75/100	**2,68**	2,66	2,66	2,66	2,65
Police avec garantie de 100/100	**2,83**	2,81	2,81	2,81	2,80
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2,11**	2,08	2,08	2,08	2,08
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,21**	2,19	2,19	2,19	2,18
Police avec garantie de 100/100 SP1	**2,33**	2,29	2,29	2,30	—
Police avec garantie de 75/75 SP	**1,30**	1,29	1,28	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**1,01**	0,99	0,99	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**12,04**	18,62	25,69	21,78	33,78

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS PORTEFEUILLE DE REVENU MODÉRÉ 15.05G

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds Portefeuille de revenu modéré 15.05G (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds Portefeuille de revenu modéré 15.05G

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie ltée

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**— $**	— $
Revenu de placement à recevoir et couru	**—**	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à recevoir des courtiers	**—**	—
Montant à recevoir de tiers	**—**	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	**29 763**	33 256
Total des placements	**29 763**	33 256
Total de l'actif	**29 763 $**	33 256 $
Passif		
Découverts	**— $**	— $
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à payer aux courtiers	**—**	—
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**—**	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**29 763 $**	33 256 $

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**1 445 $**	2 218 $
Produits (pertes) divers	**—**	—
Total des produits	**1 445**	2 218
Charges		
Frais de gestion (note 8)	**655**	709
Autres	**70**	74
Total des charges	**725**	783
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**720 $**	1 435 $

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	**33 256 $**	37 122 $
Dépôts des titulaires de contrats	**1 235**	25
Retraits des titulaires de contrats	**(5 448)**	(5 326)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**720**	1 435
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**(3 493)**	(3 866)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	**29 763 $**	33 256 $

Fonds Portefeuille de revenu modéré 15.05G

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**720 $**	1 435 $
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	**(1 835)**	(1 800)
(Profits) pertes latents	**390**	(418)
Produit brut de la cession d'actifs	**6 947**	8 948
Paiements bruts pour achats d'actifs	**(2 009)**	(2 864)
	4 213	5 301
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**1 235**	25
Retraits des titulaires de contrats	**(5 448)**	(5 326)
	(4 213)	(5 301)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**—**	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	**—**	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	**— $**	— $

Fonds Portefeuille de revenu modéré 15.05G

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Au 31 décembre 2021

		Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement			
Fonds d'obligations 18.18MF		1 168	1 493
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Trésorerie et dépôts à court terme	9,07 %		
Gouvernement du Canada, 0,50 %, 01-11-2023	3,78 %		
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, taux variable, 15-09-2026	3,74 %		
Province de Québec, 3,10 %, 01-12-2051	2,98 %		
Gouvernement du Canada, 1,00 %, 01-09-2026	2,70 %		
Fonds en obligations 6.16L		3 243	4 030
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Gouvernement du Canada, 1,00 %, 01-09-2026	4,96 %		
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, taux variable, 15-03-2026	4,70 %		
Gouvernement du Canada, 3,00 %, 01-12-2036, rendement réel	3,69 %		
Province de Québec, 1,50 %, 01-09-2031	2,25 %		
Province de Québec, 3,10 %, 01-12-2051	2,10 %		
Fonds de placement en obligations canadiennes nº 1		3 820	4 775
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Gouvernement du Canada, 1,00 %, 01-09-2026	5,84 %		
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, taux variable, 15-03-2024	4,83 %		
Province de l'Ontario, 2,25 %, 02-12-2031	4,12 %		
Province de Québec, 3,10 %, 01-12-2051	3,29 %		
Gouvernement du Canada, 0,75 %, 01-10-2024	1,93 %		
Fonds de placement en actions canadiennes nº 3		583	1 033
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Banque Royale du Canada	8,40 %		
La Banque Toronto-Dominion	6,97 %		
Banque de Montréal	5,22 %		
Brookfield Asset Management Inc.	4,22 %		
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	4,02 %		
Fonds de placement immobilier canadien nº 1		1 449	2 385
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Trésorerie et dépôts à court terme	5,51 %		
Laird Business Park	4,83 %		
High Park Village	4,16 %		
Livmore High Park	4,09 %		
Grenadier Square	3,31 %		

Fonds Portefeuille de revenu modéré 15.05G

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Au 31 décembre 2021

		Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement (suite)			
Fonds de dividendes 8.01G		988	1 786
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Banque Royale du Canada	7,19 %		
La Banque Toronto-Dominion	6,38 %		
La Banque de Nouvelle-Écosse	4,84 %		
Brookfield Asset Management Inc.	4,36 %		
Enbridge Inc. ($ CA)	3,63 %		
Fonds mondial de dividendes 18.59SAM		995	1 480
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
The Procter & Gamble Co.	4,11 %		
Sampo OYJ A	3,84 %		
Johnson & Johnson Inc.	3,49 %		
Nestlé SA	3,49 %		
GlaxoSmithKline PLC	3,45 %		
Fonds mondial 9.06SC		604	1 037
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Trésorerie et dépôts à court terme	9,51 %		
Reckitt Benckiser Group PLC	3,43 %		
The Procter & Gamble Co.	3,25 %		
Admiral Group PLC	3,20 %		
Danaher Corp.	3,04 %		
Fonds mondial d'actions d'infrastructure 18.31L		1 026	1 486
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Duke Energy Corp.	5,27 %		
NextEra Energy Inc.	4,42 %		
Transurban Group, titre agrafé	4,15 %		
DTE Energy Co.	3,25 %		
Sydney Airport Authority, parts	3,08 %		
Fonds mondial sans contraintes 18.61MF		1 572	1 934
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Trésorerie et dépôts à court terme	4,20 %		
FINB Obligations toutes sociétés canadiennes Mackenzie*	3,62 %		
FINB Obligations de marchés émergents en monnaie locale Mackenzie*	3,16 %		
République populaire de Chine, 3,13 %, 21-11-2029	2,71 %		
République populaire de Chine, 1,99 %, 09-04-2025	2,41 %		

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds Portefeuille de revenu modéré 15.05G

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Au 31 décembre 2021

		Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement (suite)			
Fonds de placement en obligations internationales no 1		1 595	1 917
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Banque internationale pour la reconstruction et le développement, 0,25 %, 24-11-2023	6,04 %		
Kreditanstalt fuer Wiederaufbau, 0,25 %, 19-10-2023	5,60 %		
Banque européenne d'investissement, 0,25 %, 15-09-2023	5,60 %		
Obligations du Trésor de la Corée, 2,00 %, 10-06-2031	5,37 %		
Federal Home Loan Banks, 0,125 %, 17-03-2023	4,99 %		
Fonds d'obligations à long terme 18.53PIM		742	898
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-12-2051	2,80 %		
Province de l'Ontario, 3,45 %, 02-06-2045	2,74 %		
Province de l'Ontario, 2,80 %, 02-06-2048	2,58 %		
Province de l'Ontario, 2,90 %, 02-06-2049	2,57 %		
Province de l'Ontario, 3,50 %, 02-06-2043	2,36 %		
Fonds de placement hypothécaire nº 1		2 456	2 979
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Trésorerie et dépôts à court terme	9,45 %		
2615985 Ontario Inc.	4,09 %		
Royal Centre	3,15 %		
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-06-2026	2,70 %		
Place Rosemère Inc.	2,54 %		
Fonds d'actions nord-américaines 6.11B		366	386
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
La Banque Toronto-Dominion	7,61 %		
Banque Royale du Canada	4,66 %		
Brookfield Asset Management Inc.	4,36 %		
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	3,94 %		
Rogers Communications Inc., cat. B, sans droit de vote	3,60 %		
Fonds d'obligations nord-américaines à rendement élevé 18.54MF		426	596
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Trésorerie et dépôts à court terme	5,04 %		
Fonds de revenu à taux variable Mackenzie, série R*	3,72 %		
Xtrackers USD High Yield Corporate Bond ETF	2,08 %		
FNB de revenu fixe à rendement élevé mondial Mackenzie*	1,87 %		
Gouvernement de la Russie, 7,65 %, 10-04-2030	1,22 %		

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds Portefeuille de revenu modéré 15.05G

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Au 31 décembre 2021

		Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement (suite)			
Fonds d'obligations à rendement réel 18.52PIM		610	749
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Gouvernement du Canada, 4,00 %, 01-12-2031, rendement réel	15,14 %		
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-12-2044, rendement réel	14,12 %		
Gouvernement du Canada, 3,00 %, 01-12-2036, rendement réel	13,47 %		
Gouvernement du Canada, 1,25 %, 01-12-2047, rendement réel	13,10 %		
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-12-2041, rendement réel	12,84 %		
Fonds de valeur américain 15.01L		486	799
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Exxon Mobil Corp.	2,28 %		
UnitedHealth Group Inc.	2,20 %		
Bank of America Corp.	1,85 %		
Visa Inc., cat. A	1,81 %		
Walmart Inc.	1,77 %		
Total des placements		22 129	29 763

Fonds Portefeuille de revenu modéré 15.05G

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**15 700**	17 211	20 886	26 568	34 278	**5 230**	5 608	6 516	7 762	10 159
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**11 511**	14 068	17 795	20 686	25 588	**3 926**	4 694	5 685	6 188	7 772
Gestion de l'actif (IC)	**1 229**	1 521	1 791	2 047	2 563	**507**	606	675	713	894
Police avec garantie de 75/75	**427 967**	483 725	562 945	606 835	610 524	**7 003**	7 743	8 628	8 709	8 895
Police avec garantie de 75/100	**421 442**	461 789	521 118	585 209	663 214	**6 787**	7 296	7 905	8 335	9 605
Police avec garantie de 100/100	**8 226**	9 862	13 271	14 059	16 427	**130**	153	198	197	235
Police avec garantie de 75/75 SP1	**133 722**	186 887	183 524	169 907	150 625	**1 954**	2 663	2 497	2 158	1 933
Police avec garantie de 75/100 SP1	**143 859**	155 787	186 275	161 704	157 129	**2 079**	2 199	2 513	2 038	2 004
Police avec garantie de 100/100 SP1	**9 127**	9 167	18 037	18 077	27 160	**130**	128	240	225	343
Police avec garantie de 75/75 SP2	**101 611**	118 300	130 465	179 420	153 814	**1 827**	2 030	2 091	2 628	2 228
Police avec garantie de 75/100 SP2	**7 815**	7 911	10 831	23 107	14 207	**140**	136	174	338	206
Police avec garantie de 75/75 SP	**767**	—	—	217	—	**8**	—	—	2	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**3 567**	—	—	—	—	**42**	—	—	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					Augmentation (diminution) par part ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**333,10**	325,87	312,01	292,14	296,38	**7,23**	13,86
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**341,09**	333,68	319,49	299,15	303,71	**7,41**	14,19
Gestion de l'actif (IC)	**412,44**	398,38	376,62	348,20	348,78	**14,06**	21,76
Police avec garantie de 75/75	**16,36**	16,01	15,33	14,35	14,57	**0,35**	0,68
Police avec garantie de 75/100	**16,11**	15,80	15,17	14,24	14,48	**0,31**	0,63
Police avec garantie de 100/100	**15,76**	15,49	14,91	14,03	14,29	**0,27**	0,58
Police avec garantie de 75/75 SP1	**14,61**	14,25	13,60	12,70	12,83	**0,36**	0,65
Police avec garantie de 75/100 SP1	**14,46**	14,12	13,49	12,61	12,75	**0,34**	0,63
Police avec garantie de 100/100 SP1	**14,23**	13,91	13,32	12,47	12,64	**0,32**	0,59
Police avec garantie de 75/75 SP2	**17,98**	17,16	16,03	14,65	14,49	**0,82**	1,13
Police avec garantie de 75/100 SP2	**17,98**	17,16	16,03	14,65	14,48	**0,82**	1,13
Police avec garantie de 75/75 SP	**9,80**	9,37	10,25	9,88	—	**0,43**	(0,88)
Police avec garantie de 75/75 SPP	**11,73**	—	—	—	—	**0,42**	—

1. LE FONDS

Le Fonds Portefeuille de revenu modéré 15.05G (le « Fonds ») est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Great-West, compagnie d'assurance-vie (la Compagnie) est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

h) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

k) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

l) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :
- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :
- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

(1) Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sousjacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2021.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2. Toutes les parts de fonds de placement détenues par le Fonds sont classées dans le niveau 2, à l'exception du placement du Fonds dans le fonds immobilier nommé Fonds de placement immobilier canadien nº 1, qui est classé dans le niveau 3 en raison des restrictions relatives aux transactions au 31 décembre 2020.

Le tableau suivant présente des renseignements additionnels en ce qui concerne les actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente et classés dans le niveau 3 :

	2021	2020
Solde au début de l'exercice	**2 650 $**	— $
Total des profits (pertes) inclus dans l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**49**	18
Achats	**—**	—
Ventes	**—**	(75)
Settlements	**—**	—
Transferts vers le niveau 3	**—**	2 707
Transferts hors du niveau 3	**(2 699)**	—
Solde à la clôture de l'exercice	**— $**	2 650 $
Total des profits (pertes) de l'exercice inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements pour les actifs de niveau 3 détenus à la fin de l'exercice	**— $**	18 $

Le 20 mars 2020, la Canada Vie a suspendu de façon temporaire les cotisations à ses fonds de placement immobilier canadiens et les transferts vers ces fonds, ainsi que les rachats et les transferts hors de ces fonds, puisqu'en raison des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur le marché immobilier mondial, il est difficile d'évaluer les biens immobiliers avec le même degré de certitude que d'habitude. En raison de ces restrictions, le placement du Fonds dans le fonds immobilier, d'une juste valeur de 2 707 $ a été transféré du niveau 2 au niveau 3 le 20 mars 2020.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Le 11 janvier 2021, la Canada Vie a levé la suspension temporaire des cotisations à ses fonds de placement immobilier canadiens et des transferts vers ces fonds, et le 19 avril 2021, la suspension temporaire des rachats et des transferts hors de ces fonds a été intégralement levée, puisque la confiance à l'égard de l'évaluation des biens immobiliers sous-jacents a été rétablie en raison de l'intensification des activités sur le marché. En raison de la levée de ces suspensions temporaires, le placement du Fonds dans le fonds immobilier, d'une juste valeur de 2 699 $ a été transféré du niveau 3 au niveau 2 le 19 avril 2021.

Fonds Portefeuille de revenu modéré 15.05G

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**2,47**	2,47	2,46	2,64	2,98
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**2,47**	2,47	2,46	2,63	2,76
Gestion de l'actif (IC)	**1,20**	1,20	1,19	1,32	1,53
Police avec garantie de 75/75	**2,47**	2,47	2,46	2,62	2,75
Police avec garantie de 75/100	**2,75**	2,74	2,74	2,78	2,80
Police avec garantie de 100/100	**2,96**	2,95	2,95	2,96	2,96
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2,18**	2,16	2,16	2,17	2,16
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,28**	2,27	2,27	2,28	2,28
Police avec garantie de 100/100 SP1	**2,45**	2,45	2,43	2,45	2,45
Police avec garantie de 75/75 SP	**1,36**	—	—	1,35	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**1,07**	—	—	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**6,38**	8,43	7,61	10,15	15,83

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS PORTEFEUILLE DE REVENU ÉQUILIBRÉ 15.06G

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds Portefeuille de revenu équilibré 15.06G (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds Portefeuille de revenu équilibré 15.06G

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie ltée

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**— $**	— $
Revenu de placement à recevoir et couru	**—**	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à recevoir des courtiers	**—**	—
Montant à recevoir de tiers	**—**	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	**43 042**	48 263
Total des placements	**43 042**	48 263
Total de l'actif	**43 042 $**	48 263 $
Passif		
Découverts	**— $**	— $
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à payer aux courtiers	**—**	—
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**—**	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**43 042 $**	48 263 $

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**3 643 $**	2 455 $
Produits (pertes) divers	**—**	—
Total des produits	**3 643**	2 455
Charges		
Frais de gestion (note 8)	**993**	1 096
Autres	**97**	106
Total des charges	**1 090**	1 202
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**2 553 $**	1 253 $

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	**48 263 $**	53 206 $
Dépôts des titulaires de contrats	**1 297**	79
Retraits des titulaires de contrats	**(9 071)**	(6 275)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**2 553**	1 253
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**(5 221)**	(4 943)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	**43 042 $**	48 263 $

Fonds Portefeuille de revenu équilibré 15.06G

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**2 553 $**	1 253 $
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	**(3 557)**	(3 036)
(Profits) pertes latents	**(86)**	581
Produit brut de la cession d'actifs	**12 532**	12 874
Paiements bruts pour achats d'actifs	**(3 668)**	(5 476)
	7 774	6 196
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**1 297**	79
Retraits des titulaires de contrats	**(9 071)**	(6 275)
	(7 774)	(6 196)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**—**	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	**—**	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	**— $**	— $

Fonds Portefeuille de revenu équilibré 15.06G

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Au 31 décembre 2021

		Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement			
Fonds d'obligations 18.18MF		1 381	1 719
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Trésorerie et dépôts à court terme	9,07 %		
Gouvernement du Canada, 0,50 %, 01-11-2023	3,78 %		
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, taux variable, 15-09-2026	3,74 %		
Province de Québec, 3,10 %, 01-12-2051	2,98 %		
Gouvernement du Canada, 1,00 %, 01-09-2026	2,70 %		
Fonds en obligations 6.16L		3 172	3 872
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Gouvernement du Canada, 1,00 %, 01-09-2026	4,96 %		
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, taux variable, 15-03-2026	4,70 %		
Gouvernement du Canada, 3,00 %, 01-12-2036, rendement réel	3,69 %		
Province de Québec, 1,50 %, 01-09-2031	2,25 %		
Province de Québec, 3,10 %, 01-12-2051	2,10 %		
Fonds de placement en obligations canadiennes nº 1		4 568	5 588
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Gouvernement du Canada, 1,00 %, 01-09-2026	5,84 %		
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, taux variable, 15-03-2024	4,83 %		
Province de l'Ontario, 2,25 %, 02-12-2031	4,12 %		
Province de Québec, 3,10 %, 01-12-2051	3,29 %		
Gouvernement du Canada, 0,75 %, 01-10-2024	1,93 %		
Fonds d'actions canadiennes 18.19LAK		893	1 503
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Banque Royale du Canada	8,99 %		
La Banque Toronto-Dominion	7,73 %		
Brookfield Asset Management Inc.	6,44 %		
Shopify Inc. ($ CA)	5,18 %		
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	5,10 %		
Fonds de placement en actions canadiennes nº 3		1 698	3 002
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Banque Royale du Canada	8,40 %		
La Banque Toronto-Dominion	6,97 %		
Banque de Montréal	5,22 %		
Brookfield Asset Management Inc.	4,22 %		
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	4,02 %		

Fonds Portefeuille de revenu équilibré 15.06G

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Au 31 décembre 2021

		Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement (suite)			
Fonds de placement immobilier canadien nº 1		2 582	4 335
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Trésorerie et dépôts à court terme	5,51 %		
Laird Business Park	4,83 %		
High Park Village	4,16 %		
Livmore High Park	4,09 %		
Grenadier Square	3,31 %		
Fonds de dividendes 8.01G		1 821	3 246
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Banque Royale du Canada	7,19 %		
La Banque Toronto-Dominion	6,38 %		
La Banque de Nouvelle-Écosse	4,84 %		
Brookfield Asset Management Inc.	4,36 %		
Enbridge Inc. ($ CA)	3,63 %		
Fonds mondial de dividendes 18.59SAM		2 075	3 019
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
The Procter & Gamble Co.	4,11 %		
Sampo OYJ A	3,84 %		
Johnson & Johnson Inc.	3,49 %		
Nestlé SA	3,49 %		
GlaxoSmithKline PLC	3,45 %		
Fonds mondial 9.06SC		1 690	3 013
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Trésorerie et dépôts à court terme	9,51 %		
Reckitt Benckiser Group PLC	3,43 %		
The Procter & Gamble Co.	3,25 %		
Admiral Group PLC	3,20 %		
Danaher Corp.	3,04 %		
Fonds mondial d'actions d'infrastructure 18.31L		2 115	3 024
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Duke Energy Corp.	5,27 %		
NextEra Energy Inc.	4,42 %		
Transurban Group, titre agrafé	4,15 %		
DTE Energy Co.	3,25 %		
Sydney Airport Authority, parts	3,08 %		

Fonds Portefeuille de revenu équilibré 15.06G

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Au 31 décembre 2021

		Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement (suite)			
Fonds mondial sans contraintes 18.61MF		1 405	1 715
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Trésorerie et dépôts à court terme	4,20 %		
FINB Obligations toutes sociétés canadiennes Mackenzie*	3,62 %		
FINB Obligations de marchés émergents en monnaie locale Mackenzie*	3,16 %		
République populaire de Chine, 3,13 %, 21-11-2029	2,71 %		
République populaire de Chine, 1,99 %, 09-04-2025	2,41 %		
Fonds de placement en obligations internationales no 1		1 797	2 121
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Banque internationale pour la reconstruction et le développement, 0,25 %, 24-11-2023	6,04 %		
Kreditanstalt fuer Wiederaufbau, 0,25 %, 19-10-2023	5,60 %		
Banque européenne d'investissement, 0,25 %, 15-09-2023	5,60 %		
Obligations du Trésor de la Corée, 2,00 %, 10-06-2031	5,37 %		
Federal Home Loan Banks, 0,125 %, 17-03-2023	4,99 %		
Fonds d'obligations à long terme 18.53PIM		1 106	1 299
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 01-12-2051	2,80 %		
Province de l'Ontario, 3,45 %, 02-06-2045	2,74 %		
Province de l'Ontario, 2,80 %, 02-06-2048	2,58 %		
Province de l'Ontario, 2,90 %, 02-06-2049	2,57 %		
Province de l'Ontario, 3,50 %, 02-06-2043	2,36 %		
Fonds de placement hypothécaire nº 1		2 519	3 000
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Trésorerie et dépôts à court terme	9,45 %		
2615985 Ontario Inc.	4,09 %		
Royal Centre	3,15 %		
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-06-2026	2,70 %		
Place Rosemère Inc.	2,54 %		

*L'émetteur de ce titre et l'émetteur du fonds sont des sociétés liées.

Fonds Portefeuille de revenu équilibré 15.06G

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Au 31 décembre 2021

		Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement (suite)			
Fonds de valeur américain 15.01L		1 668	2 586
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Exxon Mobil Corp.	2,28 %		
UnitedHealth Group Inc.	2,20 %		
Bank of America Corp.	1,85 %		
Visa Inc., cat. A	1,81 %		
Walmart Inc.	1,77 %		
Total des placements		30 490	43 042

Fonds Portefeuille de revenu équilibré 15.06G

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**7 870**	9 911	11 733	14 491	21 560	**2 751**	3 275	3 768	4 285	6 504
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**18 375**	21 386	24 783	24 548	32 379	**6 583**	7 242	8 156	7 439	10 019
Gestion de l'actif (IC)	**1 976**	2 634	2 993	3 443	4 032	**867**	1 079	1 176	1 230	1 451
Police avec garantie de 75/75	**402 807**	447 057	532 067	546 714	627 780	**7 322**	7 682	8 886	8 408	9 857
Police avec garantie de 75/100	**781 042**	981 992	1 073 603	1 122 251	1 214 659	**13 997**	16 680	17 773	17 154	18 986
Police avec garantie de 100/100	**50 994**	60 728	67 335	74 968	81 581	**891**	1 008	1 093	1 126	1 256
Police avec garantie de 75/75 SP1	**138 887**	183 312	213 503	191 354	218 335	**2 287**	2 845	3 210	2 642	3 063
Police avec garantie de 75/100 SP1	**206 282**	236 124	298 252	261 479	250 527	**3 361**	3 630	4 447	3 583	3 493
Police avec garantie de 100/100 SP1	**46 483**	47 636	52 283	45 793	48 489	**745**	722	770	621	670
Police avec garantie de 75/75 SP2	**73 026**	79 638	84 891	75 324	81 999	**1 494**	1 502	1 517	1 208	1 306
Police avec garantie de 75/100 SP2	**41 428**	42 922	37 693	39 089	38 483	**848**	809	673	627	613
Police avec garantie de 75/100 SP	**160 634**	161 722	162 831	—	—	**1 896**	1 789	1 737	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					Augmentation (diminution) par part ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**349,54**	330,41	321,12	295,69	301,69	**19,13**	9,29
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**358,24**	338,63	329,11	303,06	309,42	**19,61**	9,52
Gestion de l'actif (IC)	**438,77**	409,55	393,05	357,38	359,83	**29,22**	16,50
Police avec garantie de 75/75	**18,18**	17,18	16,70	15,38	15,70	**1,00**	0,48
Police avec garantie de 75/100	**17,92**	16,99	16,55	15,29	15,63	**0,93**	0,44
Police avec garantie de 100/100	**17,48**	16,61	16,23	15,02	15,40	**0,87**	0,38
Police avec garantie de 75/75 SP1	**16,47**	15,52	15,04	13,80	14,03	**0,95**	0,48
Police avec garantie de 75/100 SP1	**16,29**	15,37	14,91	13,70	13,94	**0,92**	0,46
Police avec garantie de 100/100 SP1	**16,04**	15,15	14,72	13,56	13,81	**0,89**	0,43
Police avec garantie de 75/75 SP2	**20,47**	18,86	17,87	16,04	15,93	**1,61**	0,99
Police avec garantie de 75/100 SP2	**20,47**	18,86	17,87	16,04	15,93	**1,61**	0,99
Police avec garantie de 75/100 SP	**11,80**	11,06	10,66	—	—	**0,74**	0,40

1. LE FONDS

Le Fonds Portefeuille de revenu équilibré 15.06G (le « Fonds ») est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Great-West, compagnie d'assurance-vie (la Compagnie) est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

h) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

k) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

l) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :
- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :
- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

[(1)] Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sousjacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2021.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2. Toutes les parts de fonds de placement détenues par le Fonds sont classées dans le niveau 2, à l'exception du placement du Fonds dans le fonds immobilier nommé Fonds de placement immobilier canadien nº 1, qui est classé dans le niveau 3 en raison des restrictions relatives aux transactions au 31 décembre 2020.

Le tableau suivant présente des renseignements additionnels en ce qui concerne les actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente et classés dans le niveau 3 :

	2021	2020
Solde au début de l'exercice	**4 881 $**	— $
Total des profits (pertes) inclus dans l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**90**	33
Achats	**—**	—
Ventes	**—**	(118)
Settlements	**—**	—
Transferts vers le niveau 3	**—**	4 966
Transferts hors du niveau 3	**(4 971)**	—
Solde à la clôture de l'exercice	**— $**	4 881 $
Total des profits (pertes) de l'exercice inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements pour les actifs de niveau 3 détenus à la fin de l'exercice	**— $**	33 $

Le 20 mars 2020, la Canada Vie a suspendu de façon temporaire les cotisations à ses fonds de placement immobilier canadiens et les transferts vers ces fonds, ainsi que les rachats et les transferts hors de ces fonds, puisqu'en raison des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur le marché immobilier mondial, il est difficile d'évaluer les biens immobiliers avec le même degré de certitude que d'habitude. En raison de ces restrictions, le placement du Fonds dans le fonds immobilier, d'une juste valeur de 4 966 $ a été transféré du niveau 2 au niveau 3 le 20 mars 2020.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Le 11 janvier 2021, la Canada Vie a levé la suspension temporaire des cotisations à ses fonds de placement immobilier canadiens et des transferts vers ces fonds, et le 19 avril 2021, la suspension temporaire des rachats et des transferts hors de ces fonds a été intégralement levée, puisque la confiance à l'égard de l'évaluation des biens immobiliers sous-jacents a été rétablie en raison de l'intensification des activités sur le marché. En raison de la levée de ces suspensions temporaires, le placement du Fonds dans le fonds immobilier, d'une juste valeur de 4 971 $ a été transféré du niveau 3 au niveau 2 le 19 avril 2021.

Fonds Portefeuille de revenu équilibré 15.06G

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**2,56**	2,56	2,56	2,78	3,13
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**2,56**	2,56	2,56	2,76	2,91
Gestion de l'actif (IC)	**1,30**	1,30	1,29	1,39	1,58
Police avec garantie de 75/75	**2,56**	2,56	2,56	2,75	2,91
Police avec garantie de 75/100	**2,84**	2,84	2,84	2,91	2,95
Police avec garantie de 100/100	**3,10**	3,10	3,10	3,12	3,12
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2,27**	2,26	2,26	2,27	2,27
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,38**	2,37	2,37	2,38	2,38
Police avec garantie de 100/100 SP1	**2,54**	2,53	2,54	2,55	2,55
Police avec garantie de 75/100 SP	**1,74**	1,74	1,73	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**8,40**	10,94	14,10	7,26	12,85

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.

États financiers de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE

FONDS PORTEFEUILLE DE REVENU ACCÉLÉRÉ 15.07G

31 décembre 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Téléc. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrats du Fonds Portefeuille de revenu accéléré 15.07G (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS et aux exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 17 mars 2022

Fonds Portefeuille de revenu accéléré 15.07G

(en milliers de $ canadiens)

Gestionnaire de fonds : Groupe de solutions de portefeuille, une division de Gestion de placements Canada Vie ltée

État de la situation financière

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif		
Trésorerie et les dépôts à court terme	**— $**	— $
Revenu de placement à recevoir et couru	**—**	—
Montant à recevoir de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à recevoir des courtiers	**—**	—
Montant à recevoir de tiers	**—**	—
Placements		
Parts de fonds de placement (note 3)	**7 618**	6 903
Total des placements	**7 618**	6 903
Total de l'actif	**7 618 $**	6 903 $
Passif		
Découverts	**— $**	— $
Montant à payer à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (note 8)	**—**	—
Montant à payer aux courtiers	**—**	—
Montant à payer à des tiers	**—**	—
Total du passif, à l'exclusion de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**—**	—
Actif net attribuable aux titulaires de contrats	**7 618 $**	6 903 $

État du résultat global

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Produits		
Profit net (perte nette) sur placements	**867 $**	320 $
Produits (pertes) divers	**—**	—
Total des produits	**867**	320
Charges		
Frais de gestion (note 8)	**147**	161
Autres	**13**	14
Total des charges	**160**	175
Augmentation (diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**707 $**	145 $

État des variations de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats

Pour l'exercice clos le	**31 décembre 2021**	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, au début de l'exercice	**6 903 $**	8 598 $
Dépôts des titulaires de contrats	**1 149**	224
Retraits des titulaires de contrats	**(1 141)**	(2 064)
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**707**	145
Variation de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats	**715**	(1 695)
Actif net attribuable aux titulaires de contrats, à la fin de l'exercice	**7 618 $**	6 903 $

Fonds Portefeuille de revenu accéléré 15.07G

(en milliers de $ canadiens)

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2021	2020
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**707 $**	145 $
Ajustements		
(Profits) pertes réalisés	**(459)**	(504)
(Profits) pertes latents	**(408)**	184
Produit brut de la cession d'actifs	**1 789**	2 259
Paiements bruts pour achats d'actifs	**(1 637)**	(244)
	(8)	1 840
Activités de financement		
Dépôts des titulaires de contrats	**1 149**	224
Retraits des titulaires de contrats	**(1 141)**	(2 064)
	8	(1 840)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des dépôts à court terme et des découverts	**—**	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, au début de l'exercice	**—**	—
Trésorerie, dépôts à court terme et découverts, à la fin de l'exercice	**— $**	— $

Fonds Portefeuille de revenu accéléré 15.07G

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Au 31 décembre 2021

		Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement			
Fonds d'obligations 18.18MF		256	304
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Trésorerie et dépôts à court terme	9,07 %		
Gouvernement du Canada, 0,50 %, 01-11-2023	3,78 %		
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, taux variable, 15-09-2026	3,74 %		
Province de Québec, 3,10 %, 01-12-2051	2,98 %		
Gouvernement du Canada, 1,00 %, 01-09-2026	2,70 %		
Fonds en obligations 6.16L		262	304
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Gouvernement du Canada, 1,00 %, 01-09-2026	4,96 %		
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, taux variable, 15-03-2026	4,70 %		
Gouvernement du Canada, 3,00 %, 01-12-2036, rendement réel	3,69 %		
Province de Québec, 1,50 %, 01-09-2031	2,25 %		
Province de Québec, 3,10 %, 01-12-2051	2,10 %		
Fonds de placement en obligations canadiennes nº 1		521	608
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Gouvernement du Canada, 1,00 %, 01-09-2026	5,84 %		
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, taux variable, 15-03-2024	4,83 %		
Province de l'Ontario, 2,25 %, 02-12-2031	4,12 %		
Province de Québec, 3,10 %, 01-12-2051	3,29 %		
Gouvernement du Canada, 0,75 %, 01-10-2024	1,93 %		
Fonds d'actions canadiennes 18.19LAK		260	420
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Banque Royale du Canada	8,99 %		
La Banque Toronto-Dominion	7,73 %		
Brookfield Asset Management Inc.	6,44 %		
Shopify Inc. ($ CA)	5,18 %		
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	5,10 %		
Fonds de placement en actions canadiennes nº 3		347	573
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Banque Royale du Canada	8,40 %		
La Banque Toronto-Dominion	6,97 %		
Banque de Montréal	5,22 %		
Brookfield Asset Management Inc.	4,22 %		
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	4,02 %		

Fonds Portefeuille de revenu accéléré 15.07G

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Au 31 décembre 2021

		Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement (suite)			
Fonds de placement immobilier canadien nº 1		513	765
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Trésorerie et dépôts à court terme	5,51 %		
Laird Business Park	4,83 %		
High Park Village	4,16 %		
Livmore High Park	4,09 %		
Grenadier Square	3,31 %		
Fonds de dividendes 8.01G		401	650
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Banque Royale du Canada	7,19 %		
La Banque Toronto-Dominion	6,38 %		
La Banque de Nouvelle-Écosse	4,84 %		
Brookfield Asset Management Inc.	4,36 %		
Enbridge Inc. ($ CA)	3,63 %		
Fonds mondial de dividendes 18.59SAM		515	725
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
The Procter & Gamble Co.	4,11 %		
Sampo OYJ A	3,84 %		
Johnson & Johnson Inc.	3,49 %		
Nestlé SA	3,49 %		
GlaxoSmithKline PLC	3,45 %		
Fonds mondial 9.06SC		556	874
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Trésorerie et dépôts à court terme	9,51 %		
Reckitt Benckiser Group PLC	3,43 %		
The Procter & Gamble Co.	3,25 %		
Admiral Group PLC	3,20 %		
Danaher Corp.	3,04 %		
Fonds mondial d'actions d'infrastructure 18.31L		449	610
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Duke Energy Corp.	5,27 %		
NextEra Energy Inc.	4,42 %		
Transurban Group, titre agrafé	4,15 %		
DTE Energy Co.	3,25 %		
Sydney Airport Authority, parts	3,08 %		

Fonds Portefeuille de revenu accéléré 15.07G

Tableau des placements

(en milliers de $ canadiens)

Au 31 décembre 2021

		Coût moyen	Juste valeur
Parts de fonds de placement (suite)			
Fonds de placement en obligations internationales no 1		262	300
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Banque internationale pour la reconstruction et le développement, 0,25 %, 24-11-2023	6,04 %		
Kreditanstalt fuer Wiederaufbau, 0,25 %, 19-10-2023	5,60 %		
Banque européenne d'investissement, 0,25 %, 15-09-2023	5,60 %		
Obligations du Trésor de la Corée, 2,00 %, 10-06-2031	5,37 %		
Federal Home Loan Banks, 0,125 %, 17-03-2023	4,99 %		
Fonds canadien de sociétés à moyenne capitalisation 8.02G		211	343
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Kinaxis Inc.	5,51 %		
Aritzia Inc.	4,52 %		
Tecsys Inc.	3,98 %		
Hardwoods Distribution Inc.	3,95 %		
Boralex Inc., cat. A	3,53 %		
Fonds de placement hypothécaire nº 1		329	379
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Trésorerie et dépôts à court terme	9,45 %		
2615985 Ontario Inc.	4,09 %		
Royal Centre	3,15 %		
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 01-06-2026	2,70 %		
Place Rosemère Inc.	2,54 %		
Fonds de placement en actions américaines nº 3		351	458
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Microsoft Corp.	5,90 %		
Accenture PLC, cat. A	5,43 %		
Keysight Technologies Inc.	4,70 %		
Aon Corp.	4,41 %		
Danaher Corp.	4,40 %		
Fonds de valeur américain 15.01L		224	305
Les 5 principaux titres :	*% du total*		
Exxon Mobil Corp.	2,28 %		
UnitedHealth Group Inc.	2,20 %		
Bank of America Corp.	1,85 %		
Visa Inc., cat. A	1,81 %		
Walmart Inc.	1,77 %		
Total des placements		5 457	7 618

Fonds Portefeuille de revenu accéléré 15.07G

(en $ canadiens, sauf les nombres de parts en circulation)

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par catégorie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Nombre de parts en circulation					Valeur liquidative (en $ milliers)				
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**4 781**	4 696	7 017	6 858	5 877	**1 736**	1 547	2 252	1 994	1 777
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**4 485**	4 758	5 331	6 786	6 952	**1 671**	1 608	1 755	2 024	2 159
Gestion de l'actif (IC)	**225**	187	273	305	687	**103**	77	108	108	249
Police avec garantie de 75/75	**39 623**	44 693	51 812	77 925	85 689	**793**	811	917	1 249	1 429
Police avec garantie de 75/100	**31 153**	44 477	58 061	63 869	62 334	**614**	797	1 017	1 016	1 034
Police avec garantie de 100/100	**1 923**	2 089	1 855	4 150	4 209	**36**	36	31	63	68
Police avec garantie de 75/75 SP1	**46 570**	48 386	62 175	63 964	79 204	**867**	815	1 018	946	1 214
Police avec garantie de 75/100 SP1	**13 025**	20 536	21 515	16 725	6 915	**240**	343	349	245	105
Police avec garantie de 100/100 SP1	**564**	617	675	740	813	**10**	10	11	11	12
Police avec garantie de 75/75 SP2	**43 379**	26 210	41 904	32 487	29 726	**1 019**	544	825	564	522
Police avec garantie de 75/100 SP2	**1 579**	1 679	11 450	28 272	53 116	**37**	35	225	491	933
Police avec garantie de 75/75 SP	**—**	8 422	8 467	—	—	**—**	93	90	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**39 637**	16 840	—	—	—	**492**	187	—	—	—

Actif net attribuable aux titulaires de contrats, par part (note 7)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Valeur liquidative par part ($)					Augmentation (diminution) par part ($)	
	2021	2020	2019	2018	2017	**2021**	2020
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**363,17**	329,46	320,96	290,71	302,41	**33,71**	8,50
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**372,63**	338,03	329,31	298,27	310,49	**34,60**	8,72
Gestion de l'actif (IC)	**458,21**	410,50	394,95	353,27	362,55	**47,71**	15,55
Police avec garantie de 75/75	**20,02**	18,16	17,69	16,02	16,68	**1,86**	0,47
Police avec garantie de 75/100	**19,71**	17,92	17,51	15,90	16,58	**1,79**	0,41
Police avec garantie de 100/100	**18,73**	17,10	16,77	15,29	16,01	**1,63**	0,33
Police avec garantie de 75/75 SP1	**18,61**	16,84	16,37	14,79	15,33	**1,77**	0,47
Police avec garantie de 75/100 SP1	**18,42**	16,69	16,23	14,68	15,24	**1,73**	0,46
Police avec garantie de 100/100 SP1	**17,94**	16,29	15,89	14,41	15,00	**1,65**	0,40
Police avec garantie de 75/75 SP2	**23,48**	20,75	19,69	17,37	17,57	**2,73**	1,06
Police avec garantie de 75/100 SP2	**23,48**	20,75	19,69	17,37	17,57	**2,73**	1,06
Police avec garantie de 75/75 SP	**—**	11,03	10,63	—	—	**—**	0,40
Police avec garantie de 75/75 SPP	**12,40**	11,10	—	—	—	**1,30**	0,43

1. LE FONDS

Le Fonds Portefeuille de revenu accéléré 15.07G (le « Fonds ») est offert par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la Compagnie).

La Great-West, compagnie d'assurance-vie (la Compagnie) est l'émetteur unique des contrats d'assurance en vertu desquels les placements sont effectués dans le Fonds. Les actifs du Fonds appartiennent à la Compagnie et sont distincts des autres actifs de la Compagnie. Le Fonds ne constitue pas une entité juridique distincte. Le Fonds investit dans un portefeuille d'actifs afin de générer des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour les titulaires de contrats, qui sont les bénéficiaires finaux du Fonds. Les activités de placement du Fonds sont supervisées par la Compagnie.

La Compagnie est une filiale en propriété exclusive de Great-West Lifeco Inc. (Lifeco), une société cotée en Bourse constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3, Canada.

La publication des états financiers du Fonds au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date a été approuvée par la Compagnie le 17 mars 2022.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Des méthodes comptables uniformes ont été appliquées dans la préparation des états financiers du Fonds. Ces méthodes comptables sont fondées sur les normes IFRS et sur les interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») publiées et en vigueur au 31 décembre 2021. Les états financiers du Fonds ont également été préparés en conformité avec les exigences de la partie XII de la Ligne directrice LD2 de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

a) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté les modifications apportées aux normes IFRS intitulées *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui visent IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, avec prise d'effet le 1er janvier 2021. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

b) Utilisation d'estimations et d'hypothèses et jugements comptables importants

La préparation des états financiers du Fonds conformément aux Normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations, porte des jugements et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des placements est la principale composante des états financiers faisant l'objet d'estimations. Bien que ces jugements et hypothèses comportent un degré de variabilité intrinsèque, le Fonds est d'avis que les montants présentés sont raisonnables.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière ne peut être calculée d'après les données des marchés actifs, la juste valeur est déterminée au moyen de diverses techniques d'évaluation qui comprennent l'utilisation de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible, mais lorsque de telles données ne sont pas disponibles, une estimation doit être effectuée pour déterminer la juste valeur. Les estimations tiennent compte de la liquidité ainsi que des données utilisées dans les modèles liées à des facteurs comme le risque de crédit (tant celui de l'entité que celui de la contrepartie), la corrélation et la volatilité. La modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière et sur le niveau dans lequel les instruments financiers sont classés, dans la hiérarchie des justes valeurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Compagnie doit exercer des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. La Compagnie a évalué le modèle d'affaires du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers et les exigences d'autres normes comptables, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement au sens d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De l'avis de la direction, le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement. La présente conclusion sera réévaluée périodiquement si les critères ou les circonstances changent.

Incidence de la COVID-19 sur les estimations, les jugements comptables importants et les hypothèses

La pandémie de COVID-19 a continué de créer de l'incertitude sur les marchés des capitaux de partout dans le monde et dans l'environnement économique dans lequel le Fonds exerce ses activités. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, tout comme l'efficacité des mesures monétaires et budgétaires connexes prises par les gouvernements et les banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant.

Les résultats du Fonds tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et du change à l'échelle mondiale. En raison de l'incertitude planant sur l'environnement actuel, les résultats financiers réels pourraient différer des estimations établies dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Évaluation et classement de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers a été classée selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur utilisent les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le Fonds a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de capitaux propres négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en Bourse et les fonds communs de placement sous-jacents dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur utilisent des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif ou du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres de niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Les données fournies par ce service incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les opérations déclarées, les cours obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs de niveau 2 comprennent ceux dont le cours est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, et comprennent généralement des obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés à rendement élevé de première qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur un marché de gré à gré, ainsi que les prêts hypothécaires.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, notamment lorsqu'il y a peu, ou il n'y a guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif. Les valeurs pour la plupart des titres de niveau 3 ont été calculées au moyen de cours fournis par des courtiers individuels ou de modèles internes d'établissement des prix, ou ont été obtenues d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs évalués en fonction de données de niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations et de placements privés.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux dans la hiérarchie au moyen d'une réévaluation du classement (en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3. Des renseignements supplémentaires sur les transferts entre les niveaux ainsi qu'un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture du niveau 3 sont présentés dans les notes annexes du tableau des placements, le cas échéant.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués périodiquement par la Compagnie. La Compagnie examine le caractère adéquat des données des modèles d'évaluation ainsi que le résultat d'évaluation au moyen de diverses méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme des normes du secteur. La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements sont normalement fondés sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'inverse, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des cours de marché auprès de sources multiples.

Le classement des actifs et des passifs du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs est présenté à la note 9, qui porte sur la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe et évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans l'état de la situation financière. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le Fonds a choisi comme méthode comptable de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

d) Parts de fonds de placement

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent.

e) Trésorerie, dépôts à court terme et découverts

La trésorerie, les dépôts à court terme et les découverts se composent de dépôts de trésorerie, de dépôts à court terme et de découverts dont la durée est de moins de trois mois au moment de leur acquisition. Puisque ces actifs sont très liquides et sont assortis d'une échéance à court terme, ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

f) Classement des parts émises par le Fonds

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers en vertu des IFRS, puisque le Fonds a l'obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier au moment de leur cession. L'actif net attribuable aux titulaires de contrats est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

g) Comptabilisation des placements et des revenus

Les achats et les ventes de placements financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à la date de transaction.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de revenu de placement gagné ainsi que toutes les charges engagées par le Fonds.

Les éléments suivants sont inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements, dans l'état du résultat global :

Profits (pertes) réalisés sur placements – Sont comptabilisés à la vente ou à l'échéance d'un actif et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Profits (pertes) latents sur placements – Correspondent à la variation de la juste valeur du placement durant l'exercice et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Après l'évaluation initiale, le Fonds classe et évalue les instruments financiers à la juste valeur à la date de clôture. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le profit net (la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds est inscrit et la monnaie fonctionnelle du Fonds.

La conversion des devises est calculée selon le taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au cours du change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée. Les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global en tant que profit net (perte nette) sur placements.

h) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

i) Montants à payer aux (recevoir des) courtiers

Les montants à payer aux courtiers correspondent à des créditeurs pour titres achetés qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été reçus, à la date de clôture.

Les montants à recevoir des courtiers comprennent des comptes sur marge et des débiteurs pour des titres vendus qui font déjà l'objet d'une entente contractuelle, mais qui n'ont pas encore été livrés, à la date de clôture.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

Les montants à payer aux courtiers ou à recevoir des courtiers sont réglés dans les jours ouvrables suivant la date de clôture. Tous les achats et les ventes de titres correspondent à des transactions normalisées.

j) Montant à payer à des (recevoir de) tiers

Les montants à payer à des tiers correspondent à des sommes dues à des parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à recevoir de tiers correspondent à des sommes à recouvrer de parties autres que les parties liées au Fonds.

Les montants à payer à des tiers ou à recevoir de tiers sont détenus à la juste valeur, qui correspond approximativement à leur coût.

k) Autres charges

Les autres charges se composent principalement des frais de traitement des titres. Toutes ces charges sont payées à des tiers. La méthode de la comptabilité d'engagement est utilisée pour comptabiliser tous les types de charges engagées par le Fonds.

l) Attribution des revenus

Le profit net (la perte nette) sur placements, qui comprend les profits et les pertes réalisés et les profits et les pertes latents, revient à chaque titulaire de contrat sous forme d'une augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part.

m) Émission et rachat de parts

Les parts attribuables aux titulaires de contrats sont rachetables au gré des titulaires de contrats à des prix calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat et sont par conséquent classées comme passifs financiers.

Les parts sont émises et rachetées à leur valeur liquidative par part, laquelle est établie tel qu'il est indiqué dans la note explicative sur le Fonds.

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats est présentée au prix de rachat à la date de clôture. Les dépôts et les retraits des titulaires de contrats sont ajustés aux fins des transferts entre fonds.

3. PARTS DE FONDS DE PLACEMENT

Les parts de fonds de placement du Fonds investissent exclusivement dans des parts d'autres fonds de placement distincts de la Canada Vie. Les parts sont évaluées selon le cours de clôture des parts des fonds sous-jacents.

Le Fonds est exposé à des risques financiers en raison des activités de placement du fonds sous-jacent. Se reporter à la note 9 en ce qui a trait à la gestion du risque lié aux instruments financiers.

4. DESCRIPTION DES PARTS

Le capital du Fonds est réparti en catégories de parts, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Les parts **de catégorie Individuelle** sont offertes aux particuliers aux fins d'investissement dans les régimes suivants :
- les régimes enregistrés d'épargne-retraite;
- les régimes d'épargne enregistrés;
- les comptes d'épargne libre d'impôt;
- les régimes d'épargne non enregistrés par la souscription d'une Rente à capitalisation flexible ou d'un Fonds de revenu flexible.

Diverses options sont offertes en ce qui concerne les parts **de catégorie I** :
- l'option A, fonds de placement sans frais d'acquisition;
- l'option B, fonds de placement avec frais d'acquisition reportés;
- l'option C, offerte aux investisseurs fortunés.

Outre les parts de catégorie individuelle, des parts sont offertes pour les polices suivantes :
- les polices avec garantie de 75/75 assortie de l'option S1R;
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HB, série privilégiée 1 (SP1);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HU, série privilégiée 2 (SP2);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1RF, série Partenaire (SP);
- les polices avec garantie de 75/75 assorties de l'option S1HF, série privilégiée Partenaire (SPP);
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2R;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HB, SP1;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HU, SP2;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2RF, SP;
- les polices avec garantie de 75/100 assorties de l'option S2HF, SPP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3R;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HB, SP1;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HU, SP2;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3RF, SP;
- les polices avec garantie de 100/100 assorties de l'option S3HF, SPP.

Les catégories de parts sont comptabilisées séparément; toute augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats durant l'exercice est répartie proportionnellement entre chaque catégorie.

5. GESTION DU CAPITAL

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur ni à aucune restriction en matière d'émission, de rachat ou de revente de parts rachetables autres que celles présentées dans le document de placement du Fonds. Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part d'un fonds à la date de rachat. Le capital reçu par un fonds est utilisé conformément au mandat de placement respectif du Fonds.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est réputé être une fiducie en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les produits d'un fonds distinct sont censés être versés aux titulaires de contrats, de sorte que le Fonds ne réalise pas de bénéfices imposables. Par ailleurs, les profits et les pertes en capital sont réputés revenir aux titulaires de contrats et non au Fonds. Les profits ou les pertes réalisés peuvent être réduits du montant des profits ou des pertes réalisés par les titulaires de contrats au rachat de leur placement. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'est requise dans les états financiers du Fonds.

Dans certains territoires, le revenu de placements étrangers est assujetti à une retenue d'impôt à la source du revenu. La retenue d'impôt à la source est un terme générique utilisé pour désigner le montant de la retenue d'impôt déduit à la source du revenu. Le Fonds présente la retenue d'impôt séparément du profit net (de la perte nette) sur placements dans l'état du résultat global.

7. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX TITULAIRES DE CONTRATS, PAR PART

La présentation des valeurs des parts est ventilée par catégorie de titulaires de contrats.

L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats par part par catégorie correspond à l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats, telle qu'elle est présentée dans l'état du résultat global, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de l'exercice.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Lifeco est la société mère de la Compagnie, ainsi qu'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la Compagnie est liée à la Société financière IGM Inc., une société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et à ses filiales, Société de gestion d'investissement I.G. Ltée et Corporation Financière Mackenzie.

Les états financiers du Fonds peuvent tenir compte de transactions avec les parties liées suivantes de la Compagnie :

Société [(1)]	Relation	Pays de constitution
Gestion de placements Canada Vie ltée	Filiale en propriété exclusive de la Compagnie	Canada
Setanta Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande
Putnam Investments, LLC	Filiale en propriété exclusive de Lifeco	États-Unis
Société financière IGM Inc.	Filiale de Power Corporation	Canada
Canada Life Asset Management Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Royaume-Uni
Irish Life Investment Managers Limited	Filiale indirecte en propriété exclusive de la Compagnie	Irlande

(1) Le 31 décembre 2020, Lifeco a conclu la vente de GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée (GLC) à la Corporation Financière Mackenzie, une filiale en propriété exclusive de la Société Financière IGM Inc., membre du groupe de sociétés de Power Corporation (la transaction). Avant la transaction, les états financiers pouvaient inclure des transactions conclues avec GLC, qui était auparavant une filiale en propriété exclusive de la Compagnie.

a) La Compagnie fournit des services de gestion, des services-conseils et des services administratifs au Fonds, ce qui comprend les services des principaux dirigeants. En contrepartie de ces services, des frais de gestion et d'autres frais sont imputés au Fonds, selon les conditions du marché. Les frais de gestion et les autres frais relatifs aux catégories de série privilégiée 2 sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. En ce qui concerne les Services de gestion de l'actif, les honoraires de services-conseils et les frais de gestion sont imputés directement au titulaire de contrat au moyen d'un rachat de parts de sa police. Les frais de gestion et les autres frais sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net à chaque date d'évaluation. Les frais de gestion et les autres frais imputés aux autres catégories sont déterminés selon les taux fixés à l'égard de l'actif net de la catégorie concernée à chaque date d'évaluation.

b) D'autres frais de gestion de placements sont imputés directement au compte d'opérations de chaque titulaire de contrat de catégorie A par la Compagnie dans le cours normal des activités, selon les conditions du marché. Par conséquent, ces frais ne sont pas comptabilisés en charges dans les présents états financiers pour les parts de catégorie A. Tous les frais de gestion présentés dans l'état du résultat global sont versés à la Compagnie.

c) Les montants indiqués à titre de « Montant à recevoir de (payer à) La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie » représentent les montants relatifs aux frais de gestion impayés et aux dépôts ou retraits en transit effectués en date du 31 décembre, soit la date d'évaluation du Fonds.

d) Le Fonds investit dans des actifs ou des fonds sous-jacents gérés par Gestion de placements Canada Vie limitée. Toutes les opérations de placement dans les fonds sous-jacents correspondants sont comptabilisées aux cours du marché.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers. Le tableau des placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2021. Les rubriques suivantes décrivent les risques importants auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds a recours à une stratégie de placement passive en vertu de laquelle les placements dans les fonds sous-jacents sont fondés sur des pondérations d'actif cibles. Les pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent et la sélection de fonds sous-jacents sont fondées sur plusieurs facteurs, dont l'incidence sur la volatilité des fonds et la diversification des catégories d'actif. Lorsque d'importants changements sont apportés à la sélection de fonds sous-jacents ou aux pondérations cibles de chaque fonds sous-jacent, les titulaires de contrats doivent en être informés. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance permettant de superviser les activités de placement du fonds et de surveiller la conformité avec la stratégie de placement établie par le fonds et avec les règlements applicables. Les états financiers des fonds sous-jacents, lesquels comprennent une explication de leur exposition respective aux risques, peuvent être fournis sur demande.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats en espèces quotidiens potentiels de parts rachetables. Puisque le Fonds investit la quasi-totalité de son actif net dans les fonds sous-jacents, le risque de liquidité est atténué par la capacité de ces derniers à respecter leurs obligations financières à l'égard des rachats en espèces quotidiens de parts ou d'actions rachetables. En outre, les fonds sous-jacents maintiennent des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour assurer une liquidité adéquate.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés ou négociés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison de variations des taux de change. Les placements du Fonds dans l'ensemble des fonds sous-jacents sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, le Fonds est indirectement exposé au risque de change dans la mesure où les placements des fonds sous-jacents sont libellés ou négociés dans une autre monnaie.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts tels que les obligations. Le Fonds ne détient directement aucun instrument financier productif d'intérêts. Le Fonds est exposé indirectement au risque que la valeur des instruments financiers productifs d'intérêts détenus par les fonds sous-jacents fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. Le Fonds n'a aucune exposition directe au risque de crédit. La plus forte concentration indirecte de risque de crédit découle des titres de créance, tels que les obligations, détenus par les fonds sousjacents. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. La valeur comptable des placements dans des titres de créance représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2021.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, du risque de change ou du risque de crédit), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers négociés sur un marché ou dans un secteur du marché. Tous les titres comportent un risque de perte en capital. Pour les instruments détenus par le Fonds, le risque maximal de perte équivaut à leur juste valeur. Le gestionnaire du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection minutieuse de fonds sous-jacents conformes à la stratégie de placement.

g) Classement de la juste valeur

Les parts de fonds de placement sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle correspond à la valeur liquidative de clôture par part du fonds sous-jacent. Cette évaluation est considérée comme un classement dans le niveau 2. Toutes les parts de fonds de placement détenues par le Fonds sont classées dans le niveau 2, à l'exception du placement du Fonds dans le fonds immobilier nommé Fonds de placement immobilier canadien nº 1, qui est classé dans le niveau 3 en raison des restrictions relatives aux transactions au 31 décembre 2020.

Le tableau suivant présente des renseignements additionnels en ce qui concerne les actifs du Fonds évalués à la juste valeur sur une base récurrente et classés dans le niveau 3 :

	2021	2020
Solde au début de l'exercice	**773 $**	— $
Total des profits (pertes) inclus dans l'actif net lié aux activités attribuable aux titulaires de contrats	**14**	5
Achats	**—**	—
Ventes	**—**	(1)
Settlements	**—**	—
Transferts vers le niveau 3	**—**	769
Transferts hors du niveau 3	**(787)**	—
Solde à la clôture de l'exercice	**— $**	773 $
Total des profits (pertes) de l'exercice inclus dans le profit net (la perte nette) sur placements pour les actifs de niveau 3 détenus à la fin de l'exercice	**— $**	5 $

Le 20 mars 2020, la Canada Vie a suspendu de façon temporaire les cotisations à ses fonds de placement immobilier canadiens et les transferts vers ces fonds, ainsi que les rachats et les transferts hors de ces fonds, puisqu'en raison des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur le marché immobilier mondial, il est difficile d'évaluer les biens immobiliers avec le même degré de certitude que d'habitude. En raison de ces restrictions, le placement du Fonds dans le fonds immobilier, d'une juste valeur de 769 $ a été transféré du niveau 2 au niveau 3 le 20 mars 2020.

9. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Le 11 janvier 2021, la Canada Vie a levé la suspension temporaire des cotisations à ses fonds de placement immobilier canadiens et des transferts vers ces fonds, et le 19 avril 2021, la suspension temporaire des rachats et des transferts hors de ces fonds a été intégralement levée, puisque la confiance à l'égard de l'évaluation des biens immobiliers sous-jacents a été rétablie en raison de l'intensification des activités sur le marché. En raison de la levée de ces suspensions temporaires, le placement du Fonds dans le fonds immobilier, d'une juste valeur de 787 $ a été transféré du niveau 3 au niveau 2 le 19 avril 2021.

Fonds Portefeuille de revenu accéléré 15.07G

Informations supplémentaires *(non audité)*

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la performance financière du Fonds.

Ratio des frais de gestion (%) [1]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Sans frais d'acquisition (Individuelle) (IA)	**2,65**	2,65	2,65	2,85	3,24
Frais d'acquisition reportés (Individuelle) (IB)	**2,65**	2,65	2,65	2,86	3,00
Gestion de l'actif (IC)	**1,40**	1,40	1,39	1,50	1,63
Police avec garantie de 75/75	**2,65**	2,65	2,65	2,87	3,01
Police avec garantie de 75/100	**2,93**	2,92	2,92	3,04	3,10
Police avec garantie de 100/100	**3,30**	3,30	3,31	3,42	3,48
Police avec garantie de 75/75 SP1	**2,41**	2,40	2,40	2,44	2,42
Police avec garantie de 75/100 SP1	**2,52**	2,51	2,51	2,53	2,53
Police avec garantie de 100/100 SP1	**2,79**	2,77	2,77	2,83	2,83
Police avec garantie de 75/75 SP	**—**	1,56	1,56	—	—
Police avec garantie de 75/75 SPP	**1,31**	1,29	—	—	—

Taux de rotation du portefeuille (%) [2]

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2021**	2020	2019	2018	2017
Taux de rotation du portefeuille	**23,10**	3,29	8,84	27,39	22,96

(1) Le ratio des frais de gestion correspond à la somme de tous les frais, de toutes les charges, de tous les impôts, de toutes les taxes et de toutes les autres dépenses engagés durant l'exercice, divisée par la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds distinct imputable à l'option de frais retenue. Tous les ratios sont présentés sur une base annuelle. Si un fonds ou l'option de frais retenue n'a pas été en vigueur pendant au moins douze mois, les ratios sont annualisés. Le ratio des frais de gestion n'est calculé que pour les clients des solutions de gestion du patrimoine au sein de l'unité Client individuel. Aucun ratio des frais de gestion n'est calculé pour la police avec garantie, série privilégiée 2, puisque ces frais sont imputés directement au titulaire de contrat.

(2) Les taux de rotation des titres en portefeuille présentés dans les états financiers reflètent les propositions comprises à la rubrique 12.3a)iii) de la ligne directrice LD2 concernant les contrats individuels à capital variable relatifs aux fonds distincts, publiée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP). Les taux de rotation des titres en portefeuille rendent compte du niveau d'activité relatif aux achats et aux ventes de titres du portefeuille au cours de l'exercice. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice.